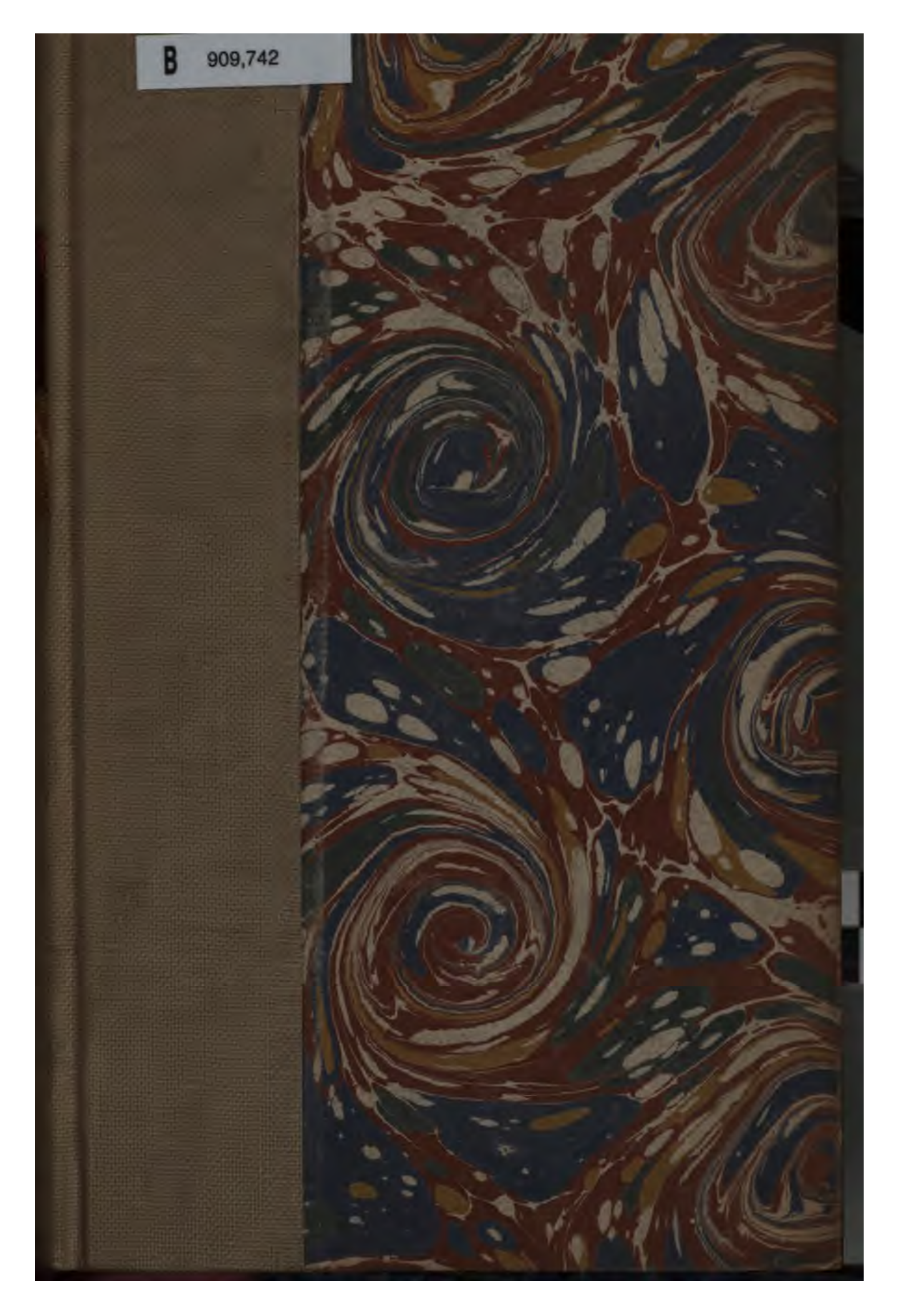

B 909,742


PARIS SANS
BIBLIOTHEQUE
DE
PAUL LACOMBE

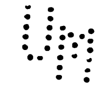
BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

1892

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. PAUL BONNEFON, de la Bibliothèque de l'Arsenal ; GUST. BRUNET, de Bordeaux ; A. CLAUDIN, Lauréat de l'Institut ; E. DELAPLACE ; JULES DELPIT ; JOSEPH DENAIS ; VICTOR DEVELAY, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; DRAMARD, conseiller à la Cour de Limoges ; J. DUKAS ; GEORGES DUPLESSIS, de la Bibliothèque Nationale ; ALFRED DUPRÉ, avocat à la Cour d'appel de Paris ; DUPRÉ-LASALE, conseiller à la Cour de cassation ; CHARLES EPHRUSSI ; L'abbé A. FABRE ; ALFRED FRANKLIN, administrateur de la Bibliothèque Mazarine ; Vicomte DE GROUCHY ; LÉONCE JANMART DE BROUILLANT, de la Société des Bibliophiles de Belgique ; LIEUTAUD ; MARAIS, de la Bibliothèque Mazarine ; P. MARGRY ; HENRY MARTIN, de la Bibliothèque de l'Arsenal ; GASTON PARIS, de l'Institut ; LÉON-GABRIEL PÉLISSIER ; Baron JÉRÔME PICHON, président de la Société des Bibliophiles françois ; Duc DE RIVOLI, de la Société des Bibliophiles françois ; Baron DE RUBLE ; Vicomte DE SAVIGNY DE MONCORPS, de la Société des Bibliophiles françois ; SCHWAB, de la Bibliothèque Nationale ; ALEXANDRE SOREL, président du Tribunal civil de Compiègne ; P. TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut ; abbé CH. URBAIN ; MAURICE TOURNEUX ; GEORGES VICAIRE, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

CHARLES NODIER ; PAUL LACROIX (Bibliophile Jacob) ; J. CH. BRUNET ; LEBER ; G. PEIGNOT ; PAULIN PARIS ; L. BARBIER ; VICTOR COUSIN ; SILVESTRE DE SACY ; J. DE GAULLE ; CHARLES GIRAUD ; LE ROUX DE LINCY ; MONMERQUÉ ; CH. ASSELINEAU ; Comte CLÉMENT DE RIS ; Marquis DE GAILLON ; RATHERY ; SAINTE-BEUVE ; FRANCIS WEY ; Comte DE BARTHELEMY ; MEAUME ; MOULIN ; CUVILLIER-FLEURY ; Baron A. ERNOUF ; le Comte de BAILLON ; Comte DE LONGPÉRIER GRIMOARD, etc., etc.

1892

ON SOUSCRIT A PARIS

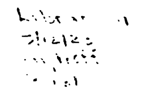
A LA LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC ET P. CORNUAU)

219, RUE SAINT-HONORÉ

(AU COIN DE LA RUE D'ALGER)

1892



BIBLIOGRAPHIE D'UN AMATEUR

DESCRIPTION ET ANALYSE
DE LIVRES ANCIENS
RARES ET CURIEUX

(SUITE)

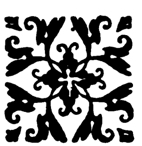
13. — LES || DOVLEVRS || DE PHILIRE, || sur l'horrible Parricide commis en la || personne du tres-glorieux, & || tres-victorieux Monarque || Henry IIII. Roy de || France & de Nauarre. — *A Ville-Franche,* || *Par Jean le Preux.* || 1610.

Petit in-8° de douze feuillets non chiffrés. Signatures A-C. Cahiers de quatre feuillets. Imprimé en caractères italiques.

Le titre, dont les trois premières lignes sont imprimées en lettres capitales et les autres en lettres rondes, sauf le lieu

d'impression qui est en petites capitales, occupe le recto du premier feuillet, dont le verso est blanc.

LES
DOVLEVRS
DE PHILIRE,
Sur l'horrible Parricide commis en la
personne du tres-glorieux, &
tres-victorieux Monarque
HENRY IIII. Roy de
France & de Nauarre.



A VILLE-FRANCHE,
Par Iean le Preux.
1610.

Les deux feuillets suivants contiennent une dédicace : *A Monsievr Loppin, secretaire ordinaire de la Chambre du*

Roy, & commis à la recepte generale des Gabelles en Languedoc. Elle est imprimée en lettres rondes, et signée : *Philire*, N. G. B. D. En haut du premier feuillet de cette dédicace, se trouve, placé en travers de la page, un fragment de bois d'ornement, représentant une femme nue adossée à une colonne. Le texte commence au recto du quatrième feuillet ; il se compose de LXV sixains, en vers alexandrins, imprimés en caractères italiques, et se termine au milieu du recto du douzième feuillet dont le verso est blanc.

M. E. Tricotel, dans ses *Variétés bibliographiques,* publiées en 1863, consacre deux articles à *Quelques poésies peu connues sur la mort de Henri IV,* et donne la réimpression des stances de Bertaut et de celles d'Anne de Rohan. Le marquis du Roure, dans son *Analectabiblion,* analyse diverses *Pièces rares sur la mort de Henri le Grand.* L'abbé Gouget signale aussi quelques-unes des poésies publiées sur ce même sujet et notamment le recueil qui en a été fait, en 1611, par G. du Peyrat. Mais aucun de ces bibliographes ne cite les *Douleurs de Philire,* l'une des plus remarquables, sinon même la plus remarquable, parmi les pièces de vers inspirées par l'assassinat d'Henri IV. Écrite comme celles de Bertaut et d'Anne de Rohan sous la forme de stances, elle est intéressante non-seulement au point de vue littéraire, mais aussi au point de vue historique. Ses vers sont généralement d'une bonne facture ; ils ont une vigueur d'expression, parfois peut-être excessive, mais qui rend bien la pensée qui les a dictés. L'auteur, en outre, ne s'est pas borné, comme les autres poètes, à des lamentations monotones et banales sur la mort du roi ; il n'écrit pas, tant pour déplorer la perte éprouvée par la France, que pour susciter la vengeance. Il voudrait que l'on poursuive les vrais coupables, ceux qui ont inspiré l'assassin. Dans la dédicace qui précède ses vers « *la perte du plus admiré et du plus*

glorieux Monarque, dit-il, *appelle ceste vengeance contre les perfides qui en ont ourdy la trame* » ; et, ces perfides, ce sont certains personnages puissants contre lesquels on a la faiblesse de ne pas sévir, ce sont des étrangers tout puissants en France, ce sont enfin les Jésuites, et il désigne même par son nom, le P. Coton. Ses attaques, toutefois, ne vont pas jusqu'à la Reine, dont il fait au contraire l'éloge.

Les *Douleurs de Philire* sont donc certainement l'œuvre d'un coreligionnaire du roy de Navarre ; sous leur âpre violence on sent le huguenot, on reconnaît un de ces anciens compagnons du roi Henry qui ne purent jamais lui pardonner sa conversion et sa mansuétude à l'égard de ceux qui l'avaient combattu. « Il pardonnoit à tout le monde et n'éconduisoit personne, quelque grand ligueur qu'il fust, » a dit l'Estoile dans son Journal. Le poète blâme cette clémence qui, d'après lui, n'a eu pour résultat que d'encourager les ennemis dans leurs noirs desseins et d'amener la mort de ce roi bien-aimé, dont il fait ainsi le portrait dans la dédicace de son ouvrage.

« C'estoit nostre Roy magnifique, cogneu de l'Univers, chery des estrangers, honoré des Princes, craint de ses ennemis et aymé de nous qui estions son peuple. Il estoit nostre Phanal, et l'astre de nostre conduitte. Il estoit nostre Père fort, juste, grave, magnanime, bien-faicteur et liberal, auquel ne manquoit que la seule sévérité. Il avait plus de confiance en son innocence qu'en ses forces : il se monstroit plus terrible par les menaces que par la punition : il estoit plus cogneu par les dons de son esprit que par l'abondance de son or et de ses vestemens : il avoit ceste souveraine puissance de se sçavoir gouverner soy-mesme pour le bien de son Empire : il estoit le modelle et la coustume des siens : il faisoit mieux sentir sa puissance par ses bienfaicts, qu'avec injure : il promettoit une bien-heureuse durée à son Royaume, par le mespris de son propre gain, qu'il ne conservoit que pour l'utilité de son peuple. Bref, c'estoit ce brave et singulier Roy, qui avoit autant de bénévolence envers ses soldats

que d'audace contre ses ennemis. Tant de singuliers dons (qui estoient autant de perfections desquelles il avoit souvent arresté les cruelles resolutions des meurtriers) ont formé par leur esvanoüissement mes ardentes douleurs... »

Sous l'impression de ces *ardentes douleurs,* le poète commence par déplorer la mort du roi :

Plorons tristes humains, redoublons noz alarmes,
Fondons par la douleur en souspirs et en larmes,
Ne laissons à noz cœurs que le seul desplaisir :
Ou l'espoir est perdu il faut perdre l'envie
Des biens, des voluptez, des honneurs, de la vie,
Et n'avoir que la mort pour plus digne desir

. . . .
. . . .

O perte nompareille, ô mort incomparable,
Tu blesses, tu meurtris, & te rends désirable,
Car perdant le bonheur, on désire tes nuicts :
O mort, superbe mort, las si de ta victoire
Tu ne veux en noz cœurs estouffer la mémoire,
Pour accomplir ta rage, accable nous d'ennuis.

Hélas de quel accent plaindrons-nous notre perte,
Puis que de notre bien l'espérance est deserte !
Qui nous asseurera sur des flots agitez ?
Desja nostre Pilote a senty le naufrage,
Et noz cœurs effrayez cedans à tant d'orage,
Confus, nous rencontrons la mort de tous costez.

Il reproche ensuite au roi de s'être livré à ses ennemis et d'avoir fermé les yeux sur leurs machinations.

Nostre Monarque est mort, ceste âme comparée
A l'immortalité, s'est de nous séparée,
Nous en estions le corps, Françoys infortunez :
O corps abandonné a la rage ennemie,
Pour avoir trop longtemps ta paupière endormie
Sur les seins enchanteurs des traistres obstinez.

Tu dormois voirement d'un dormir mortuaire
Sur des licts estrangers, garnis par l'adversaire :
On posoit sous ton chef des coussins de Coton,
Dont l'extrême blancheur, & l'odeur gracieuse,
Renforçoit au sommeil ta paupière otieuse,
Mais ces licts estoient plains des serpents d'Alecton.

C'est la trop grande clémence du souverain qui a encouragé l'audace des meurtriers.

Combien de fois le ciel protecteur de ton Sceptre
Conservant tes Lauriers a l'ombre de sa dextre,
A de ces Massacreurs destourné les cousteaux,
Sans qu'un ressentiment de ton Royal office
Determinast contr'eux l'arrest de ta Justice,
Clemence qui rendoit leurs desseins plus brutaux.

. . . .
. . . .
. . . .

Le mesfy ne pouvoit prendre au cœur du Roy place,
Insensible à l'offence, & facile à la grâce,
Il redoubloit la force aux plus ambitieux :
Si on eust en commun préparé des suplices,
Les grands & les petits esgalement complices,
Craintifs, eussent quitté leur vol audacieux.

C'est à tort qu'on a laissé abattre la pyramide élevée sur l'emplacement de la maison de Chastel et destinée à perpétuer le souvenir de son crime.

On devoit, Marbre sainct, à ta cheute honteuse,
Pour tes fidelitez une ayde genereuse :
On te devoit remettre en tes premiers honneurs :
Ton estre fut du Ciel, & la fole entreprise
De ta destruction ne fut qu'une surprise
De ceux que tu marquois d'eternels deshonneurs.

Non belle Pyramide, on ne te peut destruire,
Ta memoire tousiours s'exerce à nous instruire :
Si tu n'es triomphante au plan de tes Chastels,
Les fidelles Françoys portent tousiours ta gloire
Sur les tables d'acier de leur saincte memoire,
Ou ils ont buriné tes notables cartels.

Au moment même de sa mort, le roi s'est montré trop bon.

Nostre Roy qui touiours avoit la bonté prompte,
Voulant des plus pervers mesmes cacher la honte,
Exerceant son courage & son humanité :
Helas en expirant d'une voix lamentable,
Il disoit, ce n'est rien, ne tuez le coulpable,
Voulant mesme en mourant faire veoir sa bonté.

O trop claire bonté, si funeste à la France,
Si douce aux assassins, si fière à l'innocence,
Si plaisante aux bourreaux, si mortelle à noz Roys :
Tu donnes auiourdhuy des aisles à l'envie,
Tu couronnes la mort des lauriers de la vie,
Et revets l'ennemy du malheur des Francoys.

Mais l'assassin n'est pas le seul coupable ; il n'est qu'un instrument.

Non, ce n'est pas un fer, ny des mains carnassieres
Qui portent sur noz Roys des rages si meurtrieres,
Ce n'est pas le complot d'un infame assassin :
Des traistres desguisez la cohorte infectée
Libre aux accez des cours, par sa voix affettée,
Produit de tant d'horreurs l'effect & le dessein.

Se sont ces imposteurs, dont les ames noircies,
Au malheur des humains sont tousiours endurcies,
Qui prennent leur fortune à tous les accidens :
Qui pour tromper le simple ont un si doux langage,
Qui ont des Ravaillards, & des Chastels à gage,
Pour leur livrer des Roys & les cœurs & les dents.

Se sont ces Leopards, ces Tygres d'Hircanie,
Qui poussez par le vent d'une horrible manie,
Cachent la mort des Roys souz leurs feints hameçons :
Se sont ces inventeurs de volumes infames,
Qui couronnent leur fin de meurtres, & de flames,
Textes plus relevez de leurs doctes leçons.

Ces demons enragez dont l'inique Cabale
Envelope les cœurs dans leur mortel Dedale,
Par l'effort violent de leurs charmes secrets
Changent si bien l'esprit & le sens du vulgaire,
Qu'au fort de sa douleur il l'astraint de se taire,
Ne laissant à sa voix que des plaintifs regrets.

Il faut que la France cesse d'être douce à ces misérables, ce serait les encourager.

Mais helas cependant, ô France infortunee,
Ta douce liberté maintenant enchaisnee
Dans les desguisemens de ces monstres noircis,
Entretient dans leur sang la malice & la force :
Et tout ainsi que l'huile aux flames sert d'amorce,
De mesme ta douceur rend leurs cœurs endurcis.

Quites ceste douceur, dont la suitte trop lasche,
De tes libres plaisirs toute esperance arrache,
Tourne sur ces pervers les traits de ton courroux :
Tesmoigne a descouvert à leur haine couverte,
Que puisque tu ne peux racheter nostre perte,
Tu veux pour l'advenir te garder de leurs coups.

Mais ceux qui devraient venger la mort du roi protègent les coupables.

Mais quoy ! ceux qui devroient former ceste vengeance,
Posent sur les meurtriers le manteau d'innocence,
Aucthorisant la voix du flateur babillard :
Qui fait que leur orgueil, voyant qu'on les supporte,
Nourrit tousiours dans soy d'une asseurance forte
Ridecoue, Clement, Chastel & Ravaillard.

Que la France ne se laisse pas abattre par la douleur ; qu'elle porte ses regards et ses espérances sur le jeune roi qui succède à son père.

Mais voudrois-tu mourir, ô France paresseuse,
Sans venger de tes Roys, l'iniure monstrueuse,
Les pleurs & les souspirs seront-ils tes vainqueurs ?
La plainte & le regret, la fureur & la rage
Seront-ils sur ta levre & la glace au courage,
Le sang dedans tes yeux, & les larmes aux cœurs ?

Toutes ces actions ne sont qu'une ardeur prompte,
Dont les cœurs genereux ne peuvent faire conte,
Il faut aux accidens opposer sa valeur :
Le regret trop profond rend l'ame refroidie,
La résistance au mal chasse la maladie,
Et le trop lamenter augmente la douleur.

Ie sens avecques toy ce malheur si sensible,
Qu'il rend a mes desseins toute chose impossible :
Mais puisque c'est un poinct posé pour nos forfaicts,
N'irritons plus le Ciel par l'insolent murmure,
C'est un courroux passé dont la grace future
Nous promet mile dons de ses nouveaux bien-faicts.

Si du Pere meurtry la perte te desole,
Que du Fils triomphant la gloire te console :
C'est son image saincte, il promet comme luy
Qu'après avoir conquis une forest de Palmes,
Il rendra ses Estats, & ses peuples si calmes,
Que les plus reculez le voudront pour appuy.

Desia son ieune front, table de nostre attente,
De ces mutins haineux la malice espouvante :
Desia de ses beaux yeux, & de sa tendre voix
Sortent des traicts si beaux, & des accents si rares,
Que ceux qui de sa gloire ont esté trop avares,
Sont auiourdhuy trop prompts au soustien de ses Loix.

. . . .
. . . .
. . . .

Le mal fut si soudain, & la playe si forte,
Que de tous sentimens il nous ferma la porte :
Mais ce soleil des cœurs, ceste Reyne des Roys,
Conduite par l'esprit de sa docte prudence,
Et conduisant du Roy la glorieuse enfance,
Redonna par ces mots a nos esprits la voix.

Non, Nous dit-elle lors, monstrant ce ieune Prince,
Voicy tousiours le Roy ; qui pleure la Province ?
Vostre Roy n'est pas mort, les Roys ne meurent pas :
Quittez, ô chers Françoys, ce funeste langage,
Tout ce que vous voyez n'est qu'un changement d'aage,
Que vostre desplaisir vous figure un trespas.

Ces accents souverains, de tant de beaux Oracles,
Dans nos sens divisez produirent des Miracles :
Les graves Majestez de la Reyne & du Roy,
Font que des cœurs troublez la crainte se separe,
Et qu'au lieu de souspirs d'alegresse on se pare,
Par le zele nouveau d'une Royale foy.

Mais pour que l'espoir conçu se réalise, il faut qu'on chasse de France ces perfides que le poète a déjà signalés et contre lesquels il redouble la violence de ses attaques.

Ces nuages espais de la fatale perte,
Dont, France, tu estois hyer toute couverte,
Sont auiourdhuy dissouz en legeres vapeurs :
C'est ton Soleil nouveau qui les a peu destruire :
France, console-toy, rien ne te peut plus nuire,
Sinon des seducteurs les langages pipeurs.

Eslongne de tes bords ces monstres hypocrites,
Qui dans des corps fardez ont des cœurs decrepites,
Qui sorciers, qui menteurs, abusans les humains,
Enseignent en secret, que pour meurtrir son Prince,
Et pour abandonner sa natale Province,
On s'aquiert dans le Ciel des tresors souverains.

Retranche de leur voix ceste parole infame,
Qui puante, corrompt la pureté de l'ame :
Que si tu ne les veux esloigner loinz de toy,
Veillans les factions de leur caballe inique,
Tu verras redoubler leur dessein tyrannique,
De ruyner ta gloire, & de meurtrir ton Roy.

Ne couppes seulement quelque superficie
De leur meschanceté, la racine endurcie
Nous produiroit tousiours des branches, & des fruits ;
Ceste horrible racine est en bas si profonde,
Qu'elle apporte d'Enfer les miséres au monde,
Qui dureront tousiours, si tu ne la destruits.

N'immites point celuy qui se ioüant sur l'herbe,
D'un serpent venimeux qui l'attaquoit, superbe,
Se contante d'avoir fait deux parts de son corps :
Il faut pour assommer ces dangereuses bestes
Diviser en cent parts leurs miserables testes,
Car pour sauver leur vie ils font souvent les morts.

Quand un esprit perdu dans la fauce science
Veut d'un acte meschant faire l'experience,
Il se sert bien souvent des mysteres sacrez :
Ainsi ces imposteurs prennent pour Paranimphe
De leur meschanceté une innocente Nymphe,
Pretexte souz lequel noz Roys sont massacrez.

Si tu veux de ces loups esviter les cautelles,
Gardes bien que leur voix ne touche tes oreilles,
Non plus que les chansons des filles d'Achelois,
Quand ils ont fait leur prise ils se monstrent extremes :
Estans en leurs abus des gourmands Poliphemes,
Qui n'ont Dieu qu'aux discours, qu'aux volumes les Loix.

A toute impieté leur malice se porte,
L'impudence & l'orgueil sont tousiours à leur porte,
Ils seduisent la veufve, & trompent les enfants :
Dessouz le voile sainct des sainctetez des Peres
Ils pratiquent souvent des effects de Viperes,
Qui crevent en naissant de leurs meres les flancs.

Enfans de cruauté, peres de la malice,
Peres du vieil serpent, & enfans de tout vice,
Enfans d'ambitions, peres d'oysiveté,
Peres de desespoir, & enfans de mensonge,
Dont le parler flateur s'acourcit & s'alonge
Selon l'evenement de leur meschanceté.

Ces Lions Nemeans, ces Hydres à cent testes,
Ces Sangliers d'Erimanthe, insatiables bestes,
Ces trompeurs Augias, ces oyseaux inhumains,
Dont l'horrible grosseur, & dont la fourmiliere
Obscurcit en passant la celeste lumiere,
Ne vivent que de chair, & de sang des humains.

Ces Diomedes fiers, ces chevaux effroyables,
Dont le nazeau vomit des feux espouventables,
Qui devorent par tout les infirmes passans :
Ces Taureaux Candiots, de grandeurs excessives,
Veautrez à corps perdus és ordures lascives,
Ne visent qu'au malheur des pauvres innocens.

Ces bœufs rouges cruels, vivans de chair humaine,
Ces meurtriers Gerions, dont la terre est si plaine,
Ces Cerberes hurlans, Antées sans mercy,
Qui tombez, retouchans la terre vostre mere,
Reprenez pour un temps votre force premiere,
Vostre cœur de caillous est tousiours endurcy.

Horribles Busiris, dont l'horreur s'espouvante,
Qui cruels immolez à la mer inconstante,
Les estrangers captifs en vos barbares mains,
Emathyons, Cacus, prompts ès œuvres cruelles,
Vous estes destinez ès flammes criminelles,
Comme assassins, meurtriers, & bourreaux inhumains.

Ces meurtriers malheureux en leur rage homicide,
Furent tous surmontez par le premier Alcide :
Ceux-cy, leurs reiettons, plus horribles cent fois,
Soit en meurtriers effects, en malices enormes,
En fureurs, en orgueil, en mespris, ou en formes,
Seront tous abbatus par l'Hercule Françoys.

Heureux alors noz yeux, heureuses noz oreilles,
De veoir, & d'escouter ces divines merveilles :
Heureux noz bras, noz mains, noz courages, noz cœurs,
De fraper, d'esgorger, de vaincre, de poursuyvre,
Avecques nostre Roy, ceux qui ne vouloient vivre
Qu'avecques le desir d'estre un jour noz vainqueurs.

O Mere d'un tel Roy, l'apuy de tout le monde,
En Princes, en honneurs, si cherement feconde,
Ie coniure le Ciel, protecteur de tes iours,
Qui donne, ô grand Reyne, à ton dessein fidelle
Les effects desirez, dont la gloire immortelle,
Des desseins ennemis te delivre tousiours.

Grand Roy, dont le bon-heur nourrit nos esperances,
Grand Roy, dont la vertu fait perir nos souffrances :
O grand Roy de l'honneur, l'honneur des plus grands Roys,
Puisses-tu de tes bords iusques aux bouts du Monde,
Pourmenant ta valeur, à nulle autre seconde,
Porter victorieux tes Lauriers & tes Loix.

En attendant que ses vœux fussent exaucés et que les *Monstres perfides* fussent chassés ou exterminés, l'auteur a jugé prudent de garder l'anonymat, de donner à son œuvre un lieu d'impression supposé, et de la publier avec le concours d'un imprimeur-libraire qui n'était plus en France, ou même, sous le nom d'un imprimeur mort depuis quelque temps déjà, car Jean le Preux, établi à Paris en 1561 s'était expatrié au moment des troubles religieux, s'était installé à Berne et aurait cessé d'imprimer en 1587, si le renseignement donné par Silvestre *(Marques typographiques n° 498)* est exact. En outre, les *Douleurs de Philire* n'ont pas dû être livrées ouvertement au public, mais ont été, sans doute, distribuées sous le

manteau de la cheminée, comme semble l'indiquer le début de la dédicace :

« *Monsieur, Le malheur du commun desastre de la*
« *France a esmeu en moy ces iustes douleurs, lesquelles*
« *ayans vouées aux vrais & legitimes Françoys, ie me*
« *suis asseuré qu'en les vous adressant, elles leur pourroient*
« *estre facilement cõmuniquées : d'autant que vous auez*
« *cest honneur d'estre cogneu, & de traiter parmy les plus*
« *relevez de cest Etat des choses plus importantes au bien*
« *public. C'est la seconde raison qui m'a confirmé le dessein*
« *que i'avois de mettre en voz fidelles mains ce petit labeur,*
« *tirant la premiere de voz merites & de l'obligation que*
« *i'ay à iceux.* »

Cette clandestinité, ainsi que l'intérêt qu'ont pu avoir les personnages attaqués à faire disparaître cette diatribe poétique, expliquent sa rareté. On la trouve indiquée dans le P. Lelong, sous le nº 19982, mais elle manque aux catalogues des bibliothèques particulières les plus riches en pièces de ce genre. Elle est digne pourtant d'y figurer, et d'être tirée de l'oubli, où elle semble ensevelie jusqu'à présent.

FABULISTES

PROVENÇAUX

La fable, ce genre essentiellement français, a tenté le plus grand nombre des poètes provençaux ; elle sera toujours, La Fontaine l'a dit :

> Une ample comédie à cent actes divers,
> Et dont la scène est l'univers.

D'ailleurs :

> L'illusion nous plaît : son charme décevant
> Rend le plaisir plus doux, la peine moins amère ;
> L'homme s'en va toujours rêvant,
> Et pour rendre un cœur content,
> Ou pour adoucir sa misère,
> La réalité bien souvent
> Vaut moins qu'une aimable chimère.

Entraînés par le merveilleux de la fiction, nourris des inimitables petits poèmes du célèbre bonhomme, épris de sa douce philosophie, de cette poésie naïve et aimable, un peu « tous d'Athènes en ce point, prenant plaisir aux récits des *Peau d'Ane* », les poètes connus ou inconnus qui ont imité le grand Esope français fourniraient une très longue étude sur l'apologue. Notre rôle de glaneur, — moins encore notre impuissance littéraire, — ne nous permet pas de l'aborder ; comme l'abeille nous butinons.

Sous la direction du Père Porée, assis à côté de Voltaire, avec lequel il échangea plusieurs lettres, le marquis Charles-François de Calvière, fit des études solides et brillantes. Barjavel, si bien informé, l'a omis dans sa galerie comtadine. Né à Avignon, le 22 avril 1693, il vécut très longtemps à la cour, mais il n'en prit que les qualités aimables, restant toujours en dehors de l'intrigue et conservant cette élévation d'esprit qui le distingua dans toutes les circonstances de sa vie. C'est qu'il eut des passions douces, le goût de la poésie, de l'archéologie, de la curiosité artistique, de l'antiquité : l'art le consola de la fausseté des courtisans dont il fut la victime.

Reçu page de la petite écurie, le 21 mars 1711, puis écuyer ordinaire du roi, exempt des gardes du corps, il devint maréchal de camp (1744), lieutenant général (décembre 1748) et cordon rouge (1750). Le marquis de Calvière avait été dans les bonnes grâces de la marquise de Pompadour ; elle le consultait quelquefois ; mais il en fut trahi. Le roi affectionna cet homme probe, vivant au milieu de la corruption ; lui donnant un jour une canne ornée de son portrait, il lui dit : « Tenez, Calvière, je veux que vous vous reposiez sur moi. » A la bataille de Fontenoi, il commandait une compagnie de Villeroi ; il y fit preuve de sang-froid et de courage. « Sa présence d'esprit, dit Jauffret (1), le tirait d'affaire dans les conjonctures les plus délicates. Louis XV, encore enfant, dit un jour aux jeunes courtisans qui l'environnaient : Allons, jouons à la guerre. Partageons-nous. Je commanderai les Français ; vous, Calvière, mettez-vous à la tête de l'ennemi. — Sire, répondit le prudent favori, j'aime mieux être le dernier de vos soldats, que le général de vos ennemis. — J'entends, dit le roi, hé bien,

(1) *Le Conservateur Marseillais*, t. I, p. 29.

un tel, M. de ***, les commandera. » On prend des bâtons, on s'avance, on se bât. L'ennemi fut vaincu. Cela devait être. Le roi jeune et vif, n'épargna pas les coups au commandant qui les reçut avec tout le respect possible. Le marquis de Calvière avouait de bonne foi qu'il avait prévu ce résultat, et que la peur de la bastonnade avait pu contribuer à lui inspirer sa réponse. »

Démissionnaire de sa brigade dans les gardes du corps (1755), on lui promit la grande croix dans l'ordre de Saint-Louis, qu'il n'obtint jamais, malgré quarante-quatre années de service. Alors, il se retira dans le Gard, au château de Vezenobre, qui appartenait à sa femme, née de Calvière-Boucoiran, sa parente. Il y rassembla une collection très riche de dessins, de tableaux, de médailles et de livres. Amateur intelligent, il avait des connaissances étendues qu'il n'utilisa guère que pour ses amis et ses correspondants. Il travaillait pour se délasser de la vie fatigante des camps et pour entretenir ses goûts éminemment délicats. Ses livres, tous de premier choix, étaient revêtus de reliures élégantes. Ses tableaux appartenaient à toutes les écoles ; il savait distinguer la touche d'un peintre malgré l'incertitude du maître de l'œuvre. Reçu membre honoraire de l'Académie royale de peinture, sculpture et gravure (1747), il était encore associé de la Société des antiquaires de Cassel, à laquelle il communiqua des dissertations — non imprimées — sur les antiquités d'Arles, de Nîmes et d'Orange. On doit en trouver quelque chose dans les manuscrits du docteur Calvet, déposés à la bibliothèque de Marseille : cet antiquaire avait correspondu avec le marquis de Calvière (1761-1777) ; il l'esquisse dans cette correspondance : « Ses lettres, dit-il, toujours variées, se ressemblent toutes par l'élégance, la délicatesse et les agrémens. On y trouve des expressions neuves, des réflexions fines, le ton de l'homme d'esprit et du monde, la franchise indul-

gente de l'amitié. Il joignait à ses talens une politesse aisée, et une extrême simplicité. Tout chez lui était recherché excepté les habits et la table. »

Il n'était pas insensible au progrès sous quelque forme qu'il se produisit. Il appartenait à la Franc-Maçonnerie. Le premier, il se déclara en faveur de l'inoculation de la petite vérole, alors entourée de préjugés, et il y soumit ses enfants, ce qui exerça de l'influence autour de lui et propagea cette découverte utile. Le marquis de Calvière mourut à son château, le 16 novembre 1777. Longtemps après, dans une situation peu favorable à la poésie — le canon grondait sur nos frontières — parut son *Recueil de fables diverses par M**** (1), donné par le marquis de Calvière-Vezenobre, son petit-fils, depuis pair de France. Il ne fut tiré qu'à cinquante exemplaires : particularité qui a restreint à quelques amis la connaissance de ce livre, et le nom de l'auteur ne figurant pas sur le titre, cette circonstance a encore aidé à le rendre tout à fait inconnu. L'agrément, la finesse et la grâce ne manquent pas à ces fables du marquis ; il y a beaucoup d'invention, mérite réel ; mais il y a aussi trop de recherche dans les pensées, et le style en est musqué. Nous citerons la fable où ces défauts ne se font pas sentir et dans laquelle l'auteur semble vouloir nous initier au plaisir champêtre qu'il goûtait :

LA SERPE ET L'ARROSOIR.

Un Courtisan, négligé par son maître,
Las d'espérance, avide de repos,
Dans son château, réduit noble et champêtre,
Voulut en paix terminer ses travaux.
Là, de la cour dédaignant les délices,

(1) Paris, Didot l'aîné, 1792, in-18, 196 p.

Maître à son tour, dans ce nouveau palais,
D'un sort tranquille il goûtait les prémices
Et d'autres biens qu'il ne connut jamais.
Son champ, ses prés, son troupeau, sa garenne,
Objets tout neufs, enchantaient son loisir :
Mais il soignait surtout avec plaisir
Un potager enclos dans son domaine.
Un fils, sans plus, fruit d'un hymen heureux,
Bon gré, mal gré, partageait l'infortune
Du Courtisan, si pourtant c'en est une
De rester libre et de borner ses vœux.
Ce fils et lui, levés avec l'aurore,
Comme à l'envi se rendaient au jardin ;
Là, travaillant chacun sur son terrain,
Souvent le soir les y trouvait encore.
Le fils surtout, ardent, expéditif,
La Serpe en main élaguait maint arbuste,
Taillait, tranchait, et pour aligner juste
Un plant nouveau, l'altérait jusqu'au vif.
Le bon vieillard plus sage en sa pratique,
Le laissait faire, et prenant l'Arrosoir,
Faisait renaître un arbre prêt à choir,
Portait partout un secours spécifique.
Qu'arriva-t-il ? Chacun de son côté
Fut accueilli de succès tout contraires.
Celui du fils fut bientôt dévasté
Comme un verger pillé par des corsaires.
Tout était sec, déraciné, tortu,
Tout languissait... Quant à celui du père,
Tout y marquait une main salutaire,
De l'Arrosoir tout sentait la vertu,
Oh ! qu'est ceci ? s'écrie avec surprise
Le jouvenceau ; mon père a tous les fruits,
Moi, pas un seul !... Va, connais ta méprise,
Dit le bonhomme, et retiens cet avis :

En arrosant j'augmente et fertilise ;
En coupant trop, à coup sûr, tu détruis.

II

Marchant à peu près dans le sentier parcouru par le marquis de Calvière, Pierre de Robineau de Beaulieu, eut les mêmes goûts des lettres et des arts, avec une pointe plus leste, mais aussi plus légère. Il fit beaucoup de sonnets, d'épîtres, de stances et de fables, traduisit les odes d'Anacréon ; il s'éparpilla dans les recueils du temps et c'est à peine si l'on peut citer quelques vers de lui.

Né à Marseille, le 10 août 1694, il étudia au collège de Louis-le-Grand, puis il entra dans les mousquetaires. Sa famille le désirait auprès d'elle ; son père était receveur général des finances de Provence : autant de motifs qui le firent sortir de ce corps. Revenu à Marseille, il suivit la pente de son humeur, s'abandonnant aux impressions de sa nature artistique. Il voyagea en Italie, s'y éprit de la musique et de la peinture, en revint enthousiasmé des merveilles qu'il avait vues.

Nommé commissaire des guerres (1718), il renferma là son ambition. L'un des fondateurs de l'Académie de Marseille, et son premier directeur, il y obtint des succès par ses lectures poétiques qu'il savait faire avec grâce. Avancé en âge il sacrifiait encore à « l'amour et aux grâces » ; il encensait Hébé :

Arrête, déesse volage,
Que suivent les Jeux et les Ris ;
Hébé, tu reçois mon hommage,
Couronne encor mes cheveux gris.

Il était heureux au milieu des siens lorsqu'il mourut subitement le 26 janvier 1764. Ses fables, non imprimées, avaient eu l'approbation de son entourage. Il serait difficile de juger de leur mérite, une seule, à notre connaissance, ayant été publiée par Guys ; c'est :

LA POULETTE ET LA TOURTERELLE

Une jeune et belle Poulette
Recevoit de maints coqs les hommages flatteurs.
Elle avoit des amans de toutes les couleurs,
Etoit plus fière que coquette :
Mais, contre les traits de l'Amour,
Quel cœur peut longtemps se défendre ?
Elle devoit aimer un jour :
Ce jour vint, et l'amant le plus vif, le plus tendre
Fut écouté, fut payé de retour ;
Et rivaux de s'enfuir ; un seul encor s'obstine,
A mauvais jeu fait bonne mine,
Attend l'heureux moment, et dit : J'aurai mon tour.
L'amant en ami se déguise ;
On le plaint, on reçoit ses soins :
Dès qu'on le souffre, on l'autorise
A prétendre, à se gêner moins.
Il s'explique enfin, sans témoins ;
Il veut, et la belle, étonnée,
Tremble de lire dans son cœur,
Dispute à son premier vainqueur
La foi, la foi qu'elle a donnée.
Viens, prends pitié de mon cœur agité,
Tourterelle, ma sœur : l'oracle est consulté.
La sibylle interroge. Hélas ! on lui révèle
Des feux secrets, des vœux irrésolus.
C'est assez, dit la Tourterelle,
Mes conseils seroient superflus ;
Délibérer si l'on sera fidelle,
C'est, selon moi, ne l'être plus.

III

Les Parques à la terre ont enlevé d'Ardène ;
C'est ici son tombeau. Rival de La Fontaine,
Il a, par ses talens, égalé cet auteur :
Comme lui, naïf, simple, et plein de modestie,

Mais plus heureux que lui, nul écart, nulle erreur,
N'ont terni l'éclat de sa vie.
Les Grâces, à l'envi, formèrent son génie,
La sagesse forma son cœur.

L'auteur de cette épitaphe solennelle, Guys, était l'ami et le compatriote du défunt : ce qui en excuse le ton, un peu chargé de couleurs. L'homme fut excellent, doux, modeste, bien élevé, causeur spirituel ; mais le fabuliste, quoique distingué, ne rivalisa pas avec La Fontaine ; il le suivit de très loin et n'atteignit qu'un rang ordinaire parmi les disciples du vieux bonhomme.

Esprit Jean de Rome, sieur d'Ardène (1), naquit à Marseille, le 3 mars 1604. Son enfance s'écoula dans cette ville et à d'Ardène, dans les Basses-Alpes. A l'âge de huit ans, il suivit ses parents à Lyon et à Nancy ; son éducation fut confiée à un avocat de Besançon, nommé Viard, aimant les lettres et s'appliquant à cultiver chez son élève ce goût élevé auquel il paraissait décidé. Le jeune d'Ardène, après avoir étudié les classiques et acquis une bonne instruction, inspiré et excité par les encouragements du maître, aborda franchement la poésie (2).

Les Idylles de Madame Deshoulières et les tragédies de Racine avaient charmé et captivé l'écolier. Il en fait la confidence à son frère, dans un mémoire manuscrit déposé à la bibliothèque de Marseille. « Ce furent, dit-il, les premiers vers que je lus. Je n'avais alors que douze ans : ils me charmèrent. Je mourais d'envie d'en savoir

(1) Fils de Honoré de Rome, capitaine de la maison du roi à Marseille, commissaire des Galères et inspecteur des bois et forêts de Provence, et de Antoinette Le Roi.

(2) Si l'on en croit les *hommes illustres de la Provence,* t. II, p. 166, il « commença à graver des vers de sa façon, sur les arbres dont l'écorce unie étoit propre à les recevoir. Il chanta le siège de Toulon, et les tremblemens de terre arrivés à Manosque ; mais ces vers, qui furent imprimés sans sa participation, sont égarés. »

faire. Ce projet me roulait par l'esprit. Je tentai plusieurs fois ; mais ce que ces efforts produisirent, ne vaut pas la peine d'être rapporté. Les quatre premiers vers liés et raisonnables qui m'échappèrent, les voici : Je ne les ai point oubliés. Notre Mentor, m'expliquant l'endroit de l'Enéide où Didon reproche à Enée son ingratitude et sa fuite, pesa quelque temps sur ces deux vers que Virgile met dans la bouche de cette princesse infortunée :

Et cum frigida mors animæ seduxerit artus,
Omnibus umbra locis adero ; dabis improbe pœnas.

« Ce sentiment me frappa. Après y avoir réfléchi quelques moments, il me prit une si forte envie de le traduire, que je ne pus y résister. Enfin, je ne sais trop comment le quatrain que vous allez lire s'arrangea tout à-coup et sans travail dans ma tête :

Lors même que la mort, plus humaine que toi,
De mes jours malheureux interrompra la suite,
Mon ombre ira partout t'offrir encor ma foi,
Ou me venger, ingrat, de ta cruelle fuite.

« J'écrivis sur le champ ces quatre vers ; je les donnai à lire à notre bon comtois ; il en parut surpris, et ne m'eût jamais soupçonné, dit-il, d'un pareil impromptu. Depuis ce jour-là il en prit occasion de me parler quelquefois poésie, et m'en expliqua les règles en détail. A cette explication, il joignait des exemples de son propre fonds : il avait fait des vers autrefois, il se mit à en faire encore ; il me récitait les anciens, il me fit part des nouveaux, et tout cela acheva de me jeter dans un goût décidé pour la poésie. »

Il vécut depuis en philosophe dans sa terre de d'Ardène, livré aux plaisirs de la chasse et de la littérature, peu soucieux de prendre un état et dédaignant les em-

plois. En 1711, il épousa Anne Élisabeth de Leisler, fille d'un colonel suisse au service de la France ; il en eut plusieurs enfants qui moururent en bas âge. Désormais, il n'eut que l'ambition d'atteindre à la gloire. Il alla à Paris dans le but de connaître le monde, de fréquenter les lettrés et de se perfectionner dans l'art d'écrire, en s'inspirant des leçons des maîtres d'alors. Il connut Fontenelle, Danchet et Dubos. Il en reçut des conseils. Les fables de La Motte venaient de paraître. Elles furent très lues, mais la critique, opposant La Fontaine au nouveau fabuliste, s'accordait à dire qu'il y avait imprudence et présomption à publier des fables après celles de l'illustre fablier. Le public suivit la critique et accueillit avec froideur les fables de La Motte. D'Ardène eut la hardiesse de vouloir mieux faire et de provoquer le goût du public.

« Mon dessein, dit-il, était moins téméraire que celui de mon devancier ; il avait vraisemblablement prétendu se placer à côté de La Fontaine, et je ne visais simplement qu'à m'élever au-dessus de La Motte. Je me mis donc à faire des fables ; et je m'y mis de telle sorte, qu'en moins de trois mois j'en eus fait une centaine : car je ne voulais pas que, même du côté du nombre, La Motte eût aucun avantage sur moi. Je les portai un beau matin à l'abbé Dubos, secrétaire perpétuel de l'Académie Française. Il garda mon cahier huit jours, après quoi il me le rendit en m'en disant beaucoup de bien. Il m'encouragea à rendre mes fables publiques et me conseilla de les dédier à l'infante d'Espagne. » Protégé de la duchesse de Ventadour, il eut la faveur de la dédicace et put obtenir « que l'infante fit les frais des planches gravées sur le sujet de chaque fable, pour entière conformité avec celles de La Motte, dont les gravures furent faites aux frais du Régent. » Le censeur royal avait approuvé et le privilège était donné. L'Infante dut retourner en Espagne et le

pauvre d'Ardène vit ses espérances de gloire anéanties. Il renonça à poursuivre l'ambition qu'il avait rêvée.

Ses fables (1) parurent plus tard, sans dédicace royale et sans gravures. Il est resté bien au-dessous de La Motte. Le discours préliminaire est le meilleur morceau qu'il ait écrit. Il y donne une idée exacte de la fable et en trace les règles avec justesse. Il est étonnant qu'il n'ait pas mieux suivi les préceptes qu'il expose avec tant de clarté, dans la composition de ses apologues. Il travaillait trop précipitamment et il n'était pas poète : il rimait avec talent. Il manque d'invention ; ses moralités sont souvent arrachées avec effort ; les débuts sont monotones, sans couleur. On reconnait ses fables — elles se ressemblent toutes — à l'enjambement d'un vers sur l'autre, au second ou au troisième vers (2). Il en est quelques-unes de bonnes dans lesquelles ses défauts ordinaires sont moins accusés. On lira volontiers *la Fausse Alarme :*

Des quatre coins de l'horizon
Les vents soufflaient d'une fureur si vive,
Qu'on eût pu croire, avec raison,
Qu'ils avaient forcé la prison
Où les tient enchaînés le dieu qui les captive.
Par ce beau temps-là des enfans
Jouaient sur le rempart, la plupart en chemise;
A cet âge on ne craint ni le chaud ni la bise.
Variant ses amusemens
Selon le temps,
La cohorte enfantine,
Avec du papier peint se fit une machine
Qui partit de leurs mains et vola vers les cieux.

(1) *Recueil de fables nouvelles, précédées d'un discours sur ce genre de poésies. A Paris, chez Ph.-N. Lottin et J.-H. Boutard*, 1747 ; in-12, VIII, 188 p., 1 f.

(2) Un homme s'éveillant la nuit
Se trouve mal . . . . . .
Un homme né sans aucun bien
En sut gagner . . . . . .

Les vents en prirent soin : jugez s'ils s'en jouèrent !
Si haut ils vous la soulevèrent,
Qu'elle échappa presqu'à leurs yeux.
Droit sur le centre de la ville
Elle fut se placer.
On la voyait, légère, agile,
De çà, de là, se tourmenter.
La ficelle qui la dirige
Règle à propos son hardi mouvement.
Le premier qui vit ce prodige,
Courut avec étonnement
Avertir ses voisins. Ceux-ci, pleins d'épouvante,
Répandirent ce bruit. La ville, en un moment,
Fut en rumeur. Chacun accourt et se lamente :
Tous, craignant quelque grand malheur,
Assurent qu'un tel phénomène,
De leur ruine trop certaine
Est sans doute l'avant-coureur.
Thèbes, jadis, ne fut pas plus émue,
Quand sur ses murs parut un monstre ailé,
Monstre dont la fatale vue
Présageait ce fléau dont il fut tant parlé.
Qu'arriva-t-il ? Les vents finirent leur vacarme,
Le monstre en l'air ne put se soutenir sans eux,
Il tomba droit aux pieds des citadins heureux,
Qui rirent de leur fausse alarme.

Une vingtaine de fables inédites de d'Ardène, écrites de sa main, se trouvent dans le manuscrit que nous avons indiqué. Elles sont peut-être supérieures à celles qui ont été imprimées, et on ne s'explique pas le motif qui les a fait éliminer du recueil. Citons *Le Marbre :*

Un amateur de la sculpture,
Ne cessait point de la vanter.
Eh ! quoi donc ! un ciseau, rival de la nature,
Peut comme elle tout enfanter !
Disait-il... ce ciseau, doué d'intelligence,
Triomphe par la patience
Du marbre le plus dur, vous le rend si poli ?...

Ce dernier trait, lui dit un sien ami,
N'a rien qui doive te surprendre.
Le dur et le poli s'ajustent tout au mieux.
N'en veux-tu pas croire tes yeux?
Va chez le courtisan qui pourra te l'apprendre.

Retourné en Provence, en l'année 1724, d'Ardène se fixa à Marseille dans une bastide au Petit-Camas, où il oublia ses chagrins. Des amis éclairés venaient jouir dans cette retraite de l'aménité de son caractère et des saillies de son esprit. Titon du Tillet l'a fait figurer dans le *Parnasse Français,* et il disait à son sujet : « qu'estimable par les talens de l'esprit, d'Ardène l'étoit encore plus par les qualités du cœur, et que rien n'égaloit les charmes de sa conversation, la politesse et la douceur de son caractère, que son excessive modestie. » Il se lia d'amité avec Chalamond de La Visclède, Remerville de Saint-Quentin, l'abbé de Lure, de Romieu, Mesdames de Villeneuve de Saint-Laurent, de Janson et de Simiane. Il remporta des prix d'éloquence et de poésie aux Académies de Pau, de Marseille, des Jeux Floraux. Il avait écrit *Le Nouvelliste,* comédie en trois actes et en vers, non imprimée ni représentée et il laissa des notes sur les anciens poètes provençaux. Il mourut dans sa bastide du Petit-Camas, le le 27 mars 1748 (1).

(1) Le père d'Ardène, de l'Oratoire, son frère, publia ses œuvres posthumes, avec une préface qui honore sa tendresse. Les curieux nous sauront gré de leur en donner ici les titres : *Proverbes de Salomon sur les principaux devoirs de l'homme, traduits en vers françois par feu M. d'Ardenne* (sic). *A Avignon, chez Louis Chambeau,* 1761 ; in-8, xx, 120 p., très rare. *Œuvres posthumes de Monsieur d'Ardenne, associé à l'Académie des Belles-Lettres de Marseille. A Marseille, chez Jean Mossy,* 1767 ; 4 vol. in-12.

IV

CI-GIT
Etienne FUMARS
Professeur des Belles-Lettres Françaises
à l'Université de Copenhague
né à Marseille le 22 octobre 1743,
décédé à Copenhague le 30 novembre 1806.
Bon père, bon époux, bon ami,
instruisant par ses vertus
comme par ses lumières et ses talents,
aimé, honoré dans sa nouvelle patrie,
la chérissant à l'égal de la première,
il a emporté les larmes
de ses parents, de ses amis,
l'estime et les regrets des Danois.

On lit cet éloge lapidaire sur la pierre qui couvre les cendres de Fumars, au cimetière de Copenhague. Ses compatriotes de la Provence ont laissé son mérite dans un oubli complet. Né dans une bastide, aux environs de Marseille, d'un père négociant et d'une demoiselle de Rivière, nièce d'un évêque, le jeune Fumars n'eut pas la joie de connaître son père, mort au Caire peu de temps après sa naissance. Sa mère et un oncle prirent soin de sa première éducation. Envoyé à Paris, dès l'âge de quinze ans, il fut placé chez les Oratoriens, les maîtres les plus habiles du temps ; il y acheva ses études et il s'y fit des camarades qui se distinguèrent depuis dans diverses carrières. Il s'annonça comme un garçon d'esprit et il avait une physionomie agréable. Lié avec des hommes de lettres qui encouragèrent son talent de poète, il fut introduit dans les sociétés choisies de Paris où il observa beaucoup et où l'on vantait ses premiers essais dans la poésie. Il puisa l'amour de la liberté et de l'indépendance

au contact des philosophes. Madame du Deffant l'admit dans son salon, à l'époque où elle correspondait avec Voltaire, et Fumars y rencontra le duc de Choiseul, le président Hénault, Horace Walpole, d'Alembert et sa suite, tous hommes d'esprit, sérieux ou aimables, battant en brèche les préjugés et préparant les idées nouvelles qui triomphèrent en 1789.

A peine âgé de vingt-quatre ans, et sur l'indication de d'Alembert, Fumars fut choisi par le comte de Grave, mort lieutenant-général, pour faire l'éducation de ses fils. Il était digne de diriger ces intelligences neuves et de leur inculquer, avec la science, les pensées les plus généreuses. Il avait des connaissances très-étendues en littérature, un caractère honorable et un maintien parfait. Tous ses élèves profitèrent de son goût si élevé pour les lettres et le chérissaient. Quand l'éducation des de Grave fut achevée, il fut appelé auprès du Marquis de Vérac, qui lui confia aussi l'instruction de ses enfants. Peu de temps après, ce marquis fut nommé ministre plénipotentiaire en Danemarck où il emmena Fumars. Mais ayant perdu sa femme, pendant la durée de sa mission, il chargea le professeur de ramener ses élèves en France. Fumars séjourna quelque temps à Paris, et y vécut avec Imbert, Dorat, Bouchet, Bret, ses amis d'autrefois, qui voulaient le retenir, persuadés de le voir occuper une place importante ; ce fut en vain. Fumars avait laissé dans le Nord la personne que son cœur avait choisie, Mademoiselle Eyraud, fille du Ministre protestant qu'il épousa à Kiel.

Nommé professeur à l'Université de Kiel, il passa à celle de Copenhague, en 1781, en qualité de professeur de littérature française. Il eut l'honneur de donner des leçons aux enfants du prince Frédéric, frère du roi, et de former en particulier le prince Chrétien qui aimait la France et qui en parla et en écrivit si correctement la langue.

Les devoirs du professorat laissèrent peu de loisirs à Fumars pour augmenter et achever ses œuvres poétiques. Il mourut subitement dans une rue de Copenhague, quand il formait le projet de retourner à Paris dans le but de revoir ses travaux et de les soumettre à la critique sévère des gens de goût. Il laissa deux filles. La population danoise fut consternée de cette mort si imprévue; et, pour honorer la mémoire de Fumars et reconnaître son talent, une souscription publique fut ouverte à Copenhague pour la publication de ses œuvres. Cinq cents souscripteurs répondirent à cet appel si généreux et des hommes intelligents, au goût éprouvé, mais trop modestes, se dérobant à la gratitude en gardant l'anonyme, de nobles cœurs danois firent imprimer les *Fables et Poésies diverses, par E. Fumars, professeur de belles-lettres à l'Université de Copenhague* (1).

Ses fables ne sont pas toutes des chefs-d'œuvre, mais elles ont le mérite de l'invention et la poésie en est élevée. La première du recueil est celle qui fit sa réputation. On la lira avec fruit :

L'ENFANT DANS LE BATEAU

Un jeune enfant dans un bateau,
Pour la première fois, descendait la rivière,
Rapidement porté par le courant de l'eau.
Ah ! criait-il à son père,
Le tirant par l'habit, le château qui s'en va !
Cette maison qui marche ! Eh ! Je vois fuir l'église !
Ah ! Monsieur le curé ! Quoi, vous demeurez là ?
Courrez donc !... Le curé sourit de la méprise ;
Mais, pour l'honneur de la prêtrise,
Il se croit obligé d'expliquer à l'enfant
L'effet qui le surprend.

(1) Paris, de l'imprimerie de L.-E. Herhan, 1807, in-8, xvi-272 p., très beau volume orné de vignettes.

Il cherche en son cerveau ses cahiers de physique,
Parle toujours en attendant,
Et brouille tant qu'il peut les règles de l'optique.
Par bonheur, un vieillard, le doyen du canton,
Ennuyé d'écouter, plus encore de se taire,
Soulève un peu son dos, et frappant du bâton,
Branlant cinq à six fois sa tête octogénaire,
Montre qu'il va parler, parle enfin tout de bon.
Quoi ! Vous riez, dit-il aux gens de son village,
Quand ce marmot croit voir remonter le rivage ?
Examinons un peu : Sommes-nous moins nigauds ?
Tenez, lorsqu'oubliant nos pénibles travaux,
Nous chômons le dimanche ou bien les bonnes fêtes,
Qu'une pinte de vin a réjoui nos têtes,
Chacun rit, fait un conte ou dit quelques chansons ;
Dans ces instants trop courts où le plaisir entraîne,
Sommes-nous pas l'enfant emporté sur la Seine ?
Si l'heure sonne alors, nous nous disons :
Ah ! comme le temps passe ! Et c'est nous qui passons.

Fumars excellait dans la poésie légère qu'il cultiva jusqu'à sa mort. Il était de son temps. Il rimait avec facilité et ses vers corrects ont autant de naturel que d'élégance. Citons la pièce adressée à la tragédienne Alziary de Roquefort :

A MADEMOISELLE SAINVAL L'AINÉE

A Sainval que Paris admire,
L'Amour devait un compliment ;
Chez elle, un soir, ce Dieu charmant,
Vint l'embrasser et lui sourire,
Puis, s'asseyant sur ses genoux :
« Que j'aime ton air noble et doux,
« Nouvelle Dumesnil, et sublime et modeste !
« Toi, dont les sons touchants font verser tant de pleurs,
« Toi, qui, d'un regard ou d'un geste,
« Etonnes, attendris ou déchires les cœurs ;
« Quoi ! tu sais, déposant le sceptre de la scène,
« Simple dans ton langage et toute à la gaîté,

« Faire oublier chez toi que tu viens d'être reine,
« Et folâtrer en liberté !
« Ah ! tu gagnes encor à devenir toi-même.
« On t'admirait, en t'approchant l'on t'aime.
« Je ne te quitte plus. » Il dit et le malin
L'accompagne partout, une flèche à la main.
Que de gens, par leur trouble extrême,
Sainval, témoignent chaque jour
Qu'on ne peut t'approcher, sans rencontrer l'Amour.

Il a beaucoup sacrifié aux madrigaux. Celui qu'il adresse à la duchesse d'Havré est encore lisible :

J'ai vu d'Havré, qu'elle était belle !
En la voyant, jadis Apelle
Eût retouché son tableau si vanté.
Je l'entendis, j'oubliai sa beauté ;
A son esprit j'avais rendu les armes.
Je la connus ; dès que j'eus ce bonheur,
J'oubliai son esprit, j'oubliai tous ses charmes,
Je ne songeai plus qu'à son cœur.

V

Molé, dans ses succès, sublime et sans envie,
Ne peut en Martelli reconnaître un rival ;
A juste titre on doit applaudir la copie,
Mais il faut respecter toujours l'original.

Honoré-Antoine Richaud-Martelly, naquit à Aix, rue de l'Opéra, le 27 octobre 1751 (1). Son grand-père avait été anobli pour les services courageux qu'il avait rendus à Marseille, au temps de la peste de 1720, en qualité de médecin. Il acheva ses études à Aix, chez les Jésuites, et

(1) Et non à Marseille, comme l'a indiqué A. Fabre, *Les Rues de Marseille*, t. III, p. 401.

étudia le droit. Reçu avocat au Parlement de Provence, il semblait devoir suivre cette carrière, ayant eu des débuts heureux. Quand il eut assisté aux représentations données à Aix par le célèbre Lekain, il oublia le barreau, se passionna pour le théâtre et résolut de s'y consacrer. Il débuta dans sa ville natale par le rôle de Tancrède et se fit successivement applaudir sur les principaux théâtres de la province dans la tragédie et dans la comédie.

Etant à Bordeaux, il y publia un recueil de *Fables nouvelles* (1), qui ne sont pas sans mérite, bien qu'écrites avec trop de facilité et sans prétention. L'auteur et le comédien s'y révèlent à la fois avec esprit. *L'Epitre à ses amis,* charmante boutade, en offre une preuve :

Toute Fable est un petit drame ;
Et l'Auteur à son gré réclame
Le droit d'être décorateur,
De choisir la scène et l'Acteur.
Son théâtre, c'est la nature :
Il donne à tout et la vie et la voix,
Il fait parler les rochers et les bois.
Sous une agréable imposture
Il porte au vice une atteinte plus sûre ;
En les cachant, il établit ses droits.
Une mite... un ciron devient son interprète ;
Il a l'art des enchantemens ;
Sa plume vaut une baguette,
Et fait les plus prompts changemens.
Vous mes Amis, qui, sur une autre scène,
M'apercevez de tems en tems
Vous m'avez dit que Melpomène
M'honora de quelques présens.
Sa sœur Thalie eut l'indulgence
De m'admettre aussi dans ses jeux ;
Acteur, je fus assez heureux.
Bordeaux fait ma reconnaissance ;

(1) Chez Philippot, 1788, in-12, 96 p.

Marseille a grand'part à mes vœux
Pour le tems, qui viendra peut-être,
Où le sort me rendra le maître
De vivre en un réduit champêtre,
Tout à côté de mon berceau.
Le Cothurne sans doute est beau :
Mais chaussé d'une simple guêtre,
On est moins sujet aux faux-pas :
Les chutes du moins ne sont pas,
A beaucoup près, si dangereuses ;
On se voit à terre gaîment ;
Sans craindre des suites fâcheuses,
On se relève en un moment...

Cette entreprise n'est point folle :
Pour l'achever, je fais tous mes efforts ;
Au sein de mes amis, sans regrets ni remords,
J'attendrai la fin de mon rôle.

Ces fables, à peu près inconnues, sont spirituelles et piquantes. On y trouve beaucoup de ces vers d'inspiration qui frappent la mémoire comme celui-ci :

Le pain devient biscuit quand la faim l'assaisonne.

Voici un petit chef-d'œuvre ; l'auteur l'a placé à la fin de son livre :

L'APRÈS-DINER DES OISEAUX.

Dans ces beaux jours d'automne, où la verdure
Conserve encor quelque fraîcheur,
Où les oiseaux doivent à la nature,
Une abondante nourriture,
Ils chantoient gaîment leur bonheur.
Dans une plaine, et sous l'ombrage,
Rassemblés après leur repas,
De tous les jeux inventés au village
Ils se retracèrent l'image,
Et le plaisir n'y manqua pas.

Le Perroquet et le Merle et la Pie
Faisoient des contes dans un coin ;
Contes un peu gaillards ; il faut bien que l'on rie :
Jeunes Oiseaux n'écoutoient que de loin.

Sans se disputer l'avantage,
Le Rossignol et le Serin
En duo mêloient leur ramage,
Et chantoient un nouveau refrain.

D'un clair ruisseau qui baignoit la prairie,
Le Cigne, sous son aile, apportant ses enfans,
Pour leur montrer tous ces jeux innocens
Vint se joindre à la compagnie.
La course amusoit les Perdreaux,
Cherchant dans le plaisir un exercice utile.

Un peu plus écartés, de jeunes Tourtereaux
Jouoient à cache-cache : il n'est pas difficile
De penser que les amoureux
Dans ce jeu trouvoient d'autres jeux.

Aux quatre coins, Jeunes Poulettes
Occupoient un Coq déjà vieux :
Jeune Coq, à son tour, occupa les coquettes ;
On dit qu'elles s'en trouvoient mieux.

Moineaux fringans lutinoient des Fauvettes,
Des Linottes, des Alouettes :
Tout alloit bien ; chacun étoit content.

Un Vautour, dont heureusement
La faim se trouvoit assouvie,
Sans se faire annoncer, se met de la partie,
Et veut s'amuser à son tour.
Le refuser ! il y va de la vie.
Comment éconduire un Vautour ?
Mais voilà que certaine Pie,
Qui, pour parer le coup, réfléchit à l'écart,
Lui dit : Seigneur, je vous en prie,
Essayez du Colin-Maillard ;
Un jeu charmant, dont l'exercice

Peut vous remettre en appétit.
A ces mots, le Vautour croit, en oiseau d'esprit,
Faire un bon choix : il le fit par malice.
Chacun frémit.

Feuillage sur feuillage,
Couvre bientôt les yeux de Monseigneur :
La Pie arrange tout l'ouvrage ;
N'épargne point les nœuds ; chacun reprend courage,
Et voit avec plaisir aveugler Sa Grandeur.
Vous pouvez chercher, lui dit-elle ;
C'est fait. La troupe, à tire d'aile,
S'enfuit au loin. Le Vautour occupé,
Va, vient, court, vole, tâte, appelle ;
Il retrouve la faim, mais il perd son soupé.

Bonnes gens, vos plaisirs sont les seuls que j'envie ;
Craignez que quelque grand ne veuille y prendre part :
S'il vient, souvenez-vous de ce qu'a fait la Pie,
Offrez-lui le Colin-Maillard.

Venu à Paris, Richaud-Martelly fut attaché au théâtre Molière où il s'efforçait d'égaler le célèbre Molé qu'il avait pris pour modèle, ce qui donna lieu au quatrain cité et le fit surnommer le Molé de la province. En 1792, il joua sur le théâtre de Marseille *Tancrède* et le *Philoctète* de La Harpe. Son rôle d'Alceste dans le *Philinte de Molière*, de Fabre d'Églantine, il l'interpréta avec beaucoup de talent ; il électrisa ses auditeurs en jouant *le Séducteur*, du Marquis de Bièvre. Le lendemain, il recueillit des bravos dans *Guillaume Tell*. Il fit jouer à Paris les pièces suivantes, de sa composition : *Les Deux Figaros, comédie en cinq actes et en prose par le citoyen Martelly, représentée pour la première fois sur le théâtre de la République l'an troisième* (1). La Harpe s'exprime ainsi

(1) Paris, an IV, 1796, in-8, 80 p.

au sujet de cette pièce : « L'intention en est maligne et satirique ; plusieurs traits sont dirigés contre Beaumarchais, en paraissant tomber sur son principal personnage ; et cela est d'autant plus mal, qu'il n'a fait que travailler sur le canevas qui appartient à l'auteur qu'il désigne. L'intrigue des *deux Figaros* est calquée sur celle de *la Mère coupable ;* ce sont les mêmes personnages et à peu près le même genre de comique. Quoique l'imitation soit très inférieure à l'original, il y a néanmoins de l'esprit, de la gaieté, et des incidents bien imaginés ; le dialogue a moins de quolibets, mais il est aussi moins piquant (1). » *L'Intriguant dupé par lui-même, comédie en cinq actes, en prose* (2). *Une heure de Jocrisse, comédie en deux actes et en vers, par M. R... M..., représentée pour la première fois sur le Théâtre Montansier-Variétés le 23 pluviose an IX* (3). Richaud-Martelly avait encore fait représenter, à Bordeaux, *Le Maladroit,* comédie en trois actes et en vers, *les Amours supposés,* comédie. Il a laissé une comédie, non jouée ni imprimée, intitulée : *Conseils d'un homme de lettres ou les trois rimeurs.*

Retiré du théâtre, il se fixa aux environs de Marseille dans une campagne. Il s'y occupa de poésie. Reçu membre de l'Académie, il y lut, en 1814, *le Bonheur,* conte inséré dans le tome XI des mémoires de cette société. La mort le surprit le 8 juillet 1817, dans ce réduit riant et paisible, souvent visité par les amateurs de la bonne gaîté et de l'esprit pétillant, charmés des qualités du maître et de son inépuisable bonté.

(1) *Correspondance littéraire,* lettre 288.
(2) Paris, Hugelet, 1803, in-8.
(3) Id., 1804, in-8, 37 p.

Marseille a grand'part à mes vœux
Pour le tems, qui viendra peut-être,
Où le sort me rendra le maître
De vivre en un réduit champêtre,
Tout à côté de mon berceau.
Le Cothurne sans doute est beau :
Mais chaussé d'une simple guêtre,
On est moins sujet aux faux-pas :
Les chutes du moins ne sont pas,
A beaucoup près, si dangereuses ;
On se voit à terre gaîment ;
Sans craindre des suites fâcheuses,
On se relève en un moment...

Cette entreprise n'est point folle :
Pour l'achever, je fais tous mes efforts ;
Au sein de mes amis, sans regrets ni remords,
J'attendrai la fin de mon rôle.

Ces fables, à peu près inconnues, sont spirituelles et piquantes. On y trouve beaucoup de ces vers d'inspiration qui frappent la mémoire comme celui-ci :

Le pain devient biscuit quand la faim l'assaisonne.

Voici un petit chef-d'œuvre ; l'auteur l'a placé à la fin de son livre :

L'APRÈS-DINER DES OISEAUX.

Dans ces beaux jours d'automne, où la verdure
Conserve encor quelque fraîcheur,
Où les oiseaux doivent à la nature,
Une abondante nourriture,
Ils chantoient gaîment leur bonheur.
Dans une plaine, et sous l'ombrage,
Rassemblés après leur repas,
De tous les jeux inventés au village
Ils se retracèrent l'image,
Et le plaisir n'y manqua pas.

Le Perroquet et le Merle et la Pie
Faisoient des contes dans un coin ;
Contes un peu gaillards ; il faut bien que l'on rie :
Jeunes Oiseaux n'écoutoient que de loin.

Sans se disputer l'avantage,
Le Rossignol et le Serin
En duo mêloient leur ramage,
Et chantoient un nouveau refrain.

D'un clair ruisseau qui baignoit la prairie,
Le Cigne, sous son aile, apportant ses enfans,
Pour leur montrer tous ces jeux innocens
Vint se joindre à la compagnie.
La course amusoit les Perdreaux,
Cherchant dans le plaisir un exercice utile.

Un peu plus écartés, de jeunes Tourtereaux
Jouoient à cache-cache : il n'est pas difficile
De penser que les amoureux
Dans ce jeu trouvoient d'autres jeux.

Aux quatre coins, Jeunes Poulettes
Occupoient un Coq déjà vieux :
Jeune Coq, à son tour, occupa les coquettes ;
On dit qu'elles s'en trouvoient mieux.

Moineaux fringans lutinoient des Fauvettes,
Des Linottes, des Alouettes :
Tout alloit bien ; chacun étoit content.

Un Vautour, dont heureusement
La faim se trouvoit assouvie,
Sans se faire annoncer, se met de la partie,
Et veut s'amuser à son tour.
Le refuser ! il y va de la vie.
Comment éconduire un Vautour ?
Mais voilà que certaine Pie,
Qui, pour parer le coup, réfléchit à l'écart,
Lui dit : Seigneur, je vous en prie,
Essayez du Colin-Maillard ;
Un jeu charmant, dont l'exercice

Peut vous remettre en appétit.
A ces mots, le Vautour croit, en oiseau d'esprit,
Faire un bon choix : il le fit par malice.
Chacun frémit.

Feuillage sur feuillage,
Couvre bientôt les yeux de Monseigneur :
La Pie arrange tout l'ouvrage ;
N'épargne point les nœuds ; chacun reprend courage,
Et voit avec plaisir aveugler Sa Grandeur.
Vous pouvez chercher, lui dit-elle ;
C'est fait. La troupe, à tire d'aile,
S'enfuit au loin. Le Vautour occupé,
Va, vient, court, vole, tâte, appelle ;
Il retrouve la faim, mais il perd son soupé.

Bonnes gens, vos plaisirs sont les seuls que j'envie ;
Craignez que quelque grand ne veuille y prendre part :
S'il vient, souvenez-vous de ce qu'a fait la Pie,
Offrez-lui le Colin-Maillard.

Venu à Paris, Richaud-Martelly fut attaché au théâtre Molière où il s'efforçait d'égaler le célèbre Molé qu'il avait pris pour modèle, ce qui donna lieu au quatrain cité et le fit surnommer le Molé de la province. En 1792, il joua sur le théâtre de Marseille *Tancrède* et le *Philoctète* de La Harpe. Son rôle d'Alceste dans le *Philinte de Molière*, de Fabre d'Églantine, il l'interpréta avec beaucoup de talent ; il électrisa ses auditeurs en jouant *le Séducteur*, du Marquis de Bièvre. Le lendemain, il recueillit des bravos dans *Guillaume Tell*. Il fit jouer à Paris les pièces suivantes, de sa composition : *Les Deux Figaros, comédie en cinq actes et en prose par le citoyen Martelly, représentée pour la première fois sur le théâtre de la République l'an troisième* (1). La Harpe s'exprime ainsi

(1) Paris, an IV, 1796, in-8, 80 p.

au sujet de cette pièce : « L'intention en est maligne et satirique ; plusieurs traits sont dirigés contre Beaumarchais, en paraissant tomber sur son principal personnage ; et cela est d'autant plus mal, qu'il n'a fait que travailler sur le canevas qui appartient à l'auteur qu'il désigne. L'intrigue des *deux Figaros* est calquée sur celle de *la Mère coupable ;* ce sont les mêmes personnages et à peu près le même genre de comique. Quoique l'imitation soit très inférieure à l'original, il y a néanmoins de l'esprit, de la gaieté, et des incidents bien imaginés ; le dialogue a moins de quolibets, mais il est aussi moins piquant (1). » *L'Intriguant dupé par lui-même, comédie en cinq actes, en prose* (2). *Une heure de Jocrisse, comédie en deux actes et en vers, par M. R... M..., représentée pour la première fois sur le Théâtre Montansier-Variétés le 23 pluviose an IX* (3). Richaud-Martelly avait encore fait représenter, à Bordeaux, *Le Maladroit,* comédie en trois actes et en vers, *les Amours supposés,* comédie. Il a laissé une comédie, non jouée ni imprimée, intitulée : *Conseils d'un homme de lettres ou les trois rimeurs.*

Retiré du théâtre, il se fixa aux environs de Marseille dans une campagne. Il s'y occupa de poésie. Reçu membre de l'Académie, il y lut, en 1814, *le Bonheur,* conte inséré dans le tome XI des mémoires de cette société. La mort le surprit le 8 juillet 1817, dans ce réduit riant et paisible, souvent visité par les amateurs de la bonne gaîté et de l'esprit pétillant, charmés des qualités du maître et de son inépuisable bonté.

(1) *Correspondance littéraire,* lettre 288.
(2) Paris, Hugelet, 1803, in-8.
(3) Id., 1804, in-8, 37 p.

VI

Né à Aix, rue des Cordeliers, le 11 novembre 1749, de parents honorables et riches, Antoine-Martin-Augustin Vitallis fit ses études au collège de cette ville. Orphelin à vingt ans et fils unique, il vendit la propriété qu'il possédait aux environs d'Aix et alla se fixer dans une terre qu'il avait acquise à Sceaux, près de Paris. Il y passa plusieurs années, vivant en philosophe et s'y occupant d'agriculture et de littérature. Il se maria et il eut deux enfants. Son intérieur respirait le bonheur et la plus douce quiétude quand la Révolution de 1789 se déclara.

Obligé de vendre sa terre, il se réfugia dans Paris, mais, ayant perdu toute sa fortune, il se retira encore à la campagne dans la famille de sa femme. Il employa son temps à composer des fables qu'il destinait à ses enfants. Des amis éclairés ayant lu ses productions et les trouvant charmantes engagèrent Vitallis à les publier. Il s'y décida et fit imprimer ses *Fables* (1) avec beaucoup de soin. C'est un joli volume qui a un autre mérite, celui d'offrir une lecture attachante et d'éveiller de nobles sentiments.

Après avoir comparé « le champ de l'apologue à une vigne toute dégarnie », il dit avec un grand sens : « La Fontaine, jouissant de la priorité, y a fait dans le temps ses vendanges complètes. Lamotte, un peu plus tard, a fait son profit de quelques grappes moins succulentes que La Fontaine avait dédaignées. Panard, Fuzelier, Aubert, Lemonnier, Florian sont venus après et ont su exprimer encore un suc nourricier de quelques grappes

(1) Paris, Du Pont, an III, in-12, 235 p. Id., 1796, in-12. 243 p.

aigrelettes. J'arrive le dernier et quand les vendanges sont faites, qu'aurai-je donc en mon panier? » On ne saurait avec plus de franchise fixer le rang occupé par l'auteur dans la galerie des fabulistes. Il a glané; sa récolte n'est pas moins bonne et d'excellente qualité. Il adresse la première fable à son fils Henri.

LE PAON ET LE ROSSIGNOL

Un Paon vantait son beau plumage,
Un Rossignol son joli chant.
Se vanter ainsi n'est pas sage ;
Mais que de gens en font autant !
Le Paon, dans son orgueil extrême,
Méprisait tout, hors la beauté.
Le Rossignol, de son côté,
Mettait le chant au rang suprême.
La nuit survint fort à propos
Pour terminer cette querelle.
Le plus éclatant des oiseaux
Se perdit dans l'ombre avec elle,
Et les accents de Philomèle
Acquirent des charmes nouveaux.

Tel est l'avantage ordinaire
Qu'ont sur la beauté les talents :
Ceux-ci plaisent dans tous les temps,
Et l'autre n'a qu'un temps pour plaire.

D'autres morceaux sont dédiés à sa fille Caroline et à sa femme. Nous en citerons deux pour faire pressentir le talent du fabuliste.

LE BOITEUX, LE BOSSU ET L'AVEUGLE

— Me voilà vraiment bien loti
Avec ma jambe en raccourci,
Clopin par-là, clopin par ci !
Disait certain Boîteux. Oh çà ! dame nature,

N'attendez pas un grand merci,
Car je fais dans ce monde-ci
Une pénitence assez dure.
— Et ne suis-je pas, moi, joliment bien bâti ?
Répondit un Bossu passant par aventure.
Il faut, pour m'avoir fait ainsi,
Qu'on se soit trompé de mesure.
Un Aveugle, les entendant,
Tout aussitôt, se mit à dire :
— Dussé-je aller toujours en clopinant,
Être bossu par derrière et devant,
Ah ! si j'avais un pauvre œil seulement,
Que leurs propos me feraient rire !

Tel se plaint d'être mal, qui serait bien content
S'il songeait qu'on peut être pire.

LES ROSES

Une rose par excellence,
Rose à cent feuilles (c'est son nom),
Se donnait des airs d'importance.
A l'en croire, rose pompon
N'était qu'un chétif avorton,
La blanche une rose manquée,
La jaune et la panachée
Des monstres dans leur façon.
Mais elle oubliait une chose :
C'était l'odeur, et l'odeur fait la rose.

Qu'on soit géant, qu'on soit Lapon,
Nègre, ou blafard, ou blanc, comme nous sommes,
De Paris à Pékin, du Mexique au Japon,
C'est la raison qui fait les hommes.

En 1800, Vitallis accepta une place subalterne que la nécessité lui avait fait rechercher, et bien étrangère à ses goûts. Il parvint rapidement au grade de Directeur des Contributions indirectes et il occupa les postes de Nevers, Troyes, Moulins, puis de Mâcon, où il mourut le 13 mars

1830, laissant un fils qui lui succéda comme directeur. Il avait en portefeuille un volume de vers qui n'a jamais été imprimé. Ses amis considéraient ces morceaux inédits comme supérieurs aux fables.

VII

L'étude du droit fiscal n'est guère attrayante ; elle offre bien des difficultés dans son application. A la connaissance des lois et de la jurisprudence, il faut y joindre encore l'ordre, l'exactitude et toutes les minuties qu'exige l'emploi de comptable des deniers publics. Cette tàche ingrate et parfois rebutante, semblerait au premier abord devoir éloigner de toute culture intellectuelle les employés chargés de la remplir. Il est un fait curieux à constater, l'administration de l'Enregistrement et des Domaines a fourni aux lettres, aux arts et aux sciences les sujets les plus remarquables. Il faudrait plusieurs pages si l'on voulait simplement les nommer. Nous avons connu, en Provence, comme ayant appartenu aux Domaines : Chantron, d'Avignon, habile violoncelliste et musicien distingué ; Grésy, peintre, qui a fait remarquer son talent à toutes les expositions artistiques du Midi ; Marius Topin, l'historien couronné par l'Académie française ; Charrel, savant géologue, homme charmant et trop modeste.

Voici un fabuliste peu ordinaire sorti des rangs de la même administration. André-Clément-Victorin Bressier, naquit à Aix le 5 septembre 1766. Il y fit ses études classiques et de droit. Allié aux Siméon et aux Portalis, les célébrités du Barreau provençal de ce temps-là, il se fit recevoir avocat, espérant les suivre dans leur brillante carrière. La Révolution allait se produire quand il inclina vers la magistrature ; mais l'abolition des parlements le

découragea et il entra dans l'administration des Domaines. Jusqu'à la chute de Napoléon, il fut employé en Italie et y parcourut les divers grades de son état. En 1818, lors de la création de la *Ruche Provençale,* la première revue littéraire fondée dans notre midi, Bressier se fit connaître et apprécier des hommes de goût. Il signait ses productions, *B... d'Aix.* Jauffret, directeur de cette revue, et bon juge en matière poétique, considérait ce collaborateur comme un fabuliste de troisième ordre : honorable rang dans un genre difficile qui compte un si grand nombre d'auteurs distingués. Son style est facile, simple et élégant, sa philosophie est celle de l'homme heureux ; elle est douce et sereine. En lisant Bressier, le temps s'écoule sans fatigue et l'esprit se repose sur des choses agréables et instructives. Arrêtons-nous un instant sur *Les Deux Mouches.*

De son dard ayant tourmenté
Plus d'une bête chevaline,
Certaine mouche en tirait vanité,
Et se croyait une héroïne.
(Où va se nicher la fierté ?)
Avec dédain regardant sa voisine,
Mouche d'une autre espèce et de paisible humeur,
Elle lui dit un jour : Que je vous plains, ma sœur,
De n'avoir pas l'aiguillon formidable,
Avec lequel je répands la terreur.
Le plus faible ennemi pour vous est redoutable,
Et moi je fais la guerre aux plus forts animaux,
Aux robustes mulets, aux superbes chevaux ;
Que dis-je ! impunément je puis chercher querelle
Au lion, ce tyran des bois ;
En vain, sa gueule s'ouvre et son œil étincelle,
Je fatigue sa rage et le mets aux abois.
Mais, non loin d'ici, j'aperçois
Un ennemi digne de ma colère ;
La jambe de ce villageois,
Regardez bien, va devenir, ma chère,
Le théâtre de mes exploits.

A ces mots, sur la jambe nue,
Elle se pose étourdiment.
Et là s'agite, s'évertue.
Perçant l'épais tissu de la peau du manant,
Non sans quelque douleur l'aiguillon s'insinue.
Vingt fois elle est chassée, et vingt fois à l'instant
Elle revient effrontément,
Plus acharnée et plus tenace.
Tel un solliciteur ardent
Est sans cesse éconduit et jamais ne se lasse.
Tel un parasite gourmand,
Bien ou mal accueilli, reprend toujours sa place
A la table friande où le dîner l'attend.
Las, enfin, de tant d'insolence,
Mais commandant à sa fureur,
Pour mieux assurer sa vengeance,
L'homme, sans se mouvoir, endure la douleur,
Prend son temps, et d'un coup, frappé d'une main sûre,
Écrase brusquement l'insecte audacieux,
Témoin de sa triste aventure,
L'autre mouche s'envole et va dire en tous lieux :
Mouches sans aiguillon, remerciez les Dieux.

Nommé, en 1821, directeur de l'Enregistrement à Dijon, il y remplit ces fonctions pendant vingt-cinq ans. Il y publia son recueil de *Fables nouvelles, par M. B**** (1). Les littérateurs dijonnais les accueillirent avec une faveur marquée et appelèrent Bressier à siéger à l'Académie de Dijon (3 décembre 1824). Il ne cessa de corriger ses œuvres et d'en produire de nouvelles. Il avait un goût très sûr et une modestie rare. Lisons dans ce recueil la fable *La Fumée :*

Quand tout rampe sur la terre,
Disoit la fumée un jour,
Seule j'atteins du tonnerre
L'inaccessible séjour.

(1) Dijon, Frantin, 1824, in-12, 94 pages. Tiré à 200 exemplaires.

Et voilà que l'orgueilleuse,
Loin de son foyer brûlant,
S'élançoit impétueuse
Aux plaines du firmament.

Mais bientôt dans l'atmosphère,
L'épais et noir tourbillon
Se change en vapeur légère,
Qui trace à peine un sillon.

Jouet du vent qui la chasse,
Parmi des cieux inconnus,
Elle se perd dans l'espace,
L'œil la cherche, elle n'est plus.

Passagère comme un rêve,
La faveur nous éblouit,
Vain éclat ! ce qui s'élève
Ou tombe, ou s'évanouit.

Bressier avait un fils auprès de lui, littérateur méritant, et justement épris des talents paternels. Il publia une seconde édition des fables de son père, augmentée de *Poésies diverses* (1), puis une troisième édition (2), précédée d'une lettre-préface d'Emile Deschamps. Bressier le père mourut à Dijon le 16 septembre 1849, respecté et estimé. M. Mignard prononça son éloge à l'Académie de cette ville (3).

VIII

Très instruit, homme de bon ton, Gustave-Camille de La Boulie, un marseillais, a gâté un talent réel en mêlant la politique à ses récits fabuleux. Elève du Lycée de

(1) Paris, chez Didot, 1828, in-18.
(2) Paris, Hachette, 1837, in-18.
(3) Mémoires de cette société, année 1850, p. 80.

Marseille, il rimait avec facilité et non pas sans souplesse, étant encore sur les bancs universitaires. Son imagination promettait beaucoup, mais les études plus graves de l'histoire et de la jurisprudence arrêtèrent son élan, sans lui faire perdre la passion de la poésie. Connu par un opuscule de *Morale et Politique du Village* (1), il publia l'année suivante des *Fables morales et politiques* (2). L'un de ces petits poèmes, dédié à Madame de R..., et couronné par l'Académie de Béziers, paraît être son chef-d'œuvre ; il est intitulé : *Les deux Poules.*

Dans un village de Provence,
Deux poules, dès leur tendre enfance,
Vivaient dans le meilleur accord :
L'une était noire, l'autre était blanche,
Celle-ci s'appelait *Pervenche,*
Celle-là *Brunette ;* le sort
En même temps les rendit mères.
Quel bonheur pour les deux commères !
Brunette disait en gloussant :
J'ai pour fils un coq, ma voisine ;
Quel air, quelle taille divine !
Ah ! J'en veux faire un conquérant !
D'autres grâces m'ont été faites,
Répond *Pervenche* avec douceur,
Béni soit Dieu ! Je suis, ma sœur,
Mère de trois jeunes poulettes,
Accortes, pimpantes, proprettes,
Comme moi blanches et bien faites
Pour plaire à plus d'un coq galant.
Brunette, en politique habile,
Trousse à *Pervenche* un compliment.
Puis l'un et l'autre volatile
Regagne son perchoir gaîment.
Là, chacune séparément,

(1) Marseille, M. Olive, 1851, in-8, 27 p.
(2) Paris, typ. Claye, 1852, in-12, 252 p.

Fait l'éducation de sa jeune famille :
Brunette de son fils enfle la vanité
En lui parlant toujours de sa crête qui brille,
De son plumage d'or, de sa noble fierté ;
Un jour, de ses pareils il sera le monarque,
De chaque poulailler il fera son sérail,
Et le pied ceint d'un fer brillant comme l'émail,
Il enverra les coqs près de la sombre Parque !
 Sa valeur n'épargnera rien,
 Son nom remplira l'Angleterre !...
Brunette du cochet rendit l'âme altière,
Et grâce à ces discours il devint un vaurien.
Pervenche, avec raison, prit un autre système :
Elle orna ses enfants de pensers généreux ;
Pas de maître étranger ; les poussins tout joyeux
Se penchant sur leur mère apprenaient d'elle-même
A bénir le Seigneur qui leur donna le grain,
A bien s'aimer entre eux, à chérir le prochain ;
Pervenche apprit encore à la jeune couvée
Les règles du bon ton, et nul, dans la contrée,
Nul n'en connaissait mieux les séduisantes lois ;
Les trois petits poussins entendirent sa voix,
Et l'on ne vit jamais troupe mieux élevée.

 Pervenche, Madame, c'est vous,
Vous dont le cœur si bon, dont l'aimable langage
 Font fuir les heures loin de nous ;
Pensant à l'ouvrier, le cœur pense à l'ouvrage
 Et ce souvenir est bien doux.
 Quant à *Brunette,* que de mères,
En agissant comme elle, ont perdu leurs enfants,
 Et bien souvent pour leurs vieux ans
 Préparé des larmes amères !

Ce récit gracieux nous paraît manquer de simplicité, qualité maitresse de la fable ; il est un peu long, ce nous semble, et la moralité n'est pas assez accusée. La plupart des apologues de G. de La Boulie touchent à des questions du jour et frisent la polémique ; ils n'ont pas

toujours le mérite du style et sont dépourvus de vigueur. *Maître Jaque,* daté de décembre 1851, se ressent du coup d'Etat.

Maître Jaque, assez mauvais gueux,
Dit qu'il fallait, sans plus attendre,
Convoquer tous les partageux,
Saisir les riches et les prendre.
Mais le neveu de l'Empereur
Prévient la nouvelle Terreur
Et brise la démagogie ;
Lors, Maître Jaque, tout tremblant,
S'écrie : Amis, je suis un blanc,
Vive l'Ordre, à bas l'Anarchie !

DEUX LETTRES INÉDITES

DE

J.-J. BOUCHARD A GABRIEL NAUDÉ (1)

Le manuscrit 1086 du fonds *Nouvelles acquisitions françaises* de la Bibliothèque Nationale contient, aux folios 110 et suivants, deux lettres qui, à ma connaissance au moins, n'ont pas encore été signalées, mais dont l'importance est réelle pour l'histoire de la société littéraire en Italie au temps de Peiresc. Elles sont adressées à Gabriel Naudé, alors de la maison du cardinal Bagni, et elles contiennent de nombreux renseignements sur la plupart des humanistes, des érudits et des curieux qui forment la société du célèbre érudit provençal.

Bien que ces lettres ne soient pas signées, il est facile de retrouver le nom de leur auteur. Il n'est autre que le singulier et trop fameux Jean-Jacques Bouchard, le Fontenay-Bouchard des *Historiettes* de Tallemant (2),

(1) Sur Jean-Jacques Bouchard et sur Gabriel Naudé, voir les publications suivantes auxquelles je renvoie ici une fois pour toutes: TAMIZEY DE LARROQUE, *Les Correspondants de Peiresc : III. J.-J. Bouchard, Lettres inédites écrites de Rome à Peiresc* (1633-1637), un vol. in-8, 80 pp. Paris, A. Picard, 1881; et *Ibid.*, XIII. *Gabriel Naudé, Lettres inédites écrites d'Italie à Peiresc* (1632-1636), 116 pp. Paris, Techener, 1887. Il faut aussi voir *Les Confessions de Jean-Jacques Bouchard, parisien, suivies de son voyage de Paris à Rome en 1630.* Paris, Lisieux, un vol. in-8, 1881, XXXVI-258 pp., et le bon article de la *Nouvelle Biographie générale* sur Naudé (de M. Alf. Franklin).

(2) *Historiettes*, T. VII, p. 161 et sqq. (éd. P. Paris-Monmerqué).

l'Ορεστης de ces *Confessions* (1) qui n'ont de commun avec celles de Rousseau que l'inconscient cynisme de certains et dégoûtants aveux. Dans la première de nos lettres, il est dit : « *J'ay quasi distribué les exemplaires que vous m'aviez ordonné* » d'un livre composé par Naudé ; dans la seconde, il est répété, avec plus de précision : « *J'ai ainsi distribué vos livres : six à M. de Peiresc pour MM. du Puy et un pour lui.* » Or, dans une lettre adressée à Peiresc le 18 février 1633 (2), Bouchard lui annonce l'envoi d'un exemplaire d'un livre de Naudé « *qu'il m'a chargé de vous présenter de sa part* » et de six exemplaires du même livre destinés aux Dupuy. — Dans la même lettre, l'auteur énumère diverses *Relations de l'embrasement du Vésuve,* c'est-à-dire de l'éruption survenue en 1633, achetées par lui pour le compte de Naudé. Dans la lettre du 18 février 1633, Bouchard annonce l'envoi à Peiresc de l'une de ces *Relations* (3). On peut supposer que la *Relation* envoyée à Peiresc est l'une de celles achetées pour Naudé, bien que Naudé, dans sa lettre du 16 juin 1633, mentionne seulement l'envoi de son livre (le *De Studio liberali Syntagma*) sans rien dire de l'envoi de ces *Relations* (4). Peut-être la Relation était-elle envoyée par Bouchard à Peiresc pour son propre compte et spontanément. Il importe peu d'ailleurs. Il suffit de constater que dans les deux lettres il est question de ces *Relations.* — Enfin, preuve encore plus décisive, l'auteur de nos lettres dit, dans la seconde, qu'il s'occupe à traduire la *Congiura dei Fieschi* de Mascardi, et Bouchard parle dans une lettre

(1) Les contemporains se sont beaucoup moqués de la manie de pseudonymes dont Bouchard était atteint et qui est assez bizarre en effet. Chapelain et Balzac lui en donnaient un de plus : ils l'avaient baptisé *Polyonimus.*

(2) Ap. Tamizey, *loc. prius cit.*, p. 9.

(3) *Ibid.*, p. 9. « Je vous envoie ici une relation de l'embrasement du Vésuve.

(4) Ap. Tamizey, *loc. alt. cit.*, p. 26.

du 7 mars 1636 à Peiresc « *de la version que j'ay faite de la Congiura dei Fieschi* » comme d'un ouvrage déjà ancien (1). On sait d'ailleurs par le témoignage autorisé de Chapelain et de Tallemant des Réaux (2) que Bouchard a en effet traduit la *Congiura*. Il est donc impossible de douter que l'auteur de ces deux lettres à Gabriel Naudé ne soit J.-J. Bouchard.

Nous possédons d'autres lettres de Naudé et de J.-J. Bouchard adressées en 1633 à leur commun ami Peiresc. Les correspondances des érudits de cette époque sont d'ailleurs nombreuses, et les détails de l'histoire littéraire commencent à en être trop bien connus (3) pour que celles-ci puissent nous révéler beaucoup de faits ignorés. On n'y trouvera guère, en fait de renseignements nouveaux, que la date exacte de la traduction de la *Congiura*, les indications sur le théâtre de carnaval à Rome, sur la querelle géographique d'Holstenius en 1633, sur la préparation de l'*Epicure* de Gassendi, des ouvrages de Sirmond, de Méziriac, sur la ladrerie d'une ambassadrice et quelques nouvelles d'ordre politique.

C'est surtout le caractère de J.-J. Bouchard que ces lettres éclairent de lumières nouvelles. Dans l'intéressante notice qu'il lui a consacrée, M. Tamizey de Larroque a émis sur lui diverses vues que ces deux lettres confirment parfaitement : ainsi M. Tamizey, en citant un sonnet, fort joli du reste, adressé à Naudé par J.-J. Bouchard le

(1) Ap. TAMIZEY, *loc. prius cit.*, p. 41.

(2) TALLEMANT, *Historiettes*, VII, p. 159. CHAPELAIN, *Lettres* (ed. Tamisey) p. 699 ; cf. TAMIZEY, *ibid.*, p. VI, note 2.

(3) Surtout par les excellents travaux de M. Tamizey de Larroque sur Peiresc et sur Chapelain, et, *si parva licet*..., pour quelques points, par *Les Amis d'Holstenius*. Il y aurait à étudier aussi de près les papiers des Dupuy, inépuisable mine de renseignements. C'est seulement quand on aura fait un examen attentif de leurs correspondances, de celle de Huet, de celle de Nicaise, qu'on pourra avoir des notions exactes sur l'histoire de la République des Lettres au XVIIe siècle.

1er janvier 1639 (1), se borne à « *constater que Bouchard et Naudé furent très liés.* » La franchise et même la rudesse avec laquelle Bouchard malmène le latin et la fécondité littéraire de Naudé prouve que leur amitié devait être solide et sincère pour autoriser entre eux de pareilles libertés. — M. Tamizey dit aussi : « *Bouchard paraît avoir été surtout un excellent humaniste* (2) ». Sa sévérité à l'égard du latin de Naudé, son jugement qui est dur, sur le latin de l'Université de Paris, celui qu'il porte sur Rigault le prouvent abondamment. Bien qu'il invoque quelque part l'autorité d'Holstenius et se retranche derrière les critiques du géographe, ce n'est sans doute pas à l'allemand qu'il détestait (3), mais bien à lui-même qu'il attribuait « *les yeux délicats et savants* » qu'il disait manquer aux flatteurs de Naudé. — Ces deux lettres montrent encore combien est juste l'épithète de « *le plus éhonté des solliciteurs* (4) » que M. Tamizey décerne à Bouchard. On voit qu'au moment même où il demandait à Rome la succession de Suarès comme bibliothécaire des Barberini (5), il faisait à la fois demander par Peiresc une place dans la maison de M. de Noailles, et solliciter par Gaffarel un poste dans la suite l'ambassadeur vénitien destiné pour Constantinople (6).

D'autres traits du caractère de ce singulier humaniste

(1) A propos de son livre : *Considérations politiques sur les coups d'état,* le sonnet est cité par Tamizey, *loc. prius cit.*, p. 10.

(2) Tamizey, *ibid.*, p. VI, n. 2.

(3) Voir notamment une lettre du 2 novembre 1635 (*ibid.*, p. 39). Bouchard y parle de *l'antipatie* (sic) *qu'il* (Holstenius) *a contre notre nation* Ce jugement est trop sévère. Holstenius, certes, est loin d'être un personnage sympathique, mais il ne semble pas, d'après sa correspondance et les opinions de ses contemporains, qu'il ait eu un mauvais vouloir particulier contre les Français. On peut, dans le procès que lui fait ici Bouchard, renvoyer les parties dos à dos.

(4) Tamizey, *ibid.*, p. IV.

(5) Sans l'obtenir d'ailleurs.

(6) Il ne donna pas du reste suite à ce projet.

sont aussi indiqués ici. Le long exorde de la seconde lettre, consacré aux histoires personnelles de celui qu'il appelle *le bonhomme de Sainte-Catherine,* et, par un semi-calembour en chiffre, χαθαρος, est intéressant pour nous surtout par ce qu'il nous montre de son excessive curiosité, de ses ruses diplomatiques et de sa défiance à l'égard des indiscrétions de la poste. Son cosmopolitisme apparaît, non-seulement dans son projet de voyage à Constantinople, mais surtout dans l'appréciation des Français qui venaient visiter Rome et l'Italie (1). Son libertinage d'esprit se montre par l'énumération de ses amis, parmi lesquels il cite Gaffarel, Campanella, celui qu'il appelle « le bon Gassendi », tous gens, comme Naudé d'ailleurs, et lui-même, sentant quelque peu le fagot.

L'auteur du *Tombeau* (2) de Peiresc n'est certes pas, bien que dans ces lettres il y ait, avec beaucoup d'archaïsmes, une certaine vivacité et par endroits un réel bonheur d'expression, un grand écrivain. Mais ces deux lettres lettres n'en méritent pas moins d'être publiées, puisqu'elles précisent, sans l'embellir, la physionomie de ce déclassé de la République des Lettres, de celui dont on pourrait dire, parmi les *Apes Urbanæ* (3) dont Allatius recueillait si pieusement le miel et notait les courses vagabondes, qu'il ne fut jamais qu'un méchant frelon.

(1) Ce jugement sévère n'est pas absolument inexact. Il y a peu de gens aussi désagréables à rencontrer à l'étranger que les Français. Ce n'est pas que nous soyons plus sots que les autres touristes, mais nous nous croyons trop d'esprit. Bouchard a bien noté ce travers de l'esprit national.

(2) *Monumentum romanum Nicolao Claudio Fabricio Peirescio*, etc., *factum* (Rome, imprimerie Vaticane, 1638, in-4). Voir le jugement sévère de M. Tamizey sur cette œuvre de réclame mal déguisée (*ibid.*, p. VII).

(3) Sur Allatius et ses *Apes Urbanæ*, cf. une longue note de *Quelques lettres à J.-M. Suarès* (*Documents annotés, III*) et des *Amis d'Holstenius, IV: Les petits correspondants.*

I

AL MOLTO ILLUSTRE SIGNOR PADRONE MIO OSSERVANDISSIMO, | IL SIGNORE GABRIELE NAUDEO, | GENTILUOMO DEL EMINENTISSIMO SIGNORE CARDINALE | DE BAGNI IN | MASSA FISCAGLIA (1).

Si deffendere (sic) *detrectum quam vertere mavis,*
Nullum ultra verbum aut operam sumemus inanem
Quin sine rivali te et tua solus ames.

Je vous veux néanmoins advertir encore pour la dernière fois que vous réformiez votre style ou que vous le difformiez (2), car il est un peu trop tiré pour passer tout-à-fait pour latin de commun, mais aussi n'est-il pas assez bien peigné pour paroistre devant des yeux délicats et savants que n'eurent jamais ceux qui vous ont loué comme vous dites votre *Paranymphe*, votre traité *De Venenis* (3), et ce dernier ouvrage-ci, dont est question (4). Fussent-ils infinis en nombre, vous ne devez pas néanmoins penser que je sois si fort singulier (5) en mon opinion que je n'aye aucun pour elle, et vous dirai, avec la franchise que vous me recommandez, que le signor Holstenio (6) la croit si vraie et si catholique que j'ai vu qu'en la plupart des pages de l'exemplaire que je

(1) Massa Fiscaglia, petite ville entre Codigaro et Ferrare, entre les marais des *Valli* d'Ambrogio et les lagunes de Gallare et de Comacchio. — Massa Fiscaglia ne serait-elle pas, plutôt que Massa Lombarda que conjecture M. Tamizey (*loc. cit.* p. 15, n. 3), la ville que Naudé appelle La Malze et d'où il avait écrit à Peiresc une lettre, aujourd'hui perdue, à laquelle il fait lui-même allusion dans une autre lettre au même, écrite le 16 juin 1633 ?

(2) Pour *déformiez*, c'est-à-dire pour que vous le rendiez difforme. Il y a peut-être ici dans l'emploi de ce terme archaïque une intention de calembourg.

(3) Le vrai titre du traité *De Venenis* est celui-ci : Quœstio iatrophilologica ac magnum homini a venenis periculum ? (Rome, 1632.)

(4) L'ouvrage en question est le *De studio liberali syntagma*, publié en 1632, à Urbin, (in-4), et réimprimé à Rimini (in-8) en 1633. Il devait être suivi d'un *De studio militari syntagma*, publié à Rome, in-4, 1637. L'infatigable Naudé s'occupait en ce moment même de sa *Bibliographie politica*, qui parut l'année même à Venise, in-12.

(5) Au sens étymologique, *isolé*.

(6) Cf. *Les Amis d'Holstenius* sur ce philologue et bibliophile bien connu.

lui ai donné de votre livre « *allinit atrum transverso calamo signum.* » Et il est fort vraisemblable que vos amis de Paris soient encore de ma créance, puisque ils vous font écrire par M. Moreau (1) les mesmes advertissements que je vous ai donnés et vous donne encore, *id est* que vous vous passeriez bien de faire tant de livres et si longs (2), et vous ne devez point vous imaginer qu'ils aient fait cela en considération de quelque mauvais préjugé que je leur ai pu donner de votre livre, vous assurant de n'en avoir encore escrit à âme vivante, soit en bien ou en mal. Quand je vous aurais allégué M. Rigault (3) pour une règle infaillible de bien escrire en latin, je n'aurais point pesché contre l'époche (4), laquelle acquiesce volontiers aux choses dont tous les sens ensemble lui font foi. Mais vous devez savoir que j'ai mis cet homme en jeu seulement en qualité de protecteur et de deffenseur de Tite-Live, dont je sais qu'il admire et imite principalement la latinité. Une autre fois, quand vous voudrez me louer de nos professeurs et maîtres ès arts, je vous prie de vous souvenir qu'après Passerat l'on n'a plus parlé latin en l'Université de Paris (5).

Au reste, j'ai quasi distribué les exemplaires que vous m'aviez ordonné, fors al (*sic*) M. Simonelli, que je ne cognois point ni ne sais où il demeure (6).

(1) Naudé lui avait envoyé une « balle » d'exemplaires de son livre, sans doute ceux qui furent distribués à ses amis parisiens. Ce M. Moreau est le docteur René Moreau, l'éditeur de la *Schola Saleruitana* (1587-1656.) Cf. TAMIZEY, *Les correspondants de Peiresc* XVI, *Naudé*, p. 14, n. 2.

(2) Sur les ouvrages publiés avant 1633 par Naudé, Cf. TAMIZEY, *ibid*, p. 2, note 2. Il faut y ajouter ceux que mentionne ici J.-J Bouchard. Ces innombrables opuscules, si pleins de pensées et de choses, mériteraient bien d'être réimprimées et traduits, car Naudé est un des esprits les plus originaux et les plus méconnus de ce XVII[e] siècle si varié et si peu connu.

(3) Nicolas Rigault, l'éditeur de Tertullien, l'ami si souvent nommé de Peiresc, d'Holstenius et des Dupuy. Souhaitons qu'après Philippe de Maussac, il trouve bientôt une place parmi *Les Correspondants de Peiresc*, avant de figurer parmi *Les Amis d'Holstenius*.

(4) Il veut dire : *Je me serais conformé aux habitudes de l'époque.*

(5) Le successeur de Ramus en 1572 dans la chaire d'éloquence et de poésie latine au collège de France, Jean Passerat (1534-1602); il fut un des collaborateurs de la *Satire Ménippée*.

(6) On voit par l'énumération donnée dans la lettre suivante que M. Simonelli (qui m'est inconnu encore plus qu'à Bouchard) ne reçut pas en effet son exemplaire.

M. de Bonaire s'est offert à me faire tenir à M. de Peiresc (1) ceux que vous désirez qui passent en France, et croi que je les lui donnerai samedi prochain. Car pour M. Hardier (2), je crois que difficilement il eust porté vos livres à Paris, puisque mesme il n'y peust pas porter son corps qu'avec danger. Pour madame l'Ambassadrice, elle s'en retournerait volontiers toute nue pour ne point payer le port de ses hardes (3).

Notre prélat (4) a voulu que je lui en aie donné deux exemplaires, l'un pour lui et l'autre pour son théologal (5) : lequel tant s'en faut que l'évesque l'ait amené à Rome avec lui qu'il le laissa à Paris, où il a esté jusqu'à la fin de l'année passée qu'il est enfin venu à Digne, où il a presché des nonnes tout cet advent, comme l'on m'escrit de Paris et d'Aix. M. de Peiresc me mande qu'il travaille fort et ferme à son Epicure, de sorte qu'il croit qu'il pourra estre achevé à Pâques (6).

Le mesme m'escrit que M. Rigault est bien avant en l'édition de ses notes sur Tertullian (7), que M. le Chat entreprend

(1) Par le moyen de la barque dont le départ fut précipité, comme le dit Bouchard à Peiresc, *loc. cit.* p. 1.

(2) Je ne réussis pas à identifier ce M. Hardier qui est sans doute, vu son séjour obligé loin de Paris, quelque personnage compromis dans les affaires de Monsieur dont il est question dans cette même lettre. Il n'est pas question de lui dans les lettres contemporaines de Peiresc.

(3) La comtesse de Brassac (Mme de Galard de Béarn), dont le mari était ambassadeur depuis 1629.

(4) Raphaël de Bologne, évêque de Digne de 1628 à 1653. Cf. *Gallia Christiana*, III, col. 1135. Il séjourna à Rome de 1632 à 1633.

(5) Sur « le bon » M. Gassendi, chanoine théologal de Digne, on me permettra de renvoyer d'avance au travail impatiemment attendu que M. Henri Berr consacre à ce personnage plus célèbre que connu à ses amis, et à ses relations littéraires avec les savants contemporains; provisoirement consulter la notice développée de la *Nouvelle Biographie Générale* (de B. Aubé) le volume de *Documents inédits* de M. Tamizey de Larroque et la *Vie de Gassendi*, de l'oratorien provençal Bougerel.

(6) Le *De Vita, moribus et placitis Epicuri seu animadversiones in decimum librum Diogenis Laertii* ne parut qu'en 1649 à Lyon; le *Syntagma philosophiæ Epicuri* en 1659 seulement.

(7) L'édition de Tertullien parut en 1634, in-folio. Nous reviendrons sur l'histoire de ce travail dans l'étude sur *Nicolas Rigault* qui continuera, — mais quand ? — nos *amis d'Holstenius*.

l'édition du Galien grec et latin (1). Le P. Sirmond avance fort la siène (*sic*) du Théodoret (2), et M. le Jay sa grande Bible Archiroyale (3). M. de Méziriac en Bresse a son Apollodore tout prest à voir le jour et fort advancé son Plutarque (4).

Pour les nouvelles de Rome, elles ne parlent point de livres, mais seulement de masques et de comédies dont il y a eu très-grande quantité ce carnaval. Entre lesquelles, la représentation des *Amori di Tancredi ed Erminia* qu'a fait (*sic*) le seigneur prince préfet a emporté le prix, tant pour la bonté des vers et de la musique que pour la richesse des habits et les belles et diverses machines qui ont joué sur le théâtre

Le cavalier Bernini (5), que peut-estre bien cognoissez, a composé et fait représenter chez lui une comédie si satirique et si licentieuse (6) que plusieurs gens de qualité de cette court y ont esté nommés avec désavantage ; dont quelques uns se veulent ressentir et ay veu desja de furieux mémoriaux que l'on veut présenter au cardinal Barberini contre lui. Je m'imagine que vous estes bien esloigné de semblables pensées à votre pouglié de Cervia (7) où je désirerois fort savoir comment se fait le carnaval.

(1) Y a-t-il ici une erreur de Bouchard? Ce M. Le Chat est resté inconnu aux dictionnaires biographiques ordinaires.

(2) Le *B. Théodereti episcopi Cyri opera omnia* de Sirmond formant quatre volumes in-folio ne parut qu'en 1642, à Paris, Cramoisy. Un cinquième volume *Auctarium* y fut ajouté par Garnier, en 1684 (Paris, Martin).

(3) La *Bible polyglotte* de Michel le Jay, chef-d'œuvre de typographie, fut commencée en 1628 et achevée seulement en 1645. Son histoire a été bien résumée par Tessier (*Nouv. biog. génér.*) Michel le Jay, né en 1588, mourut en 1674, ruiné par son entreprise.

(4) Claude-Gaspard Bachet, seigneur de Méziriac, (1581-1638) poète et érudit bressan, laissa son *Apollodore* et son *Plutarque* inachevés et inédits. Il est surtout connu pour sa traduction d'Ovide.

(5) Le célèbre architecte, trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en rien dire ici.

(6) La suite de la phrase explique le sens de ce mot, qui est ici surtout politique; je dis *surtout*, car on ne sait guère séparer au XVIIe siècle la liberté intellectuelle de la liberté morale.

(7) Le cardinal Bagni fut évêque de Cervia (petite ville près de l'Adriatique à 20 kilomètres de Ravenne) avant d'avoir l'évêché de Rieti, plus voisin de Rome, sinon plus important.

Je treuvé hier M. Casal(1) par Rome qui m'assura vous avoir tous laissés là en bonne santé. Je vous envoie ici une lettre de nostre évesque(2), où je croi qu'il vous esclaircit de la plupart des curiosités que vous me tesmoignez avoir pour ce quil (*sic*) le touche. Il est venu ici par mer, a amené deux laquais, un cuisinier, et deus gentilshommes qui sont ses camarades, l'un de Digne, l'autre de Lyon, tous deux si dévôts et zélés si inconsidérément qu'ils corrompent et troublent toute l'honneste réjouissance que nous pourrions prendre, l'évesque et moi. Il part demain pour Naples où il fait estat de demeurer tout ce quaresme, pour revenir après encore à Rome pour un mois ou deux, et de là, aller à Lorette, Venise et Florence, où je crois que je pourrai passer l'esté avec lui, et en ce cas j'espère de vous voir en allant à Venise. Mandez-moi si vous croyez estre encore en ce temps-là à Cervia, et quand vous espérez de retourner à Rome.

M. Ménestrier (3) est ici de retour et m'a apporté des lettres de Paris, entre autres de M. du Buisson (4) qui vous baise les mains et dit vous escrire par la mesme voye. Vale.

Roma, 5 idus februar. 1633.

Je baise les mains à MM. de La Tour et Slingueland (5).

(1) Le même que J.-B. Casale, cité plus loin. Antiquaire et philologue, Casale était une des plus anciennes relations italiennes de Bouchard. Il l'avait vu pour la première fois à Toulon lors de son départ pour Rome Casale était alors de la famille du cardinal Bagni et avait fait difficulté de prendre Bouchard sur le vaisseau qui allait le ramener à Civita Vecchia. Bouchard raconte sa mésaventure avec Mme d'Osiliers, la jeune et belle femme du barbier de Toulon.

(2) L'évêque de Digne, cité plus haut. C'était lui qui avait décidé le départ de Bouchard pour l'Italie. Si les *Confessions* sont sincères, il avait donné à son jeune ami un bien singulier viatique !

(3) L'abbé Claude Ménestrier, archéologue, ami de Peiresc, né à Vauconcourt (Haute-Saône), mort à Rome en 1639.

(4) Ce M. du Buisson est inconnu même à M. Tamizey de Larroque; on sait par une lettre de Peiresc, à lui adressée le 24 août 1631, qu'il habitait Rome ; par une lettre de Naudé du 1er février 1632, qu'il se chargeait d'achats de livres pour Peiresc ; c'est ici une troisième information sur cet obscur personnage.

(5) Ces deux personnages sont, eux aussi, de la maison du cardinal Bagni. Le premier m'est inconnu. M. Slingueland (ou Slingeland) est un gentilhomme flamand parent de Van de Putte (Eryieus Puteanus), de Louvain, et secrétaire du cardinal pour les lettres latines.

Depuis ma lettre escrite, notre prélat est tombé malade de certaines ventosités qui lui font grand douleur au costé, de sorte que son voyage de Naples est retardé.

J'ay aussi receu des nouvelles de Paris, qui portent l'entrevue du Roi et de M. le cardinal à Rochefort; l'assassinat commis en la place Royale du baron de Chaban; la promotion de M. le comte de Brissac aux charges et emplois de feu M. le mareschal de Schomberg; une levée de trois mille hommes pour envoyer vers la frontière de Metz; et le procès que l'on fait au Parlement, à Payen, conseiller, pour s'estre intrigué au parti de Monsieur, frère du Roy, *cujus nulla fit mentio* (1).

J'oubliois à vous dire qu'enfin mes livres me sont venus de Naples, et avec eux encore les vostres, où il y a *Capacii elogia* et *Nigroni epistola de Sancto Ignatio,* qui constent tout deux six jules; douze relations du Vésuve (2), un demi-gros la pièce, trois jules; quatre grandes relations, quatre jules; six petites, trois et demi ; deux grandes, un et demi ; deux grandes, cinq ; une spirituelle, un et demi, de sorte qu'ayant receu de vous une pistole, puis quatre jules, je vous devrai huit jules.

II

A Rome, ce 19 mars 1633.

Omnibus hoc vitium est cantoribus inter amicos.
Ut nunquam inducant animum cantare rogati.

Je vous prie néanmoins de ne vouloir pas faire comme cela cette fois-ci, et faut que vous vous résolviez à achever

(1) C'est probablement par une lettre de Peiresc, écho des frères Dupuy, que Bouchard avait ces informations qui sont fort précises.

(2) Le Vésuve a inspiré de si nombreux ouvrages, dit M. Tamizey, qu'une bibliographie vésuvienne qui serait complète remplirait un très gros volume. Il est impossible d'identifier les diverses relations dont J.-J. Bouchard parle ici. Naudé s'intéressait beaucoup à cette éruption du Vésuve, et ces relations qu'il se faisait adresser par son ami devaient servir de matériaux à un nouvel opuscule publié à Paris en 1632, (in-8): *Discours sur les diverses* (sic) *incendies du Mont Vésuve et particulièrement sur le dernier qui commença le 16 décembre 1631.* — Le *jules* est une monnaie pontificale valant à peu près un tiers de franc (huit jules et demi valent un écu de trois livres).

plainement et entièrement la belle musique, que, sans en être prié, vous avez si bien commencé à chanter des faits et gestes du bonhomme de Sainte-Catherine (1). Je désire infiniment savoir tout le particulier des extravagances que l'on nous a escrit qu'il a commis (*sic*) en sa façon de vivre, qui sont ceux qui vous les ont escrites, de Venise et autre part, et qui sont aussi ces Français qui vous les ont si fort exagérées en passant par Gatteo (2), et désirerois beaucoup avoir communication de ces pièces que vous dites avoir en vos mains sur cette matière.

Mandez-moi aussi si je suis embrouillé en ces caquets-là et de quelle sorte, et descouvrez-moi aussi ces *quœdam quœ in abscondito latent*, dont vous dites me vouloir advertir en temps et lieu. Et premièrement, vous debvez estre sûr de deux choses, que votre lettre sera bruslée aussitôt que je l'aurai eu lue *(sic)* et que *omnia lapidi dixeris.*

Ce n'est pas la simple curiosité qui me porte à savoir cela, mais le desir d'y remédier et *venienti occurrere morbo;* ce que je ne puis si bien faire qu'en sachant le lieu et les personnes d'où cela part. Car j'essayerai de les tromper si elles ont dit vrai, et si elles ont avancé rien de faux, je les destromperai. Outre que vous pouvez escrire en termes si couverts que. quand mesme vos lettres seroient ouvertes l'on ne les puisse entendre, pour plus grande sûreté, je vous envoie ce chiffre duquel vous vous servirez en cette occasion-ci, et en toutes les autres dont il sera besoing doresnavant :

d e u s a b c f g h i
l m n o p q r t x y z

Il faut toujours prendre la lettre qui est vis-à-vis de celle qu'il faudrait escrire, Par exemple, au lieu du *d*, il faut prendre *l*, et au lieu de *l* le *d*, et ainsi des autres ; *esuozmnc*

(1) Je ne trouve ni dans les lettres de Peiresc, ni dans celles des Dupuy, ni dans celles d'Holstenius, rien qui me fasse comprendre quel est le personnage, plus ou moins ridicule ou ridiculisé, que Bouchard désigne sous ce surnom et plus loin sous le pseudonyme de Χαθαρος.

(2) Gatteo est un bourg voisin de Savignano, sur la route de Savignano a Cervia par Cesenatico. Il est difficile de préciser la date de la rencontre de ces Français avec Naudé, et d'expliquer à quel moment Naudé se trouvait à Gatteo, lui qui était en février à Massafiscaglia et en juin à Padoue. La rencontre de Gatteo est certainement antérieure.

fait *monsieur*. Le premier mot qui est ici *Deus* peut se changer en tout autre parolle, pourveu qu'elle n'ayt pas deux fois une même lettre; puis faut partir le reste des lettres par la moitié, et les mettre vis-à-vis l'une de l'autre, comme sont celles-ci, et faut prendre garde de ne pas remettre en l'ordre du reste de l'alphabet les lettres qui en font la première parole comme ici, où il n'y a ni *d*, ni *e*, ni *u*, ni *s*, pour ce qu'elles sont dans *Deus*. Et quand vous voudrez changer de mot faudra me l'escrire au commencement ou à la fin de votre lettre. (1)

Je vous escris tout ceci pour ce que je veux absolument que vous me mandiez le *Tu autem* de cette affaire là, et toutes les excuses que vous pourrez m'escrire là-dessus ne seront point valables, et vous n'aurez plus de mes lettres jusqu'à ce que vous m'ayez esclairci sur ces doutes-ci qui me mettent bien fort en peine pour vous dire le vray.

Si vous voyez Χαθαρος (2) (c'est ainsi que nous appellerons doresnavant notre bonhomme), comme je crois que vour ferez, m'ayant assuré qu'il viendrait en passant saluer votre Cardinal (3), ne lui dites rien de tout cela, qui ne serviroit qu'à le fascher, et le persuadez le plus que vous pourrez à revenir demeurer à Rome, comme il m'a dit avoir dessein.

Je commence à désespérer que nous nous puissions voir ce printemps, comme je croyais, si ce n'est d'avanture que j'allasse après ces Pasques à Lorette, d'où, si vous n'estiez pas fort éloigné je ne manquerai pas de vous aller trouver. A ce que je puis voir, nous ne devons espérer de vous avoir à Rome que de Pasques en un an. L'on ne tient pas cela ici, et dit-on à Rome que votre cardinal sera ici à la Pentecôte. Dieu le veuille.

Bon Dieu ! que nous rirons des extravagances d'habits, de langage, de gestes et d'esprit de nos Français, qui avolent ici « *come storni* », *e spero che* « *ritornaranno magri assai* », *dice il proverbio*.

(1) J'imaginerais volontiers, vu l'archaïsme du passage qui contient l'explication de ce chiffre, que Bouchard l'a copié dans quelque vieux traité de cryptographie.

(2) Il y a ici un calembourg quelque peu pédantesque.

(3) Le cardinal de Bagni, protecteur de Naudé.

La vraie cause du non voyage du bon Gassendi (1) est le dessein qu'il a d'aschever son Epicure, qui sera fait à Pâques, ce dit-on. M. Luilier (2) doit estre ici à la fin de ce printemps, à ce qu'il m'escrit, mais je n'en crois rien. M. de La Motte (3) devoit venir avec Χαθαρος et je n'ai pu savoir ce qui l'en a empesché. C'est grand cas (4) : tous les sots de France viennent ici, et au diable l'honneste homme qui paraît.

J'ai ainsi distribué vos livres : six à M. de Peiresc pour MM. du Pui, et un pour lui (5) ; un à Χαθαρος pour lui et Gassendi; un à Mascardi (6) ; un à Doni (7) ; un à Holstein ; un à Lambin (8); et un pour moi. De sorte que des quinze exemplaires que j'ai reçus, il ne m'en reste plus que deux, dont je donnerai l'un à M. de Bonnaire (9), et l'autre à Souberas (10) ou quelque autre qui le méritera mieux que lui.

Quand j'aurai trouvé quelque autre livre curieus, je ferai le paquet de vos relations Vésuvianes, et les donnerai au P. du Puy (11), ainsi que vous m'ordonnez.

(1) J. J. Bouchard accolle volontiers l'épithète de *bon* au nom de Gassendi comme à celui de Naudé. Elle prend certainement sous sa plume une intention méprisante, assez naturelle chez cet aventurier qui se croyait du génie.

(2) Luillier est le conseiller au Parlement, ami des libertins et des philosophes, qui fut père de Chapelle.

(3) Je n'ai pu identifier ce M. de la Motte.

(4) *Cas* est pris ici au sens étymologique : *casus*, malheur.

(5) V. la première lettre de Bouchard à Peiresc, TAMIZEY, loc. cit., p. 11.

(6) Agosto Mascardi, né à Sarzana en 1591, mort en 1640, est connu surtout pour son traité *Dell'arte storica*, où il insiste particulièrement sur les devoirs moraux de l'historien.

(7) J.-B. Doni, archéologue florentin (1593-1647), s'est occupé de l'histoire de la musique dans l'antiquité dans son *Compendio del trattato dei generi e modi della musica*. (Rome 1635.)

(8) Je ne connais pas ce M. Lambin, du nom de qui il se peut d'ailleurs que ce ne soit pas la vraie orthographe.

(9) M. Debonnaire (plutôt que de Bonnaire), beau-frère de l'abbé de Barclay, grand ami de Peiresc, était à Rome son commissionnaire bénévole en matière de livres et d'objets d'art.

(10) Souberas m'est également inconnu.

(11) Sur Dom Christophe du Puy, frère des célèbres érudits parisiens, prieur de la Chartreuse de Rome, mort à Rome le 28 juin 1654, voir divers renseignements épars dans les lettres de Peiresc aux Dupuy et dans les *Amis d'Holstenius*.

Le livre de géographie d'Holstenio dont votre cardinal a ouï parler n'est point *in rerum naturâ*. Voici ce qu'est : Holstein ayant fait peindre dans la galerie des cartes de Saint-Pierre une Italie ancienne, un certain pédant a fait un petit écrit contre qui n'a esté ni vu ni lu non pas même d'Holstenius (1).

Leo Allatius (2) et Campanella (3), je les vois assez souvent. Pour Mascardi, il m'a donné *La congiura dei Fieschi* à traduire en françois, et c'est à quoi je travaille à cette heure (4). Leo Allatius m'a assuré que vous lui aviez dit qu'elle était déjà traduite : ce que je ne crois pas. Mandez m'en ce que vous en savez.

De nouvelles d'estat ni de livres je n'en sais point. Adieu. Baisez les mains de ma part à MM. de la Tour et Slinguelant. J'ai vu G. B. Casale qui n'a pas meilleure mine pour avoir esté à Venise (5).

J'escris à M. Gaffarel (6), lequel m'a escrit. Je le prie de me vouloir procurer une place de gentilhomme chez le premier ambassadeur de Venise qui ira à Constantinople (7). Vous me

(1) Je n'ai pas trouvé de renseignements sur cette querelle géographique dans les lettres d'Holstenius.

(2) Sur Leo Allatius, voir diverses notes de mes *Amis d'Holstenius*, et surtout les documents inédits de la vaste correspondance conservée à la bibliothèque Vallicelliane et enfin classée et ouverte aux curieux.

(3) Sur Campanella, l'auteur plus que singulier de *La Cité du Soleil*, il faut voir les renseignements donnés par Naudé dans ses lettres à Peiresc et les études du savant napolitain M. Luigi Amabile qui prépare en ce moment même l'édition de la correspondance de Peiresc avec Campanella.

(4) L'ouvrage de Mascardi *Congiura del conte Giovanni Luigi dei Fieschi* avait paru à Venise en 1627. La traduction de Bouchard, qui prit sur le titre le nom de Fontenay Sainte-Geneviève, ne fut imprimée qu'en 1639 (Paris, Camusat. in-8). Ce passage-ci de Bouchard précise la date de sa composition. Tallemant des Réaux (VII, 159) et Chapelain (*Lettres* I, 699), ont jugé sévèrement cette traduction.

(5) Il peut bien y avoir une grosse méchanceté, et fort indiscrète, sous cette plaisanterie en apparence inoffensive.

(6) Sur J. Gaffarel, érudit provençal, un des hommes du XVII[e] siècle dont Bayle dit qu'ils ont le plus fait parler d'eux, voir une notice de M. Tamizey de Larroque, *Préface à quelques lettres inédites* (Digne, 1886, in-8).

(7) J.-J. Bouchard se disait, dans une lettre à Peiresc, le 16 juillet 1633, « résolu de s'en aller à Constantinople tout au plus tard à ce printemps ». C'est là un des nombreux projets en l'air qu'il a émis sans jamais les accomplir.

ferez plaisir de lui recommander dans vos lettres cette affaire-là.

Le cardinal Antoine (1) se va faire prestre pour prendre l'archevesché d'Avignon, dont il est déjà légat ; et tient-on qu'il a dessein d'y aller résider, le voyage du Pape à Civitavecchia est rompu.

L'on attendent (*sic*) M. de Créquy (2), dans trois jours ou trois semaines et croit-on que MM. de Vendosme (3), qui sont ici incognus, s'en iront aussitôt qu'il arrivera. L'abbé de Bonneval, frère de M. de Thou, est ici (4).

(1) Antoine Barberini, frère du cardinal François et beaucoup moins brillant que celui-ci. On annonçait de Rome à Peiresc, le 26 janvier, que François Barberini allait donner sa démission de la légation d'Avignon en faveur du cardinal son frère.

(2) Charles de Créquy, prince de Poix, duc de Lesdiguières, pair et maréchal de France, présenta ses lettres de créance à Urbain VIII, le 25 juillet 1633. Il ne resta que très peu de temps à Rome. Le comte de Noailles lui succéda dès le printemps de 1634.

(3) Le fils et le petit-fils de Henri IV, compromis dans les intrigues de Monsieur, exilés ou en disgrâce, devaient peu tenir à rencontrer à Rome le représentant officiel de la France et du gouvernement de Richelieu.

(4) Jacques-Auguste de Thou, deuxième fils de l'historien, abbé commendataire de Bonneval, président de chambre au Parlement de Paris, plus tard ambassadeur de Hollande ; il porta le nom de baron de Meslai après la mort tragique de son frère. Il mourut à Paris le 26 septembre 1677.

QUELQUES REMARQUES PHILOLOGIQUES

A PROPOS DU

VIANDIER DE TAILLEVENT

MM. le Baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire viennent de publier, à la librairie Techener, une luxueuse édition du *Viandier* de Taillevent, premier queu et sergent d'armes de Charles V, maistre des garnisons de cuisine de Charles VI. Ce beau livre s'ouvre par une très savante introduction, dans laquelle les éditeurs ont réuni tout ou à peu près tout ce qu'il est possible de savoir sur Guillaume Tirel, dit Taillevent. A l'aide de documents examinés avec un soin scrupuleux et grâce à d'ingénieux rapprochements de dates, ils ont pu rectifier un certain nombre d'erreurs accréditées jusqu'ici (entre autres l'opinion erronée qui faisait de Taillevent un cuisinier de Charles VII) et établir, preuves en main, les états de service de l'auteur du *Viandier*. Il résulte de leurs patientes investigations que Guillaume Tirel fut :

Enfant de cuisine au service de la reine Jeanne d'Evreux en 1326;

Valet de cuisine de bouche de la reine, en 1330;

Queu de Philippe de Valois, en 1346 et 1349;

Écuyer de l'hôtel de Mgr le Dauphin de Viennois, puis queu du même prince, en 1355;

Queu du duc de Normandie, en 1359 (1360, n. st.) et 1361;

Queu et sergent d'armes du roi, en 1368;

Premier queu du roi, en 1373 et 1377;

Écuyer de cuisine de Charles VI, en 1381;

Premier écuyer de cuisine du roi, en 1388;

Maistre des garnisons de cuisine du roi, en 1392.

A la suite de cette introduction, les éditeurs donnent : une bibliographie très complète des éditions, manuscrites ou imprimées, du *Viandier;* le texte de ce manuel de cuisine d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale; quelques extraits du manuscrit de la Bibliothèque Mazarine; l'édition du xve siècle et les additions de Pierre Gaudoul; un traité de cuisine écrit vers 1300, le plus ancien en langue française que l'on connaisse; des pièces justificatives et une table des matières très explicite.

Le livre est orné des reproductions par l'héliogravure de deux dessins du tombeau de Taillevent par M. Guerrier et M. de Gaignières; de la pierre tombale, telle qu'elle est conservée au musée de Saint-Germain; des sceaux du maître-queux; d'une figure sur bois de l'édition de 1545; enfin des fac-simile de la plus ancienne édition, de l'édition de la Bibliothèque de Grenoble, et d'une quittance scellée de Taillevent. Ajoutons que le *Viandier* est imprimé en très beaux caractères par M. J. Pigelet.

A la fin de leur introduction, MM. le Baron Pichon et Vicaire s'expriment ainsi : « Nous nous trouverons largement payés de notre peine si nous avons pu, en publiant cette édition du *Viandier,* rendre service aux historiens qui font de la vie de nos ancêtres le sujet de leurs études comme aux philologues qui recherchent partout les

origines de notre belle et vieille langue française. » C'est à ce dernier point de vue que nous voulons nous placer; il nous a paru intéressant de noter les principaux changements qui se sont produits dans notre ancienne orthographe, entre le manuscrit de la Bibliothèque Nationale et le premier texte imprimé du *Viandier*. Le manuscrit est certainement antérieur à 1392, puisqu'il porte, dans le bas du dernier feuillet, la mention suivante : *Cest viandier fu achete a paris p moy pre buffaut lan m. ccc. iiijxx xij ou pris de vj s. par*. Quant à la première version imprimée, les éditeurs lui assignent, pour de valables raisons, la date de 1490. Un siècle s'est donc écoulé entre les deux textes, et leur comparaison permet d'étudier avec quelque précision les évolutions de notre orthographe pendant cette période de cent ans. La tâche n'est pas des plus aisées : l'édition du xve siècle n'est pas, tant s'en faut, la reproduction exacte du manuscrit; elle a été tirée au moins de deux sources différentes, de sorte qu'il y a de notables divergences entre le texte de 1392 et celui de 1490; toutefois il reste assez de traits communs pour que la comparaison ne laisse pas d'être instructive.

Le manuscrit a pour titre : « Cy comence le Viandier de Taillevant Maistre queux du Roy nostre sire, pour ordonner les viandes qui cy après s'ensuivent. » Ce titre modeste a semblé à l'éditeur de 1490 trop simple et peu fait sans doute pour solliciter l'acheteur; aussi a-t-il été remplacé par cette annonce plus alléchante : « Cj apres sensuyt le viandier pour appareiller toutes manieres de viandes que Taillevant, queulx du roy nostre sire, fist tant pour abiller et appareiller boully, rousty, poissons de mer et d'eaue doulce; saulces, espices et aultres choses a ce convenables et necessaires, comme cy apres sera dit. » Taillevant est écrit ici et là avec un *a;* ce n'est qu'à partir de 1520 que l'on voit prévaloir définitivement

Taillevent avec un *e,* orthographe meilleure, s'il est vrai que Guillaume Tirel dut son surnom à la rapidité de son service ; cette explication est plus admissible que la conjecture très hasardée de la Monnoye qui, par amour du grec, fait dériver Taillevent de θαλειηθης, composé suspect de θαλειαι et de ηθος, science des festins.

Comparons maintenant quelques passages :

Dans le manuscrit.	*Dans l'édition de 1490.*
Cretonnée de pois noviaux. Cuisés les jusques au purer, et frisiés en sain de lart ; puis prennés lait de vache ou d'almendes, et le bouillés une onde, et metés vostre pain dedans votre lait ; prennés gingembre et saffren broié, et deffaites de votre bouillon, et faites boulir ; prenez poulles cuites en eaue, et les metés dedans par quartiers, et frisiés ; puis metés boullir aveques ; puis traiés arrière du feu, et fillés moieux d'œufs grant foison.	Cretonnée de poys nouveaulx, cuysés jusques au purer, puis les purés et les frisés en sain de lart, et puis prenés du lait de vache, et boullés une onde ; mettés tremper du pain blanc dedens le lait, puis affinés gingembre et saffran, deffaictes vostre lait, mettés boullir et prenés poussins cuitz en eaue, despecés par quartiers, frisés en sain de lart, mettés bouillir, tirés arrière, mettez grant foison d'œufz.

L'impératif *frisiés,* écrit deux fois avec un *i* (comme ailleurs *despeciés* et autres impératifs), devient *frisés* dans le texte imprimé, qui écrit aussi *despecés.* Bien que l'*i* parasite reparaisse quelquefois après 1490, cependant la comparaison de ces deux extraits (et le *Viandier* offre beaucoup d'exemples analogues) établit que l'impératif sans cet *i* était adopté d'une façon normale à la fin du xv[e] siècle. *Noviaux.* avec *iau* pour *eau,* altération si usitée, aujourd'hui encore, dans nos campagnes, fait place à *nouveaulx ;* nous trouverons aussi *chevriaux* et autres mots de la même désinence uniformément remplacés en

1490 par *chevreaux*. *Saffren* devient *saffran*. Les deux *t*, au lieu d'un seul, apparaissent dans *mettés*. L'archaïque *traiés*, plus voisin du latin *trahere*, est détrôné par *tirés*.

Manuscrit.

Comminée de poulaille. Cuisés la en vin et en eaue, puis la despeciés par quartiers, et la frisiés en sain de lart; prennés un pou de pain trempé en vostre boullon et le coullés; et metés boullir aveques vostre grain; prennés un pou de gingembre et un pou de comin, deffaites de verjus et de vin; puis prenez moyeux d'œufs grand foison, et batés lez bien, et fillés avequez vostre potage arrière du feu.

Édition de 1490.

Cretonnée de poulaille. Cuysés en vin et en eaue, despecés par quartiers, frisés en sain de lart, prenés un peu de pain trampé en boullon de beuf, coulés, faictes boulir avec votre viande, affinés gingembre et commin, deffaictes de vin et vert jus, prenés moyeux d'eufz grant foison, filés en votre pot, tirés arrière du feu, et garder qu'il ne tourne.

Même observation que ci-dessus pour les impératifs; l'*i* a disparu. L'éditeur de 1490 substitue *cretonnée* à *comminée;* il aura craint que ce dernier mot ne fût pas bien compris. MM. Pichon et Vicaire le dérivent de *cumin* ou *commin,* origine fort plausible, puisque cette substance entre dans toutes les préparations ainsi qualifiées; toutefois, *comminée* pourrait bien venir du latin *comminuere,* mettre en morceaux, hacher menu, et alors sa traduction par *cretonnée* serait des plus naturelles, les *cretons* étant de menues rognures de lard frit. Un *pou* devient un *peu*. *Trempé* est plus moderne et plus conforme à l'étymologie latine *temperare* que *trampé*. *Œufs,* écrit de manières très diverses, se présente quelquefois dans le manuscrit sous la forme *uefs* qui, trop archaïque, disparaît tout-à-fait dans le texte imprimé. On lit dans le manuscrit tantôt *vergus,* tantôt, à la moderne, *verjus;* l'éditeur de 1490, qui se pique d'exactitude étymologique, écrit toujours *vert jus*.

Manuscrit.	*Édition de 1490.*
Faux guernon. Cuisiés en vin et en eaue des foies, des guisses de poulaille, ou de char de veel, et la dehachiés bien menu, et frisiés en sain de lart, puis broiés gingembre, canelle, girofle, graine de paradis......	Faux grenon. Cuisés en vin et en eaue les foyes et jusiers de poulailles, ou char de veau hachée bien menu, frisés en sain de lart, broyés gingembre, canelle, clou, graine de paradis......

Guernon ou *grenon* est souvent employé, dans notre vieille langue, pour désigner les menus poils de la barbe. Ainsi, dans le *Fabliau de Saint-Pierre et du Jougleor :*

Droitement en enfer il entra,
Moult estoit bien appareillez,
Barbe ot noire, *grenons* trechiez.

De même, dans le *Roman du Renard :*

N'a talent que besier la voille,
Les *grenons* li commence à terdre.

Ici, *grenon* signifie hachis de viande, sans qu'on puisse bien saisir le rapport entre les deux acceptions; peut-être les parcelles de viande, qu'on recommande de « hacher bien menu », devenaient-elles aussi minces que des poils de barbe. *Guisses,* écrit *jousiers* dans le manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, *jugiers* dans le *Ménagier*, devient, dans l'édition de 1490, *jusiers* qui se rapproche plus de l'orthographe actuelle *gésiers.* Le trop archaïque *veel,* qui rappelait d'assez près le latin *vitellus*, est remplacé par *veau.* Dans *broyés,* l'*y* est substitué à l'*i.*

Almende, dont la lettre *l* se retrouve dans l'espagnol *almendra* et dans l'anglais *almond,* prend en 1490 sa forme actuelle *amande. Auxi,* si fréquent dans nos vieux poèmes, devient irrévocablement *aussi. Siboulle* fait place à *ciboule. Boullir, boullés* et autres formes de ce verbe sont écrits dans les deux textes sans l'*i* qui précède

aujourd'hui les deux *l ;* cependant on voit apparaître dans l'édition de 1490 *bouyllant,* dont l'*y* annonce déjà l'*i* actuel.

Quelquefois l'orthographe du manuscrit est plus moderne que l'autre ; nous avons donné quelques exemples de cette singularité; de même, le manuscrit écrit, comme nous, *aucuns,* tandis que le texte imprimé adopte *aulcuns,* qui a dominé jusqu'au milieu du XVIIe siècle, sinon au-delà ; il a fallu plus de cent cinquante ans pour revenir à *aucuns.*

Enfin il arrive que la plus ancienne forme est plus rationnelle et de meilleure étymologie que celles des textes postérieurs. *Hericoq* (de mouton), du manuscrit, devient *haricotus* dans le manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, *heriquot* dans le manuscrit de la Haye-du-Puits, *haricoq* dans l'édition de 1490, *hericot* dans le *Menagier ;* toutes ces variantes désignent, bien entendu, notre populaire haricot de mouton. Littré a quelque peine à trouver une étymologie acceptable du mot *haricot* dans cette acception ; il le fait venir de l'ancien français *haligote*, pièce, morceau, *harigoter,* mettre en pièces, et cela, sur la foi de Génin qui veut voir là des dérivés du latin *aliquot* (conjecture que Littré regarde avec raison comme chimérique). Il parle aussi d'une origine arabe, *hali-gote,* proposée par la comtesse de Bassanville, et qui remonterait au temps des croisades !

Cette grave question nous semble tranchée par la judicieuse orthographe du manuscrit, *hericoq*, du latin *heri coctus,* cuit d'hier ; le haricot de mouton demandant une cuisson longue et lente, il n'est point mauvais de s'y prendre dès la veille.

La comparaison des textes prêterait à beaucoup d'autres remarques ; nous les laissons aux lecteurs du nouveau *Viandier;* ils seront aidés dans leurs recherches par les excellentes notes des deux auteurs. Nous craignons que,

même ainsi limitées, nos observations ne paraissent à quelques-uns trop minutieuses et quelque peu pédantes ; mais rien de ce qui intéresse notre vieil idiome ne saurait être justement taxé de puérilité. Le modeste traité de Taillevent est d'ailleurs, pour cette sorte d'étude, un guide plus sûr que des œuvres de plus haute portée, écrites nécessairement dans une langue plus savante. On nous dit que Malherbe allait demander les secrets du langage aux crocheteurs du Port-au-Foin ; ne peut-on, à son exemple, suivre les variations du français à travers les éditions successives d'un manuel populaire, qui doivent reproduire avec une entière exactitude l'orthographe usuelle des diverses époques ?

On nous reprochera peut-être de ne pas donner notre opinion sur les préparations culinaires de Taillevent. Ce respectable aïeul de la *Cuisinière bourgeoise*, des Carême et des Gouffé, mériterait bien qu'on discutât ses recettes ; par malheur, nous sommes médiocre juge en ces matières. Il nous a semblé cependant que certain « hochepot de poulaille » certain « civé de menus oysiaux » et quelques « flaons et tartes de quaresme » se recommandent à l'attention des gourmets. Oserons-nous dire que Taillevent abuse un peu du gingembre et du safran ? Mais il ne convient pas à des profanes de parler si légèrement de choses sacrées.

E. D.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Bibliothèque Nationale. — Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux départements des estampes et des manuscrits par Henri Bouchot, bibliothécaire au département des estampes. *Paris, librairie Plon,* 1891, 2 vol. in-8.

Si les richesses que possèdent nos Archives et nos Bibliothèques publiques sont inestimables, il s'en faut de beaucoup qu'elles soient toutes connues. Sans parler de la Nationale, la Bibliothèque de l'Arsenal, notamment, recèle de véritables trésors littéraires et l'érudit qui voudrait tenter un voyage d'exploration à travers ces pays dont plusieurs sont encore inexplorés reviendrait assurément chargé des documents les plus précieux pour l'histoire de notre littérature. Mais, pour entreprendre une pareille expédition, il faut des guides ; or, dans l'espèce, les guides, ce sont les catalogues, les inventaires, et c'est généralement ce qui manque.

Nous devons, toutefois, reconnaître que, depuis quelques années, ce genre de travaux a été poussé avec une réelle activité. La Bibliothèque Mazarine a déjà imprimé l'inventaire de ses manuscrits et l'un des sous-bibliothécaires, M. Marais, corrige en ce moment les épreuves du catalogue des incunables. La Bibliothèque Sainte-Geneviève a également publié, cette année, son catalogue sommaire.

L'Arsenal doit à M. Henry Martin, conservateur-adjoint, l'inventaire détaillé de ses manuscrits et à M. Funck-Brentano celui des *Archives de la Bastille* qui sont conservées dans cette riche bibliothèque.

Aujourd'hui, c'est M. Henri Bouchot qui publie l'inventaire de l'un des fonds les plus importants de la Bibliothèque Nationale, le fonds Gaignières.

Il n'est pas un travailleur se livrant à des recherches historiques antérieures à 1715, qui n'ait recours à cette merveilleuse collection,

à ces recueils incomparables dont chaque feuillet contient un document intéressant soit pour l'histoire du costume, soit pour l'histoire généalogique. Ils ont rendu déjà de grands services, et, maintenant que l'inventaire de ces richesses est dressé, ils en rendront de bien plus grands encore. Dire ce qu'était Roger de Gaignières serait superflu lorsque des savants comme MM. Léopold Delisle et Georges Duplessis, et, après eux, M. Henri Bouchot, ont consacré de si bonnes notices à ce curieux personnage, dont l'érudition fut maintes fois mise à contribution par ses contemporains. Le Laboureur, entre autres, projetant un grand travail, s'adresse à Gaignières et puise dans ses cartons de précieux renseignements. C'était en 1667, Gaignières avait alors 25 ans.

Les collections de ce collectionneur de race ont été souvent consultées ; on y trouve les enseignements les plus utiles et nous y avons recueilli, le Bon Pichon et moi, pour l'édition du *Viandier de Taillevent*, un document graphique d'autant plus important que la pierre tombale qu'il représente a été odieusement mutilée pendant la Révolution. Sans le dessin de Gaignières, qui nous les a conservées, les figures des deux femmes de Guillaume Tirel étaient définitivement perdues. On pourrait peut-être reprocher à l'écuyer du duc de Guise un certain nombre d'inexactitudes, des erreurs de dates ne concordant pas ensemble et que M. Henri Bouchot a eu soin de relever dans la table de son excellent livre, mais, en revanche, que d'indications ne trouve-t-on pas dans ces recueils ! Ces inexactitudes sont d'ailleurs bien excusables si l'on songe à l'étendue de l'entreprise ; il était impossible qu'il ne s'en glissât pas quelques-unes et l'on peut même se demander comment un homme, dont les ressources étaient loin d'être inépuisables, a pu réunir tant de documents. Malheureusement, au milieu du siècle dernier, un certain nombre de pièces ont disparu des portefeuilles où elles étaient enfermées et se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque d'Oxford. Il en existe bien des calques à la Bibliothèque Nationale, c'est déjà quelque chose ; mais cela ne saurait consoler du vol commis.

En publiant l'*Inventaire des dessins de la collection Gaignières*, qui comprend plus de 7000 numéros, M. Henri Bouchot a fait une œuvre éminemment utile, et la table générale (135 pages à 2 colonnes) facilitera singulièrement les recherches de tous ceux qui puisent à cette source féconde en documents et qui font rarement appel en en vain à ce monument historique de la plus haute importance.

GEORGES VICAIRE.

Manuel de l'amateur de la gravure sur bois et sur métal au xve siècle, par W.-L. Schreiber. *Tome premier,* contenant un Catalogue de gravures xylographiques se rapportant à la Bible, l'Histoire apocryphe et légendaire, la sainte Trinité et la Sainte-Vierge, avec des notes critiques, bibliographiques et iconologiques. *Berlin, librairie Albert Cohn,* 1891, gr. in-4.

C'est un ouvrage considérable que vient d'entreprendre M. W.-L. Schreiber en publiant un *Manuel de l'amateur de gravures sur bois et sur métal au* xve *siècle ;* car, outre que le sujet que cet érudit collectionneur se propose de traiter est excessivement vaste et nécessite de longues et minutieuses recherches, la besogne semble devoir être très ardue, en raison même des difficultés innombrables que l'auteur n'a pas manqué de rencontrer, chemin faisant, dans son périlleux voyage au pays des gravures. M. Schreiber, il convient de le dire dès le début de cet article, s'en est tiré à son grand honneur et les iconophiles lui sauront gré d'avoir publié cette Bibliographie iconographique destinée à leur rendre de si réels services. C'est, évidemment, une tentative des plus hardies et qui pouvait effrayer, par ses proportions, le chercheur le plus opiniâtre ; c'est un véritable travail de bénédictin. Le premier volume de l'ouvrage vient de paraître et il nous est d'ores et déjà une garantie sérieuse de ce que sera l'ensemble de ce *Manuel* qui comportera six volumes.

Dans un Avant-propos fort court (M. Schreiber constatant avec une pointe de scepticisme que le public lit généralement peu les préfaces), l'auteur nous explique les grandes lignes de son important travail ; il nous en indique rapidement le plan, se réservant d'approfondir dans un volume ultérieur ses théories artistiques et d'y exprimer ses opinions. Une difficulté surgissait de prime abord, c'était de s'imposer des limites aussi fixes que possible. Il se rencontre fatalement des artistes ayant exercé leur art à la fin du xve et au commencement du xvie siècle ; tel ce moine vivant dans le couvent de Monsdee qui signe tantôt B. A. et tantôt F. B. A. et qui a exécuté une série de gravures sur bois tout à fait dans le style du xve ; or, plusieurs de ces planches portent des dates variant de 1513 à 1520. En présence de cas de ce genre qui sont même assez fréquents, il fallait que M. Schreiber ne fût pas, à chaque instant, embarrassé ; aussi bien a-t-il cru devoir ne pas se

tracer des limites trop étroites. Par contre, il a sans hésitation laissé de coté, dans son *Manuel*, les maîtres dont l'activité s'est surtout déployée au XVIe siècle ; et c'est pour cette raison que nous n'y voyons pas figurer l'œuvre d'Albert Dürer bien que l'*Apocalypse de Saint-Jean* par cet illustre maître ait été terminée en 1498.

Une seconde difficulté consistait dans l'adoption d'une classification ; il était indispensable, en effet, au moment de commencer une bibliographie d'aussi longue haleine, de se créer un plan bien net, bien précis, de choisir un mode de classement définitif qui, offrant aux amateurs qui auront recours à l'œuvre de M. Schreiber toutes les facilités désirables pour leurs recherches, serait en même temps aussi naturel que possible. Or, combien de gravures de cette époque ne révèlent aucune marque de nature à faire reconnaître non-seulement l'artiste, mais encore son lieu d'origine ? Sur une centaine de pièces, une à peine porte un monogramme. Dans ces conditions, ne pouvant classer ses estampes par noms d'artistes puisque la plupart du temps ils sont demeurés inconnus, M. Schreiber a pris le parti de les diviser par sujet, d'abord, et, une fois ce premier classement opéré, de les inscrire dans l'ordre de leurs dimensions, les plus grandes venant les premières. Le tome premier est donc divisé, quant au sujet, en six parties : 1° Sujets de l'Ancien-Testament ; 2° Sujets du Nouveau-Testament ; 3° Sujets de l'Histoire apocryphe et légendaire ; 4° Dieu le Père et la sainte Trinité ; 5° Jésus-Christ ; et 6° la Sainte-Vierge. Ces six divisions comportent elles-mêmes des subdivisions suivant les attitudes dans lesquelles sont représentées les figures.

Quelques mots maintenant sur les notes qui accompagnent les descriptions des gravures citées par M. Schreiber ; elles sont très détaillées ; c'est ainsi qu'après avoir minutieusement décrit chaque gravure, l'auteur du *Manuel* indique son lieu d'origine probable, la date approximative de son exécution, et le nom de la collection où il l'a vue ou dans laquelle elle se trouve, quand il n'a pas pu la voir.

Si l'on consulte l'*Index* des sources auxquelles a puisé M. Schreiber, on verra qu'il a fait appel à presque tous les dépôts publics de l'Europe centrale, visitant tour à tour les musées et bibliothèques de Berlin, de Darmstadt, d'Amsterdam, de Nuremberg, de Vienne, de Munich, le British Museum, la Bibliothèque Nationale, qui lui a fourni nombre de documents précieux, la Bibliothèque de l'Arsenal, etc., sans compter un grand nombre de collections particulières. La célèbre Bibliothèque de Wolfenbüttel, dont Lessing fut longtemps conservateur, a été moins hospitalière à M. Schreiber que les autres

établissements de ce genre, car si elle lui a généreusement permis d'examiner sa collection d'estampes, elle lui a refusé net le droit de la décrire, ce qui a privé l'auteur de nous donner la description d'une douzaine de gravures environ.

Avant de terminer ce compte-rendu, que l'espace qui nous est accordé dans le *Bulletin* nous oblige à restreindre, et en attendant que nous rendions compte des volumes suivants, lors de leur apparition qui doit avoir lieu en un temps assez court, paraît-il, il est peut-être bon d'en indiquer la composition.

Les deux premiers volumes contiennent le catalogue des gravures sur bois, le troisième contiendra celui des gravures sur métal, le quatrième sera consacré aux livres xylographiques ; dans le cinquième, M. Schreiber traitera de l'origine et des progrès de la gravure au xv[e] siècle, du papier et de ses filigranes, de l'enluminure, etc. ; quant au sixième et dernier volume de cet ouvrage si utile et qui comblera une lacune, il constituera un recueil intéressant de reproductions et de fac-similés des différents types de gravure usités dans les divers pays au xv[e] siècle.

G. V.

Armand Silvestre. FLORÉAL. Illustrations de Georges Cain, préface de Jules Claretie, de l'Académie française, musique de Jules Massenet, membre de l'Institut. *Paris, librairie Charles Delagrave* (1891), gr. in-4.

Lorsqu'en 1866 Armand Silvestre publia son premier volume de vers, *Rimes neuves et vieilles*, George Sand qui présentait au public le jeune poète, s'écriait, dans un magnifique élan d'enthousiasme : « Voici de très beaux vers ! Passant, arrête-toi ! » Et la grande femme de lettres qui n'avait lu ces rimes qu'en épreuves, manifestait hautement, en quelques pages inspirées, son admiration pour « l'artiste éminent » qui les avait écrites et dont elle ignorait même le nom. Elle prédisait à celui qui eut la bonne fortune de l'avoir pour marraine un avenir littéraire plein de sourires ; sa prédiction ne tarda pas à se réaliser, car vingt-six ans à peine se sont écoulés depuis ce temps et le chantre des *Rimes neuves et vieilles*, devenu plus tard le poète exquis des *Ailes d'or* et de la *Chanson des Heures*, est aujourd'hui l'un de nos écrivains les plus aimés des lettrés et des artistes. Sans parler de ces joyeusetés plaisantes et gauloises qui l'ont rendu populaire mais sur lesquelles la gravité du lieu

m'empêche de m'appesantir, Armand Silvestre est un conteur éminemment délicat et le beau livre qu'il vient de publier tout dernièrement compte parmi les plus belles pages de prose qu'il ait écrites jusqu'à présent.

Floréal est un roman d'aventures ; c'est une histoire très simplement contée, où les événements joyeux et tristes se suivent à la façon des éclaircies de soleil et des ondées en avril, dont plusieurs pages feront rire, dont quelques-unes feront peut-être pleurer. C'est une œuvre franchement gaie, constamment émue, que tout le monde peut lire. Ses personnages appartiennent à tous les milieux et c'est moins le caprice du hasard que la sympathie naturelle aux honnêtes gens qui les met en présence. Ils osent croire à toutes les nobles choses et aimer la Patrie.

Sans aucune ambition documentaire, cette aventure a, cependant, pour principaux décors, un tableau très fidèle de Paris pendant la dernière année du Directoire et le pittoresque paysage de la Hollande pendant la campagne de 1799.

Dans le grand courant du pessimisme contemporain, *Floréal* voudrait être un repos, une façon de halte, s'il est possible, une sorte d'oasis, une fleur flottant sur l'abîme creusé aux profondeurs de l'âme humaine. Il est moins d'un psychologue que d'un poète. Il est fait pour charmer et amuser, non pour instruire, à moins — ce qui est bien possible — que la meilleure des leçons, la leçon éternelle, ne soit celle qui nous apprend que les mensonges du printemps et les vaillantes illusions de la jeunesse sont encore ce qu'il y a de mieux ici-bas.

M. Jules Claretie a écrit pour ce livre si touchant une curieuse préface : « Il semble, écrit-il, que tous les arts aient voulu fraterniser en ces pages et se retrouver, sous la même couverture, comme les héros de *Floréal*, sous le même ciel printanier, M. Massenet a mis en musique les vers de Silvestre comme Georges Cain avait semé, à travers les chapitres du roman, ses compositions originales, séduisantes ou dramatiques. »

Elles sont, en effet, d'une grande originalité, les élégantes compositions dont M. Georges Cain a illustré l'œuvre du poète, fleurs jetées négligemment à travers les pages, médaillons ou culs-de-lampe finement dessinés. Les cinquante-quatre compositions, dont dix-huit hors texte, sont imprimées en teintes variées. Quant à la partie typographique du livre, on peut dire qu'elle est véritablement superbe.

Floréal, tant par sa valeur littéraire et artistique que par la perfection de l'édition, est un de ces livres qui demeureront parmi

les plus beaux de notre époque et que les amateurs futurs ne manqueront pas de rechercher.

En plus des exemplaires sur papier vélin teinté (50 fr.), il a été tiré 200 exemplaires sur papier du Japon, 40 avec trois suites avant la lettre dont une sur satin (500 fr.) et 160 avec deux suites également avant la lettre (150 fr.).

G. V.

P.-B. Gheusi (Norb. Lorédan). Le Blason Héraldique, manuel nouveau de l'art héraldique, de la science du blason et de la polychromie féodale d'après les règles du Moyen-Age. Avec 1300 gravures et un armorial. *Paris, librairie de Firmin Didot et Cie, 1892*; 1 vol. in-8.

Les méthodes de Blason et les Armoriaux ont fait et font encore l'objet de nombreuses publications ; depuis d'Hozier et le Père Ménestrier, que n'a-t-on pas écrit sur cette science aussi intéressante à étudier que difficile à apprendre si l'on veut la posséder exactement. Voici aujourd'hui un nouveau traité dont le plan original et tout à fait conforme à la vérité historique mérite d'appeler sur lui l'attention des héraldistes et des historiens. Son auteur, M. Gheusi, ne s'y occupe que de l'art héraldique pur, de cet art familier aux hérauts d'armes du Moyen-Age ; il entreprend de restituer la science du blason telle qu'elle était pratiquée à cette époque.

La préface, d'une contexture tout à fait nouvelle, est une des parties les plus curieuses de l'ouvrage et nous ne saurions mieux en donner une idée qu'en y puisant les éléments de ce compte-rendu.

M. Gheusi nous dit que le Blason est mort quand a pris fin le Moyen-Age ; à la Renaissance, il ne présentait déjà plus qu'un intérêt archéologique.

Né spontanément avec le Moyen-Age, écrit-il, il en symbolisait la foi robuste et cet art tout de convention devait mourir avec lui. Il ne pouvait donc être question de Renaissance pour l'Art héraldique ; elle lui eût donné un caractère de perfection et de délicatesse qui était la négation même de sa simplicité, naïve jusqu'à adopter des extériorités chimériques et des signes aussi peu décoratifs que peu naturels.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, un grand nombre d'auteurs ont écrit sur cette matière et M. Gheusi laisse entrevoir un certain dédain pour la foule de ces blasonneurs incapables d'enseigner une science

que, d'après lui, ils ignorent eux-mêmes. Toutefois, il rend justice au Père Ménestrier qui esssaya de réagir contre le courant de la mode, de plus en plus étranger aux sources primitives, et de remonter jusqu'aux hérauts d'armes pour leur redemander leurs secrets perdus.

M. Gheusi a voulu, et nous devons louer sans réserve son audacieuse tentative, ne pas suivre les chemins déjà frayés ; avec une patience et un acharnement que rien ne pouvait lasser, il s'est absorbé dans l'examen des vieux armoriaux et de leurs contemporains manuscrits; il s'est mis à la recherche des ouvrages où les hérauts enlumineurs ont consigné, du XII[e] au XV[e] siècle, leur admirable science et c'est grâce à ces recherches, fruit de plusieurs années, qu'il peut présenter aujourd'hui aux bibliophiles et aux érudits son *Manuel* tout à fait original.

Un des passages les plus curieux de la préface de M. Gheusi est celui où il démontre la prépondérance du Blason dans les branches artistiques du Moyen-Age ; l'auteur a été frappé de l'analogie qui existe entre l'art des hérauts et celui des enlumineurs. L'enluminure a certainement une origine plus ancienne que le Blason, puisque l'on trouve, dès les premiers siècles chrétiens, des livres sacrés écrits en lettres d'or ou d'argent sur des fonds d'azur ou de gueules. Mais tout l'art du Moyen-Age procède du Blason.

Dans les livres de parchemin, dit M. Gheusi, les enlumineurs transportèrent la science des armoiries que les brodeurs et les orfèvres sertissaient sur les armures ou tissaient dans les brocarts. Tout y rappelait le Blason dans l'agencement des figures, dans l'amalgame des émaux, dans la prédominance des fonds d'or ou les partitions des sujets qui reproduisaient assez fidèlement les *coups guerriers,* les pennons féodaux et les divisions de l'Écu d'armes.

M. Gheusi, par des rapprochements très ingénieux, en arrive à déduire que l'Enluminure et le Blason « étaient, avant tout, des sciences traditionnelles touchant au grand art par la simplicité de leurs moyens et le contraste de leurs couleurs. »

L'auteur du *Blason héraldique* n'a pas manqué, à la fin de sa préface, de rendre hommage à son maître, M. Augustin Tailhades, et à M. Pawlowski, conservateur de la Bibliothèque Firmin Didot, qui lui a fourni quelques documents.

Nous appellerons également l'attention sur les *notions préliminaires* exposées avec une profonde clarté et dans lesquelles on trouvera les grandes lignes de l'ouvrage divisé en trois livres : dans le premier, M. Gheusi traite de l'Écu d'Armes ; dans le second, des ornements extérieurs de cet Écu ; le troisième, enfin, comprend un Armorial où l'on trouvera, en outre des Armes d'un grand nombre de familles, l'application des théories émises dans les deux autres livres.

En résumé, c'est une belle et intéressante publication dont l'originalité, jointe à la science de l'auteur, assurera le succès.

A la même librairie, signalons l'apparition d'un nouveau volume de la *Bibliothèque illustrée*, Paris en 1789, par M. Albert Babeau. Cette nouvelle édition du livre de M. Babeau est illustrée de 150 gravures sur bois et photogravures et d'une chromolithographie.

G. V.

Mémoires de Mme du Hausset publiés avec préface, notes et table par Hippolyte Fournier. *Paris, librairie des Bibliophiles, E. Flammarion, successeur,* MDCCCXCI, 1 vol. in-16.

La *Librairie des Bibliophiles* publiait, il y a quelques mois, les Mémoires de la duchesse de Brancas, accompagnés d'une substantielle préface et de notes piquantes par un fin lettré, M. Eugène Asse. M. E. Flammarion, qui s'est rendu acquéreur de cette librairie, continue aujourd'hui l'intéressante collection de la *Bibliothèque des Mémoires*, en rééditant le Journal de Mme du Hausset, femme de chambre de Mme de Pompadour, que ses fonctions intimes auprès de la favorite de Louis XV rendent particulièrement curieux. Suivant l'expression même de M. Hippolyte Fournier qui le présente avec esprit, ce mince volume de notes prises sans ordre et sans suite, au hasard des jours qui passent, par une femme en situation mieux que personne de tout voir, de tout entendre et de tout savoir, c'est comme une minuscule clé d'or qui ouvre toutes les serrures à secret, toutes les portes des alcôves du XVIIIe siècle galant et courtisan.

Il a été tiré 300 exemplaires sur papier de Hollande, 20 sur papier de Chine et 20 sur papier Whatman.

Signalons également, comme venant de paraître à la librairie des Bibliophiles, parmi les pièces de Molière publiées séparément, Don Juan, comédie en cinq actes, avec une notice et des notes par Georges Monval. Cette édition, tirée à petit nombre, est ornée d'un joli dessin de Louis Leloir gravé à l'eau-forte par Champollion. Il a été tiré, en outre, 20 exemplaires sur papier du Japon, avec triple épreuve de la gravure, 25 sur papier de Chine fort et 25 sur Wathman, avec double épreuve.

G. V.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS

On parle beaucoup d'un projet de reconstruction de la Bibliothèque Nationale. Voici les renseignements que le *Temps,* toujours bien informé, fournit à ce sujet :

Nous indiquions, en novembre dernier, les grandes lignes d'un projet soumis à la Commission supérieure des bâtiments civils pour la reconstruction de la Bibliothèque Nationale.

A la suite d'une visite de plusieurs heures, faite à la Bibliothèque, récemment, par les ministres des travaux publics et de l'instruction publique, accompagnés de MM. Tirard, Boulanger, Bardoux, Tolain, sénateurs ; de MM. Casimir Périer, Burdeau, Clémenceau, Folliet, Hubbard, Delmas, Paul Deschanel, Pichon, membres de la Commission supérieure des bâtiments civils, du directeur des bâtiments civils, M. Jules Comte, de l'administrateur de la Bibliothèque Nationale, M. Léopold Delisle, et de l'architecte auteur du projet, M. Pascal, la Commission, sur un rapport substantiel et précis de M. Paul Deschanel, a définitivement adopté le projet, qui sera déposé, d'ici quelques jours, sur le bureau de la Chambre.

La dépense prévue est de 7 millions, à répartir sur quatre ou cinq exercices.

Le crédit une fois adopté, l'architecte commencera immédiatement les travaux. Il achèvera, tout d'abord, le bâtiment situé rue Colbert ; il construira, aussitôt après, la nouvelle salle de lecture.

Cette salle de lecture publique sera de forme ovale, avec des cours d'aération et d'éclairage aux quatre angles, et absolument isolée du reste de la maison. Le public y accèdera, de la rue Vivienne, par un grand vestibule ; elle comportera, par le nombre des casiers qui s'y étageront, par les magasins qu'on y adjoindra, des collections au moins doubles des collections existantes.

Les remaniements que ces nouvelles constructions entraîneront permettront d'obtenir les résultats suivants :

1° Les collections de journaux, de paroissiens et grammaires, dont les unes ne présentent aucune espèce d'intérêt, dont les autres, au bout d'une cinquantaine d'années, encombrent i nfinimentplus qu'elles ne servent, seront logées à part;

2° *Toutes les parties du département des imprimés, disséminées aujourd'hui, seront rapprochées;* les employés n'auront plus un kilomètre de courses, dont le tiers en escaliers, à faire pour chercher un volume, et autant pour l'apporter;

3° La section géographique sera placée dans le voisinage de la salle de travail. Nous pourrons enfin, en même temps qu'un texte historique, consulter les cartes nécessaires à l'intelligence dudit texte;

4° Le cabinet des médailles et antiques, maintenant installé au premier, sur la rue Richelieu, au grand détriment des imprimés, qu'il coupe de leurs dépendances, prendra place, enfin, rue Vivienne, dans des locaux bien éclairés, où les différentes séries seront rangées dans un ordre, cette fois, méthodique;

5° Les manuscrits à peintures, aujourd'hui exposés dans les combles, par suite des variations de température, à d'irréparables dégâts, seront mieux logés, eux aussi, et préservés enfin de la poussière, du soleil et de l'humidité;

6° Les estampes, logées derrière la salle de travail, dans un rez-de-chaussée humide, étroit et obscur, passeront au premier, dans la salle superbe et toujours vide de lecteurs, occupée par la géographie, que les imprimés recevront. Désormais, on verra clair et on pourra travailler aux estampes!

7° La nouvelle salle de lecture pourra recevoir, en hiver, le trop-plein de la salle de travail, où il est devenu impossible, quand on arrive plus tard que deux heures, de trouver une place;

8° La Bibliothèque sera ouverte le soir;

9° Les Parisiens ne bénéficieront pas seuls de ces transformations : on organisera, en faveur des savants de la province, d'après un système étudié par M. Xavier Charmes, directeur du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'instruction publique, une bibliothèque circulante. On sait que les Anglais ont un système analogue pour leur musée d'art industriel, le South-Kensington, qui fait voyager ses collections en province.

On ne saurait trop approuver, dans le détail aussi bien que dans l'ensemble, l'économie de ce projet; les travailleurs, si mal servis jusqu'ici, auront enfin gain de cause.



L'administrateur général de la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, vient d'annoncer aux chefs du personnel des imprimés la création d'un poste d'inspecteur pour la surveillance des services intérieurs de la Bibliothèque.

Le classement des volumes, les recherches, les réclamations des lecteurs rentreront sous les attributions du nouveau fonctionnaire, qui est M. Paulin Teste, bibliothécaire chargé déjà des acquisitions.



Ne quittons pas la Bibliothèque nationale sans dire qu'elle vient de s'enrichir de quatre-vingts livres anciens environ, grâce à une généreuse donation de M. le duc de la Trémoille. Tous ces ouvrages sont intéressants à divers titres; nous nous bornerons à signaler les suivants :

ERASME (D.) — Enchiridion | ou Manuel du chevalier chre | stien aorné de commandemens tres | salutaires, par Desydere Erasme | de Roterodame, avec ung prologue | merveilleusement utile et de nou | veau adjousté. — (*S. l. n. d.*) In-8°. Caractères gothiques. [Réserve. D. 80083

Édition originale de la traduction de Louis de Berquin. — La lettre préliminaire, adressée à « dam Paul Volsio » est datée de Bâle, le second jour après l'Assomption, l'an 1518. — Le Manuel se termine, folio CLXVI, par la date : « De Sainct Aumer, l'an de Christ mil cinq cens et ung. »

HORACE. — Sermones et epistole Quinti Flacci Horatii, cum familiari et dilucida explanatione Jodoci Badii Ascensii, ab eodem diligentius recognita, et in epistolas presertim et aucta et reposita. Venundantur Parisius a Johanne Granjon, ejusdem civitatis bibliopola, in clauso Brunelli, prope scholas decretorum, in inter-

signio sacratissime Dei genitricis Marie. — *Paris*, (s. d.). In-4°, Caractères gothiques. Cahiers signés Aa-li. [Réserve. p. X. 92 (2)

Il n'y a que les « Sermones. »

JUVENCUS. — Juvencus presbyter, im | mensam evangelice legis majestatem he | roicis versibus concludens. — (Marque de Jehan Petit). Venales reperiuntur in vico Sancti Jacobi. apud Leonem argenteum. — *Paris* (s. d.) In-4. Caractères gothiques.

[Réserve, p. Yc. 1511

A cet exemplaire de Juvencus était joint un manuscrit du traité d'Æneas Silvius, intitulé : « De miseria curalium ; » petit volume in-4, sur papier, de la seconde moitié du xv° siècle, qui forme au Département des manuscrits le n° 500 du fonds latin des nouv. acq.).

LILLE (Pierre de). — Antiquitas Carmelitana, an | guste continens illustres viros et | preclara gesta, ab Helia propheta | ad nostra usque tempora... Quam edidit ve | nerabilis pater frater Petrus de | Lilla Bellenavensis de Borbonia, | carmelita. (Titre de départ sur le fol. Aii :) Fratris Petri de Lilla Bellenavensis | de Borbonia, carmelite, sacre scriptu | re bachalarii, collatio de antiqui | tate carmelitana, Figiaci, in ca | pitulo provinciali Aquita nie declamata. — (A la fin :) Explicit Antiquitas Carmelitana, | alias Chronica ordinis brevissima. | Disticon. | Ipse Richardus habet libros quos ere parare | Tu modico poteris : quere repente domum. | Scamna dabunt signum, signum dabit ipsaque Rochi | Effigies fulgens Lemovicis laribus. — *Limoges*, (s. d.), vers 1515. In-8°, 8 feuillets. Caractères gothiques. [Réserve. H. 2225

Au verso du titre, vers de « Joannes Lathomus Junianiensis. » — La date de la composition de l'opuscule est indiquée à la fin : «... dum hic libellus scriptus est, anno Domini M.CCCCC.XV. » L'imprimeur désigné dans les vers de la dernière page doit être Richard de La Nouaille. — Cette pièce a été obtenue par voie d'échange. La Bibliothèque, dûment autorisée, a cédé en retour un double du livret inscrit au Catalogue de l'histoire de France sous la cote Lk7. 10175.

MARCHEPALLU (Jacques de). — Tractatus duo famosissimi | doctoris juris interpretis Jacobi de | Marchepallu, ordinis Fratrum Minorum, | quorum primi intitulatio sic inscribitur : | De incolentibus purgatorium ; | secundi sic : | utrum a satore veritatis Christicolis extet predi | canda lex civilis. — (A la fin :) Expliciunt duo famosissimi tractatuli editi ab ex | imio juris divini doctore et interprete fratre Jacobo de Marchepallu, ordinis Minorum, quorum intitulatio | primi est : De incolentibus purgatorium ; secundi vero | ejusdem : Si a satore veritatis Christicolis extet predican | da lex civilis, impressi per Jacobum Mareschal, anno

| a nativitate Domini millesimo quingentesimo duode | cimo, xxvi octobris. — *Lyon*, 1512. In-8°. 24 feuillets. Caractères gothiques. [Réserve. D. 80062

Sur le titre, marque très finement gravée : elle représente deux anges debout sous un portique, supportant des reliques de la Passion, avec des banderoles chargées de ces inscriptions : M. P. C. DE. SPINIS. — IN. P. C. EIVS ; dans la partie inférieure, écu aux initiales I. R., supporté par deux sirènes.

MENDOÇA (Ant. de). — Querer por solo querer, comedia que representaron las señoras meninas a los años de la reyna nuestra señora. Escriviola D. Antonio de Mendoça. — *En Madrid, por Juan de la Cuesta*, año 1623. In-4°. [4° Yg. 11

NICOLAS (Gilbert). — Novus tractatus de de | cem plagis pauperta | tis Fratrum Minorum, | vel ab aliquibus nun | cupatus Bonus pastor. — (A la fin :) Explicit iste tractatus de de | cem plagis paupertatis Fratrum | Minorum, ab aliquibus dicitur | Bonus pastor ; compositus a re | verendo patre fratre Gilberto | Nicolai, ordinis Minorum de ob | servantia vulgariter nuncupa | torum vicario provinciali Francie. | Impressum Rothomagi, per ma | gistrum Martinum Morin, ante prio | ratum Sancti Laudi commorantem, | ad intersignium Divi Eustachii. — *Rouen* (s. d.). In-8° de 16 feuillets. Caractères gothiques à deux colonnes. [Réserve. H. 2224

Marque de Martin Morin sur la dernière page.

PHILELPHUS (Franciscus). Epistole Francisci Philelphi nuper luna (*sic*) acriori castigate, cum quibusdam orationibus videlicet divi Ambrosii Vignati, Sabaudie legati, Alanique Aurige de bello gallico cum aliis, ejusdemque epistola de miseria curialium et de egressu Karoli regis ex urbe Parrhisia... Venales reperiuntur in domo Johannis de Gourmont, in clauso Brunello, ad intersignium Duarum ciparum, ante collegium Coquereti. *Paris* (s. d.). In-4°. Caractères gothiques. [Réserve. p. Z. 416

VITA et processus sancti Thome Can | tuariensis, martyris, super libertate ec | clesiastica. — (Fol. a II v°, col. 2 :) Incipit Quadrilogus in vita, passione et processu ejusdem martyris. — (Fol. m v verso :) Explicit quadripertita hystoria... que impressa fuit | Parisiis, per magistrum Johannem | Philippi, commorantem in victo Sancti Jacobi, | ad intersignium Sancte Barbare, et completa | anno Domini millesimo quadringentesimo | nonagesimo quinto, vicesima septima | mensis martii. — (Fol. aa I :) Libellus iste

conflatus | est et compositus per domi | num Petrum Bertrandi, utri | usque juris professorem, tunc epi | scopum Eduensem, nunc vero car | dinalem, adversus dominum Pe | trum de Cugneriis, super facto prelato | rum ecclcsie gallicane. — (A la fin, fol. bb x :) Explicit quidam libellus de jurisdicti | one ecclesiastica, factus per dominum Petrum | Bertrandi... Impressus Parisii per magistrum | Johannem Philippi alemanum, in vico Sancti | Jacobi ad intersignium Sancte Barbare, | anno Domini millesimo quadringentesimo | nonagesimo quinto, secunda aprilis. -- *Paris*, 1495. In-fol. Caractères gothiques, à deux colonnes. (Hain, nos 3002 et 15510). [Réserve, H. 2233

Ces nouvelles acquisitions ont été, pour la plupart, réparties dans les différentes réserves de la bibliothèque.



On écrit de Moissac que M. Claverie, ancien horloger, vient de laisser, par testament, à la ville une somme de 100,000 fr. environ, pour achat de livres et d'une maison destinée à renfermer la bibliothèque, ainsi qu'une somme de 10,000 francs dont l'intérêt servira au couronnement d'une rosière.



M. le docteur Fouquet, qui habite le Caire et qui a déjà fait don au musée du Louvre de spécimens très importants de l'art arabe au Moyen-Age, vient encore d'offrir à l'Etat un lot considérable d'ouvrages intéressant au même tire nos collections nationales.

La plupart ont été trouvés dans les collines de Fostat (le vieux Caire). Ce sont des émaux aux nuances rares, des perles mosaïques, des coupes et des flacons d'une précieuse fabrication et bien antérieure cependant à la fondation des verreries de Venise; certains sont taillés à la meule, d'autres sont savamment irisés.

Ce sont encore des bracelets de types divers, des objets en os, d'autres en bronze ayant servi à des verriers ou

des droguistes ; des ornements sculptés au couteau dans des os de bœuf, se rattachant à l'art copte.

Une partie importante de la collection est une suite de quarante inscriptions sur verre : estampilles des mesures de capacité, poids pour les matières précieuses, amulettes, pièces commémoratives, etc.

Enfin, parmi les objets coptes et arabes qui complètent cet important envoi, on remarque plusieurs lampes curieusement ornées et émaillées, des vases aux formes bizarres, des cassolettes, des poids en verre, des fragments de coupes fabriquées au vieux Caire du temps des sultans mamelouks.

Le comité consultatif des musées nationaux a accepté avec reconnaissance cette donation pour laquelle des vitrines spéciales vont être installées dans le département du Moyen-Age, de la Renaissance et de la sculpture moderne.



M. le baron Alphonse de Rothschild vient de faire don au musée du Louvre de deux petits bronzes florentins du XVI[e] siècle, d'une belle exécution.

Ce sont deux satyres assis sur des socles de marbre et qui étendent les jambes et les bras en faisant saillir les muscles de leur torse vigoureux.

Ces intéressants ouvrages prendront place dans la grande salle de la ferronnerie et des objets en métal récemment installée.



Le Louvre vient d'acquérir, pour le département des antiquités égyptiennes, une très belle statuette en bronze de la XIX[e] dynastie. Elle représente un prêtre debout.

Cet ouvrage sera joint aux bronzes acquis à la vente de la collection Posna et complètera dignement cette magnifique série qui n'a son égale nulle part.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

36. — ROMAN D'ALEXANDRE. Icy cõmence lhystoi || re du tres vaillãt no || ble et preux et hardy || roy Alexãdre le grãt || iadis roy et seigneur de tout || le monde (figure sur bois). *On les vend à Lyon, auprès de notre dame de confort cheulz Oliuier Arnoullet.* (A la fin) : *Cy fine le livre... Lequel a esté nouuellement imprimé à Lyon sur le rosne, par Oliuier Arnoullet, s. d.,* pet. in-4, goth., long. lignes, titre rouge et noir, nomb. fig. sur bois, maroq. roug., fil. à fr., doublé de mar. olive, dentelle, tr. dor. (*Bauzonnet*). 750 fr.

Superbe exemplaire, du Prince d'Essling, d'un roman de chevalerie fort rare.

On sait quel effet produisirent sur les imaginations du Moyen-Age les exploits historiques ou légendaires du héros macédonien. Popularisées par les manuscrits de Quinte-Curce et plus encore du faux Callisthène, les aventures d'Alexandre séduisent bientôt les conteurs et, dès la fin du XIIe siècle, profitant de l'abandon où commence à tomber le cycle carlovingien, elles fournissent la matière de grandes compositions poétiques, dont la plus fameuse est la chanson de geste de Lambert li Cort et d'Alexandre de Bernay, en vers de douze syllabes, longtemps considérée comme ayant valu à notre hexamètre son nom d'*alexandrin* : étymologie que les arguments de la critique plus moderne n'ont pas entièrement discréditée.

La prose s'empare ensuite d'Alexandre, mais en s'attachant davantage aux traditions historiques. L'auteur de notre roman suit les récits anciens de beaucoup plus près que Lamber li Cort et son continuateur ; toutefois il donne encore une large place aux fables. Alexandre est fils non de Philippe ou d'Ammon, mais de l'astronome

Nectanebus, roi seigneur d'Égypte, qui se transforme en dragon pour tromper Olympias. Çette paternité frauduleuse tourne mal pour le séducteur ; car on nous raconte « cõment Alexandre bouta Nectanebus damont aval, tant qu'il se rompit le col en cheant dedans les fossez. » Avant d'expirer, l'infortuné a le temps de révéler à son fils le mystère de sa naissance. « Adonc print Alexandre le corps et le porta au palais. Quand la royne le vit, si lui dit : fils Alexandre, que apportes-tu ? Et Alexandre respondit : je apporte le corps de Nectanebus, et la royne lui dist : Nectanebus fut ton pere, et Alexandre respondit : Pourquoi souffris-tu quil fust mon pere à tort ; pour ce que tu ne me le dis, tu l'as fait occire a tort. Adonc la royne fist prendre le corps et le fist enterrer moult honnourablement. »

On voit encore comment Alexandre « se fist porter par des oyseaulx nõmes grifz jusques au ciel », comment il « se combatit aux bestes qui ont une corne ague comme une espée » ; mais l'histoire (?) reprend ses droits : les trois grandes victoires remportées sur Daire (Darius), la punition des assassins du roi de Perse, la fondation d'Alexandrie, l'expédition contre Porus sont racontées d'une manière assez conforme aux récits grecs et latins : le tableau de la mort d'Alexandre rappelle Quinte-Curce et Justin ; comme eux, le romancier nous dit que le héros désigna indirectement Pordiccas pour son successeur ; enfin, non sans quelques prétentions à une sorte de philosophie de l'histoire, il expose certaines considérations sur les désordres qui suivirent la mort du conquérant et parle de la lutte de Perducas et de Polipetum (Polysperchon) contre Cassandre et Tholomeus (Ptolémée).

Il va sans dire que les bois qui décorent ce beau livre n'ont rien de la Grèce antique. De même que les mœurs d'Alexandre et de « ses barons » sont celles du Moyen-Age, de même les gravures, sans aucun souci d'exactitude archéologique, reproduisent fidèlement (et c'est un de leurs principaux mérites) les scènes de la vie féodale. Celle qui orne le titre est, à cet égard, des plus significatives : Olympias porte le costume d'une châtelaine, Alexandre est vêtu en page, Philippe en souverain de l'époque des croisades ; derrière lui, un écuyer tenant la hache d'armes. Les tours des cités conquises, les détails d'intérieur, les armes des combattants nous reportent avec précision aux temps de la chevalerie ; le combat d'Alexandre « joustant » contre Porus est un épisode de tournoi. Tous ces bois sont d'une composition et d'une exécution naïves qui n'excluent pas la finesse.

37. — Nottes et Remarques sur les Évènements principaux du Règne de Louis XV. Du 1er septembre 1715 au 10 may 1774; in-4°, bas. 45 fr.

Manuscrit de 106 pages, d'une belle et très lisible écriture de la [fin du dernier siècle. La date précise, à laquelle il a été écrit, est indiquée par ces lignes de la page 15 : « Quelques jours après, il afferma, à une troupe d'adjudicataires choisis, les fermes générales qui, au moment de la catastrophe du système, avaient été mises en régie; ces fermiers s'engagèrent à en rendre au Roy cinquante-cinq millions par an. Cette même ferme rapporte aujourd'hui (en 1780) 172 millions. »

C'est un résumé exact et fort impartial du règne de Louis XV. L'auteur se montre très sobre de réflexions sur la politique générale; mais il donne, avec une indépendance qui devait être assez rare en 1780, son opinion franche et motivée sur les évènements particuliers; il apprécie avec justese les résultats négatifs de la guerre de Succession d'Autriche et les désastreuses conséquencs de la guerre de Sept-Ans; nos revers aux colonies attirent spécialement son attention. Les querelles religieuses et les luttes continuelles entre l'autorité royale et le Parlement sont aussi exposées avec une équitable netteté. Une place convenable est réservée aux questions d'administration intérieure.

En somme, cette rapide mais complète revue du règne de Louis XV peut être considérée comme une traduction fidèle du sentiment des esprits modérés d'alors sur cette période de notre histoire.

38. Discours merveilleux et espouvantable de nouveau aduenu à La Rochelle. *Paris, de l'imprimerie de Hubert Velu,* 1588; pièce pet. in-8° de 4 ff. non chiff. 18 fr.

Récit d'un miracle arrivé à La Rochelle en 1588. Deux capitaines de ce port s'étaient emparés de plusieurs navires, sur l'un desquels se trouvaient « deux notables docteurs de la ville d'Alcala des Nares (de Henarez) en Castille... envoyés par Sa Sainteté aux Indes, où ils avoient converti grand nombre de Maures et aultres infidèles à la sainte foy catholique. Le premier desquels estoit le segnor Antonio de Mandrague et l'autre le marquis Dom Diego de Sentillane ». Au moment où le maire de La Rochelle commençait l'interrogatoire des deux prisonniers, un orage éclata, et bientôt

« tōba du ciel une grosse et admirable pierre par l'esclat d'un foudroyant tōnerre, laquelle estoit toute sanglāte et du poiz de quinze livres, presque faite en ovalle, sur laquelle y avait une croix engrauée, et des deux costez d'icelle une main qui tenoit une espée où y avoit ces mots entortillez dessus : POVR LA FOY. Et tōba premièrement dans la salle dudict maire, qui fut cause qu'il renvoya incontinent les prisonniers iusqu'au lendemain. Et celuy qui les y auait cōduits eut les deux bras emportés par ledit tonnerre ». La foudre ne borne pas là ses terribles effets ; elle saccage tout le devant du navire qui avait fait la prise, emporte les mâts et les hunes, met en pièces trente-trois soldats et dix-huit matelots de l'équipage. Mêmes dégâts au corps de garde de la tour de la Chaîne. Devant un pareil prodige, deux Rochelois vont « voüer le reste de leur vie au très deuot et religieux monastère de Nostre Dame du mont Sarra, ayant emmené avec eux les Docteurs dessus nommez ».

Cette curieuse narration se termine par un appel aux fidèles chrétiens. L'auteur souhaite « qu'estant ainsi bien reconciliez ensemble par toute la chrestionté, chacune nation et pays vive paisiblement et unaninement soubs un seul Dieu et son Roy, chef ou gouverneur ».

39. — D. ERASMI ROTERODAMI adversùs febricitantis cujusdam libellum, Responsio, *s. l., Anno 1529 mense Aprili (in fine) : Fran. Birc.* ; pet. in-8 de 16 ff., non chiffrés. 25 fr.

Joli exemplaire d'une édition rare et très curieuse. Elle a été imprimée à Anvers par J. Grapheus, pour François Byrckman, libraire à Londres. Il paraît que Grapheus avait conservé quelques exemplaires de cet opuscule, sur lesquels on lisait : *Joa. Grapheus excudebat, 1529 mense Aprili*, mais sans indication de lieu (*voy. Maittaire.*)

J. Grapheus imprima, de 1534 à 1543, plusieurs ouvrages de son frère, Corneille Grapheus, poète, grammairien et greffier de la ville d'Anvers.

François Byrckman, libraire à Londres, demeurant près du cimetière Saint-Paul, débitait des livres qu'il faisait imprimer à Anvers et à Paris. Nous citerons le *Graduale ad usum Sarum*, imprimé à ses frais en 1528, à Paris, par Nicolas Prévost.

Certaines particularités servent à faire reconnaître les impressions

de J. Grapheus. La lettre *a*, d'une forme inusitée, est plus petite que les autres caractères ; les lettres *c*, *g*, *t* et *st*, sont presque toujours jointes à la voyelle qui les suit.

Érasme fut, toute sa vie, en guerre avec les théologiens catholiques et luthériens. Les catholiques le poursuivaient de leur haine, à cause de ses railleries contre les moines et les théologiens scolastiques. Les luthériens le traitaient en ennemi, depuis qu'il s'était éloigné de Luther, lorsque ce réformateur, abandonnant la voie de la modération, employa la violence et souleva les masses pour faire triompher ses doctrines.

Un certain Ludovicus Carvailus, se disant franciscain, avait attaqué plusieurs passages des ouvrages d'Érasme ; il disait dans sa préface que, pendant son travail, il était tourmenté par une fièvre violente, qui ne lui avait pas permis de consulter des livres. C'est pourquoi Érasme a intitulé sa réponse *adversùs febricitantis cujusdam libellum*. Au surplus, il croit que *Ludovicus Carvailus* est un pseudonyme ; que l'auteur de ce libelle n'est pas franciscain, ni même chrétien, mais qu'il est juif, et il le désigne dans le cours de sa réponse, sous le nom ridicule de *Pantalabus*. Érasme se défend d'avoir voulu parler des moines en général, lorsqu'il n'attaque que ceux dont la conduite est blâmable. Il traite assez mal son adversaire, et dit : *scripsit in febri, medico dignus est potiùs quàm objurgatore*. Puis il ajoute que si les chefs des franciscains comprenaient le déshonneur que fait à leur ordre le libelle de Carvailus, ils condamneraient l'auteur à être vigoureusement fouetté et à tenir prison perpétuelle.

40. SENTENCE prononcée contre le cardinal Caraffe, le duc Palian, le comte d'Aliffe, beau-frère d'iceux & don Léonard de Cardini, leur cousin, naguières exécutée à Rome. *Lyon, Benoist Rigaud*, 1561 ; pet. in-8 de 8 ff. 20 fr.

Paul IV (Jean-Pierre Caraffa) s'était fait détester des Romains, qui renversèrent sa statue et ses armoiries. Pie IV, son successeur, pardonna ces excès, mais il traita avec plus de rigueur les neveux de Paul IV, les cardinaux Charles et Alphonse Caraffa, auxquels il devait cependant, en grande partie, le succès de son élection. Ces prélats, accusés de concussion, furent jugés par une commission de huit cadinaux. Condamné le lundi 3 mars 1561, Charles fut étranglé deux jours après dans sa prison ; et Alphonse, reconnu innocent,

dut payer cent mille écus romains pour obtenir sa liberté. On avait aussi arrêté leur frère, Jean Caraffa, duc de Paliano, et d'autres seigneurs, accusés d'un crime commis sur la personne de l'épouse de Paliano. Le duc et ses complices furent également condamnés le 3 mars et décapités le 5 du même mois.

Notre brochure, datée de Rome le 8 mars 1561, fournit la date précise de l'exécution et les noms des complices du duc de Paliano : renseignements qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Elle contient la sentence prononcée par le pape Pie IV, le 3 mars, « après la relation faite au gouverneur du procès des Caraffe : ce qui dura depuis les unze heures du matin jusques à huict heures du soir », Et l'exécution qui eut lieu le 5 mars, vers les cinq heures de nuict. Ce récit est suivi des lettres écrites par le duc de Paliano à son fils et à sa sœur, la comtesse de Nola. Les trois seigneurs laïques avaient été décapités ; mais le supplice du cardinal fut plus douloureux. « Luy fut mis un las au col, lequel estant estroit à grand force se rompit, dont luy, nonobstant qu'il eut les manettes, avec une très grande vigueur se leva hault, criant : ha ! traistres, me faites vous ainsi languir ; et à la fin avec un autre las l'estranglèrent, combien que ce fut à grand peine. » Ces condamnations ont entaché la mémoire de Pie IV : aussi les écrivains ecclésiastiques n'en parlent-ils point. Au surplus, le procès des Caraffa fut revisé en 1566, sous le pontificat de Pie V. Déclarés innocents par la chambre apostolique et le sacré collège, on les réhabilita et on restitua aux héritiers leurs biens et leurs honneurs.

41. — Petri Monmauri græcarum literarum professoris regii Opera, in duos tomos divisa : Iterum edita et notis nunc primum illustrata à G. Januario Frontone. *Luteciæ,* 1643 ; in-4, fig., rel. en vél. 65 »

« Ces œuvres sont extrêmement rares, dit Sallengre, et après bien des recherches inutiles, je serois encore à les avoir, si M. de Valois le fils n'eût eu la bonté de me confier l'exemplaire unique que lui avoit laissé son père. »

Cet exemplaire unique est celui qui fait l'objet de cette notice. Il porte, à l'intérieur de la reliure, l'*ex-libris* et les armes d'Adrien de Valois ; sur le titre la signature autographe *Hadriani Valesii* ; et sur les marges, de nombreuses corrections, également autographes, dont Sallengre a fait usage.

On lit dans le *Valesiana* : « Je ne voulus pas être des derniers à prendre parti dans une guerre si plaisante ; je fis imprimer deux pièces latines de Montmaur, l'une en prose et l'autre en vers, avec des notes ; et quoique ces deux pièces ensemble ne tinssent que huit pages, je les divisai en deux tomes. J'ajoutai ensuite sa vie composée par Ménage, et tous les vers latins et français que je pus ramasser des uns et des autres ; auxquels je joignis quelques épigrammes latines que j'avois faites sur lui. Comme chacun prenoit des noms de guerre, j'en fis de même, et pris celui de Quintus Januarius Fronto. »

Ainsi, Adrien de Valois est l'auteur des Notes sur les œuvres de P. de Montmaur, et ce volume in-quarto est un recueil de pièces latines et françaises, composées contre ce professeur royal en langue grecque. En voici l'indication sommaire :

Vita M. Gargilii Mamurræ parasitopædagogi, *Scriptore Marco Licinio*. Ménage écrivit cette vie satirique de Montmaur, en 1636. Le premier feuillet est orné d'une gravure sur cuivre, qui représente le parasite dans une grande marmite enseignant à plusieurs cuisiniers et marmitons l'art de faire la cuisine.

Metamorphosis parasiti in caballum. Ce poème de 200 vers, fut composé par Abraham Ravaud, dit Rémy, professeur d'éloquence, mort en 1646.

Macrini parasitogrammatici ΗΜΕΡΑ. (La journée de Montmaur). Ce poème latin est de Charles Feramus, avocat au Parlement de Paris. Une gravure sur cuivre occupe le premier feuillet et représente Montmaur à cheval, qui, n'ayant pas dîné, et voyant à l'horloge qu'il est midi, donne des coups d'éperon et de houssine à sa monture ; mais le bidet est harassé et ne marche qu'avec peine.

Nænia in funere parasiti Becodiani decantata. C'est une prose funèbre rimée, faite à l'imitation de celles qu'on chante dans les églises. Les corrections marginales nous font atttibuer cette prose à Adrien de Valois.

Horatii Gentilis perusini in Mamurram. — J. Pomponii Dolabellæ in Pamphagum dipnosophistam. Dolabella est le pseudonyme de Jean Sirmond, neveu du confesseur de Louis XIII. — *Basilii Storgæ in Brutidium. — G. Januarii Frontonis in Brutidium Nigrinum epigrammata*, sept épigrammes latines d'Adrien de Valois, avec des corrections autographes. — *Amintæ indignatio in ludimagistrum Macrinum ineptissimum Card. Valetæ laudatorem, Scripta anno 1619* (1621). Pièce écrite par Balzac. — *Marci Natalis in Suillium Cupiennionem.* Nous croyons que cette épigramme est d'Adrien de Valois, qui a biffé partout le nom de

Cupiennio, pour y substituer celui de *Lecania*. — *Jani Ursini Mantuani in Porcium Latronem, elegia et epigrammata*. — *Horatii Gentilis perusini de Mamurio dictatore; ejusdem in eumdem epigrammata*. — *Jani Capellæ Veronensis in Gargilium Macronem Dentatum*. Onze épigrammes de Ménage.

Monmaurri rhetoris de authorum satyrâ et janitorum fuste conquerentis umbra.

Métamorphose de Gomor en Marmite. Cette satire en vers français est de Charles Vion d'Alibray. Le titre est orné d'une gravure sur cuivre représentant la métamorphose de Monmaur ; et, au-dessous, on lit cette insçription : *Né pour la marmite*. Cette pièce est suivie de trente-six épigrammes et de cinq épitaphes, du même auteur.

Lettre à Polyanthe. Satire en prose.

On a ajouté au volume trois *Elégies latines*, en éditions originales, composées sur la mort de Pierre Dupuy, par Charles Oger, Charles Feramus et Gabriel Naudé.

42. — MÉMOIRE SUR LES FINANCES. *S, l.* (1768), in-4 de 19 ff., mar., dos orné, fil., tr. dor. (*Rel. anc.*) 90 fr.

MANUSCRIT d'une bonne écriture, aux armes de JOLY DE FLEURY.

Ce mémoire est plein de renseignements sur l'état des finances vers la fin du règne de Louis XV. L'auteur commence par constater le triste état de la nation « sous le meilleur des rois ». La peinture est des plus noires : « La France semble être sans argent, sans crédit, sans récoltes, sans commerce, sans ressourccs. Elle est surchargée de dettes et d'impôts que des besoins renaissans ne font que multiplier ; la misère se fait sentir de toutes parts ; il importe essentiellement de remédier à tant de maux ». Et l'auteur propose des remèdes : à cet effet, il dresse plusieurs tableaux dont il donne ensuite un commentaire explicatif :

1° Tableau de ce qu'on lève sur les peuples et de ce qu'on en rend au Roi. Année 1768.

Il en résulte que, sur 344 millions d'impôts, 280 seulement reviennent au roi, le reste étant absorbé par les trésoriers et payeurs.

2° Tableau d'une administration simple qui, en diminuant les impôts, augmente les finances et les revenus du roi.

Le système proposé par l'auteur porterait les impôts à 480 millions, dont 408 et, trois ans plus tard, 426 entreraient dans les caisses royales.

3o Tableau ou Parallèle des dépenses du Roi avec ses revenus.

Les dépenses ne s'élevant qu'a 300 millions (dont 36 pour la maison du roi et 60 pour la guerre), il resterait un excédent de recettes de 108 millions dont une partie, 24 millions, pourrait être immédiatement appliquée à la diminution des tailles et des entrées de la ville de Paris « qui portent le plus sur le peuple. »

4o Tableau de Libération. En douze années, si l'on adopte le plan de l'auteur, le roi pourra rembourser 1.500 millions de capital, et éteindre 75 millions de rentes.

5o Tableau de répartition des 408 millions à quoi monteront les revenus de la première année de la nouvelle administration.

6o Tableau des moyens de soutenir la guerre sans interrompre les remboursements.

L'auteur indique les moyens (?) de soutenir six années de guerre, sans interruption des remboursements, et avec la possibilité d'une réduction des impôts après le rétablissement de la paix.

La rapide analyse que nous donnons de ce très curieux mémoire montre assez quel intérêt il présente pour l'histoire financière du dernier siècle.

Le manuscrit est relié aux armes de Joly de Fleury, qui est peut-être l'auteur du mémoire. Conseiller, puis maître des requêtes au Parlement de Paris, plus tard intendant de la province de Bourgogne et conseiller d'État, Joly de Fleury fut nommé en 1781 ministre des finances à la place de Necker ; son administration, signalée par une augmentation des charges publiques, fut des plus impopulaires ; il dut donner sa démission en 1783.

MERCERIANA

OU

NOTES INÉDITES

DE

MERCIER DE SAINT-LÉGER

Barthélemy Mercier, abbé de Saint-Léger, a eu auprès de ses contemporains la réputation d'un bibliographe consommé, mais cette réputation très légitime que la postérité a ratifiée, s'est justifiée moins par des travaux de longue haleine que par une foule de dissertations, de lettres et de notes disséminées un peu partout. L'auteur avait pris du moins la peine de dresser lui-même de ses écrits une liste qui, rectifiée et complétée par Barbier, a été insérée jadis dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, (1852-1853), par Ch. de Chènedollé et tirée à part. Dans cette liste ne figuraient naturellement pas les recueils manuscrits laissés par Mercier et dont la publication intégrale serait presqu'aussi volumineuse que la coordination de ses articles enfouis dans les journaux de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il faudrait enfin recueillir la correspondance qu'il entretenait avec la plupart des érudits et des bibliographes de l'Europe et ne pas craindre d'y joindre les lettres que provoquaient ses questions et ses réponses toujours piquantes et substantielles.

Si vaste qu'elle soit et en dépit des difficultés qu'elle présente, la tâche a séduit tour à tour Parison, Chardon de la Rochette, Durand de Lançon et Chènedollé, mais pour diverses raisons ces bonnes volontés sont restées stériles. Sans me flatter d'accomplir un jour ce que ces

érudits n'ont pu ou voulu faire, le projet d'une édition générale et raisonnée des travaux de Mercier m'a souvent occupé et dans le peu de loisir que me laissent d'autres labeurs, je n'ai négligé aucune occasion d'enrichir le dossier où j'en rassemble depuis longtemps les éléments. Peut-être exposerai-je quelque jour aux lecteurs du *Bulletin* le plan que je me proposerais de suivre; je me contenterai aujourd'hui de dire en peu de mots l'origine des notes inédites que je leur présente.

Le manuscrit qui me les fournit n'est point autographe et j'ignore où est passé l'original ; mais la copie, acquise par moi de M. Antonin Voisin, offre tous les caractères de la plus scrupuleuse authenticité. Elle a été exécutée par un érudit normand, Haillet de Couronne, qui s'est plu à reproduire jusqu'aux négligences matérielles et aux transcriptions de texte d'un cahier dont il nous fait connaitre en ces termes la nature et le propriétaire : « *Souvenir ou Mémorial* de M. l'abbé de Saint-Léger, écrit de sa main en un cahier in-8. — Cecy m'a été prèté par M. l'abbé de Tersan, le 31 may 1808; j'en ai donné mon récépissé. — *Nota.* Le 1er juillet, j'ai reporté l'original. J'ai redemandé mon récépissé, il n'a pu sur le moment, m'a-t-il dit, le retrouver. Il me l'a promis pour la première fois que je retournerais et il me l'a dit en présence d'un monsieur de haute taille qui arrivait et qu'il m'a dit être un grand antiquaire, sans me le nommer, en présence d'une autre personne plus petite qu'il m'avait dit venir d'Egypte et être auteur de l'*Histoire Naturelle de Ibis* (M. Jules-César Savigny). »

Haillet de Couronne est mort en 1811, l'abbé Campion de Tersan en 1819 : ni le manuscrit autographe, ni la copie n'ont figuré dans leurs ventes posthumes et il ne semble pas davantage que l'un ou l'autre en ait fait usage. Les lecteurs du *Bulletin* ne se plaindront point, je pense, de trouver ici le texte intégral et vraisemblablement iné-

dit de ce « chosier » ou « sottisier » que Mercier eut sans cesse sous la main dans les deux dernières années de sa vie, notant au jour le jour avec le résumé de ses lectures, les visites qu'il recevait, les quelques acquisitions qu'il pouvait encore se permettre et souvent aussi, hélas ! la cession des raretés et des curiosités qui garnissaient ses tablettes ; parfois il y consigne la date d'un prêt pécuniaire (soigneusement remboursé d'ailleurs) qu'il accepte de l'amitié de Chardon de la Rochette, ou bien encore il enregistre, avec le soin particulier aux malades et aux solitaires, des recettes infaillibles pour rendre la force aux personnes âgées, ou la souplesse des muscles aux rhumatisants ; mais il est inutile de prolonger plus avant cette analyse, puisque le cahier tout entier va passer sous les yeux du lecteur.

Autant l'écriture de Mercier est nette, élégante et claire, autant celle de Haillet de Couronne est enchevêtrée et semée d'abréviations dont, au premier abord, on ne saisit pas aisément le sens. Parfois aussi il lui arrive d'ajouter ses propres remarques à celles de Mercier, sans qu'un signe matériel indique ses adjonctions. Partout où j'ai pu les déterminer, je les ai placées entre crochets et j'ai rejeté au bas des pages, outre ma propre glose, les notes marginales ou les surchages que Mercier intercalait dans sa rédaction primitive, souvent au détriment même de la clarté ou de la correction grammaticale. Malgré tout le soin que j'ai mis à éclairer les obscurités ou les allusions que présente plus d'une de ces notes, je ne me flatte point de m'en être partout tiré à mon honneur et je serais fort reconnaissant à ceux qui me mettraient en mesure de réparer ces insuffisances, toujours trop nombreuses au gré d'un éditeur soucieux de ses devoirs.

MAURICE TOURNEUX.

Benedicti Hæstenii *Monasticæ disquisitiones. Antverpiæ, Bellerus*, 1641, in-folio. Ouvrage curieux où, dans le septième livre, l'auteur parle de l'invention des horloges, de la manière dont les anciens, et les moines en particulier, connaissaient les heures au défaut d'horloges. (Voyez le *Traité des Horloges*, par Dom Jacques-Alexandre, bénédictin de Saint-Maur (1). Paris, 1734, in-8o, pp. 299 et 300).

*

Juvénal dit que les dames romaines cachaient leurs cheveux noirs avec une espèce de toque blonde :

Et nigrum flavo crinem abscondente galero. (2)

Vers bien applicable à nos femmes brunes qui mettent une perruque blonde. Il prouve, de plus, que ce n'est pas d'aujourd'hui que les brunes cherchent à cacher leurs cheveux noirs.

*

Dans l'*Art de désopiler la rate*, on trouve trois ou quatre morceaux retranchés, par ordre du gouvernement, de l'*Abrégé chronologique* du président Hénault (3).

*

Godeau. — Sa *Paraphrase des épîtres de saint Paul* (4) n'est qu'une pure traduction du commentaire de David Pareus, calviniste. (Voyez son article dans le tome xliii des *Mémoires* de Niceron) ; c'est une remarque que peu de personnes ont

(1) Sur Dom Jacques Alexandre ou Allexandre, né à Orléans le 24 janvier 1653, mort le 23 juin 1734 au monastère de Bonne-Nouvelle, près d'Orléans, voyez l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, de D. Tassin, Bruxelles et Paris, 1770, in-4°, p. 516-523 (article de D. Louis Fabre) et sur les manuscrits du même savant, voyez le *Catalogue* des manuscrits d'Orléans, rédigé par M. Ch. Cuissard (Tome xii du *Catalogue général des mss. des départements*, nouvelle série), n°° 440, 663, 929 et 961.

(2) Sat. vi, vers 120. Le vers commence exactement par *Sed*.

(3) Ces fragments, reproduits dans la première édition de ce livre facétieux (1754) p. 109-112, ont été supprimés par Manourv dans la nouvelle édition qu'il en a donnée en 1773.

(4) Paris, 1641, in-12.

peut-être faite, mais qui pourtant est très certaine (*Mélange critique* d'Ancillon (1), au § *Pareus*).

*

Le capucin artésien Bernard d'Arras ayant envoyé au pape Benoît XIV un de ses livres intitulé : *Le Ministère primitif de la pénitence* (2), Paris, Ch. Hérissant, 1672, in-12, avec une lettre latine d'envoi, le pape lui répondit par un bref écrit en français qui est probablement *le premier qu'un pape avait écrit en cette langue.* Paquot le rapporte tout entier au tome III, p. 159, de ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (3), après avoir rapporté la liste des ouvrage de ce capucin.

*

A.E.I.O.U. — Sur le vrai sens de cette devise imaginée par l'empereur Frédéric III : *Austricum est Imperare orbi universo,* voyez une note sur l'article *Frédéric III* du *Dictionnaire historique* de dom Chaudon.

*

Parmi les poésies de Luigi Alammani à la louange de François Ier est un dialogue satyrique où le coq dit à l'aigle :

Aquila grifagna
Che per piu divorar due becchi porta.

L'empereur Charles-Quint ayant fait reproche au poète, celui-ci lui fit une réponse très adroite. Voir *Mémoires* de Niceron, tome XIII, p. 64.

*

(1) *Mélange critique de littérature, recueilli des conversations de M. David Ancillon, avec un discours sur sa vie et ses dernières heures.* Bâle, 1698, 3 vol. in-12. La remarque citée par Mercier est tome II, p. 410. L'éditeur du *Mélange* est Ch. Ancillon, fils de l'auteur.

(2) Ce livre n'est cité ni par Barbier dans son *Examen critique du dictionnaire historique,* ni par Quérard qui n'a rien ajouté d'ailleurs à l'article que son prédécesseur consacre à Bernard d'Arras.

(3) On sait que ce livre a été imprimé en 3 volumes in-folio (1763-1770) ou en 18 volumes in-12. C'est toujours l'édition in-folio que cite Mercier.

Une lettre de *Philippe Suevezelius,* jésuite, à Antoine Sanderus commence ainsi : « *Nœ tu plane mecum et cum ipso vero lentes, mi Antoni...* » Il faut corriger *lentes* en *lentescis,* ce qui signifie : « *Vero ou veritati te accomodas.* »

Voyez les *Mémoires* de Paquot, tome III, p. 290, note 3. (*lentesco, ere : devenir gluant, se ramollir, se radoucir.* Chompré, *Vocabulaire latin-français).*

*

Antoine-François de *Pratel* ou plutôt *Platel,* mort en 1734, a donné deux ouvrages sur la langue française qu'il lui plaît de nommer *Burgundica* : *Bourguignonne,* comme s'il s'agissait du patois bourguignon ; aussi parut-il contre sa *Manudictio ad linguam Burgundicam,* imprimée à Louvain en 1689, in-12, une lettre à l'auteur (brochure in-12 de 19 pp.) signée C.E.C.I.G., c'est-à-dire CONSTANTIN savoyard, alors étudiant en droit à Louvain qui fronda l'épithète *Burgundica* donnée à la langue française. Voir *Mémoires* de Paquot, t. III, p. 367 et 368.

Il remarque que des étrangers croient y trouver une grammaire du langage bourguignon. Le rédacteur du catalogue de Falconet a été trompé par le mot *Burgundica* et il a placé le livre de Pratel parmi les grammaires flamandes, hollandaises, anglaises, au tome 1er, page 564, n° 10101, sans se douter que c'était une *grammaire française.*

*

Trochereau est mort à Saint-Germain-en-Laye en 1796 ou 1797 dans une maison qu'il avait acquise et où il s'était retiré depuis plusieurs années (1) ; M. Usquin, gros fabricant marchand de cuirs, l'avait achetée à la condition que le propriétaire en jouirait sa vie durant. Usquin a détruit la maison de Trochereau et a réuni le terrain au sien qui est fort étendu.



(1) La *Biographie* Michaud suppose que Trochereau de la Berlière est mort « *vers* 1792 dans un faubourg de Paris » ; la note de Mercier doit se rapprocher beaucoup plus de la date exacte et elle nous fournit du moins le lieu précis du décès.

Nuits ou *Nuys,* en latin *Novesium,* ville des archevêques de Cologne à une demi-lieue du Rhin. Il ne faut pas confondre cette ville ni avec Nuits, en latin *Nucium* et *Nucevium* en Bourgogne, ni avec *Nocera.*

*

Guillaume Tell, fable danoise, par Gottlob-Emmanuel Haller, fils d'Albert. Berne, 1760, in-8 de 32 pages. Brochure où l'auteur prétend que la tradition sur Guillaume Tell n'est fondée que sur l'histoire du danois Tok, qui, vers le xe siècle, se révolta contre le roi Harold. Elle fut rigoureusement proscrite dans tous les cantons et celui d'Uri la fit même brûler par les mains du bourreau. Or, plusieurs Suisses patriotes, entre autres Huller de Kœnisfelden, en firent une réfutation (1).

Voir l'*Histoire des Suisses,* par Jean de Muller, t. III, p. 36 de la traduction française, citée par Marron dans l'extrait qu'il fait du *Voyage en Suisse,* traduction de l'anglais d'Hélèna-Maria Williams ; *Magasin encyclopédique,* 4e année, tome I, p. 180-181.

*

Commentarii Lovanienses in organum Aristotelis. — Sans nom d'auteur. — C'est, selon Valère André, *Jean Stannifex,* qui a écrit ce livre, peut-être encore inédit.

Voyez l'article *Jean Stannifex,* mort à Louvain, le 1er novembre 1536, dans les *Mémoires* de Paquot, t. III, p. 622.

*

Hostis, au genre féminin, signifie une armée ; anciennement *ost.* Auguste Galland, dans son traité du *Franc-Alleu* (2), page 249, édition de 1637, prouve cette signification d'*hostis* au féminin, par des passages d'Aimon et de la *Chronique de Cambrai,* par une patente du roi donnée en 1143 et par un titre de Notre-Dame de Paris.



(1) Il y eut encore d'autres réfutations indiquées par Œttinger dans sa *Bibliographie biographique.*

(2) *Du Franc-Alleu et de l'origine des droits seigneuriaux.* Paris, 1629 ; 2e édition, 1637, in-4 et in-12.

D'Anville, dont les connaissances profondes et géographiques ne sont contestées de personne, répondit sur la fin de sa vie à quelqu'un qui lui demandait des nouvelles de sa santé : « Je me conserve le mieux que je peux, car, après moi, que deviendra la géographie ? »

En effet, qu'est-ce que ce Mentelle ? Barbié vaudra mieux s'il continue d'étudier dans les sources. Gosselin a fait déjà ses preuves. Buache ne connaît pas l'ancienne géographie.

*

Le P. Brotier donna en 17... [1780] chez Barbou une nouvelle édition des *Jardins* de Rapin d'après la *première* de 1665, in-4, et d'après la *dernière édition.* Brotier aurait dû consulter *encore la deuxième* donnée par Rapin, qui y a fait plusieurs changements à la première, in-4, et qui y a ajouté dans la préface un morceau d'une page ou deux sur l'emploi par les poètes chrétiens des Dieux de la fable, morceau qui ne se retrouve plus dans la troisième édition, à l'époque de laquelle cette question était agitée entre Bossuet et Santeuil ; ce qui détermina probablement le P. Rapin à le supprimer.

Il n'en est pas moins vrai que Brotier aurait dû le replacer dans son édition qui aurait probablement encore gagné à plusieurs égards, s'il eût consulté cette seconde édition de 1666, in-12, à Paris, ne fût-ce que pour indiquer les variantes qui peuvent y être et qui ne se retrouvent plus dans la troisième.

M. Adry possède un exemplaire de cette édition de 1666.

Il y a dans les *Jugements des savants* de Baillet, t. v, pages 383 et suivantes, édition in-4° de La Monnoye, un grand et magnifique éloge des *Jardins* de Rapin, et après cet article vient immédiatement (p. 389) celui du P. Jean Commire, qui mourut à Paris, dans sa 77e année, le 25 décembre 1702, et qui, par conséquent, vivait encore lorsque Baillet publia les *Jugements des savants,* où il n'est pas aussi favorablement traité que Rapin.

Inde ira. Cette comparaison des deux poètes jésuites, tout à l'avantage de Rapin, offensa le P. Commire, ce qui n'est pas surprenant. Le P. Commire, pour se venger, fit contre Baillet un songe satirique : « *Asinus in Parnasso ad Ægidium Menagium,* » où il feint que tous les poètes métamorphosés en insectes volants fondent sur un âne qui est Baillet.

*

Gusman d'Alfarache. — Ce roman espagnol est de Mateo Alaman, de Séville. Il y en a une édition espagnole faite à Anvers chez Verdussen en 1736 en 2 volumes in-8, avec figures ; les autres doivent être indiquées par Nicolas Antonio (1). La traduction italienne par Barezzo Barezzi, Crémonois, imprimée à Venise, en 1629, en 2 volumes in-8 est indiquée par A. Vogt, § *Alemanno* (2).

*

Le mandragore est une plante qui passe pour soporative. De là on dit d'un homme qui s'endort sur ses intérêts, qui néglige ses devoirs et ses affaires, qu'il a bu de la mandragore.

Démosthène, dans la quatrième *Philippique,* dit aux Athéniens : « Nous ressemblons à des gens qui ont bu de la mandragore ou de quelque autre drogue soporative ».

*

Hortus Hesperidum, sive Citri arboris origo, decus, laus, cultus. Cartusiae parisiensis Reverendissimo caenobiarchae, odae VI, in-4 de 16 pages, sans nom d'auteur, d'imprimeur, ni date. — A la fin de l'exemplaire de Saint-Victor, recueil deuxième, n° 833, aujourd'hui à la Bibliothèque Mazarine, on lit la note manuscrite :

R^do Sacerdoto SATURNINO LE ROUX, *curione ecclesio de Vesly, diocœsis Rothomagensis, nunc Canonico Rothomagensi, anno 1658* (3).

*

(1) *Bibliotheca hispana, sive Hispanorum qui usquam unquamve sive latina, sive populari, sive alia quâvis linguâ scripto aliquid consignarunt Notitia.* Romae, 1672, 2 vol. in-folio.

(2) *Catalogus historico-criticus librorum rariorum.* Hamburgi, 1753, in-8 ; nouvelle édition augmentée, Francofurti et Lipsiæ, 1793, in-8.

(3) Cet anonyme latin avait échappé à Barbier.

Note de divers ouvrages curieux contre le concubinage (1) dans mes additions manuscrites au tome IV, pages 54 et 55 de du Verdier.

*

Ossa atque pellis sum miser à macritudine.

Je me suis appliqué ce vers (de Plaute (2) si je ne me trompe) après ma maladie de dix mois qui ne m'a laissé en effet que la peau et les os en avril, mai et juin 1798.

*

Diabolini. — Ce sont des dragées où il entre beaucoup d'essence de canelle ; elles sont excellentes pour l'estomac et pour conserver la santé aux personnes âgées (3). Je crois que c'est à Naples que se font les bons *diabolini*.

*

Color austerus, opposé à *Color floridus* dans Pline le naturaliste, signifie une couleur rembrunie. *Murus cœcus* est un mur sans fenêtre. *Verbanus* est le nom latin du lac Majeur, *Laggo Maggore* en Italie.

Forocornalium, nom latin de la ville *d'Imola*.

*

Le vendredi 22 juin 1798, M. d'Auberive m'a amené en visite M. Jourdan, qui aime la chimie, la physique et les sciences occultes. Je lui ai montré mon *saphir oriental*, à cause de la glace ou point noir (4). Sur ce, M. Jourdan m'ajouta

(1) Ces additions et corrections, inscrites sur une feuille volante et renfermant l'indication de sept ouvrages sur la matière, sont placées en regard du *Directorium aut potius castigatorium concubinariorum,* dans le *Supplementum epitomes bibliothecae Gesnerianae, Bernardi Monetae, Academiae gallicae socii notis illustratum*. Mercier renvoie souvent à cet exemplaire de La Croix du Maine et de Du Verdier, littéralement chargé de notes et conservé dans la Réserve de la Bibliothèque Nationale.

(2) C'est en effet un vers des *Captifs* (I, sc. II, v. 32).

(3) Ce spécifique n'avait pas toujours un emploi aussi louable et les héros des romans d'Andréa de Nerciat, ou d'autres classiques du genre, ne se privaient point d'en faire usage pour ranimer leurs forces.

(4) Dans le ms. original, la phrase a dû rester inachevée et je la donne telle qu'Haillet de Couronne l'a transcrite.

qu'Antoine Mizault avait fait un petit livre sur *les pierres changeantes selon le jour de la lune* et qu'il me le prêterait (1).

M. Jourdan dit que s'il avait encore sa manufacture de verrerie, il aurait voulu, par diverses expériences, trouver la cause pour laquelle un verre rincé dans l'eau où on a trempé du persil se casse dans les mains de celui qui le rince.

Il parla aussi d'un fait curieux qu'il a expérimenté : Plongez un verre plan de croisée dans un vase plein d'eau ; vous couperez aisément ce verre avec des ciseaux dans le fond du vase plan, et plus le vaisseau sera grand, plus vous aurez de facilité à trancher la pièce de verre avec des ciseaux, comme si c'était un morceau d'étoffe ou de toile. On m'a dit depuis un fait assez curieux : Mettez de l'eau-de-vie dans un de ces verres que l'on nous vend pour être du cristal ; essayez de l'édulcorer en jetant un morceau de sucre dans l'eau-de-vie : celle-ci bouillonnera et cassera le verre ou le félera du haut en bas. Dans les verres de verre commun, le phénomène, dit-on, n'a pas lieu.



Madame. — Dénomination qui, dans le dernier siècle et au commencement du XVIIIe n'était point donnée aux femmes de bourgeois que l'on nommait *Mademoiselle.* On disait à un mari et on lui écrivait : MADEMOISELLE *votre épouse.*

Valentin Conrart (2) secrétaire du roi et de l'Académie française, n'appelait sa femme que *mademoiselle* et les amis de Conrart, en parlant ou en lui écrivant, disaient aussi : « *Mademoiselle* votre épouse. » Guy Patin, dans ses lettres à... (*sic*) lui dit toujours : *Mademoiselle* votre épouse. Tel

(1) *Secrets de la lune.* Paris, Frédéric Morel, 1571, in-8. M. Jourdan tint sans doute sa promesse, car Mercier a rédigé sur le contenu de ce livre une longue note intercalée au tome Ier, page 130, de son exemplaire de la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine et Du Verdier, signalé dans une note précédente et dont il sera plus d'une fois encore fait mention.

(2) Conrart, parisien, était d'une famille sortie du Hainaut et noble depuis longtemps. Borel, dans son *Thresor* dédié à Conrart, dit à la page 178 que Jean Conrart, de qui descendait l'académicien, était l'un des écuyers du duc de Bourgogne, l'an 1340. (*Histoire de l'Académie française,* par Pellisson et d'Olivet, t. IIe, page 167, édition de Paris, 1730, in-12).

(Note postérieure de Mercier transcrite en marge par Haillet de Couronne).

était l'usage. La dénomination *madame* ne se donnait qu'aux femmes de qualité. Aussi a-t-on des satires françaises *contre les bourgeoises qui se font appeler madame* (1). Faute de connaître cet usage ou d'y faire attention, plusieurs personnes ont pris l'épouse de Georges de Scudéry (*qui aidait son mari dans la composition de ses écrits*) pour la sœur de cet auteur, et ils n'ont pas vu que *mademoiselle* de Scudéry indiquait souvent l'épouse et non pas la sœur de cet écrivain (2).

*

Lilienthal, dans ses *Selecta Litteraria* (3), livre curieux où il y a des additions et corrections au *Casauboniana,* parle de notre grand poète Rousseau (4) avec un mépris et un dédain révoltants ; il rapporte même un long passage allemand tiré de je ne sais plus quel journal, où Rousseau est indignement traité. Ce journaliste allemand avait probablement reçu cet article de Paris et de quelque ennemi de Rousseau, tels que Saurin, Voltaire, ou son écho, le roi de Prusse.

*

Jean Bebelius, imprimeur à Bâle. A la fin de l'édition qu'il donna en 1529, *Mense Augusta,* des *Selecta Epigrammata grœca latine versa,* pet. in-8, publiée par Janus Cornarius, à la bibliothèque du Roy, Y, 517 A, exemplaire enrichi de

(1) *Satyres sur les femmes bourgeoises qui se font appeler Madame, avec une distinction qui sépare les notables d'avec celles qui ne le sont que par le caprice de la fortune, la bizarrerie et la vanité de ce siècle.* La Haye (ou Paris), 1713, 2 parties in-8. Au sujet de ce livre curieux, qui fut mis au pilon, voyez un article de M. le marquis de Gaillon dans le *Bulletin* de 1857, p. 515-527 et la note du catalogue Pichon (1869, n° 627), sur un exemplaire paraphé par l'auteur, le chevalier d'Hennissart, après la saisie.

(2) L'assertion de Mercier me semble singulièrement sujette à caution, mais tous les lecteurs de la correspondance de Bussy-Rabutin savent que Mme de Scudéry (Marie-Madeleine du Montcel de Martinvast) excellait dans le genre épistolaire.

(3) *Selecta historica et litteraria.* Regiomonti (Kœnigsberg) et Lipsiae, impensis Henrici Boyen, litteris Reusnerianis, 1715, in-8. Livre anonyme, renfermant dix *observationes* ou dissertations ; la sixième est intitulée : *Analecta ad Cl. Wolffii dissertationem de libris in Ana ;* et la septième traite *de Bibliotaphis, sive invidis librorum occultatoribus.*

(4) Jean-Baptiste Rousseau.

notes manuscrites d'André Dacier (1), on voit sa marque typographique gravée en bois. C'est un grand palmier au haut duquel est un homme nu, couché sur le dos, la face tournée vers le ciel, la cuisse et le pied droits levés en l'air. Sur une banderole attachée au tronc de l'arbre, on lit : *PALMA BEB* [elii].

Ce *Jean Bebelius,* dont Maittaire fait mention dans son livre des *Annales typographiques,* tome Ier, était probablement parent de Bebelius de Justingen, village de la Souabe, professeur de belles-lettres à Tubingue, historien, philologue et poète latin qui soigna l'édition des œuvres de Pogge faite à Bâle en 1538 et dont on a aussi des facéties.

*

Maximilien Titon (père d'Evrard Titon du Tillet, auteur du *Parnasse français*), directeur général des manufactures et magasins d'armes royaux en France établis en 1666, fit présent en 1701 au roi d'une statue équestre de Sa Majesté d'environ vingt pouces de hauteur, fondue en acier, réparée avec grand soin dont le corselet et les autres ornements sont damasquinés en or. Elle est placée sur un piédestal de marbre blanc avec un bas-relief de chaque côté en acier fondu représentant la prise de Valenciennes et le passage du Rhin par le Monarque.

Le Roi fit placer dans un salon des petits appartements à Versailles ce monument d'une nouvelle invention, le fer s'étant rendu pour la première fois fusible ; c'est le sieur Beaumont, de Cosne, qui trouva ce beau secret. (*Parnasse Français* de Titon du Tillet, 3e supplément de 1760, page 122, 2e partie).

*

Le dernier éditeur des œuvres d'Archimède (2), Joseph Torelli, Véronnois, bon poète italien, habile géomètre et savant philologue, a donné d'excellentes dissertations où il explique des passages inintelligibles du Dante par le moyen

(1) Ces notes sont fort peu nombreuses. L'exemplaire qui porte toujours la même cote, est aujourd'hui placé dans la Réserve.

(2) *Archimœdis quæ supersunt omnia cum Eutocii Ascalonitae commentariis, cum nova versione latina.* Oxoniæ, 1792, in-folio.

de passages de divers scholiastes et astronomes, contemporains ou prédécesseurs du Dante qui avait bien étudié leur doctrine. Preuve qu'il ne faut dédaigner aucun ouvrage, de quelque matière qu'il traite (1).

*

Isaac Vossius, dans son *Traité de la chronologie sacrée et de l'âge du monde* (2) pense que le déluge n'inonda pas universellement la terre, quoiqu'il reconnaisse que tous les hommes y périrent. Il fut question à Rome de condamner ce livre à cause du sentiment sur le déluge. Mabillon, qui était pour lors à Rome, parla dans une congrégation de neuf cardinaux et du maître du Sacré-Palais, sur cette matière délicate de manière à emporter tous les suffrages ; et le le livre de Vossius, d'après ce rapport, ne fut pas mis à l'index. C'est ce que rapporte Dom Thierry Ruinart, dans son *Abrégé de la vie de Mabillon,* imprimé à Paris en 1709, in-12, page 127.

NOTA. — L'éditeur des lettres géologiques (3) de M. de Luc. Paris, 1798, in-8, développe les motifs de l'opinion de Mabillon et il observe que Mersenne n'en était pas éloigné non plus. Voyez son avertissement, pages XVII-XX.

*

Larisse. — Historiette écrite en latin par le poète Théophile dans les œuvres duquel elle se trouve (4). Bussy-Rabutin l'a mise en français dans une de ses lettres, mais fort abrégée. Il y a une traduction entière, par une dame de naissance, dans le *Glaneur français* (par Pesselier et Dreux du Radier, en 3 volumes in-12, imprimés à Paris en 1736 et 1737), tome Ier, pages 32-38.

*

(1) Sur le commentaire de Torelli, voyez la *Bibliotheca dantesca* de Colomb de Batines (Prato, 1845-1846, 3 vol. in-8) et les *Opere varie di Giuseppe Torelli per cura et con note di Alessandro Torri* (Pisa, 1834, 2 vol. in-8).

(2) *De vera aetate mundi.* La Haye, 1659, in-4.

(3) *Lettres sur l'histoire physique de la terre adressées à M. le professeur Blumenbach, renfermant de nouvelles preuves géologiques et historiques de la mission divine de Moïse.* Paris, Nyon aîné, an VI (1798), in-8. Publiées par l'abbé Émery, supérieur de Saint-Sulpice.

(4) Voir l'édition Alleaume (Bibl. elzévirienne), tome I, p. 284-289.

Dans le même *Glaneur français,* je trouve, tome II, page 347, une épigramme latine en deux distiques sur le changement de Daphné en laurier ; une épigramme française en six vers, *Licidas* et une ode sur la naissance du prince de Condé, par M. d'Arnaud en 1734.

L'ode dit l'auteur âgé de dix-sept ans ! Est-ce là Baculard d'Arnaud si connu depuis (1) ?

*

La *Chanson du soldat la Tulipe,* sur l'air de M. de Catinat :

Soit qu'il faille boire
Soit qu'il faille aimer...
Malgré la bataille
Qu'on donne demain...

est tout entière dans le même *Glaneur français,* tome III, p. 120-122 ; elle a six couplets.

L'Art d'aimer, poème en trois chants, par M. d'Alègre, imprimé en entier au même tome III du *Glaneur français,* p. 247-272.

*

Bouillau (et non pas Bouillaud) (Ismaël). Voyez son article dans les *Mémoires* de Niceron, tomes I et X, ainsi que dans la *Bibliothèque du Poitou* par Dreux du Radier, tome IV (celui-ci vaut mieux). Charles Ancillon, dans ses *Mémoires concernant la vie et les ouvrages de plusieurs modernes* (Amsterdam, 1709), dit à la page 229, en note, que l'on voit l'histoire de *Bouillaud* (lisez *Bouillau*, en latin Bullialdus) dans les *Mélanges* de Vigneul-Marville, t. III, pages 214-215 ; c'est apparemment dans l'édition de Vigneul-Marville faite en 1701, car dans celle de 1725 (ou 1740 qui est la même), je ne trouve pas cette histoire de Bouillau, laquelle sans doute a été retranchée en 1725, je ne sais pourquoi. Au surplus, ce Bouillau est le fameux mathématicien à qui Desnoyers, secrétaire de Marie de Gonzague, reine de Pologne, écrivit de 1660 à 1673 plusieurs lettres dont je découvris aux Célestins de Soissons les originaux, reliés en trois volumes in-4°, que j'acquis et que je donnai en 1776 au dépôt des

(1) Il ne peut y avoir aucun doute sur l'identité de l'auteur, François-Marie-Thomas Baculard d'Arnaud étant né à Paris le 18 novembre 1718.

affaires étrangères, durant le ministère de M. de Vergennes, après les avoir communiqués à Condorcet, secrétaire de l'Académie des sciences, pour en extraire ce qui concernait les mathématiques (1).

Sorbière parle fort lestement de notre Bouillau qui, comparé à ce Sorbière, était un géant. Voyez l'article *Philolaus* dans le *Sorberiana,* avec ma note manuscrite.

✱

Michaux (2), habile naturaliste qui a voyagé dans le Levant et dans l'Amérique d'où il a rapporté beaucoup de curiosités et de plantes rares et qui se proposait de voyager encore, demeure en juillet 1798, rue du Faubourg Saint-Jacques, Paris, tout près de chez moi, dans la maison de la Visitation de Sainte-Marie, où Ventenat, le botaniste, lui a rendu visite avant de venir chez moi.

✱

Bayeux (3), bas normand, et qui a été, encore jeune, l'une des victimes de la Révolution, publia en 1783 à Rouen une traduction française des *Fastes* d'Ovide en 4 volumes in-8, avec figures, laquelle n'est pas sans mérite et où se trouvent quelques dissertations littéraires, une entr'autres sur la véritable cause de l'exil d'Ovide. Dans cette dissertation, Bayeux s'écarte du sentiment commun des critiques sur ce sujet. Bayeux est le même qui avait annoncé par un prospectus imprimé chez Barrois l'aîné, en 17... (4) in-4° (je l'ai) une traduction nouvelle de Pausanias dont la mort du traducteur

(1) Le recueil de ces lettres (1660-1673), relié en trois volumes sous le règne de Louis-Philippe, forme aujourd'hui les numéros 14, 23 et 37 du fonds de *Pologne* aux archives des Affaires étrangères. Il paraît avoir échappé aux investigations d'un « curieux » tristement célèbre qui a longtemps mis en coupe réglée ce dépôt alors jalousement fermé aux simples travailleurs et si libéralement ouvert depuis quelques années.

(2) André Michaux, botaniste, né à la ferme de Satory, près de Versailles, le 17 mars 1746, mort à Madagascar le 13 novembre 1802. Voir sur sa vie, ses travaux et ses souffrances une notice du docteur Deleuze dans les *Annales du Museum,* tome III, et qui a été tirée à part (1804, in-4).

(3) Georges Bayeux, né à Caen le 8 octobre 1752, assassiné le 6 septembre 1792 dans la même ville où il remplissait les fonctions de procureur-syndic.

(4) Quérard mentionne ce prospectus mais n'en donne pas la date.

nous a privés. Au surplus, cette entreprise était probablement au-dessus des forces de Bayeux qui, quoique très instruit, n'avait pas de connaissances assez mûries pour donner un auteur aussi difficile que Pausanias. Les amis de Dupuis, fameux auteur de l'ouvrage absurde sur les cultes (1), prétendent qu'il était peut-être le seul en France qui sache bien son Pausanias et qui soit en état d'en donner une bonne traduction.

*

Ce Dupuis a lu à l'Institut dont il est membre un mémoire sur les *Pélasges* (2), ce peuple si fameux et si peu connu. Ce mémoire a beaucoup ennuyé à la lecture, parce que, disent les partisans de l'auteur, il est d'une érudition et d'une critique au-dessus de la portée de ceux qui l'ont entendu ; au surplus, ce mémoire, on le verra imprimé parmi ceux de l'Institut. L'auteur y réfute ce que divers écrivains (entre autres un dans les mémoires de l'Académie de Cortone) ont dit des Pélasges (3 août 1798).



L'abbé Casti, florentin, *poëta Cæsareo* (3), connu par de jolis contes italiens, vient s'établir à Paris où il se propose de faire imprimer le recueil de ses ouvrages en 12 volumes in-12 dont le contenu sera publié dans le *Magasin encyclopédique.* L'abbé Casti, qui loge à Paris chez M. de Visconti, envoyé de... (4) est allé dîner dimanche 5 août chez Le Couteux (5) où La Rochette a dîné avec lui. Malgré son âge, soixante-quinze ou soixante-seize ans, il est d'une très grande gaieté et bon convive. Il est auteur d'un petit poème

(1) *De l'origine de tous les cultes ou la Religion universelle,* Paris, an III, (1796), 4 vol. in-4 (dont un atlas), ou 10 vol. in-8 avec atlas.

(2) Non pas un, mais deux mémoires imprimés dans le recueil de l'ancien Institut (classe de Littérature et des Beaux-Arts, tome II et III). J'y ai vainement cherché trace de la réfutation dont parle Mercier.

(3) C'est-à-dire Lauréat. Il avait succédé à Metastase.

(4) Ministre plénipotentiaire de la République cisalpine; d'après l'*Almanach national* pour l'an VII, il demeurait quai Voltaire, n° 1.

(5) Jean-Barthélemy Le Couteulx de Canteleu (1749-1810), député aux États-Généraux pour le bailliage de Rouen, membre du Conseil des Anciens, sénateur de l'Empire et pair de France en 1814.

lussuriozo (1) qui n'a point été imprimé et qu'il a promis de communiquer à Chardon la Rochette. Casti est fort mécontent des éditions faites jusqu'ici de ses œuvres, en particulier de celle de ses contes qu'a faite ici le libraire Molini et qu'il dit très incorrecte (8 août 1798).

*

L'abbé Zani, de Parme, a découvert ici, au cabinet des estampes de la bibliothèque du Roi, une estampe qu'il regarde comme l'ouvrage de *Maso Finiguerra* (2). Il dit que c'est le dessin d'une patène qui existe encore à Florence. Il fera là-dessus une dissertation où il sera aussi question d'autres découvertes qu'il a faites dans l'histoire de la gravure sur métal. Pendant son séjour à Paris, l'abbé Zani a vu plus d'une fois l'abbé de Tersan. M. de Saint-Non a gravé ici son son portrait au pointillé et en petit.

L'abbé Zani est retourné à Parme. Il doit donner une *histoire de la gravure en Italie et en Allemagne*.

(*A suivre*).

(1) Peut-être *la Papesse Jeanne*.

(2) Sur la découverte de Zani, voir une charmante page de Duchesne aîné (*Essai sur les nielles*) reproduite par M. le vicomte H. Delaborde dans son étude sur le *Cabinet des Estampes*. Ce n'est point Saint-Non, mais Denon, qui a gravé le portrait de Zani. Mercier rectifie plus loin lui-même ce *lapsus*.

DEUX POÈMES

DE

BENJAMIN JAMIN

Les contemporains sont à peu près muets sur le compte de Benjamin Jamin. La Croix du Maine le mentionne simplement (1) et du Verdier n'est pas plus explicite (2). Plus tard, l'abbé Goujet en parle, mais cette mention, bien que très sommaire, contient plusieurs erreurs (3).

Pourtant, les noms des deux Jamin, Amadis et Benjamin, sont parfois réunis, notamment sous la plume d'Estienne Pasquier (4). Guy Le Fèvre de La Boderie les a confondus, lui aussi, dans un même hommage, au cercle cinquième de sa *Galliade :*

> Aux deux Jamins donnez du sainct amour les ailes
> Pour porter leurs doux vers aux seins des damoiselles (5).

Enfin, dans un passage d'une de ses lettres, Agrippa d'Aubigné est plus flatteur à l'égard de Benjamin Jamin : « Les deux frères Jamin, dit-il, ont eu cela d'estrange que

(1) Paris, 1584, in-folio, p. 29.
(2) Lyon, 1585, in-fol., p. 113.
(3) *Bibliothèque françoise*, t. XIII, p. 228.
(4) *Recherches de la France*, 1621, l. VII, ch. VII, p. 616.
(5) *La Galliade, ou la révolution des arts et sciences*. Paris, 1578, in-4, f. 125, r°.

Amadis, très savant, et notamment à la langue grecque, comme ayant traduit Homère, n'a rien fait heureusement en françois, son frère Benjamin ne sachant que sa langue naturelle a emporté le prix des stances de son siècle » (1). Ce témoignage est très élogieux. Nous verrons, par la suite, s'il est mérité.

Essayons, auparavant, de donner quelques renseignements sur Benjamin Jamin. Les poésies d'Amadis ne nous seront d'aucun secours, car celui-ci est très sobre de détails sur sa personne et ne fait, dans ses écrits, aucune allusion à sa famille. Peut-être eut-on trouvé quelques indications dans la notice que Guillaume Colletet avait consacrée à Benjamin Jamin, mais celle-ci a totalement disparu dans l'incendie du Louvre (2). Nos informations seront donc fort sommaires; nous espérons cependant qu'elles auront quelque intérêt en appelant l'attention sur un poète qui mérite de ne pas rester méconnu.

La perte des registres de l'état-civil empêche maintenant de déterminer la date de la naissance des deux Jamin. Ce qui est le plus vraisemblable, c'est qu'Amadis vit le jour en 1538 et Benjamin, plus jeune, en 1540 et même postérieurement. L'un et l'autre naquit à Chaource, dans le ressort de bailliage de Troyes. Leur père, qui se nommait aussi Amadis, était prévot de Chaource, et leur mère s'appelait Marie Chemelet (3).

Plus tard, Benjamin se fixa à Châtillon-sur-Seine. A quelle date et en quelle circonstance? Je ne saurais le

(1) AGRIPPA D'AUBIGNÉ, *Œuvres*, édition Réaume et de Caussade, t. I, p. 459.

(2) Colletet avait consacré également à Pierre Poupo, dont il est question plus loin, une notice que Léon Feugère a analysée dans ses *Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle*. Quant à la notice d'Amadis, elle a été publiée en tête de l'édition des œuvres de celui-ci donnée par Charles Brunet, mais ne contient rien sur Benjamin.

(3) EGMOND BERTHELIN, *Études sur Amadis Jamyn*. Troyes, 1859; in-8, p. 79 (*Extrait de la Société académique de l'Aube*).

dire. Y exerça-t-il, comme on l'a écrit, la profession de grainetier? Je ne le pense pas. En tout cas, il dut y séjourner assez longtemps ; c'est là qu'il passa les dernières années de sa vie et qu'il semble s'être éteint, en 1607.

Quelles que fussent les occupations de Benjamin Jamin, ses goûts étaient littéraires, et il s'adonnait volontiers au commerce des Muses ; ses vers le prouvent surabondamment. Dès 1573, il publiait une traduction française des *Colloquia* de Vivès, si en honneur alors dans les classes : *Les dialogues de Jac. Loys Vives traduits de latin en françois, pour l'exercice des deux langues, par Benjamin Jamin. A Monseigneur Charles de Lorraine. Ausquels est adjoustée l'explication françoise des mots latins plus rares et moins usagez, par Gilles de Housteville, avec ample declaration et traduction des passages grec* (sic) *en latin, par P. de La Motte. Le tout nouvellement reveu et corrigé.* A Paris, pour Gabriel Buon, au Clos Bruneau, à à l'enseigne S. Clément, 1573 (in-16 de 152 ff. non chiffrés).

La dédicace du traducteur ne nous apprend rien sur son propre compte. Je crois pourtant qu'on peut supposer, d'après la nature même de l'ouvrage de Vivès, que Benjamin Jamin, lorsqu'il le traduisit, se livrait à l'enseignement. Quel autre qu'un pédagogue eût songé à mettre ainsi en français un livre destiné aux écoliers et qui avait sa place marquée dans les classes ? Au reste, la traduction de Benjamin Jamin paraît avoir été bien accueillie. Le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVI*[e] *siècle* (Paris, 1886, in-8, p. 673, *verbo* Vivès) en mentionne deux éditions postérieures à la première : l'une publiée à Paris chez G. Buon en 1576, l'autre publiée également à Paris en 1579. Mais je crois que la version de Benjamin Jamin a été reproduite plus fréquemment encore, sans que le traducteur ait été nommé ; c'est ce qu'un examen minutieux des nombreuses éditions des *Dialogues* pourrait seul

permettre de déterminer avec précision, si la question méritait qu'on l'étudiât ainsi en détail.

Quelques années plus tard, Benjamin Jamin débutait comme poète. Mais il semble s'être défié de ses propres forces, et n'avoir pas osé faire seul les premiers pas. Du moins, les vers de lui que nous connaissons sont mêlés à ceux d'un ami, et rien, sur le titre du recueil, ne laisse supposer qu'il contient des stances de Benjamin Jamin. En 1590, Pierre Poupo, avocat au bailliage de Bar-sur-Seine et compatriote de Benjamin Jamin, mettait au jour un petit volume renfermant ses poésies et intitulé: *La muse chrestienne de Pierre Poupo ; au roy de France et de Navarre* (A Paris, par Barthélemy le Franc, 1590, in-12 de 2 ff. lim. et 212 pp. pour les deux premiers livres ; à la suite se trouve un troisième livre de 72 pp. publié en 1592, par le même Barthélemy le Franc et dédié *à madame la Princesse, sœur unique du très chrestien roy de France et de Navarre*) (1). Cet ouvrage est excessivement rare ; le seul exemplaire dont on n'ait pas perdu la trace est celui que possède actuellement la Bibliothèque de l'Arsenal (2). A la fin du second livre des poésies de Poupo, précédés d'un sonnet de celui-ci, se trouvent les deux poèmes de Benjamin Jamin que nous reproduisons

(1) Il existe une précédente édition, fort incomplète, de l'œuvre de Poupo. *La muse chrestienne de Pierre Poupo, advocat au bailliage de Bar-sur-Seine, accompagnée de quelques saintes poésies pour le contentement de ceux qui craignent Dieu. Le tout nouvellement mis en lumière* (de l'imprimerie de Jérémie des Planches, 1585 ; in-12 de 4 ff. lim. et de 88 pp.). L'unique exemplaire connu est également conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, mais il ne contient rien de Benjamin Jamin.

(2) M. Ernest Roy a publié récemment, dans le *Cabinet du Bibliophile* (numéro 34), un recueil de *Poésies diverses tirées de la Muse chrestienne de Pierre Poupo, advocat au bailliage de Bar-sur-Seine* (Paris, librairie des Bibliophiles, 1886 ; in-12, de xxvi-194 pp.). Le nouvel éditeur, qui donne d'abondants renseignements sur Poupo, signale simplement les poésies de B. Jamin, sans rien dire de leur auteur.

plus loin. Le premier est intitulé : *Chant du vray amour* (p. 194) et le second *Chant de la vraye beauté* (p. 202) ; ils se complètent l'un l'autre, et le dernier procède du précédent. Protégés par la rareté du volume qui les contient et par le silence du titre, tous deux ont échappé aux investigations des chercheurs. Mais il serait injuste de les négliger volontairement. Ces vers prouvent en effet que leur auteur fut poète, et poète personnel, qu'il eut des mérites que le lecteur pourra juger en connaissance de cause.

Certes, je comprends qu'Agrippa d'Aubigné ait grandement apprécié la poésie de Benjamin Jamin, car on y retrouve la plupart de ses qualités et de ses défauts : une pensée énergique, une forme nette, mais pénible, un style sec et inégal. Pas d'ornements superflus ; Benjamin Jamin ignore les formes douces et polies de ses contemporains ou il les dédaigne. Ses vers vont droit au but avec un souci de la logique qui donne à ses stances un faux air de théorèmes mis en rime. Mais, dans la suite des déductions un trait brille souvent qui illumine d'un éclat heureux le sentiment du poète. C'est ainsi que celui-ci se révèle, exhalant une verve sombre et tirant de son sujet des comparaisons saisissantes, des images courtes et vigoureuses, dont la forme, un peu surannée pour son temps, gardait une franchise de bon aloi. Je ne sais pas, pour ma part, de vers écrits dans notre langue antérieurement à ceux de Benjamin Jamin qui expriment mieux que les siens les abstractions philosophiques. On lui pardonne aisément les aspérités de sa versification, en faveur de son bon sens, si bien maître de lui-même qu'il ne s'égare pas au milieu des brouillards d'une métaphysique assez spécieuse.

Pierre Poupo, en compagnie duquel B. Jamin publia ses premiers vers, avait embrassé les doctrines de la Réforme. Faut-il en conclure que B. Jamin fut huguenot ?

Les éloges que lui décerne Agrippa d'Aubigné pourraient aussi le faire croire. Mais il est certain que B. Jamin passa les dernières années de sa vie dans la religion catholique ; il semble même qu'il entra dans les ordres. Peu de temps avant de mourir, il faisait imprimer un petit livre intitulé *la Philosophie chrestienne, ou du retour de l'homme à Dieu* (1). C'est un traité théologique, dédié à André Frémyot, archevêque de Bourges après avoir été conseiller au Parlement de Dijon (2), et dont la dédicace est datée de Châtillon-sur-Seine, le 3 juin 1606. L'auteur publie ainsi les méditations particulières dont il avait d'abord fait lui-même son profit. Nous n'en dirons rien de plus, si ce n'est que l'inspiration qui dicta ces pages est assez sensiblement la même que celle qui fit composer les vers de B. Jamin. On retrouve dans sa prose la même netteté que dans sa poésie, le même souci de précision et de logique. Faisons aussi la remarque que B. Jamin était plus savant qu'Agrippa d'Aubigné ne le laisse entendre : ses citations sont variées et topiques ; il insère même de l'hébreu dans son livre.

Quelques mois après, B. Jamin mourait, sans doute à Châtillon-sur-Seine. Dans un opuscule d'un poète fort médiocre, *Vers du sieur de Chanvallon à la louange du roi* (3), on lit le sixain suivant, qui, à défaut d'autres mérites, a celui de nous faire connaître approximativement

(1) *La philosophie chrestienne, ou du retour de l'homme à Dieu, par Benjamin Jamin. Dédié à Monseigneur l'archevesque de Bourges*. A Paris, par Charles Chappelain, rue des Amandiers, à l'image Nostre-Dame, 1606 ; in-12 de 6 ff. lim. et de 84 ff.

(2) Sa sœur, Jeanne Frémyot, épouse de Christophe de Rabutin, baron de Chantal, fonda l'ordre de la Visitation et mourut en odeur de sainteté, ne laissant qu'un fils, Bénigne de Rabutin Chantal, qui fut le père de M[me] de Sévigné.

(3) A Paris, chez Claude de La Tour, rue des Sept-Voyes, viz-à-viz de la diligence, 1607 ; in-8 de 48 pp.

la date du décès du poète en l'honneur de qui il fut composé (p. 37) :

Tombeau du s^r B. Jamyn.
Apollon pleure icy et se plainct à sa lyre
De l'ennuy douloureux que son ame soupire
Sur la mort de Jamyn, mais il pleure si fort
Que sa voix tout en pleurs se trouve convertie ;
La neuvaine des Sœurs demeure my-partie,
Demandant si Jamyn ou Apollon est mort.

Le privilège de ce livret est daté du 14 septembre 1607. La mort de Benjamin Jamin suivit donc, à une année au plus d'intervalle, la publication de sa *Philosophie chrestienne*. Mais je ne saurais dire en quelle circonstance elle eut lieu, pas plus que je ne saurais en préciser la date.

Tels sont les renseignements sommaires que j'ai recueillis sur le poète dont les vers sont reproduits ci-après. On peut conclure de l'examen de ses poésies qu'à l'encontre de son frère Amadis, Benjamin Jamin ne suivit ni le goût ni la mode du jour. Son inspiration diffère assez sensiblement des manières en honneur alors pour qu'on devine qu'il vécut solitaire, éloigné des poètes de cour, ignorant ou voulant ignorer les progrès du beau langage.

Sa renommée fut sans doute une renommée provinciale, et c'est là ce qui explique le silence de ses contemporains à son endroit. Mais, pour avoir été restreinte, son autorité n'en fut pas moins incontestable. Le petit volume de Chanvallon nous en fournit un exemple frappant. Dans une élégie adressée à Malherbe, et qui précède immédiatement le sixain que nous avons cité, Chanvallon regrette que Bertaut et Rapin se taisent, et déplore la mort de Desportes et de Jamin dont il mêle, dès le début, le nom à ces noms renommés :

Je souspirois Jamin et disois à la France
Qu'elle pleurast aussi la nombreuse cadance,
Qu'emporte avecque soin ce prestre glorieux
Qu'Apollon éleva aux chants harmonieux.

Mais voici que Malherbe se révèle, qui promet à lui seul d'être aussi grand que les autres. Il faut donc cesser de se lamenter et saluer au contraire le poète qui se montre. Chanvallon s'écrie :

Malherbe, dis-je lors, je rappelle mes cris,
Je me console en toy, recueillant mes esprits,
Orphelins egarez par la mort de leur père,
De leur pere Jamin, mais ta plume tempère
L'excessive douleur qui les a combatus,
Par toy plus relevez qu'ils n'estoient abatus.
Ainsi quand la chaleur du soleil se retire,
La fleur qui empruntoit sa chaleur en souspire,
Et ne releve point sa teste qu'au retour
Du Soleil qu'elle attend pour lui faire l'amour ;
Tout de même je sens ce nouvel Aristée,
Qui a sçeu desrober le feu de Prométhée,
Plein de feu, plein de sens, plein de miel savoureux,
Ranimer de ses vers mon courage amoureux.

Faisons dans ce langage la part naturelle de l'exagération ; négligeons ce qu'une comparaison avec Malherbe peut avoir de trop prétentieux pour B. Jamin. Il n'en demeure pas moins certain que celui-ci était prisé hautement par ceux qui l'approchaient, et qu'ils ne dédaignaient pas de suivre ses exemples. Il serait injurieux de laisser dans l'ombre des pièces de poésies qui furent ainsi appréciées, et, pour juger en connaissance de cause, il importait de mettre les éléments de comparaison sous les yeux des lecteurs. C'est là ce que nous avons voulu, heureux si quelque trouvaille nouvelle vient augmenter notre très modeste butin.

PAUL BONNEFON.

P. 193.

A B. JAMIN, POETE.

Benjamin, je ne scay si ta divine lyre
Tire point pension de nos mache-lauriers,
Pour se tenir couverte, en faisant leurs quartiers,
Car ils s'esteindront tous quand tu viendras à luire.

Aigle à qui Helicon destinoit son empire,
Fay nous voir sans tarder que tous tes devanciers
Volants entre deux airs, par vulgaires sentiers,
N'ont eu au pris de toy que des ailes de cire.

Laissant donc icy bas la vanité des yeux
Va choisir un sujet par dessus tous les cieux
Miracle reservé à ta haute faconde.

Le poëte éternel qui t'a l'esprit doué
De son enthousiasme, en veut estre loüé,
Comme l'amour parfait et la beauté du monde.

P. 194.

CHANT

DU VRAY AMOUR.

Poëme de B. Jamin.

Si ce monde est un corps, il faut bien que ce monde
Qui est fait et conduit d'une suitte seconde
Ait un esprit moteur de ses effects divers.
Or, l'amour conduit tout, et le ciel et la terre,
Mesme des elemens il appaise la guerre :
C'est donc Amour qui est l'ame de l'univers.

S'il est l'ame du monde, et que ce monde tire
Son ordre et ses effects de son feu qui l'inspire,
Cet esprit principal est l'esprit d'un chacun.
Car nostre âme est un ray de ceste grande flame,
Or, ceste flame est Dieu, seule âme de nostre âme,
Ainsi Amour de Dieu et de nous ne fait qu'un.

Qui dit donc que l'amour est un plaisir volage,
Un désir effréné qui s'imprime au courage,
Que l'on doit repousser par un contraire effort ;
Il dit par conséquent que l'on ne doit point vivre,
Celui là n'a point Dieu qui l'amour ne veut suivre,
Et quiconque n'a Dieu n'est-il pas en la mort ?

P. 195. Or, je n'appelle point aimer une licence
D'embrasser les objets de sa concupiscence ;
C'est prophaner ce nom d'un langage de cour,
C'est au throsne de Dieu asseoir son adversaire ;
Car celuy qui voudra de l'amour se deffaire
Qu'il suive son désir, le voila sans amour.

Desir, fils de fureur, alaicté d'ignorance,
Qui croist et devient vieil et ne sort point d'enfance,
Un Dedale sans fil où l'on se perd souvent,
Forme d'hydropisie et faim insatiable,
Feu de nos volontez et geyne miserable,
Cheval qui court sans bride et ne fait que du vent !

Un amoureux mondain qui fonde sur le vice
Et sur la volupté le fruict de son service,
Ce propose, ce semble, en aymant quelque bien ;
Mais tel bien est un feu qu'on voit sur l'eau reluire,
Menant noyer celuy qui s'y laisse conduire
Qui meurt pour son plaisir n'a son plaisir de rien.

Que si vous me pressez de vous dire s'il aime,
Je vous l'accorderay. Mais il aime soy mesme,
Pour l'amour de soy mesme il fait tout ce qu'il fait
Son brutal appetit est le Dieu qu'il adore :
Qui fait un Dieu si vain se rend plus vain encore,
Car l'homme tient son Dieu trop plus que soy parfait.

P. 196. Ce n'est pas sans raison qu'il faut que l'on compare
Tel amour sensuel à un marchand avare
Qui cherche la richesse et l'aime et la poursuit ;
Il court le feu, la mer ; pour l'argent il souspire ;
Mais la charge à la fin enfondre la navire
Et void que tout à coup son thresor le destruit.

Ainsi qu'on void un ver qui a prins sa naissance
Dedans quelque vieil chesne, et, pour sa recompense,
Ce ver, son treistre enfant, le mange et le pourrit;
L'amour fol est le chesne, et le ver qui s'engendre
Est un plaisir vilain qu'en aimant l'on veut prendre,
Mais ce fils tue enfin celui qui le nourrit.

Tel plaisir est suivi d'une jalouse crainte;
De crainte le soupçon, du soupçon vient la plainte;
Des plaintes le courroux, du courroux le discord;
Du discord le debat, et la guerre cruelle;
De la guerre la mort, voire mort eternelle,
Quel amour, quel plaisir qui conduit à la mort!

L'amant qu'un vray amour en son cœur espoinçonne
A vivre sainctement tout son pouvoir adonne,
Non point que son plaisir repose en son pouvoir;
Car s'il y reposoit seroit erreur de dire
Que pour estre amoureux il faille qu'on desire:
L'on n'a pas donc en soy ce qu'on desire avoir.

P. 197. On tire un argument que l'ame est immortelle
Pour autant qu'elle vit et se meurt de par elle,
Le corps qui est mortel ne la peut secourir.
Le desir sensuel est ceste lourde masse,
Mais l'amour immortel est la divine grace,
Qui nous meut à bien faire et garde de mourir.

Un vain plaisir n'est point le but de mon attente:
Car la certaine foy qui conçoit et enfante
Mon amour, ne se paist de ce venin pourri,
Et si ne fait ainsi comme fait la vipere
Qui deschire en naissant le ventre de sa mère,
Car naissant de la foy est de la foy nourri.

Puis l'object impollu de ma flamme allumee
Qui brusle et rend mon ame aimante et bien aimee,
Ne tache sa beauté d'un impudique amour,
Non plus que le soleil qui respand sa lumiere
Et la garde par tout tousjours pure et entiere:
Ce grand Dieu n'est-il pas le soleil de mon jour?

Celui n'est pas content au monde qui desire,
Car desir est deffaut du point où l'on aspire :
Sont deux extremitez : desir, contentement.
Mais mon amour n'est point à telle loy subjette
Car je jouys par toy du bien que je souhaitte,
Et ce que je pretends je l'ay presentement.

P. 198. Quiconques le premier nous fit voir en peinture
Amour aveugle et nu, mesconnut sa nature,
Ou c'est un amour faux, bastard et contrefait;
Ostez à la vertu les habits qu'elle porte,
Ou du moins habillez amour de telle sorte,
Car amour et vertu n'est qu'un mesme pourtrait.

Les mondains qui ont fait de l'amour une idole
On mis en ses blasons que c'est un' humeur folle,
D'un sang noir et bruslé dans le foye agité :
Mais es vrais amoureux c'est une humeur subtile
Qui de l'esprit de Dieu en l'ame se distille,
Et nostre ame est l'autel de sa divinité.

Les Levites avoyent un' lumiere saincte
Qui ne mouroit jamais, jamais n'estoit esteinte,
Feu pur clair et entier honneur de leur autel.
Ce feu tousjours ardant qu'ils gardoyent en leur temple
Nous est de nostre amour le pourtrait et l'exemple,
Si bien que nostre amour est et fut immortel.

Les hommes corrompus de terrestre origine
Pensent qu'amour n'est rien que ce qu'on imagine,
Un plaisir dereglé sous le nom d'un dieu saint.
Mais ceux la qui du ciel ont tiré leur naissance
Tirent l'amour de Dieu où il a son essence :
Si Dieu est sainct et pur, l'amour est pur et sainct.

P. 199. Pensez que le fidelle a l'amour pour son frere,
Puis qu'il a comme amour l'Éternel pour son pere,
Mesme sang doit avoir mesme complexion :
Le fidelle est donc sainct comme amour qui le lie,
Or cet amour c'est Christ, qui nous reconcilie,
Faisant de lui, de nous et du pere union.

Amour, hayne de vice et guerre de paresse,
Escolle de vertu, eguillon de jeunesse,
Sentier d'honnesteté, theatre de l'honneur,
Chaine ferme du monde et flambeau de la gloire
Clef du temple celeste et le bras de victoire,
Vase de l'Eternel où il prend le bonheur !

Cet amour par la foy se finit et commence
Et l'amour et la foy sont une mesme essence,
Mesme traict, mesme feu, qui nous vient allumer.
Blasme t'on pas à tort une ame vertueuse ?
Vertueuse est autant que de dire amoureuse :
La vertu du Chrestien gist toute a bien aymer.

Le plaisir est trop cher qui s'achette de honte,
Mais de celle du monde on ne doit faire conte,
Car la vray' honte sort d'un acte vitieux.
Qui oseroit penser qu'aimer Dieu fust offence ?
Il faut donc que le cœur incessamment y pense,
Et que la bouche aussi le confesse en tous lieux.

Tel amour est sans fin et n'a pour son limite
Que l'amour supernel qui lui sert de conduite,
De fin, de tout, et brief, c'est sa reflection.
Et non point quelque traict desbandé sans visée,
Ni quelque rage au feu de la chair attisee,
Car l'œuvre de sa fin a sa perfection.

Le mien reflue aussi vers la gloire hautaine
De l'amour souverain qui en est la fontaine :
Sans fin, sans changement, sans aucun repentir,
Je veux tousjours l'aimer et si puis dire encore
Que ce celeste amour mon amour mesme honore,
En couronnant les dons qu'il me vient departir.

Et quand on avoüroit que pour fin desirable
Cest amour cercheroit le plaisir agreable,
Cela ne le pourroit nullement offenser,
Car tel desir n'est point quelque flame poussee
Qui recerche autre bien qu'une saincte pensee :
Aymer, c'est avoir Dieu pour but de son penser.

Penser où mon amour a sa place choisie,
Penser œil de raison, frain de ma fantasie,
Paradis en miroir, essay du vray playsir,
Lien de mes esprits, liberté de mon ame,
Extaze de mes sens, essence de ma flame,
Oiseau qui sur les cieux emporte mon desir.

P. 201. Desir, mort du desir de nature aveuglee !
Amour, inimitié de la chair dereglee!
Un Christ, un seul Jesus, en la croix estendu
Qu'on ne me parle plus d'une autre convoitise,
Garde, ô Dieu ! que Satan n'ait sur moi cette prise
Et qui n'a gagné Christ n'a-t-il pas tout perdu ?

Y deusse-je employer le bien, l'honneur, la vie,
Je ne perdray jamais le desir ni l'envie,
D'honorer, de servir mon unique sauveur ;
Je l'aymerai sur tout. Quoy que le monde dise
Que mourir pour un mort ce soit une sottise,
La vraye vie est cachee en la mort du Seigneur.

Quoy que la loy terrible à mes yeux se propose
Me deffendant l'entree ou mon amonr repose,
Je ne seray jamais de courage abattu ;
Bien que mon Dieu soit sainct, et vueille son semblable,
Si je ne luy puis estre en moy mesme agreable,
Il m'aimera en Christ dont je suis revestu.

P. 202.

CHANT

DE LA VRAYE BEAUTÉ.

Poeme de B. Jamin.

Amour, esleve moy sur ton aisle et m'emporte
La haut dedans le ciel, afin que j'en rapporte
Quelque beau chant d'honneur qui ne soit point commun.
J'ai chanté de l'enfant, je veux chanter la mère ;
On ne sçauroit choisir de plus belle matière :
Dieu, Amour et Beauté, tous ces trois ne font qu'un.

Dames qui ne pensez qu'à vous faire plus belles,
Cerchants de toutes parts mille façons nouvelles
De paremens exquis, de dorure et de fard,
Venez toutes puiser en ceste source vive;
Vous en remporterez une beauté naïve,
Car tousjours la nature est plus belle que l'art.

La beauté, ce n'est point une blonde jeunesse,
Deux sourcils bien voutez, une ondoyante tresse,
Un front d'yvoire, un œil où le soleil reluit,
Un visage d'albastre, une bouche de roze,
Un teint frais, un beau sein où le printemps repose:
Cela est adorer la fueille pour le fruict.

P. 203. Beauté, fruict trompeur, une mer inconstante,
Image peinte en l'air, eau legere et courante,
Erreur des yeux, charme d'un amant obstiné,
Une fueille d'automne, une fleur pasle et morte,
Un jour d'hiver, un vent que le vent mesme emporte,
Soleil qui vient au soir aussi tost qu'il est né.

Si amour est un Dieu, non un Dieu d'inconstance,
Mais une eternité, une immuable essence,
Esprit qui n'a qu'au cœur son temple et ses autels,
Un immortel, un Dieu n'a point pour sa demeure
Une ombre, une beauté qui ne dure qu'une heure:
Il faut à l'Immortel des temples immortels.

La beauté comme amour est une saincte flamme,
Un clair rayon de Dieu espris dedans nostre ame,
Une grace qui meut, qui prend l'affection,
Flambeau qui nous consomme et qui nous regenere,
Bel arc d'amour qui tue et blesse sans mal faire,
Un accord de vertus et leur perfection.

Ce n'est point un miroir ou quelque feinte idole
Qui se presente aux yeux et aussi tost s'envole,
Ainsi qu'un songe vain que l'on void en dormant;
Bien la void on des yeux où ell'est commencee,
Mais l'œil tout aussi tost l'envoie en la pensee,
L'œil en fait le rapport, l'ame le jugement.

P. 204. Les yeux vont recevant l'impression première,
Car en l'œuvre visible esclatte la lumiere
De l'invisible ouvrier au vif representé.
Mais l'âme, un ray du ciel qui dans le ciel regarde
L'embrasse, la retient, la contemple et la garde :
Le divin doit juger de la divinité.

Vous, amants qui bruslez et qui de vostre bouche
Souspirans sans cesser bruslez l'air qui vous touche,
Vous vous plaignez des yeux par où le feu s'esprit.
Ce sont les messagers de votre fantasie,
Là mis pour rapporter la figure choisie ;
Mais le vrai trait d'amour ne vient que de l'esprit.

La noire obscurité de la nuict sombre et pasle,
Fait qu'indifferemment toute chose est egale,
Le teint et les couleurs dont le cœur est espoinct.
La beauté n'est donc point quelque corps qui se voye,
Puis que ce n'est qu'un ray que le soleil envoye,
Et l'aimer c'est aimer cela qu'on ne void poinct.

La beauté saincte, en terre et au ciel adoree,
Vive image de Dieu d'éternelle duree,
Ne depend point de l'œil juge mal asseuré,
Ni le temps mesureur qui toute chose dompte
Ne la faut point passer par la loy de son compte.
L'infini du fini n'est jamais mesuré.

P. 205. Le temps, enfant du ciel, les heures, les annees,
Les aages et les jours, les saisons ordonnées,
Ce sont pour les mortels que sont ces chastimens.
Mais vous, race divine, immortelle deesse,
L'eternite vous suit tousjours et la jeunesse,
Car ce n'est pas pour Dieu que sont les changemens.

Beauté fille de Dieu, thresor de Sapience,
Beauté, mere d'amour, de vertu, de science,
De justice, de foy, de paix et de bonheur,
Astre resplendissant où les Anges se mirent,
Où tous les vrais amours du monde se retirent,
Et dont toutes beautez empruntent leur honneur.

Il ni a point en vous ces qualites changeantes
Du passé, du futur et des choses presentes :
Tousjours pour vous le temps sera le mesme temps,
Mesme front, mesme teint, mesme œil et mesme face,
Mesme traitz et attraicts, mesme port, mesme grace,
Et pour quatre saisons vous n'aurez qu'un printemps.

Il y a des deserts et des hautes montagnes
Qui desdaignent les vents, ennemis des campagnes,
Basse region d'air qui ne peut s'asseurer ;
Vos beautez sont ainsi desdaignantes l'injure
Des ans, des vents, du temps, qui le monde mesure,
Car elles sont si haut qu'ils ni peuvent tirer.

P. 206. Il y a des forets dont la verde despouille
N'est sujette à l'hiver, qui toute chose souille,
Ravit l'honneur des champs quand il doit arriver.
La fleur de vos beautez ne peut estre effacee
De l'hyver qui nous rend la perruque glacee :
Comme est-ce qu'un este deviendroit un hyver?

Il y a des pays où la nuit noire et sombre
N'estend jamais au soir les aisles de son ombre,
D'où jamais le soleil, ni le jour ne s'enfuit ;
Vos beautez sont ainsi d'un beau jour esclaircie,
Qui jamais ne seront de la nuict obscurcie ;
Comme est-ce qu'un soleil deviendroit une nuict ?

Quand Dieu premier ouvrier composa tout le monde
Qu'il fit le ciel, le feu, l'air et la terre et l'onde,
Sur une idee il fit ce grand œuvre divin ;
Or au ciel de plus digne il n'en est que la vostre,
Car comment hors de soi en eut-il trouvé d'autre ?
Vous fustes son patron, son principe et sa fin.

Mais vous ne fustes point comme une forme oisive,
Un exemplaire mort, ains une forme vive :
Sans vous rien ne se fit de tout ce qui se fit ;
Vous poignites l'amour, l'amour poignit le pere ;
Son vouloir reciproque à vostre vueil adhere,
Le dessein fut commun et l'œuvre qui suivit.

P. 207. Ces beautez qui ne sont que des ombres tirees
Des divines beautez dedans vous remirees
Ne sont pas dedans vous comme dans un object;
Elles sont dedans vous comme dans leur idee
De l'ame seulement conceüe et regardee,
Et qui vous void de l'ame il en void le sujet.

Mais ainsi que l'idee est toujours plus parfaicte,
Comme estant le vray corps sur qui l'ombre est pour-
Sur qui la main du peintre a tiré ses tableaux; [traicte,
Ainsi vostre beauté, belle essence divine,
Passe toutes beautez dont elle est l'origine.
Vous estes le soleil, ce ne sont que flambeaux.

Et comme le soleil est la premiere cause
En qui, par qui l'on voit, l'on juge toute chose,
Sans qui l'œil est aveugle, et ne nous sert de rien.
Ainsi qui n'a premier vostre clarté receüe,
Nulle beauté ne peut estre en terre aperçeüe.
Et le mal est tousjours embrassé pour le bien.

Yeux d'amants transportez qui vous laissez surprendre
Aux jeux, aux feux, aux nœuds, que Satan vous vient ten-
N'adorez plus au lieu du vrai Dieu ces faux dieux. [dre,
Adorez ce soleil dont la vive estincelle,
Vous monstre des beautez la lumiere immortelle,
Quand un sujet le vaut, le mal est gratieux.

P. 208. Une crainte de Dieu au cœur enracinee,
Une grace par art non acquise, mais nee,
Un port humble et remis, siege de chasteté,
C'est là que vous devez ficher vostre pensee;
Le buisson vit long temps, la rose est tost passee,
La beauté du dedans dure hiver et esté.

Remettez-vous devant la faute du vieil homme
Qui perdit sa beauté pour une belle pomme,
Monstre ingrat et difforme à la mort asservi,
Se privant à jamais de la divine grace
Et plongeant en malheur lui et toute sa race,
Car le vice du pere a les enfants suivi.

Son teint au paravant mignard comme la roze
Dans un pot de cristal parmi les lis enclose,
Et sa bouche d'œillets ternirent de langueur,
Comme une tendre fleur du laboureur atteinte,
Et son œil qui souloit tenir la beste en crainte
Ne retint aucun trait de son premier honneur.

L'esprit où reluisoit la marque singuliere
Et l'excellent pourtrait du divin caractere
Esprit soufflé de Dieu, chef d'œuvre nom pareil,
C'est là que le serpent fit la breche mortelle
Sa raison devint folle et son vouloir rebelle :
Voilà que c'est de croire à un meschant conseil.

P. 209. Au lieu du vray amour et de la beauté vraye,
S'offre une happelourde où son desir s'esgaye
Et pour la vérité se paist d'illusion.
Il appelle du nom de beauté son contraire :
Son paradis, son heur d'un enfer il veut faire,
D'un axiome faux fausse conclusion.

Or, pour repeindre en nous ceste beauté perdue,
La beauté est du ciel en terre descendue,
S'affublant du manteau de nostre infirmité
Elle donne à l'esprit une forme nouvelle,
La forme donne l'estre, aussi nous donne-t'elle
Cet honneur d'estre enfant de sa divinité.

Il est vrai que son œuvre en l'ame commencee
Est petit à petit par l'amour avancee,
Mais l'accomplissement est encor loin de nous.
Quand Christ triomphera d'une pleine victoire
Le corps sera vestu d'une immortelle gloire
Et la vraye beauté sera lors toute en tous.

LE

VIANDIER DE TAILLEVENT

L'édition du *Viandier* de Guillaume Tirel dit Taillevent que nous venons de publier était à peine mise en vente que quelques documents nouveaux parvenaient à notre connaissance ; mais il était, malheureusement, trop tard pour que nous pussions les ajouter, même parmi les *Addenda,* à notre publication.

L'un de ces documents présente un réel intérêt ; c'est un manuscrit du *Viandier* conservé à la Bibliothèque du Vatican ; l'autre, d'une importance moins grande, est une charte du roi Charles V concernant son queu Guillaume Tirel. Comme nous n'avons pu, on verra tout à l'heure pour quelles raisons, nous servir du manuscrit de la Bibliothèque Vaticane, lorsque nous avons donné notre édition, il nous a paru nécessaire de consacrer au moins dans le *Bulletin du Bibliophile* un article aux nouveaux documents dont il s'agit. Il nous a surtout semblé indispensable, en ce qui touche le manuscrit de Rome, d'expliquer les motifs qui nous en ont fait nier l'existence.

Avant de mettre en œuvre les pièces nombreuses que nous avions recueillies sur Guillaume Tirel, avant de publier les textes de son curieux traité, qui est un des premiers livres de cuisine écrits en français, nous avons tenu à nous assurer qu'il n'en existait pas d'autres copies que les trois indiquées par nous, celles de la Bibliothèque Nationale, de la Bibliothèque Mazarine et des Archives de la Manche (ms. de la Haie-du-Puits).

Nous nous sommes donc livrés à des recherches personnelles au *British Museum* et dans les plus importants dépôts publics de la Belgique et de la Hollande, sans trouver aucun document, tant imprimé que manuscrit, relatif à notre sujet. Nous nous sommes également adressés à des bibliothèques d'Italie, et tandis que M. Henri Leclerc voulait bien faire des recherches à Venise, dans la Bibliothèque Saint-Marc, nous écrivions à Rome, car la présence d'un manuscrit du *Viandier* dans l'un des fonds de la Bibliothèque Vaticane nous apparaissait comme très probable.

Nous avons eu recours, en cette circonstance, à l'obligeance d'un attaché de l'ambassade de France auprès du Saint-Père, qui, avec une excessive bonne grâce dont nous devons le remercier ici, s'est chargé non-seulement de transmettre notre demande à qui de droit, mais encore de veiller à ce qu'il y soit donné suite. En effet, quelques jours plus tard, l'administration de la Bibliothèque Vaticane nous faisait parvenir sa réponse, et voici la lettre adressée par le Préfet de la Bibliothèque à M. le Baron Pichon :

Rome, 16 août 1891.

Bibliotheca Apostolica Vaticana

MONSIEUR,

Je regrette beaucoup de donner une réponse négative à votre lettre si obligeante du 1er courant. J'aurais été, croyez-moi, bien content de vous venir en aide avec un beau manuscrit pour l'édition du *Viandier* de Taillevent dont vous vous occupez en ce moment.

Mais, ayant bien cherché dans nos inventaires, au moins dans l'état où ils se trouvent, je n'ai rien pu trouver. Cependant si, par hasard, je trouvais quelque chose, je serais bien content de vous le communiquer tout de suite.

Agréez, Monsieur, l'hommage des sentiments très respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et dévoué serviteur.

Signé : CAN. ISIDORO CARINI,
Préfet de la Bibl. apost.

En présence de l'affirmation contenue dans cette lettre, nous avons donc cru pouvoir imprimer dans l'une des notes (1) de notre ouvrage que la bibliothèque du Vatican ne possédait pas de copie de l'œuvre du célèbre maître-queux.

Aussi, quelle ne fut pas notre surprise, une fois notre édition publiée, d'apprendre par une lettre adressée à l'un de nous, que nous avions été induits en erreur, et qu'un manuscrit du *Viandier* était conservé au Vatican. L'origine de la précieuse indication qui nous était fournie ne pouvait laisser subsister aucun doute, et nous devions nous incliner devant la communication que M. Siméon Luce, membre de l'Institut et chef de section aux Archives, avait bien voulu nous faire, sans toutefois nous indiquer le numéro sous lequel était catalogué le manuscrit, ni le fonds dans lequel il était conservé.

Dès lors, nous savions, à n'en pas douter, qu'il existait un *Taillevent* à Rome, il ne nous restait donc plus qu'à nous procurer les indications nécessaires pour le pouvoir retrouver. Nous avons feuilleté plusieurs catalogues imprimés — ce que nous n'avions pas jugé utile de faire après la réponse reçue du Vatican — et nous sommes enfin parvenus à découvrir le renseignement qui nous était utile, à la page 55 de l'ouvrage suivant :

Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut national

(1) V. notre édition du *Viandier*, p. XLIX.

de France, faisant suite aux notices et extraits lus au Comité établi dans l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Tome trente-troisième. *Paris, imprimerie nationale,* 1889, in-4.

Voici, telle qu'elle est imprimée dans cet important recueil, la notice consacrée au manuscrit de la Bibliothèque du Vatican :

REG. (1) 776

Papier, 0 m. 210 sur 0 m. 152, commencement du XIVe siècle, 85 feuillets, 27 à 28 lignes à la page, reliure en parchemin.

1o Le Jugement des songes énigmatiques (fol. 1 ro à 46 vo).

2o Le *Viandier Taillevent* (fol. 48 ro à 85 ro).

Le *Manuel* de Brunet donne une longue liste des éditions de cet ouvrage.

Cy commence le viandier Taillevent maistre queux du roy de France ouquel sont contenues les choses qui s'ensuivent.

Pour dessaler toutes manières de potaiges ;
Pour oster l'arsure des potaiges que l'en dit aours ;
Bousture de grosse chair ;
Hericoc de mouton boully lardé (2).

. . . .

Cy après s'ensuit comment on fait les choses dessusdites. Premierement :

Pour dessaller toutes manieres de potaiges qui seroient trop sallez sans y rien mettre ne oster, prenez une nappe bien blanche et la mettez sur vostre pot et la retournez souvent. Et convient traire le pot loing du feu . . . . La poulse pour ung chappon gras : Amassez la gresse du chappon et le foye aussi et passez par l'estamine avec boullon de beuf et destrempez ung pou de gingembre avec verjus et mettez boullir en une paelle tout ensemble et lyez de moyeulx d'œufz batuz et du succre largement et levez les ailles et cuisses de vostre chappon et versez vostre sausse dessus.

(1) *Reg.* signifie non pas *registre*, mais *Reginensis.* Cela indique que le ms. est conservé dans le fond de la Reine Christine de Suède.

(2) L'auteur de la notice semble croire que le *Hericoc de mouton* et le *Boully lardé* ne sont qu'une seule et même chose alors qu'il s'agit, en réalité, de deux recettes parfaitement distinctes.

La notice consacrée à Taillevent et à son *Viandier* est, comme on peut le voir, assez détaillée, puisqu'elle nous donne, en outre des indications techniques, deux recettes de ce traité. Nous avons reproduit cette notice intégralement, mais nous croyons devoir laisser à l'auteur toute la responsabilité de son jugement relatif à l'époque où fut exécutée la copie. Lorsque nous publierons le manuscrit *in extenso*, nous nous occuperons alors de déterminer son origine et la date de son exécution. Ce que nous pouvons seulement dire, dès aujourd'hui, c'est qu'il nous semble impossible que ce manuscrit soit du commencement du XIVe siècle, Guillaume Tirel n'étant encore, en 1326, qu'enfant de cuisine de la reine Jeanne d'Évreux. Il est à supposer qu'il n'avait pas, à cette époque, mis sérieusement la main à la pâte, et que son expérience en matière de cuisine n'était pas suffisamment grande pour lui permettre de formuler les recettes qu'il nous a laissées. Nous pouvons également constater que le manuscrit de la Bibliothèque Vaticane nous paraît devoir être plus étendu que celui de la Bibliothèque Nationale, puisque le premier contient 37 feuillets de 27 à 28 lignes à la page, tandis que le second n'en contient que 18 de 24 lignes à la page.

Montfaucon (1) qui donne la liste des manuscrits qui composent le fonds de la reine Christine de Suède, au Vatican, a omis d'y faire figurer celui du *Viandier* qui en fait cependant partie.

Il ne nous reste rien à dire de plus aujourd'hui sur ce *Viandier*, mais nous devions consigner ici ces quelques explications qui prouvent que, si nous avons été aussi affirmatifs en niant l'existence à la Bibliothèque Vaticane

(1) Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova..... *Paris*, 1739, 2 vol. in-fol.

d'un manuscrit de Taillevent, nous n'avions pas du moins agi à la légère, et que nous étions véritablement en droit d'écrire ce que nous avons écrit.

On pourrait peut-être, puisque nous venons de citer Montfaucon, nous reprocher de n'avoir pas parlé d'un *Viandier* que cite le savant religieux. Ce manuscrit du xve siècle, sur vélin, faisait partie, avant la Révolution, de la bibliothèque du chapitre de Saint-Gatien (1) ; il est actuellement conservé à la Bibliothèque de Tours, où il est ainsi catalogué (no 766) :

Le Viandier selon la manière de France, du roy et des seigneurs et gens de icelle pais.

Grâce à l'aimable intervention de l'un de nos érudits les plus distingués, M. L. Palustre, qui a bien voulu, sur notre demande, nous envoyer la copie de quelques pages de ce traité culinaire, nous avons pu nous convaincre que le *Viandier* conservé à Tours n'avait de commun que le nom avec celui de Taillevent. Il nous suffira d'imprimer ici les trois ou quatre premières recettes ainsi que la dernière du manuscrit de Saint-Gatien pour établir le bien fondé de notre assertion.

GROSSES CHARS.

Char de buef fresche se veult metre cuire en yau et tres bien escumer et metre le sel quant elle commence a boullir ; puis metre du poireau dedens et de l'isope, et traire quant elle est cuite, et metre du sel dessus. Et se doit manger a la sauce vert d'espices ou aux aux blancs faiz de verjus et y ait 1 po de pain ou verdis d'un po de poireau.

Char de mouton se veult cuire en la maniere dessus dite a la dite sauce ou a la moutarde.

Char de porc fresche se doit cuire en la maniere dessus dite et manger a la sauce d'espices, ou au verjus

(1) MONTFAUCON, t. II, p. 1276. — V. aussi : Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Tours par A. Dorange, conservateur, membre de la Société archéologique de Touraine, officier d'Académie. *Tours, imprimerie Jules Bouserez,* 1875, in-4, p. 365.

dc grain au novel temps, et, se fest boulir, au poivre chaut.

Char de veel se doit cuire en la maniere dessus dite et manger a la sauce vert d'espices en esté, et, en yver, a la cameline.

. . . .

POUR UNE QUARTE DE YPOCRAS.

Prenez 1 sizain de gingembre fin blanc paré, 1 sizain de fleur de canelle fine. Et de giroffle, de garingal, de macis, de nois muguetes, de poivre lonc, de graine de paradix 1 sizain et en soit faite poudre. *Item* III quarterons de sucre et une quarte du meileur vin de Beaune que l'on puisse trouver et soient coulées par 1 sac si comme l'on coule lexive.

Cette recette de l'*Ypocras* ne se trouve dans aucun des trois manuscrits du *Viandier* de Taillevent que nous avons eus entre les mains.

Enfin, pour en terminer avec les manuscrits du *Viandier,* il convient de signaler la mention d'une autre copie de Taillevent dans l'*Inventaire des livres* que possédait, en son château de Jaligny, Guichard Dauphin, deuxième du nom, gouverneur du Dauphiné et grand-maître de l'hôtel du Roi (1). Cet inventaire avait été dressé le 6 juin 1413 et comprenait 82 ouvrages. *Taillevent* y est inscrit sous le numéro 80. Qu'est devenu ce manuscrit? Nous ne saurions le dire ; il se peut que ce soit celui qui se trouve dans le fonds de la reine Christine, au Vatican, comme il se peut aussi qu'il ait été perdu ou détruit.

Nous connaissons donc aujourd'hui quatre manuscrits du *Viandier* de Guillaume Tirel dit Taillevent :

(1) Guichard Dauphin, deuxième du nom, seigneur de Jaligny et de la Ferté-Chaulderon était fils de Guichard Dauphin, grand-maître des arbalétriers, et d'Isabeau de Sancerre. M. Le Roux de Lincy a publié dans le *Bulletin du Bibliophile* de novembre 1843, p. 518, un catalogue des livres de Guichard Dauphin II, rédigé par lui-même en 1413, et dont une grande partie sans doute avait appartenu au *chevalier plein d'honneur,* comme l'appelle Hardouin de Fontaine-Guerin, auteur du *Trésor de Vénerie.* V. aussi Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne,* et le Père Anselme, *Histoire généalogique,* t. VIII, p. 51.

1° Le ms. de la Bibliothèque Nationale, acheté par Pierre Buffaut en 1392 ;

2° Le ms. de la Bibliothèque Vaticane ;

3° Le ms. de la Bibliothèque Mazarine ;

Et 4° Le ms. de la Haye du Puits.

Ces quatre copies ont, heureusement, pu nous être conservées ; quant aux deux autres, celle du duc de Berry et celle de Guichard II, Dauphin, nous n'en pouvons que signaler la mention dans des inventaires du xve siècle.

Nous avons parlé au début de cet article d'une charte de Charles V relative à Guillaume Tirel. Cette pièce (1) que nous devons encore à l'inépuisable obligeance de M. Bernard Prost, nous confirme que Taillevent, queu du duc de Normandie, était resté au service de ce prince après son avènement au trône, (*dilectus coqus noster*), et le Roi y parle avec reconnaissance des services rendus au roi Philippe son aïeul (*avo nostro*) par son queu.

Dans ces lettres datées de Pontoise au mois de juin 1364, et scellées à l'original du sceau dont Charles V se servait avant son avènement au trône (*sigilli nostri quo antè susceptum regni nostri regimen, utebamur apensione fecimus muniri*), le roi permet à Tirel d'acquérir de qui il voudra et de donner à quelque église ou à quelque ecclésiastique que ce soit, pour fonder des services pour le repos de son âme et de l'âme des siens, 24 livres parisis de rente, le tout sans payer aucune finance au fisc. Déjà, en 1349, Philippe de Valois (voir *Pièce justificative,* n° 4), avait accordé gratuitement à Taillevent l'amortissement de pareille rente de 24 fr. Il est bien permis de supposer que la première rente fut donnée pour le repos de l'âme de Jehanne la Bonarde, première femme de Taillevent, et que la seconde était destinée à une seconde fondation de Taillevent faite pour lui-même.

BARON J. PICHON. GEORGES VICAIRE.

(1) Arch. nation., *Trésor des chartes*, reg. JJ. 96, n° 139.

LETTRES OUBLIÉES

IV

UNE ÉLECTION EPISCOPALE, A METZ

Les lettres qu'on va lire n'ont pas été recueillies dans la *Correspondance* de Henri IV. Elles méritent cependant d'être tirées de l'oubli, car elles ont trait à un curieux épisode des rapports de l'Église et de l'État sous l'ancien régime : la nomination au siège épiscopal de Metz, de Henri de Bourbon, marquis de Verneuil, fils adultérin de Henri IV et de Henriette de Balzac d'Entragues. Notre intention n'est pas de raconter par le menu cette histoire ; nous nous bornerons aux détails nécessaires à l'intelligence des documents que nous transcrivons (1).

(1) Nous avons trouvé ces documents dans l'*Histoire des évêques de Metz*, par Meurisse, Metz, 1634, in-fol. — Martin Meurisse, né à Royes, en Picardie, est mort à Metz, le 22 août 1644. Il entra chez les franciscains et fut docteur de Paris. Après avoir enseigné la théologie, il devint, vers 1628, évêque *in partibus* de Madaure, et administra, à titre de suffragant, le diocèse de Metz pour le compte du marquis de Verneuil. Outre l'*Histoire des évêques de Metz*, on a de Meurisse : *la honteuse Fuite du sieur Oyseau, ministre de Gien*, 1619, in-8; *Rerum metaphysicarum libri III ad mentem doctoris subtilis, ad Ill*[m] *Principem Henricum Borbonium Metensem episcopum* (en tête, on voit un portrait du marquis de Verneuil, gravé par Iaspar Isaac), Paris, 1623, in-4 ; *Tractatus de Trinitate*, Paris, 1631, in-8 ; *Histoire d'Olympias diaconesse de Constantinople* (on y trouve la traduction en vers français des préceptes du mariage, de saint de Grégoire de Nazianze), Metz, 1640, in-4 ; *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie dans la ville de Metz*, Metz, 1642, in-4. Meurisse approuva, en 1629, le livre du P. Gibieuf, de l'Oratoire, *de Libertate Dei et creaturae*, Paris, 1630, in-4. — On cite encore de lui, un *Tracta-*

En 1607, l'évêché de Metz devint vacant par la mort du cardinal Charles II de Lorraine; Henri IV trouva l'occasion favorable pour en faire un apanage à l'un de ses bàtards. Par malheur, les trois évêchés étant régis par le concordat germanique, le roi n'avait pas le droit d'y pourvoir à sa fantaisie, et il appartenait au Chapitre de choisir le pasteur du diocèse, sauf l'approbation du Saint-Siège. Henri IV fit savoir aux chanoines de Metz qu'il lui serait très agréable que leurs suffrages se portassent sur le marquis de Verneuil. Ce candidat à l'épiscopat n'avait guère que six ans. Cette considération n'arrêta pas les bons chanoines, qui, à l'unanimité, accédèrent au désir du roi.

L'élection terminée, le chapitre de Metz, pour en donner la nouvelle au roi, députa à Paris deux de ses dignitaires, porteurs de la lettre suivante :

Sire, nous ne pouuons que regreter fû Monseigneur le Cardinal de Lorraine, nostre Euesque, que Dieu absolue; mais aussi nous ne pouuons taire l'extreme contentement que nous auons d'auoir eu de quoy tesmoigner a vostre Majesté par un effet signalé, le désir qu'auions de luy rendre quelque notable seruice. Il est succedé, graces a Dieu, puisque nostre Eglise aura le bonheur d'estre soustenuē et honorée d'un Pasteur et Prelat, que nous sçauons vous deuoir estre agreable, honorable a nostre Eglise, et vtil a tout le peuple Messin. En toutes nos actions, nous n'auons butté qu'au bien de vostre seruice, sçachant bien que c'estoit le vray et vnique moyen pour nous conseruer l'honneur de vos bonnes graces, pour soustenir la grandeur de ce bel et grand Eueschė, et nous maintenir en la iouyssance des priuileges et authoritez de nostre Eglise, comme

tus de Eucharistia, et une *Apologie de l'adoration de l'Hostie et des prières publiques en latin dans l'Église romaine* (1619, in-12), mais nous n'avons pu voir ces ouvrages. Les Continuateurs des *Annales Minorum* de Wadding, t. xxv. (Quaracchi, 1886, in-fol., p. 155), lui attribuent à tort l'*Auguste basilique de l'Abbaye de Saint-Arnoul*, de Metz. Paris, 1615; cet ouvrage est d'André Valladier. — Consulter sur Meurisse le *Gallia christiana*, t. xiii; D. Calmet, *Bibliothèque lorraine*, et D. Pierron, *Templum Metensibus sacrum*, Metz, 1769, in-12.

les sieurs grand Archidiare et Escholastre nos confreres, que nous enuoyons expres le representer a vostre Majesté, le diront ; et tout ce qui s'est passé pour l'asseurance des villes et places dudit Euesché, et pour le repos de nostre Eglise : en laquelle nous prions Dieu incessamment qu'il luy plaise, Sire, conseruer vostre Majesté longuement, en grandeur et prosperité. De Metz, le vingt-huitiesme de decembre. (1607).

Henri IV témoigna sa satisfaction par les lettres qu'il écrivit au doyen du chapitre (1) et au chapitre lui-même :

Monsieur le Doyen, ie ne veux laisser escouler l'occasion du voyage que fait le sieur de Montigny a Metz, sans vous faire sçauoir combien ie vous scay de bon gré du seruice signalé que vous m'aués rendu en l'election que vous et vos confreres du Chapitre de Metz aués faite de la personne du Marquis de Verneuil mon fils, pour estre admis a l'Euesché de Metz ; sçachant que vostre prudence, authorité et diligence a de beaucoup aydé et fauorisé cet affaire, le bon succez duquel ie vous attribuë particulierement, et a la creance que vous auez entre ceux dudit Chapitre, lesquels ie sçay par vostre exemple auoir esté grandement excitez et fortifiez en la dite election, de laquelle vous receurez du fruit en general, mais sur tout en vostre particulier condignement a vos merites, en toutes les occasions qui s'en pourront offrir. Ce que ledit Sieur de Montigny vous declarera plus particulierement de ma part, auquel me remettant, ie prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le Doyen, en sa sainte garde. Escrit a Paris, le quatrieme iour de decembre mil six cens sept. *Ainsi signé*, Henry, *et plus bas*, Potier.

Tres chers et bien-aimés, Les grand Archidiacre et Escolastre vos confrères nous ont representé tout qui s'est passé par delà depuis la vacation de l'Euesché. En quoy, nous recognoissons qu'ayant eu premierement le seruice de Dieu deuant les yeux, et puis nostre contentement et le bien dudit Euesché, vous aués esté guidés d'vne si bonne intention, et vous estes si dignement et si sagement conduits que vous auez satisfait a vostre deuoir enuers Sa Majesté diuine, et

(1) Ce doyen était Jacques II Foës, fils du célèbre médecin de Metz, Anuce Foës, qui traduisit Hippocrate en latin (Francfort, 1595, in-folio). Jacques Foës, chanoine de Metz dès 1573, fut doyen du Chapitre en 1598, et mourut seulement en 1627.

aués bien mérité de nous et de tous ceux qui ont interrest a la conservation et grandeur du dit Euesché. Aussi, outre les graces et benedictions qui suiuent tousiours les bonnes œuures, et le gré et les loüanges que vous en deués attendre ; vous pouués vous asseurer, qu'en toutes occasions, et particulierement en ce qui touche vos priuileges, et la dignité et authorité de vostre Eglise, vous ressentirés les effets de nostre protection et particuliere bienvueillance, laquelle nous nous promettons que vous nous donnerés de plus en plus subjet de vous continuer, comme nous voulons faire ainsi que nous auons declaré a vos dits confreres ; ausquels nous auons aussi dit comme nous approuuons ce que vous auez fait pour la seureté des places dudit Euesché, et le repos de vostre dite Eglise. Et par ce que nous auons ferme creance qu'ils ne manqueront de vous rapporter fidèlement tout ce que nous leur auons fait entendre de nostre deliberation sur les occurrences qui se sont presentées, et intentions sur celles qui se peuuent offrir, nous nous en remettons a eux et ne ferons ceste nostre plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ayt, tres chers et bien-aimés, en sa sainte garde. Escrit a Paris, le treiziesme iour de feurier, mil six cents huit. *Signé :* Henry. *Et plus bas*, Potier. *Et sur le dos*, A nos tres chers et bien-amez les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Eglise cathédrale de Metz.

Mais le Pape ne se montra pas disposé à favoriser les projets du roi de France et il refusa d'approuver le choix des chanoines. La diplomatie de Henri IV ne vint pas à bout de ses répugnances. Tout ce qu'elle put obtenir, c'est que le Chapitre procèderait à une nouvelle élection, et que le Saint-Père donnerait au marquis de Verneuil des lettres d'accession, en vertu desquelles il succèderait *ipso facto* à l'évêque qui serait élu. Henri IV eut soin de faire postuler par les chanoines le cardinal de Givry, qui avait déjà soixante-deux ans, et qui vraisemblablement ne devait pas faire trop longtemps attendre sa succession. Voici la lettre que le roi écrivit à cette occasion au chapitre de Metz :

Tres chers et bien amez, depuis auoir enuoyé a Rome la postulation par vous faite en faueur de nostre fils naturel le Marquis de

Verneuil pour estre pourueu de l'Euesché de Metz, par la mort de deffunct nostre neueu le cardinal de Lorraine ; nous auons eu aduis que Sa Sainteté en auoit fait difficulté : et néantmoins sur l'instance qui luy en a esté faite de nostre part, elle s'est resoluë de la receuoir. S'arrestant toutes fois a l'aage de nostre dit fils, elle veut et entend que vostre ditte postulation et election se fasse pour pouruoir nostre cousin le cardinal de Giury dudit Euesché de Metz. Et pour le regard de nostre dit fils elle accorde des maintenant de luy octroyer prouisions et bulles Apostoliques, pour aduenant le deceds de nostre dit Cousin, ou qu'il cede ledit Euesché auant que nostre dit fils ayt l'aage legitime, ou qu'il en soit dispensé, auoir dès l'instant l'accès et entrée audit Euesché, et l'en fera dès a present comme pour lors Euesque et Pasteur, luy en donnant la cure et administration sans qu'il soit besoin de la en auant, a nostre dit fils d'obtenir autres bulles que celles que sa ditte Sainteté a agreable de luy octroyer presentement, ayant sa ditte Sainteté trouué bon aussi, selon qu'elle a cogneu que nous le desirions, et l'instance particulière et fort pressée que ñs lui en auons fait faire, qu'aduenant la vacation dudit Euesché, auant que nostre dit fils ayt l'aage ou soit dispensé, que l'administration du spirituel et du temporel vous seroit reseruée, et de vous deputer des apresent, comme pour lors, a l'vne et a l'autre, auec toutes les facultez, qui de droit et de coustume peuuent appartenir aux administrateurs ainsi deputez ; et ce iusques a l'aage ou dispense susdite. Il est donc bien a propos pour d'autant accelerer l'effect de la resolution de sa ditte Sainteté, que vous fassiez votre election et postulation pour la promotion de nostre dit cousin le Cardinal de Giury conforme a ce que nous vous mandons de ce que sa dite Sainteté veut faire pour nostre dit fils, vous fondant sur la consideration du bas aage d'iceluy et sur l'attente et desir que vous auez de son institution audit Euesché, quand il aura l'aage capable ou en sera dispensé. Ce que nous promettons de vous auec non moins de soin, d'affection et de diligence que vous nous en auez des-ia tesmoigné dès le commencement de cet affaire, le bon succès duquel nous croions que vous souhaitez autant que nous mesmes, dont nous aurons vne perpetuelle resouuenance, pour en toutes occasions vous faire paroistre combien nous vous sçaurons de gré. Sur ce nous prierons Dieu qu'il vous ayt, tres chers et bienamez, en sa sainte et digne garde. Escrit a Paris le dixieme iour de may mil six cents huit.

Ainsi signé Henri. *Et plus bas,* Potier.

Cette fois, les choses allèrent suivant les désirs du roi. Le cardinal de Givry, fut élu et préconisé évêque de Metz en 1608. Dès le 19 avril 1612, il mourait, et le marquis de Verneuil lui succédait. Cet évêque n'entra pas dans les ordres et ne visita jamais sa ville épiscopale. Il se contenta de mener à Paris, en son palais de Saint-Germain-des-Prés, la vie d'un grand seigneur. A l'âge de soixante-huit ans, il résigna ses bénéfices pour épouser la veuve de Maximilien de Béthune, duc de Sully.

Ch. URBAIN.

LES

PREMIERS IMPRIMEURS DE THOUARS

Dans nos recherches sur l'histoire de l'imprimerie dans les Deux-Sèvres, nous n'avions pas trouvé d'imprimeur à Thouars avant 1764. Dernièrement, dans un intéressant article de la *Revue poitevine et saintongeaise* (15 novembre 1891), M. de la Bouralière signalait aux chercheurs une rarissime plaquette de la Bibliothèque de Poitiers, dont voici le titre :

Oraison funebre | de | Marie Therese | reyne de France. | Prononcée dans l'Eglise de Saint Medard de Thoüars | le trentiéme Aoust mil six cens quatre-vingt-trois. | Par Mre Jacques Porcheron Curé de Saint Pierre à Champ. — A Thoüars, par Pierre Pedard, Imprimeur et Marchand Libraire, dans la Rue Neuve. — In-4° de 38 pp., plus 1 p. pour l'errata.

Pierre Pedard, dont le nom nous est révélé par cette brochure, n'était pas habitué à de semblables travaux. Dans une ville comme Thouars, sa besogne ordinaire se composait de rôles ou d'exploits, d'affiches judiciaires, de copies d'arrêts ou de déclarations. M. le duc de la Trémoille nous a obligeamment communiqué un *Mémoire des impressions faites pour le compte du procureur du duché, de 1702 à 1710,* qui ne laisse aucun doute à ce

sujet. Dans cet intervalle de huit ans, le mémoire ne monte qu'à 126 livres 5 sous, et encore, en le soldant, le procureur ducal le réduisit-il à 94 livres 10 sous (1).

Un second document, d'une tout autre importance, retrouvé aussi par M. le duc de la Trémoille dans son inépuisable *Chartrier*, nous a fait découvrir le nom du prédécesseur de Pedard. C'est une magnifique pancarte aux armes de la famille de la Trémoille, imprimée par

(1) *Memoire de ce que Pierre Pedard, imprimeur à Thoüars, a imprimé par ordre de Monsieur le Procureur Ducal de la Duché paierie de Thoüars.*

Copie d'une lettre de Monseigneur le procureur general D'Aguesseau du 4 octobre 1702 pour reglement de justice et pour les hopitaux; pour papier et impression, trois livres dix sous . . . . 3 L. 10 s.

Copie d'une lettre de mondit seigneur le procureur general a monsieur le procureur ducal du 17 septembre 1704 pour reglement de justice et de la lettre de monsieur le procureur ducal ; pour impression et papier, trois livres dix sous. . . . . 3 L. 10 s.

Copie d'un arrest du parlement pour la subsistance des pauvres du 19 avril 1709 et de la lettre de monseigneur le procureur general a monsieur le procureur ducal du 20 avril ; pour le papier et impression d'un cent, neuf livres . . . . 9 L.

Copie d'un arrest du parlement pour le reglement des grains du 20 avril 1709 et de la lettre de monseigneur le procureur general a monsieur le procureur ducal du mesme jour ; pour le papier et impression d'un cent, huit livres . . . . 8 L.

Copie d'un arrest du parlement pour reglement des orges et autres grains du 6 may 1709 et de la lettre de monseigneur le procureur ducal du mesme jour ; pour papier et impression d'un cent, quatre livres dix sous . 4 L. 10 s.

Copie d'un arrest du conseil du 7 may 1709 qui décharge tous les actes passés pour prest d'orge et autres grains de tous droits de controlle et sceau; pour le papier et impression d'un cent, quarante sous . . . . 2 L.

Copie d'une declaration du roy du 7 may 1709 pour la visitte des grains dans les greniers ; pour l'impression de cette declaration contenant deux termes et papier, neuf livres . . . . 9 L.

Pour l'impression d'un cent de lettres de monseigneur le procureur general et de monsieur le procureur ducal; pour exécution de la ditte declaration et papier, deux livres. . . . . 2 L.

Copie d'une declaration du roy du 17 may 1709 pour reglement sur les droits de minage ; pour l'impression d'un cent contenant deux termes et papier, neuf livres . . . . 9 L.

Copie d'une declaration du roi du 11 juin 1709 pour reglement sur les labours et semences et le paiement des rentes foncières et autres redevances;

L. H. C. de Chambonnault, en 1681. Voici le titre de ce premier produit des presses thouarsaises :

Pan | carte. | Droits de la Prévote | de la Ville et Chatellenie de Thouars que Monseigneur Le Duc du dit Thouars etc... Fait au dit Thouars le quatrieme novembre 1681. — A Thouars, de l'imprimerie de L. H. C. de Chambonnault, seul imprimeur et libraire de Monseigneur le Duc de la Tremoille. — 1 p. gr. in-fol.

Ainsi, jusqu'à plus ample information, L. H. Cochon de Chambonnault ou de Chambonneau demeure le premier imprimeur de Thouars (1681). Pierre Pedard (1683) lui succède et exerce au moins jusqu'en 1710. Après lui, sa veuve Marie Loyseau continue peut-être les affaires, ainsi que le ferait supposer la quittance du mémoire de

pour l'impression d'un cent contenant deux termes en minutte et papier, douze livres . . . . 12 L.

Copie d'une declaration du roy du 20 juillet 1709 pour faire declaration des grains recueillis; pour l'impression d'un cent et le papier, dix livres . 10 L.

Copie d'une declaration du roy du 6 aoust 1709 en interpretation de la declaration ci dessus pour reglement des blés et grains; pour l'impression de cinquantes copies et papier, cinq livres . . . . 5 L.

Pour l'impression d'un cent de lettres de monsieur le procureur ducal et papier, vingt cinq sous. . . . . 1 L. 5 s.

Copies d'arrest de la Chambre des vacations du 18 septembre 1709 pour reglement sur les blés et de la lettre de monseigneur le procureur general et de monsieur le procureur ducal; pour l'impression de deux cent copies qui est un cent de chaque façon et papier, six livres . . . . 6 L.

Copie d'une declaration du roy du 8 octobre 1709 pour reglement du paiement des arrerages de rentes deües en blés ; pour impression et papier, neuf livres. . . . . 9 L.

Copie d'une declaration du roy du 8 octobre 1709 concernant les semences des terres ; pour le papier et impression, huit livres. . . . . 8 L.

Copie d'arrest du parlement du 7 decembre 1709 pour la subsistance des pauvres ; pour l'impression et le papier, quatre livres dix sous . . 4 L. 10 s.

Copie d'arrest du parlement du 18 janvier 1710 pour regler le paiement des rentes, le gros des curés et vicaires, les pensions monacales, etc. ; pour l'impression avec la lettre circulaire et papier, quatorze livres. . . . 14 L.

son mari, donnée en 1720 (1). Nous trouvons le nom de Félix de Gouy pour la première fois en 1730, et pour la dernière en 1781, sur l'*Almanach de la Librairie.*

En 1783, Ambroise Cochon de Chambonneau, de Thouars, évidemment de la famille de L. H. Cochon de Chambonneau, établi à Fontenay depuis 1776, prend le titre d'imprimeur de Monseigneur le Duc, ce qui prouverait qu'à cette date l'imprimerie n'existait plus à Thouars. Elle n'y reparut qu'à la Révolution, en 1794 (2).

H. CLOUZOT.

(1) Je reconnois avoir receu de Monsieur Marillet procureur fiscal de Thoüars pour et à l'aquit de Monseigneur le Duc de la Tremouille la somme de quatre vingt quatorze livres dix sols pour les impressions contenües au present memoire faitte par deffunt Pedard mon mari dont je quitte Monseigneur le Duc de la Tremouille. A Thoüars ce vingt octobre mil sept cent vingt.

Marie LOYSEAU.

Pour certiffier verittable

MARILLET.

(2) Voir *Notes pour servir à l'histoire de l'Imprimerie à Niort et dans les Deux-Sèvres.* Niort, 1891, in-8°, pages 131-134.

CHRONIQUE DES VENTES

Cabinet de feu M. Félix Soleil, Directeur de la succursale de la Banque de France au Mans, vente des 25 et 26 fév. Libraires : MM. E. Paul, L. Huard et Guillemin.

5. Horae. Manuscrit de la fin du xve siècle, orné de 6 miniatures et de 60 petites. — 660 fr.

6. Heures à l'usage de Rome. *Pigouchet*, 1498. Ex. sur vélin relié en maroq. rouge, par Thivet. — 750 fr.

7. Grandes heures de Simon Vostre (Alm. de 1508 à 1528). Exempl. imprimé sur papier richement relié par Capé. — 1400 fr.

8. Hore dive Virginis Marie. *Paris, Thielmann Kerver*, 1501; in-8° mar. rouge. Ex. sur vélin. — 300 fr. — Edition non citée par Brnnet.

9. Hore deipare Virginis Marie. *Kerver*, 1520 ; in-8°, mar. bleu, rel. anglaise. Ex. sur vélin. — 300 fr.

10. Hore beate Marie Virginis. *Hardouyn* (alm. de 1527 à 1541) ; in-8°, mar. brun. — Exemplaire sur vélin avec les figures coloriées. — 330 fr.

19. Destruction de l'orgueil mondain, par François Grandin, curé de Saint-Jean-Baptiste d'Angers. *Paris*, 1558 ; in-8° mar. roug. — 175 fr. (230 fr., vente Bancel).

23. Pensées de Pascal. Edition originale, rel. en mar. doublé par Chambolle. — 182 fr.

37. Sermons de Bourdaloue, 1707-1734 ; 16 vol. in-8° mar. rouge (*Bozérian*). — 160 fr.

39. Devotiss. Meditationes de vita : beneficiis et passione salvatoris Jesu Christi... *Aug. Vind*, 1520 ; in-8° mar. (*Lortic*). — 116 fr. Figures attribuées à Hans Schaufelein et à Brurghmaier.

42. Eternelle consolation. *Paris, Mich. Le Noir*, 1500 ; in-4° mar. lavall. (*Trautz*). — 185 fr.

43. Sensuyt le prologue de ce présent livre intitulé la Fleur de Devotion. — *Imp. à Prris par Alain Lotrian*, s. d., in-4° fig. sur bois, mar. doublé. (*Chambolle*). — 201 fr.

Livre rare non cité par Brunet.

44. Grant ordinaire des chrestiens. *Paris, Jehan Trepperel, s. d.*, in-4°, mar. r. — 80 fr.

45. La Vierge sacrée.... *Paris, Simon Vostre, s. d.*; in-8°, mar. r. (*Capé*). — 101 fr.

46. Dialogue de consolation entre l'âme et raison. *Paris, Simon Vostre*, 1499; in-8°, mar. v. (*Chambolle*). — 60 fr.

47. Ortulus Rosarum de valle lachrimarum. *Paris*, 1494; in-16 non relié. — 76 fr.

49. Le livre de consolations contre toutes tribulations. *Lyon*, 1532; in-4°, m. v. (*Koehler*). — 100 fr.

50. Petit traicté appelle larmeure de patience. *Paris*, 1530; in-8°, m. br. (*Duru*). — 63 fr.

51. Tressingulier devot ꝛ salutaire traicte intitule la marchandise spirituelle. *Lyon, Olivier Arnoullet, s. d.*; pet. in-8°, mar. vert, (*Lortic*). — 87 fr.

52. Horologium devotionis circa vitam Christi. *S. l. n. d.*, in-8°, mar. brun. — 83 fr.

53. Horologium devotiõis circa vitam christi. (A la fin :) *Parisiis, s. d.*; in-8°, mar. bleu (*Capé.*) — 79 fr.

Édition rare non citée.

57. La Pratique spirituelle de la devote & religieuse princesse de Parme, fort utile à toutes dames pour vivre chrestiennement. *Douay*, 1617; in-8°, mar. bleu. (*Lortic.*) — 120 fr.

61. Le Manuel des dames. *Paris, Verard, s. d.*; in-8°, fig. sur bois, mar. bleu. (*Chambolle.*) — 256 fr.

62. Petite instruction & manière de vivre pour une femme seculière. *Troyes, s. d.*; in-8°, goth., mar. bleu. — 41 fr.

69. Le Prothocolle ou formullaire stille et art des notaires royaulx. *Paris, s. d.*; in-8°, goth., m. r. (*Capé*). — 43 fr.

73. Cy commence un petit livre intitulé Chappellet des vertus. *Lyon, s. d.*; in-fol., mar. r. (*Bauzonnet.*) — 520 fr.

Édition fort rare imprimée vers 1480.

77. Description de l'Isle d'Utopie, par J. Morus. *Paris*, 1550; in-8o mar. (*Trautz*). Fig. s. bois. — 95 fr.

82. Platyne en francoys. *Lyon*, 1505; in-fol. mar. doublé (*Koehler*). — 265 fr.

86. La Decoration dhumaine nature. *Paris*, 1530; in-8o, m. br. (*Hardy*). — 81 fr.

90. Le grand Kalendrier et compost des bergiers. *Paris*, 1516; in-4o goth., m. or. (*Bauzonnet*). — 335 fr.

91. Almanach ou prognostication des laboureurs. *Paris*, 1588; in-8o, chag. v. — 30 fr.

92. Champfleury. *Paris, Geofroy Tory*, 1529; in-4o mar. r. (*Chambolle*). — 180 fr. — Quelques restaurations.

98. Holbein. Icones historiarium veteris testamenti. *Lyon*, 1547; in-4o, m. br. (*Thivet*). — 185 fr.

99. Quadrins historiques de la Bible (par Paradin). *Lyon*, 1553. — Quadrins historiques de l'Exode. *Lyon*, 1553; — Figures du nouveau testament. *Lyon*, 1553. 3 part. en un vol. in-8o, mar. doublé (*Motte*). — 600 fr. — Fig. de premier tirage sans le texte pour l'*Apocalypse*.

102. Memorabiles evangelistarum figuræ. (A la fin :) *Ista tibi tohmas Phorcẽsis cõgnomento Anshelmi*, 1502; in-4o, fig. sur bois, mar. — 137 fr.

104. Contemplatio totius vitae et passionis... Jesu Christi. *Venetiis, Valgrisius*, 1557; in-8o, m. bleu. — 85 fr.

108. Ars moriendi. *Nuremberg*, *s.d.* (commencement du XVIe siècle); in-4o de 14 ff., 14 fig., mar. (*Cuzin*). — 389 fr.

113. Vita beati P. Ignatii Loiolae S. J. fundatoris. *Romae*, 1609; in-4o, m. r. (*Thibaron*). — 87 fr. — Port. et 79 pl.

115. Danse des morts. *Basle*, 1744; in-4o, m. mosaïque (*Rel. de Bradel*). — 218 fr.

116. Epitomes des roys de France. *Lyon*, 1544; in-4o, 58 port., m. r. (*Capé*). — 51 fr.

117. Effigies regum Francorum. *Norinbergæ*, 1576; pet. in-4o, m. v. (*Niedrée*). — 107 fr. — 62 port. de V. Solis et de Jost Amman.

120. Vecellio. Degli habiti antichi et moderni. *Venise*, 1590; in-8o, m. r. (*Trautz*). — 380 fr.

121. Même ouvrage. *Venise*, 1598 ; in-8°, mar. doublé (*Chambolle*). — 255 fr.

122. J. Amman. Cleri totius romanae ecclesiae subjecti... *Francfort*, 1585 ; in-4°. m. lav. (*Chambolle*). — [illegible] fr.

137. Rambaud, maistre d'escole à Marseille. Déclaration des abus que l'on commet en escrivant. *Lyon*, 1578 ; in-8°, m. (*Thouvenin*). — 80 fr.

143. Bossuet. Recueil d'oraisons funèbres. *Paris*, 1680 ; in-12, mar. (*Thibaron*). — 70 fr.

152. Le grant Chaton en françois. *Paris, Alain Lotrian et D. Janot* (vers 1535) ; in-4°, goth. m. (*Chambolle*). — 70 fr. — Bibliothèque Nationale.

153. Les quatre livres de Caton (en vers, par F. Habert). *Paris*, 1559 ; in-8°, car. de civilité, m. (*Chambolle*). — 102 fr. — Bibliothèque Nationale.

155. Stultifera navis. *Bâle*, 1498 ; in-4°, fig. s. bois, mar. (*Lortic*). — 220 fr.

159. Vie de Saincte Marguerite. Mss. du xv° siècle sur vélin ; pet. in-12, non rel. — 100 fr.

161. Cõplaïte douloureuse de lame dãnée. *S. l. n. d.* ; in-4°, m. (*Trautz*). — 151 fr. — Bibliothèque Nationale.

163. Louenges à la Vierge Marie. *Paris, Simon Vostre*, [illegible], in-8°, m. (*Trautz*). — 101 fr.

164. Oct. de Sainct Gelais. Le séjour d'honneur. *Vérard*, 1519 ; in-4°, m. (*Trautz*). — 350 fr. — Ex. de Ganay.

165. Damerval. Le livre de la Diablerie. *Paris*, 1508 ; in-fol., m. r. (*Trautz*). — 251 fr.

166. Gringore. Notables enseignemens... *Paris*, 1528 ; in-8°, m. lav. (*Trautz*). — 196 fr.

176. Œuvres de Malherbe. *Paris*, 1630 ; in-4°, mar. bleu (*Thibaron*) 160 fr.

181. Berthaud. La ville de Paris, en vers burlesques. *Paris*, [illegible] ; in-12, m. (*Thouvenin*). — 31 fr.

184. Œuvres de Boileau. [illegible] ; 2 vol. in-12, m. bleu ([illegible]) 45 fr.

194. Œuvres de Racine, 1697; 2 vol. in-12, m. doublé (*Chambolle*). — 116 fr.

199. Mad. de Lafayette. La Princesse de Clèves, 1678; 2 vol. in-12, m. (*Trautz*). — 275 fr.

200. Aventures de Telemaque, 1717; 2 vol. in-12, m. — 61 fr.

201. Le Sage. Le Diable boîteux. *Paris*, 1737; 2 vol. in-12, m. v. (*Chambolle*). — 50 fr.

202. Gil Blas. *Paris*, 1748; 4 vol., m. r. (*Chambolle*). — 74 fr. — Tache au 1er vol.

206. Servitude et grandeur militaires, par A. de Vigny. — *Paris*, 1835; in-8°, m. (*Cuzin*). — 196 fr. — Edit. orig.

208. Don Quichotte. *La Haye*, 1746; gr. in-4°, m. r. (*Cuzin*). — 140 fr. — Fig. de Coypel en 1er tirage.

214. Dialogue apologetiq. defendant le dévôt sexe féminin... *Paris*, 1516; in-4°, m. r. (*Duru*). — 100 fr.

217. Lett. de Mad. de Sévigné. 1726; 2 vol. in-12, m. (*David*). — — 69 fr. — Edit. orig., ex. non rogné.

226. Vie et légende de Monseigneur Saint François. *Paris*, *Fr. Regnault*, *s. d.*; 8°, goth., m. (*Trautz*). — 65 fr.

228. Le Purgatoire Saîct Patrice. *Paris*, *s. d,*; in-8°, m. cit. (*Bauzonnet*). — 120 fr.

229. Miracles de nostre Dame de Lyesse. *Paris*, *Jean Bõfons* (1560); in-8°, goth., m. (*Koehler*). — 200 fr.

239. Aureliæ Urbis memorabilis ab Anglis Obsidio, anno 1428, et et Joannæ Viraginis Lotharingæ res gestæ. Authore Jo. Lodoïco Micquello... *Aureliæ*, 1560; in-8°, mar. r. (*Chambolle*). — 67 fr.

240. Heroinæ Nobilissimæ Johannæ Darc Lotharingæ Historia, authore Joanne Hordal. *Ponti-Mussi*, 1612, in-4°, mar. bleu. (*Trautz*). — 89 fr.

241. L'Innocence de la tresillustre, tres-chaste et débonnaire princesse Madame Marie, Royne d'Escosse. *S. l.* (*Paris*), 1572, in-8°, mar. bleu (*Bauzonnet*). — 150 fr.

242. Martyre de la Royne d'Escosse, douairière de France; mar. bleu (*Bauzonnet*). — 140 fr.

253. Histoire du roy Henry le Grand. *Elz.*, 1664; in-12, m. bleu (*Capé*). — 69 fr.

273. Le proprietaire en francoys. *Lyon*, *Mathieu Husz*, 1491 ; in-fol. m. br. (*Chambolle*). — 325 fr.

274. Bref sommaire des sept vertus, sept ars liberaulx. *Paris*, 1533 ; in-4°, goth., m. v. (*Niédrée*). — 200 fr.

Vente de Livres précieux manuscrits et imprimés (provenant de l'étranger), 27 février (*Libraires : E. Paul, L. Huard et Guillemin*).

1. Bida. Les Saints Évangiles ; 2 vol. in-fol., m. rich., comp. — 230 fr.

2. Œuvre de Jehan Foucquet. Curmer ; 2 vol., m. — 220 fr.

3. Pseaumes de David. Mss. du XVe s. sur vélin, 12 miniat. — — 480 fr. (*Ex. Turner*, 700 fr.)

8. Le Grand coustumier de Normandie. Sup. manuscrit du XVe siècle, orné de 32 miniat. — 12.000 fr.

10. Livre du régime des Princes. Manuscrit in-fol. du XVe siècle sur vél. orné de 4 miniat. — 3.850 fr.

12. Bulliard. Flora Parisiensis, 1775-1783 ; 6 vol. in-4, m. r. (*anc. rel.*) — 205 fr.

14. Manière de traicter les playes..., par Amb. Paré. *Paris*, 1552 ; in-8, veau comp. à la Grolier (*rel. anc.*) Exempl. de dedicace à Henri II et Diane de Poitiers. — 1.990 fr. — Exempl. vendu 5.000 fr., vente Yénémiz, et 6.000 fr. vente Didot.

15. Hist. de la campagne de M. le Prince de Condé en Flandre, en 1674. *Paris*, 1674 ; in-fol. mar. r., aux arm. de l'impératrice Marie-Thérèse. — 700 fr.

17. Vases chinois, envoyés par les Missionnaires à M. Bertin. Cinquante aquarelles de la fin du siècle dernier. — 550 fr.

19. Mythologie iconologique des Brames, 1790 ; 52 aquarelles. — 349 fr.

20. Lebrun. Galerie des peintres flamands. *Paris*, 1796 ; 3 tom. en 2 vol. in-fol., rel. angl., fig. avant lettre. — 641 fr.

23. Théâtre d'honneur de plusieurs princes anciens et modernes, 1618 ; in-fol., m. v., armes de Phelypeaux de La Vrillière. — 405 fr. — Édit. de la Chronologie collée.

26. Viollet-le-Duc. Dict. du mobilier français ; 6 vol., gr. in-8, mar. r. Exempl. sur Chine. — 660 fr.

42. Lucrèce, trad. La Grange. *Paris*, 1768 ; 2 vol. in-8, m. r., (*Padeloup*.) — 126 fr.

47. Navis Stultifere collectanea. *Paris* (*J. Bade*), 1507 ; in-4, v. f., chiffres de Henri II et de Catherine de Médicis. — 256 fr. — Reliure fortement restaurée.

49. Roman de la Rose, mar. doublé (*Duru*). Très beau manuscrit de la fin du XIVe siècle sur vélin, 2 grandes miniatures. — 5.850 fr. — Vente Didot, 9.600 fr.

52. Cretin. Chantz royaulx. *Paris*, *Galliot Du Pré*, 1527 ; in-8, m. doublé (*Thibaron*). — 219 fr.

54. Gringore. Heures de Nostre Dame (Alm. de 1524 à 1538) ; in-4, veau, rel. angl. — 145 fr. (*Racommodages.*)

55. La Fontaine. Contes, édit. des fermiers généraux. ; mar. roug. ancien. — 650 fr.

58. Dorat. Les Baisers, 1770 ; ex. en grand papier, cart. ébarbé. 1.350 fr.

59. Dorat. Les Fables, 1773 ; ex. en grand papier, rel. en veau, tr. dor. (*rel. anc.*) — 1.700 fr.

60. Les Bains de Diane, 1770 ; in-8, m. r. (*anc. rel.*) — 380 fr.

61. De Lusse. Recueil de romances, 1767 ; in-8, emboîté dans une rel. de Monnier en mar. blanc, mosaïq. de mar. — 600 fr.

67. Chansons de Béranger, 1828 ; 2 vol. in-8, d.-r., 40 figures d'Henri Monnier et 54 fig. de Johannot, sur Chine. — 296 fr.

73. Molière, 1734 ; 6 vol. in-4, v., fig. de Boucher, de premier tirage. — 205 fr.

81. Vie de Robert-le-Diable. *Paris*, *Claude Blihart*, vers 1500 ; in-4, m. v. (*rel. anc.*) — 250 fr.

86. Lettres d'une Péruvienne. *Paris*, 1797 ; 2 vol. in-18, exempl. sur peau vélin, sans les fig. — 410 fr.

92. Voyages de Gulliver. *Paris*, 1797 ; 4 vol. in-18, d.-r., n. r., (*Thouvenin*) — 405 fr. — Fig. avant la lettre.

93. Moriae Encomium..., 1551 ; in-8, veau comp., mosaïq., chiffre attribué à Diane de Poitiers. — 185 fr. — Reliure de fabrication moderne.

101. L. H. Lomeinii Briennæ....itinerarium, 1662 ; in-8, m. r. — 560 fr. — Jol. rel. de Le Gascon, aux armes de Loménie de Brienne.

108. La Victoire du Roy (Louis XII) contre les Veniciens. *Paris, Anth. Vérard*, 1510 ; pet. in-4 imprimé sur vélin, les 2 grav. très finement peintes, m. r. (*Padeloup.*) — 780 fr.

112. Chroniques de Normandie. Précieux manuscrit du xve siècle sur vélin, orné de 15 miniatures. — 20.000 fr.

La destinée de ce beau manuscrit a été assez aventureuse. Payé 51.000 fr. à la vente Didot, il fut acquis ensuite pour une soixantaine de mille francs par un bibliophile normand, puis adjugé à Londres pour 18 000 fr. seulement. Le prix raisonnable de cette précieuse *Chronique de Normandie* serait peut-être à égale distance du plus haut et du plus bas de ces chiffres trop capricieux.

126. Pompe funèbre de Charles III, duc de Lorraine (*Nancy, vers* 1611) ; et 2 aut. pièces, 74 pl. de Cl. de la Ruelle et Merian. — 340 fr.

Vente des livres rares et précieux composant la Bibliothèque de feu M. Eugène Muller, notaire à Bruxelles, 11 et 12 Mars. (*Libraire : M. Damascène Morgand.*)

281 numéros. Le produit total de la vente s'est élevé à à 225.000 fr., chiffre inférieur à ce qu'on pouvait légitimement attendre de cette collection de beaux et précieux volumes. En des temps plus favorables, des prix supérieurs auraient été obtenus par un assez grand nombre de ces livres. Toutefois, les numéros les plus intéressants, la reliure aux armes de Henri II, le Grolier, la mosaïque de Trautz, le précieux recueil de Vérard, (l'Art de bien vivre), les manuscrits ont atteint des chiffres élevés.

1. Bible, 1711 ; 8 vol. pet. In-12, maroq. r., mosaïque mar. (*Padeloup.*) — 6.100 fr. (Brunet, 2.700 fr. Lacarelle, 5.450 fr.)

3. Royaumont. Hist. du vieux et du nouveau Testament, 1674; in-4, mar. roug. doublé (*Boyet*). — 3.100 fr. (Vente Gaspard, 5.400 fr.

4. Pseaultier de David, 1586; in-4, m. v., rich. dorures à la fanfare, rel. du XVIe siècle. — 3.300 fr. (Vente Delbergue-Cormont, 4.000 fr.)

6. Heures. Manuscrit du XVe siècle sur vélin, 24 gr. miniat. et 14 pet., v. br. — 1.600 fr.

7. Heures. Manuscrit du XVe siècle sur vélin, 16 gr. miniat., in-4, veau, belle rel. du XVIe siècle. — 2.250 fr.

9. Horae. Ravissant manuscrit du XVe siècle, 45 miniatures. — 8.450 fr. (Didot, 6.820 fr.)

10. Heures. *Verard* (alm. 1488 à 1508); in-8, m. lavall. (*Trautz.*) 1.200 fr. (Bancel, 1.900 fr.)

11. Heures à l'usage de Poitiers. *Simon Vostre*, 1491; in-8, m. doublé (*Amand*). Ex. sur vélin, fig. coloriées. — 1.100 fr.

12. Heures. *Simon Vostre*, 1498; gr. in-8, velours, m. r. (*Trautz*) très bel ex. sur vélin des Heures imp. par Pigouchet. — 2.500 fr. (Delbergue-Cormont, 3,000 fr.)

13. Heures. *Simon Vostre* (alm. de 1502 à 1520) gr. in-8. Superbe ex. — 1.500 fr.

14. Heures. *Paris, Jehan Pychore et Remy de Laistre*, 1503; in-8, m. br. (*Trautz.*) Ex. sur papier. — 820 fr.

15. Heures. *Simon Vostre* (alm. 1508 à 1528); in-8, v. br. Ex. sur vélin. — 555 fr.

16. Heures à l'usage d'Amiens. *Simon Vostre* (1513 à 1530); in-8, m. n. (*Cuzin.*) Ex. sur vélin, laid, taché. — 215 fr.

17. Heures. *Hardouyn* (Alm. de 1522 à 1534); in-8, m. r. Ex. sur vélin, fig. coloriées. — 335 fr.

18. Heures. Grav. par Sénault; in-8, m. v., mosaïq. de mar. (*rel. anc.*) — 385 fr.

24. Heures de la Vierge. *Simon Vostre* (alm. de 1508 à 1528); in-8, m. r., ex. sur papier. — 700 fr.

25. Heures de la Vierge. *Th. Kerver*, 1522; in-8, mar., ex. sur vélin. — 500 fr.

26. Heures de la Vierge. *Geofroy Tory*, 1527 ; in-8, m. bleu (*Trautz*). — 780 fr.

27. Heures de la Vierge. *G. Tory*, 1531 ; in-8, veau, comp. de mosaïque, superbe exemp. — 1.920 fr. (Bancel,) 2.905 fr.

29. Commune sanctorum. Manuscrit du XVII[e] s., dans une jolie reliure du XVIII[e] siècle. — 1.000 fr.

30. Missel à l'usage de l'abbaye des Prémontrés, 1524 ; précieux manuscrit sur vélin, 35 miniatures. — 5.800 fr.

31. Saintes prières de l'âme chrestienne, 1649 ; in-8, m. doublé, riche reliure de Le Gascon. — 650 fr.

32. Divers ouvrages d'Origène. *Paris*, 1556 ; en un vol. in-fol., mar. citron, comp. de mar. Magnifique reliure faite pour Henri II et Diane de Poitiers. — 18.100 fr.

33. D. Hieronymi studonensis epistolæ selectæ, 1588 ; in-12, m. r., ex. de Marguerite de Valois. — 1.500 fr.

39. L'Art de bien vivre. L'Art de bien mourir. L'Esguyllon de crainte divine. Traité de l'advenement de Antechrist. *Verard*, 1492 ; très précieux recueil orné de superbes bois. — 6.100 fr.

42. Imitatione Christi. Mar. brun (*Trautz*). Édit. princeps. *Imp. à Augsbourg, par Zainer, vers* 1471. — 1.505 fr.

43. — Elz., *s. d.* ; in-12, m. r., doublé (*Boyet*). — 700 fr. (La Roche-Lacarelle, 1.650 fr.)

48. Pensées de Pascal. Édit. orig., in-12, m. br. (*Trautz*.) — 150 fr.

49. Montesquieu. Esprit des lois. *Genève*, 1749 ; 2. vol. in-4, m. doublé (*Thibaron-Joly*). — 510 fr. — Édit. orig., ex. non cartonné.

51. Essais de Montaigne, 1588 ; in-4, mar. r. (*anc. rel.*) — 1.150 fr.

54. Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme, 1558 ; in-8, m., mosaïque de Cuzin. — 3.755 fr. — Signature de Montaigne sur le titre.

62. Illustrations pour les œuvres d'Alfred de Musset, par E. Lami, grav. par Lalauze. *Paris, Morgand* ; in-fol., m. rel., 2 états, eaux-fortes et épreuves d'artistes. 430 fr.

63. Vecellio. De gli habiti antichi et moderni. *Venise*, 1590 ; in-8, m. r. (*Chambolle*.) — 205 fr.

64. Freudeberg et de Moreau. Première, seconde et troisième suites d'estampes pour servir à l'histoire des mœurs et du costume en France. Superbe ex. non rogné avec le texte, avec les fig. de Moreau, avec les lettres A. P. D. R. et celles de Freudeberg avant lettre. — 10.200 fr.

65. Mémoire sur un rouet à filer, 1777 ; in-4. m. r., aux armes de Marie-Antoinette — 810 fr.

66. Le Roy Modus. *Paris,* 1526 ; in-4, m. rouge (*anc. rel.*) — 700 fr.

67. Venerie de Du Fouilloux. *Poitiers, s. d.* ; in-fol., m. r. (*Cuzin*). — 400 fr. — Première édition.

68. La Methode des Princes, 1687 ; in-12, m. r., aux armes de Bossuet, 310 fr.

76. Horatius. *Londres,* 1733-37 ; 2 vol. in-8, cart. non rog. — 312 fr.

78. Métamorphoses d'Ovide, 1767-1771 ; 4 vol. in-4, m. r., superbe ex., un des 12 sur grand papier de Hollande. — 8.550 fr.

84. Roman de la Rose, manuscrit du XIVe siècle, sur vélin — 375 fr.

85. Roman de la Rose. *Galliot du Pré,* 1529 ; pet. in-8, maroq. doublé (*Boyer.*) — Le catalogue disait avec raison que ce livre est un des plus beaux volumes que puisse désirer un bibliophile délicat. — 6.000 fr.

86. Alain Chartier. *Galliot du Pré,* 1529 ; pet. in-8, m. r. (*rel. anc.* — 410 fr.

87. Villon, 1533; in-12, m. bleu (*Bauzonnet-Trautz*). — 495 fr.

88. Les Lunettes des Princes. *Galliot du Pré,* 1528 ; pet. in-8, m. r. (*Trautz*). — 550 fr.

89. Gringore. Le chasteau de labour. *Lyon, s. d.* (1515) ; pet. in-8, goth., m. r. (*rel. anc.*) — 370 fr.

90. Cl. Marot. *Lyon, Dolet,* 1543 ; in-8, m. r. (*Bauzonnet*). — 550 fr.

92. Controverses des sexes masculin et féminin. *Tolose,* 1534 ; in-fol., riche reliure de Niedrée. — 800 fr.

93. Marguerites de la Marguerite. *Lyon,* 1547 ; 2 p. en un vol. in-8, m. r. (*rel. anc.*) Superbe exemp. — 1.250 fr.

94. Œuv. de Louise Labé. *Lyon*, 1556; in-8, m. r. (*Trautz*). — 800 fr.

95. Ronsard. *Paris*, 1567; 6 t. en 5 vol., m. r. (*Thibaron*). — 1.415 fr.

97. Poésies de La Fresnaye-Vauquelin. *Caen*, 1612; pet. in-8, m. bl. (*Trautz*). — 725 fr.

98. Malherbe. *Paris*, 1636; in-4, m. doublé (*Trautz*). Ex. en grand pap. — 1.250 fr.

100. Œuvres de Boileau, 1747; 5 vol. in-8, v. m., tr. dor. (*anc. rel.*) — 395 fr.

104. Dorat. Les Baisers, 1770; in-8, d. r. Exempl. en grand papier à toutes marges. — 1.135 fr.

110. Idylles de Berquin, 1775; 2 vol. pet. in-8, v., grand pap., fig. avant la lettre. — 166 fr.

112. Lamartine. Méditations poétiq., éd. orig., rel. en m. doublé. (*Thibaron-Joly*.) — 375 fr.

116 Hugo. Odes, nouv. odes, odes et ballades; 3 vol. in-12, m. bl. (*Chambolle*), édit. orig. — 185 fr.

117. Hugo. Les Orientales, 1829; in-8, m. bl. (*Cuzin*), édit. orig. — 270 fr.

118. Hugo. Les Feuilles d'automne, 1832; in-8, d. r.; n. r., édit. orig. — 155 fr.

122. Musset. Contes d'Espagne et d'Italie, 1830; m. doublé, édit. orig. — 455 fr. — Lett. aut. de Musset.

123. Un spectacle dans un fauteuil. 3 vol. in-8, m. v., édit. orig. 265 fr.

124. Gautier. Comédie de la mort, 1838; in-8, m. (*Cuzin*), édit. orig.) 105 fr.

125. Baudelaire. Fleurs du mal; pet. in-8, m. (*Cuzin*), éd. orig. — 105 fr.

126. La Fontaine. Fables, 1668; in-4, m. doublé (*Thibaron-Joly*). — 620 fr.

127. La Fontaine. Fables, 4 vol. in-fol., fig. d'Oudry, m. r., dent. — 6.600 fr. — Ex. en grand papier de Holl. riche reliure de Derome.

128. La Fontaine. Fables, 1787 ; 6 vol. in-12, fig. de Simon et Coiny avant lett., m. r. doublé (*rel. anc.*) — 580 fr.

129. Dorat. Fables nouvelles, 1773; gr. in-8, m. r. (*anc. rel.*), exempl. en grand pap. de Holl. — 3.450 fr.

130. — Contes de La Fontaine, éd. des fermiers généraux ; 2 vol. in-8, m. r. (*Derome*). — 1.500 fr.

132. Recueil des meilleurs contes, 1778 ; 4 vol. in-12, m. cit. (*rel. anc.* — 1.550 fr.

133. Contes rémois, 1858 ; in-8, m. r. (*Cuzin*), ex. en grand. pap. de Holl., fig. sur Chine. — 550 fr.

136. Chansons de La Borde, 1773 ; 4 part. en 2 vol. gr. in-8, m. r., superbe ex. relié par Derome. — 5.010 fr.

138. Beranger. Œuv. compl. *Perrotin*, 1847-1860 ; 4 vol. in-8, m. bl. (*Cuzin*). Fig. avant lettre, riche reliure. — 1.505 fr.

140. Jérusalem délivrée, 1774 ; 2 vol. in-8, m. v., larges dent. Riche reliure de Derome aux arm. de Mérard de Saint-Just. — 1.550 fr.

143. Gessner, 1786 ; 3 vol. in-4, m. r. (*anc. rel.*) — 580 fr.

148. Mystère de la Passion. *Paris, Alain Lotriam*, vers 1531 ; in-4, m. bleu (*Bauzonnet-Trautz*). — 435 fr.

153. Théâtre de Corneille, 1764 ; 12 vol. in-8, m. r. (*rel. anc.*), aux arm. de Madame du Barry. — 2.100 fr.

155. Molière, 1734 ; 6 vol. in-4, veau, aux arm. du duc d'Aumont — 1180 fr.

156. — 1773 ; 6 vol. in-8, mar. r. (*Derome*). — 1600 fr. (Vente Gosford, 1380 fr.)

157. Racine, 1697 ; 2 vol. in-12, m. r., doublé (*Trautz*). — 520 fr.

159. — 1768 ; 7 vol. in-8, m. r. (*anc. rel.*) Gr. pap.. fig. de Gravelot avant lettre. — 1520 fr. (Vente Gosford, 1.180 fr.)

160. Regnard, 1708 ; 2 vol., m. cit. (*Trautz*), avec le *Légataire universel* et la *Critique* en édit. orig. — 500 fr.

167. Hugo. Marion de Lorme, in-8, mar. r. (*Cuzin*). — 255 fr. — Edit. orig.

168. — Le Roi s'amuse, in-8, m. r. (*Cuzin*). — 161 fr. — Edit. orig.

169. — Marie Tudor, in-8, m. r. (*Cuzin*). — 75 fr. — Edit. orig.

170. — Ruy Blas, in-8, m. r. (*Cuzin*). — 105 fr. — Edit. orig.

171. — A. de Vigny. La Maréchale d'Ancre, in-8, m. r. (*Cuzin*). — 100 fr. — Edit. orig.

172. — Chatterton, in-8, m. v., (*Cuzin*). — 103 fr. — Edit. orig.

173. A. Dumas, la Tour de Nesle, in-8, m. r. — 125 fr. — Edit. orig.

178. Célestine. *Galliot du Pré*, 1527; in-8 goth., m. br. (*Trautz*). — 270 fr.

179. Amours de Daphnis et de Chloé, 1718; petit in-8, m. v., (*anc. rel.*) — 405 fr.

181. Le Sainct Graal, 1523; in-fol. goth., m. bleu. Exempl. de Louis XIV. — 2,900 fr.

182. Ponthus et la belle Sidoine. *Lyon, Guillaume Le Roy*; in-fol. goth., m. v. doublé, (*Bauzonnet*). — 2,000 fr. — Seul ex. connu de cette édition.

184. Rabelais, 1741; 3 vol. in-4, fig. de B. Picart, m. r., dent. (*Padeloup*). — 8,000 fr. — (Vente *Gosford*, 6.100 fr.)

188. Gil Blas, 1747; 4 vol. in-12, m. r., doublé, (*Thibaron-Joly*). 345 fr.

189. Manon Lescaut. *Didot*, 1797; 2 vol. in-12, m. bleu (*Trautz*). — 1,900 fr. — Grand pap. vél., fig. avant lettre et eaux-fortes.

190. Le Temple de Guide, 1772; in-8, m. r. (*rel. anc.*) — 5,500 fr. — fig. avec et avant la lettre.

193. Liaisons dangereuses 1796; 2 vol. in-8, m. bleu, (*Bozerian*). — 2,800 fr. — fig. avant la lettre et eaux-fortes.

197. Balzac. Contes drolatiques, 1855; petit in-8, fig. de G. Doré, m. r. (*Cuzin*). — 750 fr. — Ex. sur Chine.

198. Notre-Dame de Paris, 1831; 2 vol. in-8, doublé, (*Cuzin*). Edit. orig. — 1,545 fr.

199. Mérimée. Mosaïque, in-8, m. r. (*Cuzin*). — 120 fr. — Edit. orig.

200. — Chronique de Charles IX, même rel. — 156 fr. — Edit. orig.

201. — Colomba, même rel. — 155 fr. — Edit. orig.

202. — Carmen, même rel. — 170 fr. — Edit. orig.

205. G. Sand. La Petite Fadette, 2 vol. in-8, m. bl. (*Cuzin*). — 300 fr. — Edit. orig.

207. Gautier. Les Jeunes France, 1833; in-8, m. mosaïque, riche reliure romantique. — 805 fr. — Edit. orig.

208. — M[lle] de Maupin, 1835; 2 vol. in-8, m. doublé, (*Cuzin*). — 1,250 fr. — Edit. orig.

210. Flaubert. Madame Bovary, 1857; petit in-8, m. bl. (*Cuzin*). — 300 fr. — Edit. orig. Exempl. en grand papier vélin.

213. Nouvelles de Marguerite. Berne, 1780; 3 vol. in-8, m. v., non rog. (*Thibaron-Joly*). — 570 fr.

215. Contes de fées, par Perrault, 1781; in-12, m. r. — 1,120 fr. — Ex. en pap. fort, relié par Derome.

216. Caquets de l'Accouchée, 1623; petit in-8, mosaïque, de Trautz-Bauzonnet. — 8,500 fr.

218. Decaméron de Boccace, 1757-1761; 5 vol. in-8, m. r. (*rel. anc.*) — 1,005 fr. — Contenant la suite galante.

219. Hypnerotomachia Poliphili. *Aldus*, 1499; in-fol, m. br. (*riche rel. de Cuzin*). — 1,900 fr. — Ex. fortement lavé.

230. Géographie moderne, par l'abbé Nicolle de la Croix, 1762; 2 vol. in-12, m. r. — 320 fr. — Jolie rel. anc., aux armes de la comt. de Brionne.

231. Les passages de Oultre mer, du noble Godefroy de Bouillon. *Paris, F. Regnault, vers 1515*; in-8, m. r. (*Trautz*). — 550 fr.

235. Pierre Martyr. Recueil des Isles nouvellement tournées en la grand'mer Océane. *Paris*, 1532; in-4, m. r. (*Derome*). — 700 fr.

238. de Querlon. Les Grâces, 1769; in-8, m. r. (*rel. anc.*) — 225 fr. — Ex. en papier de Hollande.

246. Sallustius. *Aldus*, 1509; in-8, m. marb., fil. à comp. — 7,600 fr, — Superbe ex. de Grolier.

249. La Conjuracion de Catilina. Madrid, 1772; in-fol., m. r., large dent. (*rel. anc.*) — 320 fr.

254. La Guide des chemins de France. — Les voyages de plusieurs endroits de France. *Paris*, 1552-1553; petit in-8, m. r. (*Trautz*). — 175 fr.

255. Nouvel abrégé chronologique du Président Hénault, 1768; 1 tome en 2 vol., in-4, m. r., larges dent., (rel. anc., avec les armes du Marquis de Coislin, ajoutées). — 500 fr.

256. Entrée de Henri II à Paris, 1549 ; in-4, m. r. (*Chambolle*) Exempl. très grand. — 550 fr.

258. Sacre de Louis XV, 1722 ; grand in-fol., m. bleu, larges dent. (*Padeloup*). — 710 fr.

270. Fromageot. Annales du règne de Marie-Thérèse, 1775 ; in-4, m. r., (*rel. anc.*) Grand papier. — 850 fr.

271. Chronique de Pologne, 1573 ; in-4, m. bleu. Très belle reliure anc. — 780 fr.

274. D'Argenville. Abrégé de la vie des plus fameux peintres, 1762 ; 4 vol. in-8, m. r. (*anc. rel.*) aux armes de la comtesse de Provence. — 400 fr.

On annonçait une quatrième vente qui aurait été menée par M. Porquet avec son entrain ordinaire, celle des livres de M. Ed. Bocher. Bon nombre de ces ouvrages de choix auraient sans doute éveillé l'attention des amateurs et provoqué de vives enchères. Mais la collection a été vendue en bloc à un acquéreur dont le nom demeure encore caché, quoiqu'on parle tout bas d'un jeune prince qui, pour devenir un bibliophile *di primo cartello,* n'a qu'à suivre les traces de son grand-oncle.

Prochainement (16-25 mai) l'adjudication, à l'hôtel Drouot, de la seconde partie de la bibliothèque de M. de Heredia.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Œuvres complètes de François Villon, publiées d'aprés les manuscrits et les plus anciennes éditions par Auguste Longnon, membre de l'Institut. ***Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 23-31, passage Choiseul,*** **MDCCCXCII, in-8 (Prix : 10 fr.)**

Si l'édition des œuvres complètes de François Villon que vient de publier M. Auguste Longnon s'est fait longtemps attendre, impatiemment désirée qu'elle était, depuis dix ans, par les admirateurs du fameux poète parisien, il ne faut pas se plaindre de ce retard qui a permis au savant éditeur de recueillir sur son personnage des documents d'un intérêt capital.

Jusqu'à présent, la vie de l'auteur du *Grand Testament* était demeurée assez obscure ; on ne possédait sur son existence misérable que des renseignements très vagues puisque certains auteurs, M. le Motteux par exemple, ont affirmé que Villon avait été pendu. La Croix du Maine, plus prudent, s'est borné à écrire : « *Aucuns assurent qu'il fut pendu pour ses malversations* » ; et encore a-t-il ajouté dans une note, qu'il ne le fut *probablement* pas. Or, il est aujourd'hui avéré que les appréhensions formulées dans le quatrain « que feit Villon quand il fut iugé à mourir » et où il disait, non sans gaîté, que

..... d'une corde d'une toise
Saura mon col que mon cul poise

ne se sont pas réalisées.

M. Longnon apporte, en effet, sur le meurtre du prêtre Philippe Chermoye ou Sermoise, qui avait amené le jeune escholier devant la prévôté parisienne, des documents fort curieux, entre autres des lettres de rémission accordées par Charles VII à François Villon dont la peine

capitale à laquelle il avait été condamné fut commuée en celle du bannissement.

L'affaire du *Pet-au-Diable* (1) à laquelle maître François fait allusion se trouve également en partie éclaircie dans cette nouvelle édition, grâce à d'importantes pièces (2) communiquées à M. Longnon par M. Marcel Schwob. On sait que dans son *Grand Testament* (huitain LXXVIII), Villon lègue au chapelain de l'église collégiale de Saint-Benoît le Bétourné, Guillaume de Villon, « son plus que père » comme il le nomme, sa librairie,

Et le *Rommant du Pet-au-Diable*
Lequel maistre Guy Tabarie
Grossa qui est homs veritable.
Par cayers est soubz une table.
Combien qu'il soit rudement fait,
La matiere est si tres notable,
Qu'elle amende tout le mesfait.

Bien qu'il n'ait pu en recueillir la preuve matérielle, M. Longnon est convaincu que François Villon qui avait alors une vingtaine d'années (c'était en 1451) a dû jouer un rôle important dans l'affaire du *Pet-au-Diable*, et que cette affaire, cause de tant de scandales, lui aura fourni le sujet de son œuvre, malheureusement perdue. L'existence de ce roman qui pourrait bien, suivant M. Longnon, être un poème héroï-comique, a été mise en doute par Formey ; Prompsault ne semble guère plus crédule ; toutefois, écrit-il, « en supposant qu'il y ait eu une production portant ce titre, il ne serait permis à personne de l'attribuer à Villon..... » et, d'après lui, l'auteur ne serait autre que Guy Tabarie. Le récit détaillé de l'affaire du Pet-au-Diable que nous donne M. Longnon joint aux allusions bien précises de Villon lui-même, détruit irrémédiablement l'hypothèse de Prompsault.

Il ne m'est pas possible, malgré tout l'intérêt de la substantielle notice biographique que M. Longnon consacre à Maître François, de suivre ce dernier dans toutes les villes où sa présence est notée ; je

(1) Nom donné à une pierre de dimension colossale qui servait de borne. Cette pierre, fixée à la façade d'un hôtel situé près de l'église Saint-Jean en Grève, avait été enlevée par les écoliers et transportée au Mont Saint-Hilaire, derrière la place Maubert.

(2) *Résumé des plaidoiries prononcées devant le Parlement au cours du procès intenté par l'Université de Paris, la Prévôté, à l'occasion de la journée du 9 mai 1453*. Arch. nat., Y, 25.

constate seulement qu'il a souvent encore maille à partir avec la justice et qu'il se fait emprisonner à Meung-sur-Loire. Je veux aussi signaler un document très important, (1) qui nous fournit sur les *Coquillarts* et sur l'organisation de cette redoutable association de bandits, les renseignements les plus curieux. M. Longnon nous apprend que Villon a entretenu des relations avec ces malfaiteurs qui, au nombre d'un millier environ, exerçaient leurs déprédations dans une notable partie de la France ; il composa même pour eux plusieurs de ses ballades en jargon.

La notice biographique dont nous venons de donner un aperçu, malheureusement trop court si nous avions dû mentionner tous les documents nouveaux qu'elle renferme, est suivie d'une notice bibliographique non moins instructive. Le savant membre de l'Institut y explique d'abord les motifs qui l'ont amené à éliminer de son édition certain nombre de pièces faussement attribuées à François Villon, telles que les *Repues franches*, le *Franc Archer de Bagnolet* et le *Dialogue de Mallepaye et de Baillevent* ; puis il nous donne une description bibliographique minutieuse, aussi complète que possible des manuscrits et des imprimés de l'œuvre de celui que Marot appelle « le meilleur poète parisien qui se trouve ». M. Longnon me permettra cependant de lui soumettre ici une petite objection en ce qui concerne les éditions inscrites sous les nos 6 et 7 de sa bibliographie. D'après lui, ces deux éditions — sauf le feuillet initial et le feuillet final — seraient identiques. Or, si l'édition de la Bibliothèque de l'Arsenal reproduit page pour page celle de la Bibliothèque Mazarine, si les figures sur bois sont les mêmes dans les deux, il existe cependant des différences assez notables pour que l'on puisse dire que ce sont deux éditions distinctes. Le type des caractères est le même dans l'exemplaire de la bibliothèque de l'Arsenal et dans celui de la Mazarine, tous deux imprimés par Jehan Treperel, mais les signatures sont dissemblables ; dans le premier, l'imprimeur a employé, pour ces signatures, des majuscules tandis qu'il s'est servi de minuscules dans le second. De plus, certains mots sont écrits en abréviation dans l'un alors qu'ils sont en toutes lettres dans l'autre. Je prends, pour ne citer qu'un seul exemple — et je pourrais en citer quantité d'autres — le vers 21 du feuillet Aiii de l'édition de l'Arsenal.

(1) *Rapport sur les Coquillarts joint à l'information commencée contre eux le 3 octobre 1455 par Jean Rabustel, procureur-syndic et clerc du tribunal de la vicomté-mairie de Dijon.* Arch. départ. de la Côte-d'Or. B. 360. VI.

Et douze beaulx ēfās tous masles.

Dans l'édition de la Mazarine, même feuillet, ce vers est écrit :

Et douze beaux enfans to' masles.

Il y a donc plus qu'un simple changement dans les feuillets initial et final ; il y a la preuve d'une nouvelle composition de tout l'ouvrage. Je serais d'ailleurs porté à croire que l'édition de la bibliothèque Mazarine est antérieure à celle de la bibliothèque de l'Arsenal si je considère les bois qui, très nets et intacts dans la première, sont pâteux et cassés dans la seconde. La même observation s'applique aux caractères et le nº 7 de la bibliographie de M. Longnon deviendrait ainsi pour moi le nº 6.

C'est là, en somme, un détail de peu d'importance dans une œuvre aussi documentée, aussi remarquable que celle dont il s'agit ; sans parler du texte établi avec un soin méticuleux par M. Longnon d'après les manuscrits et les éditions les plus anciennes, il convient de signaler tout l'intérêt des nombreuses variantes, du lexique du Jargon et du copieux Vocabulaire-Index qui accompagnent la nouvelle édition des œuvres de François Villon.

S'il était permis de dire, en parlant d'un travail d'érudition, qu'il est définitif, ce serait bien le cas ici, mais ce que l'on peut hautement affirmer c'est que l'excellente édition que vient de donner au public lettré M. Auguste Longnon laisse bien loin derrière elle toutes celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour.

Georges VICAIRE.

CATALOGUE des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal. Tome neuvième. ARCHIVES DE LA BASTILLE, par Frantz Funck-Brentano, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal. *Paris, librairie Plon,* 1892, in-8.

Le principal intérêt des archives de la Bastille consiste dans un ensemble de documents véritablement unique pour servir à l'histoire sociale de l'Ancien Régime. Ce n'est qu'en les dépouillant qu'on se rendra compte de ce qu'était, en réalité, cette fameuse institution des lettres de cachet encore si mal connue aujourd'hui, que l'on découvrira sous leur véritable jour les mœurs privées de la bour-

geoisie française du XVIIIe siècle, mœurs que l'on a eu le tort de juger d'après la littérature pimentée de l'époque et d'après la Société de la Cour. Sur les faits et gestes de l'aristocratie bourdonnant autour du soleil de Versailles on trouvera d'ailleurs des renseignements curieux. Parcourez les dossiers « des faiseurs d'affaires dans les bureaux des ministères », le dossier de la dame de Rozemain, par exemple.

« La dame de Rozemain, lisons-nous dans l'excellent catalogue de M. Funck-Brentano (p. 89) se posait à la Cour en intermédiaire pour la conclusion d'affaires de tous genres. Les plus grands noms de France sont mêlés à ses spéculations. Elle avait passé un traité avec la duchesse de Villars et la marquise de Brancas, afin d'obtenir du Roi un privilège exclusif pour la fabrication des faïences et porcelaines ; — elle avait remis au chevalier de Lafare, maréchal de camp, un mémoire projetant la fabrique de nouvelles espèces de menue monnaie ; le chevalier était chargé de la faire réussir auprès de Chamillart ; il en devait revenir 15 millions au Roi, on comptait sur une gratification dont le chevalier recevrait le tiers : — elle avait passé un contrat avec des acteurs pour l'établissement d'une troupe de comédiens italiens et elle avait, à ce sujet, présenté un mémoire à Mme de Maintenon ; — elle se proposait d'obtenir le don d'une halle couverte pour le blé, du marquis de Saint-Herem, gouverneur de Fontainebleau, qui aurait eu le tiers du profit sans faire aucune avance, etc., etc. »

Le catalogue contient l'analyse d'un grand nombre de dossiers semblables.

Sur les juifs à Paris au XVIIIe siècle, sur les protestants on trouvera des indications nouvelles. On verra combien la secte janséniste avait dégénéré depuis qu'elle avait été fondée par des hommes illustres et combien étaient justifiées les mesures de police, accompagnées d'un traitement à l'eau froide, prescrites par les ministres de Louis XV.

« Marie-Elisabeth Collet, dite Nina, (n° 11,606 du catalogue), elle-même convulsionnaire vivait avec le sieur Choty, surnommé le frère Amable, dans les liens de ce que la secte nommait un mariage spirituel. De ce mariage spirituel naquirent cinq enfants. Choty était d'ailleurs marié ; mais les deux femmes, étant de la même secte, vivaient en bon accord dans une même habitation. »

On trouvera dans les Archives de la Bastille des documents intéressants pour l'histoire de la littérature, depuis les dossiers de Voltaire, de La Beaumelle, de Diderot, de Marmontel, du chevalier de Rességuier jusqu'aux dossiers des nouvellistes ancêtres du journalisme moderne.

L'influence des spéculations effrenées qui naquirent avec le système de Law et la création de la compagnie des Indes apparait dans

les dossiers des agioteurs ; enfin, jusque dans les papiers concernant les joueurs et les « femmes du monde jouissant d'une sorte de considération », on voit au vif les modèles qui ont servi aux Regnard, aux abbé Prevost, aux Lesage, aux Laclos.

La dernière partie du catalogue est consacrée à l'inventaire des documents relatifs à l'administration intérieure de la Bastille ; ils ont servi de base à une étude des plus attachantes, *la Vie à la Bastille*, publiée ces derniers temps par M. Frantz Funck-Brentano, étude qui a eu un certain retentissement.

Ce premier volume contient en entier le catalogue des Archives de la Bastille ; le 2e volume qui ne tardera pas à paraître contiendra les tables.

Nul n'était mieux en situation de publier ce curieux inventaire que M. Funck-Brentano qui a pénétré tous les mystères et les secrets de la fameuse prison d'État, et à qui, tout récemment, la *Société des études historiques* a décerné le prix Raymond, pour son remarquable mémoire sur les lettres de cachet.

G. V.

UNE FAMILLE D'ARTISTES BRESTOIS au XVIIIe siècle. LES OZANNE, par le docteur Charles Auffret (de Brest), médecin en chef de la marine, officier de la Légion d'honneur. *Rennes, Hyacinthe Caillière, libraire-éditeur, place du Palais,* MDCCCXCI, gr. in-4 (Prix : 30 fr.)

Les Ozanne ne sont pas aussi connus qu'ils mériteraient de l'être ; issus d'une modeste et honnête famille d'artisans, ils se sont, dès l'enfance, adonnés à l'étude des Beaux-Arts et l'œuvre qu'ils nous ont laissée est très considérable.

M. le docteur Auffret, leur compatriote, a accompli un véritable acte de justice en faisant revivre le souvenir de cette intéressante famille brestoise et en remettant à la place qu'ils doivent occuper, parmi les artistes du XVIIIe siècle, les quatre dessinateurs-graveurs qui ont illustré son nom.

Adrien Ozanne, le chef de la famille, était un simple cuisinier et Marie-Jeanne Pelletier, sa femme, tenait avec son père l'hôtellerie de la *Tête noire*. De leur union étaient nés cinq enfants. L'aîné, Ni-

colas Ozanne, avait à peine 16 ans lorsque ses parents moururent, et ce fut à lui qu'incomba la charge de diriger l'éducation de ses sœurs et de son frère ; n'éprouvant aucun goût pour la profession d'hôtelier, il délaissa les casseroles paternelles pour le crayon de l'artiste et poussa ses deux sœurs cadettes et son frère dans la voie où lui-même venait de s'engager. Les évènements ont prouvé qu'il n'avait point eu tort.

Le crayon des Ozanne, écrit M. Auffret dans sa préface, nous a légué la plus belle représentation figurée de la marine d'une époque qui ait jamais été faite ; il a rendu toutes les grandes scènes maritimes de la fin du XVIIIe siècle et il a contribué à immortaliser ces brillantes escadres qui, de 1775 à 1810, ont vécu dans la lutte en traçant leur poème épique sur toutes les mers, non sans gloire, siuon toujours avec un bonheur égal.

Le nombre des dessins et des gravures que l'art français doit aux Ozanne et dont une partie se trouve heureusement conservée dans nos musées, au Louvre notamment, est, en effet, considérable. M. Auffret en possède lui-même une importante collection ; en publiant son bel ouvrage édité avec tant de luxe et de goût par M. Hyacinthe Caillière, de Rennes, il a eu pour but, non seulement de nous faire connaître l'existence de cette famille d'artistes, mais encore et surtout de faire ressortir, d'une part, les principales pièces connues, dues à leur crayon et à leur burin, de présenter, d'autre part, les œuvres ignorées et qui étaient destinées à tomber infailliblement dans l'oubli.

Les Ozanne, qui étaient ce qu'on appelle aujourd'hui en jargon d'atelier des « marinistes, » ont fourni une existence militante de soixante dix années ; attachés dès le début de leur carrière à l'administration de la marine en qualité de dessinateurs — nous parlons de Nicolas et de Pierre — ils ont reproduit les scènes les plus remarquables de notre histoire maritime; puis, devenus ingénieurs, ils se firent alors remarquer par leur science, comme ils avaient déjà attiré l'attention sur eux par leur talent délicat.

Et nous pouvons bien dire avec M. Auffret que nous ne voyons personne (sans parler de Joseph Vernet qui était un maître du genre) qui puisse être comparé aux Ozanne dans la spécialité à laquelle ils s'étaient voués.

Le livre de M. Auffret n'est pas, comme on pourrait le croire, un simple catalogue de l'œuvre des quatre artistes brestois ; c'est d'abord un récit très attachant de la vie de chacun d'eux d'après des documents authentiques recueillis à force de patientes recherches dans les archives municipales et ecclésiastiques. C'est aussi la description

très précise et très colorée des différentes œuvres des Ozanne que l'auteur nous donne et qu'il accompagne des appréciations les plus judicieuses sur leur talent original et personnel.

Nous n'avons pas compté moins de trente deux planches hors texte reproduites par l'héliogravure dans le beau volume que nous avons sous les yeux. Ces planches (sanguines, sépia, plume, lavis, crayon) habilement exécutées par la maison Lemercier et Cie, permettent au lecteur d'étudier, sans se déranger, l'œuvre des Ozanne et nous sommes persuadés que le livre de M. Auffret, attrayant par la clarté de son style autant que par l'intérêt du sujet et la valeur des illustrations, ne tardera pas à être entre les mains de tous ceux qui s'intéressent à l'art du XVIIIe siècle.

Les Ozanne ont été tirés à 500 exemplaires sur papier vélin, 15 sur Japon impérial (nos 1 à 15) 100 fr., et 10 sur Whatman (nos 16 à 25) 80 fr. Ajoutons que cet ouvrage a été honoré d'une souscription du ministère de la Marine.

G. V.

COMTE G. DE CONTADES. Bibliographie sportive. Les Courses de chevaux en France (1651-1890). *Paris, librairie Rouquette, 69, passage Choiseul, 73,* 1892, in-8 (Prix : 6 fr.).

On ne se doute généralement pas que les courses de chevaux, si en honneur aujourd'hui, ont une origine fort ancienne ; je me rappelle avoir trouvé quelque part, probablement dans l'*Histoire du Berry* par Raynal, la mention d'une course de chevaux qu'auraient établie, en 1136, Archambault de Bourbon et Agnès de Savoie, sa femme. Un marc d'argent était réservé au vainqueur et celui qui le suivrait devait recevoir cinq sols. Mais c'est ordinairement le match qui fut engagé entre lord Forbes et le comte de Lauraguais, sous Louis XV, que l'on considère, à tort il est vrai, comme le premier essai de ce genre de sport.

M. le comte de Contades qui, depuis une dizaine d'années, a recueilli avec la passion d'un curieux doublé d'un lettré, une quantité de documents intéressants sur les courses, nous apprend qu'il faut, au moins, en faire remonter l'origine au XVIIe siècle. Le *Journal des guerres civiles* de Dubuisson-Aubenay lui fournit, en

effet, le premier texte relatif à une course qui eut lieu au Bois de Boulogne, le 15 mai 1651, entre un cheval du duc de Joyeuse, monté par Plessis du Vernet et un cheval du prince d'Harcourt. En réalité, si plusieurs matchs semblables furent tenus par quelques grands seigneurs, ce fut le règne de Louis XVI qui vit les courses s'implanter définitivement en France ; à ce moment, l'engouement fut considérable, mais les critiques ne tardèrent pas non plus à se faire jour. Restif de la Bretonne et Mercier tournèrent en ridicule ces exercices hippiques dont les auteurs de l'*Encyclopédie* disaient en 1786 : « Il y a quelques années qu'on en faisait à Paris, mais cette mode est déjà passée. » Malgré toutes les tentatives que l'on fit pour les discréditer, les courses reprirent leur essor et leur succès ne fit que s'accroître depuis le jour où Monsieur, devenu plus tard Charles X, les prit sous son patronage. On sait aujourd'hui quel rôle elles jouent dans la vie des Parisiens.

Quant à moi, je suis de ceux qui, suivant l'expression même de M. de Contades, « ne connaissent d'autre turf que le plancher de leurs bibliothèques, » j'avoue même, en toute sincérité, que les courses avec ou sans obstacles me laissent absolument froid, mais je dois reconnaître que la *Bibliographie sportive* que vient de publier M. de Contades m'a très vivement intéressé. Ce n'est pas une bibliographie austère, comme le sont généralement ces sortes de travaux, c'est bien plutôt une histoire anecdotique des courses de chevaux en France. L'auteur a adopté le système chronologique et c'est ainsi que, de 1651 à 1890, il fait défiler sous nos yeux les ouvrages qui traitent spécialement de sport ou ceux, tels que des mémoires du XVII[e] et du XVIII[e] siècles, dans lesquels il a rencontré des textes se rapportant à son sujet. Pour rompre avec la monotonie inhérente à la bibliographie pure, il a eu l'heureuse idée de faire suivre ses descriptions minutieuses de copieux extraits excessivement instructifs.

La nouvelle bibliographie de M. le comte de Contades, à qui nous devons de si intéressants travaux sur Poulet-Malassis et sur ses éditions alençonnaises, est à peine mise en vente qu'elle est déjà presque épuisée et l'on ne peut que regretter qu'elle n'ait pas été tirée à plus grand nombre ; 250 exemplaires, c'est peu pour un livre qui intéresse non-seulement les bibliophiles mais encore les nombreux amateurs de l'histoire des courses.

G. V.

JEANNE D'ARC en Berry, avec des documents et des éclaircissements inédits par Lucien Jeny, conseiller à la Cour d'appel de Bourges, et P. Lanéry d'Arc, avocat à la Cour d'appel d'Aix. *Paris, Alphonse Picard, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte,* 1892, in-18, (Prix : 3 fr.)

Il y a quelque temps, je signalais aux lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* une élégante plaquette de M. Lanéry d'Arc sur la célèbre héroïne lorraine ; ce même auteur nous donne aujourd'hui, avec la collaboration de M. Lucien Jeny, une curieuse étude sur Jeanne d'Arc en Berry. Certes, on a écrit et on écrira probablement longtemps encore bien des livres pour la gloire de la Pucelle, mais il à remarquer qu'aucune monographie spéciale relative à ses marches et à son séjour en Berry ne lui avait été consacrée. C'est pour combler cette lacune que MM. Jeny et Lanéry d'Arc ont exhumé et mis en lumière certains documents intéressants qui nous montrent Jeanne tenant l'ennemi en respect sur les frontières du Berry et l'empêchant d'y venir multiplier ses déprédations.

Cet ouvrage a été tiré à 200 exemplaires numérotés.

G. V.

Enfin, signalons comme venant de paraître à la *Librairie des Bibliophiles* (E. Flammarion, successeur), parmi les pièces séparées de Molière, l'AMOUR MÉDECIN, publié avec une notice et des notes par Georges Monval et orné d'un charmant dessin de L. Leloir, gravé à l'eau-forte par Champollion (5 fr.) Il a été tiré, en outre, 70 exemplaires de luxe, sur Japon, Chine fort et Whatman, avec plusieurs épreuves de la gravure.

La même librairie vient aussi de commencer une nouvelle collection, la *Collection des Épopées nationales*, dans laquelle ont déjà paru la *Pucelle* de Jean Chapelain, annotée par E. de Molènes, le *Roman du Renard*, publié par Ch. Potvin, et le *Ramayana*, poème sanscrit de Valmiky, traduit par Hippolyte-Fauche... (Prix de chaque vol. in-16, elzévir, cartonné à l'antique, 2 fr. 50).

G. V.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

43. — Discours Véritable de deux artisans de Paris, mareschaux de leur estat, l'un demeurant à la porte s. honoré, appellé Maistre Pierre de Rots : L'autre, à la porte S. Anthoine, appellé Maistre Pierre Rosse, rapporté par un des serviteurs de la Pomme de Pin, de Paris. *S. l.*, 1615 ; pet. in-8 de 16 pag. 15 fr.

Cette pièce curieuse, rédigée par un partisan du prince de Condé, était destinée à être répandue parmi le peuple, pour l'exciter contre le gouvernement de la régente, Marie de Médicis. Le titre et le plan de l'opuscule en démontrent le but. Ces deux artisans, dont on indique les noms et la résidence, sont attablés au cabaret de la Pomme de Pin, près du pont Notre-Dame et causent de leurs affaires. L'un se plaint de travailler pour la Noblesse, qui a plutôt la main à l'épée qu'à la bourse. L'autre, au contraire, se félicite de travailler pour les financiers. « Mais, réplique le premier, on dit qu'il y a de la diablerie à leur fluste, que MM. des trois Estats demandent une chambre de justice pour les resveiller. »

Et, partant de là, il énumère tous les abus que les États généraux ont, dit-on, l'intention de réformer. Les vœux principaux sont : qu'aux gouvernements il ne sera admis que vrais français (passage dirigé contre le maréchal d'Ancre) ; que le mariage du Roi sera soumis aux délibérations des trois États (contre les mariages Espagnols) ; qu'on défendra les duels, sous peine de confiscation des biens ; qu'on diminuera les tailles d'un tiers ; qu'on abolira la Gabelle ; qu'on réformera le luxe des meubles et vêtements de soie, des étoffes d'or et d'argent et des tapisseries de Flandre ; qu'on supprimera les carrosses. Puis, nos deux maréchaux s'adressent directement au Roi et à la Reine, pour provoquer une active recherche

des assassins de Henri IV ; vœu qu'on trouve formulé dans tous les manifestes des mécontents, et qui exaspérait la Reine-mère, dont on paraissait ainsi suspecter l'honneur. Enfin, ils supplient le Roi et la Reine « d'aymer et de chérir M. le Prince : c'est l'asseurance de tous les bons français et le maintien de l'autorité royale. »

44. — LETTRE escrite par un gentilhomme Flamand, à un sien amy françois, contenant le discours véritable de ce qui est passé ès PAAS-Bas, depuis le gouvernement du comte de Leicestre, lieutenant général de Sa Majesté audit pays. *S. l.*, 1587; pet. in-8 de 8 feuillets, non rel. 15 fr.

L'ambassadeur d'Espagne près du roi de France avait fait imprimer une brochure intitulée : *Mémorables Victoires que Dieu a données au Roi catholique contre les Anglais et les Reistres*. Cette lettre, datée de Bruges, le 20 décembre 1586, et signée des initiales B. M., a pour but de réfuter ces prétendues victoires. Le gentilhomme flamand adresse à son ami une relation détaillée et fort exacte des succès obtenus par les Anglais, protecteurs des Provinces-Unies, depuis le mois de mars 1586. Vingt-quatre villes ou forteresses avaient été enlevées aux Espagnols, et les pays de Gueldres et d'Over-Yssel remis en la puissance des États-Généraux.

Cette pièce rétablit la vérité historique sur quelques incidents peu connus de la longue lutte des Provinces-Unies contre l'Espagne. Elle donne une idée très précise de la part que les auxiliaires anglais, commandés par Leicester, Robert Sidney et les chevaliers Guillaume Pelham et Guillaume Russel, prirent aux succès des troupes hollandaises en 1586.

45. — DIALOGUE de la Teste et du Bonnet, traduict de italien en fronçoys. *On les vend à Paris en la maison de Chrestien Wechel. L'an M.D.XLIII* (1543); in-4, non rel. (*Mouillures*). 20 fr.

C'est la traduction du dialogue italien de Beretta et Testa de Pandolpho Colenuccio. Le traducteur est modeste : « Si fault que ie confesse que ie nay peu attaindre non pas aprocher a la grace de son naturel, et suis certain que apres avoir leu lautre, cestuy vous semblera bien froit ». Malgré tant d'humilité feinte ou sincère,

cette facétie ne manque pas de naïveté gauloise et peut fournir d'utiles indications sur la langue et l'orthographe de la première moitié du XVIe siècle ; le style de l'anonyme n'est pas sans quelque analogie avec celui de Bonaventure Despériers. Quant aux débats entre les deux interlocuteurs, ils roulent le plus souvent sur des futilités. Quoique le dernier mot reste à la Tête, le Bonnet ne lui ménage point d'assez dures vérités : « Pour Dieu, n'en diz plus tant ; plus tu parles, plus tu descouvres ta follie et ignorance. » Et aux définitions que la Tête a données de l'honneur, de l'homme de bien, de la noblesse, le Bonnet oppose les siennes qui, il faut le reconnaître, sont de meilleur aloi, celle-ci entre autres : « Noblesse nest autre chose que une lumière engendrée de la propre vertu de celluy en qui elle est, et qui n'est vertueux ne peult auoir cest lumière, par quoy qui a la vertu iustemēt et a bon droict est appelé noble, encore quil fut filz dune estable a pourceaulx.... Celluy aussi mérite destre appelé villain lequel villainement et vicieusement vivāt decline et degenere des vertuz et prudhommie de ses ancestres en leur faisant iniure et vitupere. » C'est ce que don Luis dira plus brièvement à don Juan : « La naissance n'est rien où la vertu n'est pas... Je ferais plus d'état du fils d'un crocheteur qui serait honnête homme, que du fils d'un monarque qui vivrait comme vous. »

46. — BULLE D'INDULGENCES du Pape Sixte IV, imprimée en 1479 ; grand placard in-fol., non rogné. 60 fr.

Superbe pièce d'une conservation remarquable. Bulle de Sixte IV (pape de 1471 à 1484) accordant diverses indulgences aux fidèles qui contribueront de leurs deniers à l'achèvement de l'Église Saint-Georges à Nordlingen et qui visiteront pieusement ladite église. Le pape expose que le nouveau temple s'élève déjà à une hauteur assez considérable, *ad eminentem altitudinem*, mais que cependant l'office divin n'y peut être célébré *propter ipsius imperfectiones et tecti carentiam ;* il faut que la charité des fidèles vienne en aide aux habitants de Nordlingen et assure l'achèvement de l'édifice qui autrement ne pourrait *in suis necessariis construi, edificari et debite compleri*. Donc, à ceux qui visiteront l'église de Saint-Georges et qui contribueront, *visitantes ecclesiam parochialem Sancti Georgii et contribuentes*, Sixte IV accorde l'indulgence plénière, *indulgentias et remissiones omnium peccatorum plenarias*. Le pape concède encore d'autres faveurs, telles que la décharge de l'excommunica-

tion, des censures ou autres peines ecclésiastiques et, ce qui semblera plus étonnant, l'annulation des serments prononcés, *relaxationem quorumcumque juramentorum.* L'énumération de ces grâces pontificales se termine par la formule ordinaire : *omnia præcedentia conceduntur motu proprio et ex certa scientia.*

Cette bulle est de février 1479 : *Datum Romæ apud sanctum Petrum Anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo septuagesimo nono ; quinto idus Februarii. Pontificatus nostri Anno nono.*

47. — GRUNPECK. Speculum naturalis cœlestis et propheticæ visionis : omniũ calamitatum tribulationũ et anxietatum : quæ super om̃es status : stirpes et nationes christianæ reipublice : presertim quæ cancro et septimo climati subiecte sunt : proximis tẽporibus venture sunt : *Impressum Nurñberge per me Georgiũ Stuchs civem Nurñbergeñ. Anno* M.D.VIII (1508), *septimo kalendas nouembris,* pet. in-fol. de 18 ff., fig. s. bois, d.-rel. toile, cart. 150 fr.

Après une lettre à Bernhardinus, cardinal légat de la Sainte Église romaine, Joseph Grunpeck, qui se qualifie humblement de prêtre indigne, *indignus presbyter,* s'adresse aux archevêques-électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves, et en général à tous les ecclésiastiques allemands ; il les adjure de prendre en main la réforme de l'Église, pour détourner les maux dont la colère céleste menace la chrétienté. Très versé dans la lecture des prophètes et en même temps fort expert en astrologie, Grunpeck tire de ces deux sources le présage assuré des catastrophes imminentes ; certaines conjonctions de Mars et de Saturne lui causent les plus vives alarmes.

Il trace un tableau très coloré des désordres du clergé, auquel il prête les mœurs les plus condamnables : *Solemus sanctitatem nostram in profundam perditionis paludem demergere.* Rien n'est à l'abri des convoitises et de la luxure ecclésiastiques : *Die noctuque crapule dediti Baal bachum et cererem deos colunt... domus publicas ad potandum et devorandum constituunt.* Du sommet de la hiérarchie jusqu'aux plus bas degrés règnent les débauches les plus hideuses. Les *ecclesiastici minores* ne valent pas mieux que les princes de l'Église ; ils en sont venus à ce point *ut priapum vite*

sue magistrum mollibus cibi et potus illecebris, concubinarũ osculis et amplexibus, Venereis quoque unguentis confoueant et alant........ Infantium pudicitia vix est tuta a nostra libidine. Et c'est un prêtre qui juge ainsi ses confrères ! Il est heureux que

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Quelle que pût être la dissolution du clergé à cette époque, la peinture semble vraiment un peu chargée.

L'heure du châtiment approche ; et ici, sans vouloir ériger Grunpeck en prophète, il faut reconnaître que cet étrange livre, publié neuf ans seulement avant Luther, annonce çà et là, avec une étonnante divination, les déchirements prochains de l'église chrétienne : « *Vereor per immortalẽ deũ, vereor ne hoc sit tempus turbulentiarũ, miseriarũ et calamitatũ... quo universalis ecclesia multifariã cõquassari debeat.*

Treize bois d'un style vigoureux, représentant les prodiges qui témoignent du courroux divin et les fléaux qui vont fondre sur les chrétiens impénitents.

Bel exemplaire, à grandes marges.

48. De la Noblesse et Preexcellence du sexe fœminin, faict et compose par Messire Henry Cornelle Agrippa, translaté de latin en françoys. *On les vend à Paris par Denys Janot, s., d.* ; in-16 ; texte encadré, veau f. (*Rel. anc.*) 35 fr.

Ce petit traité est composé par « noble chevalier et docteur en deux droictz Messire Henry Cornelle Agrippa, conseiller judiciaire du tres puissant Empereur Charles cinquiesme, à l'honneur de la tres redoubtée dame Madame Marguerite-Auguste, princesse d'Austriche et de Bourgongne », dont les mérites suffiraient à prouver la préexcellence du sexe féminin, tant « la tres luysante princesse est une fleur et perle sur toutes les nobles femmes de cest aage ». Agrippa donne d'ailleurs de valables raisons de cette supériorité. « La femme est d'autant plus excellente que l'hõme, pour tant qu'elle a receu le nom plus excellent que l'homme. Car Adam, le nom du premier homme signifie terre, mais Ève, le nom de la première femme, est interprété vie. Maintenant, d'autant que la vie est plus excellente que la terre, autant doibt estre preferee la femme a l'homme ». Autre argument non moins décisif :

Dieu réserva la femme pour sa dernière création et « se reposa en icelle, comme non ayant devãt soy chose plus honorable à créer, et en icelle a été terminée et consumée l'œuvre de la sapience et puissance du créateur, oultre laquelle femme n'est trouvée nulle aultre creature excogitée ».

Le galant docteur *in utroque jure* ne manque pas de tracer le plus séduisant tableau de cet être incomparable. « Le corps de la femme est sur tous par regard et par attouchement le plus delicat, la chair est tres tendre, la couleur clere et reluysante, la peau blanche, le chief bien aorne; la parolle tres elegante, les cheveulx molz, clers et espars, le regard plus triumphant et plus plaisant, la face sur toutes choses la plus belle, le col blanc comme laict, le front sans nul empeschement large et reluisant. Et oultre ce, elle a les yeulx plus attrayans et aussi plus resplendissans, et trempéz d'une admirable grace et plaisante. » Les sourcils, le nez, la bouche, les dents, les joues, la gorge et le reste trouvent en Agrippa un peintre non moins enthousiaste.

Il n'oublie pas les héroïnes de l'antiquité, « les tresnobles femmes sans nombre, lesquelles avec leur noble chasteté aussi ont grandement surmõté les hommes par charite conjugale, comme Abigail, femme de Nabal, Arthemisia, femme de Mausoleus, Argia, femme de Pollinicis de Thèbes, Julia, femme de Pompée, Portia, femme de Cathon, Cornelia, femme de Gracchus, Messalina, femme de Sulpice, Alceste, femme de Ademeti (*sic*), Hypsicratea, femme de Metridates, roy Pontique, aussi Dido, fondateresse de Carthage, et la Lucresse Rommaine, et Sulpicia, femme de Lentulus ».

Malgré ce chaleureux plaidoyer, auquel la traduction en langage du XVIe siècle prête ses grâces naïves, Agrippa craint de n'avoir pas tout dit, et il accepte modestement une enquête supplémentaire. « Que si aucun plus curieux a trouvé quelque argumēt que j'aye laissé passer...., je n'estimeray pas estre reprins d'icelluy, mais plus tost estre aydé d'icelluy, d'autant que par son entendement et sa doctrine, il rendra notre œuvre meilleure. »

49. MANUSCRIT du XVIIIe siècle, sur papier, maroq. rouge, larges dent., tr. dor. (*rel. anc.*) 65 fr.

Manuscrit très intéressant pour les amateurs de science hermétique. Il est relié aux armes de Madame de Beauharnais, femme du gouverneur de la Martinique et de la Guadeloupe, et l'auteur est,

selon toute probabilité, le marquis de Beauharnais, père de François de Beauharnais, mort pair de France en 1823, et d'Alexandre de Beauharnais, premier mari de Joséphine, décapité en 1794. On lit, en effet, à la marge du folio Ier du chapitre *Laboratoire*, l'indication suivante : « Recherches du marquis de Beauharnais, depuis 1765 jusqu'en 1792, de son âge le 79e. »

Après un avant-propos sur les « Maximes constantes » qu'il convient de suivre dans la recherche du grand œuvre, l'auteur aborde la grave question de la transmutation des métaux et de la production chimique de l'or et de l'argent. Mettant à profit les travaux des « Philosophes » précédents, Esphénor, Akoston, Pantaléon, Zacaire, Memnon le Persan, l'illustre Flamel et autres, il entre dans les plus minutieux détails sur les délicates préparations qui doivent assurer le succès de l'opérateur. D'abord, quelques sages conseils sur le choix d'un laboratoire et la construction du fourneau magique : « Le Laboratoire d'un Philosophe hermétique doit estre une chambre secrette destinée à cet usage. Elle ne doit point estre exposée à la vuë des indiscrets ny des importuns ; elle ne doit estre accessible qu'au Philosophe, attendu qu'il doit faire seul ses opérations, et s'il est obligé d'employer quelques ouvriers, il doit les faire travailler chez eux sans les instruire de son dessein.... Le fourneau aura un fondement de 4 pieds en quarré et de la hauteur d'environ un pied; dans le milieu de ce fourneau il doit y avoir une platine ronde de fer et quatre chemins ventriculaires en croix correspondant au dit four. Il faut aussy qu'il y ait un canal assés gros dans un angle du dit fourneau qui soit toujours plein de charbon et de la hauteur d'une toise ou 5 pieds correspondant à la platine.... » Suit la longue série des opérations dans lesquelles le « Régule martial étoillé » jnue un rôle important. Hâtons-nous d'arriver au dénouement : « Lors sera la matière muée partie en masse, partie en poudre jaune que vous ferés fuser en creuset, et en ferés des lingots, et vous aurez de tout ce vif argent 99710 onces d'or pur au dernier point de fin » dont, ajoute sagement l'auteur, « vous userés ainsy que vous aviserés ». Vient ensuite « le grand œuvre pour l'argent ».

Malgré les étranges recettes de ce prédécesseur de Balthazar Claës, son consciencieux travail accuse d'assez fortes études en chimie, et il n'est pas impossible que quelques saines notions se trouvent mêlées à ses utopies hermétiques.

Une table des matières très détaillée donne les titres des cinquante-trois chapitres dont se compose ce manuel d'alchimie. Nous nous bornons à citer quelques-uns des plus bizarres :

Lut magique.

Lut talismanique.

Argent ressuscité de la lune cornée.

De la chaleur propre à faire éclore l'œuf des Philosophes ou diverses (*sic*) régimes du feu des Philosophes.

Façon d'user de notre poudre pour qu'elle soit propre au corps humain.

Manière de donner ingrés ou de rendre les médecines entrantes.

50. BREVE RELACION de las acclamationes festivas, plausible celebridad, y expressivas demonstrationes de amorosa, y fina lealtad, conque solemnizo la nobilissima, y siempre leal ciudad de Manila, cabeza de las islas Philipinas, y universal emporio de todo el oriente. La Publication de la Jura, que en ella se Rizo de el serenissimo principe de Asturias D. Luis Phelipe Fernando de Borbon, primogenito, y heredero legitimo de los catholicos reyes de España Don Phelipe quinto y doña Maria Luisa Gabriela de Saboya, nuestros señores.... el dia 14 de Henero del año de 1712. Que consagra la misma ciudad de Manila a la catholica, Augusta, y real Magestad Phelipe Quinto.... *Con licencia en Mexico por la Viuda de Miguel de Ribera* (1713); pet. in-4° de 5 ff. prél. et 46 ff. chiff., mar. br., fil., tr. dor. 120 fr.

Livre fort rare. C'est une relation détaillée des fêtes célébrées à Manille à l'occasion du serment de fidélité prêté à l'infant D. Luis Phelipe Fernando de Borbon, premier né de Philippe V et de Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, en sa qualité de prince des Asturies et d'héritier présomptif.

Le livre commence par une dédicace de l'auteur anonyme à Philippe V, à qui les habitants de l'archipel des Philippines promettent une inviolable fidélité. Vient ensuite un historique de la cité de Manille qui est qualifiée dans le titre même, avec une emphase tout espagnole, de *cabeza de las islas Philipinas y universal emporio de todo el oriente*. Puis l'auteur aborde le récit des fêtes célébrées dans la ville, en présence du *Senor Governador*

y Capitan general, des cinq *Oydores de la Real Audiencia* et d'un grand nombre *de los Republicanos de la primera nobleza de estes islas*. A l'entrée de la cathédrale se tenait *la muy noble ciudad de Manila con sus Alcaldes ordinarios*. Les autres détails sont relatés avec une minutieuse précision qui donne une idée exacte de ce qu'était une fête officielle dans les colonies espagnols, au commencement du XVIIIe siècle.

Suit le sermon prononcé dans l'église cathédrale, par « el illustrissimo senor y maestro Don Fray Diego de Gorospe Irala, Obispo de la Nueva Segovia, del Consejo de su Majestad ». Enfin, par un heureux mélange du sacré et du profane, plusieurs *loas* (louanges) en l'honneur du jeune prince, petites pièces de circonstances à personnages allégoriques et mythologiques : dans l'une figurent *Lealtad*, *Mercurio* et *Momo*, dans l'autre *la Paz, la Discordia* et *el Contento gracioso*.

Les jours suivants, autres divertissements, parmi lesquels, cela va sans dire, *una famosa corrida de bravos y ferozes toros*, et le narrateur remarque, non sans quelque orgueil, que c'est là le spectacle favori des Espagnols, *este gustoso entretenimiento proprio de nuestra nacion a todas las naciones*.

A la fin, un dithyrambe en octaves, où il est dit que la Thrace et la Grèce, tyrannisées par le barbare Ottoman, seront délivrées par le jeune prince, et que les bannières amies de France et d'Espagne flotteront dans les campagnes de Jérusalem.

51. — RELATION VÉRITABLE des hauts faits d'armes des mareschaux de France Chastillon & Brezé en la conqueste des Pays-Bas Brabant ès mois de juin et juillet 1635. Le songe du flamand, ou est inséré un petit discours de la furie française et de la retraite espagnolle. *On les vend à Paris sur le Pont-Neuf.* (Hollande, 1635) ; pet. in-4o de 23 p., cart. 20 fr.

Les débuts de la période française de la guerre de Trente Ans, qui devait être plus tard si glorieuse pour nos armes, furent marqués par quelques revers. Même avant l'année de Corbie (1636), dont les alarmes causèrent une impression si durable, notre intervention directe dans la guerre répondit peu aux espérances de Richelieu. Les maréchaux de Chatillon et de Brézé, qui prirent bientôt leur revanche, avaient assez malheureusement engagé la

campagne de Flandre. Cet insuccès excite la verve railleuse de l'auteur de la « Relation véritable ». Mettant en parallèle la furie française et la retraite espagnole, il soutient que tout l'avantage est resté à nos ennemis : « Depuis que l'armée Françoise est entrée au Brabant, conjoinctement avec l'Hollandois, n'a fait autres prouesses que de coupper ou gaster la moisson de quelques campagnes, et de prendre Tillemont, Diest, Arschot, toutes villettes de petite considération, lesquelles ils ont depuis peu quittées et délaissées.... et estudient maintenant à se retirer du pays Brabant, où ils sont tellement engagés que bien ira pour eux si la beste n'y perd que la queue. » Deux mille Français ont péri devant Louvain : « Cette ville fut comme le tropique qui feit retrograder vostre armée pour aller loger au signe de l'écrevisse ; ce fut la digue qui arresta en la fin le torrent impetueux de vostre furie, laquelle en son excès n'est que passagère, et après ses gourmes reste toujours domptée. »

A la suite, et c'est la partie la plus intéressante de ce curieux opuscule, « Le Catalogue d'aucuns livres nouveaux traitans d'affaires d'estat, qui se vendront à la prochaine foire de Francfort », livres imaginaires et dont les titres sont hostiles à la Frrnce et surtout au cardinal de Richelieu et à sa nièce, Madame de Combalet. Nous en donnons quelques-uns :

Justification de l'invasion du Duché de Lorraine, fondée sur raisons de droict naturel, divin et humain, par Jean Armand du Plessis, Cardinal et Duc de Richelieu, Pair de France, généralissime des armées du Roy, et hormis la puissance de guarir escrouelles, le tout puissant en France.

La roue de fortune, par le sieur Hay, dédié à Madame de Combalet, Dame temporelle du petit Luxembourg par droit d'Emphythéose.

Quodlibetum agitatum in Sorbona : an Sacerdos mandans et faciens bella, in quibus cœdes, sit irregularis defectu lenitatis? Dedicatum Cardinali Duci.

Discours facetieux du tailleur François, remerciant Madame de Combalet, pour les modes et desguisement d'habits par elle inventés. Par le sieur....

Le monde renversé. Le Courtisan avec le Bréviaire, et le Prestre avec l'espée en main. Dédié au Cardinal-Duc.

A la fin, une dernière aménité à notre adresse : Remède court et bon, pour n'estre endommagé de son ennemy, espreuvé l'autre iour par Messieurs les François. Prenés un bon cheval, une pair (*sic*) d'esperons, et les characteres ou hauts noms du capitaine André,

qui est : Se retirer et fuyr quelques iours deuant la battaille ou l'arriuée de l'ennemy.

52. Iste est pul || cher & syncerus libellus, continens in se plura lœpida, & artificio || sa cantica, plena scripturis, & doctrinis diuersarum Materiarum || iuxta indicium regularum siue Thematũ hic in indice sequẽtiũ || Primo per͞q bene compositus in lingua vernacula, ab honesta & || ingeniosa virgine Anna Bijns Antuerpiana, Et deinde per doctis || simum virum Eligium Euchariũ in lingua latina translatus, sub || tili Rhetorismo refutans in veritate oẽs istos errores, & magnas || abusiones, emergentes ex maledicta Lutheranorum secta : q̃ non || solum ab omnibus Doctoribus & universitatibus, sed etiam ab || Imperiali Maiestate, iure condemnata est. (A la fin) *Impressum Antuerpiae apud Guilielmum || Vosterman anno M.D.XXIX || cum gratia & priuilegio;* in-8° obl. de 72 ff. non chiff., signés a-i par 8, mar. roug., dent., tr. dor. 200 fr.

Seul exemplaire connu de ce livre.

Ce *pulcher et syncerus libellus* de « l'honnête et ingénieuse » Anna Bijns, traduit du flamand en latin par Houckaert ou Eucharius, est une défense de la religion orthodoxe contre l'hérésie de Luther. S'inspirant des livres saints, l'auteur attaque avec une énergie souvent déclamatoire, mais quelquefois presque éloquente, les doctrines du réformateur allemand. Tout en reconnaissant les désordres du clergé, Anna Bijns ou Eucharius cherche à les excuser par des arguments qui semblent parfois insuffisants. Ceux qui font le procès aux ministres de l'Église sont-ils eux-mêmes à l'abri de tout reproche ?

Qui sine peccato est primus lapide inferat ictum.

Sans doute les prêtres sont sujets à certaines faiblesses :

Forte sacerdotes etiam illaqueantur amore
Femineo. Non dico malum non esse. . . .

Mais ne faut-il pas pardonner quelque chose à l'infirmité humaine ?

Sunt homines æque ac alii qui sacra ministrant.

C'est à peu près ce que Tartuffe dira plus tard :

Et pour être dévot, l'on n'en est pas moins homme.

Anna Bijns n'est pas moins indulgente pour les excès de table qu'on reprochait au clergé :

. . . . *Lapis est aut bestia quem non*
Interdum exhilarant genialis fercula mensæ
Est æquum ut nonnunquam etiam sibi gaudia captent.

De quel droit Luther se croit-il seul dépositaire de la vraie doctrine ?

Est ne Luther solus Christo dilectus, ut illum
Participem mentis fecerit esse suæ ?

C'est son enseignement seul qui a engendré tous les maux; aucune peste plus fatale n'a jamais désolé ce monde. Lucifer lui donnera la récompense qu'il a trop méritée. Bien qu'elle demande grâce pour les défaillances de sa voix féminine, qu'elle se dise *balba et elinguis*, Anna Bijns, on le voit, porte d'assez rudes coups à son adversaire.

A la fin : *Martini Lutheri, ovis erraticæ, ut ad pastorem suum redeat, heroïco versu contexta Revocatio,* et un dialogue entre un jeune homme et l'écho ; chacun des mots répétés par l'écho étant un sarcasme à l'adresse de Luther.

53. — PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE SUÈDE et de quelques évènemens relatifs à la révolution du 20 août 1772, par M. Q***, 1772; mss., pet. in-8, mar. rouge, fil,. fleurons sur les plats représentant un oiseau perché sur une branche et un soleil, tr. dor. (*Rel. anc.*) 50 fr.

Résumé succinct de l'histoire de Suède, destiné à servir d'avant-propos explicatif au récit du coup d'État de Gustave III, par lequel se termine le manuscrit. Sans négliger les événements extérieurs, l'auteur insiste de préférence sur le mécanisme assez compliqué des constitutions suédoises, les unes favorables au

développement du pouvoir monarchique, les autres emprisonnant ce pouvoir dans un cercle très étroit. On sait qu'après la fin tragique de Charles XII, les États imposèrent à Ulrique-Éléonore et à son mari, Frédéric de Hesse-Cassel, des conditions qui réduisaient la royauté à une autorité presque nominale et qui furent subies par la couronne jusqu'au jour (20 août 1772) où Gustave III secoua brusquement cette tutelle incommode. L'auteur prend résolument le parti du monarque contre une aristocratie oppressive : « Aujourd'hui un jeune roy passe tout-à-coup du péril le plus grand à la prospérité la plus éblouissante ; ses ennemis mortels tombent sous son pouvoir, dans l'instant peut-être qu'il allait devenir leur victime ou que, du moins, il avait lieu de le craindre. Il n'en devient pas plus cruel, il paraît ne s'être emparé du glaive que pour épargner le sang ; à 26 ans, dans l'âge du ressentiment et de la vengeance, il triomphe de ses ennemis par la clémence ; il use en citoyen et en père de l'autorité qu'il vient de recouvrer ; plus jaloux d'acquérir les cœurs que de les domter, il préfère le privilège de faire grâce à celui de faire justice et se montre véritablement digne de commander par l'empire absolu qu'il sçait prendre sur lui-même. Voilà ce que toute l'Europe admire de Gustave III. Heureuse la Suède, si des commencements si beaux ne se démentent jamais, et si la flatterie ne corrompt point l'œuvre de la sagesse ! »

Notre manuscrit est de 1772, c'est-à-dire immédiatement contemporain de la révolution accomplie par Gustave III.

54. — TRAITÉ SUR L'AMITIÉ, traduit du latin par M***, pour Mlle D..., année 1765 ; mss., pet. in-4, mar. r., fil., initiales sur les plats, dos orné à l'oiseau, tr. dor. (*Derome.*) 50 fr.

Cette traduction est précédée d'un galant envoi en vers à Mlle D...

Pour goûter le bonheur d'une amitié si pure,
Témire, suffit-il d'en connaître les loix ?
Non, non, il faut encor, fortuné dans son choix,
Comme moi, rencontrer un cœur que la nature
Des plus riches trésors avec soin ait formé,
Où brille des vertus l'auguste caractère ;
Un cœur tel que le tien, que le désir de plaire
Ait rendu plus sensible au plaisir d'être aimé.
D'une tendre amitié, reçois ce faible gage ;
Vainement Cicéron nous vante ses attraits,
Il a beau l'embellir de ses plus nobles traits,
Témire, dans ton cœur j'en ai lu davantage.

Le traducteur, qui dissimule modestement son nom, aurait pu signer son œuvre sans se compromettre ; son interprétation est d'un style élégant et aisé, un peu trop indépendante, selon l'usage de nos devanciers, mais moins éloignée du texte que les « belles infidèles » de Perrot d'Ablancourt. Quelques notes, où se révèle une psychologie assez délicate, sont un commentaire et parfois une critique de certaines opinions du moraliste latin. On pourrait les rapprocher de l'aimable *Traité de l'Amitié* de la marquise de Lambert, qui fut publié vers le même temps.

Sur les plats de la reliure, un M et un D si étroitement entrelacés qu'on croirait volontiers qu'un lien plus tendre que celui de l'amitié unissait l'anonyme et l'inconnue.

55. — Dialogue entre le R. P. Le Tellier, confesseur du Roy, le P. de la Rue et le P. de la Ferté, jésuites, avec quelques autres vers. S. l., 1712 ; pet. in-8 de 8 ff., m. r. *(Hardy)*. 20 fr.

Une des nombreuses pièces suscitées par les trop fameuses propositions du Père Quesnel ; mais celle-ci se distingue du commun en ce qu'elle se présente sous la forme d'un dialogue piquant, en vers facilement tournés, entre le R. P. Le Tellier, confesseur du Roi, le P. de la Rue et le P. de la Ferté, jésuites.

Le Tellier rudoie assez vertement ses deux interlocuteurs ; il enjoint au P. de la Ferté l'obéissance passive et le menace, s'il ne se soumet aveuglément, des foudres de la Société de Jésus :

N'abusez pas de ma bonté,
Ne poussez pas ma patience
A la dernière extrémité ;
Rien ne s'oppose à ma puissance ;
Dans le poste où je suis, je peux ce que je veux.

Le P. de la Rue n'est pas mieux traité :

Et vous, du célèbre Virgile
Obscur et froid commentateur,
Qui vous croyez de l'Évangile
Le seul sçavant prédicateur,
Rabaissez votre vaine gloire.

Les deux inculpés risquent un timide plaidoyer en faveur de la grâce efficace ou nécessaire, mais le fougueux Le Tellier ne veut rien entendre ; il récuse même les plus hautes autorités :

J'ai méprisé tous ces grands noms,
Paul, Augustin, Prosper, Fulgence,
Et tous ces autres vains Auteurs,
Que de Jansénius la malheureuse engeance
Regarde comme des Docteurs.

A la suite, quelques épigrammes sur la Samaritaine du Pont-Neuf, abattue comme suspecte de jansénisme, puis rétablie à la condition

Qu'elle ne dira plus la grâce nécessaire,
Et signera le formulaire
Sans aucune explication.

LES ORIGINES

DE

L'IMPRIMERIE A SALINS

EN FRANCHE-COMTÉ

1484-1485

Salins est la première des villes de Franche-Comté qui ait reçu l'imprimerie au xve siècle.

Après l'annexion violente de la province et la ruine de Dôle, Salins était devenu le centre de l'administration et de la domination françaises. Sa position de place forte en avait fait la clef du pays et Louis XI y avait transféré le siège du Parlement précédemment établi à Dôle (1).

C'est à l'année 1484 que l'on peut fixer le premier exercice de l'imprimerie en cette ville.

Un typographe habile, patronné en haut lieu, vint y établir une presse et débuta par l'impression d'un *Bréviaire* de l'église de Besançon.

(1) « Tost après (1482), le Roi (Louis XI) estant appesanty par l'eage et la maladie, feit un veu et voiage à S. Claude; puis il passat à Salins, où il feit redresser le Parlement qui séoit à Dole pource qu'il ne vouloit ouir parler de ladicte ville, mais vouloit en aine de son premier siege, qu'elle demeurast perpetuellement désolée. » (LOYS GOLLUT. *Mémoires historiques de la Républ. Séquanoise et des Princes de la Franche-Comté de Bourgongne; Dôle, Ant. Dominique,* 1592; in-fol., pag. 930-31.)

Cette édition, inconnue jusqu'ici des bibliographes, a été signalée pour la première fois (1) et décrite par M. Aug. Castan, qui en a fait le sujet d'une très intéressante dissertation (2). Le susdit *Bréviaire* forme un volume petit in-8, composé de 301 feuillets imprimés, plus un feuillet blanc au commencement. Le texte est disposé à deux colonnes, de 35 et 36 lignes par page. L'impression en petits caractères gothiques est entièrement en noir. La place des grandes lettres est laissée en blanc. Dans la première partie du livre (celle occupée par le Psautier), on a omis d'imprimer presque toutes les majuscules du texte, comme si l'imprimeur n'eût pu disposer que d'un matériel restreint. Ces vides sont remplis par des lettres de couleur rouge et bleue, tracées au pinceau, et les passages formant rubriques sont partout soulignés au vermillon, ce qui a dû occasionner un travail considérable pour tous les exemplaires (3).

(1) C'est dans le riche dépôt confié à ses soins que le savant bibliothécaire de Besançon a découvert ce volume auquel personne n'avait fait attention avant lui. Depuis, et tout récemment, nous avons eu la bonne fortune de découvrir ailleurs qu'en Franche-Comté un second exemplaire, que nous conservons précieusement dans notre collection particulière. L'exemplaire de Besançon et le nôtre (qui est incomplet au commencement) sont les deux seuls connus.

(2) *Le premier livre imprimé en Franche-Comté, découvert et décrit par* AUGUSTE CASTAN, correspondant de l'Institut; Besançon, imprim. Dodivers et Cie, 1880; in-8, de 11 pag. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

(3) Nous complétons ce détail sommaire par une description bibliographique et une collation exacte du volume :

Le premier cahier, composé de 8 feuillets, n'a pas de signatures et commence par un feuillet blanc suivi du Calendrier imprimé à longues lignes. Chaque mois est précédé de deux vers latins. Le mois de janvier débute par ces vers :

Jam prima dies et septima fine timetur
Principium iani sancit tropicus capricornus.

Le mois de décembre finit au verso du septième feuillet. Le huitième feuillet contient les *Benedictiones super lectionibus per anni circulū. In ma | tutinis...* qui se continuent au verso du même feuillet, lequel n'a que seize lignes.

Le lieu d'impression et le nom de l'imprimeur sont indiqués dans une souscription d'un style emphatique placée au milieu du volume, après la partie dominicale,

Le texte du Bréviaire commence au cahier portant la signature *a*, en haut de la première colonne, par cet intitulé :

Cristi noĩe inuocato. Inci
pit psalteriũ cũ ãtiphoĩs vsicu
lis ꝯ hymnis put ꝑ añi circulũ
in ecclia metropolitana ꝯ dio//
cesi Bisũtinẽsi decãtaт̃.....

Les cahiers du Psautier se continuent jusqu'à la lettre *g*, pour se terminer au huitième feuillet du même cahier *g*, à la deuxième colonne (qui n'a que cinq lignes) par l'*explicit* suivant, imprimé en lettres capitales gothiques :

EXPLICIT PSAL
TERIUM.

La partie dominicale, qui vient ensuite, n'a pas de titre spécial. Les cahiers recommencent un autre ordre alphabétique en lettres capitales qui vont de A à K inclusivement. Ce dernier cahier, au lieu d'être encarté par 4 (faisant 8 ff. par cahier), est par 3 (soit 6 ff. seulement). C'est au recto du sixième feuillet, deuxième colonne, au bas de la page, que se trouve la souscription énigmatique qui nous donne la date, le lieu et le nom de l'imprimeur. On en verra le texte au cours de la présente étude. Nous ne le répétons donc pas ici.

La partie des *Offices propres* n'a pas de titre particulier et continue les signatures en lettres capitales de L à Z, mais comme cette partie se compose de seize cahiers, les cahiers après la lettre Z ont pour signatures des signes abréviatifs. Le huitième feuillet du dernier cahier de cette série est entièrement blanc. Le texte se termine au bas du septième feuillet (verso) par ce répons abrégé : *Pei* (*sic*, au lieu de *per*) *dñm* (c'est-à-dire *dominum*).

Le *Commun des Saints* commence par ce titre : *Incipit cõmune sanctorum*. Il occupe deux cahiers d'un nouvel alphabet de signatures à majuscules doublées : AA et BB. Le cahier AA est par 4 et BB par 3 seulement. Le texte finit au verso du cinquième feuillet à la première colonne, qui n'a que quinze lignes, et est suivi de cet *explicit* en capitales disposé ainsi en deux lignes :

FINIT COMMUNE
SANCTORUM.

Le sixième feuillet du cahier est entièrement blanc.

Les *Heures de la Vierge* occupent ensuite le cahier CC, mais ce cahier, plus considérable que les autres, est disposé par 5 (formant 10 ff.), avec le titre suivant :

Incpiũt hore beate marie vꝰ
ginis secunduz vsum cathedra
lis ecclesie bisũtinẽsis ......

au sixième feuillet recto du cahier K, au bas de la deuxième colonne. La date y est également mentionnée, mais elle est renfermée dans de méchants vers pleins d'élisions et de sous-entendus, dont le sens ambigu ne se dégage pas aisément. Commençons par reproduire ce colophon imprimé comme de la prose, avec ses abréviations et ses signes de ponctuation :

Impressoris manus q̃ pñs
ꝑfecit op'. Eacide simil' vulca
niq; arma capessans. De p̃tis
huius artis veri ꝑductus achi
les. Que sunt digna suis inter
dum gaudia curis. Anno mille
no : bis q̃ter velut centeno. Sa
linis ĩ valle : herculeo nomine
clara. Dedit bisũtinis : hoc pre
sens munus aptum.

Le texte de cette partie finit au dixième feuillet (recto), deuxième colonne (qui n'a que huit lignes), par ces mots :

.... Requies
cant in pace. Amen.

Enfin deux cahiers qui recommencent un alphabet nouveau de signatures en lettres majuscules contiennent les *Règles particulières au diocèse de Besançon*, dont le texte se termine au verso du septième feuillet, deuxième colonne, qui n'a que douze lignes, par cette fin ainsi libellée :

Finiũt regule ecclesie metro
politane Bisuntineñ.

Le huitième et dernier feuillet est entièrement blanc.

Le filigrane du papier porte la lettre P gothique à pied fourchu, surmontée d'une tige avec une fleur de trèfle au bout, marque que l'on rencontre dans les papiers de Bourgogne et dans la première impression faite à Dijon en 1491.

Le format du volume est le petit in-octavo, mais le tirage a été fait par demi-feuilles encartées, comme on le voit par les signatures qui ne portent leur second chiffre que de deux en deux, soit au troisième feuillet du cahier. Cette disposition permettait à l'imprimeur de ne se servir que d'une très petite presse facilement transportable.

Essayons maintenant de donner un sens à cette énigmatique élucubration, à l'aide de la traduction suivante :

La main de l'imprimeur qui a terminé le présent ouvrage
Est semblable à celle d'un Eacide (1) prenant les armes de Vulcain (2).
Des Prés (*de Pratis*) est devenu l'Achille (3) d'un art véritable ;
Ses peines ont été mélangées de dignes jouissances.
L'an millième deux fois quatre, et comme à la centaine,
A Salins dans une vallée illustre par son renom herculéen (4)
Il a donné aux Bisontins ce présent cadeau approprié à leur usage.

La ville de Salins, avec sa situation au fond d'une vallée, est clairement désignée comme lieu d'impression du volume. Le nom de l'imprimeur, difficile à déchiffrer sous le signe abbréviatif dont il est affublé, est Des Prés ou Du Pré *(De Pratis)*, comme il se nomme en toutes lettres dans un autre volume dont nous aurons bientôt à parler. Quant à la date, au lieu d'être exprimée en chiffres romains, elle est, comme dit M. Castan, « énoncée par une formule qui a dû être étriquée pour qu'elle se prêtât aux exigences de la versification ». De là ce vers chronologique :

Anno milleno bis quater velut centeno.

que nous avons traduit par :

L'an millième, deux fois quatre et comme à la centaine.

Il y a, selon nous, ellipse de la conjonction *et,* dans le vers latin, qui doit s'interpréter de la manière suivante :

Prenez d'abord le chiffre représentatif de mille *(Milleno)*; ajoutez deux fois quatre *(bis quater)*, qui font 8; ensuite

(1) Éaque était fils d'Hercule; les Éacides sont ses descendants.

(2) Par allusion à la fonte des caractères d'imprimerie. Vulcain est le dieu des métaux et des opérations industrielles où le feu joue le rôle d'agent principal. Les armes de Vulcain sont donc ici l'emploi des métaux, leur alliage et la fonte que l'on met en œuvre pour créer l'outillage typographique.

(3) Achille, l'un des principaux Éacides, était le petit-fils d'Hercule.

(4) Par allusion à sa position de place forte.

un chiffre semblable à celui de la centaine *(velut centeno).* Quel est le chiffre de la centaine? C'est évidemment 4. Au moment de la publication du *Bréviaire,* tout le monde savait ou était censé savoir que l'on était dans la quatrième centaine des années après mille. Intercalez à sa place le chiffre 4 des centaines et vous aurez :

1 (représentant mille); 4 (chiffre de la centaine); 8 (deux fois 4), et 4 (comme à la centaine), soit en chiffres connus :

1484.

M. Castan, dont la traduction diffère un peu de la nôtre, donne une autre interprétation que voici :

L'an millième, avec deux nombres multipliés par quatre ainsi que la centaine.

« L'an millième, dit-il, avec quatre fois la centaine, cela nous donne mil quatre cent : à quoi il faut ajouter deux nombres multipliés par quatre *(bis quater)* ; littéralement : deux fois de suite quatre fois. Quels sont les nombres multiplicandes que les nécessités de la mesure du vers ont fait sous-entendre?

« Le premier de ces nombres est forcément *vingt,* car il est certain que notre *Bréviaire* salinois n'est pas antérieur à 1480, vu qu'en cette année-là l'imprimeur bâlois Bernard Richel avait produit un *Bréviaire* à l'usage du diocèse de Besançon, sous les auspices de l'archevêque Charles de Neufchâtel, le prélat même qui se fit plus tard le patron de Jean des Prés.

« Quel nombre multiplié par quatre y a-t-il lieu d'ajouter à la date 1480? Si nous descendions seulement jusqu'à *deux* dans l'échelle des nombres, nous obtiendrions par multiplication le nombre *huit,* et il en résulterait la date 1488 pour notre *Bréviaire,* date inadmissible, car elle ferait naître ce volume trois ans après le *Missel* du même imprimeur, ce que l'examen comparatif des deux travaux ne permet pas de supposer un seul instant.

.... Force nous est donc de rétrograder dans l'ordre numérique et d'essayer la multiplication par quatre du nombre qui précède *deux,* c'est-à-dire l'unité simple. Nous obtenons ainsi le nombre *quatre,* qui, ajouté à 1480, fournit la date 1484..... »

Nous sommes d'accord, mais par une voie différente. Au lecteur de juger et de choisir l'explication qui lui paraîtra la moins compliquée ou la meilleure, le résultat sera le même.

Passons maintenant à un *labeur typographique* plus important sorti des presses salinoises.

Le P. Laire, dans sa *Dissertation sur l'origine et les progrès de l'imprimerie en Franche-Comté pendant le* xve *siècle* (imprimée à Dôle, chez J.-Fr.-Xav. Joly, 1785), a le premier signalé un *Missel* du diocèse de Besançon, de format in-folio, imprimé à Salins en 1485 par un imprimeur qu'il nomme Jean Desprels et qui n'est autre que Des Prés ou Du Pré */de Pratis/,* celui-là même dont on lit le nom défiguré au bas de la souscription du *Bréviaire.*

Le colophon qui mentionne le lieu d'impression et donne les nom et prénom de l'imprimeur, ainsi que la date, se trouve au recto du onzième feuillet du cahier Z, deuxième colonne, au bas de la page. Il est imprimé en rouge et ainsi formulé :

> Diuinis exactū auspicijs claro sa
> linē opido scd̃m bisūtine metro
> politane ecclesie missarū ānualiū
> opus clarissimū caracteribus im
> pensa Johānis de pratis diligen//
> ter correctis olīpiadib' vero do-
> mini millesimo cccc°lxxxv.

Un avertissement, après le *Propre des Saints,* nous donne les noms des collaborateurs de Jean Des Prés et

nous renseigne d'une façon complète sur les causes qui ont provoqué l'impression du *Missel* et les circonstances qui en ont accompagné la publication. Ce curieux dccument est imprimé en noir à longues lignes en gros caractères gothiques. Nous allons reproduire ce texte tout au long, en le faisant suivre d'un commentaire :

IN CHRISTO Reuerandissimi ac piissimi patris et pastoris vigilantissimi dñi Caroli de Nouocastro dei ɩ apostolice sedis gra// cia Archimādrite bisuntini expresso mandato / In sue diocesis anti// quo ac celebri opido de salinis (spiritussancti explēte gracia) presens missalium elaboratum opus ad vsum et secundum bisuntinum ordi narium ad finem vsqȝ perductum est. Rara profecto et fere nulla mis salia (his et diuersorum generum alijs libris inibi impietate guerra// rum absorptis) ad manum habebantur. Et que supererant innume// ris remissionibus cōfusa / haud parū damnosa suis lectoribus erāt. quando quidē et sine artificiosa punctatione/et absqȝ grata cōmoda qȝ quotatione inculta doctis lectoribus videbātur. His discrimini// bus per solertes et industrios viros Johannem de pratis / Benedi// ctum bigot / et Claudium bodram conspicuos et plurimū cōmendā// dos īpressores occursum est et subuentū. Sane hi suo ab opere omnē lectoribus inimicam abalienantes remissionem / securis ac fidelibus punctationi et quotationi inseruierunt. In punctatione siquidē fran// ciscū petrarcham / in quotatione vero modernos theologos imitan// tes. Porro si qui generis emulorū hos artifices lacerare dente mor// daci presumant : ab aristotele meminerint dictum esse / in omnibus bene agere et ī nullo deuiare / diuinitatis q̄ȝ humanitatis potius est. Enimuero haud absurde conticere emulos fabius facit / dum dicit : felices esse artes : si de illis soli artifices iudicarent :

DEO GRACIAS.

Des renseignements importants pour l'histoire de la typographie franc-comtoise sont consignés dans ces lignes. On y lit que par ordre ou mandement spécial *(expresso mandato)* de Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon *(archimandrite Bisuntini)*, le présent *Missel* a été mis en œuvre *(presens Missalium elaboratum opus)*, revisé et mené à bonne fin *(ad finem usque perductum est)* dans l'antique et célèbre ville de Salins dépendante de son diocèse *(in sue diocesis antiquo ac celebri opido de Salinis)*. Nous apprenons en même temps que les *Missels* et autres livres de liturgie étaient devenus très rares, ayant été presque tous détruits pendant les guerres dont

le pays venait d'être le théâtre *(rara profecto et fere nulla missalia his et diversorum generum aliis libris inibi impietate guerrarum absorptis ad manum habebantur)*, et que le peu qui restaient *(que supererant)* étaient rendus confus par des renvois sans nombre *(innumeris remissionibus confusa)* et fautifs *(haud parum damnosa)*, sans ponctuation raisonnée *(sine artificiosa punctatione)* et sans divisions agréables et commodes *(absque grata commodaque quotatione)* (1).

Des hommes habiles et industrieux *(per solertes et industrios viros)*, Jean des Prés, Benoît Bigot et Claude Bodram, imprimeurs renommés et des plus recommandables *(conspicuos et plurimum commendandos impressores)* avaient porté remède *(occursum est et subventum)* à un état de choses aussi préjudiciable. Suit le détail des améliorations apportées à l'ouvrage. Supprimant tout renvoi incommode pour le lecteur *(omnem lectoribus inimicam abalienantes remissionem)*, ils se sont attachés à une ponctuation sûre et à une bonne et fidèle division *(securis ac fidelibus punctationi et quotationi inservierunt)*. Pour la ponctuation, ils ont adopté le système de François Pétrarque *(in punctatione siquidem Franciscum Petrarcham)*; pour les divisions ils ont suivi les théologiens modernes *(in quotatione vero modernos theologos imitantes)*.

Puis, fiers d'une œuvre à laquelle ils ont aussi consciencieusement donné leurs soins, ils se mettent au-dessus des critiques malveillants en rappelant qu'Aristote a dit que toujours bien faire et ne jamais se tromper est plutôt d'essence divine que de nature humaine *(in omnibus bene agere et in nullo deviare divinitatis quam humanitatis*

(1) *Quotatio* vient du verbe : QUOTARE. In capita et versiculos distinguere. Galli *quoter* pro numero indere vulgo dicunt. Henricus de Knyghton an. 1219 : *Stephanus Cantuarensis archiepiscopus obiit qui Biblia apud Parisium* QUOTAVIT. (DU CANGE, *Glossarium Mediæ et Infimæ latinitatis*).

potius est). Quant aux envieux, ils les feront taire, à l'exemple de Fabius, qui disait que les arts seraient au mieux s'il n'y avait que des artistes pour les juger *(felices essent artes si de illis artifices soli judicarent).*

Le P. Laire dit que le livre fut exécuté « avec tant de goût qu'on le peut regarder comme un chef-d'œuvre ». M. Castan le qualifie de « fort beau volume ». L'impression est exécutée en beaux caractères gothiques disposés à deux colonnes de trente-sept lignes à la page, en rouge et en noir (1).

(1) Voici la collation du *Missel* de 1485 d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de Besançon :

Calendrier, 1 cahier sans signature, par 3 (6 ff.); cahier *a* par 4 (8 ff.); *b* par 3 (6 ff.); *c* à *e* par 4 (8 ff. par cah.); *f* par 3 (6 ff.); *g* et *h* par 4 (8 ff. par cah.); *i* et *k* par 3 (6 ff. par cah.); *l* par 4 (8 ff.); *m* et *n* par 3 (6 ff. par cah.); *o* par 5 (10 ff.); *p* à *r* par 4 (8 cah. par cah.).

C'est à la fin de ce dernier cahier que se trouve l'avertissement des trois imprimeurs Jean Des Prés, Benoît Bigot et Claude Bodram que nous avons reproduit plus haut.

Vient une seconde partie, avec un autre ordre alphabétique de signatures en lettres capitales. Le premier feuillet est blanc et le texte débute par cette ligne imprimée en rouge : *In die sancte pasche Introitus.*

Collation de la deuxième partie :

Cahier A par 3 (6 ff.); B à G par 4 (8 ff. par cah.); H à L par 3 (6 ff. par cah.); M à S par 4 (8 ff. par cah.); T à V par 3 (6 ff. par cah.); X et Y par 4 (8 ff. par cah.) ; et Z et dernier par 6 (12 ff.).

Le tout ensemble forme un volume in-folio de 306 ff. dont le dernier doit être blanc. Le colophon contenant la date et le nom de Jean des Prés seul, est placé au recto du 11e feuillet, au bas de la deuxième colonne; le verso est blanc.

Le *Missel* imprimé à Salins en 1485 n'est guère moins rare que le *Bréviaire* de 1484. « Il y a un exemplaire de cet ouvrage dans la bibliothèque des RR. PP. Capucins de Besançon et il est le seul que je connoisse », disait le P. Laire en 1785. Nous avons retrouvé cet exemplaire à la Bibliothèque de Besançon. Avant d'appartenir aux Capucins de Besançon, il était la propriété des Capucins de Vesoul. M. Picot d'Aligny en possède un bel exemplaire qui lui vient du président Bourgon, de Besançon. La Bibliothèque Nationale en possède aussi un exemplaire qui n'est pas tout à fait complet. Enfin M. James Veale, dans sa *Bibliotheca Liturgica*, en signale un autre complet à Tarragone en Espagne, dans la bibliothèque du Chapitre de la cathédrale.

Le même bibliographe attribue encore aux imprimeurs de Salins un autre ouvrage. « Un *Missel* de Citeaux que j'ai tenu dans la Bibliothèque du Vatican [N° 3980], imprimé en 1487, exactement conforme dans le type avec celui que nos imprimeurs de Salins y exécutèrent en 1485, donne lieu de croire qu'il est également leur ouvrage et qu'ils passèrent de cette dernière ville à cette abbaye. »

Nous avons pu examiner l'exemplaire de ce même *Missel,* provenant de l'abbaye de Clairvaux, aujourd'hui à la Bibliothèque de Troyes (travée H, rayon 3, n° 1205) (1). A première vue, le texte imprimé en gros caractères rouges et noirs, ainsi que les lettres du Calendrier nous ont paru, comme au P. Laire, présenter la plus grande analogie avec le *Missel* édité à Salins; mais en les comparant de plus près avec un fac-simile photographique que nous avions pris la précaution d'apporter, nous avons reconnu que les types du *Missel* de Citeaux étaient différents. Au commencement, on trouve une lettre ou mandement de Jean de Cirey, abbé général de Citeaux, daté de Citeaux, le 3 octobre 1486, par lequel il donne commission à l'abbé du monastère du Verger ou Baumgarden *(de Pomerio alias Bomgart)* au diocèse de Strasbourg, de faire imprimer diligemment le *Missel* et le *Bréviaire* qu'il vient de faire reviser et corriger, afin de pouvoir les distribuer et faire parvenir aux diverses maisons de l'Ordre réparties dans le monde entier : « *Missale per nos nuper correctum et emendatum... necnon Breviarium cum psalterio iuxta nostram correctionem*

(1) Nous connaissons deux autres exemplaires du *Missel* de Citeaux, publié en 1487 par ordre de Jean de Cirey. L'un fait partie de la riche bibliothèque liturgique de S. A. Mgr de Bourbon, duc de Villafranca, et est soigneusement décrit par M. Anat. Alès; l'autre, qui a été acquis dans ces derniers temps en Allemagne, est entré dans les collections de la Bibliothèque Nationale.

vobis traditam diligenter imprimi faciatis atque per diversa ordinis monasteria in singulis mundi partibus ad que vobis accessus patuerit deferatis aut deferri disponatis... »

Nicolas, abbé de Baumgarden, remplit fidèlement sa commission en faisant imprimer ledit *Missel* conforme à la copie qu'il en avait reçue de son supérieur. Dans un avis qu'il met à la suite de la lettre pastorale de J. de Cirey, il annonce en ces termes qu'il a ajouté une table abrégée de matières, afin de rendre l'usage du *Bréviaire* plus commode : « *Nos igitur frater Nicolaus abbas monasterii Beate Marie de Pomerio alias Bomgart prefati Cisterciensis ordinis, Argentinensis diocesis supra nominati Reverendissimi in Christo patris et domini nostri Domini abbatis Cistercii, volentes humiliter obedire ut tenemur. Presens missale diligenter correctum et emendatum ut potuimus imprimi fecimus juxta formam exemplaris per dictum reverendissimum nostrum Cisterciensem nobis traditi. Ut autem in eo contenta facilius inveniri valeant tabulam hanc brevem premisimus.....* »

Il appert clairement de ces citations que le *Missel* de Citeaux de 1487 n'a pu être imprimé à Citeaux comme le supposait le père Laire, et qu'en aucune façon il ne se rattache à l'œuvre de Jean Des Prés, proto-typographe de Salins.

La copie du *Missel* avait été envoyée à l'abbé Nicolas, qui l'a fait imprimer dans sa région, c'est-à-dire à Strasbourg, où il pouvait en assurer la bonne et rapide exécution, tout en en surveillant la correction.

Les historiens de Salins sont muets relativement aux causes qui amenèrent l'art de l'imprimerie dans l'antique cité ; mais un érudit qui a jadis fouillé les archives de Salins (1), l'abbé Robin, auteur d'une notice sur cette ville, imprimée en 1840 et citée par Désiré Monnier

(1) Note communiquée par M. B. Prost, ancien archiviste du Jura.

(*Annuaire du Jura,* 1860, p. 278), dit formellement que des imprimeurs « encouragés par le Chapitre (qui leur donna un local convenable dans une des maisons canoniales que l'on croit avoir été la Prévôté et qui fit des avances pécuniaires) établirent une presse et imprimèrent cette année [1484] le *Missel* du clergé du diocèse de Besançon ». Nous n'avons pu nous procurer l'original qui a servi de base au fait relaté ci-dessus. Le document a disparu. Il a sans doute péri dans le grand incendie qui eut lieu en ce siècle-ci et détruisit la majeure partie de la ville et des archives de Salins.

La date de 1484 citée par l'abbé Robin est exacte, mais elle se rapporterait plutôt au *Bréviaire* qu'au *Missel.* Comme personne avant M. Castan n'avait connu cette édition, nous ne devons pas être surpris de la méprise de l'abbé Robin qui a pu croire qu'il s'agissait du *Missel* indiqué par le P. Laire comme étant le premier produit de la typographie salinoise, mais qui n'a vu le jour qu'en 1485. C'est donc au Chapitre de Saint-Anatoile de Salins que revient l'honneur d'avoir patronné l'imprimeur Jean Des Prés qui débuta par la réimpression dans un format plus portatif et en caractères plus compacts du *Bréviaire* de Besançon que Charles de Neufchâtel avait fait précédemment imprimer à Bâle dès 1479-80 et dont l'édition était déjà épuisée (1).

Les églises de Franche-Comté n'avaient point de liturgie particulière. Elles suivaient toutes indistinctement le

(1) Cette première édition du *Bréviaire de Besançon* est de format pet. in-4 et imprimée à deux colonnes sans chiffres, réclames ni signatures. Le titre est placé au verso du premier feuillet, la page précédente étant restée en blanc. En voici la transcription : Presens breviarium cũ | suis regulis ꝛ constitutionibus ꝑ Reuerendissimũ | in Christo patrem et dñm dñm Carolum de Nouocastro dei | et aplice sedis gr̃a archiep̃m ecclesie metropolitane Bisun | tiñ. Ad laudem om̃ipotentis dei. eiusq; intemerate virginis | et matris Marie ac oĩm ciuium supnorum necnõ ad decorẽ | p̃fate sue ecclesie metro-

rite Bisontin. « L'office de la cathédrale, dit l'historien Dunod n'avait alors rien de différent de celui du diocèse. Aussi il est marqué sur ces livres qu'ils ont été imprimés *ad usum Ecclesiæ Metropolitanæ et diœcesis Bisuntinæ.* » (Voir : *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon,* 1750 ; in-4, tome I, pag. 272-273.)

Soucieux des intérêts de son clergé, l'archevêque de Besançon profita de la présence d'un imprimeur dans sa ville de Salins pour faire achever la rédaction du *Missel* de son diocèse et, par mandement spécial, il en ordonna l'impression.

Charles de Neufchâtel avait d'abord suivi le parti de Marie de Bourgogne et de l'archiduc Maximilien, mais il le quitta pour prendre celui du roi de France. « En 1480, le roi Louis XI lui donna l'administration de

politane Bisuntiñ totiusqz cleri vtili | tatē in inclita vrbe Basilieñ. impssuz ac bene correctū felici | ter finit. Sub anno incarnatōnis dñice millesimo quadrin | gentesimo octuagesimo. Die vero decima septima mensis | augusti.

Au-dessous, on voit les armes de l'archevêque Charles de Neufchâtel gravées sur bois.

A la fin, se trouvent le nom de la ville et celui de l'imprimeur, avec la date de 1479. Ex dei adiutorio a quo oē | datum optimū finit Bre | uiarium secundum vsum ecclesie metropolitane Bi | suntineñ per Bernardum | Richel ciuē Basiliensem | impressum. Anno currente | a partu virginis salutifero | millesimo quadringentesi | mo septuagesimo nono.

Au-dessous, la marque de Bernard Richel imprimée en rouge ainsi que les lignes ci-dessus.

Le volume est ainsi divisé : 22 ff. au commencement pour les *Regule ecclesie metropolitane Bisuntinensis ;* 8 ff. pour le *Calendrier* et les *Benedictiones ;* 236 ff. pour le *Bréviaire* proprement dit : 16 ff. par le *Commune Sanctorum* et 12 ff. pour les *Hore beate Marie Virginis secundum usum Cathedralis ecclesie Bisuntinensis,* faisant en tout 274 feuillets.

On remarquera que la date du 17 août 1480 se trouve en tête, au lieu d'être à la fin du *Bréviaire.* La raison en est que le corps du *Bréviaire* était imprimé dès 1479, et que la rédaction des *Regulæ* qui devaient y être jointes n'était pas encore entièrement terminée. Elles furent placées ensuite au commencement comme introduction au *Bréviaire* et mises avant le Calendrier déjà imprimé. Les *Regulæ* sont rangées à la fin dans l'édition de Salins, 1484, comme pièces complémentaires.

l'évêché de Bayeux. Le séjour qu'il se proposoit d'y faire le détermina à établir un suffragant à Besançon. Ce fut Henri Potin (1), religieux carme, évêque de Philadelphie, et il nomma Henri de Neufchâtel son vicaire général. L'évêque de Philadelphie étant mort, il fit suffragant à sa place Odet Tronchet, cordelier, titré évêque de Tibériade. » (DUNOD, *Histoire de l'Eglise, ville et diocèse de Besançon,* t. I, pag. 269-270). Il se méfiait des Bisontins qui ne pouvaient pardonner à leur prélat de les avoir ainsi trahis, aussi ne se montrait-il plus en leur ville et résidait-il soit à Salins où il avait un palais, soit sur la terre de France où il se sentait plus en sûreté et où il finit par se retirer tout à fait.

Nommé évêque par le Chapitre de Bayeux, il se fait naturaliser en avril 1480. Il rend hommage au Roi de France en personne pour le temporel de son nouvel évêché. « L'aveu en fut enregistré dans la Chambre des comptes le 11e jour d'octobre 1482. » (HERMANT, *Histoire du diocèse de Bayeux,* Caën, 1705; in-4, page 357).

Les absences réitérées et prolongées du prélat nous expliquent comment, tout en patronnant l'impression du *Missel* de son diocèse de Besançon, qui allait paraître pour la première fois, il aurait laissé, comme pour le *Bréviaire,* la surveillance matérielle de l'opération au Chapitre de Saint-Anatoile de Salins, lieu de sa dernière résidence en Franche-Comté, qui était placé sous sa

(1) Henri Potin était d'origine française. Né à Gournay-en-Bray, il entra dans l'ordre des Carmes au couvent de Rouen et eut la qualité de professeur de théologie. Il fut remplacé en 1491, comme suffragant, par Guy Rosselet, auquel succéda deux ans plus tard le cordelier Odet Tronchet, originaire de Gray. Henri Potin devint par suite prédicateur du roi de France Charles VIII et mourut à Rouen en 1502. (Voir AUG. CASTAN : *Les évêques auxiliaires du siège métropolitain de Besançon ;* Besançon, Dodivers et Cie, 1877 ; in-8 de 30 pag., p. 14-15).

juridiction immédiate (1) de préférence au Chapitre métropolitain de Besançon, indépendant, qui était en froid avec lui et n'avait pas encore d'imprimeur sous la main.

Il est plus que probable qu'il ne fit pas tous les frais de l'édition ; l'imprimeur Jean Des Prés, se contentant d'une subvention, l'entreprit à ses propres dépens *(impensa)*, comme il est dit à la fin du volume. N'oublions pas que le Chapitre de Salins, suivant l'abbé Robin, avait fait des avances pécuniaires à l'imprimeur. Le débit considérable des *Bréviaires* manquant presque partout dans le diocèse, avait dû procurer d'assez beaux bénéfices qui avaient permis de rembourser le Chapitre et de couvrir au moins en partie les frais du *Missel.*

Que devinrent nos imprimeurs ? D'où venaient-ils ? Telles sont les questions qui nous restent à résoudre. Le P. Laire dit que Jean Desprels (*sic*), Benoît Bigot et Claude Baudrand (*sic*) sont « des noms qui tous paraissent appartenir à la province. » Le premier d'entre eux « *de Pratis* » que nous appelerons Des Prés ou Du Pré, s'intitule l'*Achille de son art* (*artis veri productus Achilles*) dans la souscription du *Bréviaire.* Achille étant le petit-fils d'Hercule et Salins, selon lui, une ville herculéenne (*herculeo nomine clara*), il semblerait qu'il la revendique comme sa patrie d'origine. Cette interprétation nous paraît trop subtile ; nous ne croyons pas devoir nous y arrêter.

Nous pensons plutôt que notre typographe appartient

(1) Les Chapitres de Saint-Anatoile et de Saint-Michel de Salins étaient alors en lutte avec le Chapitre de la cathédrale de Saint-Jean, de Besançon, relativement à des questions de préséance qu'ils motivaient de leur antiquité et du séjour habituel de l'archevêque dans leurs murs. Ces différends ne furent terminés qu'en 1499 par François de Busleiden, successeur de Charles de Neufchâtel.

à la famille des Du Pré (*de Pratis*) (1) dont un des membres portant aussi le prénom de Jean était établi imprimeur à Paris dès 1481 et avait la spécialité d'imprimer les Missels et autres livres de liturgie, transportant au besoin ses presses pour aller imprimer en province. Il est à remarquer que lorsque Charles de Neufchâtel eût quitté la Franche-Comté pour se fixer définitivement en Normandie, il s'adressa toujours à l'établissement de Jean Du Pré de Paris, pour le renouvellement des livres liturgiques de son ancien diocèse. C'est chez cet imprimeur parisien que parurent successivement : en 1489, une autre édition du *Bréviaire,* en 1495, des *Statuts synodaux,* ainsi qu'un *Ordinaire* de Besançon, et en 1497 une seconde édition du *Missel* publié pour la première fois à Salins. L'impression d'une quatrième édition du *Bréviaire de Besançon* était commencée lorsque le prélat fut surpris par la mort, à Pont-Audemer, le 20 juillet 1498. Le livre fut continué après lui, mais ne fut achevé qu'en 1501 (2). Le Jean Du Pré qui vint s'établir

(1) Comme exemple de l'usage de se nommer ainsi dans les familles d'artistes et d'imprimeurs, citons Jacques Le Rouge, imprimeur d'origine champenoise, établi à Venise dès 1472, qui s'appelait tantôt *Jacobus Rubeus*, tantôt *Jacobus de Rubeis*, puis précise davantage en ajoutant *ex illustri Rubeorum familia*.

(2) « L'attention de nos anciens archevêques à procurer à leur Église tous les livres nécessaires pour le service divin et pour la commodité du clergé paroit par les différentes éditions faites dans un temps que les livres étoient très rares et que l'art d'imprimer ne faisoit que commencer... » (DUNOD, *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, 1750 ; tome I, pag. 272-273). Charles de Neufchâtel, par sa sollicitude, mérita le titre de *pastor vigilantissimus* qui lui est décerné dans le *Missel* de 1487. Quoique éloigné de son pays, sans espoir de retour, car il craignait le ressentiment de Maximilien qui était rentré en possession de la Franche-Comté, il n'oubliait pas son église de Besançon. « Il institua son église de Besançon héritière des biens qu'il avait dans le diocèse et lui légua en particulier un *Missel* imprimé sur vélin pour son usage... » (DUNOD, *Histoire de l'église de Besançon*, tome I, pag. 270).

Nous pensons que l'exemplaire du *Bréviaire* de 1484 que nous possédons a été à son usage. Nous y lisons, au bas d'une page, au milieu du lectionnaire,

à Salins avait probablement fait son apprentissage à Paris et c'est là que l'archevêque vint le chercher en lui promettant son patronage et l'appui financier du Chapitre de Salins. Il se vante d'être l'*Achille d'un art véritable,* c'est-à-dire de première force dans son métier dont il n'ignore aucun secret. Les caractères qu'il a employés et qui appartiennent au groupe des types lyonnais excluent l'idée qu'il aurait amené un matériel de Paris, soit à cause de la distance soit pour tout autre motif qui nous échappe ; on est porté à croire qu'il a fondu lui-même les lettres qui lui ont servi à imprimer le *Bréviaire,* lorsqu'il dit qu'il a pris les armes de Vulcain (*Vulcanique arma capessans*) qui caractérisent les arts du feu ou de la fonte des métaux. Il a pu se procurer des matrices à Lyon et fondre lui-même ses caractères à Salins. Sa presse devait être de petite dimension et facilement transportable, car nous le voyons obligé de tirer par demi-feuille son premier *labeur* d'un format déjà restreint et manquer de capitales au début. Il compléta ensuite son outillage et agrandit ses moyens de production lorsqu'il eut trouvé des compagnons-associés pour l'aider.

M. Castan croit pouvoir identifier un Jean du Pré imprimeur à Lyon (1) avec Jean des Prés le proto-typo-

la prière ou invocation suivante, d'une écriture cursive du XVe siècle : « *Omnipotens sempiterne Deus qui vestrum Renobertum episcopum ecclesie tue sancte preesse voluisti presta ut tanti patroni suffragantibus mitis nobis pietas...* » Le reste est illisible, ayant été coupé et rogné lors d'une seconde reliure. Saint Regnobert étant le patron de l'église de Bayeux, nous ne pouvons guère attribuer à d'autre qu'au nouvel évêque de Bayeux, cette phrase mise au milieu du *Bréviaire* du diocèse de Besançon.

(1) Les capitales caractéristiques employées à Salins pour le *Missel* de 1485, se retrouvent, nous écrit M. de Castan, dans l'ouvrage intitulé : *Guilhermi Parisiensis Postille Epistolarum et Evangeliorum ;* LUGDUNI, JOH. DE PRATO, 1487 ; in-4.

Jean Du Pré a souvent renouvelé ses caractères pendant les dix années qu'il a travaillé à Lyon.

graphe de Salins. Nous retrouverions alors notre artiste en janvier 1486 (1487, nouveau style) associé avec Nicolas Philippe ou Philippi, de Bensheim, à Lyon, comme en témoignent ces vers placés à la fin d'une édition des *Vies des Péres de Saint-Jérome* :

Nicolas Phelip sans obvier
Et Jehan Dupré par bon accord
Les livres ont voulu imprimer
Sans avoir entre eux nul discord.

L'association est rompue peu de temps après et Jean Dupré exerce seul à Lyon jusqu'en 1495 (1). Il vient ensuite à Avignon où il est appelé par la municipalité de cette ville (2) pour pratiquer son art et subvenir ainsi aux besoins littéraires de l'Université. Il y imprime en octobre 1497 un recueil d'opuscules de Lucien (3) traduit en latin, puis il disparaît.

(1) En novembre 1474, un habitant de Saint-Just, *Jehan du Pré*, fut nommé par le Consulat, trompette de la tour de l'église de Fourvière, à Lyon. Son père, qui portait le même prénom, avait exercé le même office de 1450 à 1456 (Péricaud, *Bibliographie lyonnaise du* xv*e siècle ;* Lyon, 1851-52, 2e partie, page 13).

(2) Il lui fut payé, par Gabr. Girard, trésorier de la ville, une somme de soixante florins, monnaie d'Avignon, pour ses frais de déplacement et de transport de matériel depuis Lyon « ... *pro vectura meynagii discreti viri magistri Johannis de Prato impressoris librorum qui venit de Lugduno ad habitandum et operandum in presenti civitate de arte sua...* » suivant quittance notariée du 12 mai 1497 (*Archives de la ville d'Avignon*).

(3) Luciani Palinurus, Scipio Romanus, carmina heroïca in Amorem, Asinus aureus, Bruti et Diogenis Cynici epistolæ. On lit à la fin : *Hec opuscula castigatissime emendata impressa sunt Avinione impensa Nicolai Tepe civis Avenionensis, M.CCCC.XCVII, idibus octobris ;* pet. in-4, gothique de 37 ff. à 29 lignes par page, plus un feuillet blanc.

On avait pris jusqu'à présent *Tepe* pour un imprimeur, et c'est comme tel qu'il est indiqué par les bibliographes; c'était tout simplement un notable bourgeois d'Avignon qui avait fait les frais de l'édition du premier livre qui y fut imprimé. Il résulte maintenant des pièces d'archives dont nous donnons un court extrait à la note précédente que l'imprimeur anonyme ne serait autre que Jean Du Pré, de Lyon.

Nous n'avons rien trouvé concernant Benoît Bigot, le second imprimeur mentionné dans le libellé du *Missel*.

Quant à Claude Bodram, nous croyons bien que ce dernier était Salinois. Après la rupture de l'association, il était resté dans cette ville. Nous l'avons retrouvé en 1486 dans un rôle de répartition d'impôt à payer par les notables habitants ou *chefs d'hostel* comme on les appelait alors. Il figure au ve feuillet verso, 4e ligne de la liste du *Bourg-Dessus* de Salins, sous le nom de *Claude Boudran* et est taxé à *vij gros* (1).

L'imprimerie disparut de Salins avec Jean Des Prés et ses associés pour ne reparaître que plus de deux siècles après à une date que nous n'avons pu encore préciser. Ce fut un nommé P. J. Micaud, logé par la municipalité à l'Hôtel-de-Ville qui remplissait l'office d'imprimeur qu'il cumulait avec celui de libraire en 1699 (2).

Les arrêts du Conseil de 1704 et de 1739 comprennent Salins parmi les villes titulaires d'un imprimeur. Le rapport fait à M. de Sartines en 1764 nomme Antoine Besson, né à Lyon en 1705, comme remplissant cet office. Ce dernier s'était établi en 1741 et était à la tête de deux presses.

A. CLAUDIN.

(1) Ce document se trouve à la Bibliothèque de la ville de Salins.

(2) Nous connaissons de Micaud la pièce suivante : A S. E. Monseigneur le cardinal d'Estrées, évêque de Laon, pair de France, grand ministre d'État, seigneur et abbé de l'abaye royale de S. Claude, de Longpont, de S. Nicolas, etc., par le sieur J.-C. Pernier, prêtre ; *à Salins, chez P.-J. Micaud, imprimeur et libraire, à la Maison-de-Ville*, 1699 ; pet. in-4, de 12 pages. C'est un recueil de compliments en vers, églogue, acrostiches, stances, anagramme en l'honneur du cardinal-abbé de S. Claude.

VENTE DE LIVRES

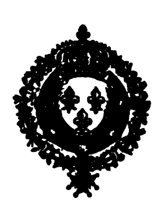
A

L'IMPRIMERIE ROYALE

(DÉCEMBRE 1684)

En 1684, Louvois, comme surintendant et ordonnateur des Bâtiments, Arts et Manufactures de France, représenta au Roi qu'il se trouvait un nombre fort encombrant de volumes dans les magasins de l'Imprimerie Royale, établie alors aux galeries du Louvre, et reçut l'ordre de s'en défaire. Le projet de vente fut annoncé par une affiche qui nous a été conservée et que nous sommes heureux de pouvoir reproduire. En conséquence, le 22 septembre, eurent lieu des enchères dont nous avons retrouvé le procès-verbal ; elles furent dirigées par le notaire Galloys et par Henri de Bessé, sieur de la Chapelle, commis de Louvois : les libraires Villery, Auboin, de la Caille, Moëtte, Dezalliers et Michonnet y concoururent, mais sans atteindre les prix d'estimation. Les enchères furent renouvelées le 27 septembre et le 2 octobre sans plus de succès, ce qui fit que Louvois traita à l'amiable avec Sébastien Mabre Cramoisy, imprimeur du Roi et directeur de l'imprimerie Royale moyennant 71.000 livres, dont on défalqua ce qui était dû à l'acheteur et la valeur de quelques ouvrages dont Louis XIV se réserva la disposition. Ce fut là une des ventes les plus considérables de l'époque ; les documents qui la relatent ont été relevés par nous dans les minutes du successeur de Me Galloys.

VICOMTE DE GROUCHY.



DE PAR LE ROY.

239. Biblia Sacra. *fol. 8. vol.*
252. ———Eadem. 4°.
887. Novum Teſtamentum Græcum. *fol.*
87. ———Latinum. *fol. 2. vol.*
499. Habertus in Paulum. 8°
36. Conciliorum collectio regia. *fol. 37 vol*
71. Index Conciliorum. *fol. ſeparatim*
486. Methodii Convivium Virginum. *fol.*
476. Nili Epiſtolæ. 4°.
422. Bernardi Opera. *fol 6. vol*
56. De Imitatione Chriſti. *fol.*
48. Ignatii Exercitia. *fol*
526. Le Cointe Annales Eccleſiaſtici Francorum. *fol. 8. vol.*
45. ———Tomus ſecundus. *fol. ſeparatim.*
80. ———Tomus tertius. *fol. ſeparatim.*
129. ———Tomus quartus. *fol. ſeparatim.*
128. ———Tomus quintus. *fol ſeparatim.*
261. ———Tomus ſextus. *fol ſeparatim.*
284. ———Tomus ſeptimus. *fol. ſeparatim.*
223. ———Tomus octavus. *fol. ſeparatim*
12. Parva Pietatis Officia. 4°. *2. vol.*
53. ———Eadem. 16.
270. Urbani Octavi Poëmata. *fol*
102. Alexandri Septimi Poëmata. *fol.*
329. Aſſertor Gallicus. 4°.
45. Juvenalis Satyræ. *fol*
2. Terentii Comœdiæ. *fol.*
287. Rapinus de Hortis. 4°.
44. Epitres & Evangiles. 4°.
109. Inſtruction du Chreſtien. *fol*
154. Principaux points de la Foy *fol.*
394. L'Enfance de Jeſus. 8°
54. Imitation de Jeſus-Chriſt 8°
113. Introduction à la vie dévote. 8°.
275. Idée d'une belle Mort. *fol*
309. Hiſtoire de Charles VII. *fol.*
244. ———de Villehardouin. *fol.*
121. ———de le Feron. *fol.*
304. Silhon, éclairciſſement. *fol*
322. ———des connoiſſances humaines. 4°.
131. La Guerre des Suiſſes. *fol.*
308. Traité des Droits de la Reine. 4°.
124. ———Idem. 12°.
217. ———Idem en Eſpagnol. 12°.
128. Il Combattimento ſpirituale. *fol*
401. Mercurio di Siri, Tomo 6.7.8 9.10. *in* 4°. *5. vol*
77. Excerpta de Legationibus. *fol.*
305. Procopius. *fol. 2. vol.*
312. Agathias. *fol.*
89. Syncellus. *fol.*
186. Theophanes. *fol*
57. Cedrenus. *fol. 2. vol.*
308. Glycas. *fol.*
63. Anna Comnena. *fol.*
193. Conſtantinus Manaſſes. *fol.*
93. Nicetas. *fol*
108. Acropolita. *fol.*
39. Cantacuzenus. *fol. 3. vol.*
113. Chalcocondyla. *fol.*
89. Codinus. *fol.*
272. Theophilactus. 4°.
38. Anaſtaſius Bibliothecarius. *fol.*
615. Notitia dignitatum Imperii. 12°.
471. Cinnamus. *fol*
562. Concordia Chronologica. *fol. 5. vol.*
464. Epiſcopi Monaſterienſis Poëmata. *fol.*

On fait à ſçavoir que leſdits Livres en blanc imprimez en l'Imprimerie Royale, appartenans à Sa Majeſté, ſeront vendus le 22. jour de Septembre 1684. aux Galeries du Louvre, à ladite Imprimerie Royale, au plus offrant & dernier encheriſſeur, en gros & non en détail, où tout le monde ſera receû pour y mettre le prix. On recevra les encheres ledit jour depuis deux heures juſques à trois.

Furent présents, Messire François Michel Letellier, chevalier, Marquis de Louvois et de Courtanvault, conseiller du Roy en tous ses conseils, Secretaire d'Estat et des commandemens de Sa Majesté, commandeur et chancelier de ses ordres, surintendant et ordonnateur des Bâtimens de Sa Majesté, Arts et Manufactures de France, Lequel, ayant reconnu qu'il y avait un fonds considérable de divers livres en blanc imprimez en l'Imprimerie Royalle, appartenant à Sa Majesté, qui estoient conservez dans le magasin de la d. imprimerie

aux galleries du Louvre, par le sieur Sébastien Mabre Cramoisy, imprimeur du Roy et directeur de la dite Imprimerie Royalle, il avait ordonné au dit sieur Cramoisy d'en faire un mémoire pour les mettre en vente, étant inutile de les garder plus longtemps, ce qui auroit esté faict, et le dit mémoire communiqué à Paris aux marchands libraires, et entendu diverses propositions, et aussy celle du sieur Cramoisy, qui estoit la plus avantageuse; et pour rendre la dite vente plus publicque, affin que, par des encherres elle fut portée au plus haut prix que faire se pourrait, pour l'avantage de Sa Majesté, le dit seigneur Marquis de Louvois auroit ordonné qu'il seroit dressé un catalogue des dits livres en blanc, et qu'il seroit affiché et publié ; la première des quelles affiches contient que le Vendredy 22 septembre, deux heures de relevée, il seroit procédé à la d. vente en gros, et non en détail des livres de lad. imprimerie Royalle, où tout le monde seroit reçu à mettre prix, ce qui aurait continué deux autres fois, les 27 septembre et 2 octobre, dont auroit été fait procès-verbal par Galloys, conseiller du Roy, notaire garde notes de Sa Majesté en son chastelet de Paris, en présence de Henry de Bessé, escuyer, sieur de la Chapelle, l'un et l'autre commis à cet effet par le dit seigneur marquis de Louvois, et les enchères faites par les sieurs Villery, Auboin, et de la Caille, marchands libraires, aux quels se seraient joints les sieurs Moette et Deshalliers, aussy marchands libraires. Les quelles enchères n'auraient esté que de 60.000 fr., et encore en déduisant environ cinq mil livres pour seize corps de chacun des articles du dit catalogue, qui ont été exceptez, parce que depuis que le dit catalogue a esté publié et affiché, Sa Majesté en a fait donner quatre corps, et ordonné qu'on en reservast douze autres, sans qu'il y ait en aucun autre surenchérisseur, quoi qu'il y ait paru quantité de libraires, et le dit sieur Cramoisy, pour couvrir la dite enchère, auroit encheri de mil livres, au pardessus, ce qui, ayant esté escript et entendu, tous les dits libraires se seroient retirez, déclarant qu'ils ne pouvaient rien adjouter à cette enchère, et ainsy que de tout ce que dessus il appert par le dit procès-verbal des 22, 27 septembre, 2 octobre, de sorte que le dit seigneur Marquis de Louvois, reconnaissant le peu d'utilité des d. encherres, et que les conditions proposées par le sieur Cramoisy estoient les plus avantageuses pour Sa Majesté,

auroit, sous le bon plaisir de Sa dite Majesté, fait et arresté avec le dit sieur Cramoisy la vente des dits livres, ainsy qu'il ensuit : c'est assavoir que le dit sieur Marquis de Louvois a vendu et vend par ces présentes au dit sieur Cramoisy, à ce présent et acceptant, le fond des dits livres en blanc, contenu au susdit catalogue imprimé, qui a esté affiché et publié, dont un exemplaire est annexé au dit procès-verbal, et qui a esté parafé par le dit seigneur de Louvois, et le dit sieur Cramoisy, et ce, avec les figures en pareil nombre que celuy des exemplaires compris au catalogue des dits livres, et liberté de réimprimer les volumes compris au dit catalogue que le dit sieur Cramoisy trouvera à propos de faire réimprimer, pour faire valoir la dite acquisition, et mesme le *Cronicon orientale* dont il ne reste plus d'exemplaires, le quel fait partie de la suite de l'histoire Bysantine, dont Sa Majesté luy fera expédier les privilèges sur sa demande, lesquels livres sont dans le magasin de la dite Imprimerie Royalle aux galleries du Louvre, en la possession du dit sieur Cramoisy, quy s'en contente, pour les vendre et débiter par luy, ainsi que bon luy semblera. Cette vente faite moyennant la somme de soixante unze mil quatre cent trente neuf livres, sur la quelle a esté desduite la somme de cinq mil trois cent soixante huit livres pour les seize corps marqués ci-desssus, dont Sa Majesté en a donné quatre, comme dit est, et a ordonné que les douze autres corps luy seroient réservez et gardez en sa d. imprimerie Royalle, par le dit sieur Cramoisy, les quels seize corps ont esté estimés chacun 335 l. t. 10 s., ce qui fait la somme de 5.368 l. t., plus est fait diminution sur le dit prix, de la somme de 10.097 l. t, qui est deue par Sa Majesté au dit sieur Cramoisy, pour reliquat de compte par luy rendu le 2 may de la présente année, de la quelle somme de 10.097 l. t. il quitte Sa Majesté, et aussy retiendra le dit sieur Cramoisy sur le dit prix de la présente vente la somme de 20.000 l. t., tant pour le payement de 200 *Themistius*, 200 *Charles VIII*, de Godefroy, 200 *Combefis*, et 200 *Jouare* de M. Du Cange, que Sa Majesté se réserve et veut qu'ilz luy soient gardez avec les douze corps cy dessus, dans le magazin de la dite Imprimerie Royalle par le dit sieur Cramoisy. Des quels *Themistius, Charles VIII, Combeflls et Jouare*, estimation sera faite par les libraires experts dont sera convenu de part et d'autre.

Et pour les avances faites et à faire par le dit sieur Cramoisy aux impressions nouvelles du *Voyage de l'Académie des Sciences*, de *l'Histoire des animaux* et d'autres livres qu'il luy sera ordonné d'imprimer, et pour les reliures des dits quatre corps donnés par Sa Majesté, les quels, desduction faite, et la somme de 20.000 l. t. retenue sur le dit prix de 71.439 l. t., montent à celle de 35.465 l. t. Et pour le surplus, revenant à la somme de 35.974 l. t., le dit sieur Mabre Cramoisy promet et s'oblige de la payer au sieur trésorier général des bastiments de Sa Majesté, en quatre payemens égaux, d'année en année, chacun de la somme de 8993 l. t. 10 s., soit en deniers comptans, ou en fournitures de livres, ou nouvelles impressions qui luy seront ordonnées, après toutes fois que les dites 20.808 l. t. ci-dessus retenues par le dit sieur Cramoisy auront esté consomméez ; desquels quatre payemens, le premier écherra au premier janvier 1686, le second au premier janvier 1687, et le troisième au premier janvier 1688, et le quatrième au premier janvier 1689. Le dit procès-verbal et catalogue cy devant dattez et mentionnez ont été à la requisition des partyes annexéz à la presente minute, car ainsy a esté convenu et accordé entre les dites partyes, et pour l'exécution des présentes et dépendances, le dit sieur Cramoisy élit son domicile irrévocable en la maison où il est demeurant, devant déclarée, auquel lieu nonobstant, promettant, obligeant, renonçant, etc.

Fait et passé à Paris en l'hostel du dit seigneur Marquis de Louvois, l'an mil six cent quatre vingt quatre le vingt troisiesme jour de décembre, après midy, et ont signé :

LE TELLIER.

MABRE CRAMOISY.

CAILLET. GALLOYS.

L'an mil six cent quatre vingt quatre, le Vendredi, 22e jour de septembre, à deux heures de relevée, suivant l'ordre donné par Monseigneur le Marquis de Louvois, Secretaire d'Estat et des commandemens de Sa Majesté, commandeur et chancelier de ses Ordres, surintendant de ses Bâtimens, Arts et Manufactures, à l'effet de la vente des livres en blanc imprimés en l'imprimerie Royalle, appartenant à Sa Majesté,

suivant les affiches qui ont esté apposées, Philippe Galloys, conseiller du Roy, notaire au chastelet de Paris, commis à cet effet, par le dit seigneur Marquis de Louvois, s'est transporté en la dite imprimerie aux galleries du Louvre, où estant en la présence de Henry de Bessé, ecuyer, sieur de la Chapelle, commis du dit seigneur Marquis de Louvois et ayant charge de luy, a esté publié à haulte et intelligible voix que les livres en blanc énoncéz et desclarez en la dite affiche, dont un exemplaire est demeuré annexé aux présentes, seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, en gros et non en destail, où tout le monde sera receu à y mettre le prix.

Sur quoy, les sieurs Jacques Villery, Pierre Aubouyn, et Jean de la Caille, marchands libraires, bourgeois de Paris, demeurant, scavoir le sieur Villery, rue Vieille-Boucherie, paroisse Saint Severin, le sieur Aubouyn, cour du Pallais, paroisse de la basse Sainte Chapelle, le sieur de la Caille, rue Saint Jacques, paroisse Saint Severin, où ils ont esleu leur domicile, ont encherry tous les livres en blanc à la somme de soixante mil livres, en leur diminuant sur le dit prix la valleur de seize corps entiers de chacun des articles mentionnés en la dite affiche, lesquels seize corps ont esté retenus depuis la première offre qu'ils ont faite, de lad. somme de 60.000 l. t. sur le mémoire qui leur a esté communiqué avant que les dits seize corps ayent esté retenus, offrant de payer comptant un dixieme et les neuf autres dixièmes en neuf années consécutives, au premier octobre de chacune année, sans intérests et ont signé :

JACQUES VILLERY.

P. AUBOUYN.

DE LA CAILLE.

Faulte de surenchérisseurs, a esté remis à mercredy prochain XXVII de ce mois, de rellevée depuis deux heures jusqu'à cinq, et sera réaposé affiches nouvelles.

LACHAPELLE BESSÉ.

Et le dit jour, au dit an, deux heures de relevée, suivant la remise ci-dessus, en la dite imprimerie Royale, sont compa-

rus les dits sieurs Villery, Aubouyn et de la Caille, qui ont persisté en leurs offres cy dessus, de 60.000 l. t. Et en s'expliquant, ils ont dit, à l'esgard de la diminution sur le dit prix pour les seize corps de chacun article, qu'au cas que Sa Majesté trouvast bon de les prendre, ou partye, ils se contentassent de 335 l. t. de diminution sur les prix, sur chacun corps d'article, jusqu'à la concurrence de seize seulement.

Sont aussy comparus Thomas Moëtte et Anthoine Dezalliers, aussy marchands libraires à Paris, demeurant, le dit sieur Moëtte, rue Vieille Boucherie, paroisse Saint Severin, et le sieur Dezalliers, rue Saint Jacques, paroisse Saint Benoist, les quels, du consentement des sieurs Villery, Aubouyn et La Caille, sont entrez dans l'offre et enchère de 60.000 l. t., par societé convenue entre eux cinq, et ont requis le sieur de La Chapelle, présent, de leur faire l'adjudication, perséverant en la dite offre de 60.000 l. t.

Et d'autant plus que plusieurs libraires qui se sont trouvés à la dite Imprimerie, entre autres les sieurs Léonard Muguet, Gerard Lucas et autres, se sont retirez sans faire aucune surenchère sur ce que dessus, le dit sieur de la Chapelle a dit qu'il avait fait faire une nouvelle remise à lundi prochain, deux octobre, pour dernière remise et a esté reaposé nouvelles affiches pour faire scavoir à tous qu'il appartiendra que ce sera la troisième et dernière remise, et ont signé :

LA CHAPELLE BESSÉ.

JACQUES VILLERY

DE LA CAILLE. P. AUBOUYN.

THOMAS MOËTTE.

DEZALLIERS.

Et au dit jour, deux octobre 1684, deux heures de rellevée, en la dite imprimerie Royalle, en la présence du sieur de La Chapelle, commis dud. seigneur marquis de Louvois, plusieurs personnes assemblées, a esté faict lecture des encherres contenues et mentionnées cy devant, et dit que, suivant les d. offres, les d. livres estoient à vendre au plus offrant et dernier encherisseur, en gros et non en destail, après la dite publication, les dits sieurs Villery, Aubouyn, de la Caille, Mouette et Dezalliers présents, ont requis l'adjudication des

dits livres, aux prix et conditions cy dessus, et aussy est comparu Etienne Michonnet, marchand libraire, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint Jacques, paroisse Saint Severin, le quel, du consentement des dits sieurs susnommés, a dit qu'il etait entré dans la mesme offre et société avec eux et requis aussi l'adjudication.

S'est aussi présenté le sieur Cabin, marchand libraire, qui n'a voullu faire aucune offre et a le dit sieur Michonnet signé :

MICHONNET.

Et sur une offre et requisition, le dit sieur Sebastien Mabre Cramoisy, Imprimeur du Roy, Imprimeur de l'Imprimerie Royale, demeurant rue Saint Jacques, paroisse Saint Benoist, lequel a enchery les dits livres à 61.000 l. t., à la diminution des seize corps au prix cy dessus, en prenant en diminution aussy les sommes à luy deubs par Sa Majesté, suivant son dernier compte, offrant de payer le surplus en quatre années esgalles par quarts.

MABRE CRAMOISY.

Et après la d. surenchère tous les comparans s'estans retirez sans voulloir plus enchérir, le dit sieur Cramoisy a demandé l'adjudication lui estre faitte, dont et de quoy sera donné advis à mon dit Seigneur marquis de Louvois pour avoir ses ordres sur ce qui est contenu au dit procès verbal.

GALLOYS.

LES ÉDITIONS

DES

CONTES DE LA FONTAINE

AVEC LES FIGURES ORIGINALES D'APRÈS EISEN

(Tirages faits sur les cuivres originaux.)

Le plus beau livre illustré des contes de La Fontaine est sans contredit l'édition des contes publiées par l'éditeur Barbou sous la direction des fermiers généraux. Les copies et les contrefaçons qui en ont été faites dans tous les formats, in-8, in-16 et in-18, à part l'édition de 1764, toutes plus ou moins faibles, n'ont pu que donner de la valeur aux éditions originales avec les figures d'Eisen toujours faciles à reconnaître au papier qui est du papier à la cuve légèrement teinté.

On ne sait pas à quel nombre ont été tirés les exemplaires acceptés par les fermiers généraux ; on estime qu'il y a environ 12 à 1500 exemplaires en circulation et l'on sait qu'il restait, dit Cohen, 1200 exemplaires complets des 80 gravures ; et les cuivres conservés ont permis de faire des tirages successifs pour des éditions postérieures à la date de 1762.

Quelques planches avaient été aussi détournées ou vendues peu après l'apparition du livre en 1762, car on trouve dans des exemplaires de l'édition contrefaite de 1777, une ou deux figures du tirage des cuivres originaux des fermiers généraux, *le Bat,* par exemple.

Il y a environ 200 à 250 exemplaires d'une édition des contes de La Fontaine, Paris, 1792, qui renferment exclusivement des figures du premier tirage qui avaient soit quelques taches, soit quelques irrégularités de marge et qui cependant sont aussi bonnes que les figures des meilleurs exemplaires des Fermiers. Plus tard, on a mélangé ce qui restait des figures du premier tirage, en particulier les figures refusées, avec des figures nouvelles tirées sur les cuivres originaux. Enfin l'on a fait des exemplaires complets avec toutes les figures tirées à nouveau.

Voici la bibliographie de ces éditions qui sont au nombre de sept, si l'on compte les titres avec les noms de libraire, mais il n'y en a en réalité que quatre.

I. — *Contes et nouvelles en vers,* par M. de La Fontaine. — Amsterdam (Paris, Barbou), 1762 ; 2 vol. in-8.

2 portraits hors texte, La Fontaine et Eisen, le portrait de Choffard en cul-de-lampe à la fin du deuxième volume, 80 figures par Eisen, gravées par Longueil, Lemire, Baquoy, Aliamet, de La Fosse, Choffard, Flipart, Leveau et Ouvrier, culs-de-lampe et vignettes par Choffard. ÉDITION DES FERMIERS GÉNÉRAUX.

II. — *Contes et nouvelles en vers,* par M. de La Fontaine. — A Paris, chez Plassan et Chevalier, M.DCC.XCII ; 2 vol. in-8, *imprimerie Plassan.*

On trouve dans cette édition beaucoup de figures refusées.

III. — *Contes et nouvelles en vers,* par M. de La Fontaine. A Paris, chez Chevalier, M.DCC.XCII ; 2 vol. in-8, *imprimerie Plassan.*

Des figures refusées en double ou à la place des figures acceptées. C'est le même tirage du texte que le numéro précédent.

IV. — *Contes et nouvelles en vers,* par M. de La Fontaine. — A Paris, chez Chalon, an 2e de la liberté (1794) ; 2 vol. in-8.

Quelques figures refusées à la place des figures acceptées. Même tirage du texte que les deux précédentes éditions. Chalon a fait tirer un titre et un faux-titre et il y a un nom d'imprimeur sur le faux-titre II (A. Pihan de la Forest, imp. de la Cour de Cassation, rue des Noyers, 37) qui n'est pas celui du texte; celui du texte est Plassan, comme dans les éditions précédentes, cela est indiqué à la fin du deuxième volume en ces termes: de *l'imprimerie Plassan,* place Saint-André des Arcs, 1792.

V. — *Contes et nouvelles en vers,* par La Fontaine. Édition ornée de figures gravées d'après les dessins d'Eisen. — A Paris, de l'imprimerie de de Didot jeune, M.DCC.XCVI.

Nouveau tirage sur les cuivres de l'édition des fermiers généraux, encore quelques planches du 1er tirage, 3 refusées; pas de culs-de-lampe ni de vignettes.

VI. — *Contes et nouvelles en vers,* par Jean de La Fontaine. — A Paris, chez Tourneisen fils, libraire, 1808 ; 1 ou 2 vol. in-8.

Le texte est celui de l'édition Didot, 1796, que Tourneisen avait acquis en feuilles. Les figures d'Eisen sont assez bien tirées, mais l'on avait enlevé l'encadrement; des exemplaires étaient coloriés à la main. On a fait un tirage ultérieur de ces figures non coloriées qui étaient vendues sans texte, vers 1820? Il y a dans le commerce quelques exemplaires de ces figures reliées en un volume. Il a été vendu un exemplaire à

la vente Lefurme à Abbeville le 15 février 1892 beaucoup plus cher qu'il ne valait.

Ce livre est fait sans soin, au premier volume il y a comme titre un frontispice gravé seul, au deuxième il y a le titre cité, et, en bas, imprimerie Haussemann.

Il y a les 3 mêmes refusées que dans l'éd. Didot.

VII. — *Contes et nouvelles en vers,* par M. de La Fontaine. — Paris, Barraud, 1874 ; 2 vol. in-8.

Les figures tirées sur les cuivres d'Eisen retrouvés, retouchés habilement et avec encadrement refait. Fac-simile de l'édition des fermiers généraux. Édition tirée avec luxe Lemonnyer a fait un nouveau tirage pour une édition américaine, en anglais (1).

A. Dupré.

(1) Extrait d'un ouvrage en préparation: *les Éditions illustrées et les illustrations des contes de La Fontaine.*

LETTRES OUBLIÉES

V

LOUIS XIII A SA MAJORITÉ

Il est intéressant de savoir quelle idée on se faisait du caractère de Louis XIII dans l'entourage de ce prince, à la veille de sa majorité, avant qu'il eût subi l'ascendant et la discipline de Richelieu. La lettre de Marguerite de Valois que nous allons transcrire (1) contient à ce sujet des indications précieuses. Elle l'adressa à un seigneur qui avait écouté trop docilement les conseils du prince de Condé et avait fait de l'opposition à la Reine-mère ; elle lui conseille de revenir à la Cour et de faire sa soumission.

On sait qu'en 1614, Louis XIII et sa mère firent un voyage en Poitou et en Bretagne pour rétablir dans ces provinces la paix troublée par les intrigues des princes. C'est à ce voyage qu'il est fait allusion dans la lettre de la reine Marguerite.

Lettre de la Royne Marguerite sur le voyage de leurs Majestez à Poictiers et en Bretagne.

Monsieur mon Cousin, la plus grande obligation que ie puisse iamais estimer vous auoir, est l'asseurance qu'il vous plaist de me faire cognoistre que vous prenez de la constance de mon amitié.

(1) Elle se trouve dans le *Mercure françois*, t. III. Paris, 1616, in-8, p. 485.

I'en dois tant à Madame vostre mere, et vous recognois vn subject si plain de merite et si digne d'y employer cest agreable deuoir, qu'il faut que vous croyez que iamais ie ne m'en departiray ; et que vous ne pouuez prendre confiance ny asseurance de personne qui desire tant vostre bien que moy. I'appelleray tousiours la Royne à tesmoing et toute la Cour, du tesmoignage que i'en ay rendu au temps où nul autre que moy n'eust osé faire cet adueu. Mais ce que ie suis (qui ne me peut permettre que ie vueille iamais autre chose que le bien de cest Estat et du seruice du Roy) et la bonne intention que i'y ay tesmoignee en toutes occasions ; et l'estroicte amitié que chacun sçait que i'ay eüe à Madame vostre mere, m'a non-seulement fait permettre, mais approuuer de tout le monde la façon dont i'en ay vsé. Ce n'est pas toutesfois petite preuue que ie vous ay donnee de mon affection et qui me doit bien acquerir que vous preniez quelque creance en moy, et que vous teniez pour certain si vous croyez que ie ne puisse errer par faute de iugement, de cognoissance, et d'experience aux choses du monde, que i'erreray beaucoup moins par faute de bonne volonté : car i'en apporte à ce qui vous touche comme si vous estiez mon propre frere : Et pleust à Dieu que vous eussiez creu mes conseils, car vous en receuriez desià la preuue.

Ie crois auoir liberté de vous parler librement, et ie vous supplie de le trouuer bon : I'ay recogneu par tout le discours du Gentilhomme que m'auez enuoyé, qu'il estoit mal informé, s'abusoit et trompoit ceux ausquels l'on faisoit accroire, que le Roy ne se seruiroit plus des Conseils de la Royne apres sa Regence, qui s'en va finir : Asseurez-vous que cela ne sera point. Vous auez peu sçauoir comme elle a esté aux Estats de Bretagne, et comme ceux qui pensoient luy resister, ont perdu par leur proceder l'affection d'vn chacun, laquelle ils ne regaigneront iamais ; aussi ce voyage a tellement accreu l'authorité du Roy et de la Royne et la bient vueillance vniuerselle des peuples et de la Noblesse qu'il ne fau plus penser brauer ny menacer, et faut se resoudre d'obeyr, se contenir en son deuoir et tascher seulement de se maintenir honnorablement aux bonnes graces du Roy et de la Royne, chascun selon sa qualité. Il est incroyable combien le Roy est creu de corps et d'esprit en ce voyage, et combien il est aymé et chery de tout le monde qui cognoist qu'il se porte fort bien ; et qu'il n'est pas, comme on disoit, pour ne viure que trois mois. Il entend à ceste heure toutes ses affaires et y prend plaisir : il est prince qui se voudra rendre fort absolu, et qui promet de se faire bien obeïr. Il ne fera pas bon de se jouer de luy d'oresnauant.

Ie sçay que tous ceux qui sont icy et qui cognoissent le merite de vos genereuses vertus vous ont conserué leurs affections toutes entieres ; et qu'à tous ceux à qui i'en ai parlé, ie les ay recognus auoir le mesme regret que i'ay de vostre absence, et le mesme desir de vous y reuoir auec contentement et honneur. Ie vous puis asseurer que Monsieur le Cardinal de Ioyeuse, Monsieur de Guise et Monsieur d'Espernon vous aiment et vous honnorent.

Toutes ces choses vous doiuent persuader de venir à la Cour, car il faut croire que le Roy estant maieur, comme il le sera dans quinze iours (1), il ne trouuera gueres bon que l'on procede auec luy autrement que l'on fit auec le Roy Charles en mesme saison, et voudra honnorer la Royne sa Mere, et se seruir de ses bons conseils comme le Roy Charles mon frere fit tousiours de la Royne ma Mere. Ie ne vous aymerois pas et vous trahirois si ie vous celois toutes ces choses. Ie vous supplie que vostre bel entendement et grand iugement les peze et considere ; et ie m'asseure que vous m'en aymerez plus que vous n'auez iamais faict, et aduouërez qu'en parlant librement comme ie vous fais, c'est seruir ses amis comme l'on doit.

Ch. URBAIN.

(1) Cette indication nous permet de fixer la date de notre lettre. Louis XIII ayant été déclaré majeur le jeudi 2 octobre 1614, il semblerait que Marguerite a écrit le jeudi 18 septembre. Mais nous savons qu'à la suite d'une discussion qui s'était élevée entre les pairs ecclésiastiques et les cardinaux à propos de la préséance, la reine-mère s'était décidée, le 29 septembre, à reculer de deux jours la cérémonie de cette déclaration, d'abord fixée au mardi 30 de ce mois (P. DUPUY, *Traité de la majorité de nos rois*, Paris, 1655, in-4, p. 500) Marguerite a donc écrit sa lettre le mardi 16 septembre, le jour même où Louis XIII était rentré dans sa capitale après son voyage en Bretagne, et elle était sous l'impression de l'enthousiasme avec lequel les Parisiens avaient accueilli leur souverain.

BIBLIOGRAPHIE

DES

LIVRES A FIGURES COLORIÉES [1]

Accidens heureux (Les) ou l'amour en gaieté, almanach pour 1786, in-32, Jubert, frontispice et 12 fig. coloriés. Très joli.

Album du jeune naturaliste, ou l'œuvre de la création représentée dans une suite de 700 gravures, prises dans les trois règnes de la nature, dessinées et coloriées avec le plus grand soin par Jarle, dessinateur, accompagné d'un texte explicatif propre à faire connaître l'histoire naturelle dans ce qu'elle offre de plus curieux, de plus intéressant et de plus instructif, 1830 (1829), in-8, Eymery, Fruger et Cie, 40 planches coloriées fort jolies (l'auteur; Bibliothèque Nationale, S 22225-6). Se vendait 36 francs en volume et 45 francs dans une boîte ; dans ce dernier cas, les planches sont plus grandes de marges et portent la mention : Lith. Senefelder. On ne donne guère aujourd'hui aux enfants des livres à figures exécutées avec ce soin.

(1) Je publie ici un extrait d'un livre qui paraîtra un jour sous ce titre.

N'ayant pas la science infuse, je le crois du moins, je n'ai pas la prétention de tout dire et d'être exempt d'erreurs; je serai donc très reconnaissant à mes lecteurs quand ils voudront bien prendre la peine de me redresser.

Les noms entre parenthèses indiquent le détenteur du livre décrit, car je ne parle que des livres que j'ai vus et vus à loisir.

B. N. signifie Bibliothèque Nationale.

Almanach de Flore, ou description de douze plantes rares des jardins de la Malmaison, suivie de plusieurs morceaux de poésie, 1817, in-18, Rosa, 12 fig. coloriées (B. N.).

Almanach de la sagesse et de la vertu, almanach pour l'an IX, in-32, Janet, 1 frontispice et 11 fig., le tout colorié.

Almanach des spectacles, par K. Y. Z., s. d. (1818-25), 8 vol. in-18, Louis Janet (B. N., exemplaire de Théodore Golowkin). Cette jolie collection se vendait 4 francs le volume; elle se décompose ainsi :

1re année (1818), frontispice et 12 fig. coloriés.

2e année (1819), frontispice et 12 fig. coloriés.

3e année (1820), frontispice et 11 fig. coloriés.

4e année (1821), frontispice et 12 fig. coloriés.

5e année (1822), frontispice et 9 fig. coloriés; la 6e fig. représente Léontine Fay avec sa poupée, dans *La petite sœur.*

6e année (1823), frontispice et 9 fig. coloriés.

7e année (1824), frontispice et 9 fig. coloriés.

8e année (1825), frontispice et 5 fig. coloriés.

La collection est difficile à réunir.

Almanach des modes, 1814-22, 9 vol. in-18, Rosa; se vendait 4 francs avec les fig. noires et 6 francs avec les fig. coloriées; a été tiré à 1200, mais est devenu difficile à réunir (la B. N. est incomplète des années 1817 et 1819). Suivant Robert (*Dictionnaire des parlementaires,* tome IV, p. 51), les années 1814-17 ont pour auteur Lefebvre-Duruflé, plus tard ministre sous le second empire. La collection se décompose ainsi :

1814, frontispice et 6 fig.

1815, sous le titre : *Almanach des modes et annuaire des modes réunis,* 6 fig. d'après Horace Vernet.

1816, désormais sous le titre : *Annuaire des modes et des mœurs parisiennes,* frontispice et 6 fig.
1817, frontispice et 6 fig.
1818, 6 fig.
1819 m'est inconnu.
1820, 8 fig.
1821, 7 fig.
1822, 7 fig.
Jolie collection.

Annuaire des modes de Paris, 1re année, orné de 12 fig. en couleur, 1814, in-18, au bureau du *Journal des dames* et chez Delaunay (B. N.). A fusionné avec l'*Almanach des modes* ci-dessus.

Arnault (Antoine-Vincent). *Les souvenirs et les regrets du vieil amateur dramatique, ou lettres d'un oncle à son neveu sur l'ancien théâtre français, depuis Bellecour, Lekain, Brizard, Préville, Armand, Auger, Feulie, Paulin, Belmont, Grandval ; Mes Dumesnil, Clairon, les deux Sainval, Préville, Hus, Doligny, Bellecour, Faunier, jusqu'à Molé, Larive, Monvel, Vanhove, Fleury, Désessart, Dazincour, Dugazon ; Mes Raucourt, Vestris, Contat, Ollivier ; ouvrage orné de* (36) *gravures coloriées, représentant en pied, d'après les miniatures originales, faites d'après nature, de Foëch de Basle et de Whirsker, ces différens acteurs dans les rôles où ils ont excellé,* 1829, in-18, Charles Froment et Nepveu (B. N.; Y f 1736). Rare.

2e édition, 1861, in-8, Alphonse Leclere (B. N. ; Y +). Cette seconde édition a été faite d'une façon bien étrange; quoiqu'elle donne la même table pour les figures que la première édition, il y a des différences notables. La cinquième figure porte en légende : Auger, Préville dans la première édition, Armand, Préville dans la seconde, tandis que leur table porte : Feulie et Préville. La seconde édition contient en plus Mlle Clairon dans

Électre, p. 65, qui ne figure pas à la table, M[lle] Drouin seule, p. 200, 1 fig. sans légende en face de la table, et après la table, au petit bonheur, si j'ose dire, les 4 fig. suivantes : Suier, Laruette, Caillot, Laruette et Caillot ensemble. Cela donne en tout 43 fig. dans l'exemplaire de la B. N. de la seconde édition. De plus, la figure d'*Athalie* avec Brizart et M[lle] Dumesnil, p. 63 de la première édition, est remplacée par M[lle] Duménil *(sic)*, p. 73 de la seconde édition. Un exemplaire, à la vente Desmazières, 1892, contenait 49 fig. dont 3 sans légende.

BEAUMONT (E. de). *Le bal d'enfants, lithographié par Thielley,* s. d., in-4 oblong, Goupil et C[ie], frontispice et 12 fig. coloriés (l'auteur). Compositions gracieuses. Les livres d'enfants, quand ils atteignent ces dimensions, se détruisent facilement, les enfants étant de très mauvais bibliophiles ; aussi celui-ci est-il devenu fort rare.

BERLÈSE (l'abbé). *Iconographie du genre Camellia* (sic) *ou description et figures des Camellia les plus beaux et les plus rares, peints d'après nature par J.-J. Jung,* 1841-43, 3 vol. in-4, H. Cousin, 300 fig. coloriées (B. N., S 1611-3, exemplaire imparfait, n'ayant que quelques figures coloriées).

BRÈS. *La dame blanche, chronique des chevaliers à l'écusson vert,* s. d. (1828), Lefuel, in-18, frontispice et 6 fig. coloriés (l'auteur) ; les exemplaires ordinaires avaient les figures noires ; celui de la B. N. (Y $\frac{2}{19732}$) est ainsi. Joli livre qu'il faut avoir avec une reliure de Lefuel lui-même, gothique ou historiée. Consulter sur son auteur ingénieux Quérard et sa suite et Miel, *Notice biographique sur Brès, lue à la Société libre des beaux-arts* (le 5 janvier 1834), in-8 (B. N., L n $\frac{27}{2967}$ pièce).

BRÈS. *Mythologie des dames,* s. d. (1821), in-18, Louis Janet, frontispice et 9 fig. coloriés (l'auteur). Joli livre. Il doit contenir un calendrier gravé pour 1822 avec 4 fig.

noires. Ne figure pas au *Journal de la librairie,* qui en a omis bien d'autres, mais est annoncé par le *Journal des Dames* de La Mésangère.

Cabinet des modes, ou les modes nouvelles, décrites d'une manière claire et précise, et représentées par des planches en taille-douce, enluminées, ouvrage qui donne une connaissance exacte et prompte, tant des habillemens et parures nouvelles des personnes de l'un et de l'autre sexe, que des nouveaux meubles de toute espèce, des nouvelles décorations, embellissemens d'appartemens, nouvelles formes de voitures, bijoux, ouvrages d'orfèvrerie, et généralement de tout ce que la mode offre de singulier, d'agréable ou d'intéressant dans tous les genres, 15 novembre 1785 — 1er novembre 1786, 24 cahiers in-8 (B. N. Lc $\frac{14}{2}$ et un autre exemplaire au Cabinet des estampes), 72 figures presque toutes coloriées ; les figures 16, 17, 19, 22, 23, 25, 29, 31, 64, 65, 66, 68, 70, 71, 72 sont de Desrais, les premières portent Derais. Fut continué sous le titre de *Magasin des modes nouvelles françaises et anglaises, décrites...* (B. N. Lc $\frac{14}{3}$, et un autre exemplaire au Cabinet des estampes), 2e, 3e et 4e années, même format. La 2e année, 20 novembre 1786-10 novembre 1787, forme 36 cahiers avec 100 fig. la plupart coloriées ; sont signées de Desrais (1) les fig. 1, 4, 5, 8, 9, 16, 18, 19, 20, 22, 23, 25, 28, 29, 32, 34, 39, 42, 44, 46, 47, 48, 51, 52, 53, 58. La 3e année, 20 novembre 1787-10 novembre 1788, forme 36 cahiers avec 36 grandes planches coloriées subdivisées en plus petites. La 4e année, 1er décembre 1788-21 décembre 1789, forme 36 cahiers avec 36 fig. coloriées. Un exemplaire du *Cabinet* et du *Magasin des modes* a été vendu 570 francs à la vente Béhague (*Guide Cohen,* édition Portalis, 92). Le *Cabinet* et le *Magasin des modes* avaient pour auteur Le Brun

(1) J'ai publié dans *le Curieux* l'acte de décès de Desrais.

(de Grenoble) qui leur donna pour suite le 25 février 1790 le *Journal de la mode et du goût ou amusemens du salon et de la toilette ;* Hatin, dans sa *Bibliographie,* p. 598, fait vivre deux ans ce *Journal* et le Cabinet des estampes n'en possède que la première année, allant jusqu'au 15 février 1791, 36 cahiers in-8, 36 grandes planches coloriées, mais la Mésangère a eu soin de nous apprendre ceci dans son *Journal des dames et des modes,* le 31 juillet 1818, p. 335 : « Le cahier du 20 février 1793 terminait la 3e année de la nouvelle souscription. Il n'en parut que quatre dans la quatrième, un à la fin de février et trois dans le courant de mars. » Il ne semble pas qu'un exemplaire complet des trois journaux de Le Brun, existe ; cette très belle publication vaudrait beaucoup d'argent.

CASTELLAN (A.-L.). *Mœurs, usages, costumes des Othomans, et abrégé de leur histoire, avec des éclaircissemens tirés d'ouvrages orientaux et communiqués par M. Langlès, ornés de soixante et douze planches,* 1812, Nepveu, 6 vol. in-18 ; les exemplaires ordinaires ont les fig. noires ; un exemplaire avec les fig. en noir et en couleur rehaussées d'or a été vendu 34 francs à la vente Paul du 27 février 1792.

Civilogie portative (La) ou le manuel des citoyens, almanach lyrique orné de jolies gravures, s. d., almanach pour 1793, in-64, Janet, 64 millimètres sur 39 (l'auteur), frontispice et 12 fig. coloriés et intitulés : l'encouragement patriotique, les regrets bien méritoires, le bal national, le danger du duel, l'anniversaire du 14 juillet 1789, l'animadversion d'un patriote, l'exemple à suivre, les effets de la Constitution, la licence corrigée par la liberté, l'accord sentimental, le prix de mémoire, le repentir d'un fugitif ; ces fig. sont signées Dorgez, dont M. le vicomte de Savigny a parlé ici même, à propos des almanachs du XVIIIe siècle, et dont j'ai parlé dans ma

Bibliographie des impressions microscopiques. Ce graveur, qui a fait des choses charmantes, ne figure à aucun titre dans les cartons du Cabinet des estampes ; il mériterait une étude à part que je ferai peut-être un jour. Très rare.

Correspondance des dames (La), ou journal des modes et des spectacles de Paris, rédigé par J.-J. Lucet, an VII, Gide et comp[ie], in-8 (Lc $\frac{14}{6}$), prospectus de 16 pages, 15 ventôse-20 messidor. Tome I, 18 numéros, 11 fig. coloriées ; tome II, 8 numéros, 7 fig. *La Correspondance des dames* remplaçait (La Mésangère, *Journal des dames et des modes,* 31 juillet 1818, 336) le *Tableau général du goût, des modes et costumes de Paris,* qui mourut le 3 février 1799, lequel avait remplacé le *Tableau général des modes et des costumes de Paris,* in-8, 24 p. par numéro avec une fig. coloriée ou bistre (mai-août 1797). Cette même *Correspondance* fut remplacée par *Arlequin ou tableau des modes et des goûts,* fig. coloriées (2 août 1799), réuni le 25 octobre au *Journal des dames et des modes,* de La Mésangère.

Cries of London (The), as they are daily practised, in forty-eight engravings, of those most prominent, in its squares, streets and lanes. London, J. Harris, s. d. ; in-16, 49 fig. coloriées y compris le frontispice.

Écouteur aux portes (L'), petite revue morale et satyrique, s. d. (1825), in-18, Louis Janet, 1 frontispice et 4 fig. coloriées (B. N. Z. 47546). Original.

FIELDING. *Tom Jones, ou histoire d'un enfant trouvé, traduction nouvelle et complète ornée de douze gravures en taille-douce* (d'après Moreau le jeune) 1833, 4 vol. in-8, Firmin Didot frères, Merlin, Crozet, Dufart, Dentu et Delaunay, Silvestre, Durand jeune (B. N. Y $\frac{2}{35601-4}$). Voir la description des figures dans Mahérault, *l'œuvre de Moreau le jeune,* 1880, in-8, 157-9. Un exemplaire avec

les figures noires et en couleur à la vente R. L. (Lacour), 1892, numéro 57.

Galerie dramatique ou acteurs et actrices célèbres qui se sont illustrés sur les trois grands théâtres de Paris, ornée de soixante portraits coloriés, par J.-G. Saint-Sauveur, 1809, veuve Hoquart, 2 vol. in-18 (B. N. Yf 1861-2).

GAVARNI. *Douze nouveaux travestissements, gravés sur acier* par Portier, 1856, in-4, au bureau du *Journal des modes parisiennes.*

Hommage rendu à la rose par les poètes anciens et modernes ; précédé de l'histoire de cette reine des fleurs chez tous les peuples, orné de gravures, 1818, in-18, l'éditeur, un gracieux frontispice en noir et 12 fig. coloriées (l'auteur). L'exemplaire de la B. N. (Y +) porte en sous-titre : « orné de douze gravures coloriées. » Ce volume a eu le même éditeur littéraire que *le Jardin des fleurs* (voir ci-après), la préface de celui-ci en fait foi. La fig. de la rose à cent feuilles lui est commune avec le *Jardin des fleurs,* ce qui permet de croire que les autres figures ont aussi été peintes par M[lle] Prudhomme comme celles du même *Jardin.* Rare.

HOUSSAYE (Arsène). *Le royaume des roses, vignettes par Gérard Séguin,* 1851, in-18, E. Blanchard. Ce gracieux volume a les figures noires, mais il doit figurer ici pour la très jolie couverture en couleur imprimée en 1857 à Strasbourg par G. Silbermann pour le restant de l'édition.

JACQUEMART (A.). *Flore des dames, botanique à l'usage des dames et des jeunes personnes,* s. d. (1840), in-18, P. J. Loss et P. Neuhaus (B. N. S 28847), un frontispice noir et 12 fig. coloriées par Folliau, plus 2 fig. de détails noirs. Rafraîchi vers 1860 par Belin-Leprieur et Morizot qui firent imprimer un titre avec un bouquet colorié, firent colorier le joli frontispice et les 14 fig. par N. Rémond,

ce qui amène cette bizarrerie de deux volumes identiques pour le texte et la gravure des figures sauf le nouveau frontispice, mais différents pour la coloration (l'auteur).

JACQUEMART (A.). *Flore des dames, nouveau langage des fleurs,* nouvelle édition, s. d. (1841), in-18, Bernard Neuhaus et P. Joseph Loss, un frontispice en noir gravé par Corbie d'après l'auteur et 12 fig. coloriées, Aug. Dumenil del. et sculp., Folliau imp. (B. N. ; S 28848).

Jardin des fleurs (Le) célébrées par 120 poètes anciens et modernes, suivi des emblèmes des fleurs et des plantes ; orné de XXXIV *gravures peintes par Mlle Prudhomme,* s. d. (1818), 2 vol. in-18 (l'auteur). Le titre a été cartonné dans l'exemplaire de la B. N., qui n'a que le tome II (Y +) lequel porte : « célébrées par les poètes..., orné de trente-trois jolies gravures coloriées, 1818 » ne mentionne plus Mlle Prudhomme, ni ne donne le bouquet colorié sur le titre. Rare.

(LA MÉSANGÈRE). *Le bon genre. Observations sur les modes et les usages de Paris, pour servir d'explication aux 115 caricatures publiées sous le titre de bon genre, depuis le commencement du* XIXe *siècle,* 1827, in-4, l'éditeur, 115 fig. coloriées. Le Cabinet des estampes possède l'édition des *Observations* de 1817, décrivant seulement 104 fig.

(LA MÉSANGÈRE). *Collection de meubles et objets de goût, comprenant : fauteuils d'appartement et de bureau, chaises garnies, canapés, divans, tabourets, lits, draperies de croisées, tables, commodes, secrétaires, bibliothèques, toilettes d'homme et de femme, lavoirs, tables à fleurs ou jardinières, miroirs de toilette, alcôves, glaces en écran, chambranles de cheminées, pendules, bijoux, corbeilles de mariage, berceaux, vases, trépieds, lustres, candelabres, girandoles, feux, voitures, etc., etc.,* 1802-35, in-4, 755 fig. coloriées, au bureau du *Journal des dames.* Cette belle

publication n'a pas eu de pareille. L'exemplaire le plus complet qui en existe est celui du Cabinet des estampes, reconstitué sur mes indications, auquel il ne manque que quelques figures à la fin. La fig. 415 est cotée par erreur 45. A partir de la fig. 701, on lit au bas : Coüet auteur et éditeur, rue de Vaugirard, 15. Un exemplaire contenant les 600 premières figures, 1.000 francs, catalogue Foulard, 1892.

(LA MÉSANGÈRE). *Costumes des femmes du pays de Caux et de plusieurs autres parties de l'ancienne province de Normandie, dessinés la plupart par M. Lanté, gravés par M. Gatine et coloriés ; avec une explication pour chaque planche,* 1827 ; in-4, l'éditeur, un frontispice et 105 fig. coloriés (Cabinet des estampes).

(LA MÉSANGÈRE). *Costumes parisiens,* s. d., Lanté del., Gatine sculp., 47 fig. coloriées. Le numéro 29 représente une bonne d'enfant tenant un arlequin (Cabinet des estampes).

(LA MÉSANGÈRE). *Galerie française des femmes célèbres par leurs talens, leur rang ou leur beauté, (70) portraits en pied, dessinés par M. Lanté, la plupart d'après des originaux inédits ; gravés par M. Gatine et coloriés ; avec des notices biographiques et des remarques sur les habillemens,* 1827, in-4, l'éditeur (B. N. Ln $\frac{17}{4}$). Rafraîchi en 1840 par Le Roi qui a publié un titre portant : ouvrage édité par M. de La Mésangère.

(LA MÉSANGÈRE), *Haute et moyenne classes,* s. d., 12 fig. coloriées, Lanté del., Gatine sculp. ; le numéro 10 n'est pas signé Gatine, mais A. D.

(LA MÉSANGÈRE). *Incroyable et merveilleuse,* in-4, s. d. (25 avril 1810 et années suivantes), 33 fig. coloriées, Horace Vernet del[t], Gatine sculp. L'œuvre d'Horace Vernet, au

Cabinet des estampes (Dc 137 a), m'a permis de constater qu'il a été tiré deux figures cotées 31 et deux figures cotées 22 ; j'estime qu'il y a de ce chef deux figures refusées.

(La Mésangère). *Journal des dames,* avril 1797-12 janvier 1839, 41 vol. in-8 (B. N. Lc $^{14}_{4}$; exemplaire commençant seulement avec le numéro 61, 5 thermidor an IX, la fig. coloriée 317 et la page 481 du tome 5), 3625 fig. coloriées, dont 3622 numérotées 1 à 3622 et 3 non numérotées et une fig. noire non numérotée. « Au commencement d'avril 1797, dit le *Journal des dames* du 31 juillet 1818, feu Sellèque... et l'éditeur actuel du *Journal des dames et des modes,* entreprirent le *Journal des dames,* qui, bientôt, accompagné de gravures de modes, prit le titre de *Journal des dames et des modes.* » Trois numéros seulement avaient paru en 1797, quand on lança un prospectus en vers intitulé : *Aux jolies femmes de Paris et des départements ;* ce prospectus, exemplaire unique, figure en tête de l'année 1823 de l'exemplaire de la B. N. Le *Journal des dames* paraissait alors tous les jeudis en 8 pages in-8 chez Sellèque et Dentu ; à la mort de Sellèque (2 nivôse an IX), La Mésangère devint propriétaire du journal et le resta jusqu'à sa mort (22 février 1831, à 76 ans) ; c'était un professeur, homme de goût, et son œuvre est unique. Deux ventes eurent lieu à sa mort, l'une de son cabinet le 18 juillet 1831 et les cinq jours suivants (le catalogue est à la B. N., V 43643), l'autre de ses livres le 14 novembre 1831 et jours suivants (le catalogue est à la B. N., collection Jullien). Les figures signées H. V. sont d'Horace Vernet. Entre 1811 et 1818, le format s'agrandit et devient grand in-8. Le journal de La Mésangère est précieux pour les mœurs du temps. Le 5 janvier 1820, il nous apprend ceci : « Les bijoux qui ont été offerts en étrenne cette année, tels que les montres de femme, les croix, les bagues, les bonbonnières, etc., sont d'une forme ou

d'un dessin gothique, mais d'un travail délicat. » De cette époque, j'ai en effet une boîte en cuivre argenté ayant forme de livre relié à la cathédrale. Et le 10 avril 1826 le *Journal des dames* nous parle d'un « petit meuble de poche », dit « souvenir » à « charnière, coins et porte-crayon », comme j'en possède trois dont deux pour dames et un pour fillette avec des figures coloriées de poupées à l'intérieur. En 1832, le journal paraît avec le sous-titre : « Fondé par M. La Mésangère. A ce journal ont été réunis l'Observateur des modes, l'Indiscret et la Vogue. » Le 10 mars 1832, changement de rédaction. Le 31 juillet 1832, article de tête : « Le mariage de la sylphide (la Taglioni). Le 25 septembre 1832, une jolie fig. non numérotée : Une conservation, Gavarni del., Nargeot sculp. Le 20 octobre 1832, on nous apprend que « le moyen âge a perdu sa faveur. » Le 5 avril 1833, article intitulé : Bal de M. Alexandre Dumas. Le 5 juin 1833, on fusionne avec le *Messager des dames*. Le 10 mars 1834, on nous apprend que Cagliostro « a laissé un fils qui a ajourd'hui 34 ans et qui est commis intéressé dans l'entreprise du cirage anglais de Hunt et compagnie. » Le 10 août 1834, il est dit ceci : « On dit que M. Victor Hugo s'occupe d'un drame sur la passion de N. S. Jésus-Christ (Voir les journaux de la semaine ». Le 31 août 1834, article intitulé : Le chevalier de Pougens. (*Voir le Curieux*). « M. de Pougens était le fils naturel, dit-on, du prince du Conti ; d'autres prétendent d'un autre prince non moins voisin du trône. » Le 30 novembre 1834, changement de propriétaire ; le 5 janvier 1835, le format devient in-4, la couverture bleue porte un bois de Porret avec ces mots : « Dirigé par M[me] Marie de l'Epinay » ; le bois de Porret disparaît le 5 janvier 1836. En 1837, on lit en sous-titre : Gazette des salons, fondé par M. de la Mésangère. En 1836, entre les fig. 3334 et 3335 se place une fig. non numérotée : Un bal travesti, Lanté del., Nargeot

sculp. En 1838, les titre et sous-titre sont intervertis, on devient : *Gazette des salons, journal des dames et des modes*. Un numéro double paraît les 5-12 janvier 1839, sans écho, c'est la fin. A la vente du cabinet La Mésangère, on vendit les dessins originaux et les planches ; 155 dessins pour les années seulement 1797-99 ont été vendus 1425 francs à la vente Destailleur. Terminons en mentionnant une copie du *Cabinet des modes* et du *Journal des modes* : *Journal der Moden, herausgegeben von F.-J. Bertuch and G. M. Kraus,* 1796-98, in-8 (Vente Destailleur, numéro 416, incomplet de trois ans).

Larater moral (Le), s. d. (1826), in-18 oblong, Louis Janet, frontispice et 6 fig. coloriés, 1 fig. noire sur les plats de la couverture cartonnée (l'auteur). Rare.

LE SAGE (voir sur lui le *Curieux*). *Aventuras de Gil Blas de Santillana, robadas a España y adoptadas en francia por Le Sage, restituidos a su patria y a su lengua nativa por un español zeloso que no sufre se burlen de su nacion* (mystification du père Isla), 1823, imp. Rignoux, 5 vol. in-18, 17 lithographies coloriées de Brégeaut (l'auteur). Rare.

MALHERBE (ALFRED). *Monographie des picidées, ou histoire naturelle des picidées, picumninées, yuncinées ou torcols.* Metz, J. Veronnais, 1861-2, 3 vol. in-folio, 121 fig. coloriées représentant les oiseaux de grandeur naturelle, elles sont magnifiques (B. N. S 235-7). L'ouvrage porte : tiré à 80, mais Nerée Quépat dit, dans son excellent *Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle* (p. 318) qu'il a été tiré à 120, et comme Quépat est ornithologiste lui-même, il a dû être bien informé.

MALO (CHARLES). *Les capitales de l'Europe, promenades pittoresques,* s. d. (1829), in-18, Marcilly, 8 fig. coloriées (B. N., G 26242). Charles Malo a été un des plus féconds auteurs de ce siècle; c'était un talent très souple,

comme Brès et Paul Lacroix ; il ne faut pas le confondre avec son homonyme qui est aussi son fils, M. Charles Malo qui signe M. des articles très intéressants dans les *Débats.*

— *La corbeille de fruits,* s. d. (1817), in-18, Louis Janet, frontispice et 12 fig. coloriés.

— *Guirlande de Flore,* s. d. (1814), in-18, Louis Janet, frontispice et 15 fig. en couleur (B. N.)

— *Histoire des tulipes,* s. d. (1821), in-18, Louis Janet, frontispice et 12 fig. coloriés.

— *Histoire des roses, ornée de 12 planches en couleur, dessinées par P. Bessa,* s. d. (1818), in-18, Louis Janet (l'auteur).

— *Les insectes,* s. d. (1818), in-18, Louis Janet, 1 frontispice et 12 fig. coloriés.

(CHARLES MALO). *Livre d'amour ou folastreries du vieux tems,* s. d. (1821), in-18, Louis Janet, frontispice et 6 fig. d'après Auguste Garnerey (l'auteur). Ce joli livre existe en trois états : les figures noires, les figures coloriées et les figures enluminées ; ce sont les dernières qu'il faut rechercher avec le cartonnage et l'étui de l'éditeur à la cathédrale donnant chacun sur les plats une figure coloriée différente (soit en tout 4 figures de plus) qui représente un tableau gravé. Mon exemplaire porte sur les plats de la couverture : une mère et ses enfants et une scène du moyen âge à trois personnages et sur les plats de l'étui une lecture et le baiser, gravé en noir par Oortman d'après A. Desenne dans l'*Almanach dédié aux demoiselles pour 1818,* Louis Janet, in-18 (B. N. Ye 13991). Il y a des exemplaires portant des variantes de couleur et de nuance dans l'enluminure et n'ayant sur les plats de la couverture et de l'étui qu'un seul sujet répété deux fois, pour la couverture c'est un page traçant un nom

sur le plancher avec la pointe de son épée, pour l'étui c'est une mère avec ses enfants et des moutons.

(CHARLES MALO). *Livre mignard ou la fleur des fabliaux,* s. d. (1826), in-18, Louis Janet, frontispice et 6 figures, se trouve en trois états, figures noires, figures coloriées, figures enluminées. Les exemplaires à figures simplement coloriées ont le frontispice noir ; les exemplaires à figures enluminées ont le frontispice enluminé.

MALO (CHARLES). *Miroir des passions ou La Bruyère des dames,* 1819, in-18, François Janet, frontispice et 12 fig. coloriés.

— *Les papillons,* s. d. (1816), in-18, Louis Janet, frontisp. et 12 fig. coloriés.

— *La volière des dames,* s. d. (1815), in-18, Louis Janet, frontispice et 12 fig. coloriés.

(CHARLES MALO). *Voyage pittoresque de Paris au Hâvre,* s. d. (1828) ; in-18, Louis Janet, frontispice et 9 fig. à l'aquatinta coloriés (B. N. ; L $\frac{28}{29}$).

MALPIÈRE (D. B*** de). *La Chine, mœurs, usages, costumes, etc.*, 1825-7, 2 vol. in-4, 182 lithographies coloriées dont 2 de Deveria (B. N. ; On $\frac{2}{90}$). Rafraîchi en 1848 en 4 vol. sous le titre : *La Chine et les Chinois.* Curieux et rare. Un exemplaire à la première vente Heredia (1891).

MARTIN (AIMÉ). *Lettres à Sophie sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle, avec des notes par M. Patrin, nouvelle édition corrigée et augmentée,* 1822, 2 vol. in-8, Lefèvre, 6 jolies fig. coloriées.

— *Langage et emblème des fleurs, contenant le symbole et le langage des fleurs, leur histoire et origine mythologique ainsi que les plus jolis vers composés à ce sujet,* douzième édition, 1835, in-18, Landois, 8 fig. coloriées (l'auteur).

MASON (GEORGE HENRY). *The costume of China, illustrated by sixty engravings : with explanations in english*

and french. London, 1800 (4 mai 1799), in-folio, printed for W. Miller by S. Gosnell, Holborn, 60 lithographies coloriées, dessinées à Canton par Pu-Qùa et gravées à Londres par Dadley (B. N. ; On $\frac{2}{600}$). Vendu 78 francs à la vente de livres La Mésangère, 1831, nº 480. Rare.

MEYER. *Voyage pittoresque dans le canton des Grisons en Suisse vers le lac Majeur et le lac Come sur les grandes routes nouvellement construites à travers les cols de Splugen et de Bernhardin, en 32 planches (coloriées) par J.-J. Meyer, accompagné d'une introduction et explication de J.-G. Ebel*. Zurich, J.-J. Meyer, 1827, in-8 oblong.

Miroir des modes parisiennes, s. d. (1823), in-18, Louis Janet, un joli frontispice colorié et 6 jolies figures coloriées intitulées : Le Marais et la Chaussée-d'Antin, une soirée d'artistes, la dot et la prétendue, une visite au Mont-de-Piété, l'art de tenir son chapeau, voilà bien les femmes (l'auteur). Curieux pour les modes du temps. Rare.

Musée de la caricature ou recueil des caricatures les plus remarquables publiées en France depuis le quatorzième siècle jusqu'à nos jours, pour servir de complément à toutes les collections de mémoires, calquées et gravées à l'eau-forte sur les épreuves originales du temps, d'après les manuscrits et gravures de la Bibliothèque royale, du Cabinet de M. Constant Leber et des différentes collections d'amateurs, par E. Jaime, avec un texte historique et descriptif par MM. Brazier, Brucker, Capot (sic) *de Feuillide, Charles Nodier, E. Jaime, Jules Janin, Léon Gozlan, Léon Halevy, Louis Reybaud, Michel Masson, Michel Raymond, Ourry, Paulin-Paris, Philarète Chasles, Rolle*, 1838, 2 vol. in-4, Delloye, 231 fig. en partie coloriées dont 15 doubles (B. N.; L $\frac{45}{28}$; l'exemplaire comprend le prospectus de 1834).

Musée des théâtres (Le), s. d. (1819), in-18, Lefuel et Delaunay, 12 fig. coloriées (B. N. Y +) ; 1820-21, 2 vol. in-18, Le Fuel, chacun a 12 fig. coloriées.

Nouveau journal des dames ou petit courrier des modes, des théâtres, de la littérature et des arts, 5 juillet 1821 — 30 décembre 1821, 36 N^{os} in-8, prospectus de 4 p., frontispice noir, 10 lith. noires, dont Mme de Staël, et 27 lith. coloriées (B. N. ; L c $\frac{14}{8}$). A partir de janvier 1822, le titre est transposé et devient : *Petit courrier des dames ou nouveau journal des modes*.... (B. N. ; L c $\frac{14}{9}$) ; il a duré jusqu'en 1868 et publié 46 vol. in-8 et 43 in-4°, en tout 3750 fig. coloriées. Le 5 avril 1831, il publie un article intitulé : Les journaux de modes en 1831, où il est dit que le *Petit Courrier* a 1771 abonnés en province et le *Journal des Dames* 1076; qu'ils ont un tiers de ces chiffres d'abonnés à Paris ; en avril 1830 le *Petit Courrier* avait 4000 abonnés, le *Journal des Dames* 2000. Le 5 octobre 1842, le numéro porte en tête une vignette de Tony Johannot, fort mauvaise ; on la remplace le 5 octobre 1844 par un bois quelconque. Il y a deux tomes 58, erreur qui se répercute sur les volumes suivants. La figure 2685 est signée Hopwood (voir sur lui le *Curieux* et la *Bibliographie des impressions microscopiques)*, on ne trouve plus cette signature en 1864. La fig. 1032 est signée Gavarni pinx^{t}. Relever toutes les erreurs de numérotage des figures serait fastidieux. Le *Petit Courrier*, quoique très inférieur au *Journal des Dames,* reste encore intéressant pour les costumes du temps.

Paris et ses modes, nouvel almanach rédigé par le caprice, s. d. (1820), in-18, Louis Janet, frontispice et 6 fig. coloriés, le tout fort joli (l'auteur). Rare et curieux. Les 6 figures sont : Le cachemire, le bal de l'Opéra, le billet doux, le corset, la toilette de cour, la leçon d'escrime.

Parterre de Flore, avec 12 gravures coloriées, almanach pour 1820, s. d., in-18, Louis Janet (B. N. ; Y +). Imité de la *Guirlande de Flore,* de Charles Malo.

Perrault (Charles), *Contes des fées,* s. d. (1813), in-18 oblong, Le Fuel, frontispice et 13 fig. coloriées de Noël jeune, d'après Séb. Leroy (l'auteur). Les exemplaires ordinaires avaient les fig. noires. Devenu rare, quoique tiré à 1000. Une fig. dorée sur un plat de la couverture des exemplaires reliés.

— *Contes des fées, imprimés par Firmin Didot, ornés d'estampes gravées par Adrien Godefroy, d'après ses dessins et ceux de C. Chasselat,* s. d. (1818), in-8 oblong, Nepveu, frontispice en noir et 10 fig. coloriées (l'auteur). Rare. Il y avait des exemplaires avec les figures en noir, en bistre et coloriées. (*Catalogue de la vente de feu A. Nepveu,* 28 octobre 1837 et jours suivants; B. N. ; ▵ 15779, collection Jullien).

Perrault (Charles). *Les contes des fées, en prose et en vers, nouvelle édition, revue et corrigée sur les éditions originales, et précédée d'une lettre critique, par Ch. Giraud, de l'Institut,* 1864, imp. impériale, tiré à 400, Leclere fils. Décrit incomplètement par Brivois. Il aurait fallu dire qu'il y a des tirages des figures sur chine, en rouge et en bleu, et surtout que mon exemplaire unique contient deux figures refusées, tirées en rouge et en bleu, ce sont celles à mi-page du Petit Poucet, p. 105, et du Petit Chaperon rouge, p. 31 ; elles sont supérieures à celles qui ont été acceptées.

— *Contes des fées, contenant la Barbe bleue, le Petit Chaperon rouge, les Fées, la Belle au bois dormant, le Chat botté, Cendrillon, Riquet à la houppe, le Petit Poucet, l'adroite Princesse, Peau d'âne, édition illustrée par Henry Emy,* s. d. (1867), in-8, Delarue. Chaque page de texte est encadrée de gravures tirées en bistre, en vert, en violet, en bleu, sans préjudice du portrait et des figures à mi-page de chaque conte qui sont en noir.

Petit magasin des modes (Le), dédié aux dames, s. d. (1829), in-32, Lefuel, 12 fig. coloriées (B. N. ; Li $\frac{7}{24}$).

Petit modiste français (Le), s. d. (1818), in-18, Le Fuel, L'exemplaire de la B. N. (Lc $\frac{34}{3}$) a le frontispice et 12 fig. noirs ; mais il y a peut-être des exemplaires avec les fig. coloriées. Ce qui est certain, c'est qu'il a eu pour suite le journal du même titre, 1819-1820, 3 vol. in-18, Le Fuel. Le premier semestre de 1819 a 23 fig. coloriées et 1 grande figure coloriée (Longchamp) ; le second semestre de 1819 m'est inconnu ; le premier semestre de 1820, seul paru, a 12 fig. coloriées, dont plusieurs communes au premier volume de 1819, entr'autres celle de Longchamp.

PETITOT. *Les émaux de Petitot du musée impérial du Louvre, portraits de personnages historiques et de femmes célèbres du siècle de Louis XIV gravés au burin par M. L. Ceroni,* 1862-64, 2 vol. in-4°, Blaisot. Les 50 portraits de ce beau livre sont épuisés depuis la cessation de commerce de Mlle Blaisot et sa vente (1890), ils sont en noir, mais un exemplaire unique avec les portraits coloriés par Ceroni sur les émaux mêmes de Petitot est coté 300 francs dans le *Répertoire Morgand* de 1882, n° 567.

Quinze jours en Suisse. Promenades d'un jeune peintre français dans les cantons du Midi, s. d. (1822), in-18, Louis Janet, frontispice et 3 fig. coloriés (l'auteur). Rare. Les exemplaires ordinaires ont les fig. noires.

REDOUTÉ (P.-J.). *Le bouquet royal, œuvre posthume, dédié à Sa Majesté la Reine des Français,* 1843, les marchands de nouveautés, in-folio, 4 fig. coloriées, N. Rémond inv. : La rose Amélie, la rose Hélène, la rose Clémentine, la rose Adélaïde (Cabinet des estampes, œuvre de Redouté).

— *La botanique de J.-J. Rousseau, ornée de soixante-cinq planches, imprimées en couleurs (sic), d'après les peintures*

de P.-J. Redouté, XIV (sic) 1805, in-folio, Delachaussée et Garnery, rue de Seine, 6 (sur l'hôtel Mirabeau, où je trace ces lignes et où demeurait Redouté, quand il a produit ses chefs-d'œure, voir la note que je lui ai consacrée dans mes *Révolutionnaires*, 1891, p. 191). Belle publication (B. N., réserve S 209 B). Il y a des exemplaires in-4°.

— *Choix de soixante roses, publié en quinze livraisons paraissant tous les deux mois,* 1836, in-4°, l'auteur, rue de Seine, 6.

— *Choix des plus belles fleurs prises dans différentes familles du règne végétal et de quelques branches des plus beaux fruits groupées quelquefois, et souvent animées par des insectes et des papillons, gravées, imprimées en couleur et retouchées au pinceau avec un soin qui doit répondre de leur perfection, dédié à LL. AA. RR. les princesses Louise et Marie d'Orléans,* 1827, in-folio, l'auteur éditeur, rue de Seine, 6, C.-L.-F. Panckoucke, Bossange père, Treuttel et Wurtz, Dufart, Arthus-Bertrand, 144 fig. coloriées (B. N. ; S 2097). Il y a des exemploires in-4° suivant Quérard. Magnifique publication, l'auteur parle de sa « gloire » dans la préface, et c'est justice. En dépit du titre, 2 planches seules ont des papillons, ce sont les 113e et 119e ; aucune n'a d'insectes.

— *Collection de jolies petites fleurs choisies parmi les plus gracieuses productions en ce genre, tant en Europe que dans les autres parties du monde, publiée par Emile Leconte d'après les dessins et gravée sous la direction de P.-J. Redouté,* 1835, Émile Leconte, in-8.

— *Recueil de six beaux bouquets lithographiés d'après les dessins originaux de P.-J. Redouté,* s. d. (1836-41), in-folio, Schroth.

— *Les roses, avec le texte par Cl.-Ant. Thory,* 1817-24, 3 vol. in-folio, imp. Firmin-Didot, portrait en noir de Redouté, beau frontispice et 169 fig. coloriés (B. N. ;

S 2100 et Cabinet des estampes). Suivant Quérard, il y des exemplaires grand in-4°, et il y avait des exemplaires avec le texte traduit en anglais ; il y a 5 exemplaires sur papiers de couleur, avec 2 suites de figures, l'une en noir tirée sur le même papier que le texte, l'autre coloriée sur papier vélin blanc. Un exemplaire sur papier jaune avec les deux suites de figures, 800 francs (*Répertoire Morgand*, 1882, n° 390). Ce beau livre est la plus belle édition des *Roses* ; il a coïncidé avec le moment de la plus grande faveur de ces fleurs, alors fort à la mode ; voir les planches du *Journal des modes*, où elles figurent souvent dans les toilettes, et les nombreuses publications dont elles ont été l'objet et qui sont décrites ici en partie.

— *Les roses,* deuxième édition, 1824, C. L. F. Panckoucke, in-8, 160 fig. coloriées.

— *Les roses, peintes par P.-J. Redouté, décrites et classées selon leur ordre naturel, par C.-A. Thory, troisième édition, publiée sous la direction de M. Pirolle,* 1828-9, 3 vol. grand in-8, P. Dufort, beau frontispice et 180 fig. coloriés (l'auteur, exemplaire de la première vente Heredia). La plus estimée des trois éditions pour le texte.

Les roses, étrennes aux dames, 1814, in-18, E. Hocquart et Delaunay, frontispice et 12 fig. coloriés (B. N.). Tirés à 300.

Les roses du Vaudeville, s. d. (1818), in-18, Le Fuel, 12 fig. coloriées. Une seconde édition a été publiée en 1821, quoique rien ne l'indique sur le titre.

SAND (MAURICE). *Le monde des papillons, promenade à travers champs, orné de 62 dessins par l'auteur, avec une préface par George Sand, suivi de l'histoire naturelle des lépidoptères d'Europe, par A. Depuiset, avec 50 planches coloriées,* 1867 (1866), grand in-8, J. Rothschild (B. N. ; S 8641).

S... (J.-B.-B. SAUVAN). *Diorama anglais ou promenades pittoresques à Londres, renfermant les notes les plus exactes sur les caractères, les mœurs et usages de la nation anglaise, prises dans les différentes classes de la société, ouvrage orné de 24 planches gravées et enluminées et de plusieurs sujets caractéristiques,* 1823, in-8, Jules Didot l'aîné et Baudouin frères.

SCHEFFER (GABRIEL). *Choix de costumes italiens,* 1832 (1831), in-8, A. Nepveu, 16 fig. coloriées, 1 fig. noire sur la couverture (B. N. ; K 13720).

Teatro alla Scala (I. R.) *almanacco,* 1833, Milano, in-18, fratelli Ubicini, frontispice noir, 4 fig. noires pour l'almanach et 8 lithographies coloriées représentant entr'autres G. Grisi et G. Pasta, une femme en relief sur les plats de la couverture cartonnée (l'auteur). Rare.

Tour through Paris (*a*) *illustrated with twenty-one coloured plates, accompanied with descriptive letter-press,* London, s. d. (vers 1824), gr. in-4°.

Triomphe des dames (*Le*) *ou les métamorphoses, ornés de jolies gravures,* almanach pour 1791, in-32, Janet, frontispice et 12 fig. coloriés.

VIEL-CASTEL (LE COMTE HORACE DE). *Collection des costumes, armes et meubles pour servir à l'histoire de France depuis le commencement du Ve siècle jusqu'à nos jours, dédiée au roi,* (1827-34), 4 vol. in-folio, 420 lithographies coloriées, l'auteur, Treuttel et Wurtz, Bossange père, etc (B. N. ; Li $\frac{7}{11}$).

WILLEMIN. *Monuments français inédits, pour servir à l'histoire des arts depuis le VIe siècle jusqu'au commencement du XVIIe. Choix de costumes civils et militaires, d'armes, armures, instruments de musique, meubles de toute espèce, et de décorations intérieures et extérieures des*

maisons, dessinés, gravés et coloriés d'après les originaux, par N. X. Willemin, classés chronologiquement et accompagnés d'un texte historique et descriptif par André Pottier; 1839, Mlle Willemin, 2 vol. in-folio, un beau frontispice avec le portrait de Willemin et 301 fig. en partie coloriées (B. N.; Li $\frac{7}{6}$ A). Les exemplaires ordinaires avaient les figures noires. La publication des figures avait commencé en 1806.

CHARLES NAUROY.

MERCERIANA

OU

NOTES INÉDITES

DE

MERCIER DE SAINT-LÉGER

(Suite).

Étienne-Maurice Falconet, sculpteur habile, donna, quelque temps avant sa mort, à son confesseur un exemplaire de ses œuvres en trois volumes in-8, avec beaucoup de notes de sa main. Le confesseur, compatriote de Le Blond, bibliothécaire du collège Mazarin, lui a donné cet exemplaire curieux et est allé mourir à l'hôpital, ainsi que tant d'autres ecclésiastiques réduits à la misère par la Révolution (1) ! Ce sculpteur Falconet n'avait commencé à apprendre le latin qu'à vingt ans, le savait médiocrement et affecta dans ses ouvrages d'en citer beaucoup.

Sa traduction des livres XXXIV-XXXVI de Pline est fort médiocre. Il était habile dans la pratique mais décisif, tranchant et fort méprisant pour ceux qui ne pensaient pas comme lui.

Éloge de ce Falconet, né à Paris en 1716, mort le 24 janvier 1791, par Robin. Brochure in-8 de 22 pages que j'ai dans mon exemplaire des *Vies des célèbres architectes et sculpteurs,* par d'Argenville, deux volumes in-8.

*

(1) Cet exemplaire de l'édition de 1781 des *Œuvres* de Falconet, avec corrections et additions manuscrites, a passé sous le numéro 203 du catalogue de la bibliothèque de Le Blond, vendue en 1810. Il fut acquis, si je ne me trompe, par Jacques De Bure, au prix de 12 fr.. suivant l'ex. même de ce catalogue annoté par son frère Guillaume, et appartenant à la Bibliothèque Nationale. Je n'ai pu en retrouver la trace depuis cette époque.

maisons, dessinés, gravés et coloriés d'après les originaux, par N. X. Willemin, classés chronologiquement et accompagnés d'un texte historique et descriptif par André Pottier; 1839, Mlle Willemin, 2 vol. in-folio, un beau frontispice avec le portrait de Willemin et 301 fig. en partie coloriées (B. N.; Li $\frac{7}{8}$ A). Les exemplaires ordinaires avaient les figures noires. La publication des figures avait commencé en 1806.

CHARLES NAUROY.

MERCERIANA

OU

NOTES INÉDITES

DE

MERCIER DE SAINT-LÉGER

(Suite).

Étienne-Maurice Falconet, sculpteur habile, donna, quelque temps avant sa mort, à son confesseur un exemplaire de ses œuvres en trois volumes in-8, avec beaucoup de notes de sa main. Le confesseur, compatriote de Le Blond, bibliothécaire du collège Mazarin, lui a donné cet exemplaire curieux et est allé mourir à l'hôpital, ainsi que tant d'autres ecclésiastiques réduits à la misère par la Révolution (1) ! Ce sculpteur Falconet n'avait commencé à apprendre le latin qu'à vingt ans, le savait médiocrement et affecta dans ses ouvrages d'en citer beaucoup.

Sa traduction des livres XXXIV-XXXVI de Pline est fort médiocre. Il était habile dans la pratique mais décisif, tranchant et fort méprisant pour ceux qui ne pensaient pas comme lui.

Éloge de ce Falconet, né à Paris en 1716, mort le 24 janvier 1791, par Robin. Brochure in-8 de 22 pages que j'ai dans mon exemplaire des *Vies des célèbres architectes et sculpteurs*, par d'Argenville, deux volumes in-8.



(1) Cet exemplaire de l'édition de 1781 des *Œuvres* de Falconet, avec corrections et additions manuscrites, a passé sous le numéro 203 du catalogue de la bibliothèque de Le Blond, vendue en 1810. Il fut acquis, si je ne me trompe, par Jacques De Bure, au prix de 12 fr.. suivant l'ex. même de ce catalogue annoté par son frère Guillaume, et appartenant à la Bibliothèque Nationale. Je n'ai pu en retrouver la trace depuis cette époque.

Le mercredi 15 août 1798, jour de l'Assomption, M. Loyer, ancien avocat, est venu me faire visite.

Sa santé se soutient bien malgré son grand âge. (Il est âgé de soixante-seize à soixante-dix-sept ans.) Il travaille depuis longtemps à un ouvrage sur la richesse des nations, où il traite des poids et mesures.

Il sait supérieurement le latin et a un joli cabinet de livres sur la plupart desquels il a écrit des notes. Il demeure rue de Tournon, est marié, et ruiné par la Révolution. Il m'a témoigné sa surprise de ce que personne ne s'était avisé de traduire en français l'*Abrégé de l'histoire critique de la philosophie* (1), par Bruker, abrégé, dont il fait grand cas et qui, en effet, réussirait en notre langue.

M. Loyer m'a encore dit que le comte de Caylus avait fait de très mauvaises études, qu'il savait fort mal le latin et qu'il allait ordinairement à Duclos pour se faire expliquer les chapitres des livres, au point que Duclos était fort importuné de la fréquence des visites du comte qui aurait eu besoin, pour parler plus justement des ouvrages de l'antiquité, de savoir bien le grec et le latin ; mais il savait à peine sa langue, écrivait fort mal, au point que ses ouvrages n'auraient pu paraître s'ils n'eussent été écrits par Marin et autres.

*

Le jeudi 16 août 1798, M. Van Swinden (2), professeur de physique et de mathématiques à Amsterdam, auteur de quelques ouvrages et que j'avais vu souvent durant mon séjour en Hollande, est venu me voir et m'a apporté une lettre de Bosschet (3) en date de La Haye, 1er août 1798. M. Van Swinden passera au moins deux mois ici, où il est envoyé par

(1) *Historia critica philosophiæ a mundi incunabulis ad nostram usque aetatem deducta.* Lipsiae, 1741-1767, 5 vol. in-8; 2e éd. 1766-1767, 6 vol. in-8. J.-J. Brucker, né le 22 janvier 1696 à Augsbourg, y est mort le 26 novembre 1770. Son livre n'a pas été traduit en français, non plus que l'*Abrégé* par lui publié en 1747.

(2) Jean-Henri van Swinden (1746-1823) fut rapporteur de la commission des poids et mesures réunie à Paris.

(3) Le nom de *Bosschet* m'est inconnu. Peut-être faut-il lire celui de Bosscha (Hermann), philologue et historien (1755-1819).

le gouvernement batave en qualité de commissaire pour l'établissement de l'uniformité dans les poids et mesures (1). Il m'a promis de venir me voir encore, et je l'ai prié de me rappeler au souvenir de Wisser (2) à La Haye et de Saxe (3) à Utrecht.

*

Johanneau, libraire, cul de sac du Coq à Paris, possède une traduction manuscrite en six volumes in-folio, avec grand nombre de notes très amples, par l'abbé de Ponçol, ex-jésuite, des épigrammes de Martial. De Ponçol n'a pas traduit les épigrammes licencieuses, et il s'est contenté d'en copier les originaux latins (4).

L'abbé de Ponçol étant mort en 17[83], le manuscrit passa à son frère l'abbé de Londres, ex-jésuite comme lui, auteur de

(1) C'est M. Bügge, professeur d'astronomie à Copenhague, qui a été envoyé à Paris par le roi de Danemark pour le même objet (Note postérieure de Mercier, transcrite par Haillet de Couronne).

Thomas Bügge a publié en danois sur son séjour à Paris des lettres dont il existe deux traductions : l'une en langue allemande par J.-N. Tilemann (Kopenhagen, 1801, in-8), et l'autre en anglais, par John Jones, London, 1801, in-12. Cf. Paul Lacombe, *Bibliographie parisienne, Tableaux de mœurs*, (1886, in-8) n° 372. J'ai vu en 1882 à la Bibliothèque Royale de Copenhague quelques lettres adressées à Bügge par des savants français, entr'autres par Lalande.

(2) J. Wisser, avocat à La Haye et membre de plusieurs sociétés savantes, a laissé une bibliothèque importante qui fut dispersée à La Haye en 1811.

(3) Christophe Saxe ou Saxius (1741-1806), philologue, archéologue et bibliographe, auteur de l'*Onomasticon litterarium* (Utrecht, 1775-1790, 7 vol. in-8), fréquemment cité par Mercier, qui avait chargé de notes un exemplaire appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque Royale de Bruxelles.

(4) Ce manuscrit a fait l'objet d'une notice de M. Herbert, professeur au collège de Rodez, dans les *Archives du Bibliophile* de M. Claudin (1859, tome II, p. 40-44). Le reçu de 6,000 livres dont parle Mercier était encore joint à ce manuscrit, aujourd'hui incomplet de deux volumes, et récemment acquis par M. Félix Grélot, secrétaire général de la préfecture de la Seine. Quoi qu'en dise Mercier, les épigrammes libres y étaient non-seulement transcrites, mais traduites. — Sur les deux frères Ansquer de Ponçol et Ansquer de Londres, voir la nouvelle édition de la *Bibliothèque de la compagnie de Jésus* publiée par le P. C. Sommervogel et la *Bio-bibliographie bretonne* de M. René Kerviler.

Variétés littéraires imprimées en.... [1762], lequel l'a vendu par besoin au libraire Johanneau (18 août 1798).

*

Sub ascia dicat, consecrat.

Il y a diverses opinions sur cette formule (1).

L'abbé de Tersan prétend qu'elle ne se trouve sur aucun tombeau païen, mais seulement sur des tombeaux chrétiens, et que cette espèce de hache était une figure tronquée de la croix.

Il a fait là-dessus une dissertation qu'il a lue en août 1798 à un de mes amis, mais que les temps actuels ne lui permettent pas d'imprimer.

NOTA. — Plus de trente écrivains se sont occupés de cette formule. Mazzochi, chanoine de Naples, a examiné leurs opinions et a donné la sienne dans une lettre latine à Tanucci, publiée à Naples en 1739, in-8 de 330 pages, dont un extrait étendu se trouve dans les *Nouvelles littéraires* de Florence par Jean Lami, 1740, col. $\frac{680}{686}$.

M. l'abbé de Tersan, dans une visite qu'il m'a faite le 12 novembre 1798, m'a confirmé ce qui m'avait été dit de la dissertation sur la formule : *Sub ascia.*

Cet ascia n'est autre chose qu'une croix tronquée ; on ne la voit que sur des tombeaux chrétiens, tels que ceux des catacombes de Rome et autres trouvés à Arles, Autun et même Bordeaux. Les chrétiens, jaloux de n'être pas confondus avec les païens, faisaient mettre l'*ascia* sur leurs tombeaux pour être reconnus, de même qu'ils y mettaient quelquefois *un vase à boire* pour rappeler les agapes chrétiennes, souvent *un petit coffret sur la poitrine,* dans lequel étaient sensés renfermés l'Évangile ou partie de l'Évangile. *L'ascia, le vase et le coffret sur la poitrine* indiquaient aux initiés un

(1) Sans prendre parti dans une question aussi controversée, il est permis d'alléguer des exemples recueillis depuis le siècle dernier et d'où il résulte que l'*ascia* figurait aussi sur des tombeaux païens et même sur des inscriptions votives en l'honneur des divinités du paganisme. Selon M. W. Fröhner, la formule se rencontre assez rarement sur les tombeaux des premiers chrétiens qui employaient le plus souvent celle de leurs adversaires : *D. M.* (*Diis Manibus*).

tombeau chrétien. C'étaient autant de symboles ou d'emblèmes du christianisme, de même que l'équerre, le marteau sont les emblêmes de nos francs-maçons. L'*ascia* était proprement un *thau,* ce qui rappelle cette lettre en forme de croix tronquée de l'alphabet des Égyptiens par laquelle ils entendaient la vie à venir, ainsi que le disent Rufin (*Hist.,* lib. 26-29), Socrate, Sozomène, Nicephore, en leurs *Histoires,* et Suidas.

On tient qu'en démolissant le temple de Sérapis en Égypte on trouve dans les pierres des fondements de ces lettres en forme de croix qui étaient appelées *Lettres sacrées ou sacerdotales (Ieraticai).* Je tire ce dernier fait d'un livre de Pierre Clément, intitulé : *Les saintes Curiosités. Langres, 1651,* pages 352-353.

[En marge, M. l'abbé Mercier de Saint-Léger écrit : « J'ai fait un extrait de ce livre (1) du *P. Clément.* »]

*

Méthode pour guérir les rhumatismes et toutes les maladies chroniques, séreuses et œdémateuses, par des bains de feuilles, de bouleau, proposée dans le *Journal de Paris* du 19 thermidor, VIe année (août 1798), p. 1338 et 1339 par le médecin Jeannet-Deslongrois qui l'a employé avec fruit.

On étend sur le plancher une ou deux couvertures pliées en plusieurs doubles ; on couvre cette espèce de lit d'un lit épais de feuilles de bouleau cueillies dans le jour pour qu'elles n'aient pas d'humidité. Le malade nu s'étend sur ce lit de feuilles ; on le recouvre ensuite avec d'autres feuilles de bouleau jusqu'à la hauteur d'un demi pied ; on a soin que la tête du malade soit plus élevée que le corps ; au moment où il entre dans cette espèce de bain, on lui présente un consommé de viandes : bœuf, mouton, ou perdrix, ou vieille poule que l'on aromatise avec un peu de clou de girofle ou de canelle.

Le malade restant tranquille sous ces feuilles, au bout d'une demi-heure la sueur commence et augmente au point de ruisseler dans l'appartement.

(1) *Les Sainctes curiositez,* par Mre Pierre Clément, chanoine régulier. A Langres, chez Me Iean Boudrot, s. d., (1651) ; petit in-8, titre gravé à l'eau-forte par un artiste anonyme.

Il faut rester dans ce bain une heure et demie au moins si les forces le permettent. Avant d'en sortir, on prend un consommé semblable au premier, ou un lait de poule avec du safran et de la canelle.

*

Chevaux de bronze pris à Venise et amenés à Paris. Voyez le *Journal de Paris* du 16 thermidor, VIe année, p. 1323 et 1324, où l'on propose d'atteler ces quatre chevaux de bronze doré au char de la Liberté avec Thémis, Minerve et Pallas et de placer ce monument au milieu de la place de la Révolution (Voyez encore le même journal, tant du 18 (p. 1334) que du 19 thermidor, p. 1338) (1).

*

Chef-d'œuvre d'un inconnu, par Mathanasius (Saint-Hyacinthe).

La quatrième édition, revue, *augmentée et diminuée* de la Haye, Pierre Husson, 1716, *ab instauratione litterarum secundo,* in-8 de 321 pages, sans la table des matières et les pièces préliminaires, est la première et la *seule* où se trouve (p. 311 et 312) une lettre contre Burmann, nommé là *Burmandolius,* datée du 1er octobre 1715.

Cette lettre a été retranchée dans toutes les éditions postérieures.

Notre quatrième édition porte au frontispice après l'épigraphe : « *Infelix eorum ignorantia,* » les lettres majuscules S.D.L.R.G., lesquelles sont aussi au frontispice des *Mémoires littéraires* imprimés à la Haye, chez Le Vier, en 1716, in-8, deux parties en un volume, qui sont de Thémiseul de Saint-Hyacinthe et dont on a changé et renouvelé le frontispice seul

(1) Le premier article noté par Mercier est signé G. L. D., ancien formateur (*sic*) de cabinet en tableaux, sculptures et antiques. Dans le second, le chevalier Pio, ancien chargé d'affaires de la Cour de Naples, rappelle l'enlèvement des chevaux de Corinthe par le proconsul Mummius. Le troisième émane du juif polonais Zalkind Hourwitz qui propose d'ériger les chevaux de Venise sur quatre piédestaux du pont de la Révolution éclairés de nuit par des fanaux.

(à la Haye, chez Ch. Le Vier), en 1740, sous ce titre : ***Matanasiana ou Mémoires littéraires, historiques et critiques du docteur** Matanasius S.D.L.R.G.*

[NOTA BENE. — L'abbé Mercier a ajouté : J'ai le livre sans le deuxième titre. Sur l'autre Matanasius (dont l'auteur est inconnu), imprimé à Utrecht en 1729, in-8 de 137 pages, sans la préface et la table, voyez le *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand, § *Anti.*]

*

La *Phthisiologia* de Richard Morton (médecin à Londres, mort en 1698) imprimée à Londres en 1669, in-8, est un *excellent ouvrage* bien pensé et qui est appuyé sur l'expérience. M. de Jussieu, cadet, médecin de Paris, en fait grand cas et le regarde comme le meilleur livre et le mieux digéré sur cette matière. Ce traité se retrouve dans le recueil des *Opera Medica* de Morton dont il y a plusieurs éditions, une entr'autres d'Amsterdam, 1696, in-8, deux volumes. Morton n'est pas dans le *Dictionnaire historique* de Dom Chaudon.

*

Un M. de La Rue (1) (c'est le même qui a copié en Angleterre un recueil des *Trouvères* dont il a été question à l'Institut, qui a nommé des commissaires pour l'examen de son travail), travaille assidûment aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale depuis trois mois environ. Il dresse des notices et dans une séance il expédie plusieurs volumes, il doit en avoir passé par ses mains déjà plus de deux mille. L'un des gardes de ce dépôt a invité M. de La Rue à communiquer quelques-unes de ses notices à la compagnie des gens de lettres qui ont repris la continuation des *Notices des manuscrits de la Bibliothèque du Roi* dont il a paru trois volumes

(1) L'abbé Gervais Delarue ou De La Rue, né à Caen, le 7 septembre 1751, mort au château de Cambes, le 24 septembre 1835. Voir F. Vaultier, *Notice sur la vie et les travaux de feu M. l'abbé De La Rue*, Caen, Mancel, 1841, in-8, 2 ff. et LII p., (portrait gravé sur acier par Hopwood d'après Touzé) et F. Boissard, *Notices biographiques, littéraires et critiques sur les hommes du Calvados qui se sont fait remarquer par leurs actions ou leurs ouvrages*. Caen, 1848, in-12.

in-4°. M. de La Rue n'a pas montré de répugnance à cette communication.

A propos de cette continuation de notices à imprimer, M. du Theil en a lu à l'assemblée des gens de lettres nommés pour cette continuation quelques-unes de feu Bréquigny et de lui-même, lesquelles devaient entrer dans le quatrième volume des Imprimés. L'assemblée a jugé ces pièces savantes, mais trop diffuses pour entrer dans la continuation où l'on veut des notices infiniment plus courtes que celles des trois volumes imprimés avant la Révolution. Aussi M. Du Theil a retiré ses pièces (25 août 1798).

*

C'est le mardi 28 août 1798 que j'ai donné à M. Barbier la liste en deux feuilletons in-8 des bibliographes et autres livres que je désire avoir en dépôt chez moi, et que l'on prendra dans les dépôts où ils se trouveront pour la Bibliothèque Mazarine à qui j'en donnerai un récépissé, afin qu'elle les retire après ma mort. C'est ce qui est convenu entre MM. Le Blond, Chardon de la Rochette, Barbier et moi.

Le même jour j'ai prêté à Barbier un exemplaire de la nouvelle édition de la *Bibliothèque du Dauphiné* par Guy Allard, avec une feuille manuscrite de notes. Il m'a rendu ce livre le 3 octobre suivant.

*

Catalogue raisonné des ouvrages grecs, latins, français, allemands sur la *Respiration des animaux,* par G. Fischer, depuis Galien jusqu'en 1746 (dans le *Magasin Encyclopédique,* 4e année, tome II, p. 436-469).



L'abbé Zani, dont il a été question ci-dessus, est de Borgo San Donnino, près de Parme. L'estampe qu'il a découverte à la Bibliothèque du Roi est une épreuve de la patène de Maso Finiguerra qui est à Florence, et qui représente un Mystère de la Sainte-Vierge. Ne serait-ce pas une copie récente de l'estampe ancienne gravée par Maso Finiguerra, si toutefois celui-ci en grava certainement une, ce qu'il faudrait prouver?

Zani, quelques jours avant son départ de Paris, trouva chez un marchand le dessin d'une patène qui représente aussi un autre mystère de la Vierge et sur lequel Mariette a écrit de sa main que ce dessin lui avait été envoyé de Florence par son ami Gori ; je tiens ce détail de l'abbé de Tersan qui est venu me voir le 25 août, et qui m'a dit que Zani avait trouvé dans son cabinet près de six cents pièces de gravure, la plupart inconnues à cet Italien qui en fera usage dans son histoire de la gravure en Italie et en Allemagne.

Celui qui a gravé le portrait de l'abbé Zani est M. Denon, amateur et possesseur d'une jolie collection de tableaux et d'estampes qu'il a laissée ici pour aller courir les hasards d'une longue expédition en montant sur la flotte du général Buonaparte parti, a-t-on dit, pour l'Égypte.

Dans cette séance chez moi, l'abbé de Tersan m'a montré un dyptique d'ivoire qu'il a acquis il y a quelque temps et qui est fort curieux *en ce qu'il est sculpté des deux côtés*, au lieu que, pour l'ordinaire, chaque feuille d'un dyptique, soit ecclésiastique, soit profane, ne l'est que d'un seul. Sur un côté de ce dyptique est la figure de Jésus-Christ.

*

Dans le nord de la Norwège est une académie des Sciences déjà ancienne, qui tient ses séances à Drontheim, ville dont la population monte à dix mille âmes. Cette Compagnie publie des mémoires.

*

Éloge de Ambrosio Moralès, publié par Henry Florès, avec la vie de l'auteur et des notes ; à Madrid, chez Ant. Marin en 1765, in-folio. Livre très curieux pour les antiquités existantes en Espagne.

Il n'était pas à la Bibliothèque du roi en 1792 ; j'ai conseillé à Van Praët de le faire venir ; mais y aura-t-il pensé ? Ce livre espagnol m'en rappelle un de *Juan de Flores Oddouz* intitulé *Monumentos descubiertos en la antigua liberia illiputa o Granata*. C'est un in-4° gravé, sans date, fort rare, dont j'ai cédé l'exemplaire que j'avais à l'abbé de Tersan qui ne le connaissait pas, non plus que l'abbé Barthélemy. Tous deux l'ont jugé très curieux.

*

Le 27 août 1798, j'ai acquis les *Novelle Letterarie di Firenze* du docteur Jean Lami, trente années, depuis 1740 à 1769 inclusivement, reliées en 15 volumes in-4° couverts en parchemin, que j'ai payés 27 fr. — (Jean Lami, Toscan, né en 1697, est mort en 1770, après avoir donné plusieurs ouvrages dont voyez les titres dans l'*Onomasticon litterarium* de Christ. Saxius, in-8, part. Ve, pages 490-492).

J'ai cédé mon exemplaire des *Novelle* de Lami à la Bibliothèque Mazarine, le 10 octobre 1798, après en avoir parcouru les dix premières années dont j'ai extrait ou noté différents articles.

Après la mort de Jean Lami, les *Novelle* se sont continuées à Florence et se continuent même encore, dit-on ; mais la continuation n'est pas, à beaucoup près, aussi estimée que l'ouvrage de Lami. Le continuateur est un nommé Ferroni, à ce que m'a dit le libraire Molini ; M. Chardon de la Rochette prétend que c'est l'abbé Bandini, bibliothécaire de la Laurentienne à Florence.

*

C'est François Corniger, de qui sont les neuf distiques sur ce qui fait la beauté d'une femme.

Trigenta hæc habeat quæ vult formosa vocari.

Ces neuf distiques se trouvent imprimés partout, entr'autres à la page 260 des *Facetiæ facetiarum,* édition de 1645, petit in-12. Voyez mon article *Corniger* dans les notices des poëtes latins modernes où je rapporte les neuf distiques de Corniger faits d'après un de nos livres français, intitulé *La Beauté des Dames.*

*

Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule, précédés d'un traité des mesures itinéraires des Romains et de la lieue gauloise, par M. d'Anville (J.-Baptiste Bourguignon), Paris, Ve Étienne, 1741, in-12.

Il semblerait par le titre que le volume entier est de d'Anville, mais les *Éclaircissements* sont de l'abbé Augustin Belley, de l'Académie des Inscriptions ; voir ce qu'ils contiennent dans le nouveau Le Long, tome 1er, page 18.

*

Dans un des volumes du *Journal étranger* il y a un extrait étendu d'une *apologie* très curieuse de *Machiavel*, écrite en italien et en anglais. Je ne me rappelle pas plus le nom de l'auteur que le volume du journal où l'on a fait l'extrait de son livre.

L'*Anti-Machiavel*, publié en 1740, est du roi de Prusse (alors prince royal), aidé de Voltaire qui a mis beaucoup du sien à l'ouvrage. L'abbé de Saint-Pierre publia en 1741 un in-8 de 64 pages, sous le titre de *Réflexions sur l'* « Anti-Machiavel » où il y a de bonnes tirades.

*

Ἀδεισιδαίμωνος φιλορωμαῖς (Adisidaemonis Philoromaei), *Vindiciæ adversus sycophantas Juvavienses*. Coloniæ, P. Marteau, 1741, in-4o de 192 pages. C'est une défense du savant Louis-Antoine Muratori, indignement traité par de mauvais critiques.

Adisidæmone Philoromeo est le masque de Jean-Baptiste Gaspari, gentilhomme de Trente, conseiller de l'archevêque de Salszbourg.

*

La *Biblioteca Volante*, dont la 23e *Scanzia* parut en 1739 à Rome sous le nom de *Gilasco Eutiledense, pastore arcade*, est du P. Marciano Rueli, carme, qui a mis dans cette compilation des articles curieux. Voir les *Novelle Letterarie*, 1740, p. 66 et 67.

*

Dissertatio glyptographica, sive gemmae duae vetustissimae. Romae, typis Zampelianis, 1739, in-4o.

Cette dissertation curieuse publiée sans nom d'auteur est du chevalier François Vettori, descendant en ligne directe du savant Pierre Victorius, sénateur de Florence.

(Voyez l'extrait de cette dissertation dans les *Novelle Letterarie,* 1740, p. 87-91).

*

Le Jésuite Misopogon est d'un nommé DORVAL (1). C'est son fils, vivant encore, qui l'a dit à M. Méon, en lui ajoutant que cette satire occasionna beaucoup de tracasseries à l'auteur.

*

Essai philosophique sur le gouvernement civil, où l'on traite de la nécessité, de l'origine, des droits, des bornes et des différentes formes de la souveraineté selon les principes de feu M. de Fénelon, 2e édition, Londres, 1721, in-12 de 230 pages sans la préface.

Cet excellent livre(dont la première édition était très imparfaite, moins correcte et moins ample que celle-ci) est d'André Michel, chevalier de Ramsay, écossais, converti par Fénelon en 1709, mort en 1743 à cinquante-sept ans, auteur de la *Vie et des œuvres de M. de Fénelon, archevêque de Cambray ;* des *Voyages de Cyrus ;* d'une *Histoire de M. de Turenne,* imprimée en 1735.

L'*Essai philosophique* a été réimprimé tout entier en 1792 dans un in-8 publié sous le titre de *Principes de Bossuet et de Fénelon sur la souveraineté.* Les principes du premier ont été tirés de son Ve *Avertissement aux protestants* et de la *Politique tirée de l'Écriture.* C'est M. Emery qui a fait le travail dont l'ex-jésuite Querbœuf a été l'éditeur.

Cette édition de 1792 fut supprimée, à l'exception de trois cents exemplaires que l'on mit à couvert et que l'on a

(1) Le titre exact de ce pamphlet est : *le Jésuite Misopogon séraphique ou l'Ennemi de la barbe des Capucins.* Naples, 1752, in-12. L'auteur, Jean-Claude-Louis Taupin-Dorval, ci-devant receveur des aides à Niort, fut enfermé à la Bastille le 20 février 1752 et transféré le 15 avril 1753 à Pierre-Encise où il était encore en août 1757. (BARBIER, *Dict. des anonymes*).

remis au jour en 1797 avec ce nouveau titre : *La Politique du vieux temps ou les Principes de Bossuet et de Fénelon sur la souveraineté.* Paris, Le Breton et Mariette, 1797, in-8 ; au revers du frontispice on lit un avis ou *note de l'éditeur* qui est M. Querbœuf le neveu. J'ai un exemplaire daté de 1797 que m'a donné M. Emery.

*

Sur l'empereur Charles VI, mort en 1740, le 20 octobre, il y a un article très curieux dans les *Novelle Letterarie di Firenze,* année 1740, col. 808 et suivantes, où, après avoir parlé des connaissances de ce prince, on s'étend sur ce ce qu'il a fait en faveur des sciences et des gens de lettres ainsi que sur son zèle à enrichir la Bibliothèque de Vienne, à ramasser des médailles et autres antiques.

*

Dans les *Mémoires de Trévoux,* juillet 1704, p. 1199, il y a une faute d'impression remarquable : on y lit que Rigord, dans sa *Dissertation sur l'origine des langues,* observe que la manière d'écrire alternativement de gauche à droite et de droite à gauche à la manière des bœufs qui labourent s'appelait βουστροφεδόν.

L'imprimeur de ce journal prenant les quatre premières lettres du mot grec pour des chiffres arabes, a écrit 6850 φεδον, ce qui est absolument inintelligible.

[Nota. — Si M. l'abbé de Saint-Léger eût voulu être juste, il eût dit qu'à la feuille de l'*errata* cette faute se trouve corrigée.]

Rigord *François,* né au Luc en Provence le 15 juillet 1609, jésuite en septembre 1626, voyagea beaucoup dans les pays étrangers comme missionnaire, fit imprimer en 1640 à Marseille la relation de son voyage en Perse, publia en 1673, à Lyon, les *Remarques de l'illustre pélerin,* in-12; il a donné encore des *Peregrinationes Apostolicae,* et il est mort à Marseille le 24 février 1679 (*Voir Dictionnaire des hommes illustres de Provence,* in-4°).

Jean-Pierre Rigord, né à Marseille le 18 janvier 1656, mort le 20 juillet 1727, a écrit sur deux médailles, *la critique de la Télemacomanie,* etc. (1). Voyez son article dans l'*Onomasticon Litter.* de Chr. Saxius, partie v, page 372, avec ma note. Voyez aussi le *Dictionnaire des hommes provençaux,* in-4°.

Il y a de ce Rigord, commissaire de la marine, dans les mêmes mémoires de Trévoux (*juin 1704,* pages 978-1000) une lettre fort curieuse sur une ceinture de toile de lin trouvée en Égypte autour d'une momie, lettre accompagnée de quatre planches gravées.

*

Pour la faute commise par méchanceté par l'imprimeur de la *Vidua Christiana* d'Érasme, première édition de Bâle en 1529, in-8, où il met *Mentula* au lieu de *Mente illa,* voyez Vogt, *Catal. Librorum Rariorum,* au mot *Erasmus.*

*

Dickinson (Edme). Sa vie, écrite par Guillaume Blomberg (1), contient une analyse de la doctrine singulière de Dickinson et un traité des jeux de la Grèce tiré de ses mémoires : voyez sur cette vie, imprimé in-8, les *Novelle Letterarie di Firenze,* an 1740, p. 253, ou p. 294 et suivantes, après un article fort curieux sur *Nicolas Commène Papadopoli,* Candiot, né en 1655, mort en 1739, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, et sur ses ouvrages.

Il fut nommé professeur de droit à Padoue en 1688. Montfaucon en reçut divers livres rares, comme il le reconnaît lui-même dans son *Diarium Italicum,* le disant, à tort, professeur de grec. Papadopoli fut fort lié dans sa jeunesse avec son compatriote Nicolas Calliachius ; ayant été indignement traité par l'anglais Jean Hokston, Papadopoli lui fit une réponse qu'il adressa à Crisante Notare, alors métropolitain

(1) Les deux dissertations de François Rigord, sur une médaille d'Hérode Antipas et sur une médaille grecque portant le nom du dieu Pan, ont été imprimées en 1669, in-4, l'un à Marseille et l'autre à Paris. *La Critique d'un livre intitulé : la Télémacomanie* (de l'abbé Faydit), a paru sous la rubrique d'Amsterdam, 1706, in-8.

(2) *Account of the life and writings of E. Dickinson, physician to King Charles II, and King James II.* London, 1739, in-8.

de Césarée et depuis successeur de Dorothée, patriarche de Jérusalem, mort en 1706 à l'âge de cent huit ans.

*

La prose de la messe de la Toussaint :

Sponsa Christi, quæ per orbem
Militas . . . . .

en treize strophes dans le missel de Paris en 1739, page 684, a pour auteur Jean-Baptiste de Conces (ou de Contet), doyen de l'église de Paris, ainsi qu'on l'a mis en marge de la prose dans ce missel. Il se nommait de *Contet*, par un t. Son portrait a été gravé en 1666, in-folio, par Jean Lenfant.

Il fut doyen de Paris de 1647 jusqu'à sa mort en juillet 1679. Voyez le *Gallia Christiana* des Bénédictins, t. VII, col. 218.

On n'y dit pas qu'il ait fait cette prose de la Toussaint.

*

La prose *Dies iræ, dies illa*... pour le jour des morts est marquée dans le même missel comme étant l'ouvrage du cardinal *Latinus Malabranca*. Ceci est conforme à ce que dit Fabricius (*Bibl. Lat. mediæ aet., lib*. X) au mot *Latinus Frangipanus, qui est Malabranca et Ursinius*, dominicain, cardinal évêque d'Ostie, mort en 1294, qui est encore l'auteur de deux proses en l'honneur de la Vierge, imprimées dans le *Purpura Mariana* d'Hippolyte Maraccius et ailleurs.

*

Les lunettes ou bésicles pour le nez sont d'une invention moderne et n'ont point été connues des anciens. C'est ce que prouve Dominique-Marie Manni dans son traité historique imprimé à Florence en 1738, in-4° de 79 pages sans la table, sous le titre: *Degli occhiali da naso, inventati da Salvino Armati, gentiluomo Fiorentino*, auquel Manni ajouta en 1741 six pages qui doivent suivre *la page* XX *du traité de 1738*, auquel ces six pages manquent souvent.

Salvino de gli Armati est qualifié d'inventeur *de gli occhiali* dans son épitaphe à Sainte-Marie-Majeure de Florence, par

laquelle on apprend qu'il mourut en 1317. Ce monument atteste que ce n'est pas le dominicain Spina (Alexandre) qui est l'inventeur des bésicles, comme quelques-uns ont cru l'avoir lu dans François Rédi.

*

Mythologia Æsopica in quâ ÆSOPI, BABRIÆ, *anonymi Veteris*, PHÆDRI, AVIENI, ABSTEMII fabulæ.... *opera et studio*, NIC. NEVELET. *Francofurti, typis Nic. Hoffmanni*, 1610, in-8, rare et précieux, parce que c'est un recueil complet des fabulistes. Nevelet, sieur de Dosches (ou Dorches) était neveu des Pithou. L'exemplaire qui était dans la bibliothèque du collège de l'Oratoire à Troyes, avait en tête une dédicace manuscrite de la main de Nevelet à Pithou (1).

*

Critique du système de Buffon, par Lamoignon de Malesherbes qui n'avait pas voulu la publier durant la vie de Buffon. Elle a paru en 1798, 2 volumes in-8, à Paris, chez Pougens. C'est M. Abeille qui, à l'âge de soixante-dix-huit ou soixante-dix-neuf ans en est l'éditeur, et qui y a joint une introduction bien faite et très curieuse que j'ai lue, où il développe le caractère de Malesherbes et de son ouvrage, des entreprises littéraires qu'il imagina, entre autres d'une traduction française de Pline le naturaliste par différents savants. — NOTA : Il y a eu quelques exemplaires tirés à part de cette introduction de 92 pages (2).



Deffensio Ludovici Imperatoris, Ratione Electioni, contra Abrah. Bzovium auth. CHRIST GEVOLDO, *Boiorum ducis consi-*

(1) Cet exemplaire porte aujourd'hui le n° 5130 du Catalogue des Belles-Lettres de la bibliothèque publique de Troyes (tome II de la série, p. 253), rédigé par M. Émile Socard. (Troyes, 1883 ; in-8).

(2) Le véritable titre est *Observations de* LAMOIGNON-MALESHERBES, *sur l'Histoire naturelle, générale et particulière de Buffon et Daubenton*. Paris. Ch. Pougens, an VI, (1798), 2 vol. in-8, portrait. Huzard en possédait un ex. tiré de format in-4, (n° 1584, tome Ier du catalogue rédigé par P. Le Blanc).

liario, Ingolstad, officina Erediana, 1618, in-4 (voir l'art. *Bzovius* au t. XXVII, page 334 des *Mémoires* de Nicéron). — Ce n'est qu'en 1742 que ce livre imprimé dès 1618, fut rendu public, Schelhorn en ayant heureusement découvert l'édition qui, depuis plus de cent ans, était restée dans un magasin ; voilà une singularité bibliographique remarquable !

Ch. Gewold (ou Gévold) publia en 1611 la chronique de Reichersberg en Bavière et en 1618 les annales du moine Henry de Rebdorf, de 1295 à 1362. C'est ce que dit Christ. Saxius, *in Onomast. litt.*, part. IV, page 218, où il ne parle pas du livre ci-dessus et où il renvoie au *Florigelium* de Dan. Gerdès (1).

*

J'ai cédé à M. Méon les poésies latines des deux Strozzi père et fils, édition de Vascosan à Paris, 1530, gros in-8, bel exemplaire, pour 12 francs (12 septembre 1798). — Il m'a rendu ce livre qu'il avait.

*

La veuve d'Helvétius, auteur du livre *de l'Esprit,* a une belle maison à Auteuil, près Paris, dont elle n'est point sortie depuis la mort de son mari et où elle loge quelques hommes de lettres : Cabanis, l'abbé de la Roche. Elle ne parle jamais de son mari qu'avec attendrissement. Elle reçoit beaucoup de monde, donne à manger aux gens de lettres qui en sont toujours bien reçus ; mais elle ne va chez personne. Elle est âgée de soixante ans environ (12 septembre 1798).

*

Dans le bel ouvrage *De argumentis scientiarum,* livre VIII, page 212, des œuvres du chancelier Bâcon, édition de Francfort, 1694, in-folio, beau morceau contre les mécréants,

(1) Voyez sur Gévold le *Magasin encyclopédique*, 4e année, t. III, pages 40-43. Notez qu'en la même année 1618, il avait paru à Munich une autre défense de ce livre par Georges Hervard de Hohenburg, sous le titre : *Ludovicus quintus imperator defensus*, in-4 ; aussi contre Bzovius (Note marginale de Mercier).

gouailleurs... qui n'attaquent la religion, comme Voltaire, que par des plaisanteries, des sarcasmes, des jeux de mots qui en imposent à la multitude bien mieux que des raisons.

J.-Alb. Fabricius transcrit le beau passage de Bâcon aux pages 323 et 324 de son *Delectus argumentorum et Syllabus scriptorum qui veritatem religionis christianae adversus atheos... lucubrationibus suis asseruerunt*, imprimé à Hambourg en 1725, in-4o, que j'ai communiqué à M. Emery.

*

Alterius non sit qui suus esse potest.

On m'a assuré que ce vers devenu proverbe était du fabuliste anonyme dont Nevelet a publié soixante fables dans sa *Mithologia Æsopica,* impr. à Francfort, en 1610, in-8 (1).

*

L'Accord de la grâce et de la liberté, poème avec des remarques historiques et critiques, par le Père Le Vaillant de la Bassarderie, jésuite. Imprimé à Tournay, chez Louis Vasle, en 1740, in-4o. Dans une épitre liminaire en vers adressée à la Vérité, le poète fait un tableau piquant du Jansénisme et de ses erreurs, jusqu'aux prétendus miracles du diacre Paris et de la farce des convulsions ; aussi fut-il maltraité dans les *Nouvelles ecclésiastiques*.

*

Aujourd'hui lundi 17 septembre 1798, M. Chardon de la Rochette est venu me voir et m'a prié d'accepter deux louis en or que je lui rendrais quand je voudrais. Cette offre a été faite d'une manière si amicale que je ne pouvais refuser sans manquer à l'amitié. J'ai donc accepté ces deux louis d'or que je rendrai quand je pourrai. — Je les ai rendus le 13 octobre suivant.

(A suivre.)

(1) Il termine en effet la fable XXI : *De Ranis,* (l'un des prototypes des *Grenouilles qui demandent un roi*), p. 501 du recueil anonyme publié par Nevelet, et cité plus haut.

CHRONIQUE DES VENTES

Catalogue des livres anciens et modernes, romantiques en éditions originales, manuscrits et autographes composant la bibliothèque de M. G. M. C. (Moreau Chaslon) 11-14 avril. Libraire : M. Jules Martin.

9. Arvers. La Course au clocher, comédie. Manuscrit original. — 36 fr.

12. Augier. La Cigue, manuscrit orig. — 115 fr.

15. — L'Aventurière, in-8, br. Edit. orig. — 100 fr.

18. — Diane, drame, manuscrit orig. — 45 fr.

39. — Théâtre, 1877 ; 7 vol. in-12, br. Hollande. — 90 fr.

42. Balzac. La Peau de chagrin, 1831 ; 2 vol. in-8, br., éd. orig. — 54 fr.

45. — Le message, manuscrit autog. de 8 pag. in-4. — 102 fr.

48. Barbier. Iambes, édit. orig., br. — 35 fr.

52. Barrières de Paris, 1820 ; 48 dessins à l'aquarelle. — 540 fr.

53. — Barthélemy. Douze journées de la Révolution, 1832 ; 12 liv. in-8. — 53 fr.

55. Baudelaire. Fleurs du mal, éd. orig., br. — 62 fr.

62. Béranger. Chansons, 1816 ; in-18, mar. (*Trautz*). — 159 fr.

76. Borel (Petrus). Pauvre esprit-fort, manuscrit autog., roman inédit. — 52 fr.

136. Dumas (Al.). Christine à Fontainebleau, drame, manuscrit non autog. — 100 fr.

137. — Stockholm, Fontainebleau et Rome, trilogie dramat. Manuscrit en partie autog. — 65 fr.

142. — La Tour de Nesle, in-8, br., éd. orig. — 80 fr.

147. — Don Juan de Marana, drame, manuscrit avec correct. de l'auteur. — 52 fr.

148. — Même pièce, in-8, br., édit. orig. — 34 fr.

156. — L'Invitation à la valse, comédie. — Manuscrit autog. — 205 fr.

157. — La jeunesse de Louis XV. Manuscrit autog. — 159 fr.

158. Dumas fils. Péchés de jeunesse, in-8, br., édit. orig. — 46 fr.

161. — La dame aux camélias, 1872; in-8, br., ex. s. Chine.— 51 fr.

164. — Affaire Clémenceau, 1866; gr. in-8, br., exempl. sur Hollande, 1re édit. — 355 fr.

167. — Théâtre complet, 1868; 6 vol. in-8, br., exempl. s. Hollande. — 291 fr.

189. Fielding. Tom Jones. *Didot*, 1833; 4 vol. in-8 en feuilles, fig. de Moreau en 3 états. — 135 fr.

190. Flaubert, Madame Bovary, 1857; in-12, br., exempl. en grand papier. — 335 fr.

205. Goncourt. Renée Mauperin, édit. orig., exempl. sur Hollande. — 149 fr.

208. Grandville. Cent proverbes, 1845; in-8, br. — 65 fr.

216. Hugo. Orientales, in-8, br., édit. orig. — 200 fr.

217. — Notre-Dame de Paris, 2 vol. in-8, br., édit. orig. — 1210 fr.

220. — Dernier jour d'un condamné, 5 vol. in-8, br., édit. orig. — 82 fr.

221. — Feuilles d'automne, in-8, br., édit. orig. — 260 fr.

222. — Littérature et philosophie mêlées, 2 vol. in-8, br., édit. orig. — 75 fr.

229. — Hernani, manuscrit avec correct. autog. — 100 fr.

230. — Hernani, in-8, br., édit. orig. — 49 fr.

231. — Marion Delorme, in-8, br., édit. orig. — 265 fr.

233. — Le Roi s'amuse. in-8, br. — 165 fr.

234. — Angelo, in-8, br. — 200 fr.

241. Janin (J.). Deburau. Hist. du théâtre à quatre sous, 1832; in-12, chag., tr. dor., grand pap. de couleur. — 82 fr.

243. — Les Gaîtés champêtres, manusc. autog. — 145 fr.

249. — L'amour des livres, 1866; in-12, mar. doublé. (*Trautz*). Exempl. sur vélin. — 880 fr.

250. — Le même ouvrage, pap. vergé. mar. (*Trautz*). — 190 fr.

265. P. de Kock. Œuv., 1835 ; 20 vol. in-8, br. — 89 fr.

270. Labiche. Célimare, le bien-aimé. Manuscrit autog. — 250 fr.

271. — Théâtre, 10 vol., ex. sur Hollande. — 155 fr.

277. Lamartine. Harmonies poétiques, 2 vol. in-8, br., édit. orig. — 79 fr

278. — Jocelyn, 2 vol. in-8, br., édit. orig. — 49 fr.

318. Monselet. Les Créanciers, 1870 ; in-8 br., ex. sur papier timbré. — 42 fr.

319-320. Musset. Un spectacle dans un fauteuil. (Prose-Poésie), 3 vol. in-8, br., édit. orig. — 380 fr.

323. Observations générales et précis des trois édits sur le rétablissement des présidiaux, in-fol., mar., armes en mosaïque. Manuscrit avec un joli dessin au titre et fait pour le président de Lamoignon. — 670 fr.

332. Ponsard. Œuvres, 1865 ; 2 vol. in-8, m. r. (*Trautz*). Ex. sur Hollande ; sur le faux-titre, 42 vers autog. — 191 fr.

359. — Renan. Vie de Jésus, 1870 ; gr. in-8, d.-r., ex. sur Chine. — 41 fr.

377. Salle. L'Entrée de Danton aux enfers, poème inédit publié par G. Moreau-Chaslon, 1865 ; in-18, m. r. (*Trautz*). — 150 fr. Ex. snr vélin, joli dessin.

382. Sandeau. Rose et Blanche, 1831 ; 5 vol. in-18, br., édit. orig. — 55 fr.

398. Stael (Mad. de). De l'Allemagne. Exemplaire d'épreuves de la 1re édition chargé de corrections et changements autog. de Mad. de Stael. — 505 fr.

408. Vigny (A. de). Poèmes antiques, in-8, br., édit. orig. — 21 fr.

409. — Le More de Venise, in-8, br., édit. orig. — 27 fr.

411. — La Maréchale d'Ancre, in-8 br., édit. orig. — 40 fr.

412. — Consultations du doct. noir, in-8, br., édit orig. — 58 fr.

413. — Servitude et grandeur militaires, in-8, br., édit. orig. — 270 fr.

414. — Chatterton, in-8, br., édit. orig. — 46 fr.

416. — Discours autog. de sa réception à l'Acad. franç. — 50 fr.

418. Voltaire. Œuvres complètes, 1827 ; 4 part. en un vol. in-8. m., fil. mosaïque, rel. de Duplanil, exempl. sur Chine. — 172 fr.

431. Balzac, 6 lett. autog. — 200 fr.

432. Baudelaire. Fantômes parisiens, 3 pièces aut. — 97 fr.

434. Béranger, 5 lett. autog. — 43 fr.

438. Casimir Delavigne, 3 lett. autog. — 36 fr.

440. Dumas père, 2 pièces de vers autog. — 60 fr.

441. — 12 lett. autog. — 50 fr.

442. Famille Bonaparte, 104 lett. autog. — 260 fr.

443. Gautier (T.), 2 pièces autog. — 95 fr.

445. Hugo. 8 lett. autog. — 102 fr.

446. Janin, 59 lett. autog. — 90 fr.

446. Lamartine, lett. autog. à sa cousine. — 21 fr.

450. Musset, 1 lett. autog. — 46 fr.

452. Rachel, 8 lett. autog. — 115 fr.

454. Sand (G.), 4 pièces autog. dont un fragment de 13 p. de la *Petite Fadette*. — 305 fr.

455. — 2 lett. autog. et 1 reçu. — 80 fr.

456. Sandeau, 4 lett. autog. — 103 fr.

465. Béranger. Chansons, 1834 ; 4 vol. in-8, d.-r., non rog. (*Simier*), grand pap. vélin, fig. sur Chine. — 190 fr.

509. Janin J. La Normandie, 1844 ; gr. in-8. mar. roug., tr. dor., ex. sur Chine. — 150 fr.

520. Legouvé. La mort de Henri IV, 1806 ; gr. in-8, mar. Exempl. unique sur vélin contenant le dessin de Saint-Aubin (port. de Marie de Médicis). — 98 fr.

524. Molière, 1765 ; 6 vol. pet. in-12, fig. de Boucher réduites par Punt, m. r. (Motte). — 111 fr.

528. Musset. L'Anglais mangeur d'opium, 1828 ; in-18, cart. Édit. orig. — 39 fr.

529. Contes d'Espagne et d'Italie, in-8, m. vert., édit. orig. — 40 fr.

534. Ponsard. Lucrèce, in-8, m. r. (*Trautz*). Édit. orig. — 40 fr.

536. — Agnès de Meranie, in-8, m. r. (*Trautz*). Édit. orig. — 35 fr.

543. Ponsard. L'Honneur et l'argent, manuscrit autog. — 100 fr.

547. — Harmonie (armes au nid), charade jouée au château de Compiègne, 1863; in-8, m. r. (*Trautz*). — 76 fr.

548. — Le Lion amoureux, in-8, m. r. (*Trautz*). Édit. orig. — 50 fr.

560. Sand (G.). Le Marquis de Villemer, manuscrit autog. — 400 fr.

Catalogue de livres anciens provenant de la bibliothèque de M. le Marquis de B*** (Biencourt), membre de la Société des Bibliophiles français. 28 avril. Libraire : M. Damascène Morgand.

Le catalogue contenait 143 numéros, et la vente a rapporté environ 13,000 fr. Voici les principales adjudications :

1. Sainte Bible, 1789-1804; 12 vol. fig. de Marillier, mar. violet (*Bozérian*). — 120 fr.

4. Heures, manuscrit sur vélin du XVe s., orné de 15 miniat. — 431 fr. — Manuscrit très ordinaire.

6. Heures, manuscrit sur vélin du XVe siècle, orné de 12 miniat. — 410 fr. — Même observation que pour le mss. précédent.

7. Heures de Sénault. Riche reliure doublée, mosaïque. Aux armes de Marie Leczinska. Incomplet du titre. — 1155 fr.

13. Menasgerie de Xenophon (avec les vers de La Boetie), 1572; in-8, v. fr., court et lavé. — 120 fr.

23. Galerie de Florence, 1789-1807; 4 vol. gr. in-fol., dem.-rel., non rog. — 106 fr.

24. Lebrun. Galerie des peintres flamands, 1792-96; 3 tom. en 2 vol. in-fol., dem.-rel. non rog. — 220 fr.

26. Filhol. Galerie du musée Napoléon, 1804-15; 10 vol. in-4, dem.-rel., m. r., non rog. — 145 fr.

27. Uniformes de l'infanterie françoise. *Paris*, *Lattré*, s. d., pet in-8, m. r. (*rel. anc.*) — 365 fr. — Incompl. d'une pl.

28. De Montigny. Uniformes militaires, 1772; pet. in-8, m. r. (*rel. anc.*) — 501 fr.

38. Œuv. de Racan, 1724 ; 2 vol. pet. in-8, m. bl. — 60 fr. — **Ex.** contenant de nomb. annotations manuscrites du poète Lebrun et le mss. original de Racan : *Ode au comte de Bussy.*

45. Œuv. de Mad. Deshoulières. Didot, 1795 ; in-12, v. f., fig. avant la lettre. — 92 fr.

46. Fables de La Fontaine. Paris, 1668 ; in-4, m. r. aux armes de la comtesse de Verrue. — 1615 fr.

56. Contes de La Fontaine. Édit. des fermiers généraux, 2 vol. in-8, m. r. (*rel. anc.*). — 805 fr.

59. Théâtre de Corneille. 8 pièces en un vol. in-4, v. f. (*Thouvenin*), 305 fr. — 7 pièces en édit. orig., deux incompl. du frontispice. Courtes de marges.

68. Racine, 1807 ; 7 vol. in-8, m. r. (*Bozérian*). Papier vélin, suite de Moreau et suite de Le Barbier, avant la lettre. — 460 fr.

76. Nouvelles de Marguerite de Navarre. *Berne*, 1780-81 ; 3 vol. in-8, m. bleu (*anc. rel.*). — 405 fr.

77 à 80. Boursault. Le Prince de Condé. — Mlle de La Force. Marguerite de Valois. — Hist. secrète de Bourgogne. — Mlle de Guise. Amours du grand Alcandre. *Didot*, 1782 à 1792 ; 13 vol. in-12, m. r. (*Derome*). — 340 fr.

86. Liaisons dangereuses. 1796 ; 2 vol. in-8, m. r. (*Bozérian*). — 560 fr. Papier vélin, fig. avant la lettre.

87. Le Comte de Valmont. *Paris*, 1777-78 ; 5 vol. pet. in-8, m. cit., aux armes de Marie-Antoinette. — 1030 fr.

89. Robinson Crusoé. Amsterdam, 1726-35 ; 3 vol. in-12, m. r. (*Derome*). — 100 fr.

105. Mém. de Scepeaux, sire de Vielleville. *Paris*, 1757 ; 5 vol. pet. in-8, m. r. (*Derome*). — 205 fr.

124. Histoire de Turenne. Amsterdam, 1771 ; 4 vol. pet. in-8, m. bleu (*Derome*). — 170 fr

128. Mémoires pour servir à l'hist. de Madame de Maintenon, et lettres. Amst., 1757-58 ; 15 vol. in-12, m. vert, aux arm. de la duch. de Berry. — 105 fr.

137. Mayeul Chaudon. Nouveau dictionnaire historique ; 8 vol. in-8, m. roug., aux arm. de la duchesse de Gramont-Choiseul. — 150 fr.

Catalogue de livres anciens à figures (xve, xvie, xviie et xviiie siècles) dont un grand nombre à figures sur bois, 28 avril. Libraires : H. Leclerc et P. Cornuau.

7. Amman (J.) Effigies regum Francorum, 1576 ; in-4, vél. — 121 fr.

10. — Kunstliche undwolgerissene figuren der furnembften Euangelien, 1587 ; in-4, d.-r. — 40 fr.

15. Apianus (Petrus). Astronomicum Caesareum, 1540 ; gr. in-fol., fig. mobiles. — 70 fr. Prix peu élevé pour ce livre fort rare surtout en si bel état.

26. Bergomensis. Supplementum chronicarum. *Venise*, 1492 ; in-fol., exempl. en mauvais état. — 48 fr.

30. Blondel. Cours d'architecture. *Paris*, 1771-76 ; 9 vol., in-8, d.-r. — 70 fr.

34. Boillot. Nouveaux portraits et figures de termes. *Lengres*, 1592 ; in-fol., parch. — 165 fr.

38. Bullart. Académie des sciences et des arts, 1682 ; 2 vol. in-fol., — 41 fr.

40. Carrache. Aedium Farnesiarum tabulae, 1753 ; in-fol., m. r., aux arm. de Mad. de Pompadour. — 170 fr.

46. Chronologie collée. Recueil en un vol., m. r., anc. rel. de 20 chronologies dont celle de L. Gaultier. — 180 fr.

54. De la Cuisse. Répertoire des bals, 1762 ; 2 tom. en un vol. in-8, v. f. — 48 fr.

55. Delorme. Premier tome d'architecture, 1567 ; gr. in-fol., parch. — 41 fr.

59. Du Buisson. Armorial, 1757 ; 2 vol. in-12, v. m. — 90 fr.

63. Labyrinthe royal de l'Hercule gaulois triomphant, 1600 ; in-fol. vél., fil., tr. dor. — 192 fr.

69. Galerie théâtrale. *Bance, s. d.*, 108 port. coloriés en un vol., in-fol., d.-r. — 80 fr.

71. Gerson. De Imitatione Christi, 1501 ; pet. in-8, v. br. Curieux volume contenant 2 fig. ajoutées très intéressantes et une partie manuscrite de l'époque. — 220 fr.

75. Heures, manuscrit sur vélin de la fin du xve siècle fait pour André d'Espinay, archevêque de Lyon, 14 miniatures. — 300 fr.

76. Heures. Beau manuscrit sur vélin, de l'école de Touraine orné de 12 grandes miniatures très intéressantes, malheureusement incomplet. — 561 fr.

78. Holbein. Icones historiarum veteris testamenti. *Lyon*, 1547 ; in-4, vél. — 100 fr.

79. — Simulachres de la mort. *Lyon*, 1538 ; in-4, cuir de Russie. Exempl. fortement lavé. — 400 fr.

86. Internelle consolation. *Paris*, 1554 in-8, veau, rel. du temps. — 80 fr.

89. La Perrière. Théâtre des bons engins. *Paris*, 1539 ; in-8, parch. — 70 fr.

98. Ludolphe le Chartreux. *Anvers*, 1536 ; in-fol., v. Édit. flamande ornée de fig. s. bois. — 80 fr.

103. Mavelot. Nouveau livre de chiffres, 1680 ; pet. in-4, v. Ex. complété avec un autre ex. sur pap. plus mince. — 68 fr.

105. Mirouer de pénitence. *Paris, S. Vostre, s. d.* ; in-8, v., rel. du temps. — 75 fr.

110. Epytoma Ioannis de Monteregio in Almagestum ptolomei. *Venise*, 1496 ; in-fol., vél., fig. — 76 fr.

128. Patte. Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV, 1765 ; in-fol., m. r., aux armes de Louis XV. — 151 fr.

130. Paradiso Musicale de Phalesius. *Anvers*, 1596 ; 5 part, en un vol. in-4, obl., d.-r. — 106 fr.

132. Pinder. Speculum passionis. *Nuremberg*, 1507 ; in-fol., d.-r. Exempl. incomplet de 4 ff. — 150 fr.

140. Revelationes Sancte Brigitte, 1521 ; in-fol., imcomplet. — 48 fr.

163. Sphaera mundi. *Venise*, 1490 ; pet. in-4, d.-r., figure sur bois. — 41 fr.

161. Tour of doctor Syntax through London, 1820 ; in-8, fig. en en couleur, d.-r. — 81 fr.

166. Vegetius et Valturius, 512-34 ; 2 part. en un vol. in-fol., veau. — 67 fr.

Catalogue de livres rares, manuscrits avec miniatures, costumes, modes, caricatures, provenant de la blbliothèque de feu M. le vicomte ***. 7 mars. Libraire : M. A. Durel.

3. Album de lithographies coloriées, 122 pl. de Daumier, Monnier, Grandville, etc., d.-rel. — 195 fr.

4. Album de Raffet. 96 lithog. in-fol., obl., dem.-rel. — 205 fr.

6. P. Anselme. Hist. de la Maison de France, 9 vol. in-fol., v. m. — 410 fr.

7. L'Arétin d'Aug. Carrache, 1798 ; in-4, mar. rouge (rel. belge). — 355 fr.

10. Chansons de Béranger, 1828 ; 2 vol. in-8, v. f. (*Thouvenin*). — 175 fr. 40 lith. de Monnier.

14. Berquin. Œuv. complètes. Paris, 1803 ; 17 vol. in-12, v. rac., 204 fig. — 100 fr.

15. Berquin. Idylles, 1775. — Romances, 1776. Ens. 3 vol. veau ; fig. des Romances avant les numéros. — 140 fr.

16. Boccace. Decaméron. Londres, 1757 ; 5 vol. in-8, m. roug. (Petit). — 380 fr.

18. Le Bon Genre, 1827 ; in-fol., dem.-rel., tr. jaspée. — 1520 fr.

20. Bouchardon. Cris de Paris. *Paris*, 1737-1746 ; 60 pl. en un vol. in-4, d.-r. — 330 fr.

24. Cabinet des modes. *Paris*, 1785-86 ; 2 vol. in-8, d.-r. veau, n. rog., 180 pl. — 500 fr.

25. Callot. Balli di Sfessania, in-8, m. r. (*Derome*). — 325 fr.

32. Costumes français, suisses, espagnols, etc. *Paris*, *Martinet*, 92 pl. en un vol. gr. in-8, d.-r. — 120 fr.

35. Décrets des sens sanctionnés par la volupté. *Rome*, 1793 ; in-8, m. r. — 130 fr.

38. Dorat. Baisers, 1770 ; in-8, v. Grand papier. — 405 fr.

39. — Fables, 1773 ; 2 vol. in-8, m. v. Grand pap. — 505 fr.

47. Robinson Crusoé. 1800 ; 3 vol. gr. in-8, m. r. (*Bozérian*). — 325 fr. — Fig. avant la lettre.

49. Mille et une nuits. 1822-23 ; 7 vol. gr. in-8, d.-r. 221 figures. — 190 fr.

51. Imitation de J.-C. *Paris*, 1663 ; in-8, m. rouge, doublé. (*rel. anc.*) — 250 fr.

54. Horae. Manuscrit du xve, sur vélin, orné de 20 gr. miniatures et de 52 petites. — 1405 fr.

55. Horae. Manuscrit de la fin du xve siècle, sur vélin, 19 miniatures. — 1855 fr.

56. Heures. 1498. Imp. par Pigouchet pour S. Vostre. — 380 fr.

57. Heures. 1525. Simon de Colines et G. Tory. Exemplaire incomplet de 2 ff. — 420 fr.

61. Horatius. Londres, 1733-1737 ; 2 vol. in-8, m. vert, dent. (*rel. anc.*) — 400 fr.

66. Chansons de Laborde, tome premier, relié en mar. r. (*rel. anc.*) — 640 fr.

68. La Fontaine. Fables, fig. d'Oudry, 4 vol. in-fol., v., tr dor. (*rel. anc.*) — 485 fr. — Moyen pap. de Holl.

69. La Fontaine. Fables, 6 vol., fig. de Fessard, veau fauve. tr. dor. — 245 fr.

70. La Fontaine. Fables, 6 vol. in-18, fig. de Simon et Coiny, m. r. (*Bradel*). — 200 fr.

77. Lamartine. Méditations et nouvelles méditations ; 2 vol. in-8, m. bleu. (*Belz-Niédrée*). — 369 fr. — Edit. orig.

79. Laujon. Les à-propos de la Société et les à-propos de la folie, 1776 ; 3 vol. in-8, vél., non rog. — 195 fr. — Fig. avant et avec les numéros.

80. Les amours de Daphnis et Chloé, 1718; pet. in-8, m. r. (*Derome*). — 480 fr.

84. Marillier. Suite de 76 fig. pour les voyages imaginaires, songes, visions et romans cabalistiques, in-8, v. — 389 fr. — Ex. s. Hollande.

85. Marillier. Suite de 120 fig. pour le Cabinet des fées, 1785; in-8 vélin. — 316 fr. — Épreuves à toutes marges.

86. Mérimée. Chroniq. de Charles IX, 1829 ; in-8, m. br. (*Chambolle*). — 92 fr. — Edition originale.

87. Mérimée. La double méprise, 1833 ; in-8, m. bl. — 60 fr. — Edition originale.

88. Mérimée. Voyage en Corse, 1840 ; in-8, br. — 50 fr. — Édition originale.

89. Mérimée. Colomba, 1841 ; in-8, m. bleu. — 80 fr. — Edition originale.

90. Molière. Œuvres. *Bruxelles*, 1694 ; 4 tom. en 2 vol. in-12 vélin. —155 fr.

91. Molière, 1734 ; 6 vol. in-4, m. r. (anc. rel.) — 450 fr.

92. — 1773 ; 6 vol. in 8, m. r. (anc. rel.) — 365 fr.

99. Musée de la Révolution, 1834 ; in-8, fig. de Raffet, sur pap. de Chine, dem.-rel., non rog. — 191 fr.

182. Natalis. Anotationes et meditationes in Evangelia, 1594; in-fol. vélin, comp., dor. (rel. anc.) — 280 fr.

105. Joseph d'Orléans. Hist. des Révolutions d'Angleterre, 1714; 3 vol. pet. in-8, m. r. doublé. (Boyet). — 215 fr.

106. Métamorphoses d'Ovide, 1771; 4 vol. in-4, v. m. — 385 fr.

112. Suite d'estampes gravées par Mad. la Marq. de Pompadour, 1742; in-4, m. r. (anc. rel.) — 500 fr.

113. Preces piae, in-16, m. Trautz. Manuscrit du xve siècle, sur vélin, orné de 26 miniatures. — 600 fr.

114. Preparatio ad missam, manuscrit de Jarry, pet. in-8, mar. r., arm. du chancelier Séguier. — 900 fr.

115. Rabelais. *Elz.*, 1663; 2 vol. pet. in-12, m. r. (*Derome*) — 195 fr.

116. Rabelais. *Amst.*, 1741; 3 vol. in-4, v. f. — 155 fr.

121. Regnard. Paris, 1790; 4 vol. in-8, m. r. (*Bradel-Derome*). — 105 fr.

122-23. Restif de la Bretonne. Le Payan et la Paysanne pervertis, 8 vol., d.-r. — 145 fr.

124. Richardon. Hist. de Clarisse Harlove et Nouvelles lettres angloises ou histoire du Chevalier Grandisson, 1765-66; 10 vol. in-12, mar. r. aux arm. de la comtesse d'Artois. — 355 fr.

130. Sonnets et eaux-fortes. *Paris, Lemerre*, 1869; d.-r. Exempl. sur pap. de Chine. — 205 fr.

134. Carmontelle. Théâtre de campagne, 1775; 4 vol. in-8, m. r., aux arm. du duc d'Orléans. — 170 fr.

137. 298 planches costumes militaires publiés par Martinet (Armée française 1er Empire). — 1050 fr.

138. Vade. Œuv. poissardes. *Paris, Didot*, 1796; in-4, cart., n. r. Ex. en pap. vélin, fig., de Monsiau avant la lettre. — 199 fr.

139. Vernet (Horace). Incroyables et Merveilleuses. Suite compl. de 33 est. coloriées. — 605 fr.

141. Voltaire. Œuv. complètes. *Kell*, 1784-1789; 70 vol., gr. in-8, mar. bleu. (*Koehler*). Exempl. en grand pap. contenant les 2 suites de Moreau avant la lettre et d'autres pièces. — 2900 fr.

144. Watteau. Figures de modes. Suite de 12 pièces à toutes marges, troisième état. — 145 fr.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

ANDRÉ MONSELET. — **Charles Monselet, sa vie, son œuvre; préface par M. Jules Claretie, de l'Académie française.** *Paris, librairie de l'édition nationale, Émile Testard, éditeur, 18, rue de Condé,* 1892; gr. in-8. (Prix : 20 fr.)

Lorsqu'il y a quatre ans, presque jour pour jour, (c'était le 19 mai) Charles Monselet disparut de la scène littéraire sur laquelle, pendant près d'un demi-siècle, il avait tenu un rôle important, ce fut un véritable deuil dans le monde des lettres. L'écrivain que la mort arrachait à l'affection de sa famille et de ses amis littéraires emportait, pour ainsi dire, avec lui dans l'au-delà le secret d'un genre où son originalité primesautière lui avait rapidement conquis la première place.

Mais ce n'est pas une chronique qu'il s'agit d'écrire ici sur l'auteur du *Théâtre du Figaro* et de tant d'autres livres charmants; de plus autorisés que moi ont salué de leur plume, comme il le méritait, le brave homme de lettres que fut Monselet, et, moi-même, à cette place, je signalais en 1890 aux lecteurs du *Bulletin* l'un de ses derniers ouvrages, *Curiosités littéraires*. Ce que je veux aujourd'hui, c'est consacrer quelques lignes à un beau et bon livre dans lequel M. André Monselet, le fils aîné du spirituel auteur, rappelle, en des termes touchants et qui font le plus grand honneur à son amour filial, la vie et l'œuvre de son père.

M. André Monselet qui a déjà su prendre dans la littérature — noblesse oblige — une place des plus honorables, a eu l'excellente pensée de recueillir d'ici de là tous les documents manuscrits, imprimés ou graphiques concernant le poète du *Plaisir et l'Amour;* il a dépouillé les journaux — et ils sont nombreux — dans lesquels Charles Monselet a éparpillé sa verve fantaisiste, dépensé son érudition délicate, et de tous ces documents ingénieusement groupés il

a tiré le sujet du gros volume que j'ai sous les yeux. C'est en un mot, l'histoire de Monselet depuis son enfance, alors qu'il dévorait, dans le cabinet de lecture que tenait M. Monselet père sur la place Graslin à Nantes, les auteurs du XVIIIe siècle jusqu'au jour où la mort vint briser sa plume élégante.

On a souvent accusé l'auteur des *Tréteaux* de paresse, et cette accusation lui causait presque un vif chagrin : « La vérité est, disait-il un jour, que j'ai à moi tout seul écrit plus que Voltaire et Diderot et qu'on emplirait une bibliothèque avec mes articles. » M. Paul Arène, qui fut un des amis les plus intimes de l'écrivain, a donné, en somme, la note juste lorsqu'il écrivit ces lignes : « Monselet travailla beaucoup et travaille surtout pour sa famille. Il eut jusqu'à la fin toutes les vertus patriarcales et bourgeoises, ce joyeux M. de Cupidon, que la légende représente fourchette en main et couronné de roses. »

Monselet s'était acquis une réputation de gastronome et il s'en faisait gloire ; dans plusieurs de ses œuvres, du reste, la bonne chère est galamment célébrée ; mais ce qu'il aima pardessus tout ce fut ses bouquins, ses chers bouquins que les amateurs se sont, par deux fois et à son grand regret, disputés sous le feu des enchères. Monselet était un bouquineur féroce ; que de fois ne l'a-t-on pas surpris, en rupture de fourchette, fouillant dans les boîtes des quais ; à travers ses lunettes son œil vif les avait vite explorées ; inutile de passer après lui ; la moisson des plaquettes rares ou des romantiques ignorés était faite. M. de Cupidon était un vrai gourmet de lettres, son œuvre est là qui nous en fournit la preuve la plus convaincante. Passionnément épris des hommes et des choses du siècle passé, il en a conservé pieusement les gracieuses traditions et plusieurs figures curieuses de cette époque élégante, demeurées dans l'oubli, lui doivent d'en avoir été tirées.

M. André Monselet, en édifiant le monument qu'il vient d'élever à la mémoire de son père, entreprenait une tâche délicate ; il s'en est acquitté avec un tact parfait, sans exagération et en toute sincérité. Il a retracé très fidèlement sa vie, émaillant d'anecdotes curieuses, de citations piquantes, de lettres émouvantes même le récit qu'il en a fait.

La dernière partie du livre, édité avec le plus grand luxe par M. Émile Testard, est consacrée à la bibliographie complète des œuvres de Charles Monselet ; cette bibliographie est très instructive parce qu'elle nous donne, en quelques pages, l'ensemble de l'œuvre du célèbre écrivain. A cette bibliographie est jointe la description

iconographique des 71 portraits ou caricatures que Charles Monselet à inspirés à divers artistes.

A tout livre, il faut une préface ; M. Jules Claretie en a écrit une pleine de cœur pour présenter au public celui de M. André Monselet.

J'ajouterai que 18 dessins, parmi lesquels un joli portrait à la plume de Gaston Vuillier, et un portrait gravé de M. Étienne Monselet, ornent l'ouvrage tiré à 650 exemplaires dont 25 sur Japon, 25 sur Chine extra fort et 600 sur papier vélin teinté.

GEORGES VICAIRE.

LES ÉDITIONS ILLUSTRÉES des Fables de La Fontaine par le Dr Armand Després. Avec 10 figures hors texte. *Paris, librairie Rouquette et fils, 69, passage Choiseul, 73*, 1892, in-8 ; (Prix : 25 fr.)

Il y a six ou sept mois (1) le *Bulletin du Bibliophile* avait la bonne fortune de publier quelques pages empruntées à un ouvrage alors sur le chantier, la *Bibliographie des éditions illustrées des Fables de La Fontaine* ; l'auteur de ce curieux travail avait cru, à l'époque, ne devoir se désigner que par deux simples initiales ; la curiosité fut un peu piquée, mais les fureteurs, toujours en quête de ce qui se passe dans le monde des bibliophiles, parvinrent seuls à dévoiler ce quasi anonymat et à compléter le nom de l'ardent bibliographe de La Fontaine.

Aujourd'hui les voiles sont tombés et le nom du Dr Armand Després a remplacé, sur le titre de l'ouvrage, les modestes initiales du *Bulletin*.

Le livre que vient de publier l'amateur délicat qu'est M. Armand Després était vivement et depuis longtemps désiré par tous les admirateurs de notre grand fabuliste dont les œuvres ont été si souvent, seront encore et toujours réimprimées. Si l'on voulait donner la liste complète de toutes les éditions tant françaises qu'étrangères des fables, il faudrait assurément un gros volume qui n'y suffirait peut-être même pas ; mais M. le Dr Després, sagement inspiré, a restreint le champ de ses études, déjà fort vaste, et il s'est borné à décrire avec une minutie remarquable les éditions illustrées.

(1) Livraison de septembre-octobre 1891, p. 457.

L'auteur ne s'est pas contenté de nous donner une nomenclature aride et purement bibliographique de ces éditions illustrées, qu'à l'exception de trois il possède toutes dans sa riche collection ; en homme qui connaît à fond tous les artistes qui ont illustré les vers du maître, il a analysé, jugé, critiqué, avec un goût sûr l'œuvre de chacun d'eux. Et c'est ainsi que, commençant avec Chauveau, le premier illustrateur des Fables, il étudie, tour à tour, les incomparables tableaux d'Oudry, les exquises gravures de Fessard, les figures en relief de Duplat, les dessins gravés sur bois de J. David, les spirituelles fantaisies de Grandville, les compositions de Gustave Doré, les lithographies des deux Vernet, de Lecomte, de Seurre, etc., pour ne finir qu'avec les dessins de nos peintres modernes gravés à l'eau-forte par les graveurs contemporains.

C'est un défaut inhérent à l'humanité que d'imiter les autres ; aussi bien Chauveau, Oudry, Grandville n'ont-ils pas manqué d'avoir des copistes. M. le Dr A. Desprès a consacré plusieurs chapitres de son important travail à ces imitateurs.

En ce qui concerne l'illustration de la bibliographie que nous avons sous les yeux, une explication me paraît nécessaire, car on peut se demander pourquoi les dix figures contenues dans le volume reproduisent toutes le même sujet. Nous laissons à M. le Dr Desprès le soin de nous la fournir :

« Pour apprécier les efforts qui ont été faits, écrit-il p. 21, pour illustrer les Fables, il fallait prendre un sujet où La Fontaine avait été original et n'avait pas fait d'emprunts à des fabulistes dont les livres avaient été illustrés. *La Laitière et le Pot au lait* était à cet égard la meilleure fable. »

L'idée est ingénieuse. Et, maintenant, nous nous permettrons de manifester le regret que, pour la reproduction de gravures sur cuivre ou à l'eau-forte, M. Desprès ait cru devoir recourir au procédé, à cet affreux procédé qui est la perte de l'illustration moderne. Combien plus charmantes eussent été ces figures tirées en taille-douce plutôt que typographiquement !

Arrivons enfin à la dernière partie de l'ouvrage, la bibliographie proprement dite ; l'érudit bibliophile y a apporté d'intelligentes subdivisions qui faciliteront notablement les recherches : décrivant d'abord les éditions des *Fables seules*, puis des *Œuvres complètes*, il envisage ensuite les *Fables choisies* ou *Extraits*, les *Suites de gravures et de lithographies* pour terminer par les *Editions de pacotille*.

Le livre de M. Desprès est traité avec beaucoup de conscience. Il est intéressant par les études serrées qu'il contient sur les illustra-

teurs du bon poète, et, ce qui ne gâte rien, il se présente sous une forme agréable. M. Després ne voudra pas s'arrêter en aussi bonne voie, et il faut espérer qu'il tiendra à honneur de faire pour les *Contes* ce qu'il vient de tenter si heureusement pour les *Fables*.

La *Bibliographie des éditions illustrées des Fables de La Fontaine* a été tirée à 270 exemplaires numérotés à la presse, dont 30 sur papier du Japon avec double suite des figures.

Ajoutons qu'un supplément qui paraîtra du 1er août au 1er octobre sera distribué gratuitement aux souscripteurs de l'ouvrage.

GEORGES VICAIRE.

LUCIEN TENDRET, avocat à Belley. La Table au pays de de Brillat-Savarin. *Belley, Louis Bailly fils, éditeur,* 1892, in-18. (Prix : 3 fr. 50). (1)

La table a, de tout temps, fait bon ménage avec la littérature et les bibliophiles eux-mêmes, quoiqu'épris avant tout des suprêmes joies du livre, ne dédaignent pas toujours quelque friand morceau. J'en sais, et non des moins fameux, qui ne résistent point au parfum délicat s'exhalant d'une poularde bourrée de truffes. C'est ce qui m'autorise à présenter aujourd'hui dans cette revue qui traite ordinairement de sujets plus graves, un livre gastronomique, un bon livre *de gueule*, comme eût dit Rabelais, la *Table au pays de Brillat-Savarin*. Que de charmants souvenirs n'évoque-t-il pas ce nom aimé, universellement connu ! que d'esprit fin, souvent assez gaulois, dans ces méditations suggestives, que de philosophie douce dans ces propos de table qui donneraient de l'appétit au plus endurci des dyspeptiques.

M. Lucien Tendret, que je soupçonne fort d'être doué des mêmes vertus gastronomiques que son illustre compatriote, dédie son livre aux gourmands du Bugey. La *Table au pays de Brillat-Savarin* (pays où, vous pouvez m'en croire, on s'y connaît en fait de *mangerie* et de *beuverie*) n'est pas un vulgaire traité de cuisine, et, si l'auteur a restitué d'exquises recettes de nos pères, il convient de dire aussitôt que la sauce dont il les a assaisonnées est des plus piquantes. Comme le maître, M. Tendret développe, avec autant d'habileté que d'esprit, des théories culinaires; mais il n'est pas

(1) Il a été tiré des exemplaires de luxe, nos 1 à 6, sur pap. des Manuf. impériales du Japon (20 fr.) et nos 7 à 76, sur pap. de Holl. de Van Gelder (10 fr.)

toujours d'accord avec son devancier dans la carrière gastronomique, car, d'après lui et contrairement au XIVe aphorisme du professeur, *rôtir est une science et on devient rôtisseur.*

Des anecdotes historiques relatives aux gourmands les plus fameux des siècles passés, des citations savamment empruntées aux auteurs tant anciens que modernes que la science de la bonne chère n'a pas laissés indifférents agrémentent, à chaque page, l'amusant et joyeux ouvrage de M. Tendret. Apicius, Martial, Bruyerin Champier et bien d'autres sont souvent mis à contribution; le *Ménagier de Paris*, ce précieux livre dont nous devons la publication au baron Pichon, a fourni au digne successeur de Brillat-Savarin, des notes intéressantes sur la cuisine au Moyen-Age, mais le *Viandier de Taillevent*, maître queux de Charles V, me paraît ne pas avoir été consulté.

A moins que cela ne m'ait échappé, je m'étonne un peu de ne trouver cité à aucune place le nom d'un des compatriotes de M. Tendret, feu M. A. Sirand, ce magistrat-gastronome de Bourg, dont les démêlés épiques avec Alexandre Dumas sont relatés dans la préface des *Compagnons de Jéhu.*

L'ouvrage culino-littéraire de M. Lucien Tendret est, assurément, un livre fort amusant en même temps que l'œuvre d'un érudit ; c'est une suite toute naturelle, un complément indispensable à la *Physiologie du goût*, et je suis persuadé que, nouveau Brillat-Savarin, l'auteur ne tardera pas à recueillir les fruits de son travail.

M. Tendret s'adressant, à la dernière page du volume, aux gourmands, manifeste l'espoir de les « nourrir encore quelquefois ». Je souhaite, pour ma part, qu'il tienne sa promesse, ne fût-ce que pour nous donner, dans un prochain livre, la recette de ce merveilleux ramequin confectionné avec des tomes de saint Rambert, et que l'on mange avec une joie attendrie en l'arrosant des meilleurs crus de la Bourgogne ou du Mâconnais.

GEORGES VICAIRE.

NOTICE SUR GALLIOT DU PRÉ, libraire parisien de 1512 à 1560, par M. Paul Delalain. — Notice complémentaire sur Galliot du Pré, libraire parisien de 1512 à 1560, par M. Paul Delalain.... *Paris, Cercle de la Librairie,* MDCCCXC — MDCCCXCI, 2 plaquettes gr. in-8°.

En 1890, une communication de M. Darcel, conservateur du Musée de Cluny, relative à une pierre qui existait dans ce musée et sur laquelle était gravée une inscription mentionnant des fondations pieuses en mémoire de Galliot du Pré, fournissait à M. Paul Delalain le sujet d'une très intéressante notice sur ce célèbre libraire du XVIe siècle. Lottin (1) qui, malgré ses lacunes et peut-être même ses inexactitudes, est d'un concours précieux pour l'histoire de la librairie parisienne, nous apprenait que Galliot du Pré, admis libraire en 1512, exerçait encore en 1552 ; la découverte de la pierre votive conservée à l'hôtel de Cluny, fixe aujourd'hui d'une façon certaine la date de sa mort qui arriva en avril 1560. Galliot du Pré exerça donc pendant 48 ans et ses fils lui succédèrent dans la corporation en 1561.

M. Delalain, dans cette première plaquette, avait tenté un essai bibliographique des ouvrages édités chez Galliot I du Pré, d'après des documents puisés à diverses sources, dans La Caille et dans le catalogue de la bibliothèque de Jean de Cordes notamment. L'érudit éditeur complète aujourd'hui, dans une seconde notice, la liste des livres imprimés, par différents imprimeurs, pour le compte de Galliot du Pré; cette liste n'est pas encore définitive et je signalerai à M. Delalain, s'il ne l'a déjà vu lui-même, l'ouvrage suivant dont j'emprunte la description au *Catalogue de la Bibliothèque de M. Ricardo Hérédia*, 2e partie, n° 2299 :

> ¶ Celestine en la | quelle est traicte des deceptions des seruiteurs | enuers leurs maistres | ꝛ des macquerelles en | uers les amoureux. | ¶ Avec priuilege | ¶ On les vend a Paris en la grant salle du | Palais en la boutique de Galliot du pre. (A la fin :) ¶ *Imprime a Paris | par Nicolas Cousteau imprimeur. Pour Gal | liot du Pre marchant libraire | iuré de luniuersite. Et fut | acheve le premier jour | daoust lan mil | cinq cens | vingt et | sept.*

In-8, caract. goth., 6 ff. lim. n. chiff. (sign. A) y compris le titre rouge et noir, orné d'une fig. s. bois, et 176 ff. n. chiffr., sign. A-Y, fig. s. bois.

Nous avions déjà plusieurs bonnes monographies d'imprimeurs et de libraires célèbres ; la bibliographie que vient de publier M. Delalain ajoute à cette histoire, si pleine d'intérêt, de l'imprimerie et de la librairie au temps passé un chapitre qui peut compter parmi les meilleurs.

G. V.

(1) Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris depuis l'an 1470, époque de l'établissement de l'imprimerie dans cette capitale jusqu'à présent, par A. M. Lottin aîné... *Paris, Jean Roch Lottin de Saint-Germain*.... MDCCLXXXIX.

NOTICE SUR CHRISTOPHE PLANTIN, relieur à Anvers (1514-1590) par M. Léon Gruel, relieur-libraire. *Paris, Cercle de la librairie, de l'imprimerie, de la papeterie, etc.*, M D CCC XCI, plaquette gr. in-8°.

Dans cette courte notice, ornée de deux *fac-simile*, M. Léon Gruel étudie un coin de la vie du fameux imprimeur qui, né à Saint-Avertin, près de Tours, est allé acquérir la célébrité à Anvers. Christophe Plantin, avant d'exercer la profession d'imprimeur, avait appris le métier de relieur à Caen chez Robert ou Robinet Macé, deuxième du nom, puis en 1549 il avait transporté son industrie à l'étranger ; il ne se bornait pas alors à relier des livres, ainsi qu'en fait foi une lettre de Jean Moretus, gendre de Plantin, il fabriquait des boites et des coffrets, « qu'il recouvrait de cuir, dorait et incrustait de parcelles de cuir de diverses couleurs avec un talent remarquable. »

La notice de M. Léon Gruel nous fournit sur Plantin relieur des documents inédits fort curieux.

G. V.

ŒUVRES CHOISIES DE VOLTAIRE, publiées avec préface, notes et variantes par Georges Bengesco. Dictionnaire philosophique portatif suivi des lettres philosophiques. *Paris, librairie des Bibliophiles, E. Flammarion successeur*, M D CCC XCII, 2 vol. in-18. (6 fr.)

L'éditeur E. Flammarion continue la publication des *Œuvres choisies de Voltaire* dans la librairie des Bibliophiles. La nouvelle édition du *Dictionnaire philosophique portatif*, qui vient de paraître (tomes IX et X de la série), est due aux soins de M. Georges Bengesco, le savant diplomate à qui l'on doit la *Bibliographie Voltairienne*. Il a été fait un tirage d'amateurs à petit nombre sur papier de Hollande, papier de Chine et papier Whatman.

CONTES DE LA FONTAINE, publiés par D. Jouaust. *Paris, librairie des Bibliophiles, E. Flammarion successeur*, M D CCC XCII, 2 vol. in-12. (6 fr.)

Ces deux volumes de *Contes*, précédés d'un avertissement par M. D. Jouaust et suivis d'un glossaire, ont été publiés pour la première

et la deuxième partie d'après l'édition de Paris, 1669 ; pour la troisième, d'après l'édition de Paris, 1671, et pour la quatrième, d'après celle de Mons, 1674. En sus du tirage ordinaire, il a été imprimé 500 exemplaires sur papier de Hollande, 30 sur papier de Chine et 30 sur papier Whatman, tous numérotés.

G. V.

JEHAN SIRE DE JOINVILLE ET LES ANGEVINS. Notes sur les manuscrits et les premières éditions de la Chronique du roi Saint Louis communiquées, sous les auspices de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 23 mai 1891 par M. Joseph Denais, officier de l'instruction publique, etc. *Angers, imprimerie-librairie Lachèse et Dolbeau*, 1891, in-8°.

M. Joseph Denais, dans ce travail lu aux Congrès des sociétés savantes, revendique pour les Angevins la gloire d'avoir tiré de l'oubli la chronique de Joinville, « restée deux siècles et demi presque inconnue, excepté peut-être de quelques membres de la famille royale », et l'auteur conclut en demandant aux villes d'Angers, de Saumur et de Beaufort de donner à l'une de leurs rues le nom du fidèle biographe de saint Louis.

LES LIVRES LITURGIQUES DU DIOCÈSE DE LANGRES, étude Bibliographique suivie d'un appendice sur les livres liturgiques du diocèse de Dijon et d'une note sur les travaux d'histoire liturgique en France au XIXe siècle, par l'abbé L. Marcel, préfet des études au Petit-Séminaire de Langres. *Paris, Alphonse Picard, libraire-éditeur, 82 rue Bonaparte ;* gr. in-8 de xx-354 pages. — 4 fr.

La liturgie langroise était jusqu'ici restée dans l'oubli ; mais elle n'a rien perdu pour attendre longtemps son historien. M. l'abbé

Marcel nous parle de ses antiques monuments avec une sympathie, j'allais dire une piété toute filiale, jointe à une science consommée. On est stupéfait à la pensée des recherches qu'il a dû faire pour retrouver ces vieux livres aujourd'hui dispersés a tous les coins de la France, et pour retracer l'histoire de chacun d'eux.

Son ouvrage ne servira pas seulement aux liturgistes de profession ; il sera un vrai régal pour les bibliophiles. Il contient la description très exacte et très minutieuse de tous les livres tant manuscrits qu'imprimés qui ont servi de quelque manière au culte dans le diocèse de Langres, jadis l'un des plus importants du royaume, et dans celui de Dijon, qui en fut détaché en 1731.

Chaque volume est l'objet d'une notice distincte. « Voici, dit l'auteur lui-même, ce qu'on trouvera dans chacune de ces notices : d'abord un titre sommaire en latin indiquant la nature du livre à décrire, avec la date approximative de son apparition ; puis la bibliothèque publique ou privée dans laquelle il est aujourd'hui conservé ; ensuite ce qu'on pourrait appeler le signalement physique du volume : nombre des pages ou des feuillets, format ou dimensions, matière employée soit par le manuscripteur soit par le typographe, forme des lettres et justification, ornementation ou chiffre et objet des miniatures ou des gravures, état de la reliure et des tranches ; enfin l'analyse. Dans cette analyse, dont l'étendue varie naturellement suivant l importance des volumes, sont représentés, avec les titres intégraux de l'ouvrage, toutes les notes manuscrites des gardes ou des marges offrant un intérêt historique ou littéraire quelconque. Chaque notice enfin se termine par la bibliographie du livre, c'est-à-dire par l'indication des auteurs qui s'en sont occupés, et des articles ou traités où on le trouve mentionné. »

M. l'abbé Marcel promet beaucoup, et, chose rare, donne encore davantage. Les notes abondantes qu'il a mises à chaque page, sont pleines de renseignements curieux et de détails piquants sur l'histoire, les usages locaux. etc. On ne se douterait pas qu'il y a tant de choses dans un catalogue, et qu'on peut trouver tant de plaisir à sa lecture ; il est vrai que celui-ci a été rédigé par un savant qui est en même temps un lettré.

Des tables bien dressées faciliteront les recherches. Toutefois, on a oublié d'y faire figurer l'évêque constitutionnel Wandelaincourt.

Ch. Urbain.

ACADÉMIE DELPHINALE. Documents inédits relatifs au Dauphiné. — Deuxième série, tome I. — LETTRES DU CARDINAL LE CAMUS, évêque et prince de Grenoble (1632-1707), publiées par LE P. INGOLD, membre de l'Académie Delphinale.

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique.

PARIS, Alphonse PICARD, éditeur, rue Bonaparte, 82, 1892.

Un homme d'Église, évêque et prince de *Grenoble*, a, au XVIIe siècle, tenu parmi les érudits un rang des plus marqués et eu sur ses contemporains une influence des plus autorisées; nous avons nommé presque le *Cardinal Le Camus*, né en 1632, mort à Grenoble en 1707. M. l'abbé *Bellet* lui a consacré, en 1886, une monographie savante : HISTOIRE DU CARDINAL LE CAMUS, ÉVÊQUE ET PRINCE DE GRENOBLE, par l'abbé *Charles Bellet*. Paris, Alph. Picard, 1886, gr. in-8 avec portrait. Cette étude était puisée aux sources. Mais M. Bellet n'avait dans son travail cité, en en tirant parti, que quelques lettres de son héros. Or, il était plus que probable qu'un homme mêlé, comme *Le Camus*, à la plupart des questions de controverse de son temps et par ses immenses relations avec les érudits ses contemporains, avait dû écrire dans sa carrière un grand nombre de lettres plus utiles les unes que les autres, et tout portait à croire que de sa correspondance on pouvait, avec des recherches actives, arriver à retrouver des restes importants et nombreux. C'est mue par ce sentiment que la Société l'*Académie delphinale*, de Grenoble, qui a dans une *première série* donné trois travaux importants, a chargé un des plus savants de ses membres, un des plus grands érudits même du moment, le R P. *Ingold*, de l'Oratoire, de s'occuper de cette importante question, la recherche et la réunion de la *Correspondance* du Cardinal *Le Camus*.

Le savant oratorien, après de longues et actives recherches, est parvenu, au grand profit de l'érudition et de ceux qui s'occupent des *épistolaires* et des *humanistes* du XVIIe siècle, à réunir le chiffre élevé de 417 lettres. Ce sont ces 417 lettres que M. Ingold vient de publier sous le patronage de l'*Académie delphinale*, dans un beau et épais volume de 667 pages, sous le titre reproduit en tête de notre article, et qui forme le tome I d'une *seconde* série.

C'est pour nous, disons-le bien vite, un grand honneur et une réelle satisfaction de présenter aux lecteurs du *Bulletin* et au monde érudit cette œuvre du docte P. Ingold.

Le volume s'ouvre par une *introduction* paginée de I à XIV, ou l'érudit éditeur expose à quelles sources il a puisé les 417 lettres qui constituent son bel ouvrage, en donnant quelques notes sur chacun des *Correspondants de Le Camus*, qu'il met au nombre de quatre, qu'on peut dire les plus *importants* par le nombre de lettres que le Cardinal leur a adressées.

Pour le premier, *Sébastien de Camboust de Ponchâteau* (1634-1690), *le jardinier de Port-Royal*, M. Ingold nous renvoie au *beau* (1) livre de Sainte-Beuve.

Le second de ces quatre correspondants est *Henri de Barrillon*, évêque de Luçon de 1671 à 1699, date de sa mort; il était né en 1637.

69 lettres sont adressées au *P. Quesnel*.

Enfin, en quatrième lieu, parmi ces quatre plus importants correspondants, figure *l'abbé Dirois*, docteur de Sorbonne, lié comme Le Camus avec Port-Royal. Dirois s'en était séparé « à l'occasion, comme son ami, du *Formulaire*, dont il fit une apologie que Nicole essaya de réfuter. » « A l'époque, ajoute (p. XI) le savant éditeur, où il fut en correspondance avec Le Camus, Dirois était secrétaire du cardinal *d'Estrées*, à Rome. »

Dans les pages XII à XIV qui terminent son *introduction*, le P. Ingold rend compte de la manière dont l'éditeur a rempli son rôle d'annotateur. Il dit que son annotation demandait à être *brève* et *simple* parce que avec le grand nombre de lettres, 417, dont la plus grande partie sont de longues lettres, le volume qui a le chiffre élevé de 667 pages, eût été sans cette modération par trop épais.

Disons, (car dans un compte-rendu sincère le *critique* doit toujours se montrer un peu), qu'une centaine de pages de plus n'auraient pas nui à des notes très savantes que le docte oratorien aurait tirées de ses riches cartons sur bien des points de la correspondance, mais disons tout de suite que celles que nous devons au docte éditeur, malgré la réserve que nous venons de faire, sont, (comme on devait s'y attendre de la part du savant à qui nous devons tant de travaux de premier ordre, notamment la *Bibliographie Oratorienne*), sont, des notes très précieuses.

(1) M. Ingold, à propos du livre de Sainte-Beuve sur *Port-Royal*, met en note : « *Le Port-Royal de Sainte-Beuve est incontestablement un livre remarquable : ce qui ne veut pas dire qu'on en approuve toutes les pages.* »

La correspondance de *Le Camus* commence en 1660 avec une lettre autographe au cardinal *Mazarin* (de la collection de M. l'abbé *Bellet*), et se termine avec date certaine (car deux lettres les dernières publiées n'ont pas de date) par une lettre à madame *de Ricou* (des archives de *Grenoble*) datée à Grenoble du 1er mai 1707.

Le volume se termine par les tables suivantes qui en font un livre des plus commodes à consulter.

I. — *Table des Lettres chronologique.*
II. — Table *alphabétique* des noms de personnes et de lieux.
Et III. — Table des matières et des ouvrages cités.

Quelle précieuse source de plus que ce beau volume des *Lettres du cardinal Le Camus,* annotées par le savant P. Ingold, pour nos *Épistolaires* et l'*Histoire littéraire* de fin du XVIIe siècle !

ÉMILE DU BOYS.

CATALOGUE DESCRIPTIF
DE
LIVRES ET PIÈCES RARES
EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

56. — **Apologia || Madriciae || conventionis, inter cri || stianissimum Francorum Regem, & || Carolum electum Imperatorem || dissuasoria. || *Paris,* 1526; in-4° de 8 ff. n. r.** 40 fr.

Texte latin d'une pièce historique des plus importantes, dont un exemplaire français a atteint, dans une vente récente, le prix de 361 francs. Cette édition latine, publiée, comme la française, par Galliot du Pré, est précédée, comme elle, du privilège signé : *Par le Roy, Heruoet;* elle est de la même année 1526 (l'année de la conclusion du traité). Deux textes de cette protestation contre les conventions de Madrid ont donc été publiés simultanément et par ordre royal : l'un en langue vulgaire, s'adressant au grand public, l'autre en latin, destiné plus spécialement aux érudits, surtout aux légistes de l'époque, et pouvant d'ailleurs, grâce à l'universalité de la langue latine, être répandu utilement à l'étranger. François Ier rappelle ses nombreux griefs contre l'empereur : refus de restituer la Navarre à la maison d'Albret, intrigues dans le duché de Milan, encouragements donnés à la trahison du connétable de Bourbon, invasion de la Provence, etc... Arrivant au traité même, François Ier maintient que « les conventions non accoustumées lesquelles contiennent en elles le tres grand dommage du promectàt passées avecques plus puissant doivent par droit estre jugées avoir esté extorquées par force et par tant ne devoir estre observées », ou dans le texte latin : *Fœdera et conuentiones insolitas, quæ maximũ in se promittentis damnum continent, cum potẽtiore initas, jure vi extortas censeri atque ideo minime servandas.* Le manifeste se termine par un chaleureux appel aux princes alliés : « Prenez et soubstenez la cause du roy tres chrestien qui est commune de tous les rois et princes » ; *cristianismi regis causam quæ omnium regum ac principum communis est suscipite.*

A la fin de l'édition latine, ces deux distiques, affirmant de nouveau le droit de ne pas exécuter les conventions imposées par la force :

Fœdera vana putes, Ratio si desit, iniqua
Partio nec stringat quod sacra jura vetant.
Ergo ubi vis cogit, pacti conventio nulla
Compulsum salva non negat ire fide.

57. — FORMULE D'INDULGENCE, placard in-fol. 15 fr.

Le frère Théobald Multoris, *Decretorum doctor, major minister totius ordinis sanctiss. Trinitatis et redemptionis fideliũ captivorũ inter manus infideliũ crudeliter detentorũ,* fait savoir que le pape Jules III, confirmant les indulgences octroyées par ses prédécesseurs à l'ordre de la Très Sainte Trinité, accorde les privilèges suivants : Tous les fidèles qui entreront dans la confraternité dudit ordre et qui paieront, pour leur entrée, trente deniers tournois, puis chaque année cinq deniers, auront le droit de choisir un confesseur qui pourra les absoudre de tous leurs péchés, même *gravibus et enormibus*, et leur donner, à l'article de la mort, *plenariam omniũ peccatorũ indulgentiã et remissionẽ.*

A la suite, trois formules d'absolution : l'une pour les cas non réservés au Saint-Siège apostolique ; l'autre pour les cas réservés au Saint-Siège *semel in vita ;* la troisième pour l'absolution *in mortis articulo.* Die 23 Feb. An. 1530.

58. — Opus insigne cui titulum fecit autor Defensorem pacis.... scriptum quidem ante annos ducentos, ad Ludovicum Cæsarem ex illustrissima Bauariæ ducum familia progenitum, at nunc in lucem primum editum. — Après la préface et l'index, un second titre : Adversus usurpatam Romani pontificis jurisditionem, Marsilii Patavini de re Imperatoria et Pontificia liber, qui Defensor pacis inscribitur.... Ad Imp. Cæsar. Ludovicũ Bavaricum..... circa annum Domini MCCCXXIII conscriptus. — In-folio ; demi-reliure vélin. 55 fr.

Comme l'indiquent les titres, cet important ouvrage fut composé pour l'empereur Louis IV de Bavière, dans le but de défendre le pouvoir temporel des Césars allemands contre les empiètements de la Papauté. L'auteur est Marsile de Padoue, jurisconsulte dévoué à la cause impériale et resolument opposé à l'intervention du Saint-Siège dans le domaine politique. Le *Defensor pacis* provoqua de nombreuses répliques, entre autres celle du cardinal de Turre-

Cremata, et fut l'objet d'une condamnation spéciale de la part du pape Jean XXII.

En 1522, il parut utile aux adversaires de la cour de Rome d'exhumer le traité de Marsile. La date est à noter; on était au lendemain de la Diète de Worms, et la Réforme devenait déjà menaçante; cependant, un prêtre, Licentius Evangelus (un pseudonyme, peut-être), ne craint pas d'éditer un livre si hostile à la papauté, en l'enrichissant d'une préface où il attaque avec véhémence l'ambition et les pratiques autoritaires du haut clergé, qu'il accuse de fomenter la guerre : *duces belli Cardinales et abbates;* il invite le lecteur à gémir avec lui sur l'altération croissante de la discipline ecclésiastique, *Ecclesiasticæ disciplinæ ad deteriora prolabantis quotidie.* Licentius était-il gagné aux idées luthériennes, ou se bornait-il, comme tant d'autres polémistes de ce temps, à réclamer une réforme du clergé et une séparation plus nette du spirituel et du temporel ?

Quoi qu'il en soit, il serait difficile de trouver, en faveur du pouvoir temporel, un plaidoyer plus indépendant et plus fortement motivé que le *Defensor pacis.* Les titres de quelques chapitres montreront avec quelle hardiesse Marsile combat les prétentions de la papauté :

Apostolicus indigne sibi usurpat secularia. — Clerici divino præcepto subditi sunt principibus seculi. — Conciliorum decretis observantiam mandare Cæsaris est. — Christus potestati Cæsaris se subdidit usque ad mortem. — Episcopi non est secularia judicare. — Imperatores et reges lege divina obligantur obsistere paparum conatibus. — Vicarius Christi debet subesse principi seculari sicut Christus dignatus est.

Ni lieu, ni nom d'imprimeur. Au-dessous du titre, encadré, un bois d'un très grand style, occupant les deux tiers de la page : Louis de Bavière, suivi de son armée, pensif et menaçant, regardant Rome qu'il se prépare à attaquer. Bel encadrement à la page suivante; lettres ornées. Exemplaire d'une conservation parfaite.

59. — Scudéry. Alaric ou Rome vaincue, poème héroïque dédié à la serenissime Reyne de Suède. *Paris,* 1685; in-12, front. et fig. grav. à l'eau-forte, maroq. rouge, fil., dos orné, tr. dor. 120 fr.

Jolie reliure de Trautz-Bauzonnet.

Une victime de Boileau! Sans doute le sieur de Scudéry, capitaine de Notre-Dame de la Garde, a justifié les attaques répétées du satirique et s'est trop souvent couvert de ridicule, soit dans ses *Obser-*

vations sur le Cid, soit dans la préface orgueilleusement ampoulée qu'il a mise au-devant des œuvres de Théophile, soit même dans celle qui précède son *Alaric*. Mais était-ce un homme de si mince valeur ? Sa *Cléopâtre* a été applaudie même après *le Cid*, et son épopée n'est pas sans quelque mérite. Plus d'un vers bien frappé se détache du fatras de cette déclamation rimée et quelques sentiments vrais se mêlent à des pensées outrées que ce ton de matamore, trop familier à l'auteur, rend encore plus choquantes. Le premier vers du poème, que Boileau a voulu vouer aux moqueries des contemporains et de la postérité, n'est après tout que l'expression emphatique d'une incontestable vérité : Alaric fut bien le vainqueur des maitres du monde. La tirade tout entière est assez bien versifiée et ne le cède pas à d'autres débuts d'épopées moins malmenées par la critique :

Je chante le vainqueur des vainqueurs de la terre,
Qui sur le Capitole osa porter la guerre,
Et qui sut renverser, par l'effort de ses mains,
Le throne des Césars et l'orgueil des Romains ;
L'invincible Alaric, ce guerrier héroïque,
Qui, s'esloignant du Nord et de la mer Balthique,
Fit trembler l'Apennin au bruit de ses exploits,
Fit gémir sous les fers la maîtresse des rois,
Vengea de mille affronts les peuples et les princes,
Fit servir à leur tour les tyrans des provinces,
Et qui sur l'Aventin plantant ses étendards,
Triompha glorieux au noble Champ de Mars.

N'y a-t-il pas là un certain souffle et cet *os magna sonaturum* dont parle Horace ?

Et ne peut-on louer justement, malgré Despréaux, les beaux vers qui commencent le dixième livre :

Il n'est rien de si doux, pour des cœurs pleins de gloire,
Que la paisible nuit qui suit une victoire ;
Dormir sur un trophée est un charmant repos
Et le champ de bataille est le lict d'un héros.
L'image de ses faits en son ame est tracée :
C'est proprement le fruit de la peine passée ;
Et c'est dans son grand cœur, après ses grands combats,
Que se fait son triomphe et qu'il en parle bas.

On trouverait dans *Alaric* plusieurs morceaux de ce genre, mais il faut quelque patience pour les y découvrir.

Frontispice, portrait de la Reine Christine et dix jolies figures.

DOCUMENTS INEDITS

RELATIFS A

JEAN RACINE

ET A SA FAMILLE

La vie de peu d'auteurs a été aussi fouillée que celle de Racine, si ce n'est peut-être celle de Molière ; les consciencieux travaux de M. Paul Mesnard (1), qui, dans *Les grands écrivains de France,* a donné de si intéressants documents sur l'auteur d'*Athalie* et sur ses amis, dont le nom figure dans les pièces relevées par nous, ceux de M. l'abbé Adrien de la Roque (2), semblaient avoir épuisé la mine des découvertes à ce sujet. Il n'en était rien, heureusement, et nous pouvons, aujourd'hui, compléter, autant que possible, les actes authentiques que nos prédécesseurs ont révélé aux admirateurs du poète.

Nous avons, en effet, découvert dans les minutiers de notaires parisiens différentes pièces, que nous avons tout lieu de croire inédites, et que nous nous félicitons d'avoir à publier.

Qu'on nous permette de remercier ici chaleureusement les successeurs de Mes Galloys et Le Secq de Launay, ainsi

(1) *Œuvres de Jean Racine,* publiées par Paul Mesnard (Hachette, 1885). — Voir aussi l'édition de Racine de M. Moland (Paris, Garnier, 1879).

(2) *Lettres inédites de Jean Racine et de Louis Racine* (Hachette, 1862.)

que le titulaire de l'étude Boulard, (1) qui nous ont ouvert leurs minutiers avec tant de bonne grâce, et de leur offrir l'expression de notre vive gratitude.

La descendance de Racine est représentée aujourd'hui par M. Louis Mirleau d'Illiers, et par M. Albert de Naurois ; elle a été longuement donnée, du reste, dans le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique, littéraire du Vendômois,* en 1887 (Vendôme, librairie Devaure-Henrion) et par l'abbé de la Roque, qui appartient aussi à la famille qui nous occupe.

VICOMTE DE GROUCHY.

CONTRAT DE MARIAGE DE RACINE

30 MAI 1677.

Furent présents : Monsieur Maitre Jean Baptiste Racine, cons. du Roi, trésorier de France en la généralité de Moulins, demeurant à Paris en l'hôtel des Ursins, paroisse Saint-Landry, fils de deffunt Jean Racine, conseiller du Roi, controlleur au grenier à sel de la Ferté Milon, et de demoiselle Jeanne Sconin, sa femme, et demoiselle Catherine de Romanet, émancipée d'âge, fille de deffuncts Mr Me Jean André de Romanet, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité d'Amiens et de dame Catherine Douvrel, sa femme, demeurant en la maison de Mr Lemazier, ci après nommé, rue des Massons, paroisse St Severin, les quels, en la présence, scavoir, de la part du sieur Racine : de LL. AA. SS. Mgr le Prince et Mgr le Duc ; Mgr le Duc d'Albret ; Mgr de Lamoignon, premier président ; Mgr Colbert, ministre d'Estat et Mad. son espouze ; Mgr le Mis de Seignelay, secrétaire d'Estat & Mad. son espouse ; Mr Jacques Nicolas Colbert,

(1) *Notice sur les descendants de Jean Racine,* par A. M. H. Boulard, ancien notaire à Paris (Inséré au *Bulletin des sciences historiques,* juillet 1824, n° 79). Voir aussi Germain Garnier, édition de 1807, et Geoffroy, édition de 1808.

abbé du Bec ; Mess. de Lamoignon, avocat général ; Mr de Basville, Me des requêtes; Mr de Gourville; Mr du Metz, garde du trésor royal; Mess. Jamart père et fils; Mr et Mlle Mallet; Mr de la Chapelle, sr de Bessé; Mr François le Vasseur, prieur d'Auchy. Et aussy en présence et de l'assentiment des srs parens, scavoir M. Nicolas Vitart, sr de Passy, cousin germain du sr Racine ; Germain-Claude Vitart, son fils ; Antoine Poignant, sr de Brunières; Mr Pintrel, sr des Bizès, aussi cousins-germains.

Et de la part de la dlle de Romanet, de Claude de Romanet, sieur de Coulerier, son frère; Dame Elisabeth Dournel, veuve de Mr Jolly, conseiller du Roy, payeur des rentes de l'hôtel de ville, tante ; Mr Jolly Dourdeuil, son fils, conseiller au parlement de Metz, procureur général de S. A. R. Monsieur, cousin germain; Louis Lemazier, conseiller secretaire du Roy, greffier en chef de l'hostel, aussi cousin germain à cause de dame Elisabeth de Coulange, son épouse ; Mr Louis Binet, avocat en parlement, fils de Mr Louis Binet, maitre des comptes, cousin issu de germain; Mr Lemazier fils; Mr Henin, secretaire du Roy, père ; Mr Henin, son fils, aussi cousins issus de germain et Dame M. Godefroy, veuve de Mr Prevost, grenetier au grenier à sel de Paris ; Mr Prevost, son fils, cousin au mesme degré & dame Margueritte Charpentier, veuve de Mr Lemazier, conseiller et avocat du Roi au Chastelet de Paris.

Lesquelles parties ont volontairement fait et passé entre elles le traité de mariage et conventions qui ensuivent : c'est assavoir que les d. sr Racine et dlle de Romanet ont promis se prendre l'un l'autre en mariage et iceluy faire solemniser en face nostre mère Ste Eglise, dans le plus bref tems que faire se pourra, pour estre communs en tous biens meubles et conquets immeubles suivant la coustume de Paris, encore qu'ils fissent leur demeure ou acquisitions en autres coustumes contraires, aux quelles il est expressement derogé. Et néantmoins ne seront tenus des debtes l'un de l'autre faites avant le dit mariage ; et s'il y en a aucunes elles seront acquittées par celuy ou celle qui les aura faittes, sur ses biens, sans que les biens de l'autre en soient aucunement tenus. Se prennent les d. futurs espoux aux biens et droits à chacun d'eux appartenant, qu'ils apporteront et mettront ensemble la veille des espouzailles. Ceux de la future espouze consistent en son lot du partage des biens de la def-

funte dame sa mère, et de ceux qu'elle a acquis de son chef depuis le dit partage, dont sera fait estat, qui sera annexé à ces présentes; et ceux du futur espoux seront esnoncez en un pareil estat, qui sera aussi annexé à ces présentes. Des quels biens et droits de la future espouze, en entrera dans la communauté la somme de 15.000 l. t. et de ceux du futur époux pareille somme de 15.000 l. t. Et le surplus de leurs dits biens & droits, et ceux qui leur écherront pendant le mariage, par succession dotale ou autrement, tant meubles qu'immeubles, le tout demeurera propre à chascun et aux siens de son côté & ligne respectivement, et l'action pour raison de ce, demeurera aussi propre & immobilière reciproquement. Le dit futur époux a doué la dite future épouze de 1.500 l. t. de rente de douaire préfix, pour en jouir quand il y aura lieu, suivant la d. coustume, à prendre sur tous les biens du d. futur espoux & tant qu'il y aura des enfants du dit mariage vivants, le d. douaire demeurera réduit à 1.200 l. t. de rente. Le d. douaire demeurera propre aux enfants qui naitront du dit mariage, le préciput est réciproque pour le survivant de la somme de 4.000 l. t., en meubles de la d. communauté qu'il voudra choisir, selon la prisée de l'inventaire sans creüe, ou de la dite somme en deniers, au choix du survivant. Sera loisible à la d. future espouze et aux enfants qui naitront du dit mariage de renoncer à la communauté ou de l'accepter, et y renoncant, de reprendre franchement & quittement tout ce que la d. future espouze aura apporté au dit mariage, et tout ce qui, pendant iceluy, luy sera escheu par succession, donnation, legs testamentaires ou autres choses, tant en meubles qu'immeubles, mesme la future espouze ses douaire & préciput ci dessus, le tout sans être par elle ny par ses enfants tenu d'accepter les debtes de la d. communauté, encore qu'elle y eut parlé, s'y fust obligé ou condamné, dont ils seront acquittez et indemnisez et auront hypothèque du jour & date des presentes.

Si pendant le dit mariage il est vendu, acheté, ou rachepté aucun heritage ou rente appartenant en propre a l'un ou a l'autre des d. futurs espoux, le remploi en sera fait en autres heritages ou rentes, pour sortir la mesme nature à celuy ou celle qui y seront parvenus et aux soins de son coté et ligne. Et si, au jour de la dissolution de la d. communauté, le d. remploi ne se trouvait fait, les deniers se prendront sur la d. communauté et si elle ne suffit a l'égard de

la future epouse et des siens, ce qui deffaudra sera repris sur les propres & autres biens du d. futur epoux qui en demeureront chargés et hypothéqués. L'action, pour lequel remploi, sera & demeurera toujours immobilière de part et d'autre. A esté accordé, promettant, etc.

Fait en l'égard des parties, en la maison du s[r] Lemazier, rue des Massons, le 30[e] et pénultieme jour de may 1673; à l'égard de LL. AA. SS. Monsgr le Prince et Mgr le Duc, en l'hôstel de Condé & des autres seigneurs & dames en leur hostel, où ils sont demeurants.

Louis de Bourbon.
L. de Bourbon.
De Lamoignon.
Charles Honoré d'Albret. M. d'Alegre.
Marie Jeanne Colbert. Colbert. M. Charron.
Colbert de Seignelay.
Jacques N. Colbert.

Racine. Catherine de Romanet.

De Romanet.
E. Dournel.
Jamart. Jamart. Vitart. Basville.
Jolly d'Ourdeuil.
Poignant de Brunieré.
Pintree des Bizès. Lemazier. Gourville.
Claude Vitard. Henin.
M. Godefroy. Du Metz.
Genevieve Mallet.
Prevost. Mallet. Binet.
Charpentier. La Chapelle-Bessé.
Le Vasseur.
Le Secq de Launay.
Galloys.

ESTAT DES BIENS APPARTENANT A M. J. RACINE

Fait en présence de Catherine de Romanet, sa future épouse, en conséquence de leur contrat de mariage, passé le 30 par devant Gallois et Le Secq de Launay.

L'office de tresorier de France en la géneralité de Moulins, du quel le sieur Racine est pourveu, aux gages de 2400 l. t., valant 36000 l. t.

Quatre cent livres de rente faisant au principal 8.000 l. t. dues par Nicolas Vitart, sieur de Passy, par contrat passé devant Gallois not. le.... [*blanc*].

Six cent soixante six livres de rentes sur l'Hotel de Ville.

MEUBLES

Un bassin, une éguière, douze assiettes, trois plats, deux flambeaux, un chandelier, douze cuillers, douze fourchettes, une sallière, une paire de mouchettes, une écuelle, une écritoire d'argent, pesant..... [*blanc*].

Un lit et tous les meubles de damas vert, douze sièges, trois fauteuils, valant 1800 l. t.

Un autre lit de brocard en or et argent avec franges, doublé de satin aurore, valant 500 l. t.

Une tenture de tapisserie de Flandres, valant 500 l t.

Trois tentures de tapisserie de Bergame, valant 110 l. t.

Un grand miroir, plusieurs tableaux, valant 500 l. t.

Une montre à pandule, valant 200 l. t.

Le nombre de [*blanc*] livres in folio et [*blanc*] inquarto et plusieurs autres plus petits, valant 1500 l. t. (1)

Draps, serviettes, nappes, vaisselle d'étain, valant 450 l. t.

Argent comptant, 6000 l. t.

Le sieur Racine jouit de 1500 l. t. de pension qu'il plait au Roy luy donner, et pour le surplus, il est couché sur l'estat de S. M.

ESTAT DES BIENS DE Dlle CATHERINE DE ROMANET

La ferme de Variville avec les terres, estimée par le partage 21780 l. t.

2000 l. t. de rente sur les gabelles, valant 16600 l. t.

1000 l. t. de rente sur les gabelles, valant 8250 l. t.

(1) « Suivant l'état du bien énoncé dans le contrat de mariage, il parait que « les pièces de theâtre n'etaient pas alors fort lucratives pour les auteurs, et « que le produit, soit des représentations, soit de l'impression des tragédies « de mon père, lui avait procuré que de quoi vivre, payer des dettes et acheter « quelques meubles dont le plus considerable était sa bibliotheque estimée « 1.500 l. t. et ménager une somme de 6.000 l. t. qu'il employa aux frais de son « mariage. » (*Mémoires sur la vie de Jean Racine*, par Louis Racine ; Lauzanne et Genève, Marc-Michel Bousquet, 1747.)

400 l. t. de rente sur les gabelles, valant 3300 l. t.

166 l. t., 13 s. 4 d. de rente sur les entrées, valant 833 l. t. 6 s. 8 d.

33 l. t. 6 s. 8 d. de rente, dues par les héritiers Jacques Guerin, rachetables, 600 l. t.

BIENS A SAINT-LEU

Le tiers dans 112 arpens de bois planté, estimé 1535 l. t.

La moitié de maisons et vignes, dit clos de Parmentier, estimé 630 l. t.

Le tiers de trois arpens 1/2, 18 perches de vignes et la maison estimés 901 l. t. 6 s. 8 d.

Une grande maison contenant plusieurs travées de bastimens, estimée 1000 l. t.

Deux autres travées de logis servant de bûcher, estimées 500 l. t.

9 l. t. de rente foncière due par Jacquinot, rachetables 280 l. t.

Deub par le fermier de Variville, 1800 l. t. pour les années 1675-76.

Deub par Jean Galois, fermier de Tesson, 5 à 600 l. t.

Est deub 500 l. t. de rente par Claude de Romanet, son frère, pour soulte d'échange.

2500 l. t. d'argent comptant

Un cabinet d'ébène noir d'Allemagne, neuf douzaines de serviettes et huit paires de draps.

VENTE DU 12 AOUT 1681

Fut présente en sa personne, dame Marguerite Charpentier, veuve de Mre Claude Le Mazier, vivant conseiller du Roy, et son advocat au Chastelet de Paris, y demeurant, rue des Marmouzets, paroisse de Ste Marie-Madelaine, la quelle a reconnu avoir vendu, ceddé, transporté et délaissé par ces présentes, du tout dès maintenant à toujours, et promet garantir de tous troubles, tous douaires, hypothecques, evictions, substitutions et autres empeschemens, générallement quelconques, à M. Jean Racine, conseiller du Roy, trésorier général de France

à Moulins, demeurant à Paris rue du Cimetière, paroisse St-André-des-Arts, à ce présent et acceptant, acquéreur pour luy, ses hoirs et ayant cause, une maison sise à Paris rue de la Grande Fripperie, consistant en un corps de logis appliqué à deux bouticques, l'une sur la diterue de la Grande Fripperie et l'autre ouvrant sur la rue de la Petite Chaussetterie, caves, chambres, bouges et lieux, appartenances et dépendances, ainsy qu'elle se poursuit et comporte, et extend, de toute part de fond en comble, tenant d'une part au sr Coullon, d'autre part [*blanc*], aboutissant par derrière à la dite rue de la Petite Chaussetterie, par devant rue de la Grande Friperie, en la quelle maison est pour enseigne le Chat, à la dite dame Le Mazier appartenant de ses propres, et a elle, entre autres choses, donnée en faveur de son mariage avec le dit sieur Le Mazier, par noble homme Antoine Charpentier, son père, Docteur régent de la faculté de médecine à Paris, par contrat du d. mariage passé devant Rémond et Le Vasseur, notaires, le 23 août 1651, et au quel sieur Charpentier, comme lors tuteur de la dite dame Le Mazier, sa fille et de deffunte Anne Polard, la dite maison estoit advenue comme héritière seulle et unique de demoiselle Marguerite Fustel, par représentation de la d. deffunte demoiselle sa mère, la quelle demoiselle Marguerite Fustel, au jour de son déceds. estoit veuve de deffunt M. René Pollard, ses ayeuls. Estant en la censive de Sa Majesté à cause de son domaine et chargée de cinquante sols de rente et de deux sols parisis de cens et fonds de terre. Pour toutes et sans autres charges et redevances quelconques, franche et quitte des arrérages du passé jusqu'à présent.

Pour de la dite maison vendue, jouir par le dit sieur acquéreur, ses hoirs et ayans cause, et en faire et disposer comme de chose lui appartenant, à commencer la dite jouissance du quinzième jour du présent mois d'aoust, en sorte que le terme du loyer de la dite maison, eschéant au jour St-Rémy prochain, sera partagé esgallement entre les partyes; cette vente faite à la charge du dit cens des d. cinquante sols de rente deue au domaine de Sa Majesté, d'entretenir le bail faict de la dite maison par la d. dame Le Mazier à la veuve Pierre Rondelle, dont reste à expirer neuf années. Et outre moyennant la somme de 18400 l. t., la quelle somme la dite dame Le Mazier confesse avoir receue du d. sieur Racine, qui la lui a baillée, comptée, et dellivrée par les notaires soussignés, en louis d'or et louis d'argent, le tout bon, dont elle se tient

contente et en quitte le d. sieur Racine, au quel elle a transporté tous droits de propriété qu'elle a en la dite maison vendue, s'en dessaisissant à son profit, consentant qu'il en soit mis en bonne possession et saisine, par qui, et ainsy qu'il appartiendra, à l'effet de quoi elle constitue son procureur le porteur des présentes, lui en donnant pouvoir, et a présentement dellivré au dit sieur Racine un extrait du d. contrat de mariage, signé par les notaires soussignés, un contrat d'eschange passé par devant Desnots et Vaultier notaires, le 8 juillet 1633, qui est un eschange entre René Poullet, Marguerite Fustel, sa femme, d'une part, Charles Fustel et Louise de Villaine, sa femme, d'autre part, par le quel les dits Fustel et sa femme ont baillé au dit Poullet et sa femme, entre autres choses, la cinquième portion de la dite maison rue de la Grande Friperie, plus une sentence de decret dudit Chastelet du 10 septembre 1644 par la quelle a esté adjugée à la d. Marguerite Fustel deux cinquièmes en la totalité de la d. maison et un ancien titre passé devant Thiriault et Muissard, notaires à Paris le 12 mars 1556, par le quel Messieurs les commissaires députez par Sa Majesté, ont vendu la place sur la quelle la d. maison a esté bâtie, au dos du quel est l'arrest du Parlement portant homologation de la d. vente du 24 mars 1553 et une expédition de la reconnaissance passée par le dit deffunt sieur Le Mazier, à cause de la demoiselle sa femme, au Roy, du cens et de la dite rente de 50 sols devant Rollin et Huart, notaires, le 12 janvier 1668, de la sentence de réception donnée en la chambre du tresor, le 18 desd. mois et an, des quelles pièces le sieur Racine descharge la d^{lle} Le Mazier. A esté convenu que le dit s^{r} Racine pourra, quand bon luy semblera, faire décreter sur luy, à ses frais et despens, la d. maison vendue, et s'il arrive des oppositions, la d. dame Le Mazier promet les faire lever incessamment, à peine de tous despens, dommages et interests et droits à cause desd. oppositions, et le decret avec le présent contrat ne vaudront ensemble que pour un seul tiltre, car ainsy a esté accordé entre les partyes, sans préjudice au dit sieur Racine de 300 l. t. de rente que la dame Le Mazier lui doit en principal et arrérages. Promettant la d. dame Le Mazier d'employer la d. somme de 18400 l. t. ou la plus grande partie d'icelle au payement de quelques debtes dud. deffunt Le Mazier et d'elle, et aussy d'elle en particulier, et par les quittances qu'elle en retirera, déclarer que les deniers provien-

dront de la presente vente, pour seureté du d. sieur acquereur, a l'effect qu'il demeure subrogé aux hypothecques acquis aux d. debtes.

Promettant, obligeant, etc.

RACINE.

M. CHARPENTIER.

SYMONNET. GALLOYS.

BAIL DE LA MAISON DE LA RUE DE LA FRIPERIE

12 AOUST 1681

Furent présents en leurs personnes, Jean Racine, conseiller du Roy, trésorier général de France à Moulins, demeurant à Paris, rue du Cimetière, paroisse St-André des Arts, d'une part, et Perrette Courtoger, veuve de deffunt Pierre Rondelle, vivant marchand bourgeois de Paris, demeurant rue de la Grande Friperie, paroisse St-Eustache, en la maison où pend pour enseigne le Chat, d'autre part, les quels sont convenus entre eux de ce qui ensuit: savoir qu'attendu l'acquisition que le dit sieur Racine a ce jourd'hui faict de dame Marguerite Charpentier, veuve de M. Le Mazier, de la maison en la quelle la dite veuve Rondelle est demeurante, à la charge d'entretenir le bail que la d. dame Le Mazier lui a faite le premier janvier dernier pour neuf années à commencer du jour St Remy prochain, à raison de huit cent livres par an, et aux charges ordinaires, le dit sieur Racine, en tant que besoing seroit, a consenty que le dict bail ait son effect, et que la dite veuve Rondelle jouisse de la dite maison pendant les d. neuf années qui expireront au jour de St Remy 1690, moyennant la somme de 800 l. t. payables par chacune desd. neuf années et un pain de sucre du poids de douze livres, aussy par chacune année, le quel prix et pain de sucre la d. veuve promet et s'oblige, scavoir, a l'esgard du dit loyer aux quatre termes accoutumez dont le premier écherra au jour de feste de Noël prochain, et pour le pain de sucre, la première livraison s'en fera au premier jour de l'année prochaine et ainsy continuer, et outre aux charges ci-après déclarées, savoir de par la d. veuve garnir la d. maison de bien meubles et marchandises exploitables, pour seureté du d. loyer, payer ce à quoy la d. maison

sera taxée et cottizée pour les pauvres, boues, chandelles, lanternes et autres charges de ville et police et du tout en acquitter le sieur Racine, entretenir la d. maison de touttes menues réparations locatives et nécessaires, à faire durant le dit tems; et enfin d'iceluy, la rendre et délaisser en bon estat desd. menues réparations; souffrir et endurer faire les grosses sy aucune il convient faire, pendant les d. neuf années sans, pour ce, prétendre aucun despens, dommages et intérêts; comme aussy la d. veuve Rondelle entretiendra le pavé de devant et derrière la dite maison, ensemble les œuvres de fourniture et bouticque de la d. maison. Au cas que pendant le dit tems du présent bail il convienne vuider la fosse à privé de la d. maison, la veuve Rondelle contribuera à la moitié de ce qu'il conviendra pour la d. vidange. Ne pourra icelle veuve cedder ou transporter le droit du présent bail à qui que ce soit sans le consentement par escript dud. s[r] Racine, au quel elle fournira autant des présentes à ses frais dans trois jours, et au moyen des présentes le d. bail fait par la d. dame Le Mazier, cy-dessus datté, a esté, du consentement des parties, lacéré.

Fait et passé a Paris en l'estude de Galloys, l'un des notaires soussignés, le 12 aoust, après midi, 1681, et ont signé :

RACINE.

PERRETTE COURTOYER.

THIBERT. GALLOYS.

DOT D'ANNE RACINE

15 DÉC. 1698

Par devant les notaires au Chastelet de Melun, furent présentes les humbles et devottes religieuses du monastère de S[te] Ursule de Melun, les quelles ont constitué leur procureur général Antoine Septié, bourgeois de Paris, demeurant rue S[te]-Avoye, pour recevoir de Jean Racine et de Catherine de Romanet, demeurant rue des Marais, paroisse S[t]-Sulpice, proche les Petits Augustins, la somme de 3000 l. t., contenues en une obligation de pareille somme, passée par les d. s[r] et dame Racine au profit des d. relligieuses, le 5 novembre der-

nier, pour partie de la dotte de Mlle Anne Racine, religieuse professe au dit couvent sous le nom de sœur Scholastique.

Le sr Septié a touché la dicte somme le même jour.

CONTRAT DE MARIAGE

DE MARIE CATHERINE RACINE

5 Janvier 1699

Furent présents Pierre Collin de Morambcr, seigneur de Riberpré, advocat au parlement, fils de Claude Collin de Moramber, ancien advocat au parlement, et de dame Catherine Durant, son épouse, assisté des dits sieur et dame, ses père et mère, la dite dame, du sieur son époux autorisée à l'effet des présentes, tous demeurant en la mesme maison, rue des Noyers, paroisse St Severin, d'une part.

Jean Racine, escuyer, conseiller secretaire du Roi, maison Couronne de France et de ses finances, trésorier général de France à Moulins, et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et dame Catherine de Romanet, son épouze, qu'il autorise à l'effet de ces présentes, demeurant rue des Marets (1), paroisse St Sulpice, stipulant pour demoiselle Marie Catherine Racine, leur fille, à ce présente et de son consentement, d'autre part.

Les quels en raison du mariage futur du dit sieur de Moramber fils et de la dite demoiselle Racine, sont convenus de ce qui suit, en la présence et de l'avis savoir, de la

(1) La maison portant, rue Visconti, le numéro 21 est revêtue d'une inscription rappelant que ce fut là que Jean Racine mourut, le 22 avril 1699, et que cette maison fut habitée par la célèbre comédienne Champmeslé.

C'est bien dans cette rue Visconti (autrefois rue des Marais) qu'habita l'auteur d'*Athalie*, mais au numéro 13, où il passa les sept dernières années de sa vie, et non pas au numéro 21.

Une vue de cette maison, dessinée par M. Hubert Clergé, se trouve en tête de la nouvelle édition des œuvres de Racine, publiées par Paul Mesnard.

Sur cette maison, dont différentes parties fort intéressantes sont très bien conservées, il n'existe aucune inscription.



part du sieur de Moramber, fils, de dame Dorothée de Moramber, sa sœur, de dem^lle Marie de Poussemothe de Thiersonville et de Charlotte de Flécelles, filles, ses cousines germaines,

Et de la part de la Dem^lle Racine, fille, du sieur Jean Baptiste Racine, son frère :

C'est à savoir que led. sieur de Moramber, fils et lad. Dem^lle Racine et de l'autorité des d. sieur et dame leur père et mère, ont promis se prendre par union et loy de mariage, et en faire faire les cérémonies au plus tôst.

Qu'ils seront communs en bien meubles et conquets immeubles, suivant la coutume de Paris, encore qu'ils acquièrent des biens ou establissent leur domicile en d'autres coutumes contraires, aux quelles ils ont renoncé, et néanmoins ils ne seront pas tenus des debtes l'un de l'autre, faites avant le mariage, les quelles, si aucunes il y a, seront payées par celuy qui en sera débiteur, sur ses biens particuliers.

Et en faveur du dit mariage, les d. sieur et dame Racine, donnent à la dite demoiselle future épouse, leur fille, ci acceptante, par avancement sur leur succession, la somme de trente mil livres, scavoir, quatorze mil sept cent soixante livres à quoi monte le principal de huit cent vingt livres de rente sur les aydes et gabelles, constituées au dit sieur Racine, par devant Caillet et Galloys, notaires, le 5 septembre 1684, tant au proffit du dit sieur Racine que de la dite dame son espouze.

Six mil trois cents livres à quoy monte la finance de trois cent cinquante livres d'augmentation de gages héréditaires crées par édit du mois de septembre 1698, par quittance du sieur Bertin, enregistrée le 1er mars, signée : Phélypeaux.

Quinze cents livres, principal de soixante quinze livres de rentes, constituées au profit du sieur Racine par dame Elisabeth de Coulange, veuve de Louis Lemazier, comme procuratrice de dame Marie de Coulange, veuve de Mr Charles de Joussancourt, chevalier, seigneur de Grivenne, par contract passé par devant Thibert et Gallois, notaires, le 19 aoust 1681, et cinq cent cinquante livres pour arrérages de la dite rente jusqu'au dernier décembre dernier.

Douze cents livres, principal de soixante livres de rente, restant à rachepter sur cent cinquante livres de rente constituées au dit sieur Racine, par dem^lle Agnès Vitard, veuve du

sieur le Tellier, bailli de Chevreuse, tant en son nom que comme tutrice des enfants mineurs du dit deffunt et d'elle, par contrat passé devant Caillet et Galloys, notaires, le 30 mai 1684, et trois cent cinquante deux livres pour arrérages de la dite rente, jusqu'au dit jour dernier décembre dernier.

Des quels effets, revenant ensemble à vingt quatre mil six cent soixante deux livres, les dits sieur et dame Racine font cession et transport, avec promesse solidaire de garantir de tous troubles et empeschemens généralement quelconques, mesme, fournir et faire valoir les rentes sur particuliers, sans que cette garantie puisse s'étendre au fait du Roy, pour en faire jouir, et disposer par les dits sieur et demoiselle futurs époux, leurs hoirs et ayant cause, comme de choses leur appartenant, à commencer la jouissance du présent mois, et leur ont déllivré les grosses des contracts, et la quittance des finances des augmentations de gages, en sorte qu'il ne reste plus deub de leur dot que cinq mil trois cent trente huit livres, sur les quelles les dits sieur et demoiselle futurs époux, elle de lui autorizée, confessent avoir reçu des dits sieur et dame Racine, mil trente huit livres et les quatre mil trois cents livres restant, seront par eux payéez lorsqu'il y aura occasion d'employ, avec l'intérest à compter de ce jourd'huy.

Les dits sieurs et dame de Moramber, père et mère du dit sieur futur époux, luy donnent la somme de cinquante mil livres, dont il s'imputera quinze mil livres sur les biens particuliers du sieur de Moramber, père, et trente cinq mil livres sur ceux de la dame son épouse, et seront les cinquante mil livres fournies :

Scavoir : trente mil livres au deslaissement du fief de Riberpré, ses circonstances et dépendances, scitué dans la paroisse d'Esclaron en Champagne, avec la maison et héritages, scituez au bourg et terroir du dit Esclaron, et terroirs circonvoisins, provenant des propres du dit sieur de Moramber, avec les meubles qui y sont.

Treize mil livres en rentes sur particuliers.

Trois mil livres, en deux cinquiesmes d'une maison rue de la Tascherie, indivise entre les d. sieur et dame de Moramber et les dames de Moramber et de Tiersanville.

Et quatre mil livres en deniers comptants et meubles que le dit sieur futur époux reconnait avoir reçu d'eux.

Les dites sommes revenant ensemble aux d. cinquante mil livres.

Des quels effets, les dits sieurs et dame de Moramber, père et mère, font tout délaissement, cession et transport avec promesse solidaire de garantir de tous troubles et empeschemens générallement quelconques, mesme fournir et faire valloir les dites rentes sur particuliers, consistant en six cents livres de rente, au principal de douze mil livres constituées aux dits sieur et dame de Moramber par dame Louise Charles veuve de Martin Bottier, Martin Joseph Bottier, et Marguerite Yvon, sa femme, par contrat passé par devant Legrand et Marchand, notaires, le 3 mars 1698, et cinq cents livres de rente dues par Mesdemoiselles Anne et Magdelaine de S[t] Waast, filles majeures, et M[e] Estienne Herbert, par contract du 28 aoust 1691, reçeu par Coulon, notaire, dont ils ont délivré au dit sieur leur fils tous les titres et contracts énoncéz au mémoire qui en a esté faict et signé du dit sieur futur espoux et resté ès mains du dit sieur, son père, pour en jouir et disposer par le dit sieur futur époux au premier du présent mois, et luy a esté dellivré les contracts et titres concernant la d. propriété.

Des quels biens des dits sieur et dame futurs époux, entreront en communauté six mil livres de chacun costé, et le surplus, avec ce qui leur écherra, de quelque nature et à quelque titre que ce soit, demeurera propre à chacun d'eux et aux siens de son costé et ligne.

Les survivans des d. sieurs et dames, pères et mères des d. sieur et demoiselle futurs époux, jouiront durant leur viduité pleinement et paisiblement des biens du prédécedé sans qu'il puisse leur en etre demandé aucun compte ny partage, et pourront les dits survivants, durant leur viduité, recevoir seuls tous remboursements de rentes et fonds.

Les dits sieur et dame, père et mère du dit sieur futur époux, promettent solidairement le rendre franc et quitte de toutes debtes jusqu'au jour du mariage.

Le sieur futur époux doue la d. demoiselle, future épouse de mil livres de rentes et douaire préfix, dont le fonds demeurera propre aux enfans du dit mariage, et le revenu demeurera réduit en considération des d. enfants, et pendant qu'ils vivront, à huit cent livres de revenu par chacun an, lequel revenu, lors de l'ouverture du dit douaire au proffit des d. enfans sera de mil livres pour chacun an.

Le survivant des d. sieur et demoiselle futurs époux prendra par préciput des biens meubles de la communauté, pour la prisée et l'inventaire et sans creüe, à son choix, jusqu'à la somme de 3000 livres, ou la dite somme en deniers à son option.

Les deniers provenant du remboursement des rentes ou de la vente des héritages propres seront employées en autres immeubles pour sortir la mesme nature et si, lors de la dissolution de la communauté, le remploi n'était fait, les deniers se prendront sur les biens de la communauté, etc.

Signé :

COLLIN DE MORAMBER. C. DURANT.

RACINE. CATHERINE DE ROMANET.

CHARLOTTE DE FLÉCELLES. COLLIN DE MORAMBER.

MARIE CATHERINE RACINE.

JEAN BAPTISTE RACINE.

DOROTHÉE DE MORAMBER.

M. DE POUSSEMOTHE DE THIERSANVILLE.

MOUFFLE. CAILLET.

Le sieur Claude Pierre Collin de Moramber reconnaît avoir recu de Catherine de Romanet, veuve du Sr Racine, 4539 livres 11 sols 8 deniers, le 6 juin 1699.

(A suivre.)

A PROPOS

DE

L'ALMANACH DAUPHIN

1782

Si tout n'est pas couleur de rose dans la vie d'un bibliophile, il y a pourtant des heures d'ineffable jouissance : celles où l'on rencontre enfin, après en avoir désespéré longtemps, le livre rare que l'on recherche, celles où l'on arrive à posséder toutes les figures d'une suite que l'on croyait à jamais incomplète.

J'ai connu de semblables heures, dernièrement encore, en faisant entrer dans ma collection un charmant almanach d'une irréprochable condition : *Les époques les plus intéressantes des révolutions de Paris, Boulanger, 1790,* et en ajoutant aux dix ravissantes estampes de l'almanach Dauphin 1782 les deux qui faisaient défaut à un exemplaire unique peut-être.

Gardilane, en trouvant un jour à Nevers dans une vieille armoire à chiffons le fameux violon de faïence, n'éprouva certes pas de sensation plus vive !

Les voilà donc ces figures 2 et 3 si ardemment désirées ! Elles sont aussi dignes d'une explication que celles déjà mentionnées dans le *Coup d'œil sur les Almanachs illustrés du* XVIIIe *siècle* (p. 51, 2e édition) !

Fig. 3. — La France ayant sur la tête la couronne royale et revêtue du manteau fleurdelysé, ayant à ses pieds le sceptre et le globe aux trois fleurs de lys, porte couché sur des branches d'olivier Monseigneur le Dauphin et le présente à l'Autriche, assise sous un palmier, le bras droit appuyé sur l'écusson de l'empire entouré de feuilles de laurier. Dans le ciel, le soleil levant, et planant dans les airs, au-dessus des puissances qu'ils symbolisent, l'aigle impérial et le coq gaulois.

Fig. 4. — La Reine, en jolie toilette d'accouchée et le Roi, debout auprès du lit royal, se réjouissent de la naissance du Dauphin qui, à ce moment, leur est présenté par la comtesse de Polignac, gouvernante des enfants de France, suivie par quelques grandes dames de la Cour. Le Dauphin, dans ses langes garnis de dentelles, porte à son cou les insignes des ordres du Roi ; le tout forme un tableau charmant. Cette scène dans les appartements de la Reine est interprétée de main de maître. Tous les détails en sont dessinés et gravés avec une finesse d'exécution qui ne laisse rien à désirer.

Découvrir l'objet convoité est une joie pour le bibliophile; revoir, au retour d'une longue absence, ses livres, ces amis qui ne changent jamais, en est une autre bien grande aussi. On les regarde, on les contemple, on sourit à ces aimables et vieilles connaissances, on veut, pour les faire aimer, les présenter à ceux qui sauront les apprécier.

Voilà pourquoi cette nouvelle série de notes bibliographiques sur de jolis almanachs illustrés du XVIIIe siècle.

1759

Almanach poétique et énigmatique pour l'année 1759, orné de figures, dédié à Son Altesse Sérénissime Madame la duchesse d'Orléans, par M. Deschamps de Sainte-Suzanne, avec approbation et privilège du Roi.

A Paris, chez Duchêne, rue Saint-Jacques, et la Vve Legras, au Palais.

Titre-frontispice dessiné par Eisen, gravé par de Ferth sur une draperie en haut de laquelle les armes de la duchesse d'Orléans supportées par des amours ; au bas, le cartouche contenant le nom des libraires entouré d'une palette de peintre, d'instruments de musique, d'astronomie, etc.

Une page de dédicace, une autre pour annoncer que chez Cuissart, libraire, on trouve un assortiment de couvertures et d'almanachs les plus jolis, parmi lesquels l'*Almanach des Bêtes,* avec de jolies figures, la suite du dit almanach faisant la deuxième et la troisième partie avec de jolies gravures, etc., le plus amusant qu'on puisse donner, etc.

Trois feuillets pour le calendrier.

Douze vignettes d'Eisen très finement gravées par Delafosse, Aliamet.

Au-dessous des vignettes représentant les mois, explication mythologique de chacun d'eux.

192 énigmes dont *le mot* forme une table de quatre feuillets terminés par l'approbation signée ce 12 novembre 1755 par Ficquet.

On vient me consulter pour scavoir les saisons
Et quand le soleil entre dans les douze maisons
De la terre et du ciel, j'enclos les destinées
Et plus je suis nouveau, plus je marque d'années.

Le mot de cette première énigme est almanach.

1771

Etrennes des Saisons ou extrait des plus beaux endroits de tous les poëmes connus sur les saisons dédiées à Madame la Dauphine.

A Paris, chez le sieur Desnos, ingénieur, géographe et libraire de S. M. Danoise, rue Saint-Jacques au globe. A.P.D.R.

Titre gravé dans un encadrement du meilleur goût. Frontispice, au milieu de l'encadrement duquel un deuxième cadre contenant un médaillon ovale entouré de perles, suspendu par un nœud de rubans et appuyé à la partie inférieure sur des guirlandes de roses; dans cet ovale, un autre, encadrant le ravissant portrait de la Dauphine fait par Victoire Noviance.

Sur une tablette grise, les vers suivants par M. Nougaret :

Cette princesse a mérité
Les honneurs que le sort dispense;
Aux droits que donne la naissance
Elle joint ceux de la beauté.

Au bas du grand encadrement, un cartouche ovale horizontalement placé avec cette inscription: *Née à Vienne le 2 novembre 1755.*

4 figures : le printemps, l'été, l'automne et l'hiver, dans le genre de celles de l'*Almanach iconologique* de 1770, mais beaucoup moins jolies et moins bien gravées.

69 pages de texte, extraites des poèmes de Thompson, de MM. de B*** et Saint-Lambert « réunissant dans un même cadre une foule de tableaux agréables. Ces peintures rapprochées feront comparer la touche, le coloris des peintres immortels applaudis si justement. »

1775

Le parfait modèle, orné d'estampes qui représentent plusieurs beaux traits tirés de la partie de chasse de Henri IV.

Paris, chez Desnos, ingénieur-géographe et libraire de S. M. Danoise, rue Saint-Jacques au globe.

Titre gravé dans un encadrement orné d'attributs militaires, de drapeaux et de guirlandes de fleurs.

Frontispice gravé. Dans un médaillon, portrait de Henri IV. Au-dessus, les armes de France et de Navarre soutenues dans un nuage par la Renommée; au-dessous, branches de chêne et de laurier, corne d'abondance; sur une tablette, l'inscription *Henri IV*.

12 figures de Gravelot, dont le sujet est celui des scènes tirées de la partie de chasse, gravées en regard de l'estampe.

Dans les cinq premières, les personnages sont le Roi, Sully, marquis de Conchiny, duc de Bellegarde.

Figure 6 : Agathe et Lucas.

Agathe, en toilette très élégante, tient à la main un billet doux qu'elle montre à Lucas, tandis que celui-ci lui apporte des fleurs.

Lucas, ne sois pas si surpris
Contre moi sont les apparences.
J'en conviens, mais sous ces habits
Je ne suis pas ce que tu penses.
Réponds à mòn empressement
Et cours instruire mon amant
Que l'amour prenant ma défense
A su me conserver à l'objet de mes vœux
Et que le faste, l'opulence,
Ne corrompront jamais un cœur si vertueux.

Figure 7 : Un bûcheron aux pieds des ducs de Sully et de Bellegarde, et du marquis de Conchiny.

« Miséricorde, messieurs les voleurs, ne me *tuais* pas ! »

Figure 8 : Dans une forêt, la nuit, Michau saisit Henri par le bras, le prenant pour un braconnier.

Allons, allons, suivez-moi
Vous serez puni, point de grâce.

Sur les plaines de not' bon roi
Je sommes tous ses garde-chasses
Il n'en sait rien, mais qu'est-ce que ça fait
Toujours un fidèle sujet
Dans son zèle trouv' sa récompense.

Figure 9 : Catau se défend des caresses du roi.

Figure 10 : Henri à table avec le meunier et sa famille.

Figure 11 : Henri dans une chaumière demande à des paysans quelle est la jolie fille qui s'agenouille devant lui.

Figure 12 : Dans l'intérieur d'un moulin, Michau, Margot, Lucas, Catau, Richard et Agathe tombent tous aux genoux du Roi.

« Quoi c'est là le roi ! C'est là notre bon roi, notre grand roi ! »

Heureux monarque, heureux sujets !!

M. Eugène Paillet, l'aimable et distingué bibliophile, qui peut se vanter d'avoir eu la plus précieuse collection de livres illustrés du XVIII[e] siècle, a la bonne fortune de posséder les quatre dessins originaux de Gravelot qui font de son exemplaire de la partie de chasse, un livre de toute beauté.

Ces dessins d'une grâce exquise sont :

Pour le frontispice : Henri à table avec le meunier et sa famille.

Acte premier : Henri faisant relever Sully qui est à ses genoux.

Acte deuxième : Michau saisissant Henri par le bras, le prenant pour un braconnier.

Acte troisième : Sur le moulin, paysans et paysannes aux pieds de Henri. « Quoi c'est là not' bon roi, not' grand roi ? »

1777

Almanach de la toilette et de la coiffure des dames Françaises et Romaines.

*Description des diamans, des perles et des parfums les plus précieux, où l'on trouve une connaissance des uns et des autres, ouvrage utile à toutes personnes et faisant suite à l'*Almanach de la toilette, *etc., avec tablettes économiques perte et gain et stylet pour écrire.*

A Paris, chez Desnos, libraire, rue Saint-Jacques, au globe et à la sphère, avec privilège du roi.

De la page 5 à la page 8, avis présenté aux dames.

De la page 9 à la page 21 inclusivement, de la connaissance des diamants et des perles.

De 21 à 36, connaissance de quelques parfums : Vanille, calambac, bois d'aloès, ambre gris, civette, musc, essence de cédrat ou de Bergamotte.

Ce texte est suivi de figures réunies sous le titre de *Pot pourri agréable* ou *Doxologie de Cythère,* avec discours relatifs à la gloire, à l'honneur et aux hommages dus au beau sexe, avec tablettes perte et gain.

Frontispice : médaillon contenant le portrait de Vénus dans sa conque marine et soutenu par des nymphes dont l'une la couronne d'une guirlande de fleurs.

1re estampe : Pot pourri. La guerre et la paix se donnent la main ; la prudence prodigue des avis à la folie ; le sceptre s'unit à la houlette. Ces contrastes réunis sont l'ouvrage de l'amour qui rit tout bas de la crédulité et de la confiance des humains dont il peut en ce moment détruire à son gré toutes les espérances.

2e estampe : La beauté entourée des trois grâces, ses compagnes inséparables, tient sous son bras un agneau,

symbole de la douceur. Auprès d'elle, sont des amours, l'un tenant la massue d'Hercule, l'autre la quenouille d'Omphale. On voit à leurs pieds un bouclier, un casque, des lances pour exprimer la conquête que Vénus a faite du dieu de la guerre.

Tout est esclave sur la terre;
L'avare l'est de ses désirs,
L'ambitieux de sa chimère,
Le libertin de ses plaisirs.

3e estampe : Hommage rendu au beau sexe dans le temple de Vénus. Un amant aux pieds de sa maîtresse lui présente un bouquet d'une main et de l'autre lui met une couronne sur la tête. La belle est assise près de l'autel de Vénus, l'amour est représenté en haut de l'estampe, décochant un de ses traits, et sur l'autel de sa mère offrant à la déesse les deux cœurs qu'il vient de blesser; dans le fond, on voit des colonnes ornées de guirlandes de fleurs, de vases de parfums.

4e estampe : Un de ces êtres singuliers qui n'ont d'occupation que de voltiger de ruelle en ruelle, insiste pour pénétrer jusqu'au lit d'une femme honnête qui prend un demi-bain ; une des femmes de chambre le repousse vivement.

5e estampe : Deux jeunes époux sont couronnés par l'amour ; ils se serrent la main en se regardant avec un attendrissement causé par la joie d'avoir un fruit de leur tendresse ; l'épouse découvre le berceau où repose cet enfant chéri ; un panier plein d'oranges annonce le mois de la naissance.

6e estampe : L'amour en médecin passe la main sous le menton d'Éléonore. Sa mère le repousse ; Mercure, en élève de médecine, achève pour lui la défaite d'Éléonore.

7e estampe : Cléandre a jusqu'ici mis toute sa gloire à tromper les femmes ; il devient amoureux de Céphise

qui, pour venger son sexe, le nourrit pendant quelque temps de vaines espérances et finit par lui prouver qu'elle est insensible à l'amour, en jetant à ses pieds ses flèches et son carquois.

8e estampe : Cydalise à sa toilette est entourée d'une foule d'adorateurs.

9e estampe : Eglé donne à l'amour un billet pour son amant. Ce dieu est le seul dépositaire de son secret. Aux pieds de la belle est un chien, symbole de la fidélité.

10e estampe : La brebis perdue et retrouvée.

Une brebis se perd et même se retrouve
Mais vous vous perdrez sans retour
Si vous vous égarez jamais avec l'amour.

11e estampe : Tout sexe et tout âge, accourt à l'oracle de l'amour qui, tenant d'une main un papier magique et de l'autre une baguette, explique à chacun sa bonne ou mauvaise aventure ; sur le devant est une jeune fille qui explique à une autre sa bonne aventure. En face du sorcier, une femme écoute avec enthousiasme son horoscope ; d'autres attendent leur tour. On voit en haut de l'estampe la roue de fortune.

Ces délicieuses estampes sont non signées.

1777

Almanach de Gotha.

Il présente un grand intérêt à cause des reproductions d'estampes françaises à la mode ; c'est la preuve que l'on savait apprécier, comme il le méritait, l'art charmant de nos pères où brillaient alors tant de grands maîtres.

Même frontispice et même disposition de titre que dans l'almanach de 1776. Le texte possède également les mêmes divisions.

Douze figures finement gravées :

1° Le *gâteau des rois,* d'après l'estampe de Canot, gravée par Lebas.

2° L'*origine de la peinture,* d'après l'estampe de Schenau, gravée par Ouvrier.

3° *Colin Maillard,* d'après Boucher, gravé par Beauvarlet.

4° *La Bascule*, d'après Boucher, gravée par Beauvarlet. Cette même pièce, intitulée l'*Escarpolette,* porte en deuxième état le nom de Fragonard au lieu de celui de Boucher.

5° Le *Printemps,* d'après Boucher, gravé par Gaillard.

6° Le *Bouquet,* d'après Eisen, gravé par Gaillard.

7° L'*Été,* d'après l'estampe de Boucher intitulée *les plaisirs de l'été*, gravée par Daullé.

8° La *Belle Villageoise,* d'après Boucher, gravée par Soubeyran.

9° La *Vie champêtre,* d'après l'estampe de Boucher, *les charmes de la vie champêtre,* gravée par Daullé.

10° L'*Automne,* d'après l'estampe de Boucher, *les délices de l'automne,* gravée par Daullé.

11° Le *Trictrac,* d'après Eisen, gravé par Lebas.

12° L'*Hiver*, d'après l'estampe de Boucher, *les amusements de l'hiver,* gravée par Daullé.

1778

Le bijou de la Reine.

Ce délicieux almanach est décrit de la façon suivante sous le n° 356 dans le catalogue d'une vente d'estampes faite en 1879. *(Cte de la Béraudière.)*

« Desrais (C.-L.) (d'après). Le Bijou de la Reine, petit almanach de poche. La première feuille contient un sonnet au roi et à la reine, en haut duquel sont leurs deux portraits soutenus par la France ; les autres feuilles contiennent la table de chaque mois et en haut les portraits du Roi, de la Reine Marie-Antoinette, de Monsieur,

Madame, M. le Comte d'Artois, Mme la Comtesse d'Artois, Louis XV, Mme la Princesse de Piémont, Mme Élisabeth, M. le Duc de Chartres, l'Empereur d'Autriche et Henri IV; au dos de chaque feuille, des vers au Roi et à la Reine et sonnets aux personnages indiqués.

Petit volume oblong, reliure en maroquin rouge avec portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette sur les plats, renfermé dans un étui aux armes royales.

De la plus grande rareté. La première feuille porte seule les noms (gravés à la pointe sèche) Desrais et Voyssard. »

Ce véritable *bijou* fut adjugé à 615 fr.

1780

Nouveau Calendrier du diocèse de Strasbourg dans lequel on a marqué en rouge les festes de commandement :

Contenant la naissance des souverains et principaux princes et princesses de l'époque ; le Clergé de France ; la liste du Conseil souverain d'Alsace ; l'arrivée et le départ des postes et autres curiosités utiles pour l'année bissextile 1780.

A Strasbourg, chez Jean-François Leroux, impr. du Roi et de l'Évêché et de la Chancellerie.

Frontispice. Sur une élégante draperie suspendue à un gracieux encadrement auquel sont attachées différentes parties d'un costume alsacien, corsage, chapeau, etc., est gravé le titre suivant : *Représentation des modes et habillemens de Strasbourg, chez Le Roux, imp. et libraire au coin de la rue des Orfèvres, gravé par Striedbeck, 1756.*

Quinze charmantes figures, personnages en pied, au milieu de jolis encadrements.

I. — *Ammestre.*
II. — *Garde de la ville.*
III. — *Sergent de la ville.*
IV. — *Geolier.*
V. — *Ministre luthérien.*
VI. — *Une Mariée en ses habits de cérémonie.*
VII. — *Fille de condition allant à l'église.*
VIII. — *Fille allant à la noce.*
IX. — *Fille allant à la promenade.*
X. — *Femme en habit de deuil.*
XI. — *Femme en habit ordinaire.*
XII. — *Femme en habit d'hiver allant à l'église.*
XIII. — *Servante.*
XIV. — *Païsan vendant son grain.*
XV. — *Païsanne revenant des champs.*

Ce petit volume d'une insigne rareté est précieux à plus d'un titre, à cause des costumes alsaciens de la fin du XVIIIe siècle qu'il renferme, à cause du lieu où il a été imprimé, *Strasbourg !* nom qu'aucunes lèvres françaises ne peuvent prononcer sans que le cœur se sente douloureusement serré par de cruels souvenirs.

1782

Almanach des folies modernes ou les Etrennes du jour contenant quantité de chançons (sic) *nouvelles relatives aux fantaisies à la mode.*

Chez Bailly, libraire, rue Saint-Honoré, et chez Hardouin, au Palais-Royal.

Au-dessous de ce titre gravé sur le frontispice, la folie, avec tous ses grelots, éclaire le globe terrestre avec une torche.

1re figure. — Près d'un ballon en feu duquel partent des nuages de fumée, les physiciens Miollan et Janinet;

un paon tient dans une de ses pattes une bourse gonflée d'or et la leur apporte ; les curieux, seigneurs et gens du peuple, leur envoient des sarcasmes.

Qu'au merveilleux accoutumée
Au lieu d'un ballon qu'elle attend,
La multitude ait la fumée
Et les physiciens l'argent,
Des sarcasmes les plus insignes
Janinet, Miollan sont dignes
Et chacun à coups de sifflet
Bat Miollan et Janinet.

2e figure : Le baquet de Mesmer, autour duquel des malades appliquent le côté souffrant. Mesmer debout agite sa baguette magique ; au fond de la salle, spectateurs de tout sexe.

. . . .
Le charlatan fait sa parade
Autour d'un baquet important
Sur les bords duquel le malade
Applique le côté souffrant.
Là, sous la force qui le presse,
Le pied du boîteux se redresse
Et du dos frappant le baquet,
Le bossu crève son paquet.
. . . .

3e figure : Une jolie femme à sa toilette tourne la tête pour se regarder dans un miroir présenté par l'amour en costume élégant de petit garçon ; un abbé galant, une pimpante soubrette, et vers la porte quelques seigneurs assistent à cette scène ; aux pieds de la dame, des alouettes et un filet dans lequel se prend une des leurs; délicieuse estampe dont le sujet se trouve expliqué dans la romance intitulée la chasse au miroir.

. . . .
Tant qu'à la fin se baissant sur la glace
Payant bien cher le plaisir de se voir,

Las ! dans le piège elle-même s'enlace.
Que de beautés l'amour prend au miroir !

4e figure : La bouteille lègère ; souper fin dans une charmante salle à manger ; l'amour voltige au-dessus de ravissantes femmes auxquelles de galants seigneurs versent encore à boire.

5e figure : Le singe savant.

Contrefaisant la grimace
D'un maître jongleur
Et le ton grave et l'audace
De ce fin docteur,
La baguette en main il passe
Pour son serviteur.
. . . .
A son approche une femme
Se sent trémousser,
Sans conséquence il la pâme
Par son seul toucher.

En effet, le singe, comme Mesmer, touche de sa baguette une dame qui se renverse sur sa chaise. Seigneurs et grandes dames regardent cette scène.

Ces estampes, très finement gravées, peuvent être attribuées à Queverdo.

Dans ce très intéressant almanach, beaucoup d'anecdotes relatives aux ballons, entr'autres celles-ci : On voulait consoler un Anglais mécontent de ce qu'un Français avait trouvé la machine aérostatique. On lui disait que sa nation avait trouvé en même temps le secret de marcher au fond des mers : « Oui, dit-il, nous sommes profonds, vous êtes légers », d'où peut-être le quatrain suivant :

Les Anglais, nation trop fière
S'arrogent l'empire des mers,
Les Français, nation légère,
S'emparent de celui des airs.

Une très jolie chanson, *le Goût du merveilleux,* sur l'air : *Peu de vrai, beaucoup de clinquant,* commence le recueil où l'on trouve encore l'enfance des ballons :

Un ballon n'est qu'un enfant
Qui marche enfin sans lisière.
Il vole au loin s'élançant,
Puis soudain tombe à terre.

Un ballon n'est qu'un enfant
Que le caprice dirige ;
Jouet frivole du vent
Sans règle, il erre et voltige.
Etc., etc.

A une époque où tout ce qui se rapportait à l'aérostation passionnait le public, où les estampes populaires reproduisaient les montgolfières et les ballons avec leurs nacelles, où les faïenciers en décoraient leurs services de table, où les relieurs poussaient sur les plats des volumes des fers avec attributs aérostatiques et la devise *bon voyage,* les *faiseurs* d'almanachs ne pouvaient naturellement passer sous silence des faits relatifs à la navigation aérienne.

Dans le *Trésor des almanachs, étrennes nationales, Louis XVI régnant, pour l'année 1786,* Paris chez Cailleou imprimeur libraire rue Gallande n° 64, la nouvelle suivante est rapportée au-dessous d'une vignette sur bois représentant un ballon traversant l'océan, monté par deux aéronautes ; des spectateurs en délire sont au bord de la mer.

PASSAGE DU SIEUR BLANCHARD D'ANGLETERRE EN FRANCE.

« Le 5 janvier 1785, vers une heure après-midi, à « Douvres, le vent étant favorable, le sieur *Blanchard,* « Français, et le docteur *Gëffries,* Anglais, partent de « l'Angleterre pour se rendre en France, à l'aide d'un « aérostat rempli d'air inflammable. Ils traversent

« l'Océan par les airs et arrivent heureusement, en moins « de deux heures, à *Calais*. Ils y sont comblés d'hon- « neurs. La ville reconnaît le sieur Blanchard pour « citoyen et Louis XVI lui accorde une pension, comme « le premier aéronaute ayant osé traverser les mers. »

A propos du *Trésor des almanachs*, disons en passant que les étrennes de ce nom, dont le privilège remonte à 1778, présentent un grand intérêt. En lisant la table des différentes matières, l'on peut se rendre compte de l'importance des renseignements donnés : Articles du calendrier et division du temps, Cérémonies, fêtes, spectacles, curiosités et amusements de Paris, Merveilles de la nature et de l'art visibles à Paris, Idée de la France, Chronologie des rois de France, description des XL provinces civiles et militaires, principales foires de la France, etc., etc.

Les douze mois sont ornés chacun d'une vignette sur bois, au-dessous de laquelle l'explication relative et la récapitulation des cérémonies, fêtes, spectacles et amusements de Paris.

Pour l'année 1786 : *Janvier,* passage du sieur Blanchard d'Angleterre en France ;

Février, le Bœuf gras ;

Mars, la Mi-Carême ;

Avril, la Foire aux jambons ;

Mai, le Mai ;

Juin, le Feu de la Saint-Jean ;

Juillet, les Bains ;

Aoust, les Parades des boulevards ;

Septembre, la Fête de Saint-Cloud ;

Octobre, les Vendanges ;

Novembre, les Marchands de marrons et de saucissons au Palais-Royal.

« On tire, à Paris, parti de tout. Un particulier s'est « imaginé de faire un commerce de marrons de Lyon, et

« avec la permission du Prince, il s'est établi à la porte « du jardin du Palais-Royal, où depuis l'hyver de 1784 il « débite considérablement.

Décembre. — Les Traîneaux sur la glace.

1784

Les Escapades de l'amour ou les Dissipations de tous les âges.

Chansonnier français, élite de chansons, romances, vaudevilles, etc., des auteurs les plus distingués de ce genre, tels que J.-B. Rousseau, Guyot de Merville, le Comte de Boufflers, Comte de Tressan, de Piis, Mérard de Saint-Just.

A Paris, chez Desnos, etc.

Un frontispice avant lettre représentant sur l'escarpolette une jeune femme au-dessous de laquelle se trouve un élégant seigneur. L'amour avec une de ses flèches se prépare à couper l'un des côtés, ce qui fera tomber sa victime dans les bras du petit-maître.

Huit gravures avant la lettre. Les cinq sens, l'offrande à l'amour, l'union parfaite, la jouissance.

Elles sont l'œuvre de Marillier. Les dessins originaux, provenant de la collection Morel de Vindé, sont charmants de grâce et de finesse.

1785 (vers).

Les bords rians de la Seine ou les environs de Paris.

Paris, chez Jubert.

M. Eug. Paillet, l'aimable et très sympathique président de la *Société des amis des livres*, possède un exemplaire, le seul connu jusqu'ici, de ce délicieux almanach, l'un des plus jolis du XVIII[e] siècle.

La description suivante a été faite par lui et je me fais un véritable plaisir de l'insérer telle qu'il a bien voulu me la communiquer :

Un titre gravé : « *les* | *bords rians* | *de la Seine* | *ou* | « *les environs de Paris,* | *à Paris,* | *chez Jubert, doreur,* « *rue* | *St-Jacques, la porte* | *cochère vis-à-vis* | *les Ma-* « *thurins N° 36* » ; la composition représente le terre-plein du Pont-Neuf avec la statue de Henri IV.

Un titre imprimé : « *le nécessaire* | *des* | *dames et des* « *messieurs* | *ou dépositaire fidèle et discret* | *utile aux gens* « *d'affaires, négociants* | *voyageurs militaires et à tous* | « *les états* | *composé* | *d'un papier nouveau sur lequel on* « *peut* | *à l'aide d'un stylet de minéral sans fin* | *adapté* « *au livre écrire aussi distinctement* | *qu'avec la plume,* « *ses pertes et gains* | *les visites à rendre, les agenda de* « *la* | *semaine, les rendez-vous, pensées* | *bons mots, pièces* « *fugitives, comme* | *épigrammes, madrigaux, traits de* | « *conversation, saillies, adresses, etc.* | *Il y en a avec de la* « *peau d'âne pour* | *les personnes qui en désireront : on* « *écrit* | *aussi distinctement avec le même stylet* | *et on* « *peut la laver plusieurs fois pour y* | *substituer d'autre* « *écriture* | *A Paris* | *chez Jubert, doreur, rue Saint-* « *Jacques* | *la porte cochère vis-à-vis les Mathurins.* »

Outre le titre gravé et le titre imprimé, le volume possède 12 gravures, plus 24 pages de chansons et 24 autres pages de chansons et de musique; le reste du livre ne contient que du papier blanc.

Voici quelles sont les compositions :

I. — *Le temple de l'amour.*
II. — *Les tributs légitimes.*
III. — *La double victoire.*
IV. — *Le taciturne déridé.*
V. — *La fête navale.*
VI. — *La chute avantageuse.*

VII. — *Le grand boulevard.*
VIII. — *Les contemplateurs.*
IX. — *Le jardin dangereux.*
X. — *L'heureuse attente.*
XI. — *La course originale.*
XII. — *Les petits Canadiens.*

Faire une description de chacun des sujets serait chose peu facile et l'imagination du poëte, le mérite du dessinateur, comme le talent du graveur, n'exigent pas un tel effort ; qu'il suffise de savoir que ce petit livret renferme des planches charmantes, très finement gravées (je les attribuerais volontiers à Binet), et qu'il peut réclamer une des premières places parmi les plus jolis almanachs de la fin du XVIIIe siècle.— E. P.

1787

Nouveau chansonnier. Étrennes les plus agréables aux dames de bonne humeur. Tablettes économiques avec perte et gain.

A Paris, chez le sieur Desnos, rue Saint-Jacques, au Globe.

Frontispice : dans une chambre à coucher l'amour, assis devant un élégant bureau, écrit un billet doux ; derrière lui une délicieuse femme coiffée d'un chapeau par trop exagéré de formes, montre par la fenêtre entr'ouverte l'enveloppe de ce billet, faisant de la main gauche un signe de discrétion.

Titre gravé dans des guirlandes de roses faisant un ovale dans l'encadrement. Ces guirlandes sont réunies par un joli nœud de ruban, au-dessus d'une tablette qui porte l'adresse du libraire.

Douze figures. Coiffures les plus à la mode en cette année 1787 : à *la Colette,* à *l'Agnès,* à *la Chouchou,* à *la*

Folette, à *la Zémire,* à *la Coquette,* à *la Cloris,* à *la Salency,* à *la Félix,* à *la Déesse,* à *la Sultane,* à *la Zaïre* (1). Elles sont finement gravées à l'aquatinte, et font l'effet de jolis portraits à mi-corps dans des cadres ovales.

En 1787 on a vu aussi sur la tête des femmes des moulins à vent, des bosquets, des ruisseaux, des moutons, des bergers et des bergères. On a raffolé des poufs au parc anglais. On a vu jusqu'à des mousquetaires ; qui les eût soupçonnés là ?

Mais,

La mode est un tyran des mortels respecté,
Digne enfant du dégoût et de la nouveauté ;
La mode assujettit le sage à sa formule,
La suivre est un devoir, la fuir un ridicule (2)
Etc., etc.

Le texte du nouveau chansonnier sous le nom des *escapades de l'Amour* contient de jolies poésies fugitives de Piis, J.-B. Rousseau, Mérard de S[t]-Just, etc.

Celle-ci est attribuée à Boufflers :

L'AMANT DE CHAQUE NATION

Quand un objet fait résistance,
L'Anglais fier et vain s'en offense,
L'Italien est désolé,
L'Espagnol est inconsolable,
L'Allemand se console à table,
Le Français est tout consolé.

(1) Ces coiffures, ou à peu près les mêmes, désignées en tout cas sous les mêmes noms, avaient déjà été gravées en taille-douce et se trouvent dans l'almanach intitulé : *Apologie des dames. Les plus jolies Françaises, leurs coëffures et habillemens. Étrennes à la beauté avec des couplets galants accompagnés de figures.* Paris, Desnos, s. d. (vers 1785).

(2) Vers tirés des nouveaux mélanges curieux et intéressants sur la mode, le costume, etc., imprimés dans l'almanach les *Costumes des dames parisiennes ou l'ami de la mode.* Janet, 1803.

1788

L'optimisme des nouveauté (sic) *ou l'effusion sentimentale. Almanach nouveau.*

A Paris, chez Jubert, doreur, rue S[t]-Jacques la porte cocher (*sic*), vis-à-vis les Mathurins.

Titre frontispice gravé : à gauche branches de laurier, à droite grande palme ; en haut arc et carquois suspendus à une guirlande de fleurs ; en bas corne d'abondance, caducée, lyre et lys en fleurs ; derrière ces attributs le soleil levant.

Très intéressant almanach, à cause des détails concernant les enfants aveugles.

Les enfants aveugles, instruits par M. *Houry,* interprète du Roi, ont fait leurs exercices devant leurs Majestés et la famille Royale à Versailles le 26 décembre 1786. Ils en ont fait la répétition devant la société philantropique de la même ville le 24 du présent mois. Ces exercices ont été précédés d'une introduction en musique qu'ils ont exécutée, à la suite de laquelle a été chanté par les mêmes enfants le chœur d'Yphigénie, suivi d'un dialogue préparé et appris pour être récité à l'entrée de leurs Majestés :

> Que d'attraits ! que de majesté !
> Que de grâces ! que de beauté.

Ce chœur a semblé être interrompu par un enfant aveugle âgé de 7 ans, dont suit l'objection :

> En vérité, l'extase est admirable
> Juger de la beauté, sans être clairvoyant !

Un autre plus âgé répond à cette objection :

. . . .
. . . .

D'accord avec le tact, chez nous avec audace
L'imagination remplace
L'organe que le ciel nous ravit à jamais.
Du trône chéri des Français
D'un vol hardi nous franchissons l'espace;
Nous osons y fixer nos esprits étonnés,
Nous y voyons Louis et notre auguste Reine
Tendre une main propice à ces infortunés
Qu'à son joug douloureux un sort barbare entraîne
Et nous savons penser que, bons comme les dieux,
Ils doivent être beaux comme eux.

Douze très jolies estampes de Dorgez. La première représente la visite de Louis XVI et de la Reine aux enfants aveugles qui font devant leurs Majestés tous leurs exercices. Au premier plan quatre jeunes filles assises brodant, cousant, filant et faisant de la dentelle ; au milieu de la gravure table chargée de livres à l'usage des enfants aveugles, de caractères d'imprimerie dans les les casiers où cherchent pour s'en servir deux enfants aveugles ; derrière cette table le Roi et la Reine ; au fond deux jeunes aveugles imprimant le souvenir qui doit être offert à leurs Majestés.

Les autres figures, très intéressantes pour les costumes et excessivement bien gravées, représentent des sujets relatifs aux romances qui les accompagnent.

1793

L'heureux mariage. Etrennes anacréontiques au goût du siècle d'or.

A Paris, chez Esnauts et Rapilly, rue St-Jacques, près de fontaine St-Severin, nº 209, avec privilège du Roi.

Titre frontispice gravé : l'amour allume le flambeau de l'hymen sur un autel entouré de guirlandes de fleurs ; à gauche un écusson ovale portant deux cœurs accolés ; tourterelles se becquetant sur le haut de cet écusson. A droite et à gauche des arbres formant encadrement ; au fond une chaîne de montagnes.

Onze très jolies figures, dont neuf sont des reproductions d'estampes appartenant aux chansons de Laborde.

L'heureux mariage de Le Bouteux.
Le bal d'amour de Le Bouteux.
Les plaisirs du printemps de Moreau.
Le premier soupir de l'Amour.
La soirée de village de Moreau.
La dormeuse de Moreau.
Le jardin d'amour de Moreau.
Le droit de péage de Moreau.
Le déclin du jour de Moreau.
Les dangers du tête-à-tête.
Le Concert de Le Bouteux.

Le texte se compose de chansons ou romances gravées relatives au sujet des gravures.

Dans vos amoureux concerts,
Jeunes amans, époux fidèles,
Observez bien les pianos,
Les fortés et les ritournelles.
Soyez toujours à l'unisson
Et ne perdez jamais le ton.

1793-1794

Almanach dédié aux bons citoyens.

Paris, chez Blanmayeur, rue du Petit Pont, maison de l'image Notre-Dame, dessiné et gravé par Queverdo.

Un titre frontispice gravé et douze figures, les mêmes que dans l'almanach intitulé la *fête des bonnes gens ou les mœurs champêtres*, chez Boulanger, pour 1788.

La fête des Rois.
Le retour du bûcheron.
La fille grondée.
Le retour de la ville.
La cachette dans la huche.
Le bon ménage.
Les accords villageois.
La paille découverte.
La mère bien aimée.
Rosine et Colas.
La belle-mère.
La fête du père de famille.
avec les romances analogues.

Cet almanach contient le nouveau calendrier pour l'année républicaine, rédigé d'après le décret de la Convention avec les mois et jours correspondants de l'ancien calendrier, commençant en septembre 1793 (vendémiaire), finissant en août 1794 (fructidor). Dans le texte de la page 21 à la page 44 on trouve différents vaudevilles, paroles et musique, parmi lesquels celui de Pierre le Grand.

Jadis un célèbre empereur
Remit le soin de son empire
Entre les mains d'un sage gouverneur
Pour courir le monde et s'instruire.
Les trésors, le rang, les grandeurs
Ne font pas toujours le bonheur.

II

Il prit l'habit d'un charpentier
Afin de cacher sa naissance
Et visita jusqu'au moindre chantier
De l'Angleterre et de la France ;
Les trésors.... etc.

III

Courbé sous de pesants fardeaux,
Couvert de sueur, de poussière,
De la marine il suivit les travaux
Pendant près d'une année entière ;
Les trésors... etc.

IV

Il prend la hache, le marteau
Au lieu de sceptre, de couronne
Et réussit à construire un vaisseau
Dont la beauté séduit, étonne ;
Les trésors... etc.

V *(Plus lent).*

Grands Rois, superbes potentats,
Quittez vos cours, vos diadèmes,
Ainsi que lui sortez de vos états,
Voyagez, travaillez vous-mêmes
Et vous verrez que la grandeur
Ne fait pas toujours le bonheur.

L'auteur de ce vaudeville connaissait-il cette maxime arabe : « Vivre c'est beaucoup pour apprendre, voyager c'est mieux » ? Pensée bien vraie, quelque voyage que l'on entreprenne, ne fût-ce qu'une simple promenade en zig-zag parmi des almanachs.

Si tous ceux qui ont bien voulu la faire avec moi se souviennent de ce qu'a écrit l'un de nos plus illustres bibliophiles : « après le plaisir de posséder des livres, il n'y en a pas de plus doux que d'en parler », ils me pardonneront de m'être laissé entraîner par mon sujet. Mon excuse est dans cet axiôme de Ch. Nodier.

Vte DE SAVIGNY DE MONCORPS.

L'ODYSSÉE

D'UN

BIBLIOGNOSTE

(LETTRES INÉDITES DE L'ABBÉ RIVE).

En 1889, M. Robert Reboul a publié, dans le *Bulletin du Bibliophile,* un article intéressant sous le titre de : *Le Dogue du duc de La Vallière.* Ce dogue, c'était l'abbé Jean-Joseph Rive, le plus agressif des bibliographes, ou plutôt des *bibliognostes,* car c'est par cette qualification de *bibliognoste* qu'il se désigne lui-même. L'abbé Rive n'était pas un érudit sans valeur ; mais son caractère violent, ses diatribes injustifiables ont suffi à faire oublier les qualités très réelles dont il fit preuve. Il n'eut pas un ami ; et si l'on vit des écrivains, comme le comte de Tressan, soumettre leurs ouvrages à son jugement et le citer avec éloges, cet hommage fut plutôt l'œuvre de la crainte que de l'admiration. Aujourd'hui, ses travaux sont rarement consultés, et peut-être aurait-on même oublié un peu son nom, s'il n'avait été pendant douze années le bibliothécaire du duc de La Vallière. Mais, plus encore que cette qualité, sa querelle avec Guillaume Debure, en fournissant presque tout le sujet de la préface du catalogue La Vallière, nous a rendu son nom familier. Cette querelle, en effet, tous les amateurs de livres la connaissent : car quel est le bibliophile qui n'a feuil-

leté ce beau catalogue en trois volumes, paru en 1783? Telle est la marche imprévue des choses que l'abbé Rive est connu surtout parce qu'il n'a point fait un travail qu'il ambitionnait de faire. L'absence de son nom en tête de ce catalogue lui a valu une notoriété que ses ouvrages bibliographiques et ses pamphlets ont été impuissants à lui donner. C'est pour cette raison qu'il m'a paru intéressant de rechercher dans la correspondance inédite de ce bibliographe batailleur les circonstances qui ont accompagné son entrée chez le duc de La Vallière, et de voir décrit de sa propre main l'orage qui éclata au moment de sa sortie. Cette grande tempête dans un verre d'eau égaya beaucoup la galerie; mais elle ne divertit ni l'abbé Rive, ni le libraire Debure, ni même la duchesse de Châtillon, fille et héritière du duc de La Vallière. Malgré tout, cette odyssée d'un *bibliognoste* m'a semblé curieuse, ne serait-ce qu'à cause des hommes célèbres qui s'y trouvèrent mêlés.

En 1766, l'abbé Rive, alors âgé de trente-neuf ans, résolut de venir chercher fortune à Paris. Depuis l'année 1754, il occupait la cure de Mollèges, au diocèse d'Arles; mais des difficultés qui surgirent, suscitées par son caractère emporté et intransigeant, le forcèrent d'abandonner cette position, et, le 31 juillet 1766, il résignait sa cure à son provicaire. Il signe alors : « Rive, prieur », et se réfugie au château de Mollèges. Cependant il fallait vivre : la Provence n'était plus un champ digne de lui, suivant l'estime qu'il avait de lui-même, estime sans bornes. Paris seul pouvait lui fournir la carrière suffisante à son activité. Après avoir écrit lettres sur lettres, quémandé de ci de là des protections, il se lance enfin, en décembre 1766, à la conquête de la capitale et débarque à Paris le dimanche 4 janvier 1767. Sans perdre une minute, il se met en quête de ses protecteurs, et dès le 17 février il a déjà frappé à bien des portes;

mais, suivant sa coutume, il est mécontent de tout le monde : « Je n'ai pu voir Debure le bibliographe (1) qu'une seule fois, dit-il ; il affecte l'homme d'importance et de cabinet. » L'abbé Rive ambitionne toutes les places ; il sait que le duc de La Vallière est sans bibliothécaire, il lui fait parler par le prince de Monaco, grâce à l'entremise de M. de Lenfant. Le 16 février, il avait eu une longue conférence avec l'abbé Barthélemy, qui par ses relations avec Mme de Choiseul est tout puissant, et pourrait le faire entrer à la Bibliothèque du roi. C'est bien là qu'il voudrait entrer surtout : il va visiter les bibliothécaires, et, suivant son constant usage, en profite pour dauber sur leur compte : « Le boiteux Capperonnier, écrit-il, qui en a la direction (de la Bibliothèque du roi), a deux neveux qu'il attend d'y placer, lorsque leur âge le permettra. Son second est le s^r abbé Boudot, auquel M. le comte de Valentinois (2) m'a promis de parler à cause que le frère de ce Boudot est son procureur. — Je t'assure, très cher, que ce sont là deux pauvres bibliothécaires. Juges-en par l'impertinente demande du s^r Capperonnier : quand je lui ai demandé ce matin l'*Antonius Rusca de inferno*, il m'en a fait dire le format ; un bibliothécaire peut-il ignorer un Ambrosien ! Je ne m'étonne plus si la *Bibliographie* de Debure, dont l'abbé Barthélemi a été le censeur et ce Capperonnier l'approbateur, est pleine de fautes. » S'il traite ainsi les gens dont il sollicite la protection, faut-il s'étonner qu'il ait plus tard accablé d'injures Debure et Van Praet, dont il pensait avoir grandement à se plaindre.

(1) Le Debure dont il est question ici est Guillaume-François (1731-1782), auteur de la *Bibliographie instructive* et du *Catalogue de Gaignat ;* il ne doit pas être confondu avec Guillaume Debure, son cousin (1734-1820), rédacteur du Catalogue en trois volumes du duc de La Vallière et par conséquent ennemi particulier de l'abbé Rive.

(2) Charles-Maurice Grimaldi, comte de Valentinois, né en 1727.

Il est bien vrai que la correspondance dont j'extrais ces notes est toute intime et adressée à l'un de ses bons amis, Joseph David, libraire à Aix (1) ; mais malheureusement il est prouvé que dans ses écrits publics et ses conversations il ne gardait pas plus de mesure que dans ses lettres. Il n'est donc pas étonnant que ses protecteurs les plus décidés aient été vite dégoûtés de s'entremettre pour obliger un tel médisant.

Dans sa lettre du 11 mars, l'abbé Rive rend compte à son ami des offres qu'il a reçues et des démarches qu'il continue de faire, sans lassitude sinon sans colère. On lui avait proposé l'éducation d'un enfant : « La place dont je t'avois parlé, dit-il, je ne l'ay pas acceptée, l'on m'avoit caché qu'il y auroit un enfant de 13 ans, dont l'éducation avoit été manquée, à faire étudier pendant 3 ans, qu'il y auroit seulement 600 l. d'honnoraires, et 5 mois de séjour à la campagne : un tel parti me déplut beaucoup et je remerciay. »

Toute cette lettre est curieuse parce qu'elle montre bien le terrible abbé sous son vrai jour, c'est-à-dire fiévreux, agité, impatient, ambitieux, et par-dessus tout haineux et plein de rancune contre ceux même qui, voulant l'obliger, n'y parviennent pas du premier coup.

« Les bibliothèques de cette ville, continue-t-il, sont toutes régies ; à moins que quelque seigneur en forme une nouvelle, il sera très difficile d'y occuper le poste de bibliothécaire.

« Le duc de Charrau (2) vient d'acheter celle de l'abbé Goujet, il lui faudroit un bibliothécaire : je vais lui faire parler. Cet abbé est mort depuis près de deux mois (3), il

(1) Cette correspondance reliée en 2 vol. est conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal sous les nos 6392, 6393.

(2) Armand-Joseph, duc de Béthune-Charost (1738-1800).

(3) L'abbé Goujet était mort le 1er février.

a laissé environ 15,000 volumes et près de 6 in-fol. mss. pour le catalogue de ses livres. Je voudrois beaucoup profiter d'un semblable travail si analogue à mes études.

« L'abbé Barthélemi m'a lié avec M. de Sainte-Palaye, et celui-ci avec M. de Foncemagne. Le premier de ces deux académiciens m'offrit en me recevant plus de 60 volumes in-folio ou in-4° mss. sur nos troubadours et notre ancien langage provençal; il me permit de regarder ce travail de plus de 45 ans comme mien, si je voulois me charger de l'arranger et de le faire imprimer.

« Je lui fis entendre que je ne pourrois l'entreprendre que lorsque je serois placé ici, il comprit parfaitement qu'il faloit s'emploier pour moi, il m'a dit l'avoir fait et me promet de continuer: la nodosité de ses ans (1) lui permettra-t-elle de réussir? Je n'en sais rien.

« M. de Foncemagne m'a demandé quelques petites dissertations. L'on veut ici vous connoître de très près. Je lui en ay remis deux. Quel sort auront-elles entre ses mains? Je ne le sais pas davantage.

« Le même abbé me présenta encore chez M. Boutin, intendant des finances, qui est le Crésus de Paris. Il m'a chargé de lui dresser une liste de livres de droit public, principalement pour le commerce, les finances et les anciennes monoy s. Il vouloit m'engager à une nouvelle histoire de France. Quel immense travail! Juges si je m'en serois chargé! Je me contenté de lui en donner un croquis.

« Tu vois par là, cher ami, que l'on veut m'éloigner de mon plan bibliographique. L'abbé Barthélemi qui est intimement lié avec les s[rs] Caperonier et Boudot, gardes des livres imprimés de la Bibliothèque du roy, ne fera rien pour moi en ce genre; et pour ne pas paroître agir

(1) Jean-Baptiste de Lacurne de Sainte-Palaye était alors âgé de 71 ans.

indifféremment avec un homme de sa province (1) dont il a paru devoir être content, il m'a lié avec gens qui m'éloignent de mon plan. Tu vois, cher ami, quelle est cette politique : n'importe, j'aurai patience et l'accablerai de visites et de lettres. Cet abbé est très bien chez madame de Choiseuil qui ne fait rien sans lui.

« J'ai trouvé en cette ville le traducteur (2) de Vincent Gravina et de Vittorio Siri, qui est tout cœur. C'est un Marseillois ; il m'a présenté à tous ses amis qui sont pleins de sentimens vrais et chauds. Il y en a un qui m'a demandé un plan d'études pour une haute et grande éducation : c'est l'abbé Barral (3), qui travaille à une préface pour les Mémoires sur la vie de l'abbé Goujet, avec lequel il étoit très lié. J'attends le succès de cette place.

« M. de Lenfant me presse beaucoup de me glisser dans la Bibliothèque du roy ; il a fait agir le comte de Valentinois auprès de l'abbé Boudot. J'ai été voir celui-ci dimanche dernier, il m'a assigné à vendredi prochain pour conférer avec M. Capperonier, son confrère, sur les moyens de services qu'ils auront à me rendre.

« Si ces deux messieurs vouloient m'emploier à la confection de leur catalogue, qui n'est pas encore achevé, j'aurois un titre pour demander ensuite quelque chose de mieux, et M. Bignon, le bibliothécaire en chef, se prêteroit fort aisément à m'obliger.

(1) L'abbé Jean-Jacques Barthélemy était, en effet, né à Cassis (Bouches-du-Rhône). L'abbé Rive prête ici bien gratuitement à l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis* une idée machiavélique, en l'accusant de l'avoir présenté à Sainte-Palaye, à Foncemagne et à Boutin dans le seul but de voir ces trois personnages le détourner de son *plan bibliographique*. Quel intérêt y eût eu l'abbé Barthélemy ? Il lui eût été si facile de ne pas s'occuper de lui.

(2) Jean-Baptiste Requier (1715-1799), né à Pignan (Hérault).

(3) L'abbé Pierre Barral, de Grenoble, mort en 1772.

« Il faut ici beaucoup d'intrigues et de courage. M. Mercier (1), de Sainte-Geneviève, auroit voulu me placer auprès de M. de Paulmi (2) : nous n'avons pu réussir, il y a un parent de M. Caperonnier (3).

« Le Debure est un ami parisien, c'est-à-dire ami bien foible. »

On remarquera qu'au moment où l'abbé Rive écrit cette lettre, il n'y a encore que deux mois qu'il est installé à Paris ; il a déjà vu ou sollicité tout ce que cette ville compte d'hommes puissants et savants ; non-seulement il les a vus, mais ils sont jugés et condamnés. Pour lui, du reste, Paris ne semble pas contenir dans son enceinte un seul honnête homme, sauf peut-être quelques Marseillais, dont le grand mérite est d'être les compatriotes du fougueux abbé. On sent aussi que jamais il ne s'habituera aux lenteurs de ces hommes du Nord, lui, l'homme bouillant de la Provence. Et puis, il apprend avec stupeur que son exubérance inconsciente a quelque peu effaré les Académiciens des Belles-Lettres qui l'ont admis à conférer avec eux. Il y a évidemment incompatibilité d'humeur entre l'abbé Rive et Paris ; mais ce n'est pas encore tout de suite qu'il se décidera à regagner sa province.

(1) Mercier, abbé de Saint-Léger, fut, on le sait, bien mal récompensé d'avoir essayé de rendre service à l'abbé Rive : c'est peut-être sur lui que le furieux *bibliognoste* déchargea plus tard sa bile avec le plus de rage.

(2) Le marquis de Paulmy l'échappa belle ; mais il n'eût pas eu sans doute autant de longanimité que le duc de La Vallière et ne l'eût point conservé 12 ans à la tête de sa bibliothèque.

(3) Ce parent de Capperonnier était probablement Pierre-Antoine Soyer, qui fut, en effet, longtemps bibliothécaire ou plus exactement secrétaire du marquis de Paulmy, en même temps que contrôleur de l'Arsenal de Paris. Je pense qu'il était neveu de l'abbé Jean Capperonnier. Un autre neveu de Jean Capperonnier devint en 1780 bibliothécaire du marquis de Paulmy. Cet autre neveu, nommé Jean-Augustin Capperonnier, fut plus tard conservateur des imprimés à la Bibliothèque Nationale.

« L'abbé Barthélemi, M. de Foncemagne, M. de Sainte-Palaye et M. l'évêque de Lescar (1) ont été d'avis de me faire placer auprès de M. le duc de Charrau en qualité de bibliothécaire ; tu sais que ce duc vient d'acheter la bibliothèque de l'abbé Goujet, composée d'environ 15,000 volumes, et c'est conséquemment à cette acquisition qu'on a conçu l'idée de l'engager à me prendre auprès de lui. Leurs efforts seront peut-être inutiles. Tu connais ce païs ; on y agit très lentement. L'abbé Goujet est mort depuis deux mois ! Sa bibliothèque n'a été vendue que 20,000 l.

« Mon but seroit une place dans la Bibliothèque roïale. L'archevêque d'Arles (2) m'a écrit dernièrement qu'il parleroit pour moi à l'abbé Boudot et à M. Bignon, et qu'il me feroit savoir ce qu'il auroit obtenu d'eux.

« L'abbé Monnier, qui est l'homme de lettres de la duchesse de La Rochefoucaut, dit à mon ami intime Requier, de Marseille, le traducteur de Gravina et de Vittorio Siri, que les académiciens dont je t'ai parlé avoient été abasourdis dans les différentes conférences qu'ils m'avoient permis d'avoir avec eux : je t'assure qu'ils le sont à bien bon marché, et si ce Marseillois n'étoit la franchise et la vertu même, je croirois qu'il se joüe de moy.

« Il faut cependaut avouer que les lettres profondes sont peu cultivées ici, que l'on n'y est amateur que des frivolités. Les bibliothèques y manquent de bien des livres de suite et de curieuse littérature : je ne suis ni satisfait de la Roïale, ni de la Génovéfaine, ni de celle de St-Germain.

« Il faut que je t'amuse au sujet de celle-ci, où je vais m'enfermer demain pour toute la journée. J'y fus samedi

(1) Marc-Antoine de Noé.

(2) Jean-Joseph de Saint-Jean de Jumilhac.

dernier avec M. de Lenfant. Dom Pater qui nous montra les mss. nous fit beaucoup valoir un psautier latin en lettres onciales et sans accents, un autre sur vélin couleur de pourpre, également en lettres onciales d'or et d'argent, qu'on prétend que l'empereur Justin donna à saint Germain, à Constantinople, l'Évangile de S[t] Mathieu sur vélin couleur de pourpre, mêmes caractères que ceux de ce second psautier, les Lettres de S[t] Augustin sur papirus, etc. — Je vérifiai tous ces mss. que ce Père me donnoit pour être du 6[me] siècle. Struve le croit ainsi dans son traité *De bibliothecis exterorum,* qui forme le chap. 3 de son *Introductio in notitiam rei litterariæ;* mais il ne les avoit pas examiné de près, il étoit trop excellent diplomatiste pour ne pas les faire d'un âge inférieur. Je trouvai dans les latins des H qui ne sont que du VIII au IX[me] siècles ; on ne les écrivoit pas auparavant à la suite des autres lettres d'un même mot, mais au-dessus de celle qu'on aspiroit comme les esprits des Grecs. Je trouvai aussi dans les mss. grecs des accents qui n'ont été introduits que dans le 7 ou 8[me] siècles par les copistes. Dom Pater cria comme un aigle que je renversois les monumens les plus authentiques ; je répondis fort poliment que c'étoit d'après les règles de leur Montfaucon et de leurs nouveaux diplomatistes. Il voulut soutenir que les accents étoient du 5 ou 6[me] siècles au plus tard, et présenta une calligraphie du tems de Cicéron, dans laquelle on trouve des accents ; mais je le priai d'observer qu'ils étoient une marque certaine de la nouveauté de ce mss. En effet, nous lûmes une apostille de la main du savant Montfaucon, qui avoit lui seul plus de lumières que tous ces moines d'aujourd'hui, et il reculoit cette calligraphie jusqu'au 10[me] siècle ; mais, comme les hommes aiment l'antique, ceux qui ont eu la garde des mss. dans cette abbaye ont effacé le mot *decimi sœculi* pour y écrire par dessus *septimi.* — Les

spectateurs ne furent pas pour Dom Pater qui est à cela près un homme très maniéré et très raisonnable. Il regrette beaucoup la perte des études chez eux, et il est par là très louable. »

Voici donc le procès de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés plaidé et jugé. Mais toutes ces critiques ne servent de rien et n'avancent point les affaires du fougueux Provençal. Aussi va-t-il songer à regagner sa Provence, faute de fonds pour subsister plus longtemps dans cet horrible Paris, qui ne l'accueille pas à bras ouverts. « Mes liaisons, écrit-il à son ami David, à la date du 7 avril 1767, mes liaisons s'étendent dans ce païs où je croïois trouver de plus grands hommes. Je ne crois pas d'y être sitôt placé dans le genre favori auquel j'ai raporté mes études : les éducations y sont très mal païées. Je comte de retourner en juillet prochain chez moi, si d'ici alors je n'ai rien fait ; et je retournerai en cette ville l'hyver prochain. — Je t'assure que si je ne réussis pas, je lâche un ouvrage anonyme qui ne peut que faire du bruit : c'est l'histoire critique du sacerdoce, sa nécessité, son origine, sa forme chez les anciens peuples juifs et païens, et chez les chrétiens depuis le Christ jusqu'à nous, l'histoire des dogmes qu'il débite, la critique de ces dogmes, les prérogatives du sacerdoce, état et conditions chez tous les peuples, l'état où il est chez nous, l'ordre qu'il faut y introduire, etc. Voilà de la philologie antique, de la jurisprudence naturelle, de la fine théologie, de la politique et de l'excellente controverse. Le déisme y sera réfuté, l'épiscopat brisé et les États accusés de stupidité pour souffrir les choses en l'état. Je vivrai à la Jean-Jacques, j'y suis tout déterminé. Les places ne sont remplies que par gens du plus médiocre savoir : ramper est la marche qui y fait arriver ; j'ai encore quelques mois à me contraindre, mais le coup n'en sera que plus violent par la compression.

« L'archevêque d'Arles m'a bien reçu, je te l'avois écrit : le pouvoir ne lui manque pas, mais nul évêque n'a la volonté d'obliger ; il ne m'a plus rien répondu sur la conférence qu'il aura eue avec l'abbé Boudot pour me placer chez le roy. Je vais insister par une seconde lettre. »

Donc, s'il ne réussit pas dans ses démarches, il se vengera de tout le monde en publiant un livre anonyme ; mais il s'est donné à lui-même quelques mois pour tâcher de réussir. Dans sa lettre du 23 avril, nous le voyons encore essayer autre chose et frapper à de nouvelles portes. « Je trame, si je ne puis être dans la Bibliothèque du roi, la survivance de l'abbé Belley (1) à la bibliothèque du duc d'Orléans. J'en ai écrit à M. de Foncemagne qui a été prié par M. de Sainte-Palaye, et je vais dîner aujourd'hui chez une dame dont le parent, qui est cordon rouge, est très bien chez ce duc et chez l'abbé de Bretheil (2).

« L'on m'a dit que le prince de Condé donnoit 2,000 l. à son bibliothécaire, qui ne sait ni A ni B en ce genre, et qu'on pourroit l'engager à m'associer à lui. C'est bien risqueux, je ne veux déplacer personne pour ne pas essuier les mêmes coups.

« Si tout cela manque, j'ai fait agir auprès de la princesse de Brionne pour son second fils ; si ce poste n'est déjà décidé pour quelqu'un, je pourrois l'avoir, et j'y ferois du chemin. »

A cette époque, le comte de Valentinois s'était attaché l'abbé Rive : « M. de Valentinois a mille bontés pour moi, disait-il le 18 juillet, peu m'importe qu'il fasse ma

(1) Il n'eût pas attendu longtemps : l'abbé Augustin Belley mourut le 26 novembre 1771.

(2) Élisabeth-Théodose, abbé de Breteuil (1710-1781), chancelier du duc d'Orléans.

fortune par lui-même. Tu sais qu'il est flatteur d'avoir ici entrée dans les maisons des grands. Si je sors de chez lui, ce ne sera que pour être mieux : toutes les informations seront alors prises sur ce qui me concerne, on saura aisément qui je suis, au lieu qu'un hôtel garni ou une allée donnent un foible vernis à celui qui y séjourne longtems. Ce qui n'est pas bon à prendre peut toujours aisément être abandonné. Je veille sans cesse à la bibliothèque de Soubise ou à celle du prince de Condé : ces postes ne sont nullement incompatibles avec celui que j'occupe aujourd'hui. »

Le 29 juillet, l'abbé Rive était à Mollèges, son ancienne cure, mais non pas dans la pensée de séjourner longtemps en Provence ; il va à Apt, puis à Aix, toujours fiévreux et préocuppé, bien résolu à « remonter à Paris », comme il le dit, dès qu'il le pourra. La première lettre datée de Paris, après son retour dans cette ville, est du 3 décembre. Je ne sais trop comment il passa cet hiver 1767-1768 ; on le voit bien achetant et vendant des livres, peut-être seulement pour le compte de son ami le libraire Joseph David; mais, dans sa lettre du 3 mars 1768, il semble avoir renoncé, ou définitivement ou momentanément, à devenir bibliothécaire ou précepteur. Ce qu'il veut alors, c'est entrer dans quelque bureau, soit aux Affaires étrangères, soit ailleurs : il sollicite et fait solliciter l'abbé Barthélemy. Cependant il est chargé d'arranger le cabinet du duc d'Harcourt : « Je désirerois, dit-il, que cet ouvrage me mena auprès du prince Louis, qui est tout de cette maison. Aïons de la patience : mes études y gagneroient beaucoup, je serois dans mon élément au milieu de bons livres, je renoncerois alors à une place de bureau quoique plus lucrative ; mais au défaut d'un objet, courons à l'autre, la fortune n'est que pour les gens prévoïans, elle ne sympatise pas avec les yeux fermés, elle est fille du moment. »

Enfin, le 9 juin de cette même année, une lueur d'espoir apparaît à l'abbé Rive : « Ce duc (le duc de La Vallière), écrit-il, m'a envoyé chercher hier pour quelque particularité bibliographique : je voudrois l'avoir pour protecteur, ma fortune seroit déjà faite. La patience est ma ressource, il est dangereux d'avoir des concurrens ou plutôt des jaloux qui, moins avancés dans la même carrière, vous suscitent mille retards. J'ay trouvé ce seigneur d'un accès très facile ; si l'occasion m'y ramène encore, je tâcherai de m'insinuer adroitement auprès de lui. Tu sais que l'on craint ici les premières visites et qu'on a toujours peur d'être importuné par quelque demande intéressée ; mais si je pouvois continuer de l'approcher, je pourrois me flatter d'arriver dans peu au nombre de ses protégés. »

Notre abbé fit les choses comme il l'avait dit, il revit le duc de La Vallière ; il *s'insinua* auprès de lui, le visita souvent, travailla pour lui, si bien que le 8 juillet il pouvait écrire à son ami : « J'attends beaucoup de la part du duc de La Vallière que je viens d'obliger : ce n'est pas le tems de lui demander encore la moindre chose, mais je le ferai dans peu. Il est bon et il protège tous les gens de lettres. J'ai travaillé près d'un mois pour lui. Si j'obtiens le poste que je ferai demander, tu en seras avisé tout de suite. Nul n'a encore pensé à le demander, il n'a jamais été rempli et il est de nature à l'être ; je serois dans une maison roïale, mais attendons. »

Au mois de septembre, l'abbé Rive fait encore un nouveau voyage en Provence ; mais, dès le 19 octobre, il est déjà de retour à Paris, et recommence à dresser ses batteries et à faire le siège de la bibliothèque La Vallière. Du côté du duc, d'ailleurs, la résistance est faible, et l'assiégé visiblement ne demande qu'à se rendre : « Mes affaires, écrit Rive le 1er décembre, sont en bon train avec le duc de La Vallière, il m'a dit hier qu'il vouloit me fixer

auprès de lui, sans que je lui parlas de rien. Il m'invite à dîner tous les jours depuis son retour de Fontainebleau, qui a été vers le 20 du dernier mois. J'y ai dîné avec le comte de Lauragais (1) et autres hauts et puissants seigneurs. J'y dîne demain et après-demain. Il a été très content de 50 nouveaux éclaircissemens sur raretés bibliographiques que je lui ai bâclés, dans une nuit passée auprès de mon feu, en 8 pages in-folio. Il veut donc m'avoir auprès de lui, selon ce qu'il m'a dit hier. Je lui lâchai alors mon projet de Fontainebleau ; il m'a dit la chose impossible, parce que ce seroit créer un être sans nécessité : je lui ay remontré que M. Bignon étoit cet être, puisqu'il étoit breveté pour cette place ; il en a convenu, mais j'ai vu qu'il avoit grande envie de me garder. Il m'a offert logement et table ; s'il me donne 100 pistoles, l'affaire est décidée, mais ne dis rien. C'est un vrai et loïal seigneur ; il a 30,000 volumes, parmi lesquels se trouvent bien des raretés. Il veut un catalogue de ma main avec des notes qu'il faira imprimer. Il m'a parlé de m'en abandonner les profits, je les lui ai au contraire offerts. Il m'a promis, si j'entre chez lui, d'intéresser pour moi l'évêque d'Orléans et de me procurer quelque chose sous deux ans. Il m'a dit avoir créé lui-même Duclos, de l'Académie françoise, et Mercier. Il m'envoie chercher tous les jours ; mais il peut bientôt mourir : il a 58 ans. N'importe, je serai bientôt connu chez lui, parce que tous nos beaux esprits s'y rendent. Il m'a encore ajouté qu'il falloit que je travaillas pour l'Académie des Belles-Lettres : il y a longtems que j'y pense, mais il me faut gagner ma malheureuse vie. Si j'entre chez lui, je cours à pas de géant dans l'étude des antiquités et de la bibliographie, et je fais un excellent catalogue autant intéressant par les recherches, la critique et les divisions que par la rareté des livres. J'y ai dîné

(1) Louis-Léon-Félicité de Brancas, comte de Lauraguais, né en 1733.

hier avec M. de Piles qui a été enchanté de la façon dont j'ai parlé de M. de Montclar au duc : j'en ai fait le plus grand éloge et j'ai ajouté que, malgré la franchise que l'on me connoit, mon éloge étoit d'autant plus vrai que M. de Montclar auroit pu m'obliger et qu'il ne l'a pas fait. On a trouvé encore plus à louer ce que je disois, et on a dit : « Vous êtes louables l'un et l'autre. »

Le triomphe de l'abbé Rive approche, il va se trouver à la tête d'une des plus belles bibliothèques de Paris ; et le 22 décembre, il peut écrire à son ami David : « Je me suis décidé pour la place dont M. le duc de La Vallière veut m'honorer : *je suis donc son bibliothécaire*. J'attends tout de ses bontés. » Voici donc enfin les tourments de notre abbé terminés, mais l'on peut dire sans exagération que ceux du duc de La Vallière vont commencer.

A l'époque où l'abbé Rive entra chez La Vallière, la bibliothèque de ce grand seigneur venait d'être vendue. C'est, en effet, en 1767 que le duc de La Vallière, toujours ami du changement, livra aux enchères sa collection, la plus importante de Paris. Le catalogue de cette vente, dressé par G.-Fr. Debure, le jeune, comprend 2 volumes : la vente commença en novembre 1767. C'est donc juste un an après, que l'abbé Rive prit possession des fonctions de bibliothécaire de La Vallière. Le duc avait déjà commencé à se constituer une nouvelle collection ; mais cette collection, il voulait l'accroître, il fallait suivre les ventes, visiter les libraires, se glisser partout où l'on pensait qu'il devait y avoir quelques raretés. Pour cette besogne, Rive était l'homme tout désigné ; et s'il ne cessa, pendant les douze années qu'il resta auprès du duc, de lui susciter de continuels ennuis par sa violence et ses emportements, il faut reconnaître que sans lui La Vallière n'eût sans doute jamais pu former cette admirable collection de livres qui à sa mort suffit à fournir la matière de deux catalogues, l'un en trois volumes, l'autre en six. Il faut

encore tenir compte de ce fait que le duc de La Vallière fit deux autres ventes de son vivant, l'une en janvier 1773 (1), l'autre en 1777, et que de plus il vendit certainement beaucoup de livres à l'amiable, qui par conséquent ne figurèrent jamais dans les cinq catalogues imprimés de ce bibliophile. On voit donc l'énorme quantité de livres que l'abbé Rive acquit pour son maître, et presque toujours avec discernement : c'est là une gloire qu'il faut lui laisser.

Quelques mois après son entrée en fonctions, une belle occasion s'offrit à lui de déployer son activité. En avril 1769, la bibliothèque de Gaignat fut vendue aux enchères. La Vallière lui remit 30,000 l., qu'il employa utilement : il fit ainsi rentrer chez le duc beaucoup de beaux volumes qui n'en étaient sortis qu'à la vente de 1767, c'est-à-dire pas beaucoup plus d'un an auparavant. A partir de ce moment, il suit assidûment toutes les ventes ; le 27 novembre de la même année s'ouvre la vente de Milsonneau, mais, dit-il, « il n'y a rien de bien beau, la plupart des grands corps, annoncés dans le cayer volant que je te remis, sont passés chez M. de Paulmy sans avoir été mis en vente. » Ce sont là les deux premières ventes importantes auxquelles il assiste pour le compte de La Vallière, et jusqu'à la mort du duc son activité restera la même. Il n'oublie pas non plus son ami le libraire Joseph David : chaque mois des paquets de livres arrivent d'Aix, et le bibliothécaire tâche d'en faire placer le plus possible sur les rayons de la bibliothèque dont il a la garde.

Il vivra donc là pendant douze années, non pas tranquille, — la tranquillité lui est inconnue, — mais du moins occupé et dans une situation tout à fait selon ses goûts. Il serait difficile de compter les querelles qu'il eut avec son duc pendant ce laps de temps, mais la plus

(1) Le catalogue a été imprimé en 1772.

sérieuse paraît bien être celle qui éclata en 1778, querelle qui le tint éloigné de sa bibliothèque pendant près d'un mois ; mais le duc, habitué déjà aux excentricités de son dogue, comme il le nommait, fit le premier des avances et le bibliothécaire vint reprendre sa place accoutumée.

Tant que vécut le duc de La Vallière, la situation de Rive ne fut jamais sérieusement menacée. Son maître, qui l'appréciait beaucoup et le craignait un peu, lui passa bien des fantaisies ; il le laissait agir à sa guise, ayant en lui pleine confiance pour ses achats de livres. Il l'eût difficilement remplacé. Mais si l'abbé Rive était apprécié par le maître, il était au contraire parfaitement détesté par tout le reste de la maison. Aussi verrons-nous la fille de M. de La Vallière, madame la duchesse de Châtillon, faire verbaliser contre l'irascible bibliothécaire le soir même de la mort de son père, c'est-à-dire le 16 novembre 1780.

La correspondance du *bibliognoste* provençal nous a montré son arrivée à Paris, ses espérances, ses déboires, et enfin son triomphe, c'est-à-dire son entrée brillante chez La Vallière. Cette même correspondance va nous initier aux tristesses de son départ de chez ce même duc ; elle va nous faire voir à quel degré de rage il était monté, et nous expliquera comment il fut amené à écrire contre Debure et Van Praet ces extraordinaires pamphlets, tout hérissés d'injures, bourrés de ridicules néologismes, qu'il croyait indispensables à la satire. Voici en quels termes, le 22 décembre 1780, il annonce à son ami et la mort de son maître et les événements qui la suivirent :

« Tu as appris, cher ami, la mort du duc de La Vallière par les papiers publics, mais tu n'y as pas lu mon sort. On se seroit bien gardé de l'y faire insérer.

« Tu sçais que lorsque j'entrai chez lui, en 1768, nous convînmes qu'il me feroit un sort de 3,000 l. ; je passai

depuis 1768 jusqu'en 1775 avec un défrayement annuel de 900 l. : je ne quittançai jamais qu'en forme de *défrayement* et non de *gages et émoluments*.

« Le duc de La Vallière, me voyant résolu en 1775 à le quitter, m'offrit en juin de cette même année une rente viagère de 1,200 l., avec promesse d'avoir après lui une rente de même valeur et un legs en argent pour mes meubles. Je ne voulois pas y acquiescer, je fus huit jours entiers sans donner réponse décisive. Il me menaça de me barrer tous les passages dans Paris, disons mieux *de me perdre*. Tels furent ses mots. Cela ne coûte pas à certains grands. Quand vous les quittez pour raison d'ingratitude à votre égard, ils disent qu'ils vous chassent pour raison de friponnerie. La menace m'arrêta : je souscrivis.

« Il est mort ; il me laisse un simple legs de 6,000 l., une fois payées. Juges à présent si tu connois bien les grands. Tu m'as toujours écrit : *temporises, temporises, le bonheur t'attend à la fin*. Saches qu'on ne peut jamais bien juger quand on ne connoît pas les personnes. Si j'ai temporisé ce n'a été que pour me rendre esclave de mon honneur, de ma probité et de ma gloire, parce que j'aurois perdu dans l'esprit du public ces trois espèces de biens si je m'étois retiré.

« Mon avoir se réduit actuellement à 1,100 l. de rente viagère et à un intérêt de 300 l. que me rendront mes 6,000 l.

« Vit-on à Paris avec 1,500 l. !

« J'ai 30,000 l. de livres ou d'estampes. Je dois environ 26,000 l. que j'ai dépensées en calques d'anciennes écritures, en frais de gravures, en frais de peintures pour mon histoire critique des mss. et des éditions du xve siècle de la bibliothèque que j'ai formée. Il me faut supporter 1,300 l. d'intérêt pour cette dette jusqu'à ce que mes fonds me rentrent, ou il faut que je vende mes livres.

« Si je ne les vends pas, j'ai 200 l. de rente ; si je les vends, je reste sans outils et je suis par conséquent réduit à la plus dure de toutes les afflictions, puisque je me dépouille du seul plaisir que je puisse ressentir dans la vie.

« Fiez-vous à certains grands ! Ne t'imagines pas que ce soit par dépit que le duc ne me laisse qu'un legs si modique. Son testament étoit fait depuis 1776 ; j'ai eu depuis cette époque dix prises avec lui, et surtout une pendant laquelle je m'absentai de cette table pendant 23 jours : c'étoit en 1778. Mais cette absence, loin de l'irriter, le força de venir au devant de moi, et elle ne changea pas les dispositions qu'il avoit faites depuis deux ans en ma faveur. Mon vrai malheur a été de tomber entre les mains d'un égoïste et d'un violateur de promesses. Il n'a pas mieux traité ses favoris et complaisans : aucun de ses amis n'a été nommé dans son testament. Quand la lecture en eut été faite, sa femme s'écria : « Mais mon mari n'avoit donc aucun ami en 1776 ! »

« Voici mes pertes.

« J'aurois dû rettirer, selon mes accords, depuis 1768 jusqu'en 1780 :

	39,000 l.	à raison de 3,000 l. par an. Je n'ai rettiré
que	12,300 l. ;	je perds donc
1.	26,700 l.	
2.	18,000 l.	depuis le jour de sa mort jusqu'à la mienne en ne me donnant que dix ans de vie.
3.	20,000 l.	du produit de mon ouvrage parce qu'il
	64,700 l.	m'a promis, quand je l'ai entrepris, de m'en payer les frais.

« Je perds donc 64,700 l.

« Il me faut donc recommencer : cela n'arrivera pas. Aucun grand ne m'attachera plus à lui qu'avec un bon

contract, et je ne me livrerai qu'à un prince du sang, si la dépendance peut encore me tenter : ce qui n'arrivera sûrement pas.

« Mais voici qui va te surprendre bien davantage.

« J'avois par bonheur enlevé mon ouvrage de chez le duc depuis deux ans. A sa mort, sa fille a fait faire trois verbaux contre moi pour me le disputer :

« Le 1er verbal, le jour de la mort de son père, 16 novembre, au sortir du dîner;

« Le 2e, le 28 du même mois, sous prétexte de faire inventorier les meubles de son père qui pourroient être dans ma chambre ;

« Le 3e, le 1er décembre, jour de la levée du scellé de la bibliothèque.

« Tous ces verbaux se sont faits avec la plus grande dureté. La bibliothèque étoit inondée de laquais et de gens d'affaires. Comme l'exécuteur testamentaire est maitre Boudot, fils d'un libraire, cet homme avide a inspiré lui seul à la duchesse de Châtillon de me disputer mon ouvrage, afin de mieux vendre la bibliothèque du duc et d'en faire imprimer le catalogue par deux libraires qu'il a choisis à cet effet et qui sont, l'un ton ami Nyon, et l'autre Debure, fils aîné.

« Ils sont aussi mes deux amis. Mais quelles gens avides ! Je n'en connois pas de semblables !

« Seroit-il le propre des libraires de Paris d'être de vrais vautours !

« Ce qui est sûr, c'est que les deux que je te nomme ont fait tous leurs efforts pour se faire nommer libraires priseurs à la mort du duc, comme s'il falloit d'autres priseurs que moi, et qu'ils ont concouru à me dépouiller de ma propriété.

« Mais j'ai été très ferme, je ne me suis jamais contredit; et quand on m'a demandé, dans le 3e verbal, la représentation, je leur ai répondu par une épigramme terras-

sante : « Je l'ay vendu pour du pain », telle a été ma réponse. Ils ont voulu me ravir la gloire d'avoir créé cette nouvelle bibliothèque ; ils m'ont demandé des titres de livres écrits sur des livres depuis 35 ans, et faits par l'abbé Boudot, l'abbé Mercier et le Père Pingré : j'ai répondu qu'on les trouveroit épars sur diverses tablettes de la bibliothèque ou dans des boëtes de bois ou de carton ; j'ai requis qu'on les scellât et que le scellé n'en fût ôté que d'autorité de justice et en ma présence. Il y en a au moins 25,000.

« Lorsque je serai assigné pour la levée du scellé sous lequel ils sont, je les fairai compter un à un et inventorier : j'y assisterai avec un procureur. Vois les énormes vacations que je vais leur occasionner. Quand ils seront inventoriés, je les requerrai de confronter ces titres avec les livres indiqués dans le catalogue des livres du duc vendus en 1767. S'ils représentent ces livres, donc ils ne sont pas ceux de la bibliothèque actuelle, donc ce sera véritablement moi qui l'ai formée. S'ils représentent, au contraire, les livres existans dans la bibliothèque actuelle, donc ils ont eu tort de dire que je les avois fait disparoître, quoique je n'ai jamais eu la curiosité d'y regarder.

« Mes réponses nettes, fermes et bien décidées les ont si fortement déconcertés qu'ils n'ont eu recours qu'aux injures. Un ami de la duchesse, qui a voulu la représenter dans le 3e verbal, n'a fait que m'y provoquer pour couper mes réponses et me précipiter dans quelque cas fâcheux. Il disoit tout bas que j'étois *une mauvaise tête, un drôle*. Je l'ai prié avec honnêteté de me laisser achever ma réponse : il m'a interrompu en disant à haute, claire et très intelligible [voix] que je suis *un drôle, une mauvaise tête, un malhonnête homme, un ingrat*. Je lui ai répondu que si j'étois militaire comme lui, je lui répondrois sur le champ, mais que l'état que j'ai embrassé devoit m'arrêter ; et j'ai pris toute l'assemblée à témoin, le commis-

saire, les libraires, les gens d'affaires, les domestiques, etc. Je me suis rettiré : je n'ai point voulu requérir le commissaire qui étoit présent de verbaliser, parce que j'aurois fait en vain cette réquisition, et en me retirant j'aurois été mis en pièces me trouvant entouré de 30 laquais.

« J'ai rendu plainte le lundi d'après (4 x^bre^) chez un autre commissaire, et si on ne s'arrange avec moi, je la suivrai avec vigueur et courage.

« Tu vois quelle est ma destinée ; je me suis rettiré sans un sol ; il a fallu me pourvoir d'un logement et de meubles. Les grands ont trouvé mon traitement affreux et indigne ; le public est pour moi, excepté les libraires qui n'en veulent qu'à ma dépouille et à ma propriété.

« Je te marquerai où en sera cette affaire. Je vais demain chez un des premiers magistrats de ce Parlement qui a beaucoup d'amitié pour moi, afin de l'engager à prévenir les intéressés à ne point me laisser signer ma plainte. Si l'entêtement s'en mêle, je ferai des mémoires terribles.

« On ne m'a fait toutes ces provocations que pour me porter à quelque violence, me faire enfermer et s'emparer de mon travail ; mais quelque vif que je sois je suis maître de moi, je ne perds jamais la tête et je réponds avec une invincible fermeté à 20 personnes.

« Tu m'adresseras les barrils d'huile que je t'ai demandés, ainsi que les anchois, à M. l'abbé Rive, rue du Cherche Midi, chez monsieur Coste, vis à vis la rue du Regard.

« Adieu, très cher ami.

Paris, ce 22 décembre 1780.

« J'ai oublié de te dire que j'ai protesté dans les trois verbaux contre la qualité de bibliothécaire du duc de La Vallière qu'on a voulu m'y donner et contre la même qualité que le duc m'a donnée dans son testament : on se serviroit de cette qualité pour me ravir mon bien.

« Quand le duc me créa ma rente en 1775, il exigea que je pris dans cet acte la qualité de son bibliothécaire, je lui répondis que, si elle y étoit insérée, je ne la signerois pas. Ma prévoyance a été bien sage. Je n'ai jamais voulu m'approprier ce titre :

« 1° Parce qu'il est exclusif des Académies;

« 2° Parce qu'il y a des arrêts du Parlement de Paris qui classent les bibliothécaires des seigneurs parmi leurs domestiques.

« On m'a demandé dans les verbaux quelle qualité je voulois prendre: celle d'ami, d'homme de lettres et de président en chef au conseil de librairie du duc de La Vallière. »

L'abbé Rive proteste ici très énergiquement, on le voit, contre cette qualité de bibliothécaire. Il n'en avait pas toujours été ainsi, et si l'on se reporte à sa lettre du 22 décembre 1768, on pourra constater que, lors de son entrée chez La Vallière, c'est bien ce titre qui lui fut donné, qu'il accepta et dont il se glorifia auprès de son ami le libraire d'Aix. Ce n'est que bien plus tard qu'il se ravisa et repoussa un titre dont il s'était fait honneur pendant plusieurs années. Je ne crois pas qu'il ait songé à repousser cette qualité avant l'année 1775.

Chassé ainsi brutalement de la bibliothèque à la formation de laquelle il avait activement et intelligemment contribué, le malheureux bibliographe garde sur tous ces faits un silence qui n'est guère dans ses habitudes, et ce n'est que le 2 juin 1781 qu'il y revient.

« Voici l'état de mon contentieux avec la succession du duc de La Vallière, écrit-il, à cette date, à Joseph David.

« Je t'ai marqué l'orage qu'on m'a suscité depuis le 16 9bre jusqu'au 1er x^{bre} de l'année précédente. On m'a laissé tranquille depuis le 1er décembre jusqu'au 27 mars dernier.

« On m'a invité par une lettre écrite à la main au nom de la duchesse de Châtillon et de l'exécuteur testamen-

taire pour assister à la levée du scellé que j'avois fait mettre le 1er décembre sur les cartes que l'on m'avoit accusé d'avoir enlevées. J'y ai assisté et ai requis que je ne donnerois main levée de ce scellé qu'autant qu'on procéderoit à un inventaire de ces cartes pour faire ensuite les opérations que je requérerois. J'ai protesté encore contre le titre de bibliothécaire et mis sous les yeux des parties les dommages que l'on me cause, et je me suis rettiré.

« La duchesse, voyant ma fermeté et mon bon droit, a voulu s'accomoder avec moi ; mais comme Boudot, l'exécuteur testamentaire, a été chargé de ce raccomodement, il m'a envoyé Debure pour traiter avec moi et me tendre des pièges. Ce petit procureur, confus de n'avoir pu réussir par violence et à force ouverte, a voulu me dupper par ruse.

« Le sr Debure est venu me proposer de donner main levée du scellé et mon ouvrage : il m'a dit que je partagerai avec lui le profit de la vente des livres qui seront dans son lot.

« J'ai répondu que ce profit ne devant monter au plus pour moi qu'environ 15,000 l., je ne voulois pas donner mon ouvrage à ce prix, à moins que la dame de Châtillon n'y joigne une gratification qui fasse avec ce profit la somme de 24,000 l.

« J'ai demandé de plus une convention écrite. On n'a pas voulu de ces demandes, et le sr Debure est revenu me proposer d'aller chez le marquis d'A***, qui m'a si atrocement insulté, parce que lui fairoit finir cette affaire.

« J'ai répondu qu'aiant porté plainte au criminel contre lui je n'iray jamais chez lui pour deux raisons, l'une pour ne pas détruire l'effet de ma plainte, l'autre pour n'avoir jamais la bassesse d'aller moi-même le premier chez quelqu'un qui a eu la méchanceté de m'outrager.

« Le s^r Debure est revenu une 3e fois me redire de donner la main levée, de donner mon ouvrage, et qu'on me payeroit sur le champ mon legs de 6,000 l., pourvu que j'en signasse la quittance en qualité de bibliothécaire. J'ai répondu : 1° Qu'on ne prend point de qualité en signant des quittances ; 2° Que je ne porterai jamais une qualité qui n'est que dans le testament du duc, parce que je ne suis pas tenu à prendre une qualité qui contrarie mon acte de donation passé en 1775, et que, d'ailleurs, le testament du duc n'ayant valeur qu'après sa mort, je ne suis plus rien alors chez lui. Son testament ne peut avoir aucun effet rétroactif ; s'il en avoit un, cet effet seroit brisé par mon acte de 1775, où il n'est question que de mon attachement désinterressé.

« L'affaire en est restée là jusqu'au 8 mai dernier. On m'a écrit une 2de lettre pour obtenir de moi la main [levée] du scellé : j'ai dit que je n'y consentirai jamais sans un inventaire qui constate le nombre de cartes que j'ai laissées, ou sans un moyen équivalent qui opère le même effet. Après bien des débats, voici ce qui est résulté : on est convenu 1° Que mon ouvrage m'appartient ; 2° On m'a rendu quatre paquets de dissertations qu'on m'avoit pris le 16 novembre de 1780 ; 3° On a déclaré que l'on a trouvé 7 bureaux pleins de cartes, dont j'ai fait prendre les mesures avec un pied de roy en long et en large, et que j'ai fait quarrer, enfin qu'en transportant sur un terrain quelconque les mesures indiquées dans le procès verbal et remplissant ce carré de cartes on voye d'un coup d'œil ce que j'en laisse : il a été alors reconnu que j'en ai laissé plus de 35,000. — Voilà l'honneur et la propriété bien sauvés. Voilà des adversaires écrasés par la honte et confessant eux-mêmes leur tort.

« Le catalogue, ce sont les deux libraires Nyon et Debure qui le font. Tu vois que ce n'a été que pour leur conserver ce travail que l'exécuteur testamentaire m'a

tant vexé. Tu vois que Debure n'a agi qu'en fraude. — Si j'avois cédé mon ouvrage sans convention, on auroit dit qu'il leur appartenoit. Si j'avois signé en qualité de bibliothécaire, j'aurois éprouvé des chicannes à cause de cette qualité, et on s'en seroit servi pour me nuire. Si j'avois été chez celui qui m'a insulté, j'aurois détruit l'effet de ma plainte et je me serois exposé à de nouvelles insultes.

« Je fairai une critique du chef-d'œuvre de ces deux libraires et un dictionnaire de livres rares en disposant mon ouvrage de manière qu'il réponde à ce titre. Actuellement c'est moi qui suis l'agresseur. J'ai droit : 1° à demander des dommages ; 2° j'ai à forcer par la loi *Diffamari* l'exécuteur testamentaire à me faire le procès dont il m'a menacé dans la vacation du 1er décembre, en disant qu'il fairoit révoquer ma donation pour raison d'ingratitude, ou à se rétracter. Tu sçais qu'il n'y a que deux sortes de donations, l'une pour cause, et l'autre simple. La 1re ne se révoque jamais : la 2de peut se révoquer, mais il faut que le donateur attaque le donataire de son vivant et qu'après l'action intentée il y ait contestation en cause, pour que l'action passe à sa succession. Mais loin que le duc de La Vallière m'ait attaqué comme ingrat de son vivant, il m'a laissé au contraire à sa mort un legs de 6,000 l. et m'a confirmé plusieurs fois la propriété de mon ouvrage depuis que je l'enlevai, en 1779, de sa bibliothèque.

« 3° J'ai à poursuivre au criminel celui qui m'a outragé et je le fairai après ta réponse. Souviens-toi que tu me rendras un très grand service en te prêtant à mes dessins *(sic)*. Adieu, très cher ami.

« L'ABBÉ RIVE.

« Paris, ce 2 juin 1781. »

Il semble qu'après ces deux lettres il n'y a plus rien à apprendre sur la terrible dispute entre le *bibliognoste* Rive et le *bibliopole* Debure. Toutes les pièces du procès

sont là. Je sais bien qu'il est toujours dangereux de porter un jugement quand on n'a entendu que le plaidoyer d'une partie ; mais véritablement on peut croire que dans cette circonstance ce ne fut pas, par exception, l'abbé Rive qui eut tous les torts. Il avait quelque droit, il faut le reconnaître, à s'occuper du catalogue d'une bibliothèque qu'il avait presque entièrement formée ; cette bibliothèque, il la connaissait mieux que personne, et, malgré ses excentricités, il était fort apte à en dresser l'inventaire. En l'écartant, la duchesse de Châtillon a dû agir d'après des conseils qui lui furent dictés par des ennemis personnels de Rive, — et ils étaient nombreux ! — ou bien elle a cédé à des sentiments d'aversion que le bibliothécaire de son père n'avait pas dû manquer de lui inspirer dans l'exercice de ses fonctions. Quoiqu'il en soit, nous pouvons admettre que le redoutable *bibliognoste* joua dans cette affaire le beau rôle. Les dix ou onze années qui lui restaient alors à vivre ne devaient pas lui donner souvent l'occasion d'être approuvé par les honnêtes gens. C'est un motif pour ne pas hésiter à reconnaître son bon droit dans l'une des rares querelles, — peut-être dans la seule, — où ses colères semblent justifiées.

HENRY MARTIN.

MERCERIANA

OU

NOTES INÉDITES

DE

MERCIER DE SAINT-LÉGER

(Suite).

Code des prises. 2 volumes in-4 imprimés à Paris en 1784 à l'imprimerie Royale (1). Tout moderne qu'il est, ce livre ne se trouve plus dans la librairie de Paris où le ministre des relations extérieures, qui en avait besoin, l'a fait inutilement chercher en septembre 1798 (2). Ne l'ayant pu trouver, on a cherché au Dépôt des Cordeliers, formé des bibliothèques, et on en a trouvé *un exemplaire* qui a été envoyé au ministre.

Dès 1758, il avait paru à Paris un *Traité sur les prises nautiques,* in-12, 2 tomes en un volume qui est aussi peu commun (3).

(1) *Code des prises ou Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts, ordonnances, règlements et décisions sur la course et l'administration des prises depuis 1400 jusqu'à présent.* Imprimerie Royale, 1784-1785 ; 2 vol. in-4.

(2) Le 24 septembre 1798 il en a été vendu un exemplaire à 66 francs à une vente publique (Note postérieure de Mercier).

(3) *Traité juridico-politique sur les prises maritimes et sur les moyens qui doivent concourir à rendre ces prises légitimes, ouvrage traduit de l'espagnol de M. le Chevalier d'Abreu* (par Poncet de La Grave). Paris, Delaguette, 1758 ; 2 parties, in-12. Seconde éd. augm. de notes conformes à la législation actuelle (par Bonnemant). Paris, 1802 ; 2 vol. in-12.

En 1763 a paru à La Rochelle un *Traité des prises,* par Valin, 2 tomes en un volume in-8 (1).

[Ceci était à la page 50 ou 60 du manuscrit de Mercier de Saint-Léger ; je l'ai rapproché de cet article. Voyez ci-après *Consolato del mare*].

On a trouvé au dépôt des Cordeliers une soixantaine d'exemplaires de ce *Code des prises* brochés, qui sont apparemment le restant de l'édition vendue par l'Imprimerie royale à quelqu'un des libraires guillotinés chez qui le reste aura été confisqué.

Les inspecteurs du Dépôt en ont cédé 12 exemplaires au vieux libraire Musier qui en a fixé le prix à la somme de 54 fr. brochés et qui a donné en échange deux exemplaires de la table raisonnée de la grande *Encyclopédie* en 2 vol. in-folio, devenus très rares après avoir été à vil prix. (Barrois l'aîné, qui a acquis ce qui en restait, les vend 120 fr. Il les vendait il y a cinq à six ans 15 à 18 fr.) J'en ai eu aussi un exemplaire en échange des deux volumes du *Code des prises* pour être envoyés à Bast, de Gand.

La première édition du Commentaire de R. J. Valin en deux volumes (dont on vient de parler) est de La Rochelle, 1760 (2). L'auteur est mort en 1765.

Il ne faut pas confondre ce Valin avec L.-P. Vallain, écrivain juré expert, dont on a des *Lettres* (14) *sur l'art d'écrire où l'on fait voir les inconvénients d'une écriture trop négligée,* Paris, Lottin, 1760, in-12 petit format, de 168 pages.



En septembre 1798, j'ai eu la visite d'un M. Delneuf, ancien professeur de l'Université au Collège de Montaigu. On lui avait envoyé, m'a-t-il dit, de la campagne une question littéraire à résoudre. Ne pouvant le faire, il s'était adressé à son confrère, M. Sélis, qui l'avait envoyé à moi en l'assurant

(1) *Traité des prises ou Principes de la jurisprudence française concernant les prises qui se font en mer* (Par René-Josué Valin). La Rochelle, Légier, 1763 ; 2 parties, in-8. Refondu en partie dans le *Traité des prises maritimes* de A. de Pistoye et de Ch. Duverdy. Paris, Durand, 1855 ; 2 vol. in-8.

(2) Son titre exact est : *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681,* par René-Josué Valin. La Rochelle, Jérôme Légier, 1760 ; 2 parties, in-4.

que je la résoudrais. Il me fit donc lire une note envoyée par un ancien écolier du collège de Beauvais, sous Coffin, Crevier et Guérin, portant qu'ayant vu cité comme de Lucrèce le vers :

Primus in orbe Deos fecit timor,

par Bérardier, au tome II, page 390, note 10 de la traduction en vers français de l'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac, il a été curieux de vérifier ce vers ; qu'il a fait venir à la campagne trois éditions de Lucrèce, mais qu'il n'a trouvé dans aucune le vers *Primus in orbe*....; que dans son exemplaire du Lucrèce de l'édition de 1647, in-4°, donnée par Jean Nardius, il trouve ce vers cité comme de Lucrèce et en marge une citation : STAT., *Theb.* 3, qu'il ne comprend pas. La note demandait si ce vers ne serait pas d'Ovide. J'ai demandé deux jours à M. Delneuf pour le satisfaire et je lui ai fait la réponse suivante que j'ai écrite au dos de la note envoyée de la campagne.

Bérardier, Nardius et tous ceux qui ont cité le vers en question comme étant de Lucrèce, se sont trompés ; il n'est pas non plus d'Ovide, mais bien certainement de Stace, dans son grand poème latin de *la Thébaïde*, livre 3, vers 661 (1). Voici les vers qui précèdent celui-là :

...Miser et Superum, si carmina curæ
Humanæque preces : quid inertia pectora terres ?
Primus in orbe Deos fecit timor...

Dans le même sens Lucain a dit : *Quod finxerē timent*, ce que Pétrone a copié. Ainsi dans l'exemplaire de Lucrèce, édition de 1647, appartenant à l'ancien élève du collège de Beauvais, on a eu raison de noter à la page 441 : *Stat. Théb. 3*, ce qui signifie *Statis Thébaïdos, lib. 3*. Stace est un poète très connu dont on a un autre poëme épique, l'*Achilleis* et des *Silves*. Il écrivait sous Domitien.

Je me suis servi pour la vérification du susdit passage du Stace des *Variorum* donné par Jean Veen Hussen à *Leyde*, *offic. Hackiana*, 1671, in-8, où le *Primus in orbe deos*.. est à la

(1) Dans le *Magasin encyclopédique*, t. IV de la 4ᵉ année, M. de Guerle cite ce vers comme étant de Pétrone. (Note de Mercier.)

page 406 ; dans les notes on observe sur le vers de Stace : *Miseret superum* que Virgile avait dit (lib. IV, v. 379) :

> *Scilicet in superis labor est, ea cura quietos*
> *Sollicitat !*

Et Lucrèce :

> *Omnes enim per se Divum natura necesse est*
> *Immortale quidem votum.*

En remettant à M. Delneuf ma réponse, je lui ai demandé qui était cet ancien écolier du collège de Beauvais, né en 1715. Il m'a répondu que c'était M. Joly de Fleury, ancien président à mortier au Parlement de Paris, frère de l'ancien contrôleur général et père du procureur général au même Parlement qui, tous trois, ont échappé au couteau de la Révolution.

Le Président demeure à Paris, rue de la Planche, et passe la belle saison à Grigny, route de Fontainebleau.

Ce M. Delneuf est âgé de soixante-et-onze ans, et les malheurs l'ont fort affaibli : je ne suis pas surpris qu'il n'ait pas pu résoudre la question de M. de Fleury, mais que Joly, qui a de la littérature, ait été obligé de renvoyer à moi pour cet objet.... j'en suis étonné.

*

Polycarpus est le nom ou titre qu'il a plu à un prêtre nommé Grégoire de donner à un recueil de canons des Conciles, depuis les canons apostoliques jusqu'à ceux du deuxième Concile de Lyon. Recueil très peu connu avant le manuscrit sur vélin que l'on en conservait à Pescia, et dont on peut voir une notice très étendue dans les *Novelle Letterarie,* 1743, col. 179, 213-219, 226-229. Lami publie tout entier le prologue du compilateur Grégoire adressé à un évêque de Saint-Jacques qui ne s'est pas nommé. Jean Lami, dans une lettre à Baldasseroni, qu'il publia (col. 289-295 des *Novelle*), conjecture que cet évêque de Saint-Jacques, désigné dans le manuscrit par la seule lettre initiale D, est *Daibert* ou *Daimbert*, qualifié évêque de Saint-Jacques, ce qui signifie patriarche de Jérusalem. Il cite Lequien (*Oriens christianus*) qui nomme Daimbert évêque de Pise, le premier patriarche latin de Jérusalem (Voyez aussi col. 305-307 et col. 498-505).

Cette lettre fort étendue de Lami est très curieuse. (Voyez les col. 181-183 des *Novelle.*)

*

Bérardier, traducteur en vers français de *l'Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac et auteur de deux autres petits ouvrages indiqués dans la *France littéraire* de 1769 et de 17[78], avait d'abord été précepteur des Joly de Fleury, du Parlement; puis il devint professeur au collège du Plessis; et après avoir obtenu par la voie de l'indult un prieuré de cinq à six mille livres, il cultiva les lettres en paix et mourut à l'âge de plus de quatre-vingts ans, en 17[94] (1).

Il ne faut pas confondre ce Bérardier avec un docteur en théologie du même nom (2), syndic de la Faculté de théologie de Paris, puis principal du collège de Louis-le-Grand, ci-devant aux jésuites. Celui-ci donna au commencement de la Révolution quelques brochures qui déplurent aux révolutionnaires. Cependant il échappa à la guillotine et il mourut dans son lit en 17[94].

Ces deux Bérardier, contemporains et membres de l'Université de Paris, n'étaient point parents. L'abbé Godescard les a connus tous deux. Je n'ai connu que le docteur.



Un Anglais, après avoir passé sa vie dans les plaisirs, prit le parti de la retraite, puis à l'âge de soixante ans il s'avisa de se faire poète et de composer des épîtres et des églogues, qui lui valurent l'estime et l'amitié de plusieurs gens de goût, et l'introduisirent dans les cercles, aux tables, etc. Mais, l'âge

(1) François-Joseph Bérardier de Batault (1720-1794), prieur commandataire de l'abbaye de Sergneul. Les deux petits ouvrages auxquels Mercier fait allusion sont un *Précis d'histoire universelle* (1766, in-12) et un *Essai sur le récit* (1776, in-12).

(2) L'abbé Denis Bérardier, né à Quimper en 1729, mort en 1794. Parmi ses élèves il compta Luce de Lancival, Camille Desmoulins, dont il bénit le mariage avec Lucile Duplessis, et Maximilien Robespierre; enfermé aux Carmes en août 1792, il put, grâce à Desmoulins, échapper au massacre. Denis Bérardier avait publié en 1791 une réfutation de l'opinion de Camus sur la constitution civile du clergé (*le Principe de la foi sur le gouvernement de l'Église*, in-8), qui eut quatorze éditions en un mois, et avec l'abbé Blandin, depuis chanoine d'Orléans, l'*Église constitutionnelle confondue par elle-même* (1792, in-8).

affaiblissant les forces de son corps, sa tête n'en devint que plus active et ardente, et il composa un poème latin à la louange de la Liberté, dont il publia en 1742 le premier livre sous le titre de *Templum Libertatis*. Ce premier livre de 575 vers commence ainsi :

Diva potens, cœli proles pulcherrima, cujus
Nomen dulce sonat semperque sonabit,
Libertas. . . . . . .

(Voyez *Novelle letterarie* di Firenze, in-4, 1743, col. 619-622, où l'on cite quelques autres vers de ce premier livre, sans nommer l'auteur du poëme.) J'ignore si les livres suivants ont paru.

*

De gentilium et Christianorum quorumdam conviciis in Judæos et ignorantia rerum orientalium maximam partem orbis, habita Franequeræ in templo academico (1). Tel est le titre d'un discours prononcé en 1731 par Emon-Luca Vriemoet, où il fait l'apologie des Juifs, de leurs usages, et il les lave du reproche d'ignorance.

Ce discours curieux est imprimé à la suite des *Observationum missellaneorum Liber primus,* publié par Vriemoet à Lewarde en 1740, in-4.

Il faut ajouter au livre de Vriemoet cité le suivant :

IULII CAROLI SCHLAEGERI *de fontibus præcipuis ex quibus scriptorum profanorum errores circa in judaicæ admissi fluxerunt,* imprimé avec le *Fasciculus disssertationum de Antiquitatibus sacris et profanis*, publié par Schlaeger à Helmstaet en 1743, in-4.



Chronologie et topographie du Bréviaire de Paris (2).

Il en a paru, en 1742, une critique en forme de *Lettre de* M. A. D. P.

*

(1) *Franequerae, excudit Gugliemus Coulon,* 1731, in-folio, 2 ff. et 68 p.

(2) Par l'abbé Toussaint-Michel Binet, mort le 25 avril 1769, suivant Quérard (*France littéraire*). La lettre critique signalée par Mercier est inconnue aux bibliographes et elle manque à la Bibliothèque Nationale.

Édition projetée par François Argelati, Bolonois, de toutes les œuvres de Léon Allatius. Le prospectus est tout entier dans les *Novelle Letterarie*, 1744, p. 113.

« *Notizie di Leone Allacci, col catalogo delle sue opere, insieme con cinque lettere (fin ora inedite) scritte da lui da Antonio Magliabecchi* ». Venetia, 1744, in-16. Léon Allatius, né à Scio en 1586, passa en 1600 à Rome, où il acheva ses études au collège des Grecs. Après quelques voyages il se fit recevoir docteur en médecine.

En 1661 le pape Alexandre VII le nomma garde de la bibliothèque du Vatican, et il mourut dans cette place en 1669, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les *Notizie* ci-dessus sont anonymes, mais l'auteur est un jeune florentin nommé JEAN-PAUL OMBROSI.

*

Le célèbre jésuite Jean Commire n'était pas seulement un excellent poète latin, mais il avait des talents singuliers pour la critique et pour l'histoire ; ce que l'on n'a point remarqué dans son éloge français, publié dans les *Mémoires* de Trévoux, ni dans l'éloge latin qui est en tête de ses *Opera posthuma*, à Paris, chez Boudot, 1704, in-12.

Le premier point se prouve par les corrections de Commire sur *Orientius*, publiées dans les *Mémoires* de Trévoux, année 1701, p. 112, et partie 2e, p. 332. Voyez l'article *Orentius* dans la *Bibliotheca Lat. mediae latinitatis*, de Fabricius, t. v, p. 173 et 174, édition in-4.

Ces corrections montrent sa pénétration et sa sagacité pour la rectification des passages corrompus dans les manuscrits. Commire fournit à Nicolas Heinsius une restitution heureuse pour un vers du XIe livre des *Métamorphoses* d'Ovide. Bigot possédait aussi des Remarques de Commire sur le traité de Lactance : *de la Mort des persécuteurs* (1).

A l'égard des talents de Commire pour l'histoire, on en peut voir des preuves dans les *Mémoires* de Trévoux, juin

(1) Je n'ai retrouvé la trace de ce commentaire ni dans la *Bibliotheca Bigotiana* (1706, in-12), rédigée, dit-on, par le P. Nicéron en vue de la dispersion de cette bibliothèque fameuse, ni dans la réimpression donnée par M. L. Delisle de la partie du catalogue relative aux mss. entrés à la Bibliothèque du Roi (*Bibliotheca Bigotiana manuscripta*, Rouen, 1877, in-4, publiée pour la Société des bibliophiles de Normandie).

1704, p. 891, dont j'ai extrait ce que dessus. A la page 4 de ce mémorial, j'avais déjà dit un mot de Commire (1).

*

Guillaume Roussel, bénédictin dans sa traduction d'ailleurs estimée, des *Lettres de Saint Jérôme* (2), veut mettre en vers français le vers latin d'Horace :

Et gemino bellum Trojanum orditur ab ovo.

Or, il le rend ainsi :

Par l'histoire des œufs qu'une princesse fit
De la guerre de Troie entamer le récit.

Voilà deux lignes rimées bien ridicules !

*

Ceux qui ont recherché les sources où notre La Fontaine a puisé les sujets de la majeure partie de ses fables n'ont guère compulsé que les anciens fabulistes grecs et latins, nos auteurs de fabliaux et les livres latins ou italiens des XVe et XVIe siècles, regardant les autres fables dont ils ne trouvaient pas les sources comme de l'invention du fabuliste français.

Parmi celles que l'on croit ordinairement de son invention il y en a pourtant qui ne sont autre chose que des faits passés du temps de La Fontaine et dont cet auteur admirable a pris le fond pour en faire la fable. Telle est celle du *Rat et de l'Huitre* (la 9e du VIIIe livre), où il conte si agréablement qu'un rat, voulant entrer dans une huître ouverte, fut pris par l'huître qui se referma. Sur ce récit, l'annotateur Coste met en note : « On m'a assuré qu'il est assez ordinaire de voir des rats qui ont actuellement (3) donné dans le piège, mais la fable n'en est pas moins ingénieuse ni moins instructive pour être

(1) Voyez ci-dessus, p. 104.

(2) Dom Guillaume Roussel, natif de Conches (Eure), mort au monastère de N.-D. d'Argenteuil, le 5 octobre 1717, à cinquante-neuf ans, a publié, de 1704 à 1707, 3 vol. in-8 des *Lettres* de saint Jérôme, réimp. en 1743, 4 vol. in-12.

(3) Le texte de Coste porte bien ce mot. Mais ne faudrait-il pas mieux lire *accidentellement,* ce qui serait conforme au sens de la phrase ?

fondée sur la vérité » (p. 212, éd. de Paris, 1743, in-12, petit format, donnée par M. Jolly).

Elle est, en effet, fondée sur un fait qui se passa du temps de La Fontaine dans la séance publique de l'Académie des Sciences, tenue le 11 avril 1704. Tournefort lut des observations curieuses sur les huîtres. Une de ces observations est que les écailles des huîtres se resserrent par le moyen d'un muscle ovale qu'on appelle communément le noyau de l'huître, et ce muscle, ajoute Tournefort, a une très grande force, comme il paraît par l'union étroite des écailles qu'il tient serrées et par ce qui arriva chez M. le marquis de Vardes où l'on trouva une souris prise entre les deux écailles d'une huître (1) (*Mémoires* de Trévoux, année 1704, p. 1026 et 1027).

*

Jeudi 27 septembre 1798, M. Barbier m'a rapporté le mémoire sur les Cartulaires à réunir à Paris en un seul local, que je lui avais communiqué et qui a servi à faire un rapport au Ministre de l'Intérieur sur cet objet.

J'ai remis le même jour à M. Barbier un exemplaire in-4 broché du *Specimen litteraturae antiquae deperditae* (2) du P. Aimerich, jésuite, coûtant 8 livres 10 sols, en échange duquel M. Barbier me donnera un ou deux volumes d'un prix équivalent dans mon genre. — Il m'a donné, le 12 octobre suivant, le *Code des prises* en deux volumes in-4 brochés, rares, et je lui ai donné, outre Aimerich, un volume in-4° sur l'art de monter à cheval.



Gardeil, médecin à Toulouse, a fait des œuvres d'Hippocrate une traduction française sur l'original grec qui est

(1) Cette origine d'une des fables les plus célèbres de La Fontaine n'a été citée ni par M. H. Régnier, dans le commentaire de l'édition des *Grands écrivains*, ni dans les additions que M. A. Delboulle a proposées pour ce commentaire et qu'il a réunies, après les avoir communiquées à la *Revue critique*, sous le titre de *Les Fables de La Fontaine*, Paris, Émile Bouillon, 1891, in-18, 174 p.

(2) *Specimen veteris Romanae litteraturae deperditae*, Ferrare, 1784, in-4, complété par un *Novum lexicon historicum et criticum antiquae Romanae litteraturae deperditae*, Bassano, 1787, in-8.

prête à être mise sous la presse (en 1798). Voilà aussi que Belin de Ballu a donné le prospectus de la traduction des mêmes œuvres d'Hippocrate. Probablement le public n'aura ni l'un ni l'autre (1). Belin de Ballu a mandé à Chardon de la Rochette que la sienne ne serait imprimée que s'il y avait un nombre de souscripteurs suffisant pour mettre le libraire à couvert de ses frais ; et Belin convient que les souscripteurs ne foisonnent pas.

*

Les journalistes de Trévoux, ayant critiqué, dans leur volume d'avril 1740, art. 26, les deux dissertations publiées à Venise l'année précédente : *De Conchis minus notis,* par Jean Bianchi di Rimini, professeur d'anatomie à Sienne, celui-ci leur fit une réponse très dure et très verte, écrite en italien et insérée dans les *Novelle Letterarie,* 1744, col. 483, 490, 499, 508, 517, 527, 548, 555, et 562-565.

Les journalistes de Trévoux ont-ils répliqué ?

Jean Bianchi a donné plusieurs ouvrages estimés. C'est à lui que l'on doit la réimpression faite à Florence en 1744, in-4°, du φυτοβάσανος de Fabius Colonna, avec une vie de l'auteur, et une notice curieuse des Académiciens *Lincei* (2).

Dans cette édition Bianchi a pris le nom de *Janus* PLANCUS *Ariminensis,* ainsi que dans d'autres ouvrages.

C'est le même Bianchi qui publia en 1747 à Venise, in-8°, une dissertation italienne contre l'usage en médecine des vésicatoires « invention barbare, cruelle et fort dangereuse, inconnue à toute l'antiquité », dont l'emploi fut mis en usage par Jérôme Mercurialis et Hercule Sassonia, professeurs de Padoue au XIIe siècle. Voyez l'extrait de cette dissertation curieuse dans les *Novelle Letterarie,* 1747, col. 24, ou l'année 1748, col. 99) ; on parle de la réponse par J.-B. Gismondi à

(1) La traduction de Gardeil, faite sur le texte grec de Foës, parut à Toulouse, 1801, 4 vol. in-8. On sait quel rôle odieux Diderot prête à ce savant médecin dans le dialogue intitulé *Ceci n'est pas un conte.* La traduction de Belin de Ballu n'a pas vu le jour.

(2) FABII COLUMNAE *Phytobasanos, accedit vita Fabii et Lynceorum notitia, cum annotationibus.* Firenze, 1744, in-4. L'édition originale du livre de Colonna parut à Naples en 1592, avec 36 pl., les premières, dit-on, qui auraient été gravées sur cuivre.

une critique mal fondée de la dissertation de Bianchi.

*

Dans le *programme de la fête de la fondation de la République,* célébrée le 1er vendémiaire, an VII (samedi 22 septembre 1798), on lit que l'on brûlera un vaisseau de guerre anglais. Ce programme ayant paru en même temps que l'on reçut la nouvelle de la défaite entière (par l'amiral Nelson, anglais) de notre flotte dont l'ennemi avait fait sauter *le vaisseau amiral,* le gouvernement sentant le ridicule qu'il y aurait en pareil cas, de brûler un vaisseau anglais de toile peinte tandis que les Anglais venaient de brûler notre amiral, retira et supprima ce premier programme de la fête et en publia un autre qui, *au lieu d'un vaisseau anglais à brûler, mit* UN FORT AVEC DES REDOUTES ; ce qui a eu lieu en effet. Malheureusement, le *Magasin Encyclopédique,* 4e année, t. III, p. 265, réimprima le premier programme supprimé et l'on y voit (p. 265) *le vaisseau de guerre anglais à brûler.* Dans mon exemplaire du journal, j'ai mis au bas de la page, les quatre lignes du deuxième programme qui corrigent le premier (1).

*

Dans les *Marmora Tauriniensa,* (par Ant. Rivauletta et par J.-R. Ricoloi), part. 1re, publiée à Turin, en 1743, in-4, l'on trouve la préface grecque de Constantin Lascaris sur Orphée, tirée d'un manuscrit de Turin avec une traduction latine et des notes (2).

On n'irait guère chercher cette pièce dans les *Marbres de Turin,* c'est ce qui me fait noter le fait.

*

Le monument connu parmi les antiquaires sous le nom de *Tabula Eugubina* (2), est écrit en langue étrusque. Gori et Bourguet ont interprété cette table d'une manière tout à fait ridicule, comme l'ont prouvé Mattei contre Bourguet, et Joseph Clément Bini contre Gori dans ses *Lettere gual-*

(1) Sur les diverses éditions de ce programme on peut consulter ma *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* (H. Champion, 1890, in-4, tome Ier, nos 4981-4988).

(2) Ce manuscrit est décrit dans le Catalogue de Pasini (mss. 261, c. I, 25, fos 109-110 : *Prolégomènes sur Orphée.*)

fondiane, insérées dans différentes feuilles des *Novelle Letterarie di Firenze,* 1744 et 45, puis réunies en un volume in-12, imprimé à Florence en 1744.

Il faut voir aussi les *Lettere Roncagliesi* de J.-B. Passeri contre Bourguet et Gori. Celui-ci explique les mêmes mots étrusques de l'inscription de deux manières différentes (ce que lui reproche Bini).

Noter qu'à la fin des *Lettere Gualfondiane* il y a un distique à la louange de l'auteur par Ange-Marie Bandini, lequel distique est *en langue Étrusque*.

Louis Coltellini a depuis fait un distique en la même langue, qu'on peut lire dans les *Novelle Letterarie* de Florence (1745, col. 327), où il est accompagné de la traduction latine.

*

De Lille. Bien différent du poète, était confrère de l'Oratoire, où il se nommait Isoard.

On lui dit de se retirer de la Congrégation qu'il avait quittée une fois pour imprimer la *Bardinade* (de *Bardus*-sot), poëme plaisant et satyrique. Il était rentré à l'Oratoire, mais au bout de quelque temps le P. de la Valette, général, lui fit dire de sortir du corps. Il a toujours fait la cour aux philosophes par désir d'être de l'Académie française ; d'Alembert le protégeait et le recommanda aux bontés du roi de Prusse, qui ne fit rien pour lui.

Il est principalement connu par sa *Philosophie de la nature,* par sa *Lettre de Brutus sur les chars* (contre les cabriolets), et par des notes sur la traduction de Suétone par Ophelot de la Pause. Il fait grand bruit aujourd'hui (2 octobre 1798) d'un livre dont il croit avoir fait la découverte, dont il a fait une analyse qu'il doit lire à l'Institut National, et où il donne pour une merveille que l'on y trouve *tout ce qui a été fait dans la Révolution :* c'est le *Miroir des Français,* par Nicolas de Montaud, c'est-à-dire, à ce que l'on croit, Nicolas Barnaud, dont voyez l'histoire dans le *Dictionnaire* de Prosper Marchand.

Ce livre peu commun, 1582, in-8, et qui se vend de 8 à 9 livres, est connu de tous les bibliophiles ; il y en a un extrait dans le *Conservateur* d'août 1757, pp. 230-236. L'abbé Prévost, dans son *Pour et contre,* tome XIV, p. 207, en rapporte un morceau sur les femmes et filles qui découvrent leurs gorges.

En un mot le livre n'est pas inconnu, comme voudrait le persuader ce M. Isoard de Lille, qui se fait appeler aujourd'hui de Salle, ou plutôt de Sales, homme à la mode.

Voyez le nouveau Le Long, tome II, page 773, nº 27206, avec ma note où j'indique Luneau de Boisjermain, pour avoir parlé de ce livre en 1797 ? (Voyez aussi le nº 27207 du nouveau Le Long.)

*

Jeudi 4 octobre 1798, j'ai prêté mon Théophraste, édition de Bodoni, 1786, in-4, broché en carton, à M. de La Rochette, qui me l'a demandé pour faire réduire par Macret, graveur, en format in-8, le buste qui est en tête (je n'ai prêté que la gravure après l'avoir détachée du volume), pour l'édition qui se fait actuellement du Théophraste grec et français, corrigé et traduit par M. Coraï.

Il y aura 25 exemplaires sur papier vélin, et on m'en donnera un. J'ai vendu le même jour pour 30 fr., à M. Méon, mon exemplaire de la *Secchia rapita* du Tassoni, belle édition in-4, de Modène, 1744, avec figures, où est la vie de l'auteur par Muratori.

*

M. d'Auberive m'a assuré (juin 1797), avoir entendu dire à Buffon que son frère (Dom Le Clerc), abbé dans l'ordre de Citeaux, lui avait montré un livre des anciens statuts de son ordre, où il avait lu un article sur les peines encourues (1).

[NOTA : Ici trois lignes qui depuis ont été raturées.]

Buffon dit le fait à M. d'Auberive à propos des statuts des Chartreux dont il était question, et où il y a des peines fixées pour certains crimes extraordinaires.

(1) *Statuts singuliers de l'ordre de Citeaux*. Voyez dans mon répertoire in-4, nº xxxx, le trait de la pratique criminelle de l'ordre de Citeaux.

[C'est à la 42e page de son dit mémorial ci-copié que l'abbé de Saint-Léger a écrit cela.]

(A suivre).

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Promenades pittoresques dans le Loiret. Châteaux, monuments, paysages. Par M. Emile Huet, ancien magistrat, avocat au barreau d'Orléans. Dessins de M. Paul Pigelet. ***Gien, Paul Pigelet, imprimeur-éditeur, 1, rue des Degrés ; Orléans, H. Herluison, libraire, 17, rue Jeanne-d'Arc.*** **1887-1892, 1 vol. in-4° raisin. (100 fr.)**

Les travaux historiques ou archéologiques relatifs à l'Orléanais sont nombreux ; il en a été publié de fort intéressants et de très savants, mais je ne crois pas qu'il en soit un seul aussi complet et se présentant sous une forme plus attrayante que les *Promenades pittoresques dans le Loiret*, éditées par M. Paul Pigelet, imprimeur à Gien.

M. Pigelet ne s'est, du reste, pas borné à mettre ses presses au service de cette belle publication qui, à ce titre seul, lui fait déjà grand honneur ; artiste délicat, il a voulu illustrer lui-même l'ouvrage dont il a demandé le texte à un érudit orléanais, M. Emile Huet. Dans une lettre adressée à son collaborateur et qui est, en réalité, une préface aux *Promenades pittoresques*, l'ancien magistrat expose, avec trop de modestie peut-être, le plan du livre. Je ne saurais mieux faire que d'en extraire la conclusion :

« C'est dans ce vaste champ, où tant d'autres ont récolté de si riches moissons, que nous allons, à notre tour, essayer de faire chacun notre gerbe. Mais vous aurez sur moi, cher Monsieur, un grand avantage, s'il est vrai qu'on intéresse plus facilement les yeux que l'esprit ; à votre crayon donc revient surtout la tâche de conserver les vestiges du passé et les essais du présent. Ecrire de courtes notices où l'histoire sera retracée, à grands traits, où l'archéologie n'aura que sa place indispensable, où sera fixée la physionomie actuelle de chaque contrée, tel sera, n'est-ce pas, mon rôle, et je m'y tiendrai.

Ce serait folie à tous points de vue que de vouloir refaire ce qui a déjà été si bien fait par les Duchalais, les Edmond Michel, les de Pibrac, les René Biémont et tous les membres de nos savantes sociétés archéologiques qui, par leurs laborieuses et patientes recherches, reconstituent si sûrement notre histoire française. Glaner le document inédit — et nous comp-

tons pour cela sur la gracieuse obligeance de tous, à laquelle nous faisons le plus pressant appel — y contrôler l'histoire, y trouver surtout l'anecdote qui égaie le récit et repose l'attention, tel est notre but. Nous l'atteindrons, j'en ai l'assurance, s'il faut augurer de l'avenir par notre début, que d'aimables communications ont déjà fait très riche.

Enfin notre Loiret a d'autres titres de gloire, chers, sacrés même ceux-là, car ils vont droit au cœur de tous ses habitants. C'est sur son territoire que, dans les temps anciens, les Gaulois à Genabum ont soutenu glorieusement les dernières luttes contre la domination romaine ; sur son territoire, Jeanne d'Arc, répondant à la voix de Dieu, a plus tard livré vingt combats et terrassé l'Anglais ; tout près de nous enfin, glorieux même dans ses plus cruels revers, le pays a vu les d'Aurelles à Orléans ; à Patay et Loigny, après Jeanne, nos Zouaves et nos Mobiles ; à Coulmiers notre armée victorieuse, et sur la Loire, Chanzy dont la retraite a su forcer l'admiration du vainqueur lui-même.

Nous essaierons de dire tout cela, et si, comme nous le craignons, la tâche se trouve au-dessus de nos forces, le lecteur nous le pardonnera en faveur de l'intention. »

Si les deux collaborateurs ont pu, avant d'entreprendre leur voyage à travers le Loiret qu'ils ont parcouru dans tous les sens, fouillant minutieusement et consciencieusement les moindres petits coins, manifester quelque inquiétude sur le résultat de leur tentation, ils sont, je pense, aujourd'hui complètement rassurés.

Les livraisons parues de leurs *Promenades* se sont rapidement enlevées, au fur et à mesure qu'elles paraissaient, et l'ouvrage complet ne tardera pas à être un de ceux que les amateurs et les bibliophiles de goût recherchent.

Tandis que M. Paul Pigelet dessinait, M. Emile Huet décrivait les monuments visités, les routes parcourues, et notait ces légendes curieuses qui se conservent et se transmettent de génération en génération dans les provinces.

De cette précieuse collaboration est donc sorti le beau livre que j'ai sous les yeux et que je signale d'autant plus volontiers aux lecteurs du *Bulletin* qu'il est digne, en tous points, de fixer leur attention tant par l'intérêt de son texte que par l'attrait des charmants dessins dont il est illustré. C'est, en somme, pour ceux qui ne connaissent pas le Loiret, une excellente occasion de faire le voyage, tout en restant dans leur fauteuil. Ecrivain et artiste sont tous deux de bons compagnons de route, sachant voyager, et je vous assure que l'on ne s'ennuie pas à les suivre dans leurs savantes et artistiques pérégrinations.

Analyser le livre me paraît difficile ; il faut le lire pour apprécier le style alerte et de bonne humeur de M. Emile Huet ; il faut le voir, car les délicieux dessins à la plume, les solides eaux-fortes dont l'a orné M. Paul Pigelet sont de véritables petits chefs-d'œuvre.

Au cours de cette amusante et instructive promenade, chacun trouvera matière à s'intéresser, car il y en a pour tous les goûts ; les archéologues et les historiens pourront à loisir examiner des détails d'architecture ancienne, des portails d'églises, noter des inscriptions funèbres ou autres ; les numismates ne demeureront pas insensibles devant la reproduction des trois sortes de mereaux (pour le pain, la viande et le vin) qu'en 1608, lors de la construction du canal de Briare, on distribuait aux 12,000 ouvriers qui y travaillaient. Les curieux trouveront çà et là à glaner plus d'un document inédit relatif à la vie privée de nos ancêtres, les amateurs de légendes et de traditions populaires seront, eux aussi, servis à souhait. Quant au *vulgum pecus*, aux amateurs de beaux sites et d'architecture moderne, M. Paul Pigelet n'a pas omis de dessiner pour eux des bords de rivière où se reflètent de grands arbres, des moulins à demi cachés dans la verdure, des allées mystérieuses recherchées des amoureux.

Si M. Huet est un passionné de tout ce qui touche à notre histoire, un chercheur qui sait trouver et présenter avec élégance ses trouvailles, M. Paul Pigelet, lui, est un charmant illustrateur qui a l'âme du poète et les yeux de l'artiste, et l'on peut se demander pourquoi il ne délaisse pas plus souvent le marbre de son imprimerie pour le crayon ou pour la pointe qu'il manie avec tant de dextérité. Il y a commencement à tout, et il faut espérer que l'imprimeur-artiste de Gien nous donnera, dans l'avenir, d'autres spécimens de son talent original et souple qui lui assignerait certainement une des meilleures places parmi nos illustrateurs modernes.

Les Promenades pittoresques dans le Loiret méritent, je le répète, de fixer l'attention des amateurs, et je suis convaincu que d'ici peu le succès viendra couronner les efforts de toute nature tentés par MM. Emile Huet et Paul Pigelet, que le dernier congrès archéologique d'Orléans a voulu encourager, en leur décernant une médaille collective pour le livre dont nous parlons.

Le volume, imprimé sur beau papier, comprend environ 400 pages, 300 gravures dans le texte et 20 eaux-fortes et photogravures hors texte; il a paru par fascicules (il y en a 14 d'annoncés et 11 de parus) à 5 fr. sur pap. ordinaire et 10 fr. sur pap. du Japon. Une fois achevé, le prix de l'ouvrage sera porté à 100 francs.

GEORGES VICAIRE.

BIBLIOTHÈQUE TECHNIQUE **du cercle de la librairie. Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la**

collection du cercle de la librairie. Par M. P. Delalain, président de la commission de la bibliothèque technique. Deuxième édition, revue et augmentée. ***Paris, au Cercle de la librairie, de l'imprimerie, de la papeterie, du commerce de la musique et des estampes, 117, boulevard Saint-Germain, 117.*** **Avril 1892, gr. in-4 de xxviii-355 pp., plus 1 f. de table (30 fr.).**

A la fin de l'année 1884 le Cercle de la librairie se rendait acquéreur d'une importante collection de marques d'imprimeurs et de libraires qui fut la véritable origine de sa « Bibliothèque technique ». Deux ans plus tard, il commençait la publication, en trois fascicules (1886-1888) d'un Inventaire très intéressant et surtout très précieux pour l'histoire de l'imprimerie et de la librairie. La deuxième édition de ce travail, paru au mois d'avril dernier, est en un seul volume, mais elle n'en est pas moins considérablement augmentée, et toutes les marques y sont exactement classées sous le titre de chaque pays auquel elles se rattachent.

Lorsque parut cette seconde édition, le Cercle de la librairie comptait, dans sa collection, 2798 marques, dont 1452 pour la France seule. Ces 2798 pièces se rapportent à 1941 imprimeurs, libraires, compagnies d'impression ou d'édition.

M. Paul Delalain, le savant président de la Commission de la « Bibliothèque technique » à qui nous sommes redevables d'intéressantes études sur Galiot du Pré, et qui en prépare une sur les Cramoisy, a donné tous ses soins d'érudit à la nouvelle publication que vient de faire le Cercle. Pour donner une idée exacte de l'esprit du volume, je crois donc devoir citer ici intégralement ce passage dans lequel le consciencieux éditeur explique la marche qu'il a suivie :

Les noms d'imprimeurs, libraires, compagnies ou sociétés sont présentés dans l'ordre alphabétique. A côté de ces noms sont groupés, sous forme de tableaux, les divers renseignements recueillis sur les titres, feuillets et livres de la Collection qui étaient d'un intérêt réel. Ce sont : la date de la publication des ouvrages ; — l'indication du domicile ; — l'enseigne ; — la description sommaire de la marque ou des autres ornements du titre ; — le texte de la devise ; — la reproduction des chiffres où se trouve le signe, spécial et quelquefois bizarre dans son dessin, d'une croix à un ou plusieurs croisillons, ou à la ligne latérale oblique formant une espèce de 4, dont la signification ne s'est pas transmise jusqu'à nous.

En vue de compléter ou de préciser dans certains cas les renseignements fournis par les pièces de la collection, parmi lesquelles il faut regretter de ne rencontrer trop souvent que des titres ou des fins de

volume, dans un état quelquefois même incomplet, il a semblé utile de recourir, soit à des travaux spéciaux, comme entre autres le *Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris*, par Lottin (1792); *l'Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie*, par La Caille (1684)...... »

Les ouvrages auxquels a eu recours M. P. Delalain sont assurément des plus recommandables, et quiconque s'occupe de l'histoire de l'imprimerie et de la librairie ne saurait se passer de les consulter ; mais qu'il me soit permis de dire, en passant, que le livre de Lottin, pourtant si précieux, ne laisse pas que de présenter certaines erreurs, et que ce serait faire œuvre utile que d'en donner une nouvelle édition, soigneusement revue et augmentée. Avec les documents spéciaux que nous avons aujourd'hui à notre disposition, tels que les monographies de M. Delalain lui-même, et celles du savant M. Claudin, pour ne citer que celles-là, ne serait-il pas possible de publier un nouveau *Lottin* dont les exemplaires devenus très rares atteignent actuellement dans les ventes des prix inaccessibles à la bourse des travailleurs ? Lottin, il est vrai, ne s'est occupé que des imprimeurs ou libraires parisiens, mais, à tant faire, pourquoi n'adjoindrait-on pas à son œuvre un catalogue également chronologique des principaux libraires ou imprimeurs des autres villes de France ?

M. Delalain nous dit que « les pièces de la collection offriraient bien d'autres sujets d'examen ».

On pourrait, écrit-il, y relever le nom et la signature des dessinateurs et des graveurs des vignettes, s'inquiéter si celles-ci sont gravées sur bois ou sur métal, apprécier la finesse ou la composition artistique des ornements et des cartouches ; elles donneraient encore lieu à de curieuses observations sur la disposition typographique des titres suivant les époques ; à des comparaisons intéressantes sur l'emploi, par différents imprimeurs et libraires ou dans des pays divers, de marques semblables, analogues ou légèrement modifiées; à une étude de l'histoire généalogique des marques par fait de parenté ou de succession, par suite d'acquisition ou d'abandon, etc. »

Ce serait là un travail bien intéressant et, comme nul ne serait plus à même de nous le donner que M. P. Delalain, il faut espérer qu'il voudra bien, dans l'intérêt de l'histoire, y employer sa haute érudition.

Une substantielle étude sur les marques d'imprimeurs et de libraires vient à la suite de l'Avertissement, suivie elle-même d'un curieux « Essai d'interprétation des signes spéciaux qui accompagnet, dans les marques, les chiffres des imprimeurs et des libraires ».

J'aurais voulu pouvoir m'étendre sur cette partie du volume qui jette un jour nouveau sur cette question, en somme problématique, et je dois me borner à reconnaître que les arguments dont se sert très habilement M. Paul Delalain sont, sinon tout à fait concluants, du moins très rationnels.

L'*Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires* est un ouvrage indispensable à tous ceux — et ils sont nombreux — que passionne l'histoire de l'art typographique; il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques, à côté de La Caille, de Chevillier, de Lottin et de Silvestre. J'ajouterai encore qu'une table alphabétique des noms, soigneusement dressée, rend les recherches très faciles.

GEORGES VICAIRE.

ABRAHAM PATRAS, gouverneur général des Indes néerlandaises et sa famille. Notes biographiques et généalogiques publiées par Edmond Maignien, conservateur de la bibliothèque de Grenoble, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, officier d'académie. *Grenoble, Imprimerie et lithographie Joseph Baratier, 24, avenue Alsace-Lorraine,* 1892, in-8 de 47 pp.

Sous ce titre, M. Edmond Maignien, le savant conservateur de la Bibliothèque de Grenoble, vient de consacrer une étude très intéressante à un enfant du Dauphiné qui, vers la fin de 1689, embarqué à Enckuysen, port du Zuyderzée, comme simple soldat, parvint, par son mérite et ses hautes qualités, jusqu'aux importantes fonctions de gouverneur général des Indes néerlandaises.

M. Edmond Maignien, après d'érudites recherches, a pu reconstituer la généalogie de la famille Patras qui remonte au XVe siècle et dont le seul représentant aujourd'hui est M. le baron de la Chance. Le testament d'Abraham Patras est une pièce curieuse.

Cette plaquette, tirée seulement à 100 exemplaires et imprimée soigneusement, est ornée d'un portrait d'Abraham Patras reproduit d'après une estampe du XVIIIe siècle.

G. V.

La *Librairie des Bibliophiles* (E. Flammarion successeur) vient de mettre en vente, dans la collection des pièces de Molière publiées séparément, LE MISANTHROPE, avec une notice et des notes par M. Georges Monval. Cette pièce est ornée d'un joli dessin de L. Leloir gravé à l'eau forte par Champollion. En outre du tirage ordinaire, il a été tiré 20 exemplaires sur papier du Japon, avec triple épreuve de la gravure (nos 1 à 20); 25 exemplaires sur papier de Chine fort, avec double épreuve de la gravure (nos 21 à 45) et 25 exemplaires sur papier Whatman, avec double épreuve (nos 46 à 70).

G. V.

LETTRES DE PEIRESC AUX FRÈRES DUPUY, *publiées par* PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE, *correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques,* TOME TROISIÈME (janvier 1634-juin 1637), Paris, Imprimerie Nationale, M. DCCC XCII. (*Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France.*)

La collection des *Documents inédits de l'histoire de France* vient de s'enrichir du tome IIIe et dernier de cette partie de l'immense correspondance de Peiresc que publie notre savant ami M. TAMIZEY DE LARROQUE, consacrée spécialement aux frères *Dupuy*, ces doctes gardes de la *Bibliothèque du Roy*, et dont les deux premiers tomes avaient paru en 1886 (lettres de 1617 à 1628), et en 1890 (lettres de 1629 à 1633). Le nouveau volume, qui termine cette correspondance spéciale, comprend les lettres de l'année 1634 à la mort du grand provençal, c'est-à-dire à l'année 1637.

On trouve dans ce volume la même attitude que celle des deux premiers; les lettres du docte magistrat sont de véritables *mémoires* sur les choses de son temps et nous font assister à bien des nouvelles les plus importantes de l'histoire et de l'érudition de l'époque que l'on ne rencontre nulle part ailleurs.

La troisième portion et la fin de ce journal savant comprend donc, comme nous venons de le dire, une période de *trois ans et demi*, car la première lettre est datée *d'Aix* 3 janvier 1634, et la dernière porte : *A Aix ce 9 juin 1637*. On sait que Peiresc mourut le 24 juin 1637.

M. Tamizey de Larroque a rectifié la date de l'année de la 2e des Lettres, de 1634 en 1633.

Cet important volume qui va de 1 à 691 pages pour les *Lettres* de *Peiresc*, est accompagné d'un *Appendice* divisé en *trois* parties : la première comprenant seulement une lettre de Peiresc à « *Christophe Dupuy, prieur de la Chartreuse de Rome, à Rome* », la seconde partie est composée de VII lettres des frères Dupuy à Peiresc, et enfin la troisième et dernière partie de cet appendice comprend une *lettre* de *Gassendi* à *M. de Saint-Sauveur* à *Paris*.

Nous trouvons ensuite de la page 715 à la page 734 les *corrections* et *additions* aux *trois* volumes.

De la page 735 à 746 une très curieuse *Table alphabétique* des *mots* et *locutions* du docte magistrat, puis de la page 747 à la page 830 et dernière, une autre table, que nous croyons très complète, intitulée : TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES *mentionnés dans les Lettres de Peiresc aux Frères Dupuy et dans les principales notes de l'éditeur* (1).

Ces deux précieuses *tables* nous permettront de trouver immédiatement dans chacun des trois volumes tous les renseignements qu'ils contiennent et les détails de toute sorte qu'ils nous apportent sur les évènements de cette période de vingt ans, 1617-1637.

Nous avons ainsi donné le compte-rendu complet du nouveau volume.

Quant à *l'annotation*, avons-nous besoin de le dire, elle est vraiment magistrale. M. Tamizey de Larroque a sorti de ses riches cartons ces mille et mille notes précieuses auxquelles sa grande carrière nous a habitués, et nous croyons être l'écho de tout le monde érudit en ajoutant qu'une pareille annotation est vraiment digne des plus grands éloges.

ÉMILE DUBOYS.

(1) M. Tamizey met ici en note au bas de la page ce qui suit : « Cette table, aussi complète qu'il a été possible de la faire en ce qui concerne le texte, n'indique pas tous les noms cités dans les notes, ce qui eût demandé des développements trop considérables et, en partie, superflus. On a cru devoir laisser de côté, par exemple, les noms des écrivains allégués dans les notes philologiques, les noms des lieux d'impression cités dans les notes bibliographiques, les noms d'arrondissements et cantons cités dans les notes géographiques, les noms des personnages secondaires cités dans les notes généalogiques, etc. »

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

60. LIURE (Le) de la femme forte || et vertueuse declaratif du cantique de salo || mon es prouverbes au chapitre qui se commẽ || ce. *Mulierẽ fortem quis inveniet.* La quelle expositiõ est extraicte de plusieurs excellẽs || docteurs utile et prouffitable a personnes re || ligieuses et autres, gens de devociõ faict et cõ || posé par ung religieulx de la reformation de || lordre de Fontevrault François le Roy à la requeste de sa sœur || religieuse reformée dudit ordre. (A la fin) : *Imprimé à Paris pour Jehan Petit, libraire demourãt en la rue Saĩct Iaques a lenseigne de la fleur de lys, s. d.,* in-16 de 256 ff. goth., mar. viol., fleurons, tr. dor. 60 fr.

Très rare. Le bas du titre est remonté.

François le Roy, religieux de la réformation de l'ordre de Fontevrault, trace un portrait de « la femme forte et vertueuse », en commentant longuement le chapitre du cantique de Salomon : *Mulierem fortem quis inveniet?*

« Ceste dicte fãme forte fut trouuée après lesdictz mille ans signifiez par ladicte letre Aleph. Cest la benoiste et intemerée Vierge Marie, au ventre virginal de laq̃lle le fiz de dieu a prins nostre humanité, laq̃lle doulce Vierge est deuement appellée la fomme forte, pource quelle a suppeditte et surmonte lennemy denfer, ainsi que long temps deuant moyse avait prophetise au troisiesme chapitre du liure de Genese, disant en la persone de dieu au serpent : « *Ipsa conteret caput tuum* ».

Puis, expliquant un à un, avec de longs et subtils développements, les vingt-deux versets du chapitre de Salomon, et s'appuyant sur l'autorité des docteurs sacrés, de saint Augustin, de saint Bernard, du grand Albert, de Gerson et autres, l'auteur énumère les nombreuses qualités qui constituent la femme forte ; tantôt il la compare à « la navire d'un marchant de loing portant son pain ; » et « la

navire doit estre edifiee et cõstruite de matiere legiere, non pas pesante ne agrauãte » ; tantôt il la montre se levant de nuit et « donnant proye à ses domestiques et bonnes viandes a ses ancelles et chãberieres » ou encore « tres saige et tres prudente marchande .... experte a planter, cultiver et labourer la vigne ». La femme forte « a applicqué sa main a fortes œuvres et ses dois ont prins le fuzeau » ; elle « a ouvert sa main au poure et indigent...... ; nest point estroicte a faire petites aumosnes, mais moult large et perseuerante en ce qu'elle a estẽdu sa main ».

A la fin, deux huitains encourageant toutes les femmes à suivre l'exemple de celle qu'a célébrée Salomon :

La vraye religieuse
Qui souhaitte et desire
Estre saincte et glorieuse,
Et qui gemist et souspire
Parvenir au ciel empire,
Elle doit estre tres songneuse
De imiter et ensuyvre
La forte femme verteuse ;

Et pourtant, ma tres chere seur,
Soyez prompte et diligente
Densuyvre de tout vostre cueur
Ceste femme tres puissante,
Que Salomon dit prudente
Et de grande perfection,
Tres saige et tres sappiente
En tout son operation.

61. Les Assizes tenues à Gentilly. Par le sieur Baltazar, Bailly de S[t] Germain Des-prez. *S. l.*, 1623 ; 31 p. — Les Estats tenus à la Grenoüillière. Les 15, 16, 17 et 18 du présent mois de juin, mil six cens vingt trois. Auec la resolution & closture desdits Estats. *S. l.*, 1623 ; 32 p. — Les grands Jours tenus à Paris par M. Muet, lieutenant du petit criminel. *S. l.*, 1622 ; 32 p. ; 3 part. en un vol. pet. in-8°, dem. rel., veau f. **40 fr.**

Réunion assez rare de trois pièces satiriques qui ne manquent pas de sel gaulois.

Les Assizes tenues à Gentilly (inconnues au P. Lelong) sont une satire dirigée contre les tribunaux de l'époque. On appelle devant ces assises une série de causes prêtant à rire soit par l'objet même du débat, soit par le ton des plaideurs, soit par les conclusions du tribunal. La magistrature et le clergé, les Jésuites notamment, y sont assez malmenés. La plupart des plaignants sont des maris trompés, et on devine aisément les plaisanteries auxquelles leurs mésaventures peuvent donner lieu.

On pourrait voir dans *Les Estats tenus à la Grenouillière* une parodie des Etats-Généraux de 1614, quoiqu'ils ne paraissent que neuf ans après la tenue de cette assemblée. Le clergé, la noblesse, le tiers état et plusieurs corps de métiers, dont les pasticiers et les boulangers de petit pain, viennent exposer leurs doléances. L'opuscule se termine par une « Harangue en forme de complaincte faicte aux Estats de la Grenouillière par le capitaine Picard, general des gueux de Paris. »

Quant aux *Grands Jours tenus à Paris par M. Muet,* ils ridiculisent, avec une hardiesse qui aurait pu coûter cher à l'auteur anonyme, la justice criminelle du Châtelet. Voir, entre autres plaintes bouffonnes, celle d'un « honeste gentil-homme » qui demande réparation parce que « toutes et quantesfois qu'il passe par la vieille rue du Temple, le Perroquet d'une certaine maison qui est sur la fenestre, l'appelle ....., qui est une injure atroce et scandaleuse. »

Sur le feuillet de garde, une note de M. de Monmerqué, qui avait acheté ce curieux recueil à la vente Bruyère de Chalabre (1833).

62. — Denombrement du grandissime appareil fait par la Majesté du roy catholique pour l'année 1588. Par lequel se void le nombre de navires, grandes & petites, gallères, infanterie, cheuaux legiers, victuailles, munitions, & autres choses que sa M. a préparées. Imprimé à Rome, Bologne & Milan & de nouueau à Venise. *S. l.,* 1588; pet. in-8° de 4 ff., non chiff. 30 fr.

Pièce d'une haute importance historique. Elle donne le détail précis du nombre des navires, des fantassins et cavaliers composant l'Invincible Armada, et des provisions de toute sorte embarquées à bord de la redoutable flotte. Il en résulte que l'armement comprenait deux cent vingt « grosses navires », quatre cent dix « petites

navires », cent galères, « septante six mille soldats », deux mille neuf cents chevaux et dix huit cents « mulles pour conduire l'artillerie ».

Quant aux provisions, dont la provenance est minutieusement indiquée, elles consistaient en 264,000 quintaux de biscuit, 23,000 quintaux de « jambons et saulcissons de chair de pourceau salée », 46,000 pipes de vin, 28,000 quintaux de fromage, 29,000 barils de tonine (?), 22,000 quintaux de chair salée, 50,000 quintaux d'huile, 63,000 quintaux de vinaigre, 55,000 fanègues d'aulx, 65,000 fanègues d'orge, 45,000 « toiles de lin pour faire voiles ».

De l'année même de l'expédition (1588).

63. — Les signe (sic) merveilleux aparuz sur la ville et chastau de Bloys, en la présancedu Roy, et l'assistance du peuple. Ensamble les signes et les commette aparuz sur Paris, le douziesme de janvier 1589 comme voyez par ce present portraict. *A Paris, par Nicolas Giury, imprimeur, avec permission, s. d.*; pet. in-8, fig. sur le titre, 6 ff. non chiff., br. 15 fr.

Après avoir rappelé les présages qui annoncèrent la destruction de Sodome et de Gomorrhe, l'auteur affirme que la colère divine se manifeste par des signes analogues en plusieurs endroits de la France : « Nous en avons jà veu un cõmencement deuant nos yeux en la ville de Blois, où nous avons perdu les deux lumières et pilliers de nostre France par une meschante et mal'heureuse trahison ». Suit une courte description de ces prodiges : « Le jour de Noel darnier tomba nn flambeau de feu ardant, lequel se perdit à un instãt, puis le jour des Innocens aussi ensuiuant, s'apparut sur les sept ou huict heures au soir, deux hommes armez en blanc, ayãt en main dextre une espée tranchonte ensanglantee, lesquels hommes durerẽt peu à l'œil des persõnes qui estoient là à les regarder, voulant quasi demonstrer par là la mort de quelque grand Prince, pour les meschãcetez et trahisons qui s'y sont commis, depuis peu de tẽps en çà, et qui tous les jours s'y commettẽt. En apres l'on veid des armees sur la ville toutes à clair, luitter leurs lances les unes contre les autres ».

Quant aux signes entre Paris et saint Denis, ce sont « deux grosses nuees, lesquelles rendoient grande clarté, et venant l'une contre l'autre, s'assemble, puis se recule, et en sortit grand nombre

de sagettes et lances de feu, qui dura long temps à se combattre.... Puis le vendredy treziesme dudit moys de janvier, l'on a veu aussi au ciel un grand Croissant et une Estoille au dessous, en façon d'une Commette : laquelle esclairoit tout le jour, dõt le peuple estoit esbay ».

Sur le titre, un curieux bois représentant « les signes et les Comette aparuz sur Paris ».

Sans date, mais évidemment postérieur de quelques mois seulement au meurtre des princes lorrains.

64. — Epitaphia honorandi magistri nostri Petri a Cornibus, doctoris theologi ordinis minorum, de fide christiana optime meriti, latina, graeca, atq. hebraea : edita a cõpluribus orthodoxis & catholicis, ob specialem qua afficiebantur ad eum reuerentiam, quibus eius tumulum adornarunt in ecclesia fratrum minorum Parisiensium. *Parisiis,* 1542 ; in-8° de 22 ff. non chiff., m. r., fil., tr. dor. *(Trautz-Bauzonnet).* 70 fr.

Superbe exempl. non rogné.

Recueil d'épitaphes en l'honneur du cordelier Petrus a Cornibus, un des théologiens les plus renommés de son temps. Une de ces poésies, longue d'une centaine de vers, moitié latins, moitié français, est citée par le seigneur des Accords, au chapitre XVII de ses *Bigarrures*, comme un spécimen d'épitaphe « entrelardée et entrecousue ». En voici quelques extraits :

Fault-il helas, o doctor optime,
Que vous perdions, hisce temporibus.
Au grand besoing, doctor egregie,
Vous nous laissez plenos mœroribus.
Helas helas, pater a Cornibus,
Tant nous est dur deflere funera,
Tant est amer Parisiensibus
Estre privez tua præsentia.

Le savant théologien seul aurait pu remédier aux malheurs des temps et combattre l'erreur avec succès :

Trop connaissons hæc nostra tempora
Estre remplis calamitatibus ;
Car nous voyons lites et jurgia

Trop saugmenter his nostris finibus.
Helas helas pater a Cornibus,
Secourez-nous præcibus sedulis,
Ou aultrement, victi laboribus,
Succomberons in rebus arduis.
. . . .
. . . .
. . . .

Las nous voyons mortis invidia
Questes ravy e mundi medio,
Ensepvely cum reverentia
En grand honneur, spectante populo.
Le corps cy gist in arcto tumulo,
L'esprit conjoinct choris cælestibus.
Le monde estoit, meo judicio,
Indigne avoir Petrum a Cornibus.

Joli volume.

65. — Paciolo (Luca Pacioli de Borgo). Divina proportione, opere a tutti gl'ingegni perspicaci e curiosi necessaria, one ciascum studiosco di Philosophia, Prospectiva, Pictura, Sculura, Architectura, Musica: e altre Mathematice : suavissima, sottile, e admirabile doctrina conseguira. *Venetiis, per Paganinum de Paganinis*, 1509 ; 4 part. en 1 vol. in-fol. semi-gothique, figures sur bois, parch. **200 fr.**

La critique s'est livrée à d'interminables discussions sur la paternité de ce célèbre ouvrage, un des plus intéressants que l'on doive aux presses vénitiennes. Cicognora, d'après Vasari, attribue la divine proportion à Piero della Francesca dont Luca Paciolo n'aurait été que le plagiaire; Rio la donne, sans raisons suffisantes, à Léonard de Vinci. On a mis en avant d'autres noms. Il semble que Cicognara, Rio et les autres n'aient pas lu avec assez d'attention la dédicace de Paciolo à Pierre Soderino, placée en tête du livre : il y est dit expressément : *Ideo novum hoc opus quod iampridem parturiebam tibi uni dicare constitui; ut, cum vobis omnibus semper carissimus vixerim, habeam quo pacto satisfaciam in parte omnibus*. Si Paciolo n'eût été que le plagiaire de Piero della Francesca ou de quelque autre, eût-il osé déclarer dans cette dédicace qu'il « enfantait cet ouvrage depuis longtemps » et qu'en l'offrant aux membres

de la famille Soderino, il acquittait en partie une dette de reconnaissance. La question semble jugée, et il convient de reconnaître Paciolo comme le véritable auteur du fameux traité; c'est, du reste l'opinion adoptée par le duc de Rivoli.

La discussion n'a pas été moins animée en ce qui concerne la participation de Léonard de Vinci à l'illustration de ce beau livre; les uns la nient absolument; les autres ne l'admettent qu'avec de grandes réserves. Ici encore, la dédicace semble ne permettre aucun doute sérieux: Paciolo insiste sur les soins qu'il a donnés à son œuvre, à laquelle il s'est voué, dit-il, « *tanto ardore ut schemata quoque sua Vincii nostri Leonardi manibus sculpta quod opticen instructiorem reddere possent, addiderim* ». Il est donc établi que les planches de la « Divine proportion » ont été, en totalité ou en partie, gravées d'après les dessins de Léonard. (Voir, pour la description détaillée, *Bibliographie des livres à figures vénitiens de la fin du* XV[e] *siècle et du commencement du* XVI[e], par le duc de Rivoli, p. 209, 210 et 211.).

Bel exemplaire.

Dans la publication des documents inédits sur Racine, par laquelle s'ouvre cette livraison, nous avons laissé de côté une pièce relative au transport de la dépouille mortelle du poète de Saint-Sulpice à Port-Royal. Ce document, présenté récemment par plusieurs journaux comme « une heureuse trouvaille », a été publié par M. Paul Mesnard parmi les pièces justificatives dans la première (1865) et dans la seconde édition (1885) de Racine (Librairie Hachette, *Collection des Grands écrivains de la France)* et dans le *Dictionnaire critique de biographie et d'Histoire,* de Jal (Librairie Plon, 1867).

DOCUMENTS INEDITS

RELATIFS A

JEAN RACINE

ET A SA FAMILLE

(*Suite*)

INVENTAIRE DES BIENS DE MONSIEUR RACINE

14 MAI 1699

A la requête de dame Catherine de Romanet, veuve de M. Jean Racine, conseiller secrétaire du Roi, maison, Couronne de France et de ses finances, trésorier général de France et président au bureau des finances de Moulins, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, tant en son nom que comme tutrice de Dlles Anne, Françoise Jeanne Nicole, Magdelaine et de Louis Racine, écuyer, ses enfans mineurs, par sentence du Châtelet du 11 du présent mois, demeurant, rue des Marais, paroisse St-Sulpice, en présence de Jean-Baptiste Racine, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, demeurant avec la dame sa mère, émancipé d'âge par sentence du Chatelet du 11 du présent mois, assisté de Pierre-Collin de Moramber, sr de Riberpré, avocat en parlement, son beau-frère, demeurant rue des Noyers, paroisse St-Severin, il est fait inventaire des biens demeurés au jour du décès du défunt, arrivé le 4 avril dernier, représentés par Charles Hinon, cocher, Albert Péret, Jacques Courbassière, Christophe Verdelet, Catherine Aubé de Milly, Marie Loiseau, et estimés par Louis de Maleteste, huissier-priseur de biens au Châtelet.

Dans la cave :

Trois demi muids de vin de Bourgogne du cru de la récolte dernière prisés. . . . . 225 l.

Sous les remises estant dans la cour :

Un carrosse couppé, doublé de velours rouge, à ramages, garni de ses glaces, d'un coussin et d'un strapontin,monté sur son train à arc, avec ses quatre roues, prisé tel quel . 200 l.

Item, une petite chaise roulante, garnie de panne rouge, à glaces, montée sur son train à quatre roues, aussi tel quel prisée . . . . 75 l.

Dans l'écurie :

Item, deux chevaux ongres sous poil blanc, à courtes queues vieux et caducques, avec leurs harnais, prisés ensemble. 36 l.

Dans la cuisine :

Item, deux chenets, pelle, pincette et crémaillière, un gril, deux chevrettes, un mortier, deux poëles à frire de différentes grandeurs, le tout de fer, prisés ensemble . . . . 50 sols.

Item, un tournebroche garni de ses cordes à contre poids de cuivre, avec une broche et une lechefrite de fer, prisé le tout ensemble . . . . 4 l.

Item, deux marmites de fonte avec leurs couvercles, prisées ensemble . . . . 10 l.

Item, deux fontaines de cuivre rouge, avec leurs couvercles, à robinet, tenant chacune une voie d'eau, ou environ, posées sur leurs pieds de bois, prisées ensemble . . . 30 l.

Item, une poële à confitures, une marmite, une huguenote, un coquemard, une petite casserole, le tout de cuivre rouge, prisé ensemble . . . . 12 l.

Item, trois chaudrons de différente grandeur, une passoire, deux poëlons, trois chandeliers, le tout de cuivre jaune, prisé ensemble. . . . . 9 l. 50 s.

Item, une bassinoire de cuivre rouge avec son manche de bois, prisée . . . . 50 sols.

Item, une poissonnière de cuivre rouge, avec son fonds de fer blanc, une paire de balances de cuivre jaune, prisé ensemble . . . . 7 l.

Item, en pots, plats, assiettes et autres ustanciles d'estain donnant la quantité de cent trente livres, prisé à raison de dix sols la livre, revenant, au dit prix, à la somme de . 65 l.

Item, une table de cuisine, deux bancs, un bas d'armoire et un guichet fermant, une chaise couverte de paille, le tout tel quel, prisé. . . . . 50 l.

Dans une petite despense à côté :

Item, un crocq à pendre viande, en façon de cerceau, une armoire et un grand guichet, une autre armoire à un guichet, une vieille huche, un rouet à filer et un dévidoir, le tout ensemble tel quel prisé . . . . 4 l.

Dans une petite chambre au-dessus de l'écurie ayant vue sur l'écurie et sur la cour :

Item, deux chenets, deux chevrettes, pelle et pincettes, de fer poly, prisés . . . . 3 l.

Item, une cuvette de cuivre rouge, posée sur son pied de bois de noyer, prisé ensemble . . . . 12 l.

Item, un grand coffre de bois de chesne, servant de buffet, dans le quel est un matelas couvert de toile, rempli de bourre, une couverte de laine, un traversin de coutil rempli de plumes, prisé le tout ensemble . . . . 14 l.

Item, huit chaises et un placet de bois de noyer couvert de vieille tapisserie à œillets, et une table de bois de sapin ovalle, prisé ensemble. . . . . 12 l.

Item, deux pièces de tapisserie d'Auvergne, à verdure contenant cinq aulnes, ou environ, de cours, prisé . . 50 l.

Dans une antichambre au premier étage au-dessus de la cuisine :

Item, deux chenets et deux chevrettes, pelle, pincette et tenailles de fer poly, prisé ensemble. . . . . 3 l.

Item, une table de bois de racine de noyer, garnie de son tiroir et deux guéridons de pareil bois prisés ensemble . 100 sols.

Item, cinq fauteuils de bois de noyer, faisant avec sept autres pareils fauteuils, estant dans le garde meuble, le nombre de douze, tous garnis et couverts de tapisserie de point à la turque avec franges et molets de soye, prisés ensemble. 48 l.

Item, un miroir à glaces fines, avec sa bordure de bois doré cizelé, et son chapiteau pareil, prisés . . . . 30 l.

Item, deux grands rideaux de fenêtre de toile de lin avec leurs tringles de fer, prisés . . . . 12 l.

Item, une portière de deux aulnes de haut sur une et demie environ de largeur, de tapisserie à l'aiguille, avec sa tringle de fer, prisée . . . . 100 s.

Item, sept tableaux, peints sur toile, y compris un petit à l'aiguille, représentant des fruits et personnages, prisés ensemble . . . . 8 l.

Item, deux pièces de tapisserie de Flandre à verdure faisant avec cinq autres pièces de tapisserie pareille, estant aussy dans le dit garde meubles, le nombre de sept, contenant ensemble vingt-trois aunes ou environ, doublé par bandes de toile, le tout prisé ensemble . . . . . . 1000 l.

Dans la chambre à costé :

Item, deux chenets, pelle, pincettes et tenaille de fer, à pomme de cuivre, prisés ensemble . . . . 9 l.

Item, six tabourets de bois de noyer, couverts de tapisserie fine, à l'aiguille, prisés ensemble . . . . 12 l.

Item, un sommier de crin, un matelas de futaine, rempli de laine, deux couvertures de laine blanche d'Angleterre, et une courte pointe de toile indienne, prisé le tout ensemble. 85 l.

Item, une pendule faite par Christophle, à cadran, avec sa boîte d'écaille de tortue, prisée . . . . 30 l.

Item, un bureau de bois de racine de noyer, garny de ses tiroirs, prisé . . . . 15 l.

Item, dix-sept pièces, tant porcelaines que fayence, servant de garniture à la cheminée de la dite chambre, prisées ensemble . . . . 6 l.

Item, une croix de bois de violette sur la quelle est attaché un Christ de buis, prisée . . . . 6 l.

Item, deux tableaux peints sur toile représentant des paysages, avec leurs bordures de bois doré, prisés . . 8 l.

Et à l'esgard des autres meubles estant en la dite chambre, les d. parties ont reconnu qu'ils appartiennent à M° [*blanc*], tapissier à Paris, qui les a loués à la d. dame, pendant le temps de son deuil, ceux qui y estoient auparavant ayant esté portez dans le dit garde meuble ; et ont signé :

CATHERINE DE ROMANET.

MORAMBER DE RIBERPRÉ.

RACINE.

Dans une autre chambre à costé, ayant vue sur la dite cour :

Item, une table et deux guéridons de pièces de rapport, à piliers de bois sculpté dorés, prisés ensemble . . . 25 l.

Item, un coffre fort de bois de chesne, fermant à clef, couvert d'un tapis de Turquie, prisés ensemble . . . . 10 l.

Item, un grand cabinet de bois d'ébène, en deux corps, par bas à deux guichets et garni par haut de tiroirs, et prisé 75 l.

Item, un petit cabinet de bois de cèdre, à deux guichets, posé sur son pied, un guéridon façon de petite table ronde avec deux petits tabourets; avec quatre chaises de bois, façon de noyer, foncées de paille fine, prisé le tout ensemble. 3 l.

Item, une grande armoire de bois de noyer, à deux grands guichets, et une autre moyenne armoire de pareil bois, aussi à deux guichets, prisés. . . . . 70 l.

Item, une malle couverte de veau fauve, un petit coffre de noyer, garny de fer poly et un petit trique-trac, prisé le tout ensemble. . . . . 4 l. 10 s.

Item, un grand miroir à bordures de glaces avec de petites placques d'esbeine doré, de deux pieds et demi environ de haut, sur deux, ou environ, de large, prisé . . 60 l.

Item, trois rideaux de fenêtre de futaine blanche avec leurs tringles de fer, prisés ensemble . . . . 18 l.

Item, trois miroirs de toilette avec leurs bordures et douze pots de fayence servant de garniture aux dits cabinets et armoires, prisés ensemble. . . . . 400 l.

Item, une petite couche à hauts piliers, avec sommier de crin, lit et traversin de coutil, rempli de plumes, un matelas de futaine rempli de laine, une couverture de laine blanche, une courte pointe de toile indienne, avec la trousse, pantes et rideaux de serge verte, prisé le tout ensemble. . . 70 l.

Item, trois pièces de tapisserie de verdure à personnages de Flandres, dont une couppée en deux, faisant ensemble quinze aulnes ou environ de cours, prisées ensemble. 300 l.

Dans une petite chambre, à costé de la d. antichambre ayant vue sur une petite cour :

Item, une couche à bas piliers, avec paillasse, matelas de toile remply de laine, une couverture de laine blanche, deux malles couvertes l'une de veau fauve et l'autre de cuir, prisées ensemble. . . . . 12 l.

Item, une armoire basse à deux guichets et deux tiroirs de bois de chesne, fermant à clef, prisée . . . . 4 l.

Item, plusieurs petits morceaux de tapisserie de Bergame faisant partie du cours de la dite chambre et prisés ensemble . . . . 3 l.

Dans une petite chambre au second étage ayant vue sur la rue :

Item, deux tables, l'une quarrée de bois de sapin, posée sur son chassis et l'autre de bois de chesne ovale, posée sur son chassis ployant, une chaise ployante, un placet de tapisserie couvert en oeillets, une petite couche à bas piliers de bois blanc, garnie de sa paillasse, deux matelas remplis de bourrelaine, un traversin de coutil, rempli de plumes, une couverture de laine blanche, le tout prisé ensemble. . 10 l.

Dans un petit cabinet servant de garde robe :

Item, un poissonnier de cuivre rouge, une marmite ronde, aussy de cuivre rouge, une poële à feu de fonte de fer, trois réchauds de fer, quatre fers à repasser linge, un trépied, aussi de fer, une grille de fer, prisé le tout ensemble 4 l. 8 s.

Item, deux tables ovalles de bois de sapin, un placet couvert de tapisserie en oeillets, prisé . . . . . . 100 sols.

Item, une grande armoire de bois de noyer à deux grands guichets, fermant à clef, prisée. . . . . 7 l.

Dans un passage à costé :

Item, deux pièces de tapisserie de Flandres, contenant six aulnes ou environ, prisées ensemble . . . . 70 l.

Item, une armoire basse à trois guichets, fermant à clef, le dessus couvert de serge verte; et deux chaises de bois de noyer garnies et couvertes de tapisseries à l'aiguille, à roses, prisées ensemble . . . . 12 l.

Dans une petite chambre à costé :

Item, une petite grille, pelle, pincette, un soufflet, prisés ensemble . . . . 40 sols.

Item, une cassette couverte de point de la Chine, posée sur son pied de bois noircy, avec un tiroir, prisée . . . . 3 l.

Item, une couche à hauts piliers, garnie de son enfonçure, un matelas servant de sommier, un matelas de futaine,

rempli de laine, lit et traversin de coutil, rempli de plumes, le tour de la dite couche à pantes et rideaux de damas de laine, doublé d'un taffetas Ysabelle, avec franges et molets de soye et quatre pommes, la courte pointe du dit lit de mesme taffetas, avec un grand fauteuil garny de son coussin en tapisserie bleue et aurore, le tout prisé ensemble . 75 l.

Item, trois pièces de tapisserie, dont deux faisant le tour de lad. chambre et l'autre estant dans le dit [*blanc*] faisant ensemble six aulnes de cours, qui sont pareilles à celles inventoriées dans la susdite salle et font ensemble une tanture complette, les dites trois pièces prisées ensemble. 50 l.

Item, deux rideaux de fenestres de toile blanche, prisés ensemble . . . . 10 l.

Dans un cabinet au second étage, attenant à la terrasse :

Item, deux chenets de cuivre argenté, pelle, pincettes & tenailles, prisés ensemble. . . . . 3 l.

Item, un petit bureau de bois de rapport garni de ses tiroirs fermant à clef, une écritoire posée sur son pied de noyer, un guéridon avec son pupitre, prisés . . . . 15 l.

Item, quatre fauteuils, quatre chaises et deux petits placets couverts en partie de velours et d'étoffe d'or, prisés ensemble . . . . 60 l.

Item, trois rideaux de toile blanche avec leurs tringles, prisés ensemble . . . . 7 l.

Item, trois tapis dont deux servant de tapisserie au dit cabinet et l'autre servant de portière, avec sa tringle de fer, le tout de Perse, prisés ensemble . . . . 40 l.

Item, deux miroirs de toilette, dont l'un à bordure de bois noircy à plaques de cuivre doré, et l'autre de bois couvert de tubie (*sic*), prisés ensemble . . . . . . 3 l.

Item, deux tableaux, représentant l'un un calme & l'autre un naufrage, un autre petit tableau représentant la Vierge, un autre tableau représentant un paysage, le tout peint sur toile et bois, dans leurs bordures, prisés ensemble . 125 l.

Item, trois autres tableaux représentant, l'un M. de Luxembourg, l'autre Mr de Richelieu, et l'autre Mr Descartes, et un autre tableau représentant St Jean, le tout peint sur toile avec leurs bordures de bois doré, prisés ensemble . . 15 l.

Item, vingt cinq pièces, tant tasses que soucouppes, de porcelaine et taihière (*sic*) de la Chine, prisées ensemble. 15 l.

Item, une petite tablette à livres, composée de cinq planches, garnie de serge verte avec un petit rideau de taffetas vert au devant d'icelle, garni de sa tringle de fer, prisée 100 s.

Dans une grande chambre servant de cabinet au dit feu sieur Racine :

Item, un grand bureau de racine de bois de noyer couvert en partie de maroquin, posé sur son pied de pareil bois, deux écritoires de bois de rapport, sans garniture, prisés ensemble . . . . 36 l.

Item, une armoire de bois noircy à deux grands guichets garnis de fils de laiton, prisée. . . . . 10 l.

Item un miroir de glace fine, avec sa bordure d'écaille, prisé. . . . . 35 l.

Item, deux fauteuils de bois de noyer garnis de paille fine avec leurs coussins d'estoffe, or et argent, une petite écritoire de bois de rapport sur son pied, et un chandelier, aussy de bois de noyer, à crémaillière, prisés ensemble. . . . 12 l.

Item, seize estampes, avec leurs bordures, prisées ensemble . . . . 18 l.

Item, un portrait peint sur toile, dans sa bordure dorée, prisé . . . . 3 l.

Item, dix neuf pièces de porcelaine fine et un cabaret, façon de la Chine, avec ses pieds dorez, prisés ensemble . . 30 l.

Item, deux jattes de fayence fine et cinq tasses de porcelaine, prisées ensemble . . . . 20 l.

Item, six corps de tablettes de bois de sapin, garnies de bandes de serge verte à clouds dorés, prisés ensemble. 20 l.

Item, trois pièces de tapisserie contenant environ sept aulnes de cours, et une pièce, estant au garde meubles, contenant deux aulnes ou environ de cours, qui sont pareilles aux deux pièces inventoriées dans le dit passage, et composant ensemble une tenture complète, les dites quatre pièces de tapisserie estant de fabrique de Flandres, prisées ensemble. 120 l.

Item, un petit tapis servant de devant de cheminée, de velours de couleur de caffé, avec bandes et galons, or et argent, prisé . . . . 3 l.

Item, six aulnes de tapisserie de Bergame, au derrière des tablettes sus inventoriées, prisées ensemble. . . . . 8 l.

Item, deux rideaux de fenestres de toile damassée, prisés ensemble . . . . 10 l.

Dans une petite chambre au troisième étage sur le derrière:

Item deux chaises, pelle, pincettes de fer poly, tel quel, prisé . . . . 20 sols

Item, une petite table, façon de la Chine, un petit coffre couvert de velours rouge, posé sur son pied, un guéridon en façon de petite table ronde, et deux chaises de bois de noyer, foncées de paille avec leurs coussins de satin de Bruges, prisés ensemble . . . . 7 l.

Item, une petite armoire de bois de noyer, à deux guichets, fermant à clef, garnie par le haut de fil de laiton, prisée 7 l.

Item, une couche à hauts piliers, garnie de son enfonçure, sommier de laine, lit et traversin garni de plumes, un matelas de laine, une couverture de laine blanche, une courtepointe de toile indienne, la housse de serge verte à pantes et à rideaux, prisé le tout ensemble . . . . 75 l.

Item, six aulnes ou environ de tapisserie de Bergame faisant le cours de la dite chambre, prisé. . . . . . . 7 l.

Dans l'antichambre au troisième étage :

Item, une petite table garnie de bois de rapport, et une autre table de bois de chêne, garnie de son tiroir, prisées . . . . , ... 30 l.

Item, un lit de sangle sur le quel est une paillasse, un autre lit de bourre de laine, une couverture de laine blanche et un traversin de coutil, rempli de plumes, prisés ensemble. 15 l.

Dans une grande chambre au troisième estage servant de garde-meubles :

Item, un fauteuil de bois de noyer garny et couvert de tapisserie faite à l'aiguille, avec quatre couvertures de bourre, prisés ensemble. . . . . 20 l.

Item, deux autres fauteuils de bois de noyer, couverts de tapisserie à l'aiguille, quatre fauteuils et une chaise de bois de noyer, couvertes de paille fine, prisés ensemble . . 9 l.

Item, un petit lit brizé de bois de noyer, garny d'un sommier de crin, d'un traversin rempli de plumes, un matelas de futaine rempli de laine, deux couvertures de laine blanche, un pavillon et une courte pointe de toile indienne, deux valizes servant à porter le dit lit en campagne, prisé le tout ensemble . . . . 45 l.

Item, douze chaises de bois de noyer garnies de toile, avec une housse de damas vert, une couche à hauts piliers, gar-

nie de son enfonçure, le fond du dit lit à impérial, lit et traversin de coutil, rempli de plumes, quatre rideaux et deux bonnes grâces, dossier de fond, trois pantes, soubassement et courte pointe, le tout de pareil damas vert, avec franges et molettes de soye, la housse du dit lit de serge de St-Lô verte avec ses tringles tournantes, et quatre pommes de lit, le tout prisé . . . . 300 l.

Item, une autre couche à hauts piliers avec son enfonçure, matelas de toile rayée rempli de laine, lit et traversin rempli de plumes, une courtepointe de taffetas de plusieurs couleurs, avec une housse de serge verte, prisée le tout ensemble. 36 l.

Item, une pièce de brocatelle de Paris, contenant vingt aulnes ou environ, et prisée . . . . 15 l.

Item, un autre lit de sangle, trois vieilles paillasses et deux matelas de toile remplis de bourre, deux couvertures et deux traversins remplis de plumes, tels quels prisés. . . . 10 l.

Item, une vieille portière d'estoffe de plusieurs couleurs, une autre portière de tapisserie de point de Hongrie, cinq oreillers de toile, remplis de plumes, deux housses de chaises de brocatelle, un dessus de chaise et deux dossiers piqués, couverts de satin jaune, le tout tel quel, prisé . . . . 10 l.

Item, deux housses de croupières avec les chaperons de fourreaux de pistolets, garnis de franges et galons d'argent, prisés ensemble . . . . 30 l.

Item, deux médailles de cuivre représentant [*blanc*], une paire de tablettes à livres, un vieil fauteuil brisé, et deux vieilles robes de chambre à usage d'homme, prisées ensemble . . . . 10 l.

Dans une autre chambre attenant celle-ci dessus, servant aussy de garde meubles :

Item, une petite couche à hauts piliers garnie de son enfonçure, sommier de crin, lit et traversin de coutil rempli de plumes, trois oreillers, un matelas de futaine rempli de crin, deux couvertures de laine blanche, une couverture de taffetas vert, brodée et picquée, la housse du dit lit, à pantes et rideaux de serge verte avec la toile d'une paillasse et un autre morceau de grosse toile, le tout prisé. . . . . 80 l.

Item, une couche à bas piliers de bois de noyer et aussi son enfonçure de sangle, deux matelas de futaine remplis de laine, un lit et traversin rempli de plumes, une couverture de laine blanche, le tour du dit lit et housse en taffetas rayé

avec sa courtepointe du dit taffetas ; une couverture de toile indienne, une housse de serge rouge avec les tringles tournantes de fer, prisé le tout ensemble . . . . 120 l.

Item, neuf pièces et morceaux de tapisserie de satin de Bruges, contenant environ douze aulnes, prisées . . . 25 l.

Item, six autres pièces et huit morceaux d'autre satin de Bruges rouge avec deux grands rideaux de pareil satin prisés ensemble . . . . 24 l.

Item, une forme de lit de sangle avec matelas, lit et traversin, prisé . . . . 25 l.

Item, un petit lit de repos, rembourré de crin, matelas et traversin, prisé . . . . 8 l.

Item, deux pièces de tapisserie de Bergame, faisant le tour de la dite chambre, avec deux tableaux représentant des fruits ouvragés, et une chaise percée, couverte de moquette, prisés ensemble . . . . 100 sols.

Dans une petite chambre au quatriesme estage ayant veue sur la rue et sur la cour, servant aussy de garde meubles :

Item, une petite épée à garde et poignée d'argent, prisée avec une paire de bottines . . . . 10 l.

Item, deux coffres de bahut, couverts de cuir noir, fermant à clef, une malle couverte de pareil cuir, une chaise percée couverte de moquette, un salloir, prisés ensemble avec un rouet à filer et deux paniers d'osier à sécher linge. . 100 s.

Item, un tonneau remply de quatre-vingt bouteilles et caraffes de gros verre, avec six pots de chambre de fayence, un bassin à barbe, et une douzaine d'assiettes et saladiers aussy de fayence, le tout prisé ensemble . . . . . . 6 l.

Item, quinze livres, ou environ, de filasse d'écorce de chanvre, trois livres de filasse de lin, dix livres de fil de chanvre et lin, le tout prisé ensemble . . . . 12 l.

Dans le grenier :

Une douzaine et demie de pots de fayence et un dessus de table, prisé. .. . . 3 l. 10 s.

Ensuivent les habits :

Item, un justaucorps, une veste et une culotte de drap noir avec une camisolle de flanelle, prisés ensemble . . . 45 l.

Item, un manteau d'écarlate rouge, deux vestes dont l'une de damas rouge et l'autre de gros de Tours, le tout à fleurs d'or, prisés ensemble. . . . . 60 l.

Item, une robe de chambre bordée de satin violet, avec un bonnet de velours rouge et estoffe d'or au dessus, prisés ensemble. . . . . 40 l.

Item, une robe de chambre et une veste de toile, quatre paires de bas, deux bonnets de laine, prisés ensemble. . 7 l.

Item, une petite pièce de flanelle blanche contenant six aulnes et demie et une pièce d'étoffe de soye blanche à fleurs peintes, prisées ensemble. . . . . 15 l.

Item, trois robes de chambre à usage de femme, dont l'une en velours cramoisy, une autre de taffetas de la Chine blanc et l'autre de satin jaune, un jupon bleu de moire d'Angleterre, une robe de chambre et et une jupe d'étamine grise avec une paire de bouts de manche d'étoffe d'or, prisés. . . . 18 l.

Item, un carreau de velours rouge et un sacq de velours à ramages rouges, un petit coussin de satin blanc doublé de taffetas rouge, et un paquet de plusieurs morceaux d'estoffe de soye, prisés ensemble . . . . 8 l.

Item, une perruque prisée. . . . . 15 l.

Ensuit le linge :

Item, quatorze paires de draps de toile de chanvre et lin de deux à trois lez, prisés à raison de vingt trois livres la paire, l'un portant l'autre, revenant ensemble au dit prix à la somme de. . . . . 308 l.

Item, dix huit paires de petits draps de deux lez chacun, prisés ensemble la somme de. . . . . 140 l.

Item, dix sept paires de draps de toile de chanvre servant aux domestiques, prisés ensemble. . . . . 60 l.

Item, une courte pointe façon de Marseille, un juppon pareil et deux rideaux de fenestre de toile damassée, prisés. 30 l.

Item, dix huit serviettes et deux nappes de toile damassée avec une douzaine de serviettes de pareille toile, prisés ensemble 36 l.

Item, deux douzaines de serviettes, deux nappes de toile de lin, prisés ensemble . . . . 30 l.

Item, deux douzaines de serviettes et une nappe de toile de lin, prisées. . . . . 29 l.

Item, trois douzaines et huit serviettes et six nappes de toile ouvrée, prisé ensemble. . . . . 25 l.

Item, trois douzaines de serviettes de toile de chanvre, prisées ensemble. . . . . 21 l.

Item, vingt trois nappes de toile de chanvre, eslimées, prisées . . . . 30 l.

Item, dix douzaines de serviettes de toile de chanvre, aussi eslimées, prisées ensemble. . . . . 45 l.

Item, une autre douzaine de serviettes ouvrées, eslimées, une robe de chambre et une jupe de toile de baptiste, prisé ensemble. . . . . 4 l. 10 s.

Item, dix huit paires de bas de coton, douze paires de chaussons, six camisoles de futaine et basin, deux bonnets de nuit piqués, prisés ensemble. . . . . 7 l.

Item, dix huit chemises de nuit, de toile de chanvre, à usage d'homme, neuf caleçons, dont partie avec des bas de toile de coton, prisés ensemble. . . . . 24 l.

Item, deux douzaines de chemises de nuit, à usage de femme, eslimées, prisées ensemble. . . . . 20 l.

Item, six douzaines de chaufferies, une douzaine d'alaises, douze tabliers de cuisine, six nappes aussi de cuisine, et deux douzaines de torchons, le tout tel quel, prisés ensemble. 20 l.

Item, deux douzaines et demy de mouchoirs à moucher, et un paquet de menu linge et bouts de toile, prisés le tout ensemble . . . . 15 l.

Item, dix-huit chemises fines à usage d'homme, garnies par les poignets de dentelles, prisées ensemble . . . . 125 l.

Item, quinze autres chemises fines à l'usage du dit deffunt, prisées ensemble . . . . 24 l.

Item, douze tayes d'oreiller, trois estuys à peigner, six tabliers de toile fine, six peignoirs, quatre toilettes, dix-sept coiffes de nuit, un mouchoir de dentelles, prisés ensemble 36 l.

Item, six cravattes de différentes dentelles, quatre autres cravates unies de mousseline, et plusieurs cols de cravates, prisés le tout ensemble . . . . 36 l.

Item, sept aulnes de dentelle de Dieppe, prisées . . 10 l.

Ensuit l'argenterie :

Item, un grand bassin, trois plats, douze assiettes, douze cuillers et douze fourchettes, une autre cuiller et une autre fourchette et une écuelle à oreilles, le tout d'argent blanc, poinçon de Paris, vaisselle plate, pesant ensemble 49 mars 4 onces, prisé à raison de 30 livres le marc revient au dit prix à. 1485 l.

Une éguiere, trois chandeliers quarrez, un sucrier, une salière, une mouchette et un manche de couteau, le tout, vaisselle montée, argent blanc, poinçon de Paris, pesant dix marcs cinq onces quatre gros, prisé à raison de vingt-

neuf livres dix sols le marc, reviennent au dit prix a la somme de. . . . . 315 l. 5 s. 6 d.

(La dame Racine a déclaré que les articles de vaisselle d'argent ci-dessus inventoriez est la vaisselle qui appartenait au dit sieur Racine au moment de son mariage et dont le poids a esté laissé en blanc par l'article qui l'énonce, dont est parlé par son contrat de mariage cy après inventorié).

Autre vaisselle d'argent :

Item, deux douzaines d'assiettes, un bassin, un grand plat, un bassin à barbe, deux asiettes volantes, quatre saladiers, une saucière, une cuiller en surtout, trois cents jetons, dix neuf tant fourchettes que cuillers à caffé, le tout, vaisselle plate d'argent, poinçon de Paris, pesant 86 marcs, prisé à raison de 30 livres le marc, revenant au dit prix à . 2580 l.

Item, une eguière, un réchaud, une bassinoire, une caffetière, deux coquemares, un petit pot, une mouchette et son porte mouchettes, deux etaignoires et quatre flambeaux carrés, huit petits chandeliers, une boite à poudre, une écuelle couverte, une tasse couverte de vermeil doré, un bénitier aussi de vermeil doré, un moutardier, un bougeoir, une boite à savonnette, une salière, un cornet et un poudrier, une gondole, deux plombs à coiffer, une tabatière, un petit flacon, un dessus d'encrier et un autre dessus du poudrier, quatorze manches de couteau, une gondole, un autre encrier, un autre poudrier, le tout d'argent monté, poinçon de Paris, pesant 57 marcs, 5 onces, prisé à raison de 29 livres 10 sols le marc, revient, au dit prix, à la somme de . . . . 1699 l. 8 s. 10 d.

Item, une montre à spirale, faite par Turé, à boite d'argent, prisée . . . . 40 l.

Item, un collier de 46 perles rondes d'Orient, prisé. 1000 l.

Item, une boucle de ceinture de diamans, prisée . . 80 l.

Item, une bastière de diamans, prisée . . . . . . 30 l.

Item, une fiole de cristal garnie d'or, une paire de bouttons aussi d'or, trois bagues dans les quelles sont montées des pierres gravées, une table de bracelet dans laquelle on a ouvré unze topazes d'Inde, un curedent d'or, la garniture d'une tabatière d'escaille, le tout évalué à la pesanteur d'une once, prisé ensemble. . . . . 46 l.

Item, un petit estuy d'argent, garni de ses cizeaux et d'un poinçon, trois paires de boucles, trois autres petites boucles,

deux porte manchons, une éguille de tablette, un porte crayon, une médaille d'argent, une autre éguille de tablette, un gland d'Allemagne, une médaille antique garnie d'or, au bout de la quelle est une perle, deux chapelets de corail et un d'agathe, prisés ensemble . . . . 26 l.

Item, deux tabatières d'écaille, dont l'une garnie d'or & l'autre de cuivre, prisées ensemble . . . . 14 l.

Item, une toilette de moire aurore, avec une dentelle d'or & d'argent autour, doublée de taffetas rouge, prisée . 15 l.

Papiers :

Premièrement, l'expédition du contrat de mariage des dits sieur et dame Racine, passé par devant Galloys et Lesecq de Launay, notaires, le 30 mai 1677, contenant communauté de biens entre eux, sans être tenus des debtes l'un de l'autre faites avant leur mariage; qu'ils se sont pris avec les biens et droits mentionnés aux états y annexés et que cela a mis en communauté de part et d'autre 15000 livres ; que le surplus de leur bien leur a été stipulé propre et aux leurs, de leurs côtés et lignes, avec ce qui leur écherrait ; que le dit sieur Racine a doüé la dite dame, en cas d'enfant, de 1200 l. de rentes, et en cas qu'il n'y en eût point ou qu'ils vinssent à mourir, de 1500 livres de rentes; que le survivant prendrait, pour préciput, des meubles de la communauté, suivant la prisée de l'inventaire, sans creüe, ou en deniers, à son choix, jusqu'à la somme de 4000 livres ; la clause pour la renonciation à la communauté et celle pour le remploi des propres ; avec les quelles expéditions se sont trouvés deux estats des biens de la dite dame, dont ne reste en nature que la ferme de Variville, scituée ès environs de Montdidier en Picardie, et l'autre des biens du dit feu sieur Racine dont ne reste en nature que la vaisselle d'argent dont a esté cy devant fait mention, et son office de trésorier de France, inventorié sur le dit contrat de mariage pour le tout (1).

Plus, s'est trouvé les provisions de l'office de trésorier de France, dont le dit sieur Racine a esté pourveu, et dont on n'a parlé au présent inventaire que pour mémoire, attendu que le dit feu sieur Racine était pourveu du dit office avant son mariage.

(1) M. Mesnard donne (tome I, page 182) l'acte de mariage de Racine.

Item, une liasse de six pièces, l'une est une quittance signée Lefoin, trésorier des parties casuelles, le 18 juillet 1685, expédiée au nom du dit sieur Racine, comme trésorier de France, de la somme de 3740 l. 8 s., savoir 2248 l. 10 s. 2 d. provenant de ses gages de l'année 1684, et le surplus des deniers empruntés de M. de Boisfranc par la compagnie, pour jouir par le dit sieur Racine du bénéfice de la déclaration du 20 avril 1685, contrôlée le 28 aoust au dit an, signée Lepelletier.

Une autre quittance, signée Milieu, trésorier des parties casuelles, du 25 mai 1695, controllée le 4 juin ensuivant, expédiée au nom du dit sieur Racine, de la somme de 1525 l. 9 s. 9 d. et du bénéfice de l'édit du mois de avril 1694, avec une quittance signée : Armand, du 16 juin 1695, pour les deux sols pour livre de la dite somme.

Copie d'une quittance de 48.000 livres, pour la finance de l'office du premier président au bureau des finances de Moulins, du 18 avril 1692.

L'expédition d'un acte passé devant Caron et Caillet, notaires, le 31 mars 1692, par Me Théophile Bazire d'Estouilly, par le quel il paroist que le dit sr Racine est deschargé de l'emprunt fait par le bureau des finances de Moulins du dit d'Estouilly, énoncé par le dit acte.

Un mémoire, du dit sieur Racine, qui justifie que les dites 3748 l. 8 s., énoncées par la dite quittance, lui avaient esté accordées par le Roy.

Item, trois pièces, la première est un brevet signé : Louis, et plus bas : Phelypeaux, du 12 décembre 1690, par le quel le Roi a fait don au dit sieur Racine de la charge de l'un de ses gentilshommes ordinaires, vacante par la mort du feu sieur Torff de Potentorff.

La seconde est une quittance donnée par dame Anne Leclerc, veuve du dit de Potentorff, comme tutrice de la demoiselle sa fille, au dit sr Racine, de 10.000 livres, que Sa Majesté avait verballement ordonné estre payées par le dit sr Racine, par forme de récompense, en considération du don de la dite charge à la demoiselle de Potentorff, mineure, passée par devant Thibert et Caillet, notaires, le 23 décembre 1690.

Et un extrait du contrat de constitution passé par devant le dit Thibert, le 5 février 1691, à la dite dame Anne Leclerc, comme tutrice de la demoiselle sa fille, de 556 l. de rente moyennant 10000 livres, qui contient déclaration que les 10000 l. du dit sieur Racine sont entrées en la dite constitution.

Item, une liasse de [*blanc*] pièces qui sont : Un imprimé de l'édit de création de cinquante offices de secrétaires du Roy: du 3 avril 1694, et interprétation du dit édit. Une quittance signée : Bertin, trésorier des parties casuelles du 2 septembre 1695, controlée le 18 février 1696, signée : Phelypeaux, expédiée au nom du dit feu sieur Racine de la somme de 55000 livres pour la finance de l'un des dits offices de secrétaire du Roy, expédiée au nom du dit feu sieur Racine le 19 février 1696, signée sur le reply : par le Roy; Gourdon: sur le reply est fait mention que le dit sieur Racine avoit fait et presté le serment du dit office entre les mains de Monseigneur le Chancelier. Les lettres de survivance obtenues par le dit s[r] Racine, du mesme office, signées : Gourdon, enregistrées le 5 février 1696. Coppie collationnée du contrat de vente faite du mesme office par messieurs les secrétaires du Roy au dit sieur Racine, le 13 février 1696. Une quittance du s[r] Souller, trésorier du marc d'or des dits secrétaires du Roy, comme quoi le dit s[r] Racine lui avait payé 1050 l., à cause de sa réception au dit office et une quittance signée : Bertin, trésorier des parties casuelles, le 14 février 1698, controlée le 1[er] mars au dit an, de la somme de 12866 l. 13 s. 4 d. payée par le dit sieur Racine comme l'un des réservez, par conséquence de l'édit du mois de décembre 1697, pour jouir de 450 l. effectifs de nouveaux gages, et de l'accroissement de la bourse du sceau, ensemble des droits honoraires et de l'état de la bourse commune des dits droits honoraires (1).

Item, la grosse d'un contrat de constitution, passé devant Caillet et Gallois, notaires, le 5 septembre 1584, par Messieurs les prévosts des marchands et eschevins de ceste ville de Paris, aux d. sieur et dame Racine, de la somme de 820 livres de rente sur les aides et gabelles, au principal de 14760 livres.

Item, la grosse d'un autre contrat de constitution du 21 avril 1690, au profit du dit sieur Racine, de 30 livres de rente viagère, constituée sur les aides et gabelles.

Item, un brevet du Roi, du 15 avril 1692, par le quel Sa Majesté accorde au dit sieur Racine quatre mille livres de pension viagère.

(1) Voir Mesnard, tome I, p. 188-192, pièces relatives à la réception de Racine en l'office de conseiller secrétaire du Roi, et Servois, *Correspondance littéraire*, année 1862, n° du 25 juin, pages 239-243.

Item, la grosse d'un transport fait par Nicolas Boileau, sieur des Préaux, au dit sieur Jean Racine, de 722 l. 4 s. 5 d. de rente au denier 18, au principal de 13000 livres, constituée au dit sieur Despréaux par messieurs du clergé au diocèse de Paris le 13 juillet 1694, passé devant des Nots et Caillet, notaires, le 25 mai 1695, et sur la quelle grosse se sont trouvez la grosse du dit contrat de constitution faite par le dit clergé du diocèse de Paris, une coppie collationnée d'un arrest du Conseil, deux imprimez de contrats de rente sur la ville, servant à establir l'employ du principal de la dite rente et l'expédition d'un acte passé devant Morlon et Caillet, notaires, le 24 mars 1696, par M. Jacques Boileau, docteur de Sorbonne et chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais par lequel il consent que non obstant la donation à lui faite par le dit sieur son frère, il transporte au dit sieur Racine la dite rente (1).

Item, une quittance signée : Mareschal, du 3 février 1699, au dit sieur Racine, de 487 l. 10 s. pour une demie année, escheue le dernier décembre 1698, du loyer de la maison où le dit feu sieur Racine est décédé.

Item, l'expédition d'un contrat du 5 novembre 1698, passé devant Charles Vergeon, notaire à Moulins, entre les dits sieur et dame Racine et les dames Religieuses Ursulines de Melun, pour la profession de dame Anne Racine, leur fille, qu'elle a fait au dit couvent, dont la dot a été payée par quittance reçue par Caillet, notaire à Paris, le 15 décembre 1698, montant à 3000 livres, les quelles 3000 livres ont esté prêtées au trésor royal le 18 décembre 1698, dont a esté passé contract au proffit des d. dames Religieuses de 150 livres de rente, portant que le principal procédait de partie de la dot de lad. dame Racine, dite de Sainte Scholastique, passé devant Mouffle et Caillet, notaires, le 8 janvier 1699.

Item, la grosse d'un contrat de constitution, passé devant Morlon et Caillet, notaires, le 13 février 1696, faite par les d. sieur et dame Racine à dame Louise Goujon, veuve du s[r] Louis Quinault, auditeur des comptes, de 750 livres de rente, en suite de la quelle est la quittance de rachapt de la dite rente.

Item, deux pièces, la première est l'expédition d'un contrat de vente faite par dame Marguerite Charpentier, veuve de

(1) Voir le *Testament de Nicolas Boileau-Despreaux*, par M. le Vicomte de Grouchy, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XVI, 1889, p. 103-115 et 130-146.

Claude Lemazier, advocat du Roy au Châtelet, au dit sieur Racine, d'une maison sise à Paris, rue de la Grande Fripperie, moyennant la somme de 18400 l., par le dit contrat passé par devant Lemonier et Gallois, notaires, le 12 aoust 1681, en marge du quel est l'insinuation, signée : Parseval et Legrand, et le décret fait en exécution du dit contrat, aux requestes de l'hostel daté en fin du 5 juillet 1685, scellé le 16 du mesme mois, signé Du Chayet, avec les quelles deux pièces se sont trouvez les anciens titres et autres pièces concernant la propriété de la dite maison.

Item, trois pièces, la première est une disposition testamentaire du feu sieur Racine, du 29 octobre 1685, contenant trois articles de legs en faveur des pauvres, montant à 1300 livres, sans comprendre un legs par luy fait à une nourrice qui est morte avant le dit sieur Racine. Cette disposition porte aussi de remettre entre les mains de M. des Préaux tout ce qui se trouverait de papiers concernant l'histoire du Roy, ce que le dit sieur Racine a exécuté lui mesme, pendant sa maladie, dans le caresme dernier, ainsy que les d. parties le déclarent. (1)

La seconde est une autre disposition, du 10 octobre 1698, où il choisit sa sépulture à Port Royal des Champs, et donne à l'abbaye du dit lieu huit cents livres. (2)

Et la troisième est la quittance de Madame l'Abbesse du dit Port Royal, du 3 mai 1699, par elle donnée à la dite dame Racine, des dites 800 livres.

Le dit sieur de Riberpré a représenté l'expédition de son contrat de mariage, passé devant Mouffle et Caillet, notaires, le 5 janvier 1699, contenant que les dits sieur et dame Racine ont constitué à la dite dame de Riberpré, leur fille, en advancement sur leur succession future, la somme de 30.000 l. en effetz portez au dit contrat, dont ils ont fait la dellivrance par iceluy, à l'exception de 4.300 livres, dont les intérêts sont dus du 5 janvier 1699. Et que le survivant des d. s^r^ et dame Racine jouira pendant sa viduité pleinement et paisiblement des biens du prédécédé, sans que l'on puisse lui en demander

(1) Voir sur l'histoire de Louis XIV par Racine et Boileau, M. Mesnard, tome I, pages 110 et suivantes, et les *Mémoires sur la vie de Jean Racine,* par son fils (Mesnard, tome I, pages 276 et suivantes).

(2) Voir Mesnard tome I, page 161, et *Mémoires sur la vie de Jean Racine* (Mesnard, tome I, page 344).

aucun compte ni partage, et encore pourra le dit survivant, durant sa viduité, recevoir seul tous remboursements de rentes ou de fonds. Ce fait, le dit sieur de Riberpré a retiré l'expédition de son contrat de mariage. (1)

Item, un estat escrit de la main du dit sieur de Riberpré justifiant qu'il avait reçu, et mis en communauté, sauf à reprendre ce qui n'y devait pas entrer, la somme de 23,400 livres 18 s.

Item, un autre estat des remboursements faits des biens de la dite dame Racine, et des effets mobiliers qu'elle avait lors de son mariage, sommé au bas à 39.652 l. 12 s.

Item, un estat des dettes de la dite dame Racine, payées pendant sa communauté, sommé au bas, 9469 l. 11 s.

La dite dame Racine a représenté la somme de 1505 livres en louis d'or et d'argent, du reste des deniers comptant qui estoient lors du dit déceds et de ceux qu'elle a reçus depuis, desduction faitte de ce qu'elle a desboursé pour le charron, le mareschal, le bourrelier, les gages du domestique Fortin et autres menues despenses, mesme des frais funéraires et du legs de 800 livres fait à Port-Royal-des-Champs, montant les dits frais funéraires et legs à 1328 livres.

Déclarant la dite dame Racine, qu'il est deub à la dite communauté, pour reste des gages du trésorier de France a Moulins, de l'année 1698, 1448 livres.

Pour les fermages de Variville, de l'année 1698, et des précédentes, la somme de 1461 livres.

Pour les gages de la charge de gentilhomme ordinaire, de l'année 1698, 2000 livres.

Pour les six premiers mois, 1699, de la rente sur les aides et gabelles, 410 l.

Quelques arrérages de la rente due par le clergé du diocèse de Paris.

Le premier quartier, 1699, des gages de l'office de secrétaire du Roy, montant à 550 livres.

Neuf quartiers des petites bourses, montant à 50 livres.

Le quartier d'octobre dernier des grandes bourses, qui est de 314 livres.

Le quartier d'honoraires de la petite bourse, d'octobre 1698, de 50 l. 15 s.

Autre quartier d'honoraires, eschus au dernier mars 1699, de 64 livres.

(1) Voir l'acte de mariage, Mesnard, tome I, page 183.

Le quartier de janvier 1699 des grandes bourses, qui n'est pas encore fixé.

2000 livres pour la pension du dit feu sieur Racine, en qualité d'homme de lettres, pour l'année 1699.

Le quartier courant de la maison du Chat, rue de la Grande Fripperie.

Il est deub par la dite communauté :

Les arrérages de 500 livres de rente dues à M. Galloys, dont une année est escheue le 1er mars dernier.

Plus, au dit sieur de Riberpré, 150 l., pour ce qui s'est trouvé moins deub par le sieur de Goussancourt, de ce qui lui avait esté transporté par son contrat de mariage, pour arrérages de rentes.

Plus, pour menus gages des domestiques restés à la maison, pension d'enfants, arrérages de rentes et pensions viagères des religieuses, la somme de 758 livres ou environ.

Il a esté annexé aux présentes, à la réquisition des parties, un estat des livres de la dite communauté, estimés par les sieurs Osmont et Villery, et paraphé des partyes.

Item, un livre relié et couvert de parchemin, qui servait de journal au feu sieur Racine, sur trente six feuillets du quel il y a de l'escriture ; à quelques endroits, il y a des articles en blanc, mesme quelques radiations, les dits feuillets escrits, cottés et paraphés, par premier et dernier, avec lequel s'est trouvé un petit mémoire, escript sur un feuillet de petit papier, où il est fait mention que les biens de la dite dame Racine montaient à 61.866 livres et qu'il y avait lieu de reporter soit par diminution, ou par payement de rentes ou debtes 13882 livres.

Item, une liasse de 25 quittances et pièces, servant à la descharge de la dite communauté.

Ce fait, après qu'il ne s'est plus rien trouvé à inventorier, du consentement des dits sieurs Racine et de Riberpré, le contenu au présent inventaire est resté en la possession de la dite dame Racine, qui s'en est chargée et promet le tout représenter, quand et à qui il appartiendra.

CATHERINE DE ROMANET.
RACINE. MORAMBER DE RIBERPRÉ.
MOUFFLE. CAILLET.

Tenu pour clos le 22 mai 1699.
GANDRON.

ESTAT DES LIVRES

Demeurez après le décés de feu M. Racine, secrétaire du Roi, thrésorier de France et gentilhomme ordinaire de Sa Majesté.

Sanderi, Brabannæ, Folio prisé	10 l. t.
Theatrum Belgicum, fl°	20 l. t.
Flandria illustrata fl°. 2 vol.	30 l. t.
Sanson, fol° 2 vol.	15 l. t.
De Re diplomatica, fol°	20 l. t.
Roma subterranea fol°.	10 l. t.
Spon, miscellanea, fol°.	20 l. t.
Gruteri inscriptiones fol.	20 l. t.
Histoire Romaine par Coeffeteau, imparfaite, fol°.	1 l. t.
Bibliothèque de la Croix du Maine, fol°.	1 l. t.
Images de la bible, de Merian, 4°	4 l. t.
Linctfort, fol°. 2 vol.	14 l. t.
Bandran, dictionarium fol°, 2 vol.	8 l. t.
Chronique de Zélande par Petit, fol° 2 vol.	7 l. t.
Froissard, fol°, Lion.	8 l. t.
2 vol. dont Monumenta illustrium Virorum, fol°	5 l. t.
Heinsii inscriptiones, flo	7 l. t.
Dupuys, histoire de Boniface, fol°.	5 l. t.
Lilii Giraldi opera, fol°.	5 l. t.
Thévet, des hommes illustres, fol.	10 l. t.
Corpus juris canonici Pithoei, fol., 2 vol.	10 l. t.
Bellum lusitanum f°.	5 l. t.
Recherches de Pasquier, fol°	2 l. t.
4 volumes des mémoires de du Bellay	4 l. t.
Dionis Chrisostomi fol. grec et lat.	4 l. t.
Fournival, des Thrésoriers de France fol°.	6 l. t.
Chronicque de Monstrelet fol°	5 l. t.
Histoire de France de la Popelinière f° 2 vol.	5 l. t.
Mémoires de la Franche Comté fol°	2 l. t.
Orbis maritimus Morisoti fol.	1 l. t.
Histoire d'Anglcterre de du Chesne, fol.	3 l. t.
Histoire de Davila, fol. 2 vol.	4 l. t.
3 vol. fol. dont Polidorus Virgilius	3 l. t.
La suite des Cartes de l'Europe, fol.	30 l. t.

Histoire de France de Ste-Marthe, fol., 2 vol. . .	12 l. t.
Salvianus, de piscibus, fol.	10 l. t.
Villarpandus in Ezechielem, fol., 3 vol.	15 l. t.
Bibliotheca Tolleriana, fol.	6 l. t.
Vie des saints, 2 vol., fol.	7 l. t.
Vitruve de Perrault, fol.	12 l. t.
Lettres du Cardinal d'Ossat, fol., grand papier. .	2 l. t.
Histoire métallique de Hollande, fol.	4 l. t.
Afrique d'Aper, fol.	7 l. t.
Hérodote de Dacier, fol.	2 l. t.
Apparatus biblicus, fol.	8 l. t.
Prophetæ majores, fol.	8 l. t.
Cicero, Gruterii, fol.	1 l. t.
Dictionnaire de Moreri, fol., 3 vol	30 l. t.
Dictionnaire de l'Académie, fol., 2 vol.	20 l. t.
Photei Bibliotheca, fol., gr. et lat.	8 l. t.
8 vol. dont Helvetic. chronicum, fol.	6 l. t.
Grotii opera, fol., 5 vol.	50 l. t.
Sinopsis criticorum, fol., 5 vol.	60 l. t.
Muisius in psalmos, fol.	10 l. t.
Photii epistola, fol.	2 l. t.
Eusebii historia ecclesiastica, fol, gr. et lat. . .	6 l. l.
Eusebii chronicum, fol.	5 l. t.
Josephi opera, fol., gr. et lat.	7 l. t.
Philonis Judæi opera, fol., gr. et lat. Paris . . .	10 l. t.
Bibliothèque orientale, fol.	7 l. t.
Voyage de Chardin, fol.	5 l. t.
Jansenii Augustinus, fol.	7 l. t.
Histoire d'Angleterre, de Salmonet, fol.	5 l. t.
Œuvres de du Laurens, fol.	2 l. t.
Gesta Dei per francos, fol.	4 l. t.
Histoire d'Aubigné, fol.	3 l. t.
Strada en françois, fol., 2 vol.	3 l. t.
Histoire de du Haillant, fol., 2 vol.	2 l. t.
Dupuys, droit du Roy, fol.	5 l. t.
Histoire de l'Église de Godeau, fol. 2 vol. . . .	12 l. t.
Œuvres de M. d'Andilly, fol. 8 vol.	50 l. t.
Lotichii rerum germanicarum, fol.	5 l. t.
Journal de St-Amour, fol.	8 l. t.
Columna Trajana, fol.	15 l. t.
Tables de chronologie, non reliées, fol.	10 l. t.
Soixante et dix volumes de gazette, 4o	70 l. t.

L'Affrique de Marmol, 4o, 3 vol.	6 l. t.
Voyage de Moscovie, 4o, 2 vol.	5 l. t.
Voyages de Tavernier, 4o, 2 vol.	8 l. t.
3 vol. de voyages, dont Voyages de Pologne, 4o .	4 l. t.
Lucien, 4o, 2 vol.	4 l. t.
Ignatii Usseri Epistolæ, 4o.	6 l. t.
Apologie des religieuses de Port-Royal, 4o. . . .	5 l. t.
Origenes contra Celsum, 4o	5 l. t.
Acta Martyrum, 4o	4 l. t.
Œuvres de St Cyprien, 4o.	4 l. t.
Vérité de la religion par Le Vassor, 4o	2 l. t.
19 vol. des histoires de Varillas, 4o	38 l. t.
5 vol., in-4o, dont Pline	5 l. t.
Biblia sacra de Vitré	4 d.
2 vol. de Jansenius in testam., 4o	5 l. t.
Concordantia Bibliorum, 4o	5 l. t.
Dictionnaire allemand de Duez, 4o, 2 vol. . . .	6 l. t.
6 vol., 4o, dont Voiture.	8 l. t.
9 vol. de M. de Tillemant, 4o	40 l. t.
Perpétuité de la foy, 4o, 3 vol.	15 l. t.
Renversement de la morale, 4o.	2 l. t.
Apologie des pères, 4o	5 l. t.
Philosophie de Regis, 4o, 3 vol.	12 l. t.
Physique de Rohant, 4o	5 l. t.
Dom Barthélemy, des martyrs, 4o.	4 l. t.
Juliani opera, 4o	4 l. t.
Histoire des Indes occidentales d'Herrera, 4o, 4 vol.	10 l. t.
Julii Pollucis onomasticum, 4o, gr. et lat. . . .	5 l. t.
Histoire de l'Église, de Lesueur, 4o, 7 vol. . . .	21 l. t.
Antiquæ urbis splendor, 4o	5 l. t.
Mercurio di Siri, 4o, 26 vol.	100 l. t.
Œuvres de St Evremont, 4o, 2 vol.	6 l. t.
Silvii medicina, 4o	4 l. t.
Grotius, du droit de la guerre, 4o, 2 vol. . . .	5 l. t.
Histoire des Variations, 4o, 2 vol.	5 l. t.
La Quintinie, sur les jardins, 4o, 2 vol.	5 l. t.
4 vol. 4o, dont Vie de St Ignace.	10 l. t.
Histoire de l'Empire par Heiss, 4o, 2 vol.	5 l. t.
5 vol. 4o, dont Poëtique d'Aristote.	4 l. t.
Devoirs de la vie monastique, 4o, 2 vol.	5 l. t.
Vie des peintres et architectes, 4o, 3 vol.	8 l. t.
Historia Lithuaniæ, 4o	3 l. t.

7 vol. 4°, dont Descartes	10 l. t.
Discours sur l'histoire universelle, 4°	4 l. t.
4 vol. in-4°, dont Rhétorique d'Aristote	4 l. t.
3 vol. 4°, dont Museum italicum	4 l. t.
4 vol. 4°, dont la Vie de St François Xavier	5 l. t.
2 vol. 4°, dont Historia regum Syriæ	6 l. t.
4 vol. 4°, dont Histoire du concile de Trente	2 l. t.
10 vol. 4° dont Clovis	2 l. t.
9 vol. 4°, de Muruij	9 l. t.
10 vol. 4°, dont grands chemins de l'Empire	10 l. t.
7 vol. 4°, dont l'Histoire de St Louis	4 l. t.
6 vol. 4°, dont l'Histoire d'Aubusson	10 l. t.
8 vol. 4°, dont plusieurs pièces sur la regale	5 l. t.
6 vol. 4°, dont du Puys, majorité des Rois	4 l. t.
8 vol. 8°, dont Lactansius	7 l. t.
7 vol. 8°, dont Rotrou	2 l. t.
Astrée, 8°, 5 vol.	6 l. t.
Réformation de l'Église d'Angleterre, 4°, 2 vol.	10 l. t.
4 vol. 4°, dont recueil de pièces sur le clergé	4 l. t.
3 vol. 4°, dont pseaumes de Choisy	4 l. t.
4 vol. 4°, dont Histoire du papisme	8 l. t.
9 vol. 4°, dont Élections de l'Empire	3 l. t.
6 vol. 4°, dont Mauriceaux	6 l. t.
Plutarque de Vascosan, 8°, en 13 vol.	70 l. t.
20 vol., dont Du Pin, in-8°	40 l. t.
4 vol. de Launoy, 8°	6 l. t.
4 vol. in-8°, dont Lettres de Sacy	6 l. t.
5 vol. 8°, dont Vie de Mad. de Bellefonds	2 l. t.
Pacquet de plusieurs pièces différentes	2 l. t.
27 vol. in-8°, du Mercure français	14 l. t.
13 vol. in-8°, du Mercure hollandais	8 l. t.
Mezeray, 8°, en 8 vol.	10 l. t.
Œuvres de Mallet, 8° en 8 vol.	10 l. t.
7 vol. in-8°, dont Mercure Jésuite	2 l. t.
10 vol. 8°, dont Biblia sacra	12 l. t.
11 vol. 8°, dont liber Psalmorum	3 l. t.
10 vol. 8°, dont Vie de Cassiodore	4 l. t.
Abrégé de Gassendi, 12°, six vol.	3 l. t.
6 vol. 8°, dont Petavius rationolum	5 l. t.
11 vol. 12°, dont Prières chrestiennes	5 l. t.
12 vol. 12°, dont Mars Gallicus	5 l. t.
10 vol. 8° et 12°, dont géographie de Sanson	12 l. t.

11 vol. 12°, dont Commentaires de César	6 l. t.
10 vol. in-12, dont Traitté de Nimègue	8 l. t.
10 vol. in-12, dont Exameron rustique	10 l. t.
15 vol. in-12, dont avantures de boucaniers	4 l. t.
Biblia sacra, in-8, 8 vol. de Vitré	10 l. t.
Biblia Vatabli, 8°, 2 vol.	7 l. t.
8 vol. 12°, dont Vérité de la Religion.	10 l. t.
16 vol. 12°, dont novum Testamentum du Louvre	6 l. t.
8 vol. 8°, dont Histoire de Venise	4 l. t.
12 vol. 8° et 12°, dont nouveau Testament de Bouhours	8 l. t.
7 vol. 8°, dont Fernelle	5 l. t.
8 vol. 8°, dont Paix de Ryswick	5 l. t.
12 vol. 12°, dont Lettres de Cicéron à Atticus	4 l. t.
7 vol. 8°, dont Rerum Anglicarum.	1 l. t. 1 d.
9 vol. 8°, dont Lettres de Philarque	10 l. t.
15 vol. 8° et 12°, dont dialogues sur le quiétisme	2 l. t.
48 vol. in-8°, dont Histoire du siècle courant.	1 l. t.
Horace, de Dacier, 12°, 8 vol.	10 l. t.
12 vol. 12°, dont Térence, de Dacier	9 l. t.
11 vol. 12°, dont Rapini poemata	2 l. t.
16 vol. 12°, dont mémoires de Larochefoucault.	6 l. t.
19 vol. 8° et 12°, dont nouveau Testament de Mons.	15 l. t.
12 vol. 8°, dont Tacite d'Ablancourt	3 l. t.
12 vol. 12°, dont Voyages de Siam	4 l. t.
11 vol. 12°, dont Santolii opera.	5 l. t.
Comédies de Molière, 12°	7 l. t.
11 vol. de Corneille, 8° et 12°.	3 l. t.
Jugement des scavants, 8°, 11 vol.	8 l. t.
11 vol. 8° et 12°, dont négociations de Suède.	3 l. t.
16 vol. 8° et 16°, dont le Roman comique	2 l. t.
17 vol. 12°, dont Cérémonies funèbres	2 l. t.
14 vol 8° et 12°. dont Breviarium romanum	10 l. t.
15 vol. 12°, dont lettres de M. Arnaud	15 l. t.
Morale pratique, 12°, 8 vol.	10 l. t.
8 vol. 8°, dont Sermons de S[t] Augustin	15 l. t.
11 vol. 12°, dont Apologie pour les lettres provinciales	12 l. t.
10 vol. 8°, dont siècle de fer	3 l. t.
13 vol. 12°, dont Vie du pape Sixte V.	4 l. t.
10 vol. 12°, dont Poésies choisies.	3 l. t.
11 vol. 4°, 8°, et 16°, dont Erizzo sopra medaglie.	4 l. t.

3 vol. 8°, dont Patru . . . . 4 l. t.
8 vol. 12°, dont Pentateuque. . . . . 5 l. i.
15 vol. 12°, dont Mercure galant . . . . 1 l. t.
21 vol. de diverses grandeurs dont Élémens d'Euclide 1 l. t.
42 vol. 12°, dont Athènes ancienne et nouvelle . . 3 l. t.
23 vol. de diverses grandeurs, dont Indice de la Bible. . . . . 1 l. t.
Platonis Serrani opera, gr. et lat., 3 vol., fol. . . 3 l. t.
Demosthenis opera, fol° gr. et lat. . . . . . . 3 l. t.
Hérodote, gr. et lat., fol. . . . . 3 l. t.
Thucydides, fol., gr. et lat. . . . . 3 l. t.
Hippocrates, fol., gr. et lat. . . . . 3 l. t.
Scaligeri et Vidorii poetices Aristotelis, f°. . . . 4 d.
Appianus Alexandrinus, fol°, gr. et lat. Paris . . 5 l. t.
Dio Cassius Henrici Stephani, fol°, g. et lat., 2 vol. 7 l. t.
Philostratus, gr. et l. fol. . . . . 10 l. t.
Pausanias, gr. et l., fol. . . . . 8 l. t.
Arianus, 2 vol., gr. et l. . . . . 4 l. t.
Actianus, gr. et l., fol. . . . . 5 l. t.
Diodorus Siculus, fol., gr. et lat. . . . . . . 20 l. t.
Athæneus Casauboni, gr. et lat., fol. . . . . . 5 l. t.
Isocrates, gr. et lat., fol. . . . . 3 l. t.
Brodei epigrammata, gr. et lat., fol. . . . . . 2 l. t.
Thesaurus linguæ grecæ Henr. Steph., fol., 5 vol. 25 l. t.
Lucianus, fol., gr. et lat. . . . . 9 l. t.
Cartes marines de Hollande, fol. . . . . . . 7 l. t.
Un vol. de cartes de Samson, fol. . . . . . . 20 l. t.
Description de la Grèce, fol. . . . . 8 l. t.
Victorius in pœticam Aristotelis, fol. . . . . . 1 l. t.
Cicero Roberti steph., fol., 2 vol. . . . . . . 18 l. t.
Idem Abrami, fol., 2 vol. . . . . 5 l. t.
Dictionnaire de Furetière; 3 vol., fol., Hollande. . 36 l. t.
Dictionarium, lat. gall. Henr. Step., fol. . . . 3 l. t.
Juvenalis Bredensi, fol. . . . . 3 l. t.
Glossarium de du Cange, fol., 3 vol. . . . . . 50 l. t.
Suidas, fol., 2 vol., gr. et lat. . . . . 12 l. t.
Stephanus, de Urbibus, fol. . . . . 8 l. t.
Plato, Marcilii ficini, lat., fol. . . . . 1 l. t.
Aristophanes, fol., gr. et lat., Genevæ . . . . . 4 l. t.
Platonis opera, gr., fol, Basilea . . . . 3 l. t.
Diogenes Laertius, gr. et lat. . . . . 3 l. t.
Dyonisius halicarnasseus, fol., gr. lat. . . . . . 20 l. t.

Polybius, fol., gr. lat.	12 l. t.
Eschylus, fol., gr. lat.	8 l. t.
Eustachius in Homerum, fol., Romae, 24 vol.	24 l. t.
Virgilii opera, fol.	2 l. t.
Horatius Lambini, fol.	2 l. t.
Vetus testamentum grecum, Romæ, fol.	12 l. t.
Biblia, fol., Vitré.	24 l. t.
Catullus passerati, fol.	3 l. t.
Strabonis geographia, fol., gr. lat.	12 l. t.
Xenophontis opera, fol., gr. lat.	10 l. t.
Plutarchi opera, fol., gr. l., 2 vol.	20 l. t.
Aristotelis opera, fol., gr. l., 2 vol.	4 l. t.
Titus Livius, fol.	3 l. t.
Historiæ augustœ scriptores, fol.	3 l. t.
Suetonius Casauboni, fol.	3 l. t.
Novum testamentum grecum, du Louvre, fol.	4 l. t.
Bicij numismatica, fol.	3 l. t.
Mariana, Historia de España, fol., 2 vol.	8 l. t.
Plutarchi opera greca, 2 vol., fol.	2 l. t.
Columella, de re rustica, fol.	1 l. t.
Calepinus, fol.	5 l. t.
Polybe en françois, fol.	2 l. t.
Appian en françois, fol.	1 l. t.
Homerus, in-4°, 2 vol. de Hollande	10 l. t.
Item, Cantabrigiæ, 4°	4 l. t.
Sophocles, 4°.	4 l. t.
Theocritus, 4°, Commelin.	7 l. t.
Lexicon, gr. lat., 4°	1 l. t.
Cartes de Sanson, 4°	6 l. t.
Euripides, gr. lat., 2 vol. 4°	8 l. t.
Ambassades de Vicquefort, 4°, 2 vol.	7 l. t.
Tables de chronologie, fol.	10 l. t.
Six Volumes 4°, dont Machiavelli, cotté A	7 l. t.
Vingt volumes 4° et 8°, dont Meursius, cotté B.	48 l. t.
Trois vol. 4° variorum, dont Festus	3 l. t.
Quintilianus, 4°.	15 l. t.
Abadie 8°, Vérité de la Religion	4 l. t.
Huit vol. 4°, dont Hesiodus, cotté C.	9 l. t.
Huit vol. 4°, 8°, 12°, dont fragmenta Psalmorum, cotté D Dix vol. 8°, Variorum de Hollande, cotté E.	15 l. t.
Historia Veneta de Nani, 2 vol. 4°.	5 l. t.
Huit vol. 4°, dont Polidorus, cotté F.	12 l. t.

Huit vol. 8°, dont Ciceronis Epistolæ, cotté G. . .	12 l. t.
Six vol. 8°, dont Opuscula Græca, cotté H. . .	3 l. t.
Cinq vol. in-12, dont novum testamentum de Mons, coté I.	12 l. t.
Six volumes dont poèmes épiques, coté K. . . .	5 l. t.
Quatre vol. 16°, dont nov. test. grec. coté L. . .	6 l. t.
Ciceronis opera d'Elzevier, en 10 vol., 12°. . . .	40 l. t.
Titus Livius, 3 vol. 12° d'Elzevier	6 l. t.
Sept vol. 12°, Elzevier, coté M.	12 l. t.
11 vol. 12° dont Tacitus, cotté N.	12 l. t.
11 vol. 8° dont Homerus, cotté O.	8 l. t.
Douze volumes 16, dont Aristophanes, cotté P. .	8 l. t.
Vingt vol. 16 et 24, dont Titus Livius, cotté R. .	4 l. t.
Cinq volumes 8° et 12°, dont Philippe de Comines, coté R.	8 l. t.
Trois vol. 8°, dont Don Quichotte, cotté S. . . .	4 l. t.
Six volumes, dont pratique du Théâtre, cotté T. .	7 l. t.
Douze volumes 12° et 24°, dont Poliænus, cotté V.	4 l. t.
Dix vol. 12°, italiens et espagnols, dont opere de Testi, coté X.	1 l. t.
Trois vol. 12°, dont Marot, cotté Y	6 l. t.
Deux vol., dont pseaumes de Vatable, 8°, cottez Z.	3 l. t.
Plutarque de Vascosan, fol., 3 vol.	14 l. t.
Goltzius, fol., 7 vol.	40 l. t.
Occo, numismata, fol.	12 l. t.
Bible de Sacy, 25 vol. 8°	50 l. t.
Traitté de piété de M. Hamon, 8° et 12°, 4 vol. .	6 l. t.
Bréviaire de M. le Tourneux, 8°, 4 vol.	24 l. t.
Homélies de St-Jean Chrisostome, 8°, 6 vol. . .	10 l. t.
Vies des pères du désert, 8°, 3 vol.	9 l. t.
Joseph, 12°, 5 vol.	6 l. t.
Fréquente communion, 8° Tradition de l'Eglise, 8° }	5 l. t.
Constitution de Port Royal	2 l. t.
Essai de morale, 12°.	2 l. t.
Nouveau Testament, 8° du père Quesnel, 4 v. . .	14 l. t.
Année Chrétienne', 12°, 12 vol.	20 l. t.
Cinq vol. 12°, dont Nouveau Testament de Mons.	5 l. t.
Rituel d'Alet, in-4.	5 l. t.

Le présent estat et mémoire de livres a esté fait estimé et arresté par nous, Jacques Villery, et Charles Osmont, mar-

chands libraires à Paris, convenus pour la dame veuve du dit sieur Racine, M. son fils aisné et M. son gendre, ès-noms, qu'ils procèdent. Fait en leur présence, à Paris, ce 14 mai 1699.

JEAN VILLERY. C. OSMONT.

RACINE. CATHERINE DE ROMANET.

Paraphé ce jourd'hui, vingtiesme may 1699, suivant l'inventaire des biens du dit sieur Racine, commancé le 14e mai dernier.

CATHERINE DE ROMANET. RACINE.

MORAMBER DE RIBERPÉ.

MOUFFLE. CAILLET.

Bien des livres annotés, des tragiques grecs entr'autres, ont été donnés à la Bibliothèque du Roi par Louis Racine, et d'autres à celle de Toulouse par Lefranc de Pompignan.

Jean-Baptiste Racine, le fils aîné du poète, après avoir débuté dans les ambassades s'attacha, dit-on, si fort à sa bibliothèque qu'il ne cessa d'y vivre et d'y travailler, mais sans rien faire paraître, annotant certains livres, comme son *Horace*, qui fait aujourd'hui partie de la réserve, rue de Richelieu. Il fut d'une extrême sévérité pour l'auteur des *Poèmes de la Religion et de la Grâce*.

Louis Racine eut aussi une collection de livres qu'il vendit, après la mort de son fils, pour ne garder que les ouvrages de théologie. Malgré toutes les recherches, M. de Naurois, à l'obligeance de qui nous devons cette note, n'a encore trouvé que deux livres annotés par Jean Racine, et un autre, ayant sans doute été acheté par Louis Racine, à la mort de la princesse Palatine, dont il porte les armes. Sur le feuillet de garde, Louis a écrit une réflexion.

LIVRES DE RACINE CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE DE TOULOUSE.

Les Tragédies *d'Eschyle*. Texte grec, trad. lat. Londres, 1663, J. Flescher. — Annotations de la main de Racine. Signature.

Euripide : Tragédies. Texte grec, trad. lat. Genève, Paul Estienne, 1602. — Annotations de la main de Racine. Signature.

Sophocle : Tragédies. Texte grec, trad. lat. P. Estienne, 1603. — Annotations et signature.

Platonis opera. Texte grec, trad. lat. 3 vol. 1578, Hart. Estienne. — Signature de Racine sur le titre. Annotations au tome II.

La Pratique du théâtre (de l'abbé d'Aubignac). Paris, Ant. Sommaville, 1657. — Signature de Racine.

Fragmenta poetarum veterum latinorum. H. Estienne, 1564. — Signature.

Mar. Tub. Ciceronis Epistolarum ad familiares. Amsterd., J. Blaeu, 1649. — Nombreuses annotations. La signature ne se retrouve pas.

Le Nouveau Testament. Mons, Gasp. Migeant, 1667, 3 vol. — Signature sur le titre.

Esther : Tragédie. Paris, D. Thierry, 1689. — Annotations attribuées à Racine par Desb. Bernard, not. cat. Techener. Pas de signature. Attribution douteuse.

Traité du Sublime de Longin. Paris, Esclassan, 1694.— Attribution douteuse, pas de signature.

On retrouve, dans les fonds non catalogués, un certain nombre d'ouvrages portant la mention suivante : *Provenant de la vente de M. Racine fils,* ou simplement *Vente de M. Racine;* dès lors, tant que la révision des catalogues anciens de la Bibliothèque de Toulouse sera en cours d'exécution, il ne sera pas certain qu'on ait retrouvé tous les ouvrages ayant appartenu à Racine.

LIVRES DE RACINE CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

En ce qui touche les livres imprimés de la bibliothèque de Racine que possède la Bibliothèque Nationale, voir l'édition de M. Paul Mesnard, t. VII, p. 371 et suivantes. Il faut y ajouter un volume renfermant la *République et les Lois de Platon* (Venise, 1513).

On peut encore signaler *Dion Cassius* (Paris, H. Estienne, 1592, in-fol.), lequel était dans la Bibliothèque de M. Jules Desnoyers, membre de l'Institut. On ignore ce qu'il est devenu depuis la vente qui en a été faite au mois d'avril 1889. (Communication de M. Léopold Delisle.)

LIVRES DE RACINE CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE DE CHANTILLY.

AESCHYLUS. — Αισχυλου Προμηθευς (et aliæ tragediæ). *Parisiis, ex officina Adriani Turnebi, typographi Regii.* M.D.LII, 1 vol. in-8, mar. rouge, fil., tr. dor (reliure de Derome-Bradel).

Les marges du Prométhée et des sept chefs devant Thèbes sont entièrement couvertes de notes autographes de la main de Racine, en grec.

Exemplaire de Nodier, acquis par Mgr le duc d'Aumale à la vente Longuemare (1853).

Plinius. — C. Plinii Cœcilii secundi Epistolae et Panegyricus, editio nova Mar. Zuerius Boxhornius recensuit et passim emendavit. *Lugd. Bat. apud J. et D. Elzevir,* 1653.

Pet. in-12, vélin, renfermé dans un étui de mar. brun, par Thouvenin.

Cet exemplaire porte à la fin la signature de J. Racine, et sur les marges de nombreuses notes de sa main. Le nom de Le Maistre, qui se trouve sur le titre, semble indiquer que Racine tenait ce volume d'un des deux solitaires de Port-Royal de ce nom, Ant. Le Maistre ou Le Maistre de Sacy.

(Cat. Cigongne, n° 2267).

Il a été parlé dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux,* t. III, 550-632 de la Bibliothèque de Racine et t. VII, 525-608 des logis de Racine à Paris. M. Mesnard s'est, naturellement, fort occupé aussi de cette dernière question.

(A suivre.)

BARTHÉLEMY DE LA GORGE

LIBRAIRE, RELIEUR ET MARCHAND MERCIER

A GRENOBLE

(1516-1522)

Barthélemy de la Gorge ou de Gorges, libraire-relieur et marchand mercier à Grenoble, au commencement du XVIe siècle, ne nous était connu que par quelques extraits de comptes d'archives. On ne citait de lui aucun livre portant son nom comme éditeur.

M. Léopold Delisle, dans un article de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (année 1887, pag. 173-174), a éveillé la curiosité des bibliophiles dauphinois, en exhumant et interprétant avec sa sagacité habituelle, un débris de livre conservé dans la collection des marques typographiques du département des estampes, à la Bibliothèque Nationale (1).

« Ce fragment, dit-il, qui a été découpé dans le titre d'un volume in-4, nous offre la marque de Pierre Balet, un écusson au monogramme P. B., avec la devise : *Je vis en espérance.* Au-dessous de la marque se lit une adresse disposée sur deux lignes : *Venundantur in vico Mercuriali a Petro Balet ante insigne dive Magdalenes* (sic). *Et* GRATIANOPOLI *a* BARTHOLOMEO DE GORGES. »

(1) K. b. 126 a. Typographie, II, au mot *Balet*.

Du sens de quelques lignes tronquées dont l'impression se trouvait derrière la marque de P. Balet, M. Delisle concluait que l'édition partagée avec le libraire lyonnais et mise en vente par Barthélemy de la Gorge, dans sa boutique à Grenoble, devait être un recueil de traités philosophiques de Cicéron, accompagnés des commentaires de Pierre Marsi, de François Maturantius et de Josse Bade d'Assche.

Après avoir décrit d'après les exemplaires de la Bibliothèque Nationale deux éditions lyonnaises, de format in-4, de ces traités, avec les mêmes commentaires, datées l'une de 1512 et l'autre de 1515 (1), il terminait ainsi sa communication : « Il y a certainement eu une troisième

(1) La première édition du *De Officiis* de Cicéron avec les commentaires de P. Marsi, a été imprimée en 1482 à Venise par Baptiste de Tortis. Reproduite l'année suivante (1483) à Louvain, puis encore une fois, sans date, par l'imprimeur Jean de Westphalie, pour les étudiants de l'Université, elle fut réimprimée à Venise par son premier éditeur, en 1484 et 1486. Un autre imprimeur vénitien, Bernard de Novare *(de Novaria)*, en fit une édition concurrente en 1484. D'autres imprimeurs de Venise se mirent de la partie. Marin Sarazin (qui vint plus tard s'établir à Lyon, en 1491) en donna une édition en 1487 ; Jacobo de Paganini, une autre en 1491 ; Bernard de Choris en 1492 ; Philippe de Pincii *(Pinzius)* en 1493 ; Barth. de Zanis en 1496, 1498 et 1500, sans compter les éditions non datées.

Ce fut un libraire d'Angers, Jean Alexandre, l'un des éditeurs les plus entreprenants de son temps, qui, le premier, publia en France ces commentaires pour les étudiants de l'Université d'Angers. Il les fit imprimer pour son compte en 1498 par Georges Wolff et Thielman Kerver, imprimeurs à Paris, alors associés. L'édition, achevée le 18 des Calendes de décembre (14 novembre), portait sur le titre que les exemplaires se vendaient en la maison de ce libraire, à la Chaussée-Saint-Pierre, à Angers *(Venales reperiuntur in domo Joannis Alexandri librarii Andegavis in vico gallico vocabulo : A la Chaussée Sainct-Pierre)*.

Ce n'est qu'en 1504 que paraissent à Lyon pour la première fois les éclaircissements de Josse Bade, joints aux commentaires de Marsi. Une édition en fut faite d'abord par Étienne Baland, puis en 1506 une autre éditée par Étienne Gueynard, fut imprimée par Nicolas Wolff. Josse Bade, lui-même, fixé à Paris après la mort de l'imprimeur Trechsel, chez lequel il avait été correcteur, les imprima en 1507. Étienne Gueynard en fit immédiatement après une réimpression à Lyon. En 1510, nouvelle édition à Lyon, puis en

édition lyonnaise des œuvres philosophiques de Cicéron, qui se vendait à Lyon chez Pierre Balet et à Grenoble chez Barthélemy de la Gorge. C'est à cette édition qu'appartient le morceau de titre conservé au département des estampes. »

Nous venons de retrouver un exemplaire complet de cette édition jusqu'ici inconnue et dont l'existence avait été si clairement démontrée par le savant M. Delisle.

En voici la description exacte :

Le titre est entouré d'une bordure historiée gravée sur bois. Dans le compartiment du haut, on voit un médaillon soutenu par deux lions ; au milieu, l'auteur ou l'un des commentateurs, la tête ceinte de laurier, écrit sur un pupitre en forme de lutrin ; au-dessous, l'intitulé imprimé en rouge et noir (1) en lettres gothiques est ainsi disposé :

MARCUS TULLIUS CICERO.

De officiis. cũ libris eiusdem. *de amicitia : senectute : et paradoxis.* cum *Petri Marsi : Francisci maturancij :* et perq̃ familiari *Jodoci badii ascensii* explanatione.

℄ In quo pleraq; que per *Eneam pium* tam in diligenti castigatio// ne : q̃; trallatione greci : additamentisq; in alios cõmentatores omissa fuerant. ⁊ alia multa que falso in aliorum librorũ titulis et frontispi// cio promittebantur addita fuisse comperiet lector.

℄ Sed ⁊ emẽdatissimã tabulã *Nycolai cappusoti* ꝑ folia secretã. ⁊ hy storias suis locis non invenustas ab hoc videbit abesse illius emptor.

Au-dessous, la marque de P. Balet, ci-dessus décrite par M. Delisle.

1512, édition imprimée par J. de la Place pour le libraire Martin Boillon, citée par M. Delisle (Biblioth. Nationale, Réserve * E, 308); en 1514, édition exécutée par Jacques Myt, pour Simon Vincent; en 1515, édition publiée par Jacques Maillet (Bibl. Nat., Réserve * E, 309), et enfin nous arrivons en 1516, date de notre édition, qui fut partagée entre Pierre Balet, de Lyon, et Barthélemy de la Gorge, de Grenoble.

(1) Nous avons imprimé en *italique* les passages du titre *imprimés en rouge* dans l'original.

Cette marque mesure 102 millim. de hauteur sur 77 de largeur, justification typographique du titre. Elle est reproduite dans le recueil de Silvestre (*Marques typographiques,* n° 304), mais les dimensions en sont réduites.

Après la marque du libraire lyonnais on lit les deux lignes suivantes, rapportées par M. Delisle, qui indiquent les noms des libraires chez lesquels le livre se vendait :

¶ *Uenundantur Lugduni* in vico mercuriali a *Petro balet* āte insi gne diue *Magdalenes. Et grationopo.* a *Bartholomeo de gorges*

Le verso du titre est occupé par une lettre d'André Alsinus à Nicolas Chappusot, son précepteur : « *Excellentissimo meo preceptori Nicolao Cappusoto non minus oratori quam philosopho Andreas Alsinus. S. P. D.* (1) Vient ensuite une dédicace de Pierre Marsi : « *Petri Marsi recognitio commentariorum in officia Ciceronis ad reverendissimum in Christo patrem et dominum Dominum Raphaelem Roarium Sancti Georgii ad Velabrum Cardinalem ac Sanctissimi Romanorum episcopi Camerarium.* »

La table, qui est disposée à trois colonnes, commence au feuillet suivant, avec la signature ¶ ij et finit au tiers à peu près du feuillet ¶ iiij ; le verso de ce feuillet est blanc.

Les autres pièces liminaires se composent de l'introduction *(prohemium),* d'une lettre d'un nommé Claude de Gorges *(Claudius de Gurgite)* au professeur Ant. Bonet : « *Celeberrimo viro et juris utriusque professori peritissimo magistro Antonio Boneti Claudius de Gurgite parisinus humillimam salutem obsecrat.* » Cette lettre est datée de Lyon : « *Ex nostra Lugdunensis studii catervula pridie Kalendas februarias.* » Le tout se termine par une lettre

(1) Ces lettres abbréviatives S. P. D. signifient : *Salutem plurimam dat.*

de P. Marsi à François de Gonzague, de Mantoue, cardinal « *Petri Marsi episto. ad F. Gonzagam Cardinalem Mantuanum.* »

Telle est la composition du premier cahier formé de six feuillets.

Le texte de l'ouvrage commence au deuxième cahier portant en bas la signature *a* et folioté 1 au haut. Le nom de Claude de la Gorge que nous venons de citer tout à l'heure reparaît ici comme auteur de l'argument du premier livre des offices : « *C. de Gurgite parasini* (1) [sic] *in primum M. T. C. de Offi. ad Marcum filium argumentum.* »

Le volume finit au recto du folio CCXXXVI coté par erreur CCXXIX. Au bas de la page on lit le colophon :

> ℭ Absolutum hoc preclarum Opus Lugd'. exactissima cura necnon annotamentis longe frequentioribus nuperrime illustratum cum commentariis amplissimis. et nitidissimis excussum carateribus : *(sic)* anno domini. M.ccccc.xvj. die vero vltima mensis Maij.

Le *Registrum* qui suit, indique que tous les cahiers sont par 4, à l'exception du cahier de préliminaires qui est par 3 et du dernier cahier G qui est par 2.

On trouve des gravures sur bois en partie répétées en tête de chaque livre, aux folios numérotés I (recto), LXXXVI (verso), CXXI (verso), CLIV (verso), CLXXXII (verso) et CCXI (verso). Les types gothiques sont de deux grosseurs différentes. Le texte de Cicéron est en plus gros

(1) Claude de la Gorge indique ici son pays d'origine. *Parasinus* (et non *Parisinus*, comme on a imprimé par erreur dans les pièces liminaires) doit signifier qu'il était de Paray-le-Monial. Dans sa lettre dédicatoire à Antoine Bonet, dont il a été l'élève, il parle du pays du Beaujolais où il paraît avoir fait ses études avant de venir à Lyon : « *Nuper cum me Lugduni continerem... Demum tibi cujus Bellijoca gens omnis innititur judicio nostram hanc dicare lucubratiunculam ego dignius fore existimavi quo librum ipsum cujus noster hic labor est tue scientie libris cognatione preaffinem non dubito....* »

caractères. Les commentaires et éclaircissements qui l'entourent ou l'accompagnent sont en petits caractères. Le format est in-4.

Voici maintenant quelques renseignements concernant Barthélemy de la Gorge, qui compléteront la notice de M. L. Delisle.

Barthélemy de la Gorge demeurait dans la rue Moyenne *(Rua Media)*, aujourd'hui rue Brocherie, à Grenoble. La première mention de lui que l'on trouve dans les archives de la ville de Grenoble date de 1517. Il figure dans un compte de Georges Murguet, receveur, sous la désignation suivante :

RUA MEDIA

A Bartholomeo de Gorgia, librario. . . . . x s.

Nous le retrouvons ensuite dans les comptes de 1519-1520 de l'évêché de Grenoble :

Item, plus à Bartholomeyeu le librayre, pour deux livres demy de duet pour mectre dedans les cossans à III s. la lyvre. . . . . x s.

Plus ledict jour (XI° août 1520), cy payé à maistre Bartholome de la Gorge pour la reliure des recognoyssances de Grenoble, receptes de Actuherii (1). . . . . x s.

Nous trouvons encore cette note dans un compte de la municipalité de Grenoble en 1522 :

Item payé le mercredi XIX° de novembre 1522 à Bartholomeyeu de Gorge librayre, pour ung livre que Mess. les cosses (consuls) achetier (achetèrent) et prirent pour les affaires de la ville pour ce payé audit Bart. . . IX s.

D'après ces documents, Barthélemy de la Gorge aurait exercé de 1517 à 1522. Le volume de Cicéron, daté de

(1) Il s'agit ici d'un livre de recettes médicales. Actuarius était un célèbre médecin grec du Bas-Empire. On a désigné plus tard sous le nom générique d'*actuaires* les recueils de matière médicale, de médicaments composés, d'eaux de plantes distillées, de recettes diverses. De là la phrase : *Receptes de Actuherii*, titre d'un des livres reliés par Barth. de la Gorge,

1516, fait remonter à une année plus tôt son établissement. Claude de la Gorge qui, d'après sa lettre adressée à Antoine Bonet, a revu le texte, corrigé les épreuves (1) et rédigé les arguments, était selon toute probabililé proche parent de notre libraire, peut-être même son frère. Si le nom de famille de Barthélemy ne figure pas latinisé en *de Gurgite* sur le titre, c'est qu'il craignait, avec raison, que le public des acheteurs dauphinois ne le reconnût pas ainsi métamorphosé.

Nous terminons ces notes par un fac-simile de la signature de Barthélemy de la Gorge, telle qu'elle figure dans les quittances du temps.

A. CLAUDIN.

(1) ..... *velatis ut aiunt oculis impressorie arti incumbentium..... illorum ineptias purgare aggredior.....*

MERCERIANA

OU

NOTES INÉDITES

DE

MERCIER DE SAINT-LÉGER

(Suite).

Le 4 octobre 1798, l'abbé de Tersan m'a montré chez moi un feuillet in-folio, contenant une promesse écrite en italien, et imprimée en cinq ou six lignes, par laquelle le cardinal Carpi s'engage à payer en espèces d'or au porteur de cette promesse la somme de......, si le dit cardinal est nommé pape au premier mai 1555 (après la mort de Marcel II). Carpi a mis sa signature au bas de cette cédule, que l'abbé de Tersan a trouvée par hasard dans un volume. J'aurais désiré en avoir une copie figurée, mais je ne l'ai pas demandée de peur d'être refusé par l'abbé de Tersan, qui avait même envie de brûler cette pièce parce que, dit-il, elle ne peut servir que d'aliment à la méchanceté. Je l'ai fort détourné de cette idée, et j'espère qu'il ne la brûlera pas, du moins avant que je ne l'aie revue.

Bulla [du pape Jules II] *contra aspirantes ad papatum Symoniacae.* Cette pièce, imprimée en 4 feuillets in-4, par laquelle quiconque sera parvenu à être élu pape par des voies simoniaques, est destitué non-seulement de la papauté, mais de tout autre bénéfice dont il serait en possession, se trouve dans un recueil in-4 de la Bibliothèque du Roi, coté B, 1051, dont elle remplit les pages 211-217.



Le duc de Nivernais (Louis-Jules Barbon Mancini-Mazarini) est mort à Paris le 27 février 1798, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, sur les six heures du soir. A midi de ce même jour

il avait écrit à Caille, son médecin et son ami, un billet imprimé dans le *Journal de Paris* du 28 février 1798, p. 665, et que je retrouve dans *les Soirées Littéraires* de l'abbé Coupé, tome X, pp. 118-134, où est un article curieux et étendu sur le duc de Nivernais, ses ancêtres, son caractère, ses ouvrages (1). Quelque temps avant sa mort Nivernais a fait faire chez Didot le jeune une belle édition de ses œuvres en 8 volumes in-8. Ce qu'il y a de bon pouvait se réduire à trois volumes in-12 (au moins pensai-je ainsi). La *fable du lion qui partage la forêt en quarante districts* (par allusion à la division du royaume depuis la Révolution) a fait plaisir à beaucoup de gens.

*

En 1740, Antoine Bongiovanni publia, d'après un manuscrit de Saint-Marc de Venise, des scholies grecques d'un anonyme sur le premier livre de l'*Iliade* d'Homère, avec une traduction latine et des notes, à Venise, in-4. La belle nécessité de donner une traduction latine et d'amples notes sur des scholies grecques qui sont à l'usage des hellénistes auxquels une traduction latine est absolument inutile !

*

Le jésuite André Schott, publiant son *Italia illustrata,* n'a mis que les initiales de son nom A. S., suivies du mot *Peregrinus* pour faire comprendre qu'il était étranger à l'Italie dont il donnait l'histoire.

Depuis Schott, Magnoaldus Ziegelbauer, bénédictin allemand dont on a la *Notitia Litteraria ordinis sancti Benedicti,* in-folio (volume que j'ai), publiant en 1747 sa *Notitia Scriptorum Camaldulencium,* s'y est nommé M.-Z. PEREGRINUS, parce qu'il était étranger à l'Italie, où sont presque toutes les maisons des Camaldules ; au moins, en 1747, dans toute l'Alle-

(1) Cette notice n'a pas été mise à profit dans la délicate et très complète étude que M. Lucien Percy a récemment consacrée au favori de Mme de Pompadour, au diplomate aiguisé, au fin lettré, sous ce titre : *Un petit-neveu de Mazarin à la fin du* XVIIIe *siècle* (Calmann-Lévy, 1890-1891, 2 vol. in-8); mais on y trouve, outre la lettre au médecin Caille, des stances à Mme de Mirepoix, écrites quelques jours avant la mort du duc.

magne n'y avait-il que celle qui était près de Vienne en Autriche (1).

*

Depuis la nouvelle édition en cinq volumes in-folio de la *Bibliothèque historique de la France,* du P. Le Long, donnée par de Fontette (ou plutôt par Barbeau de la Bruyère et Rondet) on a totalement négligé et regardé comme inutile la première de 1719 qui se vend au poids.

Cette première édition ne doit pourtant pas être négligée pour plusieurs raisons, entre autres parce que c'est celle qui est citée jusqu'en 1768, et parce que la nouvelle édition, n'ayant pas une concordance des numéros de l'ancienne avec ceux de la nouvelle, on est souvent embarrassé et l'on perd bien du temps pour trouver dans la nouvelle ce qui est cité comme étant de l'ancienne. En outre, les nouveaux éditeurs se sont quelquefois permis de changer les notes du P. Le Long. Exemple : celui-ci disait, p. 138, n° 2732, de l'ouvrage de Génebrard *de Sacrarum lectionum jure :* « C'EST LE MEILLEUR OUVRAGE *fait contre le Concordat.* » La nouvelle édition, t. 1er, n° 7558, supprime de la note de Le Long les mots que j'ai soulignés d'une double ligne.

J'observe en passant qu'il y a de cette première édition de 1719 des exemplaires en grand papier. J'en ai cédé un de cette espèce à la Bibliothèque Mazarine qui présentait une singularité. Il avait été donné par le syndic et les libraires de Paris en 1721, au Contrôleur général des finances, Le Pel-

(1) Mercier a dû rédiger cette note entièrement de mémoire, car elle renferme un certain nombre d'erreurs qu'on est surpris de rencontrer sous sa plume. Ainsi André Schott (1552-1629) est l'auteur d'une *Hispania* (et non *Italia*) *illustrata,* Francofurti, 1603-1608, 4 vol. in-fol. ; la souscription à laquelle Mercier fait allusion n'est point en tête de ce livre, mais de son *Hispaniae Bibliotheca, seu de academicis et bibliothecis,* etc. (Francofurti, 1608, in-4), dont Prosper Marchand (v° *Peregrinus*) a contesté la paternité à André Schott, sans appuyer d'arguments décisifs cette opinion contraire à celle de ses devanciers. Magnoaldus Ziegelbauer (1696-1750) avait publié à Ratisbonne un *Novus rei litterariae ordinis sancti Benedicti conspectus,* in-folio, embryon d'un livre posthume, *Historia rei litterariae ordinis sancti Benedicti,* ex recensione Oliv. Legiponti, Herbipoli (Wurzbourg), 1754, 4 vol. in-folio, et il avait donné en 1750 (non en 1747) un *Centifolium Camaldulense,* dont le titre diffère, on le voit, de celui que cite Mercier.

letier, et ils avaient fait imprimer sur un feuillet qui est en tête de cet exemplaire : *Illustriss. viro D. D. Felici Le Pelletier de la Houssaye, regni administro, Ærarii gallici summo moderatori, Bibliopolæ parisisiensis protectori perpetuo ; annuum cultus et observantiae offerebant syndicus et ipsi adjuncti Collegae Bibliop. et Typogr. Paris, MDCCXXI.*

En échange, j'ai reçu un Le Long, papier ordinaire et les *Anecdota græca* des Bénédictins (Loppin, Pouget et Montfaucon), Paris, 1688, in-4°, *très peu commun.*

*

Vendredi 12 octobre 1798, M. Abeille m'a dit chez M. de Milly qu'il tenait d'un homme de lettres que le P. Brotier, jésuite, avait fait une traduction française de Pline le naturaliste, entière, et qu'il avait vu le manuscrit de cette traduction en trois volumes in-folio couverts en vélin blanc. J'ai observé à M. Abeille que l'homme de lettres en question, ou lui-même, confondait peut-être l'édition latine préparée par le P. Brotier avec une traduction française dont l'existence était d'autant plus douteuse pour moi que Brotier neveu m'avait bien dit qu'il possédait le manuscrit de l'édition latine projetée par son oncle, laquelle il se proposait d'aller publier en Hollande dès que la paix serait faite, sans m'avoir dit un seul mot de la traduction française. M. Abeille a toujours tenu bon pour cette traduction, m'a dit qu'il reverrait son homme de lettres et qu'il espérait pouvoir dans quelque temps me donner la preuve incontestable de l'existence de cette traduction dont il espérait même avoir en communication le manuscrit déposé dans un lieu connu de cet homme de lettres ; j'attendrai donc cet éclaircissement, mais en regardant toujours le fait comme douteux pour la traduction du *Pline* ENTIER, car Brotier en avait seulement traduit une partie, puisque sous le scellé de son neveu, déporté en 1798, l'on a trouvé la traduction des deux premiers livres de Pline, écrite de la main de son oncle, ainsi que me l'a assuré Chardon de la Rochette, l'un de ceux qui ont assisté à l'inventaire des papiers de Brotier (1).

(1) Cette traduction de Pline l'ancien n'a jamais vu le jour et il n'en est pas trace dans le catalogue de Parison, héritier ou acquéreur, après Chardon de La Rochette, des papiers des Brotier oncle et neveu.

*

JOANNIS PHYSIOPHILI *opuscula. Continent monachologiam; accusationem Physiophili; deffensionem Physiophili; anatomiam monachi; collegit, edidit et praefatus est* P. ALOISIUS MARTIUS (1). Augusta Vindelicorum, 1784, in-4o de 117 pages avec trois planches gravées.

C'est l'édition la plus complète de cette satire contre le monachisme, écrite par quelque protestant d'Allemagne qui a cru fort plaisant de ranger les différents ordres monastiques comme Linnée a rangé les différents objets d'histoire naturelle. Aussi le deuxième titre de l'ouvrage est-il : *Specimen Monachologiæ, methodo linnæano tabulis tribus æneis illustratum* (2).

En octobre 1798, Molini, libraire, m'en a apporté un exemplaire en me priant de lui dire si ce serait une bonne spéculation commerciale de réimprimer ce livre. Je l'ai détourné de cette entreprise.

*

Dimanche 14 octobre 1798, j'ai eu la visite de Jean-Nicolas Lindhal, Suédois, gendre de Gjörwell, ancien bibliothécaire du roi de Suède, avec qui j'ai été fort lié. M. Lindhal est dans le négoce, mais il cultive les lettres et aime beaucoup à voir les savants. Il vient de voyager en Allemagne et il ne s'est déterminé qu'à Berlin à venir passer trois semaines à Paris, sans quoi il aurait apporté une lettre de son beau-père.

(1) Jeremius *Martius*, médecin d'Augsbourg, dont la vie est dans la première partie des *Miscellanæa historiæ philosophicæ* de Jacques Brucker, impr. à Augsbourg en 1748, in-8°. (Note de Mercier.)

(2) Composée par Ignace de Born, cette facétie a été maintes fois réimprimée et traduite en allemand, en italien et en français. La traduction donnée par Broussonnet en 1784, sous le pseudonyme de Jean d'Antimoine, a été remise en circulation, avec un titre nouveau, chez Obrée, an VI, 1798, c'est-à-dire au moment même où Mercier écrivait cette note. Elle a été rééditée en 1844, chez Paulin (in-12, 96 p., fig. sur bois). Selon les continuateurs de Barbier, le nouvel éditeur était M. Charles Martins, le savant botaniste. Voyez *Supercheries littéraires* (v° *Physiophilus*) et *Dict. des anonymes* (v° *Essai sur l'histoire naturelle de quelques espèces de moines* et *Monachologie*).

Il espère revenir à Paris l'année prochaine. Il m'a présenté son album où j'ai écrit et signé une sentence latine à la suite de M. de Guignes (1). M. Lindhal a vu chez M. Fourcroy, Grégoire, Anquetil (de Sainte-Geneviève), etc.

Il m'a demandé mon portrait que je lui ai donné avec les vers latins, à ma louange que l'amitié a fait faire au hollandais Van Kooten (2). Je lui ai remis aussi une épreuve du nouveau caractère (Parangon) que vient de graver Fournier le jeune. M. Lindhal m'a paru être d'un caractère fort doux.

*

Baignoires. Les Anciens en avaient de deux sortes dans leurs salles de bain, celles qu'ils appelaient *baptisteria*, qui étaient élevées hors de terre et pouvaient être transportées aisément comme les nôtres d'un lieu à un autre. Les autres étaient creusées en terre et revêtues de pierre ou de marbre; elles se nommaient *piscinæ*. Dans sa maison de campagne nommée le *Laurentum*, Pline le jeune avait une baignoire de cette deuxième espèce : « *Cohæret calida piscina* », dit-il dans description de cette maison (*Epist.* 17. Lib. II).

Mlle d'Hervieux a dans sa charmante maison de Paris, rue Chanteraine, bâtie par Bellanger et acquise par Vilain XIV, ci-devant grand bailli de Gand et aujourd'hui banquier, une baignoire de la deuxième espèce (je l'ai vue), creusée en terre et revêtue de marbre, dont l'ouverture est entièrement couverte, en sorte qu'on ne croit pas être dans une salle de bain. Voilà une *piscina* des Anciens à Paris.

*

(1) Le n° 4 (juin 1882) du *Svenska autografsällskapets tidskrift*, publié à Stockholm, reproduit quelques pages de l'album que Lindhal avait présenté à ses contemporains. Parmi les noms français, je remarque ceux de Beaumarchais, de Marie-Joseph Chénier, de Le Brun, de Fanny de Beauharnais, de Mme du Boccage, etc., mais la sentence écrite par Mercier n'y figure pas.

(2) Ce sixain, transcrit aussi en tête de l'exemplaire de La Croix du Maine et Du Verdier, dont il a été plusieurs fois question, a été reproduit p. 562 des *Mélanges de biographie et d'histoire*, d'Ant. de Lantenay (M. l'abbé Bertrand), Bordeaux, Feret et fils, 1885, gr. in-8 (réunion à 50 ex. de tirages à part de la *Revue catholique de Bordeaux*).

Naigeon, surnommé le *philosophe* dans certaines sociétés qui font profession ouverte d'athéisme, comme l'astronome La Lande, et qui était fort ami de Diderot, (il a publié les œuvres de ce forcené en 15 vol. in-8), est fils d'un marchand de moutarde de Dijon.

Il était un jour chez M. Larcher en visite avec sa mère. Celle-ci, ne sachant de quoi parler, bavardait sur Dijon ; son fils le philosophe, impatienté d'entendre parler de sa ville natale, dit à sa mère avec vivacité : « *Eh ! laissez là Dijon* » ; mais sans parler de moutarde. Ce Naigeon, d'une constitution faible, ne vivant que de végétaux, âgé d'une cinquantaine d'années environ, a publié la traduction des *Œuvres* de Sénèque par de La Grange et la vie du même Sénèque par Diderot, l'une et l'autre avec des notes de sa façon. C'est encore de lui que sont les seuls quatre premiers volumes des moralistes anciens imprimés chez Didot en 1782, lesquels portent la lettre initiale de son nom. C'est ce qu'il dit lui-même au tome 1er, page 130, note 3, de son *Dictionnaire de la philosophie ancienne et moderne,* formant les 6 livraisons 45e, 52e, 56e, 58e et 63e de l'*Encyclopédie par ordre de matières,* in-4. Le tome 1er a paru en 1791 ; le deuxième, de 940 pages, en 1792, et le troisième de 966 pages en 1793 et 1797. Le libraire Agasse, propriétaire de l'*Encyclopédie,* ne détache pas ces trois volumes ou six livraisons de sa masse encyclopédique ; cependant il en a détaché quelques exemplaires en faveur d'un de ses confrères qui les vend 48 livres brochés en carton. Naigeon, dans le discours préliminaire qui est en tête de ce dictionnaire, critique avec beaucoup d'aigreur et d'acharnement M. Dutens, auteur de l'*Origine des découvertes des modernes,* dont la critique parle avec dédain. Dans la note 2 de la page V il persifle M. de Villoison sans le nommer, mais en le désignant par « l'homme de l'Europe qui sait *le plus,* mais non *le mieux de grec,* éditeur d'ouvrages qui auraient dû rester ensevelis dans la poussière des bibliothèques », etc.

*

Le Crocheteur borgne, imprimé au tome 58, page 287, des *Œuvres de Voltaire,* édition de Kehl en 92 volumes in-12 (l'édition in-8 n'en a que 70), n'est pas de Voltaire, mais de Bordes, Lyonnais, connu par son *Parapilla. Le Crocheteur*

borgne avait aussi été attribué, mais à tort, au chevalier de Boufflers (1).

*

Le Masque de fer n'était autre qu'un frère de Louis XIV, né soit quelque temps avant lui, soit jumeau, mais son aîné, n'étant venu qu'après l'autre. Voyez là-dessus le tome 92 des *Œuvres* de Voltaire, additions et corrections, pages 541-545. Il faut voir aussi les *Mémoires* du Maréchal Duc de Richelieu, où le fait est prouvé d'une manière satisfaisante.

*

Consolato del Mare (*Le Consulat*), tel est le titre d'une compilation des anciennes lois maritimes, rédigée dès le XIIe siècle et imprimée en italien, mêlé de catalan, à Barcelone, en 1494, in-folio, et souvent depuis. La mauvaise traduction française par François Mayssonni, avocat à Marseille, sous le titre : *Le Consulat*, fut imprimée en Avignon en 1577, in-4o (du Verdier en parle). Voyez un curieux détail sur ce livre rare dans mon exemplaire de l'*Index. Annal. typogr.* de Maittaire, t. Ier, page 307.

J'y indique d'après Valin les auteurs et ouvrages anciens et modernes sur les lois maritimes.

*

En devisant, le 1er novembre 1798, avec Santander, de Bruxelles, venu ici pour choisir dans les dépôts des livres pour la bibliothèque de Bruxelles, je lui demandais des nouvelles des Bollandistes et de leur ouvrage. Il me répondit que les PP. Ghesquière et de Bye avaient émigré, que de

(1) *Le Crocheteur borgne* fut composé par Voltaire, très probablement à la fin de 1747, lors de son séjour à Sceaux auprès de la duchesse du Maine. Imprimé en 1774 dans le *Journal des Dames*, comme l'ouvrage « d'un homme très célèbre », il fut donné pour inédit par les éditeurs de Kehl, mais un erratum du tome LXX de cette édition l'attribuait à Bordes, de Lyon. Plus tard, Decroix, auteur de cet erratum, remit à Beuchot une note où il maintenait sa première attribution, sans motiver, il est vrai, pour quelles raisons il avait contesté la paternité de Voltaire.

Buc était resté ; que la bibliothèque des Bollandistes et les matériaux de leur ouvrage avaient été mis en sûreté, avant l'entrée des Français dans la Belgique, par l'abbé de Tongerloo, qui avait fait transporter le tout en lieu sûr (en Hollande, dit-on), sans savoir où précisément ; ainsi l'on peut espérer qu'après les troubles, cette belle entreprise sera reprise.

*

Entre les livres acquis en 1798 par la Bibliothèque Mazarine, il faut distinguer la rarissime édition du *Décret de Gratien,* faite à Strasbourg en 1471, in-folio (1) (V. *Bibl.* de De Bure, t. II, nº 916, avec mes notes manuscrites) ; l'exemplaire est fort beau, bien conservé, et est orné d'une miniature où est représenté l'auteur offrant son livre au pape. Or, cet auteur y est revêtu de l'habit de bénédictin ; ce qui prouve l'opinion vulgaire au XVᵉ siècle que Gratien avait réellement embrassé cet état ; ce qu'a nié de nos jours M. Favioli dans son histoire de Bologne, où il prétend prouver que Gratien n'était point moine. Voir ma note sur l'article GRATIEN, t. 1ᵉʳ, page 415, de la *Bibliothèque des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît,* in-4º. Cet exemplaire provenait des dépouilles de la Belgique.



Le cinquième et dernier volume des *Mémoires* de l'Académie de Bruxelles, in-4º, EST TRÈS RARE, parce qu'il n'en a été tiré qu'un fort petit nombre d'exemplaires (80 ou 100 au plus) ; aussi la Bibliothèque du Roi n'a-t-elle que les quatre premiers volumes (2). Santander a promis à Van Praët (en novembre 1798) de lui en chercher un exemplaire, comme il m'a promis ce même jour de trouver pour moi un exemplaire de

(1) *Concordantia discordantium canonum, seu Gratiani decretum, cum apparatu Bartholomæi Brisiensis.* Strasbourg, Eggesteim, 1471, in-folio, nº 47 (ancien 491) du Catalogue des incunables de la Bibliothèque Mazarine, rédigé par M. Marais.

La miniature du premier folio est, en tant qu'œuvre d'art, assez médiocre. L'exemplaire a subi de nombreuses réparations et rien n'indique la provenance à laquelle Mercier fait allusion.

(2) Cette lacune a été comblée depuis.

l'*Index* de Maittaire que je voudrais rendre à l'imprimeur Prault, à qui est l'exemplaire que j'ai couvert de mes notes manuscrites et que je ne veux pas lui donner.

*

Michaelis Bernardi Valentini *historia simplicium reformata. Francofurti ad M.*, 1716 ; in-folio, fig.

Livre très rare en France. Cailleau, dans son *Dictionnaire bibliographique* en fixe sottement le prix à 10 ou 12 livres. Ce livre ne se vend pas ici, *quand on le trouve, moins de 80 à 100 fr.* Outre sa rareté, le grand nombre de planches et le mérite de l'ouvrage font rechercher ce volume, qui est pourtant beaucoup moins cher dans la Belgique qu'à Paris. C'est ce que m'a dit Santander, qui a promis à M. Lhéritier de lui en procurer un exemplaire à un prix modéré, quand il serait de retour à Bruxelles.

Cailleau indique d'autres ouvrages du même Valentini, entre autres un *Amphiteatrum Zootomicum,* 1720, in-folio.

*

Un abbé Lambinet a publié récemment à Bruxelles un écrit sur l'origine et les progrès de l'imprimerie aux Pays-Bas (1), qu'il a dit avoir envoyé ici à Millin, qui ne l'a pas encore reçu. Dans cet écrit Lambinet parle des miens sur l'imprimerie avec estime ; mais il maltraite fort injustement M. Visser, de la Haye, pour son catalogue hollandais des éditions faites au

(1) *Recherches historiques, littéraires et critiques sur l'origine de l'imprimerie, particulièrement sur ses premiers établissements au* xv[e] *siècle dans la Belgique,* Bruxelles, imp. Flon, an VII, in-8 ; deuxième édition très augmentée sous le titre de *Origines de l'imprimerie d'après les titres les plus authentiques,* Paris, H. Nicolle, 1810, 2 vol. in-8. Visser, dont il a déjà été question plus haut, avait publié à la suite de la traduction néerlandaise des *Origines typographiques* de Gérard Meermann, par H. Gockinga (1767, in-4), une liste des livres imprimés au xv[e] siècle dans les Pays-Bas ; il a depuis publié une nouvelle traduction française de Meermann avec additions (Paris, Schoell, 1809, in-8). Tous ces travaux ont été bien dépassés par les *Annales de la typographie néerlandaise au* xv[e] *siècle,* du savant et regretté M. A.-G. Campbell (La Haye, Nijhoff, 1874, in-8, et suppl., 1878, in-8, 30 p.; 1885, in-8, 44 p.).

xve siècle dans les Pays-Bas. M. Visser, respectable par des connaissances très étendues, a écrit en latin les *Annales typographiques des Pays-Bas,* qui sont restées chez lui en manuscrit, parce que jusqu'ici aucun libraire n'a voulu faire les frais de la gravure des planches renfermant les caractères employés par les différents imprimeurs des Pays-Bas, et que M. Visser n'a pas voulu que ses *Annales* paraissent sans ces planches.

*

Girardot de Préfond, connu depuis longtemps par son goût pour les anciennes éditions, et qui fut forcé par des circonstances imprévues de vendre les livres de son cabinet, dont le catalogue imprimé en 1757 est recherché, Girardot, dis-je, avait fait faire avec beaucoup de soin et de dépenses une suite de calques de diverses éditions anciennes qu'il m'avait cédés. Lors de la Révolution, me trouvant dans l'embarras, je vendis cette suite précieuse au comte de Mirabeau, dans le catalogue duquel on peut en voir, pages IX et X, la notice.

Cette suite fut achetée en 1791, après la mort de Mirabeau, par Bolongaro Crevenna, amateur de livres à Amsterdam. Elle était composée de 226 calques ; Crévenna fit continuer ce travail, dans la vue de faire graver ces dessins dans une nouvelle histoire de l'imprimerie, qu'il méditait, mais dans un voyage qu'il fit en Italie, sa patrie, Crevenna, jeune encore, mourut, et après lui ses livres d'histoire littéraire, (les seuls qu'il eût gardés, ayant été forcé de vendre, en 1789, sa bibliothèque, pour payer ses créanciers), furent vendus.

La suite des calques fut acquise à cette époque par un amateur, nommé.......... qui les garda comme curieux, mais n'en fera aucun usage utile au public et aux amateurs (1).

*

(1) Cette deuxième vente eut lieu à Amsterdam le 11 novembre 1793 et jours suivants, par les soins de Changuion, de Van Hulst et de Hengst. Les calques, au nombre de 513, contenus dans cent trente-cinq enveloppes « vulgairement nommées chemises » sont, comme dans le catalogue Mirabeau, l'objet d'une mention spéciale, mais je n'ai pu retrouver le nom de l'acquéreur que Mercier a laissé en blanc.

Le fameux sonnet de *l'Avorton,* généralement attribué à Hesnault, n'est pas de lui, mais du comte D'ETLAU, fils de M. de Saint-Luc. C'est ce qu'assurent de l'Estoile et plusieurs autres.

*

M. Adry possède sept lettres du famenx Nicole qui n'ont pas été publiées dans les trois volumes des lettres de cet auteur. Ce ne sont que des copies de la main du P. Guerrier, de l'Oratoire, *mais sûres.*

*

La célèbre actrice Clairon vient de publier (octobre 1798) ses *Mémoires* en un vol. in-8.

J'ai vu il y a une vingtaine d'années une médaille frappée en son honnneur (1).

L'endroit le plus piquant de ces mémoires est celui où elle fait le récit d'une conversation qu'elle eut chez le maréchal de Richelieu avec la duchesse de Grammont, au sujet du duc de Choiseul, frère et amant de cette duchesse et qui aimait aussi la Clairon.

Celle-ci se tira avec beaucoup d'adresse d'une conversation si délicate et qui aurait embarassé toute autre.

L'histoire de son revenant dans ses mémoires est puérile et ridicule. Tout ce récit (elle a beau citer des témoins) n'en est pas moins ridicule. Elle parle de sa propre mère, femme à la vérité très méprisable, d'une façon indécente. Le prince de..... (2) dont Clairon gouverna pendant huit ans la personne et l'État, est fort maltraité par elle dans une lettre remplie d'injures.

Le seul morceau intéressant de ces mémoires est celui sur la *Déclamation théâtrale,* mais il n'est qu'un réchauffé de l'article *Déclamation théâtrale* de Marmontel dans la grande *Encyclopédie.* Clairon n'a fait que délayer les idées de l'académicien sans y rien ajouter d'intéressant.

*

(1) Cette médaille, frappée en 1765 aux frais de MM. de Valbelle et de Villepinte, fut le prétexte d'épigrammes cruelles que nous ont conservés la *Correspondance* de Grimm et les *Mémoires secrets* dits de Bachaumont.

(2) Le margrave d'Anspach.

Grand Vocabulaire des termes de marine anglaise et française. Paris, imp. royale, 1777, in-4°, fig. (1). Ne connaissant pas ce livre, j'avais donné commission au mois de novembre 1789. Je le prendrais pour une douzaine de livres, mais il fut adjugé 15 livres, en sorte que je ne l'ai pas eu. J'attendrai qu'il se représente.

*

On a démoli l'église de Saint-Marcel à Paris. L'adjudicataire du bâtiment faisant faire des fouilles, M. de Milly a assisté à quelques-unes.

On y a trouvé plusieurs tombeaux de pierre sans inscription, quelques-uns avec des vases de terre remplis de parfums dont l'odeur était encore sensible. M. de Milly a emporté quelques-uns de ces petits vases en donnant pourboire aux ouvriers.

Le plus curieux monument de cette église était le tombeau du fameux Pierre Lombard. M. de Milly ayant prié qu'on l'ouvrît, l'adjudicataire et le maître maçon lui répondirent que le sieur Jacob ou Jacqueau (2), nommé curé constitutionnel de cette église, il y a deux ou trois ans, avait fait ouvrir le tombeau de Pierre Lombard, que le corps avait été trouvé entier, la mitre sur la tête, et un anneau précieux au doigt que le prétendu curé avait vendu 1.800 livres. Tel est le dire des ouvriers et du public du quartier. J'ai averti M. Le Blond, lequel ferait bien de prévenir Lenoir, conservateur du Dépôt des Petits-Augustins, pour qu'il aille faire un tour à ces fouilles de Saint-Marcel (19 novembre 1798).

(*A suivre.*)

(1) *Vocabulaire des termes de marine en anglais et en français,* par Daniel Lescallier, Imp. Royale, 1777, in-4, réimp. avec augmentation sous le titre de *Vocabulaire des termes de marine,* F. Didot, an V (1797), 3 vol. in-4. Il existe en outre une contrefaçon de la première édition (1783) et un *Abrégé* de la seconde (1800, in-8).

(2) Pierre-André Jacquot, précédemment curé de Saint-Martin-du-Cloître depuis 1788, électeur de la section des Gobelins à l'Assemblée électorale de 1790, nommé curé de Saint-Marcel après la suppression de sa première cure et par suite du refus du curé de Saint-Hippolyte de prêter le serment civique. (Cf. Étienne Charavay, *Assemblée électorale de Paris (18 novembre 1790-15 juin 1791),* Paris, Quantin, Noblet, Jouaust, 1890, in-8, p. 80, 305, 482, 497.)

PIÈCES INÉDITES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE

Nous avons retrouvé dans nos vieilles archives les pièces suivantes que nous croyons inédites et qui nous paraissent présenter quelque intérêt pour l'histoire littéraire de la France. L'enveloppe qui les contient porte cette indication : *Copié sous la direction de M. Teulet.* Ce nom est une garantie à la fois de l'exactitude de la copie et de l'importance des documents. On sait en effet ce qu'était, en matières historiques, la compétence de M. Alexandre Teulet, longtemps attaché aux Archives de l'Empire, mort en 1866, connu par les *Layettes du trésor des chartes* et surtout par les *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au XVI[e] siècle,* savant ouvrage qui fait autorité.

Une de ces pièces est accompagnée de la mention suivante : *Bibliothèque du Louvre. Pièces relatives aux ducs et duchesses d'Orléans. J. 145, 2-3, P. 139.* Les autres copies étant de la même écriture, il est à croire que ces documents proviennent tous de la Bibliothèque du Louvre ; ils seraient, en ce cas, d'autant plus précieux que cette bibliothèque a été entièrement incendiée au temps de la Commune.

Ces documents ne sont autres que des quittances ou des ordres de paiement qui se partagent en deux séries bien distinctes : la première se compose des reçus signés par les auteurs de « la translacion de la Bible en françois laquelle fist commencier le Roy Jehan que Dieu absoille. » Les

paiements sont faits, au nom du duc d'Orléans, par les mains de Godefroy Lefeure (Lefèvre), « varlet de chambre et garde des deniers des coffres dudit seigneur. » La traduction paraît avoir été poursuivie activement et par un assez grand nombre de collaborateurs ; on trouve deux quittances datées du même jour. La seconde série comprend les paiements faits à des savants et à des poètes ; nous y rencontrons, et c'est tout dire, les noms de Clément Marot et de Ronsard.

1397 — 3 SEPTEMBRE

20 écus d'or reçus par Nicholas, de l'ordre des frères Précheurs, pour avoir travaillé à la traduction française de la Bible commencée par ordre du Roi Jean.

Sachent tuit que je frère Nicholas, de l'ordre des frères prescheurs, docteur en théologie, confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orliens par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit Seigneur, la somme de vint escus d'or pour labourer sur la translacion de la Bible en françois laquelle fist commencier le Roy Jehan que Dieux absoille. En tesmoing de ce j'ay escript cette cédule de ma propre main et y ay mis mon signe manuel avec mon seel de quoy jay à coustume à user. fait le tiers jour de septembre l'an M CCC IIII^{xx} XVII.

M. J. NICHOLAS.

1397 — 3 SEPTEMBRE

20 écus d'or reçus par Étienne Chaumont, docteur en théologie, pour avoir travaillé à la traduction française de la Bible commencée par ordre du roi Jean.

Je Estienne de Chaumont, docteur en théologie, confesse avoir receu de très noble et puissant prince

Monseigneur le duc d'Orliens par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit Seigneur, la somme de vint escus d'or pour cause de laborer en la translacion de la Bible, laquelle fist commencier le Roy Jehan cui Dieu absoille. En tesmoing de ce j'ay escripte ceste cédule de ma main et sceller de mon seel duquel j'ai à coustume à user. Fait l'an mil CCC IIII^{XX} XVII le lundi tiers jour de septembre.

1397 — 6 OCTOBRE

20 écus d'or reçus par Guillaume Vivian, de l'ordre des frères prêcheurs, pour avoir travaillé à la traduction française de la Bible, commencée par ordre du roi Jean.

Sachent tuit que je frère Guillaume Vivian de l'ordre des frères prècheurs, bachelier en théologie, confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orliens par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit Seigneur, la somme de vint escuz d'or pour labourer en la translacion et reposicion d'une bible en françois laquelle fist commencier le Roy Jehan que Dieu absoille. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main et y ay mis mon signe manuel avec mon seel duquel j'ay à coustume à user. Fait VIe jour d'octobre mil CCC IIII^{XX} et XVII.

..G..

1397 — 20 NOVEMBRE

20 écus d'or reçus par Jean de Chambli, de l'ordre des frères prêcheurs pour avoir travaillé à la traduction

française de la Bible commencée par ordre du roi Jean.

Sachent tuit que je frère Jehan de Chambli, de l'ordre des fréres précheurs demourant au monastère de Poissi confesse avoir eu et reçu de Monseigneur le duc d'Orliens par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit Seigneur, la somme de xx escus d'or pour labourer en la translation et exposicion d'une bible en françois laquelle fist commencier le Roy Jehan que Dieu absoille. En tesmoing de ce j'ai escript cette cédule de ma propre main et y ay mis mon signe manuel avec mon seel de quoi j'ay à coustume à user. Fait le xxe jour de novembre l'an mil CCC III^{xx} XVII.

CHAMBLY.

1397-98 — 5 JANVIER

20 écus d'or reçus par Simon Domont, maitre ès-arts, pour avoir travaillé à la traduction française de la Bible, commencée par ordre du Roi Jean.

Sachent tuit que je Symon Domont, maistre ès-ars et estudient en théologie confesse avoir eu et reçeu de Monseigneur le duc d'Orleens par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit Seigneur la somme de vint escus d'or pour labourer en la translation et exposition d'une bible en françois laquelle fist commencier le Roy Jehan que Dieu absoille. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main et y ay mis mon signet manuel avec mon seel duquel j'ay à coustume à user. Fait le ve jour de janvier l'an mil CCC IIII^{xx} et XVII.

DOMONT.

1398 — 6 Mai

20 écus d'or à Iehan Nicolas frère prêcheur pour avoir travaillé à la traduction de la Bible commencée par ordre du roi Iean.

Sachent tuit que je frère Jehan Nicholas, maistre en théologie, de l'ordre des frères prescheurs, confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orliens par les mains de Godefroy Lefeure, valet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit Segneur, la somme de vint escus d'or pour labourer en la translacion et composicion d'une Bible en françois, laquelle fit commencier le Roy Jehan que Dieu absoille. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main et y ai mis mon signe manuel avecques mon seel duquel j'ay à coustume à user. Fait le VIe jour de may l'an mil CCC IIII^xx XVIII.

F. M. J. Nicholas.

1398 — 15 Mai

20 écus d'or à Guillaume Vivian, frère prêcheur, pour avoir travaillé à la traduction en français de la Bible commencée par ordre du Roi Jean.

Sachent tuit que je frère Guillaume Vivian de l'ordre des frères prêcheurs, confesse avoer eu et recepu de Monseigneur le duc d'Orléans par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit Sygneur, la somme de vint escus d'or pour labourer en la translation et exposition d'une Bible en françois laquelle fist commencier le Roy Jehan, que Dieu absoille. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule

de ma propre main et y ai mis mon signe manuel avec mon seel dequel jay accoustume à user. Fait le quinsième jour de mai l'an mil CCC IIII^{xx} XVIII.

GUILLAUME.

1398 — 27 JUIN

20 écus d'or à Iehan de Signeville, maître es arts, pour avoir travaillé à la traduction en français de la Bible commencée par ordre du roi Iean.

Sachent tuit que je Jehan de Signeville, maistre ès-ars et estudiant en théologie, confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orléenz par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit Seigneur, la somme de vint escus d'or pour labourer en la translacion et exposicion d'une Bible en françois laquelle fist comencier le Roy Jehan que Dieux absoille. En tesmoing de ce j'ay escript ceste présente cédule de ma propre main et y ay mis mon signe manuel avec mon seel duquel j'ay à coustume à user. Fait le XXVIIe jour de juin l'an mil CCC IIII^{xx} XVIII.

DE SIGNEVILLE.

1398 — 28 JUIN

20 écus d'or à Iehan de Chambli, frère prècheur, pour avoir travaillé à la traduction en français de la Bible commencée par ordre du roi Iean.

Sachent tuit que je frère Jehan de Chambli, de l'ordre des frères prescheurs, demourant ou monastère de Poissi, confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orliens par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit seigneur, la

somme de xx escus d'or pour labourer en la translacion et composicion d'une Bible en françois, laquelle fist commencier le Roy Jehan que Dieu absoille. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main et y ay mis mon signe manuel avec mon seel de quoi j'ay à coustume à user le XXVIIIe jour de juing l'an mil CCC IIIIxx XVIII.

J. CHAMBLY.

1398 — 8 JUILLET

20 écus d'or à Henri Chicot, maître ès arts, pour avoir travaillé à la traduction en français de la Bible commencée par ordre du Roi Iean.

Sachent tous que je Henri Chicot, maistre ès-ars et bachelier fourme en théologie, confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orleens par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit Seigneur, la somme de vint escuz d'or pour labourer en la translacion et exposicion d'une bible en françois laquelle fist commencier le Roy Jehan que Dieu absoille. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main et y ay mis mon signe manuel avec mon seel duquel j'ay à coustume à user. Fait le VIIIe jour de juillet l'an MCCC IIIIxx et XVIII.

CHICOT.

1398 — 16 DÉCEMBRE

240 écus d'or reçus par Th. Angevin povr distribuer au traducteur de la Bible glosée en français, travail commencé par ordre du roi Jean.

Sachent tuit que je Thévenin Angevin confesse avoir reçù de Monseigneur le duc d'Orléenz par la main de

Godefroy Lefeure, varlet de chambre du dit Seigneur et garde des deniers de ses coffres, la somme de douze vins escuz d'or pour baillier et distribuer aux translateurs qui translatent pour mon dit Seigneur la Bible glosée en françois laquelle fist commencier le Roy Jehan que Dieu absoille. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main le sezième jour de décembre l'an mil CCC IIII^{xx} dix-huit.

T. ANGEVIN.

1470 — AOUT

22 liv. tourn. à partager entre Regnault Lequeux et Robert du Herlin pour un recueil de ballades et rondeaux.

Je Berthault de Villebresme, licencié ès-lois, conseiller de Madame la duchesse d'Orléans, de Milan, et comtesse de Blois, certiffie à tous à qui il appartient que Michel Gaillart, conseiller d'icelle dame, trésorier et receveur-général de ses finances, a paié et baillé à Maistre Regnault Lequeux et Robert du Herlin, secrétaire du Roy nostre Sire, la somme de vingt deux livres tournois, laquelle somme la dite dame a donnée et ordonnée aux dessus dits, à chascun par moitié, en faveur de ce qu'ilz ont donné à la dite dame certainz livrez par eux faits, de balades et rondeaulx. De laquelle somme de XXII L. t^{s} les diz sieurs Regnault et Robert se sont en ma présence tenuz contents et paiez, et en ont quicté le dit trésorier, tesmoing mon seing manuel cy mis le jour d'aoust l'an mil CCCC soixante et dix.

DE VILLEBRESME.

1489 — 15 Mai

180 liv. t. payées par ordre du Roi à Paul Emylius, orateur et chroniqueur lombart.

Les généraulx conseillers du Roy nostre sire sur le fait et gouvernement de ses finances ont fait recevoir par Jehan Lalemant aussi conseiller du dit seigneur et receveur général des dites finances ès pays et duchié de Normandie, je Jehan de Port commis à recevoir en l'élection de Gisors la porcion de l'octroy et aide mis sus ceste présente année commancée le premier jour de janvier dernier passé, tant pour le paiement des gens de guerre que autres affaires du Roy, nostre dit seigneur, sur ce que il peut et pourra devoir à cause de sa dite commission et recepte, tant de ce présent quartier d'avril que des deux autres quartiers de juillet et octobre prouchains venans de ceste présente année, et dont le dit receveur général a pour ce baillé sa cédule au contreroleur de la dite recepte générale et en ceste mis son signe la somme de neuf vingt livres tournois par maistre Paule Emylius, orateur et croniqueur lombart à luy ordonnée par le Roy, nostre dit seigneur pour sa pension, et entretenement en son service durant ceste dite présente année, escript le quinzième jour de may l'an mil cccc quatre-vings-neuf.

Lebreton. Demanto. Arlaut.

Paolo Emilio, plus connu sous le nom de Paul-Émile, né à Vérone, vint s'établir en France sous le règne de Charles VIII, avec le titre d'orateur et chroniqueur du roi. Il fut chargé d'écrire en latin *antique* les annales de la France et se voua à cette tâche sous les règnes de Charles VIII, Louis XII et François I[er]. Son ouvrage, qui devait former dix volumes, avait pour titre: *De rebus gestis Francorum usque ad annum* 1588. Paul-Émile ne publia que les six premiers livres, mais laissa pour les quatre derniers des matériaux qui furent

utilisés après sa mort par son ami Zavarizzi. L'édition complète du *De rebus gestis Francorum* ne parut qu'en 1539.

Selon l'auteur de l'article *Paul-Émile* de la *Biographie universelle* (Firmin Didot frères, 1856), la pension annuelle accordée à l'orateur-chroniqueur n'aurait été que de cent vingt livres tournois. La quittance que nous publions établit que cette pension s'élevait à neuf vingt, c'est-à-dire à cent quatre-vingt livres.

1517 — 14 Juillet

15 livres tournois reçues par Adam Laigre, aumônier de la Reine et garde de la bibliothèque du Roi en son château de Blois, pour un quartier de sa pension comme garde de la dite bibliothèque.

Je Adam Laigre, aumosnier de la Royne et garde de la librayrie du Roy nostre sire, estant en son chasteau de Bloys, confesse avoir eu et reçeu de maistre Jacques Yvart, recepveur ordinaire du dommaine de la conte du dit Bloys, la somme de quinze livres tournois à moy ordonnée pour la garde de la dite librayrie pour les moys de avril, may et jung dernier passez. De laquelle somme de xv l. l. ts me tiens pour content et bien paié et en quicte le dit seigneur, recepveur et tous aultres, tesmoing mon seing manuel cy mys le mardi quatorsième jour de juillet l'an mil cinq cens et dix-sept.

Adam Laigre.

1531 — 15 Fevrier

Gratification de cent écus d'or soleil accordée par le Roi à Clément Marot.

François, par la grâce de Dieu Roy de France, à nostre amé et féal conseiller, trésorier et receveur général de noz finances extraordinaires et parties casuelles, Me Jehan

Laguette, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des premiers et plus clercs deniers prouvegnus ou qui prouviendront des dites parties casuelles, vente et composicion des offices et autres deniers extraordinaires, vous paiez, baillez et délivrez comptant à nostre cher et bien amé varlet de chambre ordinaire Clément Marot la somme de cent escuz d'or soleil auquel en faveur et conservacion des bons et agréables services qu'il nous a par ci-devant faiz et fait encores ordinairement par chascun jour en son estat et office, et autrement nous en avons fait et faisons don par ces présentes, et ce oultre et par dessus les autres dons, gaiges et bienffaiz qu'il a par ci-devant euz de nous et pourra encores avoir cy après pour aultre ou semblable cause et par rapportant ces dites présentes signées de nostre main avec quictance et recongnoissance du dit Marot sur ce suffisante, seullement nous voulons la dicte somme de c escus soleil estre passée et allouée ès-comptes et rabatue de vostre dite recepte généralle par noz amés et féaulx gens de nos comptes ausquelx nous mandons ainsi le faire sans aucune difficulté, car tel est nostre plaisir, nonobstant que la partye ne soit couchée en l'estat général de noz finances et quelzconques aultres ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Rouen le XIIIe jour de février l'an de grâce mil cinq cens trente-et-ung et de de nostre règne le dix-huitième.

FRANÇOYS.

Par le Roy : BRETON.

En la présence de moy notaire et secrétaire du Roy nostre sire, Clément Marot, varlet de chambre ordinaire du Roy, a confessé avoir eu et receu comptant de Me Jehan Laguette, conseiller du dit seigneur, trésorier et receveur-général de ses finances extraordinaires et parties

casuelles, la somme de cent escuz d'or soleil auquel le dit sire en a fait don en faveur et considéracion des bons et agréables services qu'il luy a et par cy-devant faicts et fait encorez ordinairement par chascun jour en son estat et office et autrement. De laquelle somme de c escuz le dit Marot s'est tenu pour content et bien paié et en a quicté et quicte le dit Me Jehan Laguette, trésorier et receveur-général sus-dit et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis à sa requeste le XXIIIe jour de mars l'an mil cinq cens trente-et-ung.

DELACHESNAYE.

Ces deux pièces visent un seul et même paiement ; la première est un ordre de payer adressé par François Ier au receveur-général de ses finances ; la seconde est la quittance délivrée par Clément Marot en présence d'un notaire et secrétaire du roi. On aimerait à croire que le don de ces cent écus fut une réponse à l'Épitre si connue, intitulée : *Au Roy, pour avoir été dérobé;* mais ce chef-d'œuvre de Marot est indiqué par toutes les éditions comme étant de l'année 1521, et notre quittance est de 1531. Il faut donc chercher dans les œuvres du poète une autre demande d'argent (et elles sont nombreuses) qui ait provoqué la libéralité royale. Le douzain suivant de Marot qui a pour titre : *Au Roy, pour avoir cent escuz,* semble se rapporter à ce présent :

Plaise au Roy ne refuser point,
Ou donner, lequel qu'il vouldra,
A Marot cent escuz apoinct,
Et il promet qu'en son pourpoinct
Pour les garder ne les couldra.
Monsieur le légat l'absouldra,
Pour plus dignement recevoir,
J'entens s'il veult faire devoir
De sceller l'acquit à l'Espergne ;
Mais s'il est dur à y pourveoir,
Croyez qu'il aura grand pouvoir,
S'il me faict bien dire d'Auvergne.

Il est vrai que cette supplique en vers est attribuée à l'année 1529; si cette date est exacte, le don de François Ier se serait fait attendre assez longtemps. Quoi qu'il en soit, ces cent écus ne peuvent se confondre avec les gages que Marot devait toucher en sa qualité de valet de chambre du roi; il s'agit ici d'une libéralité spéciale, comme le prouvent ces termes très explicites de l'ordre royal : « Et ce oultre et par dessus les autres dons, gaiges et bienffaiz qu'il a par ci-devant euz de nous et pourra encores avoir cy-après pour aultre ou semblable cause. »

1531 — 14 Décembre

Gratification de 500 écus à Theocrenus precepteur des enfants du Roi.

En la présence de moy, notaire et secrétaire du Roy nostre sire Théocrènus, régent d'escolle de Messeigneurs les enffans du Roy, nostre dit seigneur, a confessé avoir eu et receu comptant de maistre Jehan Laguette, conseiller du dit seigneur, trésorier et receveur général de ses finances extraordinaires et parties casuelles la somme de cinq cens escuz d'or soleil dont a esté fait don au dit Théocrènus pour et en faveur des bons et continuelz services qu'il a par ci-devant faitz au dit seigneur fait et encores continue chacun jour à l'érudition et endoctrinement de mes diz seigneurs ès-sciences et bonnes lettres, et ce oultre et par dessus les autres dons, pensions et bienffaitz qu'il a par ci-devant euz et pourra avoir cy-après pour autres semblables causes de laquelle somme de vc escuz d'or soleil le dit Théocrènus c'est tenu pour content et bien payé et en a quicté et quicte le dit Laguette, trésorier dessus dit et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis à la requeste le xiiiie jour de décembre l'an mil cinq cens trente et ung.

Clausse.

Ce Theocrenus n'est autre que Benedetto Tagliacarne, originaire de Sarzane, dans l'État de Gênes. Après la prise de Gênes par les Impériaux en 1525, ruiné et grièvement blessé, il passa en France avec son protecteur Federigo Fregoso, se concilia bientôt la faveur de François Ier qui lui confia « l'érudition et endoctrinement ès-sciences et bonnes lettres » de ses enfants. Le roi obtint du pape des dispenses qui permirent à Theocrenus d'embrasser l'état ecclésiastique « nonobstant la conjonction qu'autrefois il avait eue par mariage avec une femme veuve ». Doté de plusieurs abbayes, il devint en 1533 évêque de Grasse, à la place de René du Bellay. On a de lui quelques poésies latines assez médiocres.

1573 — 8 Octobre

300 liv. tourn. à Maître Pierre Ronsard pour un quartier de sa pension.

En la présence de moy, notaire du Roy, Me Pierre Ronsard, ausmonnier et poëte françois du dit seigneur, a confessé avoir receu comptant de Me Pierre Deficte, conseiller du dit seigneur et trésorier de son espargne, la somme de trois cens livres tournois en testons à XIII s. pièce à luy ordonnée par le dit seigneur pour sa pension et entretenement durant le quartier de juillet, aoust et septembre mil cinq cens LXXII dernier passé qui est à raison de XIIc L. par an. De laquelle somme de IIIc L. le dit de Ronsard s'est tenu content et bien payé et en a quicté et quicte le dit Deficte, trésorier de l'espargne susdite et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis à sa requeste le VIIIe jour d'octobre l'an mil cinq cens soixante treize.

NICOLAS.

LA DÉFENSE DES FABLES

PAR P. CORNEILLE

SON ÉDITION DE 1671

ET

LA *RÉPONSE* A CETTE *DÉFENSE*

PAR M. L'ABBÉ A. TOUGARD

Au mois de juin dernier, est entrée dans la Bibliothèque du Petit-Séminaire de Rouen une brochure in-4° (23 × 18) de 22 pages, plus un dernier feuillet blanc (1). Les mots manuscrits *Réponse à la defense des fables* se lisent au haut d'une couverture factice, formée de la vraie couverture d'une livraison de *Méry, Napoléon en Italie, 1859,* dont les pages 1 et 4 renversées sont devenues ici 2 et 3. On voit par ce détail en quelle estime les précédents possesseurs tenaient cet opuscule, qui risquait d'être classé parmi les plus vulgaires mélanges.

Le titre imprimé n'était guère plus significatif. Le voici : REPONSE | A | LA DEFENSE | DES FABLES. (Belle marque du libraire : deux mains entrelacées sous une couronne et au-dessus des initiales C. D. S. avec la devise *Fidem Fortuna Coronat.*) A PARIS, | *chez Charles de Sercy, au Palais, au Sixiéme* | *Pillier de la Grand'Salle, à la Bonne-*

(1) A proprement parler, la publication est in-folio, puisque les signatures A, B, C, D, E, F se voient au bas des pages 3 *(sic)*, 5, 9, 13, 17, 21.

Foy couronnée | M.DC.LXXI | AVEC PERMISSION. Cette *Permission,* qui n'est qu'au titre, fait croire à une édition plus ou moins subreptice.

Au verso on lit : « AVERTISSEMENT. | L'autheur de la « Réponse a trouvé bon que le Libraire adjoûte | à la fin « de sa Pièce, *la Défense des Fables,* afin que ceux qui | « auront la curiosité de la voir, n'ayent pas la peine « de l'aller cher- | cher plus loin. »

La REPONSE | A LA DEFENSE | DES FABLES, surmontée d'une belle tête de page et débutant par une remarquable lettre ornée (un O gravé et encadré, dont le milieu est occupé par un œil entouré de rayons), va de la page 3 à la page 17. (Au verso une vignette.) Elle est imprimée en italiques de 26 lignes à la page. Les pages 19 à 22 contiennent la DÉFENSE | DES FABLES. L'impression est également de 26 lignes à la page, mais en romain.

La gloire seule du grand Corneille donnait déjà un intérêt particulier à ce mince recueil, d'aspcct si insignifiant. Un examen plus attentif en a dégagé des conclusions qu'il faut essayer d'exposer.

I

LA *DÉFENSE DES FABLES*

Cette pièce doit être l'une des plus répandues des *Poésies diverses* de P. Corneille, puisque, outre les différentes éditions partielles ou complètes du grand tragique, elle figure dans trois éditions au moins des œuvres de Santeuil. Et, néamoins, notre exemplaire révèle des particularités bibliographiques absolument nouvelles.

Jusqu'ici, en effet, on a cru (1) que le texte *en italiques,* publié sans lieu ni date (une conjecture le place *vers 1670*)

(1) MARTY-LAVEAUX, *Corneille,* des *Grands Écrivains de la France,* x, 235 ; M. ÉM. PICOT, *Bibliographie Cornélienne,* n° 156.

et portant le nom de Corneille, est l'*édition originale.* Or, jusqu'à meilleur informé, ce pourrait bien n'être qu'une *troisième* édition. Voici comment les choses se seraient passées :

Ch. de Sercy a été l'un des éditeurs ordinaires de Corneille. Un ami commun lui aura mis entre les mains une copie de la *Défense,* qu'il aurait imprimée sans le nom ni l'aveu de l'auteur. La pièce aura excité la verve d'un contradicteur qui a pu confier sa *Réponse* à Sercy, en lui faisant joindre le poème de Corneille au sien. Cette double impression anonyme ayant naturellement fait quelque bruit, Corneille aura jugé à propos d'en procurer enfin une édition revêtue de sa signature.

Tout cela n'est qu'une hypothèse. Un fait certain du moins, c'est que le texte de 1671 a précédé la publication qui porte le nom de Corneille : car les deux derniers vers, si défectueux pour la grammaire et même pour le sens, témoignent assez que l'auteur ne les avait pas revus.

La réimpression de M. Marty-Laveaux a 80 vers, tandis que, selon M. Picot, ce petit poème en compte 82. Notre exemplaire en donne 84.

Nous nous faisons un devoir d'en consigner ici toutes les variantes distinctes de celles qu'a connues M. Marty-Laveaux. Alors que la philologie s'évertue à recueillir des débris de mots dans des auteurs de sixième ordre ou sur des inscriptions barbares, ce serait une honte pour des Français de ne pas entourer d'un soin jaloux les moindres vers d'un de nos plus grands poètes.

Les vers 29 et 30 se lisent ainsi dans notre brochure :

Ne preste aucune ardeur à leur veine glacée,
Laisse leurs vers sans force et leur veine forcée.

Dans M. Marty-Laveaux, au contraire, on a :

Et retirant son feu de leurs veines glacées,
Laisse leurs vers sans force et leurs rimes forcées.

Ces vers, dans notre texte, sont suivis de quatre autres, supprimés depuis :

Et reduy leur Génie à ramper tant de fois,
Qu'il se revolte en vain contre leurs propres lois,
Que sous leur triste joug sans relâche il gémisse,
Et s'avise trop tard de nous faire justice.

Voici les autres vers qui, dans notre brochure, diffèrent de l'édition Marty-Laveaux. Nous les imprimons en italiques et nous les faisons suivre de ceux qui leur correspondent dans cette édition :

La fable, disent-ils, ne nous sied pas fort bien.

La fable en nos écrits, disent-ils, n'est pas bien.
(V. 31.)

Des roses et des lis le plus superbe éclat
Sans la fable en nos vers n'auroient rien que de plat.

Des roses et des lis le plus superbe éclat,
Sans la fable, en nos vers, n'aura rien que de plat.
(V. 51 et 52.)

..... *A moins qu'on n'y crayonne.*

..... A moins qu'on y crayonne.
(V. 57.)

Vous donc, encore un coup, troupe docte et choisie,
Qui nous faites des lois...

Vous donc, encore un coup, troupe docte et choisie,
Qui nous forgez des lois...
(V. 73 et 74.)

Et si le vostre attend quelque prospérité,
Puissent-ils n'y traîner qu'un vers décrédité.

Et si le vôtre atteint quelque postérité,
Puisse-t-il n'y traîner qu'un vers décrédité.
(V. 79 et 80.)

II

LA *RÉPONSE A LA DÉFENSE DES FABLES*

Bien que la Bibliothèque nationale possède (Ye 1379) un exemplaire de ce poème (1), il est à peu près aussi inconnu que ce livre d'Aristote dont la découverte a fait si grand bruit dans ces derniers temps. Il ne s'en retrouve en effet aucune mention dans tous ceux qui eussent dû en parler par occasion ou même *ex-professo*.

Quel en est l'auteur? Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question, particulièrement intéressante. Il semble seulement que ce ne fut ni un élève de Port-Royal ni un chrétien fervent : certains traits de son œuvre paraissent le démontrer. C'est un homme, sans doute un courtisan, qui parle au nom du simple bon sens, sans être un versificateur de profession (2). Au rebours de Boileau qui viendra bientôt étayer de son autorité toute la nomenclature olympienne, il bat résolûment en brèche la théorie du *convenu*. Ses raisons sont excellentes. Ces mots vides de sens, imposés aux premiers lyriques chrétiens par les derniers échos du Parnasse qui croulait de tous ses sommets, ne pouvaient invoquer aucun appui sérieux, pas même dans une tradition fictive qui ne comptait que cinq ou six générations de lettrés. Son plaidoyer a peut-être perdu aujourd'hui sa principale saveur, alors que les envahissements réalistes constituent le péril le plus redoutable.

En attendant que le nom de l'auteur se retrouve, et pour en provoquer la recherche, il a paru bon de réim-

(1) Nous devons ce renseignement et quelques autres à l'extrême obligeance de M. l'abbé Urbain.

(2) Son œuvre offre quelques longueurs et est d'une versification négligée, notamment pour les rimes féminines en *ée*, où La Fontaine lui-même s'observe généralement.

primer ici ce poème, qui a tout le parfum de l'inédit, puisque nos plus éminents critiques contemporains ne l'ont pas cité. C'est un appoint notable sur cette question du *merveilleux païen,* qui, sous Louis XIV, mit en émoi le monde des lettres durant un quart de siècle, jusqu'à ce que Bossuet vînt clore le débat avec toute l'autorité du génie et du pontificat, rehaussée d'une érudition classique de premier ordre.

M. l'abbé Urbain ayant eu l'attention de nous signaler les corrections que porte l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, légué par Huet aux Jésuites, nous les imprimons ici aussi bien que celles de notre exemplaire, dont l'une affecte la forme d'un minuscule carton. *A* désignera cet exemplaire et *B* celui de Paris.

Un mot, en terminant, sur l'orthographe de cette poésie. En quelques points, elle se rapproche plus de la nôtre que celle des livres du même temps ou même de la fin du XVII[e] siècle. Elle se recommande aussi par la suppression des consonnes doubles que les Bénédictins prêchèrent si bien d'exemple jusqu'à la Révolution, et sur laquelle l'Académie est entrée dans la voie des concessions.

RÉPONSE A LA DÉFENSE DES FABLES

On peut, sans blesser l'Art, en retrancher la Fable ;
Sans les vains ornemens d'un mensonge agreable,
Les Vers peuvent avoir leur pompe et leurs attraits,
Et peindre à nos Esprits, par d'admirables traits,
Les miracles divers des Cieux et de la Terre,
Les douceurs de la Paix, les horreurs de la Guerre,
Les charmes d'un beau Jour, et les bruyans éclats
D'un Tonnerre et d'un Vent qui font trembler *l'Atlas*;
P. 4. D'un Cœur bien amoureux les soins et les tendresses,
Les ruses des Amans, les feintes des Maîtresses,
Les innocens plaisirs d'un aimable séjour,
Le silence des Bois et le bruit de la Cour,
D'un Cœur ambitieux la noble et fiere audace

Du vaste sein des Eaux la rage, ou la bonace,
Ses flots amoncelés ou ses flots aplanis,
Les glaces de l'Hyver ou du Printems les Lys.
Sans les foibles soûtiens où vostre Esprit se fonde,
Une veine coulant d'une source féconde,
Peut sans jamais tarir ni secher de langueur
Jusqu'aux plus grands Sujets êlever sa vigueur ;
Un Esprit animé par de riches idées,
Peut sans estre inspiré de vos antiques *Fées,*
Et sans leur encenser (1), le prendre sur un ton
Qui déconcerteroit vostre pauvre Apollon,
Et qui sans qu'on devint coupable de blasphéme,
Arracheroit la Foudre au grand *Iupiter* même,
Abysmeroit *Neptune* avec son vieux Trident,
Et sur tous ces faux Dieux prendroit un ascendant
Qui feroit éclipser et *Diane* et *Lucine,*
Et rentrer au neant *Pluton* et *Proserpine.*
Ie sçay bien que l'*Averne*, et le *Tartare* affreux,
Dont la Fable décrit les Antres tenebreux,
Échapés aux rigueurs d'une Critique sage
Dans les Hymnes sacrés sont encore en usage ;
P. 5. Mais comme par le Temps les Siecles sont polis,
Ces noms seront sans doute à leur tour abolis,
Et sans blesser l'honneur que l'on doit à l'Église,
L'vsage peut changer des mots qu'elle autorise.
Mais à qui, dites-vous, un Berger amoureux
Dira-t-il le secret et l'ardeur de ses feux ?
A qui contera-t-il la langueur de son ame,
Si la plaintive *Echo* ne répond à sa flame ?
Que deviendront helas ! les delices des Bois,
Si de vostre Critique on suit les dures Lois?
Les Forêts n'auront plus ny *Faunes* ny *Dryades,*
L'Air sera sans *Zephirs,* les Fleuves sans *Naïades,*
Sans *Pan*, *Flore* et *Pomone ;* Adieu tous nos Bergers,
Nos Iardins émaillés et nos riches Vergers.
La Guerre a peu d'éclat, si l'on n'y représente
Mars en char de triomphe, et *Bellone* sanglante;
Il faut que la *Victoire* y vole en mille lieux,

(1) Cette construction reparaîtra au dernier vers. Littré remarque qu'elle n'a point prévalu. Nos exemples sont plus anciens que ceux qu'il a cités.

Et que les grands exploits de tant de demy Dieux
Par la Nymphe à cent voix qui dispense la Gloire,
Soient dignement gravés au *Temple de Mémoire ;*
L'impétueux *Eole,* et les Vents ses Vassaux,
Font presque tout l'honneur de l'Empire des Eaux,
Et de ses tourbillons le murmure et la rage
Font les plus beaux endroits d'un effroyable orage;
Les Plaines sans *Cerès,* les Côtaux sans *Bacchus,*
Le Matin sans l'*Aurore,* et le Ciel sans *Phébus,*
P. 6. Enfin, sans le relief des ombres de la Fable,
Les plus charmans objets n'auroient rien d'admirable.
A tant de beaux discours et de belles raisons,
Qui sont pour les Esprits de dangereux poisons,
I'entreprens d'opposer une Main inconuë
Qui frape cette Idole en vos vers defenduë,
Et qui la renversant sur ses adorateurs,
Les force à renoncer aux sentimens flateurs
Qu'ils conservent encor pour de vieilles chimeres
Dont on veut abolir les profanes Mysteres.
O vous qui vous plaignés qu'un injuste dessein
Veut mettre au vieil usage un poignard dans le sein,
Vous qui vous écriés qu'à force d'injustices
On viole vos droicts par de nouveaux caprices,
Et qui pour insulter priés que par pitié,
Par les soins obligeans d'une bonne amitié,
Tant de rares Beautés par nos Lois exilées
Soient par d'autres Beautés dignement remplacées :
Ie vous le dis encor, pour répondre à vos vœux,
Que sans d'un *Apollon* parmi vous si fameux
Emprunter le secours et les fausses lumieres,
Vous pouvez en traittant les sublimes Matieres
Et les riches Sujets que fournit l'Vnivers
Donner assés de force et de lustre à vos Vers.
Que ne dépeignés-vous la supréme puissance
Du Dieu dont les Humains ont tiré leur naissance,
P. 7. Et sa divine Main débrouillant le Cahos (1),
Où sans ordre et sans rang le Monde estoit enclos ?
Que ne redites-vous apres les Saints Oracles,

(1) *Sic.* Cette bévue peut consoler certaines imprimeries, même importantes, qui l'ont commise jusqu'à nos jours.

Qu'une masse confuse enfanta ces Miracles,
Et qu'au commencement que Dieu marqua les Temps,
Il fit sortir du Rien l'Estre des Elemens,
Separa des Lieux bas les merveilleuses Voûtes
Où les Globes des Cieux font de si justes routes ;
Plaça la Terre, l'Eau, l'air et l'azur des Cieux,
Par étages divers, dans un champ spacieux;
En genres diferens distingua tous les Estres,
Aux Oiseaux, aux Poissons, aux Animaux champestres,
Aux Hommes, aux Esprits volans par Legions,
Assigna divers Rangs, diverses Regions ?
  Elevés vos Esprits jusqu'au Ciel Empirée,
Où la Divinité des Anges adorée,
De ses profonds secrets fait mouvoir les ressors,
Et de ses attributs étale les trésors,
Où dans les saints transports d'une inéfable extase,
Les Esprits bienheureux qu'un zele ardent embrase,
Avec les Seraphins justement concertés
Celebrent à l'envy sa gloire à (1) ses bontés,
De leurs Hymnes sacrés font retentir le Temple,
Où ce divin Soleil face à face on contemple
Où Dieu qui, de leurs chants, est l'unique sujet,
De leurs ravissemens est l'éternel objet.
P. 8. Apres avoir depeint par vos sçavantesveilles,
De ce grand Vnivers la forme et les merveilles,
Les beautez qu'il enferme en sa vaste rondeur ;
Apres avoir des Cieux figuré la splendeur,
Vous pourriés descendant de leurs Cercles rapides
Faire à nos libertins, faire à nos intrépides,
De qui l'esprit impie au crime est endurcy,
Un crayon serieux, un tableau racourcy
De cette surprenante et terrible journée,
Qui du Monde et du Temps doit finir la durée,
Et plonger les Mortels dans une éternité
Ou de gemissemens ou de felicité ;
De ce jour, où des Cieux les voûtes étoillées,
Par un Decret fatal fortement ébranlées,
Confondront par l'effort de leurs grands tremblemens
Leurs superbes Lambris avec les Elemens,

(1) *A* correction ms. *et*.

De leurs Globes roulans borneront la carriere
De leurs Astres brillans éteindront la lumiere,
Et de leurs mouvemens arrestant les Concers,
Dans un nouveau Cahos reduiront l'Univers.
A ces audacieux donnant ainsi l'allarme,
Et les desabusant du Monde qui les charme,
Vous pourriés de leurs cœurs par le Vice enchantés,
Arracher le blasphéme et les impietés,
Et leur faire éviter les peines infernales
Où Dieu doit abysmer leurs infames Cabales.
P. 9. L'épouventable aspect d'une horrible Prison,
Bien peinte à leur esprit, toucherait leur raison ;
Tant de cuisans remors qui déchirent une Ame,
Ces grincemens de dents, cette éternelle flame,
Qui doit sans les détruire et sans les consumer,
Dans leurs cœurs bourrelez pour jamais allumer
Le desespoir, la rage et la haine implacable,
Qu'excite dans une Ame un tourment effroyable ;
Les violens transports de crainte et de fureur,
Qu'un suplice éternel, qu'une extréme douleur,
Font naistre en des Esprits nourris dans les delices,
Les Démons leurs Bourreaux, et leurs cruels Complices,
De leurs maux infinis le terrible appareil,
L'absence des Amis, du Jour et du Sommeil ;
De cet abysme affreux la vive et forte image,
Les pourroit retirer du mal où les engage
La foible illusion des fausses Deïtés,
Et des barbares noms par les Grecs inventés,
Dont confondant entr'eux le voile et le mystere,
Et raillant de *Minos, Radamanthe* et *Cerbere*,
De *Charon*, d'*Atropos*, et de vos *Alectons*,
Ils mettent sur ce pied l'Enfer et ses Démons,
Et ne concevant point de peines pour les crimes,
Sans crainte et sans remors ils suivent les maximes,
Dont le subtil poison et les charmes trompeurs,
Se terminent enfin à ce Gouffre d'horreurs.
P. 10. Que si pour effacer ces hydeuses Peintures,
Vous voulez quelquefois en douces Mignatures
D'un Amour innocent peindre les passions,
Les soûpirs, les tendresses (1), et les émotions

(1) *Sic. A* et *B*, correction manuscrite : *la tendresse*.

Pourquoy dans ce dessein, rechercher des Idées
Capables d'inspirer aux Ames les mieux nées,
L'air trop contagieux d'une infame *Vénus,*
Ou de son *Adonis* les plaisirs dissolus ?
Pourquoy d'un *Iupiter* prôner les Ganimèdes,
(A nostre incontinence execrables remèdes)
Et pourquoy de *Mercure,* agent de ses Amours,
Nous raconter les traits, les ruses et les tours ?
Les regards adoucis d'un œil qui veut surprendre,
Les petits agrêmens d'une Ame douce et tendre,
Cent aimables façons, et certains petits riens,
Qu'un Cœur bien amoureux mesle en ses entretiens,
D'un Amant bien êpris les galans artifices,
Les ruses, les projets, les soins et les suplices,
Les discours interdits, les transports, les sermens,
Les jeux, les ris, les pleurs, les vains amusemens,
Les petits mots secrets, et les galanteries,
De cent songes flateurs les douces rêveries,
Nous expriment assés les naturels desirs
D'un Cœur qui de l'Amour fait ses plus grands plaisirs,
Sans d'un Enfant tout nud faire un petit Grotesque,
Un petit Dieu badin, un petit Dieu burlesque,
P. 11. Qui tirant sans respect aux Cœurs les plus hautains,
Attaque impunêment les plus grands Souverains.
Vn Berger de sa Flûte êgayant les Rivages,
Les Côtaux, les Vallons, les Bois, les Pâturages,
Et cent autres Bergers et Bergeres dansans,
Pendant que leurs Troupeaux aupres d'eux sont paissans,
Font dans une champestre et rustique Peinture
Vne plus naturelle et charmante Figure
Que ne font vos *Sylvains* (1), vos sales demy-Dieux
Aux sens des délicats devenus odieux ;
Que ne font vos *Sylvains* et vos *Amadryades* :
Et quelque doux que soit le nom de vos *Naïades*,
Les Nymphes de la Seine, à l'ombre des Roseaux,
Se plongeant en Esté dans la fraîcheur des Eaux,
Ces belles Nudités à l'abry d'une Tente,
Tempérant du Soleil l'ardeur trop violente,
Peuvent au jugement des plus galans Esprits,

(1) *A* et *B* ont collé sur ce mot une petite bande imprimée où on lit *Bouquins*.

Égaler les Beautés dont vous estes épris,
Peuvent, sans à vos Vers donner aucune atteinte,
Effacer les Beautés qui causent vostre plainte.
I'aime bien mieux l'Echo d'un Cœur qui (1) peut toucher
Que vos Echos des Bois, d'un Antre ou d'un Rocher,
Et de leurs tristes tons la redite importune
Est malpropre à pousser une bonne fortune ;
Des plus tendres accens le retour si flateur,
N'est qu'un vain son de l'air, n'est qu'un doux imposteur :
P. 12. Mais quand deux Cœurs émûs d'une tendresse extréme,
Se disent tour à tour ce qu'on dit quand on aime,
Quand deux Cœurs l'un à l'autre expliquant leur désirs,
Forment un double Echo de vœux et de soûpirs,
Alors quoy qu'on en pense et qu'on en puisse dire,
L'Amour, de tous les maux, bien loin d'estre le pire,
Est de tous les plaisirs accordés à nos sens,
Vn des plus délicats et des plus innocens.
Pour *Cerés* et *Bacchus* j'aurois de l'indulgence,
Mais *Vénus* avec eux est trop d'intelligence,
Ils se meslent souvent dans les déreglemens
Où ses lubriques feux engagent ses Amans ;
Sans *Bacchus* et *Cérès*, *Vénus* plus temperée,
Seroit dans ses ardeurs bien moins demesurée,
Et d'un cœur vlceré les transports violents,
Seroient, sans ce cruel, bien plus froids et plus lents :
Il est toujours suivy de ses fieres *Menades*,
De Desirs emportés, et de foles Boutades ;
Et ce gros abruty par des Tygres mené,
Si l'on en croit nos yeux, est un Dieu fort mal né.
I'aprouve les *Zephirs*, dont la féconde haleine
Fait renaître les Fleurs et fait germer la Plaine,
Et d'un air agité les brusques Tourbillons,
Nous sont bien figurés par le nom d'Aquilons :
Mais qu'estoit-il besoin de forger un *Eole*
Qui les pousse ou retient à sa simple parole ?
P. 13. Et quand on bannirait ce plaisant Roy des Vents,
Les Vers en seroient-ils moins beaux et moins sçavans ?
Ie critique à regret la ravissante *Flore*,
Mon cœur est attendry des larmes de l'*Aurore* ;

(1) Remplacé en *A* et *B* par : *qu'on*.

Et si les autres Dieux n'en estoient pas jaloux,
I'épargnerois des noms si charmans et si doux :
Mais au fond quand je songe à la source honteuse,
Qui rendit la première autrefois si fameuse ;
Quand je songe que *Flore* estoit chez les Latins
Le plus fameux objet des desirs libertins,
Et que l'autre à *Tithon* donnant martel en teste,
Cherchoit dés le matin à faire sa conqueste,
I'ay peine à réverer comme des Deïtés,
Deux objets dont on sçait partout les vérités,
Et je ne puis souffrir que l'apas d'une Rime
Nous force à couronner la Licence et le Crime.
On peut, sans y mesler tant de fausses couleurs,
Peindre un Soleil levant, et d'un Printems les Fleurs ;
On peut bien, sans le fard de vos metamorphoses,
Faire éclater les Lys, les Oeillets, et les Roses,
Et le brillant émail qu'en la belle Saison
On voit dans nos Jardins et sur nostre Horison ;
Bref, sans le vain secours de vos Fables obscures,
On peut peindre des Cieux les superbes tentures,
L'Or, l'Azur, les Rubis, et cet éclat riant
Qu'au lever du bel Astre on voit vers l'Orient.
P. 14. Puisés donc de vos traits la force et l'excellence,
Dans l'estre des objets et dans leur seule essence ;
Peignés apres Nature, et sans feindre, en vos Vers,
Un *Mars*, une *Bellone*, et leur sanglant (1) revers ;
Donnés à vos Esprits l'essor que leur inspire
L'Auguste Souverain qui régit cet Empire,
Et faisant le Tableau de ses grandes Vertus,
Peignés-y sous ses Lois les Monstres abatus ;
Sous ses Ordres sacrés la Justice occupée
A balancer le Droict, et trancher de l'Épée,
La Science, l'Honneur, la Guerre et tous les Arts,
Florissans sous son Regne, et sous ses Etendarts,
Sa liberale Main ouverte aux grands Génies,
De ses riches Trésors les sources infinies,
De ses vastes desseins les merveilleux progrés,
L'impénetrable fonds de tous ses grands secrets,
De son Char triomphant dont lui seul tient les guides,

(1) *A* porte corrigé *sanglans*, en laissant par mégarde *leur*.

L'effort victorieux et les courses rapides,
L'impétueux torrent des braves Legions
Qui font craindre son Nom en tant de Régions,
Et le grand appareil de forces Maritimes
Dont il veut apuyer des projets legitimes.
Par les traits achevés d'un illustre Pinceau,
Faites-nous observer dans ce hardy Tableau
Nos Navires voguans dans une Paix profonde,
Sur l'une et l'autre Mer de l'un et l'autre Monde
P. 15. Le Pavillon de France en tous lieux réveré,
Et plus haut que jamais fierement arboré ;
Tunis, *Alger*, *Salé*, par luy tenus en bride,
Et par les grands travaux de ce nouvel *Alcide*,
Tous les Monstres marins que l'Affrique a formés,
Jusques dedans leurs Ports, batus, et désarmés :
Faites-nous admirer l'heureux et riche échange
Que la *Garonne* fait avec l'*Inde* et le *Gange*,
Qui bien qu'un vaste abysme en separe nos bords,
Vont inonder l'Estat de biens et de trésors,
Et par les soins zelés d'un prudent Ministere,
Vont ranger sous nos Lois l'un et l'autre Hemisphere :
Mais surtout peignés-nous cet ascendant vainqueur,
Cet air de majesté, de force, et de grandeur,
Qui brillant devant luy, fend la foule et la presse,
Et qui fait qu'à sa Gloire un chacun s'intéresse ;
Ce port, qui l'élevant au-dessus des Mortels,
Dans les Cœurs les plus fiers luy dresse des Autels,
Des plus barbares Lieux, des Roys les plus sauvages,
Attire les Tributs, l'Encens, et les Hommages.
Par ce grand conquerant *Mars* ainsi remplacé,
N'aura point de regret de se voir effacé ;
De *Bellone* et de luy, les noms rendus barbares,
Iront chercher emploi dans les Vers des *Tartares*,
Et du Païs poly honteusement bannis
Ne feront plus l'honneur des Ouvrages exquis,
P. 16. Ils ne rempliront plus de leurs sons inutiles,
Que des Vers écoulés de veines infertiles.
I'aime trop la *Victoire*, et la *Nymphe* à cent voix,
Qui suivent constamment le plus puissant des Roys,
Pour ne les pas laisser travailler à sa Gloire ;
L'une assiste aux Combats, et l'autre en fait l'Histoire ;
De l'une j'aime à voir le vol impérieux

Suivre dans les Hazards son Bras victorieux ;
De l'autre avec plaisir j'écoute la Trompette,
De ses Exploits fameux glorieux Interprete,
Et consens que des Vers le Burin éclatant,
Les grave en plein relief sur son Char triomphant.
Mais si je peins jamais *Saint-Germain* et *Versailles,*
Bien loin d'y figurer toutes vos Antiquailles,
L'on y verra des Dieux par nos soins abolis
Les profanes Autels brisés et démolis ;
Vos *Nymphes,* vos *Sylvains,* par nous mis en déroute
Se cachans dans les trous de quelque vieille Voûte,
Cesseront de danser et de parler d'amour,
Et cederont la place aux Nymphes de la Cour,
Aux Nymphes de Paris, dont les Troupes galantes
Avec nos demy-Dieux dans le Dedale errantes
Écoutent, en feignant de n'y pas consentir,
Les soupirs des Amans avant que d'en sortir ;
I'y peindray de ces Lieux les charmantes retraittes,
Les tours et les dêtours de leurs routes secrettes,
P. 17. De ces beaux Rendèvous les petits faux-fuyans,
De la Nymphe qui fuit les coups d'œil attrayans,
Du Galant qui la suit les ruses et les feintes,
Les petits attentats, et les douces atteintes.
Tout cela vaudra mieux cent fois que vos *Rébus,*
Enfans et favoris d'un vieil et long abus ;
Tout cela vaudra mieux, ou mon esprit me trompe,
Que les faux ornemens, et la honteuse pompe
De vos Fantômes vains, et des sots Marmousets,
Dont vous croyés orner les plus rares sujets.
Suivez donc sans regret, suivés sans jalousie,
Les justes sentimens d'une *Troupe choisie,*
Et chassés pour jamais les infames Lutins
Qu'adorerent jadis les *Grecs* et les *Latins,*
Cessés de protéger une vieille Imposture,
Cessés de plaire à l'Art pour trahir la Nature,
Cessés d'enveloper d'ombre et d'obscurité
Les Rayons dont on voit briller la vérité,
Renoncés à la Fable, éloignez ses mensonges,
Fuyés les faux attraits de ses profanes songes,
Et laissans tous ces Dieux aux Esprits insensés,
Brisés la vaine *Idole* à qui vous encencés.

FIN.

SIR KENELM DIGBY

Et les anciens rapports des bibliothèques françaises avec la Grande-Bretagne, d'après une communication faite à la Library association of the United Kingdom, *par* M. Léopold Delisle, *administrateur général de la Bibliothèque Nationale.*

M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, a profité du séjour à Paris des délégués de la *Library Association* pour les entretenir des anciens rapports des bibliothèques françaises avec la Grande-Bretagne et, plus spécialement, de sir Kenelm Digby, le grand bibliophile anglais, qui passa en France une partie de son existence aventureuse.

Ces relations remontent à une époque reculée ; dès la période carlovingienne, les monastères anglo-saxons envoient en France de précieux manuscrits. En même temps que le savant Alcuin est appelé d'York pour diriger l'instruction d'un des fils de Charlemagne et présider à la fondation de l'école du Palais, les œuvres de la calligraphie d'outre-Manche passent le détroit. Cette émigration continue sous les premiers Capétiens ; c'est ainsi que nous arrivent les *Évangiles* de saint Willibrode, les *Évangiles* de Holcundus (Bibl. Nat.), le *Bénédictionnaire* de l'archevêque Robert, conservé à Rouen depuis le XIe siècle, le *Sacramentaire* de Winchcombe, le *Bénédictionnaire* de Ramsay, envoyé d'outre-mer, vers l'an 1010, à l'archevêque de Bourges (Bibl. Nat.). Mais c'est surtout apres la conquête de Guillaume le Bâtard que ces rapports deviennent plus étroits et plus fréquents ; il s'établit un échange presque ininterrompu entre l'Angleterre et la Normandie placées sous la domination des mêmes souverains. Un chanoine de Sainte-Barbe-en-Auge nous apprend que l'on exécutait, en Angleterre, des manuscrits destinés aux églises normandes : « *Quia autem apud Bequefort victualium copia erat, scriptores etiam ibi habebantur quorum opera ad nos in Normanniam mittebantur.* »

On peut suivre dans nos collections publiques les traces de ces importations et, parmi les livres importés d'Angleterre en France, livres appartenant à des genres très divers, M. Delisle signale la *Grande Bible* de la bibliothèque Sainte-Geneviève, venue de Cantorbéry ; il appelle également l'attention sur la série des psautiers anglais qui, depuis le XII[e] jusqu'au XIV[e] siècle, ont appartenu aux rois ou aux reines de France, ou à des princes du sang. Au nombre de ceux-là se trouve le psautier de l'Université de Leyde, exécuté pour l'archevêque d'York, Geoffroy de Plantagenet, ou pour un ami de ce prélat, et dans lequel saint Louis aurait appris à lire, s'il faut en croire cette note du manuscrit : « Cest psautiers fu monseigneur saint Looys, qui fu roys de France, auquel il aprist en s'enfance. »

Les orages de la guerre de Cent Ans troublèrent un peu, sans l'interrompre, le commerce littéraire qui s'était établi entre la France et l'Angleterre. Le roi Jean, pour adoucir les ennuis de sa captivité, achetait à des marchands anglais le *Roman du Renard*, *Garin le Loherain,* le *Tournoiement d'Antechrist* et autres livres. Charles d'Orléans, et Jean le Bon, comte d'Angoulême, rapportèrent en France des manuscrits de provenance anglaise qu'ils s'étaient procurés pendant leur captivité, notamment un exemplaire des *Contes* de Chaucer, actuellement conservé à la Bibliothèque Nationale.

Le roi Charles V et son frère, le duc de Berry, qui fut le bibliophile le plus éclairé du XIV[e] siècle, durent aussi à l'Angleterre quelques-uns de leurs trésors : l'*Apocalypse,* par exemple, dont les peintures servirent de modèles aux tapisseries du duc d'Anjou, un magnifique psautier, sorti de l'abbaye de Peterborough, et les deux volumes de ce remarquable *Bréviaire* de Belleville, l'un des livres les plus beaux du XIV[e] siècle, donnés au duc de Berry par Henri IV, roi d'Angleterre.

L'occupation anglaise nous a certainement fait subir des désastres de toutes sortes, mais si, comme le dit M. Delisle, le duc de Bedfort s'est approprié la merveilleuse « librairie » que Charles V avait fait installer dans une tour du Louvre, la Bibliothèque Nationale peut montrer quelques beaux livres exécutés en France pour ce même seigneur.

Nous arrivons maintenant à l'époque moderne, et l'éminent membre de l'Institut constate avec une certaine tristesse, évidemment partagée par tous ceux qui s'intéressent à la richesse de nos collections publiques, que depuis quatre

siècles les Anglais « profitant trop souvent hélas! comme c'était leur droit, d'une incurie que les bons Français ne sauront jamais assez regretter » nous ont pris beaucoup plus de beaux livres que nous n'en avons pris chez eux. « Cependant, ajoute M. Delisle, s'adressant aux membres de la *Library Association,* il y aura encore des pages curieuses à écrire sur le rôle de la librairie et de la bibliographie anglaises dans la formation et le développement des bibliothèques françaises du XVIe au XIXe siècle.... Que de détails sont à réunir sur la rareté des livres anglais dans les collections françaises du XVIe et du XVIIe sur les rapports de vos libraires avec les nôtres, — sur la façon dont les monuments originaux de votre littérature se sont introduits chez nous — sur la part bien minime, hélas! que nous avons pu nous faire dans le partage des dépouilles de vos grands bibliophiles. »

C'est de ce dernier sujet que M. Léopold Delisle a entretenu plus particulièrement son auditoire, en lui parlant de la partie des collections de sir Kenelm Digby, le célèbre bibliophile anglais, dont la Bibliothèque Nationale a hérité.

Kenelm Digby est un bien curieux personnage; savant, voyageur, négociateur et même homme de guerre, il a su se faire un nom dans les différentes carrières qu'il a embrassées. Dès sa jeunesse, Digby manifesta un goût très prononcé pour l'étude des lettres et des sciences. Qui ne connaît son fameux discours sur la *poudre de Sympathie* (1) dont les effets étaient, paraît-il, si merveilleux, qu'elle guérissait, à distance les plaies les plus vives ? John Evelyn, dans son journal, raconte une visite qu'il fit, en 1651, à Digby, et au cours de laquelle, après avoir « beaucoup causé chimie », ce dernier lui donna, en lui conseillant d'en faire usage, « d'une eau qui n'étoit que de l'eau de pluie prise à l'équinoxe d'automne, excessivement rectifiée, très volatile : ça avoit le goût très vitriolique et l'odeur d'eau forte; il en usoit comme de dissolvant pour la chaux d'or. » Evelyn ne se laissa pas convaincre par Digby, car il ajoute : « Mais la vérité, c'est que Sir Kenelm étoit un franc charlatan » (2).

(1) Discours fait en une célèbre assemblée par le chevalier Digby, chancelier de la reine de la Grande-Bretagne, et touchant la guérison des playes par la poudre de Sympathie. *Paris, Charles Osmont,* 1681, in-12.

(2) Voyage de Lister à Paris en M DC XCVIII..... *Paris, pour la Société des Bibliophiles,* 1873, in-8, p. 276 et 277.

Du reste, le chimiste qui préconisait si fort la poudre de sympathie, appelée la *divine sympathie* dans une lettre adressée le 28 janvier 1685 par Mme de Sévigné à sa fille, n'a rien à faire ici et nous n'avons qu'à nous occuper, avec M. Léopold Delisle, du grand bibliophile que fut Digby, l'ami de Descartes. En 1630, sir Kenelm était à peine âgé de 27 ans lorsqu'il hérita de la bibliothèque que lui avait léguée par testament Thomas Allen, et, quatre ans plus tard, il faisait don à l'Université d'Oxford des manuscrits qu'elle renfermait. Ces manuscrits forment encore aujourd'hui un fonds spécial de la bibliothèque Bodléienne; il comprend 241 articles au nombre desquels figure le texte de la chanson de Roland qui, à lui seul, aurait suffi pour établir la réputation de cette célèbre collection. Kenelm avait conservé ses livres imprimés, mais, pendant la guerre civile, les Parlementaires mirent le feu à la bibliothèque de Digby qui était dévoué à Charles Ier et avait accompagné Henriette de France à Paris. Là, il se forma une nouvelle bibliothèque dans laquelle n'entraient que des exemplaires de choix ; les belles reliures et les livres imprimés sur grand papier étaient particulièrement recherchés par lui et tous les ouvrages qu'il a faits relier en maroquin font aujourd'hui l'objet des convoitises des amateurs.

Les livres qui ont appartenu à Kenelm Digby peuvent se reconnaître assez facilement. Le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* tome II, pp. 181, 182, 183, reproduit les quatre types de fers que l'amateur anglais faisait appliquer sur les plats des livres de sa bibliothèque. L'un de ces fers (no 3 de l'*Armorial*) portait pour légende, autour des armes : *Insignia Kenelmi Digby equitis aurati ;* il n'a été employé que pour les livres que Sir Kenelm avait réunis en Angleterre et qui furent brûlés. Les trois autres fers, avec des armoiries disposées de façon différente, ne se rencontrent que sur les livres provenant de sa seconde bibliothèque.

Kenelm Digby faisait également appliquer sur le dos de ses volumes et quelquefois aux quatre coins des plats, un chiffre enlacé composé des trois lettres KDV et qui a quelque analogie avec les deux monogrammes employés par J.-A. de Thou. La lettre V était mise en souvenir de l'amour que Digby avait éprouvé pour Venetia Stanley, sa femme, et de l'affection qu'il lui conserva jusqu'à sa mort. Tallemant des

Réaux (1) nous apprend que Venetia Stanley était une des plus belles personnes de l'Angleterre et que Digby qui l'aimait tendrement l'avait fait peindre par d'excellents enlumineurs « de toutes les manières dont il put adviser ». Venetia mourut à la fleur de l'âge, en 1633. Kenelm lui survécut jusqu'en 1665. A sa mort, sa bibliothèque installée à Paris et qui, au dire de Chappuzeau (2), s'élevait à 18.000 volumes fut, paraît-il, dévolue au Roi en vertu du droit d'aubaine et vendue un prix très élevé, 60.000 livres suivant quelques auteurs, 10.000 couronnes suivant d'autres.

Georges, comte de Bristol, aurait, d'après le Révérend W. D. Macray, acheté une grande partie des livres de Kenelm Digby, son parent, et ces livres auraient été revendus à Londres en 1680. Le catalogue de cette vente qui portait : *Bibliotheca Digbeiana* comprend 3.809 articles (livres imprimés) et 69 manuscrits. La vente aurait produit 908 livres 4 sh. soit 12.705 francs.

Néanmoins, une notable partie des livres de Kenelm Digby sont restés en France ; la Bibliothèque Nationale possède un certain nombre de ces volumes « généralement de grand format, dit M. Delisle, dont les reliures presque toutes en maroquin rouge, aux armes de Kenelm Digby, attestent le goût de ce bibliophile et son amour des livres ». La Bibliothèque de la rue Richelieu possède également un exemplaire du Catalogue imprimé de la vente des livres de Digby, en 1665.

On peut encore trouver des volumes ayant appartenu à ce grand bibliophile dans d'autres bibliothèques de Paris, à l'Arsenal, à la Mazarine notamment, et aussi dans des cabinets d'amateurs. C'est ainsi que nous avons pu voir un très bel exemplaire en veau fauve aux armes de Digby des *Épitres de Senèque* (3) traduites par Malherbe dans la riche collection de M. le Baron J. Pichon.

La Bibliothèque Nationale ne possède pas seulement des livres imprimés provenant de la bibliothèque de Kenelm Digby, ses armoires renferment aussi quatre précieux manuscrits lui ayant appartenu. Ce sont :

(1) *Les Historiettes de Tallemant des Réaux*, édition de Monmerqué et Paulin Paris. *Paris, Techener*, 1858, 9 vol. in-8, t. VII, pp. 476 et 478.

(2) *Europe vivante*, t. II, p. 329.

(3) *Paris, A. de Sommaville*, 1637, in-4.

Un recueil de vers anglais, composés par John Digby (fonds anglais, n° 55).

Un Voyage de Sidman Poynes, en anglais (fonds anglais, n° 56).

Un Livre d'heures (fonds latin, n° 1158).

Un Recueil de divers traités philosophiques (fonds latin, n° 8802).

M. Delisle a donné une description très détaillée de ces deux derniers manuscrits.

Le premier, un « Livre d'heures de Nostre-Dame selon l'usage de Paris », date de la première moitié du xve siècle ; il est orné de 16 miniatures, sans compter les pétits sujets ; il a figuré dans la Bibliothèque de Colbert; il est relié en veau.

Le second, également relié en veau, contient l'ouvrage de Martianus Capella et divers traités philosophiques ; sauf pour le dernier morceau qui a été ajouté au xve siècle, l'époque de son exécution remonte au xiie siècle. Il provenait de la bibliothèque léguée à Digby par Thomas Allen et M. Delisle se demande « par suite de quelles circonstances il ne fut pas compris dans le don que sir Kenelm fit de ses manuscrits à la Bodleienne en 1634 »; car le donateur avait pris soin de tracer sur le feuillet de garde cette note : « *Hic est liber publicae bibliothecae Academiae Oxoniensis* K. D. » Toujours est-il qu'après avoir passé dans le cabinet de Roger de Gaignières, ce volume est arrivé à la Bibliothèque Nationale.

La communication que le savant administrateur général a faite à la *Library Association* (1) et à laquelle nous avons emprunté les éléments de cet article, offre, outre l'intérêt du sujet lui-même, un enseignement précieux pour celui qui voudra rechercher ce que les collections bibliographiques françaises ont tiré de la Grande-Bretagne et de l'Irlande aux différentes époques du Moyen-Age et des temps modernes. M. Léopold Delisle, avec la netteté de vues et la précision de style qui lui sont habituelles, a tissé, pour ainsi dire, le canevas de l'ouvrage; mais on pourrait souhaiter que ses multiples et savantes occupations ne l'empêchassent point d'exécuter lui-même un travail que sa haute compétence rendrait particulièrement utile et intéressant.

GEORGES VICAIRE.

(1) *Paris, typographie de E. Plon, Nourrit et Cie*, broch. in-8 de 27 pp.

DE L'EMPLOI DE LA GRAVURE SUR BOIS

Dans quelques Livres imprimés à Venise de 1469 à 1472

NOTE LUE AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES DU ROYAUME-UNI, LE 12 SEPTEMBRE, AU PALAIS DES BEAUX-ARTS, A PARIS

PAR M. THIERRY-POUX

Conservateur du Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Une attentive étude bibliographique de certains livres imprimés à Venise au xv[e] siècle, à partir de l'année même de l'introduction de l'imprimerie dans cette ville (1469), a fait naître une remarque sur les procédés d'exécution de quelques-uns des ornements qui décorent ces livres. Des bordures, des lettres capitales, qui, au premier abord, pouvaient passer pour l'œuvre des calligraphes et des enlumineurs, ont été reconnues comme des ouvrages de gravure sur bois tirés probablement par des moyens analogues à ceux employés pour l'impression des livres xylographiques. Ces esquisses au trait, obtenues sans doute par l'emploi du frotton, sont peintes en or et en couleur, suivant le style ornemental en usage pour les livres imprimés ou manuscrits exécutés à cette époque à Venise.

M. le comte Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, dont le jugement a tant d'autorité, particulièrement en une telle matière (1), et, depuis, M. le duc de Rivoli (2) n'ont pas hésité à voir un travail

(1) *La Gravure en Italie avant Marc-Antoine* (1452-1505), par le Vicomte Henri Delaborde. *Paris et London, librairie de l'Art,* 1883 ; in-4°, page 252.

(2) *Bibliographie des livres à figures vénitiens de la fin du xv[e] siècle et du commencement du xvi[e]* (1469-1525), par le Duc de Rivoli. *Paris, librairie Techener,* 1892 ; in-8°, pages xxii-xxv, 1-7.

de gravure dans les ornements qui nous occupent. L'éminent Directeur de la Bibliothèque Nationale, M. Léopold Delisle, partage également cette opinion.

Il n'y a pas lieu, d'ailleurs, de tant s'étonner de voir de tels procédés employés par des imprimeurs comme Jean de Spire, son frère Vendelin, et l'illustre Jenson, qui n'ignoraient certainement pas le parti qu'avaient su tirer de la gravure, pour concourir à l'exécution des livres imprimés : Pierre Schoiffer, dès 1457, dans l'admirable *Psautier de Mayence ;* Pfister, dans les livres sortis des presses de Bamberg en 1461 et 1462 ; Ulric Hahn, dans les *Méditations du cardinal de Turrecremata,* imprimées à Rome en 1467, etc.

Pourtant, des doutes persistant encore sur cette question, doutes dont j'ai même trouvé dernièrement l'expression dans la revue publiée sous les auspices de votre association, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de me permettre, profitant de l'occasion qui m'est offerte, de placer sous vos yeux, lorsque vous visiterez la Bibliothèque Nationale, des monuments dont l'examen ne laissera subsister, je l'espère, aucune incertitude dans votre esprit.

Les membres du Congrès ont visité la Bibliothèque Nationale le jeudi 15 septembre. Au cours de cette visite, plusieurs volumes imprimés à Venise de 1469 à 1472 leur ont été présentés (1). L'examen comparatif de ces divers livres n'a laissé aucun doute chez les bibliographes qui les ont étudiés, quant à l'emploi des procédés de gravure appliqués aux ornements dont il s'agit.

(1) *Pline*, Jean de Spire, 1469 ; *Tite-Live*, Vendelin de Spire, 1470 ; *Virgile*, V. de Spire, 1470 ; *Valère Maxime*, V. de Spire, 1471 ; *Cicéron* (*Officia*), V. de Spire, 1472 ; *George de Trebizonde* (*Rhetorica*), V. de Spire, vers 1472 ; *Cicéron* (*Epistolæ*), Nicolas Jenson, 1471.

Tous ces livres sont décrits par M. le duc de Rivoli, dans sa *Bibliographie* citée plus haut, pp. 1-7.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES INVENTAIRES IMPRIMÉS par Fernand de Mély et Edmund Bishop. Tome premier. France et Angleterre. ***Paris, Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte,*** **1892, in-8 de 1 f. blanc, IX-335 pp. (12 fr.)**

De toutes les bibliographies dernièrement publiées, il n'en est guère qui soient aussi utiles que la *Bibliographie des Inventaires imprimés* que viennent de nous donner, sous le patronage du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, MM. Fernand de Mély et Edmund Bishop. Ce travail de longue haleine était de nature à effrayer, par son étendue, par sa difficulté surtout, les deux auteurs qui l'ont hardiment entrepris et, je dois le dire, mené à bien. Il ne s'adresse pas seulement aux travailleurs qui consacrent leurs études à reconstituer tel ou tel point particulier de notre histoire, il rend aussi un éminent service aux artistes, aux archéologues et aux antiquaires toujours avides d'identifier le livre ou le bibelot précieux qui, après avoir souvent subi tant de fortunes diverses, a fini par tomber entre leurs mains.

Les inventaires que les deux bibliographes ont eu l'heureuse idée de rechercher, au prix de longues heures, on peut dire de longs jours et même de longs mois de travail, à travers tant d'ouvrages et de revues dont un grand nombre ne sont guère connus au-delà des départements où ils ont été publiés, se trouvent ainsi, grâce à eux, tirés de l'oubli. L'indication de ces documents éparpillés un peu partout va donc faciliter notablement les recherches de ceux qui ont besoin de les consulter.

Actuellement, le tome premier, seul, de cette intéressante publication a paru ; il est relatif aux inventaires imprimés en France et en Angleterre, et je n'en compte pas moins de 4231. C'est déjà un chiffre respectable. Le second tome comprendra les inventaires publiés dans les autres pays d'Europe. Un grand nombre d'entre eux intéressent directement la France, et c'est bien là ce qui a décidé MM. de Mély et Bishop à étendre leur travail qui devait, dans le principe, se borner à notre pays.

Ce second volume sera particulièrement précieux, car les auteurs, en outre d'un complément destiné à réparer les omissions qui ont pu être faites dans le tome premier, nous promettent des tables copieuses Ces tables permettront aux travailleurs de se reconnaître aisément au milieu de la grande quantité de renseignements qui leur seront fournis.

Dans un court avertissement que complètera l'introduction détaillée annoncée pour paraître dans le deuxième volume, MM. de Mély et Bishop expliquent au lecteur le plan qu'ils ont suivi dans le bon livre qu'ils livrent aujourd'hui à la publicité. Les deux érudits ont adopté d'abord la classification géographique qui n'a pas été sans les mettre parfois dans l'embarras ; classés d'abord par pays, les inventaires sont ensuite énumérés par ordre chronologique. Quant à la nature des documents recueillis, nous laissons ici les auteurs nous l'expliquer eux-mêmes :

En principe, écrivent-ils, nous n'avons admis que les inventaires proprement dits ; de propos délibéré, nous avons laissé absolument de côté tous les inventaires de manuscrits et de bibliothèques qui ne se rattachent pas immédiatement à l'archéologie et d'ailleurs déjà étudiés par d'autres. Nous avons également écarté les simples énumérations de reliques, les donations qui n'étaient pas le point de départ d'un trésor, les testaments et les descriptions littéraires ; nous eussions été entraînés beaucoup trop loin. Néanmoins, nous avons dû forcément faire quelques exceptions nécessitées soit par la valeur archéologique de la pièce même, soit par son authenticité, soit enfin par l'importance du monument auquel elle se rattachait.

La bibliographie de MM. de Mely et Bishop offre toutes les garanties possibles d'exactitude, car les deux bibliographes ont *vu* tous les inventaires imprimés cités par eux et ne s'en sont pas rapportés à de vagues indications ; certes plus d'un document a dû échapper à leur examen pourtant si minutieux et c'est pour cela qu'à la fin de leur avertissement ils font modestement appel à la bienveillance des travailleurs de tous les pays. N'est-il donc pas bien légitime de mettre la publicité du *Bulletin du Bibliophile* à leur service en transcrivant ici cet appel :

Malgré des déplacements en Allemagne, en Italie, malgré la volumineuse correspondance échangée avec nombre d'érudits, il reste dans les bibliothèques de province en particulier bien des travaux locaux qui continueront forcément à nous échapper. S'ils sont publiés récemment, nous demandons aux auteurs de nous les signaler ; s'ils font partie d'anciens ouvrages, que les érudits qui les rencontreront veuillent bien nous les indiquer. Parfois dans le livre le plus inattendu se trouvera ce que nous cherchons; ce n'est donc pas trop de solliciter la collaboration de tous ceux qui se serviront de ce premier volume.

MM. de Mély et Bishop me permettront donc, pour me conformer à leur désir, de leur signaler l'*Inventaire des Livres* que possédait en son château de Jaligny, Guichard Dauphin, deuxième du nom, grand maître de l'hôtel du Roi, publié dans le *Bulletin du Bibliophile* de novembre 1843, p. 518.

S'ils veulent bien prendre la peine de parcourir la collection du *Bulletin*, ils trouveront certainement à glaner quelques documents ; la tâche est un peu longue, mais les auteurs de la *Bibliographie des Inventaires imprimés* ne me paraissent pas gens à reculer devant une besogne ardue du moment où leurs recherches les amèneront à apporter un renseignement nouveau à leur remarquable travail.

GEORGES VICAIRE.

LETTRES DE ADRIENNE LE COUVREUR, réunies pour la première fois et publiées avec notes, étude biographique, documents inédits tirés des archives de la Comédie, des minutiers des notaires et des papiers de la Bastille, portrait et fac-simile par Georges Monval, archiviste de la Comédie française. *Paris, librairie Plon, rue Garancière, 10,* M.DCCC.XCII; in-18 de 302 pp. (6 fr.).

M. Georges Monval, l'érudit archiviste de la Comédie française, qui tout récemment publiait, dans cette même collection elzévirienne, une nouvelle édition du *Neveu de Rameau,* d'après un manuscrit de Diderot heureusement trouvé par lui dans une boîte des quais, vient de réunir les lettres d'Adrienne Le Couvreur et de livrer au public cette correspondance de la célèbre tragédienne.

C'est dans les Archives du Théâtre Français, dans les minutiers des notaires aussi bien que dans les papiers de la Bastille conservés

à la Bibliothèque de l'Arsenal (1) que M. Monval a puisé les intéressants documents qu'il nous donne aujourd'hui.

Si les lettres d'Adrienne Le Couvreur offrent des renseignements piquants, il faut bien dire aussi que l'étude biographique qui précède ce recueil n'est pas un des moindres attraits du livre. M. Georges Monval y retrace, jusque dans ses plus petits détails, la vie privée et théâtrale de l'artiste et, en travailleur consciencieux, il a fait suivre les lettres d'Adrienne de copieux appendices que l'on consultera avec intérêt.

Au nombre de ces documents authentiques nous trouvons le Testament de la créatrice de Chimène, l'Inventaire de ses meubles, de ses habits, le Catalogue des livres de sa bibliothèque, etc., etc. M. Monval y a ajouté l'Iconographie d'Adrienne Le Couvreur, la Bibliographie des ouvrages où il est question d'elle et enfin, comme pour rendre hommage à l'ancienne actrice de la Comédie française, il a réuni toutes les pièces de vers écrites en son honneur.

En tête du volume se trouve la reproduction du portrait de Adrienne Le Couvreur peint par Fontaine et gravé par Schmidt.

G. V.

La Librairie des Bibliophiles (E. Flammarion, successeur) vient d'ajouter un volume à sa collection des pièces de Molière publiées séparément, LE MÉDECIN MALGRÉ LUI, avec une notice et des notes par Georges Monval. Ce volume est orné d'un agréable dessin de L. Leloir gravé à l'eau-forte par Champollion. En outre du tirage ordinaire, il a été tiré 20 exemplaires sur papier du Japon avec triple épreuve de la gravure (nos 1 à 20), 25 exemplaires sur papier de Chine fort avec double épreuve de la gravure (nos 21 à 45) et 25 exemplaires sur papier Wathman, avec double épreuve (nos 46 à 70).

G. V.

(1) Voy. Archives de la Bastille. Documents inédits recueillis par François Ravaisson, conservatenr adjoint à la Biblithèque de l'Arsenal. *Paris, Durand et Pedone-Lauriel*, 1866-1891, 17 vol. in-8. Voy. aussi : Catalogue des manuscrits de l'Arsenal. Tome neuvième. Archives de la Bastille par Frantz Funck-Brentano, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal. *Paris, Plon*, 1892, in-8.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

66. — Abus des nudités de gorge, manuscrit du XIXe siècle sur papier in-4o cart. 60 fr.

Manuscrit moderne, dans lequel on a essayé d'imiter l'écriture et les ornements des manuscrits du quinzième siècle.

Ce très curieux pastiche n'est autre chose que le texte en vieux français du fameux traité *De l'abus des nudités de gorge.* Nous mettons en regard, pour que la comparaison soit plus facile au lecteur, le texte des premières lignes de notre manuscrit et celui du passage correspondant de l'édition de Paris, 1677.

Suffit que le munde soubfre et aprobve une chouse pour povoir concleure que doibt ung cristien leuiter et condamner. Quar qui nò scait q̀ le deable est l'ennemy irreconciliable de ǹre Sire ihucrist et q̀ sunt ses sentiments si opposites de ses maximes qu'est impossible densieuir les loix de lung sans violer celles de lautre et cõme le cristien ne doibt estre anime q̀ de ǹre Syre Ihucrist et q̀ suit touiours le munde l'esperit du deable, euident est que lez cristiens doibvent fuyr ce q̀ le munde querre, tancer ce q̀il auctorise et pour ce q̀il ame auoir aduersiò.

Il suffit que le monde souffre et approuve une chose pour pouvoir conclure qu'un Chrestien doit l'éviter et la condamner. Car qui ne sçait que le monde est l'ennemy irreconciliable de Jesus-Christ, et que ses sentimens sont si opposez à ses maximes qu'il est impossible d'observer les lois de l'un sans violer celles de l'autre? Et comme le Chrestien ne doit estre animé que de l'Esprit de Jesus-Christ, et que le monde suit toûjours l'esprit du Demon, il est évident que les Chrestiens doivent fuir ce que le monde recherche, blâmer ce qu'il autorise et avoir de l'aversion pour ce qu'il aime.

On voit que le fond est identique dans les deux textes; quant à la forme, elle diffère plus pour l'orthographe des mots que pour la construction des phrases qui, à part quelques inversions, est à

peu près la même dans notre manuscrit que dans l'édition de 1677. La comparaison, étendue à l'ouvrage entier, aboutirait aux mêmes conclusions. Il est donc probable que ce manuscrit est l'œuvre d'un amateur moderne de notre ancien langage qui se sera exercé, non sans érudition ni sans talent, à refaire en vieux style l'œuvre du XVIIe siècle. Toutefois une autre hypothèse n'aurait rien de très invraisemblable : il se peut que l'auteur de l'*Abus des nudités de gorge* (Jacques Boileau ou le sieur de Neuilly, curé de Beauvais) se soit approprié sans façon un texte fort antérieur et l'ait traduit en français du XVIIe siècle ; les exemples de ces sortes de plagiats sont assez fréquents.

Dans le manuscrit, le traité est précédé d'un avis en prose au lecteur et d'un huitain à l'adresse de la femme

Qui sa vergoigne point ne cueuvre
Pour le juvencel astucer

et qui « moult est à tancer. »

Jolis ornements, dans le goût des miniatures du XVe siècle. Le P initial encadre une très gracieuse figure de jeune femme, coiffée à l'Isabeau de Bavière et laissant trop voir ce que le pudique auteur veut que l'on cache. Çà et là des monstres bizarres prêts à dévorer ou dévorant les coupables.

67. — AMOURS DE LA MARQUISE DE M... ET DU COMTE DE M..., manuscrit in-4° de 51 ff., d.-r. Vendu.

Manuscrit autographe de Mirabeau. C'est le récit, en dialogues, de ses amours avec Sophie de Monnier. On sait que Mirabeau vit Sophie pour la première fois dans un dîner chez M. de Saint-Mauris, gouverneur du fort de Joux, où le futur membre de la Constituante était alors détenu; on sait aussi quel fut le dénouement de la fougueuse passion qu'ils conçurent l'un pour l'autre. Arrêtés à Amsterdam, où ils s'étaient réfugiés, les deux amants furent ramenés en France; la marquise de Monnier fut envoyée dans un couvent à Gien et Mirabeau à Vincennes, où il fut enfermé de 1777 à 1780.

C'est là qu'il écrivit ces *Dialogues*.

Sur le premier feuillet (déchiré dans le bas) : *Amours de la marquise de M... et du comte de M...*

Au-dessous :

Te dulcis conjux, te solo in littore secum,
Te, veniente die, te decedente canebat (Virg.)

Là seul touchant sa lyre et charmant son veuvage,
Tendre épouse, c'est toi qu'appelloit son amour,
Toi qu'il pleuroit la nuit, toi qu'il pleuroit le jour.
1778.

Les trois premiers dialogues sont employés à de mutuelles confidences, à quelques marivaudages, à un retour assez étrange sur les premières amours de Sophie et sur les lettres d'elle qui sont restées entre les mains de M. de Montperreux et à d'autres préliminaires. Mirabeau fait d'assez rapides progrès dans le cœur de la marquise. Dès le second dialogue, après s'être défendu d'être amoureux d'une Bélinde, dont Sophie se montre un peu jalouse, il hasarde une déclaration des plus transparentes. Sophie résiste encore, craignant d'être trompée, comme elle l'a été par M. de Montperreux. « Quoi ! Madame, s'écrie-t-il, compareriez-vous tous les hommes au scélérat qui vous a si lâchement trahie ? » Mirabeau devient plus pressant ; il implore un aveu :

LA MARQUISE

Laissez-moi y penser encore.

LE COMTE

Eh ! non, madame ; on doit plus de complaisance à un ami... Défendez-vous, ou avouez-vous vaincue.

LA MARQUISE

Je me tairai plutôt.

LE COMTE

Ah ! je suis indulgent ; cela revient au même, car madame la marquise sait le proverbe... Écrivez donc, sans parler, le billet que je vous ai demandé.

LA MARQUISE

Demain.

LE COMTE

Demain, je n'y serai pas. Et pourquoi remettre ce qu'on peut faire à l'instant ?

LA MARQUISE

Ah ! que vous êtes pressant !

Dans le quatrième dialogue, « Madame la Marquise » et Monsieur le Comte » ont disparu : On s'appelle « ma Sophie » et « mon Gabriel » ; on se tutoie. Cependant les dernières faveurs ne sont point encore accordées ; mais l'heure approche :

LE COMTE

Sophie ! ma Sophie, pourrais-tu jamais te repentir d'avoir élevé ton Gabriel à la félicité suprême ?

LA MARQUISE

Cher ami ! j'ai trop souvent entendu répéter que la jouissance c'était le tombeau de l'amour pour espérer que le tien y survive... mais tu le veux... je me sacrifie à tes désirs...

LE COMTE

O mon tout! ô ma vie!... c'est au temps, c'est à l'amour à me venger.

LA MARQUISE

Tiendras-tu ta promesse ?...

LE COMTE

Chère épouse! j'en jure par toi-même...

LA MARQUISE

Dieu ! quelle ardeur!... Le feu s'exhale de tes soupirs... Gabriel... Laisse-moi... Non... Venge-toi de mes refus... Ami ! ô mon bien... ô mon tout... bonheur... volupté... Gabriel... Je me meurs.

Avec le cinquième dialogne, commence la période des rudes épreuves; la mère de Sophie s'est montrée implacable; le marquis de Monnier a parlé de couvent; Mirabeau a dû fuir et un traître a mis ses ennemis sur ses traces. Tel est le triste récit que Sophie fait à une amie, Mme de Saint-Belin, récit qui se continue dans le sixième dialogue, dont notre manuscrit ne contient que la première page.

Malgré cette lacune finale, ces pages autographes de Mirabeau sont certainement du plus vif intérêt. L'année où elles furent écrites est indiquée avec précision par la date 1778 qui suit les vers de Virgile et la traduction de Delille.

68. — Epistolæ Indicæ et Japanicæ, de multarum gentium ad Christi fidem per Societatem Jesu conversione. Item de Tartarorum potentia, moribus, et totius penè Asiæ religione. Tertia editio cum Indice castigatior et auctior. *Louanij, apud Rutgerum Velpium, sub Castro Angelico,* 1570, in-8, v. f. 80 fr.

Ces lettres, divisées en deux séries, *Indicæ* et *Japanicæ*, forment un historique complet des missions de la Société de Jésus, surtout des missions portugaises, dans l'Inde et dans l'Extrême-Orient, au XVIe siècle. Elles présentent en outre un tableau très animé de la géographie, des mœurs et coutumes (*descriptio regionum, morum, rituum*) des pays visités par les apôtres du christianisme ; les ques-

tions commerciales mêmes sont, suivant l'usage ordinaire des Jésuites, traitées avec quelque soin.

Parmi les plus intéressantes de ces lettres, il faut signaler celles qui sont adressées de Cochin, de Goa et du Japon (1544-1552) par saint François Xavier au premier général de l'Ordre, le fameux Ignace de Loyola.

Aux relations de l'Inde et du Japon s'ajoutent : *Epistola Ormutina,* du P. Gasparus Belga, sur Ormouz et la région du Golfe Persique ; *Epistola Asiatica,* sur les missions d'Asie en général, et spécialement sur celles de Tartarie et de Chine ; enfin *Epistola Basilica* (pour *Brasilica*), envoyée de San-Salvador par le P. Emmanuel Nobrega.

Le privilège pour quatre ans est signé de Witte.

69. — Rerum in Arvernia gestarum, præcipue in Amberti et Yssoduri urbium obsidionibus anno 1577, luctuosa narratio. Recenter instituta, et in lucem edita, per Lodoicum Villebois. *Neoburgi, per Toussanum du Pré.* MDLXXVII ; in-8, cart. en toile. 35 fr.

L'édit de Bergerac (1576) avait accordé aux protestants la liberté de conscience et l'exercice du culte réformé ; le duc d'Alençon, frère du roi, s'était déclaré garant de l'exécution loyale de l'édit. Confiants dans ces promesses, les habitants d'Ambert appelèrent au milieu d'eux le ministre Massin ; mais à peine le prêche était-il commencé qu'il fut violemment interrompu par les catholiques : *Nebulones aliquot congregantur, et sartaginibus, lebetibus, buccinis et boatu inconcinno tantum excitarunt strepitum in ea parte in qua congregati erant Evangelici, ut non posset amplius concio ab auditoribus percipi.* Massin dut quitter la ville, qui fut bientôt assiégée ; elle se défendit avec tant de vigueur que les assaillants renoncèrent à leur entreprise.

Les habitants d'Issoire furent moins heureux : après une énergique résistance, cédant aux conseils du duc d'Alençon qui, dans cette occasion comme dans tant d'autres, joua un rôle fort équivoque, ils ouvrirent leurs portes à l'ennemi. La malheureuse cité fut livrée au pillage et presqne entièrement incendiée : *In ejusmodi flammis ducenti amplius infantes consumpti sunt, præterea saucii omnes, qui erant in xenodochio, et nonnullæ mulieres.* Le lugubre récit se termine par un appel à la justice céleste et par ce cri de désespoir : *Quousque tandem !* Le narrateur met le lecteur en

garde contre deux versions controuvées des événements d'Issoire, publiées à Lyon, l'une par Claude de la Pomme, l'autre par Michel Jove et Jean Pillehotte ; on lit en marge, d'une écriture de l'époque : *O falsos scriptores !*

Villebois donne, le plus souvent en français, les noms des capitaines qui furent mêlés à ces tragiques aventures : Chavagnac, du Lac, le fameux le Merle, Montredon et autres. Cette pièce est d'une importance capitale pour l'histoire des guerres de religion en Auvergne ; elle est imprimée à Neuchâtel en Suisse (*Neoburgi*) par Toussaint du Pré qui, à la suite des troubles, avait transporté ses presses hors de France.

70. — Roussat. Livre de l'estat et mutation des temps, prouvant par authoritez de l'Escripture saincte et par raisons astrologales, la fin du monde estre prochaine, par Richard Roussat, médecin et chanoine de Langres. *Lyon, Guill. Rouille,* 1550 ; in-8, fig., veau antique. (*Dans sa première reliure du* XVIe *siècle*). 300 fr.

Livre curieux et fort rare : on n'en connaît que quelques exemplaires. Celui-ci est d'une conservation parfaite, dans sa pureté originale (l'exemplaire de la Bibliothèque Yemeniz dans un médiocre état a été adjugé à 600 francs à la vente Benzon). L'ouvrage se compose de 13 feuillets préliminaires contenant le titre, le privilège daté du 9 juillet 1549, une épître latine de l'auteur au lecteur, une pièce de vers latins de Jacques Delestrens, langrois, l'épître dédicatoire à Joachim de la Baulme, lieutenant du roi au pays de Bourgogne, et la préface de l'auteur ; et de 154 pages de texte, paginées de 27 à 180, suivies de deux feuillets sur lesquels on a reproduit les trois figures cabalistiques de la *Création du Monde, de la Titubation du firmament* et des *Saisons et âges du monde ;* figures qui sont déjà insérées dans le texte, pp. 75, 87 et 143.

On lit sur la dernière page : *Fin du present livre.... compilé et mis en tel ordre et forme qu'il s'offre et appert, par Richard Roussat, langrois, chanoine et médecin... terminé et fini le quinzième jour du mois de febvrier l'an de grâce 1548.*

Nous laissons de côté les dissertations astronomiques, quelque peu obscures, du chanoine langrois, ses digressions sur les incubes et les succunbes, sur l'Atechrist, sur l'influence des comètes, son historique des origines de la cité de Langres. Nous avons hâte d'ar-

river au fameux passage (p. 162) dans lequel l'auteur prédit la Révolution de 1789 :

« Venons à parler de la grande et merveilleuse conjonction que MM. les astrologues disent estre à venir environ les ans de N. S. mil sept cent octante et neuf, avec dix révolutions saturnales : et oultre environ vingt-cinq ans après sera la quatrième et dernière station de l'altitudinaire firmament. Toutes ces choses imaginées et calculées, concluent lesdicts astrologues, que si le monde jusques à ce et tel temps dure, de très grandes, merveilleuses et espouvantables mutations et altérations seront en cestuy universel monde, mesmement quant aux sectes et loix. »

Si on néglige le verbiage astrologique de Roussat, « la grande et merveilleuse conjonction » et « la quatrième et dernière station de l'altitudinaire firmament », pour ne s'attacher qu'à la partie intelligible de ce texte singulier, il faut bien reconnaître que la Révolution française est annoncée avec une étonnante précision et, ce qui est rare dans ces sortes de prédictions, exactement datée. De même, la chute du premier Empire est placée à son époque, « vingt-cinq ans après », 1814.

Ce sont là de ces hasards heureux qui semblent faits pour donner quelque crédit aux auteurs de prophéties. Nostradamus a rencontré une bonne fortune du même genre, lorsqu'il a prédit l'exécution de Charles Ier, dans ce vers tant de fois cité de ses énigmatiques *Centuries :*

Sénat de Londres mettront à mort leur roy.

Mais Roussat a sur lui le précieux avantage d'avoir fixé les dates. Il ne s'arrête pas en si beau chemin ; il *prouve* que le monde doit finir avec le septième milliaire. Or, si l'on ajoute foi à ses calculs, nous serions dans la 92e année de ce septième milliaire et, par conséquent, la durée de notre monde serait limitée à 908 ans !

DOCUMENTS INEDITS

RELATIFS A

JEAN RACINE

ET A SA FAMILLE

(Suite et fin)

VENTE D'UN OFFICE DE SECRÉTAIRE DU ROI

Par dame Catherine de Romanet, veuve de M. Racine, au sieur Gilles Lespagneul. (1)

5 JUIN 1699

Furent présents, dame Catherine de Romanet, veuve du sieur Jean Racine, escuier, conseiller secrétaire du Roy, maison, Couronne de France et de ses finances, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, demeurant à Paris, rue des Marais, paroisse Saint-Sulpice, tant en son nom que comme tutrice des enfants mineurs du dit deffunt et d'elle, et en conséquence de l'avis de leurs parens, homologué au Chastelet le 11 may dernier, expédié par Pierre Lainé, greffier ; et Pierre Collin de Moramber, seigneur de Riberpré, avocat au Parlement, demeurant à Paris, rue des Noyers, paroisse St-Severin, au nom et comme tuteur de dame Marie-Catherine Racine, son épouse, à l'effet du présent contrat, esleu par le mesme avis de parents ; les dits mineurs et la

(1) Gilles Lespagneul de la Plante, secrétaire du Roi, successeur de Racine dans cette charge. L'information de bonne vie et mœurs, aux Archives Nationales porte la cote V2 37.

dite de Riberpré, seuls enfants et héritiers du dit feu sieur Racine, lesquels ont vendu à Gilles Lespagneul, sieur de la Plante, et acceptant pour luy, René Mauriceau, escuyer, demeurant à Paris, rue Bethisy, paroisse St-Jermain-l'Auxerrois, d'autre part,

L'office de conseiller secrétaire du Roy, maison, Couronne de France et de ses finances, dont le dit feu sieur Racine estoit pourveu lors de son déceds, par lettres du 19 février 1696, et y avoit esté receu le même jour et était un de ceux créés par édit du mois de février 1694, dont le dit sieur Racine avait payé la finance ès mains du sieur Bertin, trésorier des parties casuelles par quittance du 2 septembre 1695, de la somme de 55.000 livres, controllée le 18 février ensuivant, et pour laquelle le dit sieur Racine avait encore payé, en exécution de l'édit du mois de décembre 1697, comme l'un des réservés, la somme de 12.866 l. 13 s. 4 d., par quittance du dit sieur Bertin du 14 février 1698, controlée le 1er mars, et pour la conservation du dit office, le dit sieur Racine avait obtenu des lettres de survivance enregistrées le 4 février 1696, toutes les d. pièces inventoriées sous la cotte 4 de l'inventaire fait après le décès du dit sieur Racine et déllivrées au dit sieur Mauriceau, à l'exception des lettres de provision dont il ne lui a esté déllivré que copie collationnée; plus, a esté déllivré aud. sieur Moriceau la quittance du sieur Soulty, pour le marc d'or du dit feu sieur Racine, et l'acte de nomination qui a esté fait au sieur Lespagneul, pour estre pourveu du dit office.

Pour, par le dit sieur Lespagneul, en vertu des dites pièces et ce, par ses frais et diligences, se faire pourvoir au dit office incessamment, et au plus tard dans quinze jours prochains. Et encore qu'au sceau de ses lettres et provisions, il y ait quelqu'opposition procédant du fait des dits vendeurs et du feu sieur Racine, iceux vendeurs s'obligent à les faire lever et cesser aussi tost qu'elles leur auront esté esnoncées au domicile ci-après et faire jouir le dit sieur Lespagneul, du jour de sa réception, des gages, revenus et droits attribués au dit office énoncés aux deux quittances de finances qui ont été ci-dessus déllivrées au dit sieur Mauriceau pour luy, se réservant les dits vendeurs ce qui en pourra estre deub du passé jusquau dit jou r.

Cette vente faite moyennant la somme de soixante dix mil cinq cents livres, sur la quelle le dit sieur Mauriceau s'en-

gage en son nom à payer à la dite dame Racine, ainsi que le dit sieur de Riberpré, au dit nom, y consent, quarante neuf mil cinq cents livres, aussitost le sceau, sans opposition, mis aux lettres et provisions du dit sieur Lespagneul.

Et pour les trente mil livres, faisant le surplus du dit prix, le dit sieur Mauriceau, au d. nom, et encore en son nom, solidairement, en a constitué à la dite dame Racine quinze cents livres de rente annuelle qu'il s'oblige de payer de six en six mois, à compter de ce jour d'huy jusqu'au rachapt qu'il pourra faire en un ou deux payemens esgaux, en baillant à la dame Racine seule la somme de trente mil livres avec les arrérages qui en seront lors deubs, frais et loyaux cousts; se réservant les d. vendeurs pour plus de seureté du présent contrat, leur privilège sur le dit office, pour conservation du quel sera obtenu des lettres de survivance par le dit sieur Lespagneul et fourny coppies collationnées d'icelles à la dame Racine, un mois après sa réception.

Sera la dite dame Racine avertie de chacun rachapt un mois auparavant, par condition de la présente vente; et après que les dites quarante neuf mil cinq cents livres auront esté payées et que le dit sieur Lespagneul aura rattifié le présent contrat, le sieur Mauriceau demeurera deschargé de l'obligation par luy faite cy dessus en son nom, et il ne sera plus obligé aux dites quinze cents livres de rente, que le dit sieur Lespagneul constitue sur ses biens et par privilège sur le dit office, et qui sera représenté par une obligation, et sera déllivré à la dite dame Racine la grosse du présent contrat aux frais du sieur Lespagneul. Plus, a esté dellivré au dit sieur Mauriceau, copie de l'avis des parens en vertu du quel le présent contract a esté passé.

Et pour l'exécution des présentes, les partyes ont esleu leur domicile, scavoir les dits vendeurs en la maison où la dite dame veuve Racine demeure, sus déclarée, et le sieur Mauriceau en la maison où il demeure aussy, sus déclarée.

Fait et passé à Paris, en la maison de la dite dame Racine, sus déclarée, le 5 juin après midy, l'an mil six cent quatre-vingt-dix-neuf et ont signé :

CATHERINE DE ROMANET. MORICEAU.

COLLIN DE MORAMBER DE RIBERPRÉ.

DIONIS. CAILLET

Le dit sieur Lespagneul après avoir leu le contract cy-dessus, l'a ratifié, et ce faisant, s'oblige à l'exécuter en la mesme manière que s'il l'avait juré, approuvant l'élection de domicile portée par icelui. Ce fait en la présence de la dite dame Racine, laquelle ès-noms confesse avoir reçu du dit sieur Lespagneul qui luy a compté et délivré, en louis d'or et d'argent ayant cours, la somme de 49.500 livres qui estaient payables après le sceau des provisions, sans opposition, du sieur Lespagneul, sur le prix du dit office du secrétaire du Roy, dont il a esté pourveu par lettres du 17 du présent mois, et en a payé la survivance le 19, entre les mains du sieur Milieu, trésorier des revenus casuels, dont la dite dame est contente et en quitte le dit sieur Lespagneul, sans préjudice des quinze cent livres de rente restant du prix. Et au moyen de la dite ratification et du présent payement, le dit sieur Mauriceau demeure deschargé de l'obligation par luy faite par le dit contrat de vente.

Fait et passé à Paris, en l'étude de Me Caillet, l'un des notaires soussignés le 25 juin 1699 et ont signé :

CATHERINE DE ROMANET. LESPAGNEUL DE LA PLANTE.
DIONIS. CAILLET.

Le 15 mai 1700 et le 14 juillet 1706 ,Madame Racine déclare avoir reçu du sieur Lespagneul, par les mains du sieur Mauriceau, 15.000 livres chaque fois pour le rachat des 1.500 livres de rente, plus les arrérages, tant en billets de monnaie qu'en argent comptant.

POUVOIR DU 10 JUIN 1699

Jean Baptiste Racine à Madame sa mère.

Jean-Baptiste Racine, escuier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, demeurant à Paris, rue des Marais, paroisse St-Sulpice, donne pouvoir à dame Catherine de Romanet, veuve de feu Jean Racine, escuyer, secrétaire du Roy, ses père et mère, de recevoir de M. le garde du threzor Royal ou de qui il appartiendra la somme qu'il plaira à Sa Majesté

lui ordonner pour le voyage qu'il doit faire à la Haye, et toutes autres sommes qui luy pourront estre ordonnées, en donner reçus et quittances, etc.

Fait et passé à Paris, en l'étude de Caillet, l'un des notaires soussignés, le 10 juin 1699.

RACINE.

MOUFFLE. CAILLET.

VENTE D'UN OFFICE DE THREZORIER DE FRANCE

LE 16 JUILLET 1699

Au sieur Vidal de Bort (1).

Fut présente dame Catherine de Romanet, veuve de Jean Racine, escuier, conseiller secrétaire du Roy, maison, Couronne de France et de ses finances, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, demeurant à Paris, rue des Marais, paroisse St-Sulpice, tant en son nom que comme tutrice des enfants mineurs du dit deffunt et d'elle, et en conséquence de l'avis des parens, homologué au Châtelet, le 11 mai dernier, expédié par Trumier l'ainé, greffier, et Pierre Collin de Moramber, sieur de Riberpré, avocat au Parlement, demeurant à Paris, rue des Noyers, paroisse St-Severin, au nom et comme tuteur de dame Marie-Catherine Racine, son épouse, à l'effet du présent contrat, esleu par le mesme avis de parens, les d. mineurs et la dame de Riberpré seuls enfants et héritiers du dit feu sieur Racine, et encore en conséquence d'un autre avis de parens, homologué au Châ-

(1) Racine parle en 1698 d'un Bort, homme de mérite, qui venait de mourir et qui était secrétaire de l'ambassadeur Bonrepos, auprès duquel son fils, J. Racine, était alors en Hollande.

On trouve aussi à cette époque deux Vidal : le premier Jacques Vidal, avocat aux conseils du Roi, décéda le 10 août 1734, rue St André des Arts. L'autre, Charles-Henri Vidal, était receveur général des aides à Versailles. Sa veuve, Jeanne Joquet, mourut le 28 février 1757, aussi rue St André des Arts.

telet de Paris, le 15 du présent mois, expédié par Tauxier, le jeune, greffier, dont l'expédition est demeurée annexée à ces présentes. Lesquels, ès-noms, ont vendu à Pierre Vidal, sieur de Bort, demeurant à la Grange-Perrault, paroisse de St-Bonnet de Moulins, estant de présent à Paris, logé rue des Rats, à l'hôtel de Toulouse, paroisse St-Étienne du Mont, à ce présent acceptant, l'office de conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances de Moulins et Bourbonnais, dont le dit feu sieur Racine estoit pourveu par lettres du 20 septembre 1674, et y a esté receu le 27 septembre ensuivant, aux gages, droits y attribuez, mesme ceux qui y ont esté joints pour la réunion faite au dit bureau de l'office de premier président, de celui des connaissances et appels, et de l'office de garde scel au dit bureau, sans par les d. dame et sieur vendeur en rien retenir ny réserver, ainsy que les gages anciens du dit office et ceux qui y ont esté joints par les réunions d'offices au dit bureau, et sont employez en l'estat du Roy en la généralité de Moulins, pour en jouir par le dit sieur de Bort, comme de chose lui appartenant, à commencer la jouissance de ce jourd'huy ; du quel jour, jusqu'à celuy de la réception, du dit sieur de Bort, la dite dame Racine lui fera raison de ses gages encore qu'elle obtienne des lettres de gages intermédiaires et qu'ils luy soient payez. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-deux mil livres, que la dite dame Racine, du consentement du sieur de Riberpré, confesse avoir reçu du sieur de Bort, qui lui a compté et dellivré, par un des notaires soussignés, en louis d'or et d'argent, ayant cours, dont elle est contente. Et ont la dite dame Racine et le sieur de Riberpré présentement dellivré au sieur de Bort les lettres de provisions du feu sieur Racine, du dit office, sous le contre scel des quelles est la quittance de la finance par luy payée entre les mains de Mr Dumetz, trésorier des parties casuelles, le 6 septembre 1674, controlée le 11 du mesme mois, signé Colbert et celle du marc d'or, plus, une quittance signée Lefouin, trésorier des revenus casuels, du 18 juillet 1685, controllée au dos, le 28 aoust au dit an, signé Lepelletier, pour jouir du bénéfice de la déclaration du 20 avril 1685, copie d'une quittance de 48.000 livres, payée par le bureau des finances de Moulins, pour la finance de l'office de premier président au dit bureau du 18 avril 1692, l'expédition d'un acte reçu par Me Caillet, notaire, le 31 mars 1692, par le quel il décharge le sieur

Racine de l'emprunt fait par le dit bureau des finances du dit sieur d'Escoully, plus la quittance du droit annuel, payé pour la conservation du dit office pour la première année en date du 30 décembre 1698, signé Boislabbi et Lanougoret, controlée le 30 décembre 1698, signée Guingueneau, plus une autre quittance signée Milieu, du 25 mai 1695, au nom du sieur Racine, de 1525 livres 9 s. 9 d. controlée le 4 juin au dit an, une autre signée Armand, du 9 du mois de juin pour les deux sols pour livre de la dite somme, un arrest du conseil d'Estat du 2 juin 1679, arresté sous le contre scel des lettres de provision ; et l'acte de nomination que les d. sieur et dame Racine et sieur de Riberpré ont fait au Roy et monseigneur le Chancelier de la personne du sieur de Bort, par luy en vertu des d. pièces de faire recevoir au dit office, et encore qu'en se servant de ses provisions, il luy ont déclaré que en cas d'oppositions pour deniers du fait des dits vendeurs ou du feu sieur Racine, iceux vendeurs s'obligent ès-noms et en leurs privés noms solidairement de les faire lever et cesser aussitost qu'elles leur auront esté desnoncées au domicile cy après esleu, à peine de tous despens, dommages et intérêts.

Entrera le dit sieur de Bort, pour et au lieu du dit feu sieur Racine, dans les dettes du bureau des finances de Moulins, et il en fera les soumissions qu'il conviendra.

Et pour l'exécution des présentes et dépendances, les dits dame Racine, et sieur de Riberpré ont esleu leur domicile en la maison de la dite dame Racine, le 16 juillet 1699, et ont signé :

CATHERINE DE ROMANET. MORAMBER DE RIBERPRÉ.

VIDAL DE BORD.

BOUSSIER. CAILLET.

TUTION & AVIS RACINE

L'an 1699, le 11 may, veu par nous, Jean Le Camus, les lettres du Roy en forme de bénéfice d'aage données à Paris le 9 des présens mois et an, signés par le Conseil : De La Granche, et scellées, impétrées et obtenues par Jean-Baptiste

Racine, escuyer, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, aagé de vingt ans, fils de deffunt Jean Racine, escuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison, Couronne de France & de ses finances, aussy gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, et de dame Catherine de Romanet, à présent sa veuve, ses père et mère, l'entérinement desquelles il nous a requis à l'effet de quoy, ensemble sur la nomination d'un curateur à ses causes & actions, et sur l'élection d'un tuteur et subrogé tuteur à Eslizabeth, aagée de quinze ans, Françoise Jeanne Nicolle, aagée de treize ans, Magdeleine, aagée de unze ans, et Louis Racine, aagée de sept ans, le tout ou environ, aussy enfans mineurs dudit deffunt sieur Jean Racine et de ladite dame de Romanet, assavoir ladite dame veuve mère présente en personne, laquelle se rapporte à justice, Me Antoine Rivierre, conseiller du Roy, grenettier au grenier à sel de La Ferté-Milon, beau-frère, Jean-Baptiste de Romanet, escuyer, président trésorier de France en la généralité d'Amiens, oncle maternel, Mre Louis Elliet Dupin, prestre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et proffesseur en philosophie du collège royal de France, cousin paternel, Florent-Louis de La Granche, escuyer, conseiller et secrétaire du Roy, maison, Couronne de France & de ses finances, cousin paternel, Me Antoine Sconin, avocat en Parlement, cousin paternel, Mre Nicolas Hénin, conseiller au Grand Conseil, cousin maternel, Mre Eustache Hénin, conseiller au Parlement, cousin maternel, Mre Jacques Prévost, conseiller du Roy, maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes, cousin maternel, et Claude Prévost, sieur de Barecourt, cousin maternel, tous par Me Claude Gacon, procureur en cette Cour, fondé de leurs procurations annexées à ces présentes, lequel après serment par luy fait nous a dit pour ses constituans, scavoir pour ledit Me Antoine Rivière qu'il eslit pour tutrice ausdits mineurs ladite dame Catherine de Romanet, leur mère, et pour subrogé-tuteur la personne de Me Claude-Pierre Collin de Moramber, seigneur de Riberpré, avocat au Parlement, leur beau-frère, pour ledit Jean-Baptiste de Romanet, qu'il est d'avis de l'entérinement des dites lettres, et eslit pour curateur aux causes et actions dudit impétrant la personne dudit Me Claude-Pierre Colin de Moramber, seigneur de Riberpré, avocat en Parlement, son beau-frère, et que ladite dame veuve mère soit esleue tutrice à ses autres enfans mineurs, et pour curateur ou subrogé

tuteur la personne dudit sieur Riberpré, leur beau-frère à cause de dame Catherine Racine son espouze, et pour tous les autres ses constituans qu'ils sont d'avis que ladite dame veuve mère soit esleue pour tutrice desdits mineurs, et pour subrogé tuteur la personne de Me Claude-Pierre Colin de Moramber, sieur de Riberpré, avocat en Parlement, leur beau-frère, à cause de dame Catherine Racine, son espouze, lequel sieur de Moramber demeurera curateur aux causes et actions dudit Jean-Baptiste Racine, consentant l'entérinement des lettres de ladite émancipation, comme aussy eslizent pour tutrice audit émancipé ladite dame veuve mère, à l'effet de recevoir les remboursemens des rentes et autres fonds, et d'en donner quittance et descharge, et d'autant que ladite dame de Riberpré est encore mineure ; sont d'avis que le sieur de Riberpré son espoux luy soit esleu pour tuteur à l'effet de recevoir tous les remboursemens de rentes et autres fonds, et de consentir que les deniers restent entre les mains de ladite dame Racine, et de donner à cet effet les quittances et descharges nécessaires, comme pareillement que ladite dame Racine soit encore esleue tutrice de ses dits enfans mineurs, et dudit Jean-Baptiste Racine, et ledit de Riberpré à ladite dame son espouze, à l'effet de vendre les offices de conseiller et secrétaire du Roy et de trésorier de France à Moulins, dont ledit sieur Racine estoit pourveu, pour les prix et aux conditions qui seront convenus, qui ne pouront estre moindres, sçavoir à l'esgard dudit office de secrétaire du Roy, de la somme de soixante quinze mil livres, et dudit office de trésorier de France, de la somme de vingt-cinq mil livres, deslivrer les titres desdits offices, et un acte de nommination en bonne forme, recevoir ce qui sera payé comptant en passant les contrats ou à l'eschéance des termes qui seront convenus ou lors des rachapts des rentes qui auront esté constituées pour parties des prix, donner quittance et descharge, consentir subrogations, employer les deniers qui reviendront ausdits mineurs de tout ce qui sera receu, soit en rente sur la ville de Paris, sur le clergé, en augmentation de gages sur des communautés et compagnies, et sur des particuliers, lesquels employer ladite dame ne sera point garente, pourveu qu'ils soient faits en la présence dudit subrogé tuteur, comme aussy que ledit subrogé tuteur demeurera tuteur à tous lesdits enfans mineurs, à l'effet de régler et liquider les propres dudit feu sieur Racine, et

ladite dame sa veuve leurs remploys et les effets de leur communauté, affin de connoistre ce qui revient de net au proffit de chacune des parties intéressées, tous lesquels employs et remploys cy dessus establis ne regarderont point ceux qui rembourseront ny les acquéreurs qui ne seront point obligés de les suivre pour descharge.

Sur quoy nous ordonnons que lesdites lettres sont entérinés selon leur forme et teneur, pour en jouir par ledit Jean-Baptiste Racine, impétrant de l'effet d'icelles à la charge qu'il ne pourra vendre ny engager aucuns de ses immeubles, tant que sa minorité durera, pendant laquelle est et demeurera pour curateur à ses causes et actions la personne dudit Me Claude-Pierre Colin de Moramber, sieur de Riberpré, comme aussy que ladite dame veuve Racine demeurera tutrice audit émancipé, à l'effet de recevoir le remboursement des rentes et autres fonds, et d'en donner quittance et descharge ; et outre qu'elle demeurera pareillement tutrice à ses autres enfans mineurs, et pour subrogé tuteur ledit sieur de Riberpré, et attendu que ladite dame Marie-Catherine Racine, espouze dudit sieur de Riberpré, est encore mineure, ordonnons que iceluy sieur de Riberpré luy demeurera tuteur à l'effet de recevoir tous remboursemens de rente et autres fonds, et de consentir que les deniers restent entre les mains de ladite dame Racine et de donner à cet effet les quittances et descharges nécessaires, laquelle dame Racine demeurera encore tutrice de sesdits enfans mineurs et dudit Jean-Baptiste Racine émancipé, et que ledit de Riberpré demeurera aussy tuteur à ladite dame son espouze, à l'effet de vendre lesdits offices de conseiller et secrétaire du Roy et de trésorier de France à Moulins, dont ledit sieur Racine estoit pourveu pour les prix et aux conditions qui seront convenus, qui ne pouront estre moindres, scavoir à l'esgard dudit office de secrétaire du Roy, de la somme de soixante et quinze mil livres, et dudit office de trésorier de France, de la somme de vingt-cinq mil livres, deslivrer les titres desdits offices, et un acte de nommination en bonne forme, recevoir ce qui sera payé comptant en passant les contrats, ou à l'eschéance des termes qui seront convenus, ou lors des rachapts des rentes qui auront esté constituées pour parties des prix, donner quittances et descharges, consentir subrogations, employer les deniers qui reviendront ausdits mineurs de tout ce qui sera receu, soit en rente sur

la ville de Paris, sur le clergé, en augmentations de gages sur des communautés et compagnies, et sur des particuliers, lesquels employer ladite dame ne sera point garente, pourveu qu'ils soient faits en la présence dudit subrogé tuteur et par avis des parens dument homologués ; lequel subrogé tuteur demeurera tuteurs à tous lesdits enfans mineurs à l'effet de régler et liquider les propres dudit feu sieur Racine, ladite dame sa veuve leurs remploys et les effets de leur communauté, afin de connoistre ce qui revient de net au proffit de chacune des parties intéressées : tous lesquels employs et remploys cy dessus establis ne regarderont point ceux qui les rembourseront ny les acquéreurs qui ne seront point obligés de les suivre pour descharge, le tout suivant l'avis et consentement desdits parens et amis cy dessus que nous avons omologué ; lesquels dame veuve mère et Moramber, sieur de Riberpré, comparoistront par devant nous pour accepter lesdites charges et faire le serment accoustumé.

(*Archives nationales,* Y. 4079).

Annexe sur parchemin.

(15 JUILLET 1699)

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Charles Denis de Bullion, marquis de Gallardon, conseiller du Roy en ses conseils, garde de la Prevôté de Paris, Salut : scavoir faisons que l'an 1699, le 15 juillet, par devant nous, Jean Le Camus, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant civil, sont comparus les parens et amis des enfants mineurs de deffunt Jean Racine, escuier, conseiller secrétaire du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, tresorier de France à Moulins, et de dame Catherine de Romanet, à présent sa veuve, scavoir, Mr Louis Elliet Du Pin, docteur en théologie de la faculté de Paris et professeur royal en théologie, Joseph Godefroy Elliet, écuyer, sieur du Pin, Mre René Pintrel, seigneur des Bizez, conseiller du Roy, président en sa cour des monnoyes, Maistre Anthoine Jeonin, avocat au parlement, cousins paternels, Mr Eustache Hénin, conseiller au parlement, Mr Jacques Prévost, conseiller du Roy, maistre ordinaire

en sa chambre des comptes, Claude Prévost, sieur de Barecourt et Nicolas Lemazier, escuier, cousin maternel, tous par Mr Claude Gacon, procureur en cette cour, d'eux fondé de procuration, annexée à la minute des présentes, le quel Gacon, au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituans que sur ce qui leur a esté représenté par la dite dame Catherine de Romanet, (nommée tutrice des dits mineurs, par avis de leurs parens du 11 may dernier, contenant entre autres choses que l'on ne pourrait vendre le dit office de trésorier de France, moins de 25.000 livres) qu'elle n'a pu trouver du dit office de trésorier de France que la somme de 22.000 livres, qu'elle en a conféré avec les dits sieurs parents et qu'ils ont reconnu que ce prix estoit assez convenable, eu égard aux gages, augmentations de gages et autres droits en dépendant, aux frais qu'il fallait faire pour y estre reçu, et au prix qu'il convient incessamment payer, pour estre admis à l'exercer, et qu'il ne fallait pas perdre cette occasion. ils sont d'avis que les dits offices, gages et droits soient vendus moyennant les d. 22.000 livres, que la dite dame Racine reçoive la d. somme en passant le contrat, ou aux termes où elle sera payable, ensemble le remboursement des rentes, si aucune estoit constituée pour partie du prix. Ce faisant l'acquéreur en soit bien et valablement deschargé, et au surplus sont d'avis que l'avis des parens du 11 mai dernier soit ixte (*sic*) et que de tous les remplois qui seront faits en présence du subrogé-tuteur de ceux des d. mineurs, qui sont en tutelle, la dite dame Racine en soit bien et valablement deschargée.

Sur quoy, nous disons qu'il est permis et permettons à la dite dame Racine en la qualité de tutrice de ses enfants mineurs de vendre le dit office de trésorier de France à Moulins, gages et droits en dépendant, moyennant la dite somme de 22.000 livres, recevoir la dite somme, soit en passant le contrat, ou aux termes où elle sera payable, ensemble le remboursement de rentes, si aucune estoit constituée pour partie du prix, quoy faisant, l'acquéreur en sera bien et valablement deschargé, et au surplus, ordonnons que notre sentence du 11 mai dernier, rendue sur l'avis desd. parents soit exécutée, et que de tous les remplois qui seront faits en la présence du subrogé-tuteur, de ceux des mineurs qui sont en tutelle, la dite dame Racine en sera et demeurera bien et valablement quitte et deschargée, suivant l'avis des dits

parents que nous avons omologué. Et en tesmoin de ce, nous avons fait sceller ces présentes. Fait et donné au Chastelet de Paris, par nous, juge susdit, le dit jour, 15 juillet 1699.

Signé

TARDIVEAU

Avis Racine.
R. xi
f. xxx iii
scel xx. Scellé le 16 juillet 1699

MIRAL

20 s.

18 l. t. 15 s.

LIQUIDATION ET PARTAGE

DERNIER JUILLET 1699

Après le décès de Mr Jean Racine, conseiller secrétaire du Roy, maison, Couronne de France et de ses finances, thrésorier général de France et Président au bureau des finances de la généralité de Moulins, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, il a esté fait inventaire à la requête de dame Catherine de Romanet, sa veuve, tant en son nom, à cause de la communauté de biens, qui avait esté entre elle et le dit deffunt, que comme tutrice de demoiselles Elisabeth, Françoise Jeanne Nicolle, Madelaine et de Louis Racine, escuyer, enfants mineurs du dit deffunt et d'elle, esleue en cette qualité de l'avis de leurs parens par acte fait au Chastelet de Paris, expédié par Tauxier, l'aisné, greffier, en date du 11 mai 1699, en la présence de Jean Baptiste Racine, escuier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, émancipé d'âge par lettres obtenues en chancellerie le 9 des d. mois et an, assisté à cet effet de Claude Pierre Collin de Moramber, seigneur de Riberpré, avocat au Parlement, son beau-frère et curateur, et encore le dit sieur de Moramber, à cause de dame Marie Catherine Racine, son épouse, et aussy comme

subrogé-tuteur des d. sieur et demoiselles mineures, non émancipées, en curatelle et subrogée tutelle par le même acte fait au Chastelet, toutes les dites charges, acceptées par la dite dame Racine et le sieur de Riberpré le 12 du dit mois, sans déroger par la d. dame au droit de garde-noble d'aucun de ses enfants, les dits sieurs Jean Baptiste, dame Marie Catherine, demoiselles Elisabeth, Françoise Jeanne Nicolle, Magdelaine et Louis Racine, frères et sœurs, au nombre de six, habiles à se porter héritiers du dit feu sieur Racine, leur père, par inventaire passé par devant Mouffle et Caillet, notaires à Paris, et datté au commencemeut du dit jour, quatorze may 1699, clos au Chastelet le 22 desd. mois et an.

Suivant les inventaires et procès-verbal de vente de meubles fait en conséquence par Maleteste, huissier priseur, datté au commencement du 1er juin 1699, et en fin du dernier juillet au dit an, les meubles contenus au dit inventaire, non compris la vaisselle d'argent et les deniers comptants et distraction faite de ceux choisis et retenus par la dite dame Racine pour la somme de 3920 livres, en déduction de son préciput de 4000 livres, montant à la somme de 8914 l. t. 7 s. 7 d.
la vaisselle d'argent à . . . . 6080 l. t. 4 s. 5 d.
les deniers comptants à . . . . 4322 l. t. 3 s.

Le dit inventaire porte que des gages de la dite charge de trezorier de France, il en estoit deub l'année 1698, mais les porte jusqu'au 16 juillet 1699, que le dit office a esté vendu, par contrat passé par devant le dit Caillet et son confrère, quoi qu'on ne dust employer les dits gages que jusqu'au jour du décès du dit sieur Racine, attendu que la dite charge est un propre de luy et néantmoins montent depuis le 22 mai, jour de la closture du dit inventaire jusqu'au 16 juillet, jour de la vente, à 320 livres, 16 sols, 8 deniers, pour un mois et 22 jours, de moitié desquels 320 livres, 16 sols, 8 deniers, la dite dame Racine fera raison à ses enfants, ils se trouveront monter à . . . . 3388 l. t. 12 s. 6 d.

Plus qu'il estait deub des gages, droits de grandes et petites bourses, et honoraires de la dite charge de secrétaire du Roy, qui estoit un conquest de communauté, la somme de 718 l. t. 15 s., outre le quartier de janvier 1699, des grandes bourses et qui n'était pas encore fixé et estant portés jusqu'au 17 juin au dit an qu'ils ont cessé d'avoir cours, suivant la vente faite de la dite charge, par contrat passé

devant Caillet et son confrère, le 5 du d. mois, ils se trouvent monter à . . . . 1694 l. t. 8 s. 8 d.

Plus qu'il estoit deub l'année 1698 des gages de la charge de gentilhomme ordinaire du Roy montant à . . 2000 l. t.

Plus les arrérages escheus depuis le 1er juin de la dite année de la rente de 722 livres 4 s. 5. d. deue par le Clergé du diocèze de Paris, les quels comptés jusqu'au 22 mai, jour de la clôture du dit inventaire, se montent à. 285 l. t. 16 s. 11 d.

Les six premiers mois de la rente de 820 livres sur les aides et gabelles, se montent à . . . . 410 l. t.

L'année 1698, de la pension de deux mil livres du dit feu sieur Racine en qualité d'homme de lettres, cy . . 2000 l. t.

En fermages de la ferme de Variville, tant de l'année 1698 que des précédentes, la somme de . . . . . . 1471 l. t.

N'estant icy rien employé des revenus de la ferme de l'année 1699, attendu que le décès du sieur Racine est arrivé dans un temps où les fruits étaient pendants par les racines et qu'ils faisaient par conséquent partie du fonds de lad. ferme, qui est un propre de la lad. dame Racine, qu'elle avait lors de de son mariage.

Les loyers courants depuis le premier avril 1699 de la maison sise rue de la Grande Friperie, à l'enseigne du Chat, et comptés jusqu'au dit jour 22 mai, montant à . 116 l. t. 10 s.

L'année 1698 de la rente viagère en tontine du dit deffunt, avec l'accroissement, le tout montant à. . . . 36 l. t. 3 s.

Finalement 25 l. t. pour le sieur Rivière, à la Ferté-Milon.

Sur les quelles sommes la dite dame a prélevé, restant de son préciput . . . . 80 l. t.

Ainsi, il reste en effets mobiliers. . . 30.654 l. t. 6 s. 1 d.

Les immeubles contenus au dit inventaire sont: la charge de secrétaire du Roi, vendue par le contrat susdatté. 79.500 l. t.

Huit cent vingt livres de rente, au denier dix-huit, sur les aydes et gabelles, constituées au dit sieur et dame Racine par contrat passé par devant Galloys, notaire et son confrère, notaire, le 3 septembre 1684, au principal de . . 14.760 l. t.

Sept cent vingt-deux livres quatre sols cinq deniers de rente au mesme denier, deues par Messieurs du Clergé du diocèze de Paris, par contrat du 13 juillet 1694, reçu par Desnots et le dit Caillet, notaires, au principal de. 13.000 l. t.

La maison du Chat, ci-devant mentionnée, acquise moyennant la somme de. . . . . 18.400 l. t.

Les ditz effets immobiliers se montent à . . . 125.660 l. t.

Les debtes de la communauté sont :

A Me Galloys, pour billets portant promesse de passer constitution . . . . 10.000 l. t.

Pour les arrérages qui en estoient dûs . . . 611 l. t. 3 d.

4.539 l. t. 11 s. 6 d. dues au sieur de Riberpré, savoir : 4.300 livres de principal pour partie de la dot de madame de Riberpré et 89 l. t. 11 s. 9 d. d'interests et 150 l. t. pour réparer l'erreur qui s'est trouvée dans les arrérages de la rente qui lui avait été transportée par Mr de Gouzancourt.

385 l. t. 18 s. 9 d. dues au sieur Maréchal pour le loyer de la maison où le dit deffunt demeurait avec sa famille, depuis le 1er janvier jusqu'au 22 mai, sur le pied de 975 l. t. par an.

180 livres pour la pension de la demoiselle Françoise-Jeanne-Nicole Racine, sur le pied de 300 l. t. par an, depuis le 17 octobre 1698, jusqu'au 22 may ensuivant.

140 livres 12 s. 6 d. pour la pension de la demoiselle Élisabeth Racine, depuis le 14 juin 1698, jusqu'au dit jour 22 mai, sur le pied de 150 l. t. par an.

150 livres pour les pensions dues pour les dames de Romanet à Variville, jusqu'au dit jour 22 mai 1699. Les arrérages des d. pensions du dit jour 22 mai 1699 en avant, regardant la dite dame Racine.

108 livres 6 sols 4 deniers, pour la pension de la dame Racine, aux Ursulines de Melun, depuis le 6 novembre 1698, jusqu'au dit jour 22 mai, à raison de 200 l. t. par an.

18 livres 15 sols pour trois mois escheus au dit jour 22 mai, des gages de Dumesnil, lacquais, a raison de 75 l. t. par an.

140 livres pour les gages de Madame Ormilly, femme de chambre, jusqu'au 22 may.

24 livres à Loyseau, cuisinière, jusqu'au dit jour 22 mai.

33 livres 15 sols, à Courbazier, lacquais, pour ses gages deubs jusqu'au dit jour 22 mai, à raison de 90 l. t. par an.

74 livres 1 sol pour les frais d'obtention et d'enregistrement des lettres qui accordent les gages intermédiaires aux offices de secrétaires du Roy et de thrézorier de France.

14 livres 15 s. dues au sieur de Romanet, pour mesnues fournitures par luy faictes à Mr Racine à Variville.

Total des debtes. . . . . 16.420 l. t. 19 s.

Les quelles debtes et charges doibvent estre prélevées sur les effets mobiliers et immobiliers de la d. commuauté, par contribution, la quelle est ainsi faite :

Les effets mobiliers montants à la somme de 30654 l. t. 6 s. 1 d. en doivent porter celle de 3220 l. t. 19 s. Partant, ils se trouvent par ce moyen réduits à . . . . . . 27.433 l. t. 16 s. 1 d.

Et les effets immobiliers montant à 125.560 l. t. doivent porter le surplus des debtes passives, montant à 13.200 l. t. 9 s. au moyen de quoy, il ne reste plus desd. effets immobiliers que la somme de 112.459 l. t. 11 s. sur les quels restants desd. mobiliers et immobiliers il faut présentement prélever les propres conventionnels tant de la dite dame Racine que du deffunt sieur Racine, pareillement par contribution.

REMPLOI DES PROPRES CONVENTIONNELS.

Les biens de la dame Racine, mobiliers, lors de son mariage, et les immobiliers remboursés ou aliéné pendant la communauté montent à 39.652 l. t. 12 s. 1 d. à quoy adjoutant 10 l. t. 7 s. 4 d. pour l'erreur de l'article 9 du dit estat, le tout se monte à la somme de 39.662 l. t. 19 s. 5 d. sur quoy il faut déduire 95 l. t. 13 s. 4 d. pour l'erreur de l'article 12 du mêsme estat, partant, il restera 31.566 l. t. 6 s. 1 d.

Plus, il faut encore déduire 8.417 l. t. 12 s. 10 d. au lieu de 9.475 l. t. 8 s. 10 d. dont il paraissait que la desduction devait estre faitte sur les fonds de la dame Racine pour debtes qui regardaient le fonds des biens de la d. dame Racine suivant estat. Les 1.057 l. t. 16 s. faisant le surplus des 9.475 l. t. 8 s. 10 d. annoncés pour des frais faits pendant la communauté du dit feu sieur Racine et dame sa veuve, qui sont regardez comme charges de la d. commnnauté, sur laquelle somme de 31.665 l. t. 6 s. 1 d. desduction estant encore faitte de 15.000 l. t. mises en communauté, il reste celle de 16.148 l. 13 s. 3 d. à quoy montent les propres conventionnels de la dite dame Racine.

Les biens du dit deffunt sieur Racine, tant mobiliers qu'immobiliers, allienez pendant la communauté montent à 24.400 l, t. 18 s. 6 d., sur quoy il faut déduire 1000 l. t. qu'il devoit à Mr de Passy avant son mariage, ainsi qu'il l'a escript lui même et qui ont esté remboursées durant l'inventaire; plus 1835 l. t. payées pour la charge de premier président des Thrézoriers de France à Moulins, et 1350 l. t. pour celle de commissaire des estapes au mesme bureau ; les dites deux charges réunies au bureau des dits Thrésoriers de France à Moulins, ce qui a augmenté le prix de chacun office du d.

bureau et desquelles sommes l'indemnité estoit due à la dite communauté, attendu que le d. office était propre de communauté avec le dit feu sieur Racine. Plus 15.000 l. t. par luy pareillement mis en communauté, toutes les d. desductions montant à 19.174 l. t., lesquelles, prélevées sur les d. 25.400 l. t. 8 s. 6 d., il ne restera à remplaeer des biens dud. feu sieur Racine que . . . . 5225 l. t. 18 s. 6 d.

Lesquels propres, communs entre les dits sieur et dame Racine, montant ensemble à 21.374 l. t. 11 s. 9 d., dont il y a 16148 l. t. 13 s. pour la dame Racine et 5225 l. t. 18 s. 6 d. et ses enfants, se doivent prendre sur le restant des effets mobiliers et immobiliers par contribution, sur le pied de la quelle les 27.333 l. t. 16 s. 1 d. restant des d. effets mobiliaires, la première contribution deduitte demeure porter 4191 l. t. 13 s. 11 d., dont il appartiendra à la d. dame Racine, 2947 l. t. 2 s. 3 d. et à ses enfants 244 l. t. 13 s. 8 d. à proportion de leurs remplois. Ainsy, il ne reste plus des d. effets mobiliers (la seconde contribution déduite) que 23.242 l. t. 2 s.

De la quelle somme, la moitié, montant à 11.621 l. t. 1 s. appartient à la dame la Racine, et l'autre moitié à ses enfants.

Et les 112.459 l. t. 11 s. restant des d. effets immobiliers, la première contribution déduitte, porteront le restant des propres montant à 17.182 l. t. 15 s. 1 d. dont il appartiendra 13.201 l. t. 10 s. 9 d. à la dite dame Racine, et le surplus à ses enfants, montant à 3.981 l. t. 4 s. 4 d. à proportion de leurs remplois et les 17.182 l. t. 15 s. 1 d. levés sur les d. 112459 l. t. 11 s. il ne restera plus desd. effets mobiliers que la somme de 95.276 l. t. 15 s. 1 d. dont moitié, soit 47608 l. t. 7 s. 11 d. appartient à la dame Racine et pareille moitié à ses enfants.

Il résulte de cette liquidation qu'il revient :

Scavoir :

A la dame Racine pour sa part dans les effets mobiliers, les debtes payées, la somme de 14668 l. t. 3 s. 3 d., dont il y a 2947 l. t. 2 s. 3 d. qu'elle prélève à cause de ses remplois et 11621 l. t. 1 s. pour sa moitié du restant des effets mobiliers, lesd. remplois levés, et 60839 l. t. 18 s. 8 d. à cause de la communauté, y compris ce qu'elle a droit de prendre et prélever à cause de ses remplois, soit au total 75.408 l. t. 1 s. 11 d.

Et aux enfants 64.185 l. t. 7 s. 1 d. Plus à ceux ci 22.000 l. t. pour le prix de la vente qui a esté faite de la charge de thrésorier

de France à Moulins, dont le sieur Racine était pourveu avant son mariage, sur la quelle il convient déduire 4317 l. t. 3 s., savoir 1417 l. t. 3 s. pour frais funéraires et d'enterrement du dit feu sieur Racine, y compris leur part des frais d'inventaire et de tutelle, plus 1600 l. t. pour le deuil de la dame Racine et 1300 l. t. pour legs pieux faits par le deffunt sieur Racine par son testament, qui ne contient que la disposition des d. legs pieux, et le choix de sa sépulture, et que la dite dame Racine a entre ses mains.

Et pour fournir à la dame Racine ce qui lui revient, il lui appartiendra la maison du Chat, rue de la Grande Friperie pour le prix payé de 18400 l. t., les 15000l. deues du reste du d. office de Secrétaire du Roi, au capital de 30.000 l. t. et 2708 l. t. 1 s. 11 d. en deniers comptants (1).

Et les enfants auront : 820 l. t. de rente sur les aides et gabelles, au capital de 14760 l. t., plus 722 l. t. 4 s. 5 d. de rente au principal de 13000 l. t. à prendre sur le clergé de France.

(Suivent les formules)

Signé : CATHERINE DE ROMANET.

COLLIN DE MORAMBER DE RIBERPRÉ.

MOUFFLE. CAILLET.

CONTRAT DE MARIAGE DE MARGUERITE VITARD

Le 16 avril 1686, Louis Bengy, correcteur en la chambre des comptes, épousait Marguerite Vitard, fille de feu Nicolas Vitard, seigneur de Passy, avocat au Parlement, et de Marguerite Lemazier.

Dans les signatures du contrat, nous relevons celles de :

Claude Auguste Vitart de Passy, mousquetaire du Roi, frère.

(1) Suivant M. Mesnard, Madame Racine aurait perdu sa fortune lors du système de Law.

Claude de Romanet, trésorier de France à Orléans, beau-frère.
Marie Vitart, sa femme, sœur.
Pierre Sellier, bailli du duché de Chevreuse, cousin.
Jean Racine, trésorier de France à Moulins, cousin paternel.
Catherine de Romanet, sa femme, cousine (1)

CONSTITUTIONS DE RENTES

Le 22 mars 1675, Nicolas Vitard, seigneur de Passy, demeurant à l'hotel des Ursins, paroisse S[t] Landry, constitue à Jean Racine, demeurant même rue, 400 l. t. de rente, moyennant prêt de 8.000 l. t.

Racheté le 9 sept. 1681.

Le 12 juillet 1681,

Claude de Romanet, écuyer, conseiller du Roi, trésorier de France à Orléans, demeurant à Paris rue S[t] André des Arcs, procureur de J. B. de Romanet, écuyer, conseiller du Roi et trésorier de France à Amiens, constitue à Jean Racine, d. rue du Cimetière, 105 l. t. de rente, moyennant prêt de 2100 l. t. et 100 l. t. de rente pour prêt de 1000 l. t.

Dans la procuration jointe, J.-B. de Romanet, demeurant à Montdidier, paroisse du S[t] Sépulchre, se dit héritier de Magdelaine Dournel, veuve d'André de Romanet, trésorier de France à Amiens, ses père et mère.

(1) En février 1856, Nicolas Vitard, avocat en Parlement, demeurant à Paris, rue Christine, était déjà intendant des affaires de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, et d'Albert, Pair de France.

Dans une constitution de rente de 1679 Claude de Romanet, s[r] de Coulevin, trésorier de France à Orléans et Marie-Charlotte Vitard, demeurant rue Saint-André-des-Arts, signent un reçu à Nicolas Vitard, sieur de Passy, et à Marguerite Le Mazier, son épouse.

Marie-Charlotte Vitard avait épousé Claude de Romanet; leur contrat fut reçu par Cheron et Balai, notaires à Château-Thierry, le 3 septembre 1667 (Minutier de M[e] Galloys). Voir sur les Vitard le premier volume de M. Mesnard.

Église et aussi tot qu'il aura été convenu entre eux et leurs parens & amys, sont volontairement convenus et demeurés d'accord du traité de marriage qui ensuit, en présence :

Savoir de la part du s^r futur époux, de l'agrément de Monseigneur Henry d'Aguesseau, Chancelier de France, et de dame Anne Lefebvre d'Ormesson, son épouse; et en présence de Jean-Baptiste Racine, écuyer, frère; de dame Marie-Catherine Racine, veuve de M. Collin de Moramber, avocat en la cour, sœur; Jeanne-Nicole-Françoise Racine, fille majeure, sœur; d^lle Madelaine Racine, aussy fille majeure, sœur; d^lle Angelique Jeanne de Moramber, fille, nièce; Claude de Romanet, écuyer, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances de Picardie, cousin germain maternel; Nicolas-François Fillon de Villemur, écuyer, greffier en chef du parlement de Toulouse, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, cousin ; de Mgr Michel-Robert Lepelletier des Forts, chevalier, seigneur du Mesnilmontant, comte de St Fargeau, conseiller d'Estat ordinaire & au conseil Royal, controlleur géneral des finances; M. Louis Fagon, chevalier, comte de Nauré, conseiller d'Estat ordinaire & au conseil royal, intendant des finances; M. Pierre-Hector le Guerchoy, chevalier, comte de Ste Colombe, Averton et autres lieux, conseiller d'Estat ordinaire et de Magdelaine d'Aguesseau, son épouse; messire Dominique de Barberie de St Contert, conseiller d'Estat ordinaire & dame Marie-Françoise le Maistre, son espouze; M. Pierre-Gilbert des Voisins, conseiller du Roy en ses conseils, président de la seconde chambre des enquestes, dame Françoise-Genevieve Dongois, son espouze; M. Pierre-Gilbert des Voisins, conseiller du Roy en son conseil d'Estat, son premier avocat général en sa cour de Parlement, dame Anne-Louise de Fieubet son épouse; M. Michel-Étienne Turgot, chevalier, seigneur de Soubons, Hussy & autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, président de la seconde chambre des requêtes du Palais; Mre Henri-Francois de Paule d'Aguesseau, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, son second avocat général en sa cour de Parlement; M. Jean-Baptiste-Paulin d'Aguesseau de Fresnes, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hostel; Mre Louis-Henri d'Aguesseau, chevalier, mestre de camp de cavalerie; Mre Charles-Henri d'Aguesseau de Plimont, chevalier; Mre Guillaume-Antoine de Chatelus, brigadier des armées du Roy, & dame Claire-Thérèze d'Aguesseau,

CONTRAT DE MARIAGE DE LOUIS RACINE

1er Avril 1728 (1).

Furent présents : Louis Racine, escuyer, l'un des associés de l'academie royale des belles-lettres et directeur des fermes à Moulins, y demeurant ordinairement, estant de présent à Paris, logé chez madame sa mère, cy après nommée, au carré de Ste Geneviefve, paroisse St Étienne du Mont, le sieur Racine, majeur, fils de deffunt Jean Racine, escuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, Couronne de France & de ses finances, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Moulins, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté & de dame Catherine de Romanet, son espouze, à présent sa veuve, de la quelle pour ces présentes le dit sieur Racine est assisté & autorizé pour luy & en son nom, d'une part.

Pierre du Moulin, escuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison, Couronne de France & de ses finances, demeurant à Paris rue de la Vieille-Monnaye, paroisse St Jacques la Boucherie, au nom & comme procureur de dame Angélique de Santilly, sa belle-sœur, veuve de Pierre Presle, écuyer, seigneur de l'Écluse, Saint Jean Dardière, de Racé, Taponas & autres lieux, le dit sieur du Moulin en cette qualité stipulant pour la dite dame Presle et messire Pierre Berger de Ressy, chevalier, conseiller du Roy en sa cour de Parlement et commissaire aux requêtes du Palais, demeurant à Paris, rue Ste Anne, paroisse St Roch, au nom et comme procureur de la d. demoiselle Marie Presle, demeurante avec la dame sa mère qui l'a deuement autorizée.

Les d. sieurs du Moulin et de Ressy, fondez de la procuration à eux passée par les d. dame et demoiselle Presle, spéciale à l'effet des présentes, devant Vignière et Vernon, notaires à Lyon le 23 mars dernier.

Lesquelles parties, pour raison du mariage arresté entre Louis Racine & la d. demoiselle Marie Presle dont la célébration se fera incessamment en face de Notre Mere Sainte

(1) Nous devons l'indication de ce contrat et des pièces suivantes à M. Louis d'Illiers.

Église et aussi tot qu'il aura été convenu entre eux et leurs parens & amys, sont volontairement convenus et demeurés d'accord du traité de marriage qui ensuit, en présence :

Savoir de la part du s[r] futur époux, de l'agrément de Monseigneur Henry d'Aguesseau, Chancelier de France, et de dame Anne Lefebvre d'Ormesson, son épouse ; et en présence de Jean-Baptiste Racine, écuyer, frère ; de dame Marie-Catherine Racine, veuve de M. Collin de Moramber, avocat en la cour, sœur ; Jeanne-Nicole-Françoise Racine, fille majeure, sœur ; d[lle] Madelaine Racine, aussy fille majeure, sœur ; d[lle] Angelique Jeanne de Moramber, fille, nièce ; Claude de Romanet, écuyer, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances de Picardie, cousin germain maternel ; Nicolas-François Fillon de Villemur, écuyer, greffier en chef du parlement de Toulouse, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, cousin ; de Mgr Michel-Robert Lepelletier des Forts, chevalier, seigneur du Mesnilmontant, comte de S[t] Fargeau, conseiller d'Estat ordinaire & au conseil Royal, controlleur géneral des finances ; M. Louis Fagon, chevalier, comte de Nauré, conseiller d'Estat ordinaire & au conseil royal, intendant des finances ; M. Pierre-Hector le Guerchoy, chevalier, comte de S[te] Colombe, Averton et autres lieux, conseiller d'Estat ordinaire et de Magdelaine d'Aguesseau, son épouse ; messire Dominique de Barberie de S[t] Contert, conseiller d'Estat ordinaire & dame Marie-Françoise le Maistre, son espouze ; M. Pierre-Gilbert des Voisins, conseiller du Roy en ses conseils, président de la seconde chambre des enquestes, dame Françoise-Genevieve Dongois, son espouze ; M. Pierre-Gilbert des Voisins, conseiller du Roy en son conseil d'Estat, son premier avocat général en sa cour de Parlement, dame Anne-Louise de Fieubet son épouse ; M. Michel-Étienne Turgot, chevalier, seigneur de Soubons, Hussy & autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, président de la seconde chambre des requêtes du Palais ; M[re] Henri-Francois de Paule d'Aguesseau, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, son second avocat général en sa cour de Parlement ; M. Jean-Baptiste-Paulin d'Aguesseau de Fresnes, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hostel ; M[re] Louis-Henri d'Aguesseau, chevalier, mestre de camp de cavalerie ; M[re] Charles-Henri d'Aguesseau de Plimont, chevalier ; M[re] Guillaume-Antoine de Chatelus, brigadier des armées du Roy, & dame Claire-Thérèze d'Aguesseau,

son épouze ; M. Denis Dodard, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hostel; dlle Marie-Elisabeth de Perigny, épouse du sieur de Ressye, ci-devant nommé ; M. Dominique-Francois de Barberie de St Contert, conseiller au Parlement ; M. Louis-Henry de Barberie, chevalier seigneur de Chateigneraye ; Mre Dominique-Jacques de Barberie, chevalier, sr de Courteil, conseiller au Parlement ; Mre J.-B. de Valincourt, conseiller du Roy en ses conseils, secrétaire général de la marine, l'un des quarante de l'Académie française et honoraire de l'Académie des Sciences ; Mre Eusèbe-Jacques Chassepou, chevalier, sgr de Verneuil, conseiller du Roi en ses conseils, secrétaire ordinaire du cabinet de S. M., de Louise-Françoise Bigres, son épouze ; Mre Joseph Leboury de Montmorel, prêtre, docteur de Sorbonne; Jean-François de la Porte, écuyer, l'un des fermiers généraux de S. M. ; Mre Louis-Roland Daubreuil, écuyer, l'un des fermiers généraux de S. M. ; M. Estienne Permet, écuyer, aussy l'un des fermiers généraux de S. M. ; Messieurs Louis et Étienne Perrinet, bourgeois de Paris ; dlles Louise et Marie-Anne Perrinet ; dlle Marie Babault, filles et dlle Anne Favart, épouse de Sellier, l'un des notaires soussignés, amis.

Et de la part de ladite dlle future espouze, de Gabriel Presle escuyer, seigneur de l'Ecluse ; dame Angélique Presle, veuve de Francois Forret de la Tour, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison, Couronne de France & de ses finances, receveur des tailles de Montluçon, sœur ; dame Anne Santilly, épouse du sr Dumoulin, tante maternelle ; Mre Louis-Gaspard de Fieubet, chevalier, sgr de Beauregard, conseiller au Parlement, cousin germain maternel à cause de feue dame *(blanc)* du Moulin son épouse ; Mre Pierre-Gaspard de Fieubet, chevalier, cousin issu de germain ; M. Germain Santilly, bourgeois de Paris, oncle maternel ; dlle Marie-Marguerite Moreau, son épouze, dlle Jacqueline-Philippe Hardouin, veuve du sr Denis de Santilly, bourgeois de Paris, tante maternelle à cause du feu sr son mari ; M. Jean-Nicolas de Santilly & dlle Marie-Catherine de Santilly, fille, cousin & cousine germaine maternelle ; M. Thomas de Santilly, bourgeois de Paris, oncle maternel à la mode de Bretagne, & Marie-Louise Rohault, son épouze ; M. Louis Anisson, abbé de N. D. d'Euzy, grand vicaire de Mgr l'archevesque de Lyon; dame Madelaine Sabine de la Tour Gouvernet, veuve de M. le Comte de Virreville ; M. Jean-Frédéric de la Tour Gouver-

net, chanoine de l'Église de Paris ; M. François-Olivier de Senozan, receveur général du clergé de France ; dame Jeanne-Madelaine de Vireville son épouze ; M. Jean-Antoine Montmagny de Senozan ; d^lle^ Anne-Sabine de Senozan ; Mathieu Terrasson, écuyer, avocat au parlement, Catherine Tuffier, son épouse, amis ; Gaspard Grimod, écuyer, sieur de la Reynière, l'un des fermiers géneraux de S. M., et dame Marie-Jeanne Labbé son épouze ; M. Simon Hoby, professeur de belles-lettres au collège de la Marche, amis communs.

(Suivent les formules).

Les époux sont communs en biens meubles & conquets immeubles suivant la coutume de Paris.

Mlle Presle recoit 60.000 l. t. de dot, savoir 20.000 l. t. sur la ville de Lyon, 20.000 sur les sels et droits du Roy en la ville d'Avignon et 20.000 l. t. sur les aides et gabelles.

Les biens de Louis Racine comprennent :

Une obligation de M^rs^ & Mlle Sellier. . . . . . 3000 l. t.

Une obligation de M. de Verneuil, secrétaire du Cabinet du Roy. . . . . 7000 l. t.

Une obligation de M. de Vanolles, maître des requêtes . . . . 6000 l. t.

Une obligation d'Étienne de Varenne, sgr de Marigny, Gournay et autres lieux, brigadier des armées du Roi. 14000 l. t.

Sur les aides et gabelles. . . . . 9160 l. t.

En deniers comptants & pour la valeur de sa bibliothèque. . . . . 8000 l. t.

Plus sa part dans une pension de 2000 l. t. par an accordée par le feu Roi au père du futur époux, laquelle pension se partage entre la dame veuve & ses enfants.

Mad. Racine, mère, cède à son fils 150 l. t. de rente au principal de 6000 l. t. sur les aides & gabelles, plus en deniers comptant 2000 l. t.

Le total des biens de Louis Racine est donc de 55160 l. t. Mise en communauté réciproque 20.000 l. t.

Le douaire de la future épouse est de 1.200 l. t.

(Suivent les signatures.)

REMY. SELLIER

notaires.

TESTAMENT OLOGRAPHE DE J.-B. RACINE

Écuyer, avocat, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, décédé hier au soir sur les sept heures.

« Ce testament a esté trouvé dans le tiroir d'une commode « de l'appartement qu'il occupait en une maison rue des « Sept-Voies. »

Le dépot en a été fait par Louis Racine, écuyer, de l'Académie Royale des inscriptions et belles-lettres, demeurant à Soissons, et par Marie-Catherine Racine, veuve de Pierre-Claude Collin de Moramber, le 1er février 1647.

« Au nom du Père, du Fils & du St Esprit »

« Voici mon testament.

« Je laisse à mon frère et à ma sœur les biens qui me sont « eschus dans nos partages, tant paternels que maternels ; à « l'égard de l'argent comptant, je laisse 15.000 l. t. à chacune « de mes deux nièces de Moramber, pour leur aider à élever « les enfants de leur frère, mes petits neveux. Je laisse ma « bibliothèque à mon neveu Jean Racine; & à Marie Noël, ma « gouvernante, 6.000 l. t. argent comptant, à moins qu'elle « n'aime mieux accepter le contrat de 300 l. t. de rente que « me doit M. de Gravelle.

« Fait à Paris, dans mon cabinet, le 17 septembre 1746.

« RACINE. »

Dans l'inventaire :

La vaisselle d'argent est estimée 436 l. t. 10 s.

La bibliothèque, prisée par de Peray, huissier priseur, et Martin, libraire, 2.997 l. t. 10 s.

Et s'est trouvé dans un coffre-fort en louis d'or et d'argent la somme de 66.988 l. t. 12 s. *(sic)*.

13 JANVIER 1746.

Mirleau de Neuville (Antoine-Pierre), écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison, Couronne de France et de ses finances, l'un des fermiers généraux de S. M., demeurant à Paris, rue Richelieu, stipulant pour Louis-Grégoire Mirleau de Neuville, son fils et de feue Marie Germain.

Et Louis Racine, écuyer, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, directeur des fermes de S. M. à Soissons, et Marie Presles, son épouse, stipulant pour Anne Racine, leur petite-fille, passent contrat de mariage devant le notaire Sellier.

La dot de la future est de 2.000 l. t. de rente.

L'apport du futur est de 4.000 l. t. de rente.

Signatures :

Le Chancelier de France, Trudaine, etc.

Jean et Marie-Anne RACINE, frère et sœur.

J.-B. RACINE, ancien gentilhomme de la chambre du Roi, oncle paternel, et Marie-Catherine RACINE, veuve de Pierre-Claude Colin de Moramber, tante paternelle.

(A suivre.)

MERCERIANA

OU

NOTES INÉDITES

DE

MERCIER DE SAINT-LÉGER

(Suite et fin).

Il vient de paraître à Paris une nouvelle édition, revue sur le manuscrit de Fénelon, du *Télémaque* en deux volumes in-12, dont on a tiré des exemplaires sur papier vélin; six exemplaires sur papier rose et six sur papier bleu qui se vendent 48 fr. M. Méon a un de ces exemplaires sur papier bleu et il a aussi la traduction française d'*Epictète* et du *Tableau de Cebès*, par Camus, deux volumes in-16, aussi sur papier bleu.

C'est M. Bosquillon, médecin, professeur au Collège royal à Paris, qui a donné cette nouvelle édition fort belle de *Télémaque* (1).

*

La *Grammaire générale*, édition donnée par Beauzée, 2 volumes in-8, impr. en 1767, est très correcte quant à la partie typographique. On ne la trouve plus dans le com-

(1) Sur cette édition tirée à 490 ex., dont cinq sur vélin rose satiné et cinq sur vélin bleu grand raisin, voyez une note du *Dictionnaire de bibliographie française* de Fleischer, II, 391. Renouard, qui possédait aussi un ex. sur papier bleu de l'édition de Bosquillon, y avait ajouté les 24 figures de Lefèvre (tirées sur papier rose), exécutées pour l'édition de Didot (1796, 4 vol. in-18).

merce et aux ventes publiques on la paye 15 à 18 fr. Il n'y a pas d'apparence qu'on la réimprime de sitôt : la dépense de ce livre, dont la composition typographique est difficile et longue, effraye le libraire Barbou.

*

Beau portrait à mi-corps du grand tragique Racine (1), peint en émail, de la grandeur d'un écu de six livres, dans le cabinet de M. Méon, où je l'ai vu en novembre 1798.

Si ce portrait n'est pas du fameux Petitot, il est digne de lui. La première pièce de Racine est de 1654, et Petitot vivait en 1691. La plus belle suite de Petitot était chez d'Ennery, à la mort duquel elle fut achetée par le roi Louis XVI (Voyez la note en tête de mon exemplaire du Catalogue de d'Ennery). De nos jours la dame Cadet (2), épouse de Cadet, habile baigneur, s'est distinguée par la peinture en émail. J'ai vu de superbes morceaux d'elle. La Reine, femme de Louis XVI, lui en a acheté plusieurs qui lui ont été payés cher.

*

Mors Mortis indique *Jésus-Christ* dans les épîtres de Lovatus, jurisconsulte et poète de Padoue du temps de Pétrarque, de Lubert Hautschilt, abbé d'Eeckhout à Bruges, mort en 1417, et d'autres encore. Voyez mes notes manuscrites sur le

(1) Un portrait de Racine « âgé d'environ quarante ans, vu de trois quarts à gauche », figure sous le n° 28 du Catalogue d'une collection de portraits en émail, peint par le célèbre Petitot, vendue à Paris les 28 et 29 décembre 1829. Ni ce portrait ni cette vente ne sont mentionnés dans les préliminaires rédigés par M. H. Bordier en tête des *Émaux de Petitot* gravés par Ceroni, et accompagnés de notices par divers écrivains. (Blaizot, 1863-1864, 2 vol. in-4.) Les portraits reproduits dans cette publication sont précisément ceux que Louis XVI avait donné l'ordre d'acquérir à la vente de d'Ennery, et que M. Reiset a soigneusement identifiés et décrits dans le *Catalogue des dessins, pastels, émaux,* etc. du Musée du Louvre.

(2) Mme Cadet, née Jolly, fille d'un secrétaire des princes de Condé, avait obtenu en 1787 le brevet de peintre de la Reine. Son portrait de Necker au salon de 1791 fut très remarqué. Le Louvre ne possède rien d'elle.

Thesaurus epitaphiorum du P. Labbe, p. 157 et 201. J'y renvoie aux *Mémoires* de Paquot, tome Ier, pag. 535.

Osée avait dit : « *Ero Mors tua, ô Mors* », ce qui a fait qualifier Jésus-Christ dans les épitaphes : *Mors Mortis*.

*

Haultin (Jean-Baptiste), conseiller au Châtelet de Paris, mort le 14 juin 1640, auteur des *Figures des monnaies de France*, d'une *Histoire métallique des Empereurs romains* et d'un *Journal manuscrit* de ce qui s'est passé en France depuis janvier 1602 jusqu'en mai 1640, en 3 vol. in-fol. (Voyez mes notes manuscrites sur la *Bibliographie* de Debure (*Histoire*), tome II, p. 182 et 334).

L'abbé de Tersan possède le testament de J.-B. Haultin, écrit de sa main, et plusieurs autres manuscrits de lui (1) ; il possédait aussi le catalogue manuscrit de sa bibliothèque qu'il donna, il y a plusieurs années, à l'abbé de Saint-Martin de Laon, M. Athey, qui aimait beaucoup les livres, les estampes, etc., que j'ai connu (2).

*

Mémoires pour servir à la vie de saint Louis, roi de France, par M. de Tillemont, manuscrit original de l'auteur, in-4, d'une écriture fort menue, a passé en décembre 1798, à la bibliothèque du roi par la médiation de Dom Brial, ancien bibliothécaire des Blancs-Manteaux (3), ainsi que je le ra-

(1) Ces divers manuscrits de Haultin ne figurent ni dans le catalogue de la vente posthume de Campion de Tersan (1819), ni dans les parties publiées du catalogue des manuscrits du British Museum où sont décrits les papiers provenant de lord Egerton à qui Campion de Tersan avait cédé d'importantes séries de ses collections.

(2) Sur J.-B. Athey, dernier prieur de l'ordre de Prémontré à Laon, voir une notice dans le *Manuel historique du département de l'Aisne* de Devisme (1826, in-8).

(3) Selon M. Delisle (*Cabinet des manuscrits*, II, 38) cette acquisition eut lieu contre échange de livres pris dans les dépôts littéraires. Le mss. autographe de Tillemont est coté aujourd'hui Fr. 13746-13747 et les matériaux qu'il avait rassemblés portent les n° 13748-13752.

conte plus au long en marge de mon exemplaire du nouveau Le Long, tome II, page 158, n° 16876, sous lequel est indiqué ce même manuscrit. L'abbé de Tersan possède un autre manuscrit de ces mémoires en quatre volumes in-4, qu'il avait eu après la mort de l'abbé Léonard, ou de son frère Léonard de Malpeines, conseiller au Châtelet.

*

Le portrait de l'abbé Arnaud, de l'Académie française, peint par Duplessis, est fort ressemblant et très beau. Après la mort de l'abbé, Duplessis acheta à vil prix ce beau morceau que Le Blond, bibliothécaire de Mazarin, a acquis le 10 décembre 1798 pour 25 francs, chez un brocanteur à qui Duplessis (encore vivant) l'avait sans doute vendu (1).

Cet abbé Arnaud était un homme sans moralité qui ruina sa santé avec des filles de joie dont il changeait tous les jours, et qui est mort misérablement des suites de ses débauches.

NOTA. — La débauche fait tomber dans l'imbécillité. — *Gentil Bernard*, poète, et Basan, fameux marchand d'estampes.



Jean Stofler, célèbre mathématicien allemand, ayant annoncé un déluge pour le mois de février 1524 où il devait y avoir conjonction des planètes dans le signe des Poissons, Augustin Niphus écrivit pour réfuter cette prédiction un opuscule en trois livres imprimé à Naples en 1519, in-4 (2), à Bologne, en 1520, in-8, et dont la traduction italienne par Antonio da Napoli parut à Venise en 1521, in-8. Mais Niphus à son tour fut réfuté par divers auteurs : Thomas Philologus Ravennas, Rangone, médecin, Michel de Petra-Sancta, dominicain.

(1) Ce portrait, exposé au salon de 1769, fut gravé en 1785 par L. Valperga ; sur cette estampe Arnaud est décoré du cordon de l'ordre de Saint-Lazare, dont il était historiographe et bibliothécaire, mais cet insigne n'existe pas sur le tableau original, appartenant aujourd'hui au musée de Carpentras.

(2) *De Falsa diluvii Prognosticatione quæ ex conventu omnium planetarum qui in Piscibus contingeret anno 1524 divulgata est. Libri tres.* Neapoli, 1519, in-4 ; Bononiae, 1520, in-8.

Voyez mes notes manuscrites sur le tome XVIII, p. 68 des *Mémoires* de Niceron ; c'est l'article 32 de *Niphus*.

*

Beaucousin (Christophe-Jean-François), avocat au Parlement de Paris, mort en 1798, avait de la littérature due à des études bien faites : il était principelement attaché à l'histoire littéraire, à la bibliographie, même à la critique ; mais, léger dans ses goûts, il commençait bien des ouvrages et n'en finissait aucun. En qualité de Noyonnais, il s'était attaché à rassembler tout ce qui a trait à l'histoire littéraire de Noyon. Ses matériaux sur les Noyonnais illustres dans l'Église, l'Épée, la Robe et les Lettres surtout méritent d'être conservés.

Il avait, disait-il, rassemblé beaucoup de faits curieux sur la personne et les ouvrages du fameux Calvin. Il forma durant l'espace de trente ans une bibliothèque curieuse par les singularités, par les exemplaires annotés de la main des auteurs célèbres ; il ajoutait souvent des notes de sa main à ses livres ; mais elles ne sont pas toujours sûres, parce qu'il les faisait en courant et sans assez de réflexion. Il avait rassemblé environ deux mille vies particulières de saints ou de personnages morts en odeur de sainteté et de piété (1). (Villevieille, docteur de Sorbonne, mort fort vieux en 17.., avait formé une semblable collection de vies particulières de Saints, mais elle a été dispersée après sa mort, durant la Révolution, et les livres vendus au sac. Un M. Carbon, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, avait aussi rassemblé beaucoup de vies de pieux personnages dont le recueil était conservé à l'abbaye de Saint-Denis de Rheims où est mort en 17... ce Carbon, que j'ai bien connu). Il serait à désirer que ce

(1) Le catalogue de la vente posthume de Beaucousin (Merlin, 7 ventôse an VII - 25 février 1799), enregistre sous le n° 642 une « collection d'environ 1400 vies ou histoires particulières et environ 2000 éloges ou oraisons funèbres » de tout format ; elle fut vendue 600 francs. Les vies des saints étaient probablement comprises dans cet ensemble « dont les bornes d'une notice ne permettent point la description » dit le rédacteur du catalogue.

Les diverses éditions des écrits de saint François de Sales ne figurent pas non plus au catalogue rédigé hâtivement par Merlin.

recueil fût conservé dans toute son intégrité parce qu'indépendamment de la rareté de quelques-unes de ces vies particulières, on y trouve des anecdotes très peu connues même sur l'histoire civile, les généalogies. J'ai vu chez lui le recueil le plus complet des opuscules de Nicolas Catherinot, de Bourges (1).

Beaucousin avait rassemblé aussi tous les ouvrages et leurs différentes éditions de saint François de Sales dont il devait donner un recueil complet où chaque ouvrage de ce saint évêque devait être revu sur la meilleure édition. Il avait fourni beaucoup d'articles à la nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong et il y indique souvent des exemplaires curieux de certains livres de son cabinet.

Ce surplus est de moi et il a été mis ici pour mon instruction :

Dans le nouveau Le Long, tome v, pages 403 et 404 de la table des auteurs, on indique plusieurs de ses opuscules restés manuscrits. J'y vois, entre autres choses citées, *Mémoires sur les Noyonnais ;* on y renvoie au tome III, nº 34892. Or, à ce nº 34892, on cite seulement comme manuscrit : « Mémoires et nombre de pièces sur l'histoire de Noyon et les Noyonnais. » On ajoute : « Entre les mains de M. de Beaucousin qui travaille à une histoire de ce pays; on peut voir, en attendant, celles du diocèse indiquées au tome Ier, nº 9728 et suivantes. »

Histoire des hommes illustres de Noyon, nº 45730. Rien n'y indique que l'ouvrage ait été publié.



Un plaisant, en présence duquel on parlait de notre poésie française moderne, disait que *c'était de la prose à laquelle prenaient les vers.*

(1) Beaucousin avait deux collections des opuscules de Catherinot, l'une comportant 83 pièces et l'autre 136. La première fut vendue 13 fr. six sols ; la seconde 224 fr. Elle appartient aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale et c'est d'après ce recueil que M. Jacques Flach a rédigé une *Bibliographie raisonnee des écrits de Catherinot*, publiée à la suite de la réimpression, donnée par Ed. Laboulaye, des *Axiomes du droit français* du même auteur (Larose et Forcel, 1883, in-8, 64 p.).

*

Justine ou les Malheurs de la vertu. — Livre exécrable où le vice est toujours heureux et la vertu toujours sous le faix du malheur. Les histoires que raconte l'auteur (le comte de Sade) sont toutes plus affreuses les unes que les autres et le style répond au fonds des choses : comme obscénités dégoûtantes, le *Portier des Chartreux* n'est, dit-on, rien en comparaison. La nation est tellement immorale qu'il y a au moins douze éditions de cet infâme livre dont tous nos quais sont tapissés.

Parmi ces éditions il y en a une en deux volumes in-8 avec des figures très belles, mais très obscènes.

Le comte de Sade, auteur de ce livre (neveu de l'abbé de Sade qui est auteur des *Mémoires sur Pétrarque*) est un homme pervers. Il fit périr sa maîtresse en la lardant d'épingles qu'il enfonçait lentement dans le corps de cette infortunée qu'il avait liée pour cela à la colonne de son lit.

Cette atrocité resta malheureusement impunie et quelque temps après le scélérat fit faire des dragées avec des cantharides et les distribua dans un bal à toutes les femmes de la ville. Elles en mangèrent avec avidité parce qu'elles étaient préparées avec beaucoup de soin ; mais bientôt les dragées firent l'effet prévu par le monstre. Ces femmes entrèrent dans une espèce de fureur érotique et de Sade profita de la circonstance pour abuser de sa belle-sœur.

Ces de Sade sont de mauvais garnements. L'abbé, auteur des *Mémoires sur Pétrarque,* était un homme sans mœurs. Il se retira dan son abbaye d'Ebreuil (1) où il vécut constam-

(1) A cette marque, on lit à la marge du manuscrit autographe de Mercier, abbé de Saint-Léger, p. 64 : Voyez ci-dessous page 68 ; or, le premier article de la p. 68 n'existe plus en son entier, elle est partout raturée ainsi : « ...*(raturé)*, dont il est question souvent dans ce mémorial est le nom de guerre qu'a pris depuis la Révolution et pour se mettre à l'abri des vexations, M. ...*(raturé)*, l'un des vicaires généraux de l'archevêché, ...*(raturé)*, 1790, abbé commendataire de ...*(raturé)*, ordre de Saint-Benoist, diocèse de ...*(raturé)*, en Auvergne, abbaye possédée auparavant par l'abbé ...*(raturé)*. On a, par ses *Mémoires sur* ...*(raturé*, mais je crois y avoir aperçu le mot de *Pétrarque, en 3 volumes* in-4°).

M. ...*(raturé)*, que je vois très fréquemment depuis quatre à cinq ans chez moi, m'ayant toujours fait un mystère de son nom et de son état, j'ai respecté son secret depuis que je l'ai découvert par hasard, et je ne lui ai jamais fait

ment dans le plus grand scandale. Une présidente de Clary quitta son mari et alla vivre avec lui, en sorte qu'il fut exilé de sa propre abbaye pour faire cesser le scandale et alla traîner son infamie dans le Comtat d'Avignon où il est mort.

*

10 janvier 1799. J'ai vendu à M. Le Blond, bibliothécaire du collège Mazarin, mon beau manuscrit de Frédéric II sur les oiseaux de proie et la fauconnerie qu'il m'a payé vingt louis d'or ou 480 fr. comptant.

Ce manuscrit est le seul complet de l'ouvrage dont Velser publia à Augsbourg en 1596, in-8°, des fragments et que M. Schneider a réimprimés à Leipzig en 1788 et 1789, in-4°, deux volumes avec figures, ne connaissant pas mon précieux manuscrit, dont je publierai une notice détaillée avec la copie de la préface entière (1).

*

Ripopée, ordinairement du genre féminin : *Ce n'est qu'une mauvaise Ripopée! de la vraie Ripopée!*

paraître que *j'étais instruit là-dessus.* M. ...*(raturé)*, qui est très versé dans la littérature ancienne et moderne, travaille depuis trente ans à une histoire du Magisme et de toute espèce de divination, précédée d'une bibliothèque des écrivains qui se sont occupés de cet objet (2 janvier 1799). »

(1) Ce manuscrit, renfermant le texte entier et encore en partie inédit du traité célèbre *De arte venandi cum avibus*, porte le n° 3716 du catalogue actuel de la Mazarine. Mercier n'a pas publié la notice qu'il annonçait, mais, d'après une note que Chardon de la Rochette avait en sa possession, cette notice aurait été remise à M. Kruthofer, le 4 mars 1796, pour M. Heyne, ami de Schneider. Chardon de la Rochette, dans une lettre adressée à celui-ci (*Magasin encyclopédique*, 1800, tome Ier, p. 216 et suiv.), offrait de collationner pour lui le mss. acquis par Le Blond. Un autre ms., provenant d'Astor Manfredi III, a été décrit par M. le baron Jérôme Pichon dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1864 (p. 885-900) et s'est vendu 1550 fr. en 1869 à sa vente (n° 373 du catalogue). Enfin M. Étienne Charavay a donné dans la *Revue des documents historiques* (tome Ier, 1873-1874) d'abondants extraits d'une traduction française du xve siècle (mss. fr. 1296 de la Bibl. Nationale), accompagnés des fac-simile d'une partie des figures, dues à Simon d'Orléans, qui la commentent.

Je la trouve au genre masculin dans un petit poème anonyme intitulé : *La Raclure*, publié dans les *Mémoires* du P. Desmolets (1), tome Ier, p. 61 :

> De vin exquis l'estomac est avide ;
> *Le Rapage* ne valut jamais rien.

✚

Le chapelet de Henri VIII, roi d'Angleterre, composé de noyaux d'abricots sur lesquels sont sculptés en relief divers sujets du Nouveau Testament. Sur les premiers noyaux les symboles de ce roi.

Ce chapelet était entre les mains du P. Brotier, bibliothécaire des Jésuites, après la mort duquel il passa à son neveu, dit l'abbé Brotier, déporté en 1798 et mort, dit-on, dans cet exil.

On n'a pas trouvé le chapelet en question parmi ses effets laissés à Paris.

Ce chapelet de Henri VIII rappelle celui de notre roi François Ier, composé aussi de noyaux d'abricots sculptés dans le même goût et probablement par le même ouvrier que le précédent. Celui de François Ier, vendu en 1779 après la mort de M. Picart, dans le catalogue duquel il est amplement décrit, page 86, no 212, après avoir passé par différentes mains, était en la possession de la princesse de Lamballe avant la Révolution ; je ne sais ce qu'il est devenu depuis le massacre de cette princesse (2).

Ces deux chapelets devraient être gravés l'un vis-à-vis de l'autre. Ce rapprochement eut intéressé les amateurs.

Noyaux de cerises sculptés page 76 ci-dessous. [Or, cette page indiquée 76 n'existe plus dans le manuscrit autographe. Il est visible qu'elle a été coupée].

(1) *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire de M. de Salengre*. Paris, Simart, 1726-1731, 11 vol. in-12, divisés chacun en deux parties, avec pagination continue.

(2) A la suite de cette note, à la marge, on lit ce qui suit : « Mon F de bois dans l'intérieur de laquelle sont sculptés en petit les Neuf Preux et Jésus-Christ paraît être du même temps que les deux chapelets et peut-être du même artiste. »

*

Saumaise de Chasans, conseiller au Parlement de Bourgogne, eut un procès long et chagrinant contre Giroux, président au même Parlement, qui l'avait calomnieusement accusé de rapt violent et sanglant et qui avait accusé aussi faussement le fils du dit Saumaise d'avoir voulu assasiner Giroux à coups de pistolet. Ce président, accusé de faux et d'une multitude d'autres crimes, fut condamné à mort par arrêt du 8 mai 1643 ; mais cette affaire cruelle causa beaucoup de chagrin et de dommages à Saumaise. J'ai l'instruction du double procès de celui-ci et du procureur général du Parlement de Bourgogne contre Giroux en un volume manuscrit sur papier, petit in-folio. Ce Giroux était un homme atroce.

*

L'histoire du cheval et de la statue de bronze faits par ordre du pape Clément IV en l'honneur de Charles, duc d'Anjou, comte de Provence et frère de saint Louis, roi de France, et de l'envoi qui fut fait du cheval en 1622 au roi Louis XIII, a été réimprimée sur l'édition de Paris, 1623, dans le *Recueil F*, p. 177-188, où l'on trouve à la suite le curieux factum de Mlle Petit, danseuse de l'Opéra, révoquée pour accusation de galanterie par une de ses camarades.

*

Un des commis des bureaux de Talleyrand-Périgord, ministre des Relations extérieures, vient d'être renvoyé parce qu'il entendait la messe. Le Ministre, en renvoyant cet homme pour une pareille cause, a paru avoir eu la main forcée ; car il lui a dit qu'il était fâché de le perdre, mais qu'il pouvait continuer de venir le voir, qu'il trouverait toujours son couvert mis. Il est très plaisant de voir renvoyer de chez un ancien évêque un homme pour avoir entendu la messe, sous le règne de la tolérance et de la liberté des cultes.

*

Epistolarum Innocentii III Collectio. Cette édition donnée par M. du Theil en 1791, à Paris, chez Nyon, n'a été rendue publique, à cause des troubles, qu'en 1796. Elle est en deux vol. in-folio, tirée à 700 exemplaires dont le Roi devait payer 250.

Nyon fournit les 250 exemplaires qui, après la mort de Louis XVI, ont été pris dans le dépôt où ils étaient, et envoyés à l'armée pour faire des gargousses : ainsi il n'existe plus que les 450 exemplaires restés à Nyon, qui jusqu'à présent (18 janvier 1799), n'en a pas vendu douze. C'est un de ces livres *garde-magasins* que l'on ne peut vendre que dans d'autres temps et après la paix. — (Voyez pour les *Lettres d'Innocent III* mon addition manuscrite à *la Bibliotheca Latina mediæ latinitatis* de J.-Albert Fabricius, t. IV, page 36, col. p. 1. J'y renvoie au *Magasin encyclopédique.*)

*

Impalmare, bonne et pittoresque expression de l'italien, pour dire *prendre à pleines mains. Palma*, la paume de la main ; on dit en Italie d'un fripon que son métier est d'*impalmare*. En français nous disons dans un sens un peu différent *empaumer* quelqu'un, *le circonvenir, s'emparer de son esprit, l'attirer à soi.*

*

Dans le *Voyage d'Arabie par* DE LA ROQUE, histoire d'un émir de....... qui, pour avoir fait un pet, fut forcé de quitter cette ville et de s'exiler à...... Cette histoire mérite d'être rapportée en entier dans *mon pot pourri sur le pet* (1).

*

Janvier 1799. Les jeunes Messieurs de Noailles ont montré à M. Adry un tableau peint à la gouache, d'un pied et demi

(1) Je n'ai retrouvé cette anecdote ni dans le *Voyage dans l'Arabie heureuse* de Jean de la Roque (1716, in-12), ni dans les notes qu'il a jointes à la relation du *Voyage en Palestine* du chevalier d'Arvieux (1717, in-12). Mercier a laissé un exemplaire rempli de notes de l'*Art de péter*, qui a figuré à sa vente posthume (partie du n° 2, p. 4 du catalogue).

environ de haut, qu'ils disent être l'ouvrage d'un évêque qui en fit présent à l'un des maréchaux de Noailles.

Ce tableau représente le roi David au-devant duquel est une espèce d'écriteau qui n'a que *six pouces* en tous sens, sur lequel est copié en lettres minuscules le *pseautier tout entier*, soit avec un pinceau très fin, soit avec une plume de corbeau taillée très fin.

(Ceci peut servir de suite au deuxième article de la page 58 (1) ci-dessus; voyez encore page 76.)

On lit au bas du tableau : ROUSSELET *fecit*.



La Monnoye fit réimprimer en 1714 (2) le fameux poème de *la Magdeleine* du P. de Saint-Louis, carme, alléguant sa rareté, attendu qu'il n'y en avait eu qu'une seule édition; cependant, on avait plusieurs éditions de ce poème, une, entr'autres, qui avait paru à Lyon l'année d'avant la réimpression faite par de La Monnoye. Les éditeurs de pièces sont sujets à des méprises de ce genre, par exemple l'éditeur du *Recueil A*, (l'abbé Pereau, dit-on), publia en 1745, à Paris, l'histoire de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, comme l'ouvrage du maréchal de Tessé, disant dans son avertissement (page III), que les morceaux de ce maréchal qu'il publie sont extrêmement curieux par les faits et intéressants par le style, où l'on voit l'aimable liberté d'un homme de cour.

Cependant, cette histoire de Cosnac, très curieuse en effet, fait partie des *Mémoires sur Louis XIV*, par l'abbé de Choisy (3),

(1) Cette page 58 n'existe plus dans l'original. La page 76 manque aussi. (Note de Haillet de Couronne).

(2) Dans son *Recueil de pièces choisies tant en prose qu'en vers.* La Haye (Paris), 1714, 2 vol. in-12. L'édition antérieure à laquelle Mercier fait allusion a paru à Lyon en 1700 et non en 1713.

(3) Ces curieuses et amusantes anecdotes sur la faveur et sur la disgrâce de Daniel de Cosnac forment en effet le livre VIII des *Mémoires* de l'abbé de Choisy, *pour servir à l'histoire de Louis XIV;* le plus récent éditeur de ces *Mémoires* (imp. D. Jouaust, 1888, 2 vol. in-16), M. de Lescure fait observer que ce huitième livre a été réimprimé à la suite des propres *Mémoires* de Daniel de Cosnac, publiés par l'un de ses descendants, pour la Société de l'histoire de France (1852, 2 vol. in-8°).

lesquels avaient été imprimés plus d'une fois. Le maréchal de Tessé aura sans doute copié ce morceau d'histoire comme très piquant, on l'a ensuite trouvé dans ses papiers et l'on a conclu que l'ouvrage était de celui qui n'avait fait que le copier.

*

Doillot, qui remporta le prix d'éloquence à l'Académie française en 1745, avocat au Parlement de Paris en 17.., mort en 1795. Voyez les notes manuscrites sur son article à la p. 16 de *La France littéraire*, supplément de 1778, sur mon exemplaire.

*

Le très médiocre poème sur la religion par le cardinal de Bernis a donné l'idée à l'abbé Gérard, chanoine de Saint-Louis du Louvre, auteur du *Comte de Valmont* et d'autres ouvrages, l'idée d'en faire un aussi. Le premier chant est fini et il va poursuivre (1). C'est lui-même qui l'a dit à son ami M. Émery, de qui je tiens le fait (31 janvier 1799).

*

La première et l'une des plus curieuses pièces du *Recueil B*, publié sous le titre de Luxembourg, à Paris, en 1752, in-12, est une lettre du marquis de Maffei sur un feu singulier qui a réduit en cendres le corps d'une femme de Cesenne qui était dans l'usage de se frotter le corps avec de l'esprit de vin camphré, pour guérir d'une humeur rhumatismale. Le fait est du 14 mars 1731.

Entre quelques faits analogues, Maffei cite d'après le *Lumen novum phosphoris accensum*, imprimé à Amsterdam en 1717, celui d'une dame de Paris qui était depuis longtemps dans l'habitude de boire beaucoup d'esprit de vin, et qui, dans son lit, fut réduite en cendres et en fumée par une flamme qui sortit de son corps.

Je me souviens d'avoir lu dans un des *Mémoires des Curieux de la nature* l'histoire d'une autre femme qui faisait un

(1) Le poëme de l'abbé Gérard est resté inédit.

usage immodéré de l'eau-de-vie (ou du vin), et qui fut brûlée dans son lit par son propre feu. (Le marquis de Maffei n'a pas connu ce fait là.)

*

Traité de la Communion, par le P. Griffet, jésuite. Manuscrit original où se voient des lettres de la main du Dauphin, père de Louis XVI, à la prière duquel l'auteur avait écrit cet ouvrage. Ce manuscrit a été mis à la bibliothèque Mazarine par Le Blond qui l'avait trouvé au dépôt des Cordeliers et qui me l'a dit chez moi, le 8 février 1799 (1).

*

Comicorum quinquagenta sententiae graece et latine collectae, ex versione JACOBII HERTELII, *Curiensis.* Basilae, 1560, in-8.

Voyez sur cette bonne compilation la *Bibliothèque grecque* de J.-A. Fabricius, t. 1er, p. 727 et 745, dernière édition de Hambourg, 1790, in-4, où l'on avertit que l'on a redonné cette compilation à Vérone en 1616, in-8, changeant le titre comme il suit : *Bibliotheca quinquagenta vetustissimorum comicorum, quorum integra opera non extant... Graece et latine, cum unius cujusvis poëtae vita et Platonis fragmento de differentiis comaediarum.*

Voyez aussi l'article *Hertelius* dans l'*Onomasticon litterarium* de Ch. Saxius, part III, p. 383, où j'indique ses autres ouvrages et dans mon addition manuscrite de Du Verdier, tome IV., p. 108.

J'ignore si l'on a fait sur les tragiques grecs dont il ne reste plus que des fragments le même travail que Hertelius sur les comiques, mais Robert et Henri Estienne ont publié les fragments des anciens poëtes latins dont les ouvrages sont perdus en un vol. in-8, impr. en 1564, rare et recherché (2).

(1) Le mss. du *Traité de la Communion* que possède la Mazarine est une mise au net exécutée par un copiste, reliée en maroquin rouge sans armoiries et sans pièces annexes (n° 1233 du cat. Molinier (voyez ci-dessous), ancien T. 2170).

(2) *Fragmenta poetarum veterum latinorum quorum opera non extant.* Excudebat Henricus Stephanus, illustris viri Huldrichi Fuggeri typpographus, anno MDLXIIII, in-8. Sur le titre même, que j'abrège, Estienne promettait un semblable travail pour les prosateurs latins, mais cette promesse n'a pas été tenue.

*

12 février 1799. Vendu à Le Blond, bibliothécaire de Mazarin, vingt vol., in-folio, manuscrits modernes, contenant des procès criminels des grands vassaux de France et autres (dont la note ci-contre), pour 112 fr. dont je lui ai donné quittance (1).

1° Procès criminels des ducs Jean et René d'Alençon, années 1450-1458 et 1481, grand in-folio sur papier, relié en brun (2).

2° Procès criminel d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, en 1313, grand in-folio relié en brun (3).

3° Crimes de lèse-majesté. Condamnations et supplices des accusés jusqu'à 1648, 2 gr. in-folio, relié en brun (4).

4° Procès criminels du maréchal de Rais en 1640 et autres. In-folio, reliés en carton, papier marbré (5).

5° Procès criminels des Cardinaux, Archevêques et Évêques, pour crimes de lèse-majesté et autres cas privilégiés, mis selon l'ordre chronologique en 1697 ; in-folio, relié (6).

6° Dissolution des mariages de Henri III, roi d'Angleterre et de Jeanne de Clermont en 1251 ; de Charles IV, roi de France, et de Blanche de Bourgogne en 1321 ; de Louis XII et de Jeanne de France en 1498, et de Nicolas d'Amerval, sr de Liancourt et de Gabrielle d'Estrées en 1595 ; grand in-folio, papier (7).

(1) Grâce à l'inventaire des manuscrits de la bibliothèque Mazarine, (1885-1892, tomes I-IV), rédigé par M. Auguste Molinier, pour la seconde série du *Catalogue général des mss. des bibliothèques de France*, j'ai pu identifier tous les nos (moins un) de la liste transcrite par Mercier, mais le nom de celui-ci n'a pas été cité une seule fois par l'éminent paléographe, sans doute parce qu'aucun de ces manuscrits ne permettait d'établir quel en avait été le dernier possesseur. Plusieurs de ces mss. portent des indications de provenance antérieure et je les reproduis ici d'après M. Molinier.

(2) N° 2033 du cat. actuel. (Minimes).

(3) Partie du n° 1862 (folios 192-288).

(4) Très probablement aujourd'hui nos 1990-1991, (mss. relié aux armes de Le Ragois de Bretonvilliers et provenant de Fouquet).

(5) N° 1993.

(6) Aujourd'hui n° 1373 (aux armes de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris).

(7) N° 1986.

7° Affaire de la Reine mère, depuis le 23 février 1631 jusqu'au jour de son évasion ; gr. vol. in-folio, papier (1).

8° Procès des Criminels amenés au Châtelet de Paris en 1389 ; gros vol. in-folio, en carton et parchemin, écriture du temps (2).

9° Procès criminel de M. de Biron en 1602, avec le discours du Procureur général La Guesle ; in-folio, v. brun (3).

10° GUILLELMII BARDINI, *Consiliarii in parlamento Tolosae. Historia chronologica parlamentorum patriae occitanae,* six cahiers in-folio, non reliés (4).

11° Pièces sur les Mémoires du Clergé ; une douzaine de cahiers in-folio, non reliés (5).

12° Lettres patentes, édits, bulles, traités, accords, consultations d'avocats concernant les pays de Lorraine, Barrois et Messins ; gros volume in-folio, non relié (6).

13° Procès criminel du président Giroux contre Saumaise de Chasans ; petit in-folio, sur papier broché (7).

14° Procès et arrêts criminels en 1368-70 et 1448 (écrits en latin) ; six vol., in-folio, sur papier, relié en brun (8).

15° Procès criminels de 1486 à 1546 ; grand in-folio, relié en brun (9).

16° Registre criminel, commençant à novembre 1548 et finissant à 1594 ; grand in-folio, relié en brun (10).

(1) N° 2135. (Selon M. Molinier, ce recueil n'est représenté que par un premier volume ; la suite manque.)

(2) Le texte de ce registre, dont l'original a été cédé par la Mazarine aux Archives nationales, a été publié en 1864 par M. Duplès-Agier, pour la Société des bibliophiles françois (2 vol. in-8).

(3) Aujourd'hui 2106 (ex-libris de Claude-Bernard Rousseau, auditeur des comptes).

(4) Ce manuscrit ne figure pas au catalogue de M. Molinier, mais le même érudit a décrit deux autres copies du même texte dans le catalogue des mss. de Toulouse (n°° 632 et 691) qui forme, avec celui de Nîmes, également dû à M. Molinier, le t. VII (et dernier) de la première série du *Catalogue général.*

(5) Le catalogue Molinier enregistre son les n°° 2575-2587 toute une série de pièces relatives à cet objet ; la désignation consignée par Mercier est trop vague pour permettre une identification.

(6) N° 3395.

(7) N° 3258. Voyez ci-dessus, p. 525.

(8) N° 2976.

(9) N° 2978.

(10) N° 2983.

17° Premier registre criminel de la Tournelle commençant à 1313 et finissant à 1358 ; grand in-folio, relié en brun (1).

18° Registre criminel commençant à 1486 finissant à 1546 (2).

*

Bévues grossières du médecin Astruc dans l'explication de deux vers en grec barbare tirés d'un poème en cette langue *sur le renard et le loup*.

Ces bévues se trouvent dans son traité *De Morbis Venæreis*, livre 1er, chap. 3, p. 20 de la 2e édition de Paris, 1740, in-4, 2 vol. (Elle n'étaient pas dans la première édition de ce traité publié en 1736).

Voyez l'énumération de ces méprises risibles dans un billet de Chardon de la Rochette inséré au commencement de mon exemplaire du deuxième volume de ce traité d'Astruc.

*

Portraits historiques des hommes illustres du Danemarck remarquables par leur mérite, leurs charges et leur noblesse, par Tycho Hofman, secrétaire de la chambre du roi de Danemarck, *sans nom de ville ni imprimeur* (à Copenhague en 1746; in-4, 7 parties), livre très rare en France et qui s'est vendu à Paris, à l'hôtel de Bullion en 1746, 90 livres 19 sols. Il manque à la plupart de nos bibliothèques.

Le duc de la Vallière l'avait fait venir de Copenhague. On le recherche beaucoup à cause des particularités curieuses sur les illustres Danois et leurs généalogies et à cause des gravures. Mon exemplaire contient *les 7 parties*.

*

Le chevalier de Parny, auteur de poésies fugitives agréables, pour encenser l'idole du jour a publié en six ou huit chants *la Guerre des Dieux anciens et modernes*, in-12.

(1) N° 2975.

(2) N° 2982. Copie du n° 2978 mentionné ci-dessus.

Arborant la haine et l'impiété contre le christianisme, il met sur la même ligne que les faux dieux Jésus-Christ, Marie et les saints et ....

[*Nota :* Le reste était à la page suivante 75, laquelle *a été coupée.*

En bas de la page 74, à la fin de cette énonciation, Mercier de Saint-Léger a écrit : « *la lecture en est dégoûtante :* c'est ce que m'a dit un ami qui n'a pas pu aller au-delà du premier chant. »]

*

Antidote au Congrès de Radstadt ou Plan d'un nouvel équilibre politique en Europe, par l'auteur des *Considérations sur la France.* Londres (Paris), 1798 ; in-8 de 302 p., sans la préface qui en a 24. Quelques personnes attribuent ces deux ouvrages à M. Meister (1), Suisse de nation, dont on a plusieurs livres bien pensés et bien écrits sur la politique et la littérature.

D'autres assurent que ces deux ouvrages sont de M. de Thémines (2), évêque de Blois. Un ami m'a assuré que l'évêque

(1) Jacques-Henri Meister. Il y a un catalogue de ses ouvrages en tête de la nouvelle édition, donnee par L.-P. Aubin, à Paris, en 1795, in-8 grand format de celui qui a pour titre : *Souvenirs de mes voyages en Angleterre;* l'auteur n'y est pas nommé. Je l'ai. (Note de Mercier.)

(2) Mercier est, ce me semble, le premier qui ait attribué les *Considérations* à Lauzière de Thémines ou à Meister. Encore cette dernière supposition provient-elle, selon toute apparence, d'une analogie purement matérielle entre le nom du suppléant de Grimm et celui de l'écrivain Joseph de Maistre à qui un contrefacteur voulait faire accepter la responsabilité de l'écrit qu'il réimprimait (car la première édition est anonyme). Joseph de Maistre était alors bien peu connu en France et l'erreur de Mercier est fort excusable. L'*Antidote* a soulevé en 1859 une polémique fort vive entre Quérard et Régis Chantelauze qui s'appuyait sur des arguments aisément discutables pour dépouiller l'abbé de Pradt, véritable auteur de l'*Antidote,* au bénéfice de Joseph de Maistre. Voyez sur cette petite guerre deux brochures dont la première surtout est devenue rare : *Le Comte Joseph de Maistre, auteur de l'*Antidote au congrès de Rastadt, *nouvelles considérations philosophiques et littéraires,* par R. de Chantelauze (Lyon et Paris, 1859 ; in-8, 92 p.) et *Une Question d'histoire littéraire résolue. Réfutation du paradoxe bibliographique de M. R. Chantelauze,* par l'auteur des *Supercheries littéraires dévoilées.* Paris, l'auteur ; Lyon, Conchon, 16 juillet 1859, in-8, 42 p.

de Viviers (1) lui avait dit avoir retrouvé dans l'*Antidote* les mêmes idées et les mêmes principes exprimés dans les mêmes termes qu'il lui avait communiqués de vive voix lorsqu'il était encore en France où les deux prélats se voyaient. Quoiqu'il en soit, le but de l'*Antidote* est de prouver que les négociations de Rastadt ne sont qu'une ruse du gouvernement français pour faire croire qu'il désire la paix, tandis qu'il ne veut que subjuguer chaque peuple à part et l'un après l'autre, tout en ayant l'air de négocier.

Il soutient donc que si l'on veut terminer cette grande querelle, il ne faut pas négocier avec le Directoire, mais que toutes les puissances s'allient et combattent de concert ce colosse apparent de Terreur. Chaque puissance à part est aisément subjuguée par la France plus forte que chaque puissance seule; mais il n'en serait pas de même si tous les princes de l'Europe se liguaient de bonne foi et, oubliant leurs intérêts particuliers du moment, faisaient de concert une guerre vivement poussée contre la France qui, selon lui, n'y résisterait pas. Sans cette guerre d'alliés de bonne foi, le débordement de la Révolution française inondera toute l'Europe, selon l'auteur, les états avec lesquels le Directoire avait fait semblant de négocier tout comme les autres. On ne peut disconvenir que l'auteur ne soutienne son système avec beaucoup de solidité. L'ouvrage est d'ailleurs bien écrit et se fait bien lire, même de ceux qui, comme moi, ne veulent pas s'occuper de matières semblables. Il ne se vend à Paris que sous le manteau.

*

*Relation du voyage fait en Égypte par le s*r GRANGER, *en l'année 1730, où l'on voit ce qu'il y a de plus remarquable, particulièrement sur l'histoire naturelle.* Paris, Jacques Vincent, 1745, in-12, petit format de 262 p., sans les pièces liminaires.

L'auteur de ce voyage était un chirurgien de Dijon nommé TOURTACHOT qui jugea à propos de changer, on ne sait pourquoi, ce nom en celui de *Granger*. En 1712, sa réputation le fit appeler à Marseille et à Toulon pour porter secours aux pestiférés, ce qu'il fit avec autant de succès que de zèle.

(1) Giraud de Savines.

Il fut ensuite choisi par les Trinitaires espagnols pour remplir la place de chirurgien-major dans leur hôpital à Tunis, et il accepta ; mais n'ayant pas trouvé en Afrique les avantages qu'on lui avait fait espérer, il renonça dès 1724 à cette place, restant à Tunis à la sollicitation de Pignon, consul de France, son ami. En 1728, il revint en France dans l'espérance d'avoir une place qu'on lui avait promise de chirurgien-major dans un régiment, mais ne l'ayant pas obtenue, il s'appliqua durant son séjour en France à étudier l'histoire naturelle. Pignon, de retour à Paris. l'y retrouva et ayant été nommé au Consulat du Caire, il proposa à Granger de l'accompagner en Égypte. ce que Granger accepta ; il parcourut toute l'Égypte, visitant avec soin tous les anciens monuments et les productions naturelles et il repassa en France avec Pignon en 1732.

L'année suivante, il repartit avec le même ami, chargé d'une commission particulière du Roi, pour s'occuper de la recherche de tout ce qui peut contribuer à l'avancement de l'histoire naturelle.

En conséquence, il parcourut avec Pignon toute la province de Macellata et une grande partie de la Pentapole Cyrénaïque, passa ensuite à Candie, visita une deuxième fois l'Égypte d'où il partit pour l'île de Chypre et pour la Caramanie, passa en Palestine et en Syrie jusqu'à Alep, d'où il se rendit en Perse ; mais, en revenant de ce dernier voyage, il mourut à deux journées de Bassora en 1737 ou 1738.

Ce détail est consigné dans l'avis du libraire qui est en tête de ce livre et je l'ai transcrit parce que l'on ne trouve rien sur l'auteur, même dans la *Bibliothèque de Bourgogne* par Papillon, laquelle ne fut imprimée qu'en la même année 1745, date de l'édition du voyage de Granger.

Ce voyage est divisé en dix-sept chapitres ; dans le seizième, l'auteur parle du sel ammonniac artificiel et dans le dix-septième de la manière de faire éclore les poulets, les canards et les oies. Au chapitre neuvième, il nous apprend (p. 179) que les religieux du monastère de Saint-Marc ne voulurent jamais, malgré ses instances, le laisser entrer dans leur bibliothèque, non plus que ceux des Syriens ; il ajoute que ces monastères tombent en ruines, que la poussière mange les manuscrits et autres livres de leurs bibliothèques, dont ils ne font aucun usage et qu'ils aiment mieux les laisser perdre que de les vendre à quelque prix que ce soit.

Granger copie quelques inscriptions grecques, mais si horriblement mal qu'elles sont absolument inintelligibles.

Ces inscriptions sont aux p. 54, 75, 119 et 126 du volume.

Granger correspondait avec notre Académie des Sciences à laquelle il communiqua en 1735 un fait singulier arrivé au Caire qui fait voir l'effet violent de l'opium pris dans du vin; en 1736 des observations sur le thermomètre qu'il avait faites en Syrie et à Bagdad; c'est ce que m'apprend la table in-4° du *Journal des Savants*, tome v, p. 309, au mot Granger.

*

Un de mes amis a beaucoup fréquenté à Genève un habile physicien et mathématicien qui a composé un grand ouvrage où il expose en détail un nouveau système de sa façon sur la pesanteur. Son ouvrage est fini depuis longtemps; mais quand on presse l'auteur de le publier enfin, il répond qu'il veut prévenir toutes les objections qu'on peut faire contre son système et qu'il s'occupe de cet objet.

M. Le Sage possède plusieurs raretés littéraires, des lettres originales des savants, etc. (1).

*

Pons de Verdun, connu par des poésies fugitives imprimées dans l'*Almanach des Muses* et l'un des Cinq-Cents de l'Assemblée Nationale, aime et connaît les livres et en a rassemblé plusieurs d'assez rares, particulièrement dans le genre des facéties, des nouvelles italiennes et françaises. Il demeure rue Saint-Victor, vis-à-vis les murs de l'abbaye, dans une maison qu'il a achetée depuis la Révolution.

*

Abrégé de l'histoire des plantes usuelles, par Pierre-Jean-Baptiste Chomel, médecin, associé de l'Académie des Sciences

(1) Des fragments de cette correspondance forment les appendices de la *Notice de la vie et des écrits de Georges-Louis Le Sage, de Genève, rédigée d'après ses notes*, par Pierre Prévost. Genève, J.-J. Paschoud, 1805, in-8°, viii-609 p. Prévost a cité (p. 101) quelques-unes des objections que Le Sage opposait à tout projet de publication de ses travaux.

(né le 2 septembre 1671, mort le 3 juillet 1740). Paris, Nyon, 1761, in-12, 3 volumes. Bonne édition, revue et augmentée, donnée par le fils de l'auteur, d'un livre fort commode et fort utile, mais qui, entre des mains peu habiles, est sujet aux mêmes dangers, dans la pratique, que les autres livres de remèdes et de recettes dont les ignorants abusent trop souvent en employant mal ces remèdes.

*

Il paraît deux libelles contre le gouvernement (15 mars 1799), l'un intitulé : *Le Russe à Paris* (1) où il y a une déclamation virulente contre Palissot qui y est accusé des crimes les plus odieux. L'auteur, nommé LE CLERC de... a été pris et livré au tribunal criminel.

La deuxième brochure a pour titre (ou à peu près) : *l'Ombre de Louis XVI* (2). L'on n'a pu rien m'en dire de particulier. On parle toujours beaucoup du *Mémoire* de Carnot (3), directeur proscrit, mais personne n'a pu me dire l'avoir lu.

*

On a réimprimé à Paris il y a quelque temps l'*Éloge de l'ivresse* par Sallengre (4), avec des additions (fort maussades, dit-on) de l'éditeur anonyme. Je n'ai pas vu cette édition-là.

(1) *Le Russe à Paris, petit poème en vers alexandrins, imité de M. Ivan Aléthof, composé au mois de vendémiaire an VII, par M.* Peters Subwathékoff, *arrivé de Rastadt, beau-frère de M. Aléthoff, mis en lumière, avec des notes critiques et politiques, pour se conformer aux temps et aux mœurs, par* Guillaume Vadé, *ex-membre de l'ex-Académie de Besançon. Seconde édition, revue et corrigée en l'absence de l'éditeur, détenu à la Bastille (le Temple) par suite de la plus infâme trahison.* Paris, an VII (1799), in-8, 28 p. L'auteur est LECLERC, des Vosges.

(2) Je ne connais aucun opuscule dont le titre rappelle celui-ci.

(3) Carnot avait publié aussitôt après le coup d'État du 18 fructidor une *Réponse* au rapport de Bailleul (in-12), et en 1799 un second *Mémoire* (Hambourg, in-12) ; c'est de celui-ci que Mercier veut parler.

(4) Paris, Michel, an VI, in-8. L'éditeur était Pierre-Auguste-Marie Miger, qui avait introduit beaucoup d'additions, de suppressions et de retouches dans le texte original.

*

Hic et Hæc, titre d'une brochure grossièrement obscène où il est question d'un novice de moines qui avait les deux genres, masculin et féminin (1).

*

Societas Anthologica. C'est une espèce d'Académie établie à Leipzig dont on trouve l'histoire très étendue, avec la nomenclature de ceux qui l'ont composée jusqu'en 1730 et les dates de leur naissance et de leur mort, dans Georgii Christiani Gebaveri *Anthologicarum Dissertationum Liber, cum nonnullis Adoptivis*, imprimé à Leipzig, in-8, en 1733, 400 p. sans les 128 liminaires.

Recueil curieux contenant dix dissertations dont la première traite *de Histrice* (porc-épic) de Louis XII, roi de France et sa devise : *Cominus et Eminus*.

La sixième, la septième et la huitième traitent *de Rhytmis poeticis adversus eaquae in Huetianis leguntur;* Eliœ Majoris *de Versibus leonicis commentatio ;* Renatus Moreau, *De Versibus leoninis*.

Ce volume est peu commun en France. Il y en a à la Bibliothèque du Roi (Z 12467), un exemplaire provenant de Falconet.

Nota Bene. — Huet n'est pas le seul adversaire de notre rime poétique.

Il y a dans le tome II des *Mémoires* du P. Desmolets, p. 432-439, une dissertation contre la rime, datée de Lyon, 7 juillet 1726, ou l'auteur prétend qu'elle gâte notre poésie et qu'il y a de vrais poètes en prose.

A l'occasion de vers *léonins*, je me rappelle *l'Art Métamétique* du fameux Jean Caramuel (2), mort dans son évêché

(1) La plus ancienne édition connue de *Hic et Haec ou l'Élève des RR. PP. Jésuites d'Avignon* porte, selon la *Bibliographie* Gay, la rubrique de Berlin (1798, 2 vol. petit in-12, quatre fig. bien exécutées). Plusieurs fois réimprimé et condamné, ce livre a été, comme tant d'autres, attribué sans preuves, et même contre toute vraisemblance, à Mirabeau.

(2) Je donne ici le titre exact que Mercier n'indique pas : Jo. Caramuelis Lobowitz *primus Calamus ob oculos ponens Metametricam quæ variis currentium, reccurrentium, ascendentium, descendentium versuum ductibus aut aeri incisos aut buxo insculptos, aut plumbo infusos multiformes labyrinthos exornat.*

de Vigerano dans le Milanais en 1682, où il a prétendu donner les règles des vers rétrogrades, *symphoniaques, amacebées, isogrammatiques, protées, tautagrammatiques.*

Ce livre original a été imprimé trois fois : la première à Rome, en 1663; la deuxième à Saint-Angelo, 1665, in-folio, deux volumes; la troisième *Campaniae, in officina Episcopali,* 1668, in-folio, édition fort augmentée, selon Paquot, tome II, p. 182, nº 46 de ses *Mémoires.*

On trouve encore dans l'Encyclopédie d'Alstédius, de même que les *Bigarrures* du sieur des Accords (Taboureau) des exemples multiples de ces jeux de versification.

*

Parny, ayant été évincé de l'Institut à cause de son infâme poème qui *a révolté même des mécréants* et dont l'auteur vient de faire une deuxième édition où il a supprimé environ deux cents vers les plus grossiers, les partisans de Palissot ont fait leurs efforts pour le substituer à Parny et en faire le successeur de l'abbé Delille, rayé de la liste de l'Institut dont il avait parlé en mauvais termes; mais Palissot a été éloigné aussi et l'Institut à nommé à la place vacante M. Legouvé, auteur de plusieurs tragédies et autres poésies estimées, jeune encore et qui a des mœurs.

*

Luchtman, libraire à Lyon, a mandé récemment à Renouard que, longtemps avant l'écossais Ged, on avait imprimé en caractères fixes une bible hollandaise in-4 dont on faisait tirer des exemplaires quand ils manquaient.

Luchtman, qui vend cette bible hollandaise, ajoute dans sa lettre, que j'ai vue, que l'on a imprimé par le même procédé des planches fixes, un Nouveau Testament syriaque avec les notes de.... (J'ai oublié le nom).

*

En mars 1799, on a apporté de Turin à Paris l'original en bronze de la fameuse table Isiaque. Il est de la même grandeur précisément que les planches gravées de ce monument

qu'a données Laurent Pignorius dans son livre (1) ; au surplus ce monument ne paraît guère plus ancien que le IIe siècle de notre ère.

*

Aesopus moralisatus, cum Commento (anonyme) *qui forte est Lambertus Monachus Sti Laurentii Leodisensis sæculo XII pluries editum opus scilicet.* Antverpiae, 1487-1488 ; Deventriae, 1490.

C'est ce qu'apprend Paquot au tome III, p. 9 de ses *Mémoires ;* il y décrit l'édition *anno 1491, sine nomine urbis et typogr...,* in-4, 91 p. non chiflrées, *cujus præfatio integra exscribitur.*

Sancti BERNARDI *Senensis Opera. Lugduni, Nicolaus Wolff, alamannus et Joannes Diamantus, 1501.*

Édition très rare et fort curieuse parce que l'on n'y a pas mis quelques traités, mal à propos attribués au saint, tels que celui *de Nubere volentibus* qui est de Bernardin de Fossa Aquilana, le même qui a écrit la vie de Bernardin de Sienne.

J'observerai en passant que mal à propos on a attribué à ce saint l'invention du monogramme de Jésus-Christ puisque l'on trouve ce monogramme sur des monuments des premiers siècles de l'Église. Voyez la dissertation de François Vittorius (Vettori) *De Vetustate et forma monogrammati nominis Jesu,* imp. à Rome en 1147, in-4, laquelle a été réfutée sur plusieurs articles par Paul Paciaudi, théatin, dans une dissertation imprimée en 1749.

*

BOETHIUS, *De Consolatione philosophiae,* édition de Pignerol, chez Jacques de Rubeis, 1479, in-folio, petit format.

Le 18 octobre 1798, j'ai remis chez moi à Le Blond, bibliothécaire de Mazarin, mon exemplaire tout couvert d'huile anciennement tombée dessus pour un homme de sa connaissance, habile à nettoyer les taches des livres. (Il se nomme Vialard et il demeure au collège d'Harcourt). A le bien

(1) LAURENTIS PIGNORII *Mensa isiaca, qua sacrorum apud Egyptios ratio et simulacra subjectis tabulis æneis simul exhibentur et explicantur.* Amstelodami, Frisius, 1669, in-4, fig.

nettoyer il en coûterait pour ce livre qui vaut tout au plus 72 fr. une somme de cinq louis d'or et peut-être encore, par le laps de temps, l'huile reparaîtrait-elle ; deux feuillets fort gâtés (le VI et le VII) avaient été fort bien nettoyés. Au surplus Vialard emploie le safran pour cette lessive ; les feuillets nettoyés en ont l'odeur.

A cette page finissait toute l'écriture de ce Souvenir ou Mémorial in-8 de l'abbé de Saint-Léger écrit de sa main. (Je note ici qu'il est *in-8*, car il doit y avoir, suivant les notes ci-insérées, un mémorial de lui qu'il a désigné être in-4.

En repassant l'original je me suis aperçu que j'avais oublié (en sautant par dessus) de copier à la page 65-67 du dit original, ce qui suit.

*

Le Pentateuque Hébreu avec le Targum et les commentaires de Salomon Jarchi et imprimé à Constantinople *In domo Eliezer Berab gerson Soncinatis*, Anno 5307, Christi 1547, in-folio (à la bibliothèque du Roi, A n° 243 et ci-devant aussi à la bibliothèque de l'Oratoire Saint-Honoré). Ce Pentateuque-là imprimé en lettres hébraïques n'est pas en hébreu, mais en langue espagnole dont tous les mots sont écrits en hébreu. C'est ce que m'a assuré M. Adry, mais qui mérite confirmation.

Si le fait est vrai, Jean Bernard de Rossi, de Parme, l'a remarqué dans son catalogue de livres hébreux.

L'année suivante (1547) il fut imprimé aussi à Constantinople et chez le même Eliezer un Pentateuque hébreu in-folio avec la version espagnole à droite et la version en grec barbare à gauche, lesquelles deux versions sont imprimées en lettres hébraïques, selon le catalogue imprimé de la Bibliothèque du Roi, tome Ier, A n° 244. Cette version du Pentateuque est apparemment la même que celle de la rare bible espagnole imprimée à Ferrare en 1553, in-folio. Voyez Debure, T. Ier, n° 75 de la *Bibliographie*, avec ma note.



Jean Baudoin dédie sa traduction française de l'*Histoire des guerres civiles des Espagnols dans les Indes* par Garcilasso de la Vega, Paris, 1648, deux volumes in-4, au chancelier

Seguier par une épitre dédicatoire où, après avoir dit que la famille Seguier avait produit *des aigles en matière d'esprit et des lions en matière de courage,* il ajoute : « Tel fut, il y a « six cents ans, un des plus fameux paladins de la Terre « Sainte, signalé tant par sa propre valeur que par le nom de « *Seguier*. « Il était écuyer et l'un des principaux confidents du grand Godefroy comme le témoignent ces vers du Tasse. (*Jérusalem délivrée,* Ch. II, strophe 53).

« *Onde rivolto dice al buon* SIGIERO. »

Puis Baudoin rapporte huit autres vers du même chant, stance 80. Reste à savoir si le *Segiero* du Tasse était un *Seguier* et de la famille du chancelier?

*

Le 4 janvier 1799 j'ai remis à D. Brial les minutes de ma main de trois notices de manuscrits français de la Bibliothèque du Roi, savoir : 1° *Les Hardiesses de plusieurs Rois et empereurs*, par Pierre Sala, grand in-folio sur vélin, n° 7075 (1); 2° *Épitre en vers* de M. de Tournon à l'écuyer Sala ; petit in-4 sur vélin, n° 8028 (2) ; 3° Et la *Description* (en vers) *de tous les ports de mer de l'univers*, par Jean Mallart (3), in-4, sur papier, n° 7502 ; lesquelles notices Dom Brial doit donner à M. du Theil pour être lues à la Commission de la notice des manuscrits qui les adoptera ou les refusera ; dans le premier cas, on les fera copier, je reverrai la copie et corrigerai le style ; dans le deuxième cas, mes minutes me seront rendues ; c'est la condition que j'ai mise à la communication de ces trois pièces.

Dom Brial m'ayant rapporté ces pièces communiquées à M. du Theil pour les faire copier, je les ai remises le 9 janvier à M. Le Blond, membre de la Commission, qui s'est chargé de les présenter après en avoir conféré avec Camus.

Le Blond m'a rendu ces trois pièces qui n'ont pas été agréées.

*

(1) Aujourd'hui n° 584 du fonds français.

(2) Aujourd'hui n° 2267 du même fonds.

(3) Aujourd'hui n° 1382 du même fonds.

Loménie de Brienne, secrétaire d'État, puis oratorien d'où il fut expulsé ; mauvaise tête ! Fut mis à Saint-Lazare où il disputait continuellement avec l'abbé Cassagnes, de l'Académie française, contre lequel il s'emporta, un jour, au point de lui donner un coup de pincettes, ce qui fut si sensible à l'académicien, qui était dans l'impuissance de venger cette insulte, qu'il en mourut, dit-on, de chagrin.

Pendant sa clôture à Saint-Lazare, de Brienne écrivit une *Histoire secrète du Jansénisme* écrite en dialogues et finissant au milieu du troisième livre, dans laquelle l'auteur a inséré des vers de sa façon, rapporté des anecdotes très piquantes sur Pascal et sur Arnauld, et dit avoir fait un *Lomeniana* dans le goût du *Scaligerana*.

Ce Loménie de Brienne, mort en 1698, est peint fort en noir par Chapelain dans trois lettres dont voyez les extraits aux p. 51-54 *des Mélanges de littérature tirés des lettres de Chapelain* (par Camusat), Paris, 1726, in-12 (1).

Le manuscrit unique de son histoire du Jansénisme est, dit-on, à la Bibliothèque du Roi (2), ainsi que plusieurs autres de cet homme bizarre sur lequel voyez la note de plusieurs écrivains de l'Oratoire, *dans mon pot pourri sur les Bibliographes professionnaux*.



Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile démontrée par le raisonnement et par l'histoire. Sans nom de lieu ni d'imprimeur, 1796, in-8, trois volumes de 500 pages environ chacun.

Ce livre, imprimé hors de France et sur de très mauvais papier, est fort peu connu.

(1) Les passages extraits par Camusat qui, pour les deux premiers, a cité inexactement les dates des lettres auxquelles ils appartiennent, sont empruntés aux lettres à Heinsius des 15 février et 12 avril 1663 et à celle du 29 avril 1564 ; on trouvera d'autres passages relatifs à Loménie de Brienne dans la magistrale édition des *Lettres de Chapelain* dont M. Ph. Tamizey de Larroque a enrichi la collection des Documents inédits sur l'histoire de France. (Imprimerie Nationale, 1880-1883, 2 vol. in-4).

(2) Le manuscrit de l'*Histoire du Jansénisme* n'est pas à la Bibliothèque Nationale, mais Tabaraud (*Biographie* Michaud, V° *Loménie de Brienne*) semble en parler *de visu*, ainsi que d'un autre manuscrit sur les fous (au nombre desquels l'auteur se comptait) et dont j'ignore également le sort.

Son auteur est un gentilhomme des Cévennes nommé DE BONALD. La métaphysique de son livre est fort abstruse et souvent même inintelligible, au moins pour moi.

Il est fort connu de M. .... [le nom était écrit en la p. 67 de l'original, mais on l'a effacé nouvellement].

[NOTA. — Comme il y avait dans ce manuscrit de M. l'abbé de Saint-Léger, des notes en feuilles volantes que je n'ai pu renouer à ce qui était dans le corps de l'ouvrage, j'en ai fait copie ici (1).]



Naigeon, *Dictionnaire de la philosophie ancienne et moderne*, Paris, 1791-1797, in-4, trois volumes en six parties (portion de l'*Encyclopédie par ordre de matières*).

Au tome Ier, article *Campanella*, p. 605 : « Si le royaume des cieux n'est réservé *qu'aux pauvres d'esprit* (*Beati pauperes spiritu quoniam*... MATH. *Evang.* Chap. v, 3) ainsi qu'on le leur a autrefois promis, il sera nécessairement très peuplé ».

A cette même page on dit qu'il est aussi absurde de multiplier le nombre des athées comme le fait le P. Mersenne, dans son commentaire sur la Genèse, que d'en nier absolument l'existence. On met en note que Mersenne en comptait au moins *cinquante mille dans Paris*. L'on cite un passage latin de cinq lignes et l'on ajoute : « Notez que ce passage, ainsi que beaucoup d'autres, a été retranché du commentaire du P. Mersenne sur la Genèse, livre dont il existe même très peu d'exemplaires complets ».

Au tome III, p. 735, article *Vanini*, où l'on dit que la circonstance de l'apostolat de Vanini pour l'athéisme en France nous vient d'un auteur grave, Naigeon met en notes : « *Mersenne, un auteur grave!* lui que Voltaire appelle quelque part le *minime* et *très minime* Mersenne !

« On n'aurait jamais parlé de ce moine si son commerce épistolaire et ses relations avec plusieurs savants, la plupart justement célèbres, ne lui avaient donné une espèce de considération qu'il n'aurait point obtenue par des ouvrages très

(1) La première se rattache sans doute à ce que Mercier dit plus haut (p. 438) de Naigeon ; la seconde à ses remarques sur le *Pentateuque* imprimé à Constantinople.

ignorés aujourd'hui et qui ne méritent pas un meilleur sort. La vie littéraire du P. Mersenne est à peu près l'histoire de la mouche du coche :

« Aussitôt que le char chemine.... »

Naigeon renvoie souvent dans son dictionnaire à *son Adresse à l'Assemblée nationale sur la liberté des opinions, sur celle de la presse,* adresse imprimée en février 1790 (Barbier l'a).

*

Capacio, dans son *Histoire de Naples* (1), parlant d'un Jean XXVII, duc de Naples, qui vivait vers le temps de Constantin et de Romain, son fils, empereurs grecs, rapporte une charte de lui écrite en latin de ce temps-là mais souscrite en grec « *Quod extremum est* (dit-il, p. 162), *notatum profecto dignum existimavi, subscribit enim graeco charactere praegrandi latino idiomata loquutus.* »

Les anciens avaient des livres hébreux écrits en caractères grecs, comme on le voit dans Eusèbe, parlant d'Origène, livre VI de son *Histoire ecclésiastique.* Examiner cet endroit. Voir aussi ce que dit Richard Simon, p. 152 de ses *Disquisitiones criticae de variis Bibliorum editionibus* (Londini, 1684, in-4).

FIN

(1) *Neapolitanae Historiae a* Julio Caesare Capacio *ejus urbis a secretis et cive conscriptae.* Neapoli, apud J. J. Carlinum, 1607, 2 tomes in-4.

LES ENLUMINEURS
LES RELIEURS
LES LIBRAIRES ET LES IMPRIMEURS
DE TOULOUSE
AUX XV[e] ET XVI[e] SIÈCLES
(1473-1530)

Documents et notes pour servir à leur histoire.

Toulouse, capitale du Languedoc, est la première des villes de France, après Paris et Lyon, dans laquelle l'imprimerie ait été introduite au XV[e] siècle.

Son plus ancien livre avec date authentique est la *Solemnis repeticio de fide instrumentorum* du jurisconsulte Barbatia, de Messine, à la fin de laquelle on lit cette mention : *Tholose est impressa, xii calendas julii Mcccclxxvi* (1476).

Avant l'impression de ce volume, les produits de l'art nouveau y étaient déjà connus. Le premier président du Parlement de Languedoc, Louis de Lavernade (1), avait

(1) Nommé par lettres patentes du roi Louis XI du 30 juin 1467, il fut installé le jeudi 11 février 1467 (1468, n. style). Il prêta serment et après sa réception le greffier de la Cour inscrivit, suivant l'usage *(more solito)* sur ses lettres la mention suivante : « *Dominus Ludovicus de la Vernade, in albo nominatus receptus est ad officium primi presidentis, in albo mentionatum de expresso, et multiplicatio domini nostri regis et solitum prestitit juramentum.* » (Archives départementales de la Haute-Garonne : section judiciaire. *Registre des arrêts du Parlement*, B. 3, fol. 122 verso). Il siégeait encore comme premier président le mercredi 11 septembre 1471 (B. 3, fol. 399 recto).

apporté un exemplaire du : *De Officiis,* de Cicéron, imprimé à Mayence en 1466, que lui avait donné de la main à la main, pendant un séjour à Paris, en l'année 1468, Jean Fust, l'un des inventeurs de la typographie (1).

Les deux relieurs, vendeurs de livres ou *stationnaires* de l'Université de Toulouse, recevaient dès 1473 (2), peut-être même plus tôt « des livres d'impressure... amenez pour vendre... d'Allemaygne, Rome, Venise, Paris, Lyon et d'autres bonnes villes » (3).

L'établissement de l'imprimerie à Toulouse, en multipliant les produits de l'art typographique, amena rapidement une abondance de livres qui produisit une révolution économique. On délaissa les manuscrits pour les imprimés que l'on pouvait dores et déjà se procurer à meilleur compte.

Lésés dans leurs intérêts, les écrivains et les enlumi-

(1) Cet exemplaire porte à la fin, au-dessus du colophon imprimé, l'inscription suivante écrite par de la Vernade lui-même : *Hic liber Marcii Tullii pertinet michi Ludovico de Lavernade militi, cancellario domini ducis Borbonii et Alvernie quem dedit michi Jo. Fust, supradictus Parisius, in mense Julii anno domini M° cccc lxvi° me tunc existente Parisius pro generali reformatione totius Francorum regni.* LOYS DE LAVERNADE.

De Lavernade a mis un signe de renvoi après le mot *Alvernie* et a ajouté avant sa signature la phrase suivante indiquant sa nouvelle dignité : « *ac primo presidenti parlamenti lingue Occitanie* ».

Ce livre, qui se trouvait au XVII° siècle dans la bibliothèque du président Petau, fut acquis des héritiers de ce dernier avec d'autres livres et manuscrits précieux par le Genevois Lullin qui les légua généreusement à sa ville natale. Le Cicéron donné par Fust se trouve actuellement à la Bibliothèque publique de Genève où il est exposé aux regards des visiteurs et des curieux dans les vitrines du rez-de-chaussée de cet établissement. On trouve un fac-simile exact de l'inscription dans l'ouvrage d'AUG. BERNARD : *De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe ;* tome I, planche n° 7 des *Documents.*

(2) La supplique des enlumineurs que nous publions plus loin est datée de 1477. Il y est dit que ces livres ont été apportés à Toulouse depuis « déjà troys ou quatre ans ». L'intervalle de trois ou quatre ans nous ramène à l'année 1473.

(3) Ce sont les termes mêmes employés dans la supplique des enlumineurs de 1477. (Voir ci-après aux *Documents.*)

neurs portèrent plainte aux Capitouls, exposant leur misère et firent approuver et homologuer par l'autorité municipale des statuts portant défenses d'empiéter sur leur office et à d'autres que ceux de leur confrérie, d'exercer leur métier ou de le faire exercer, soit ouvertement, soit secrètement, en subornant des compagnons, comme le faisait entre autres un nommé Guyot Brisson (1), relieur de son état, stationnaire de l'Université, qui leur faisait une concurrence déloyale, ayant « iceluy Guyot entreprins et délibéré destruire et mettre à néant et pouvreté lesditz pouvres enlumineurs. » Ils espéraient ainsi enrayer le mal et empêcher ce qu'ils considéraient comme une « extorsion faicte par ledict Guyot et autres. »

La curieuse supplique qu'ils présentèrent le 16 septembre 1477 et sur laquelle il ne fut statué après enquête que le 17 mars 1478 (1479, n. style), nous a été conservée. Nous donnons plus loin le texte intégral de cette pièce intéressante pour l'histoire de la librairie et de l'imprimerie.

Le progrès ne pouvait rester en arrière. En 1479, un nouvel imprimeur, succédant au premier de 1476, Johann Parix, originaire d'Heidelberg en Allemagne, s'établissait à Toulouse près du Pont-Vieux *(juxta pontem veterem)* (2), confinant au quartier de la Dalbade, où se tenait le Parlement. En 1480, un marchand

(1) M. Desbarreaux-Bernard ne nomme *Brisson* que par son prénom de *Guyot*. La raison en est qu'il avait omis une ligne entière dans la copie partielle qu'il a donnée de la pièce. (Voir aux *Documents*).

(2) La demeure de Johann Parix est indiquée à la fin d'un petit opuscule juridique de 12 ff. petit in-4, dont voici les dernières lignes : *Arrestum querele de novis dissaysinis finit feliciter. Impressum Tholose juxta pontem veterem anno Domini M.cccc.lxxix* (1479) *mense augusti.* — Plus tard, d'après les registres d'impôts, nous le verrons se rapprocher de l'Université et transporter son atelier dans la circonscription de Saint-Pierre des Cuisines, où il est recensé dans la « *Detzena de Micquel de Berc.* »

Il ne nomme son lieu d'origine qu'une seule fois dans les *Commentaria Magistri Petri de Osoma in Simbolum quicumque vult,* qu'il signe à la fin :

spécial de livres imprimés arrivait dans le quartier de la Daurade, où demeurait Pierre Pasquier, l'un des enlumineurs signataires de la supplique de 1477. Il ouvrait boutique chez un barbier (1) et était imposé pour une livre sous cette rubrique : « *Lo vendor de los libros de pressa que demora a l'ostal de M*[re] *Antony Frayret; una livra... I*[l]. »

Les enlumineurs comprirent qu'ils ne pouvaient plus lutter. Un rapprochement s'opéra entre eux et les relieurs. Ils s'unirent à ceux dont ils s'étaient plaints si amèrement et s'entendirent avec ces derniers pour ne former qu'une seule corporation. Ils rédigèrent en commun de nouveaux statuts qu'ils présentèrent le 12 novembre 1481 et firent sanctionner par le Capitoulat.

Nous donnons ci-après le préambule inédit de l'accord de 1481, ainsi que le texte des principaux passages et des articles VII et IX réglementant les abus des deux métiers visés dans la nouvelle requête.

Comme suite et corollaire de ces documents nous publions dans leur ordre chronologique les rôles de tailles et d'impôts de la ville de Toulouse, dans lesquels figurent les enlumineurs, les relieurs, les libraires et les imprimeurs depuis 1480 jusqu'en 1530. Nous n'avons pu remonter plus haut; les registres antérieurs manquant pour une vingtaine d'années. Malgré cette grosse lacune, et d'autres manques qui se sont révélés au cours de notre dépouillement, on pourra suivre avec nous, la plupart des enlumineurs précités, obéissant à la loi du progrès qu'ils ne cherchent plus à entraver, chercher à se

MAGISTER IOHANNES PARIX DE HEYDELBERGA. Dans les autres livres, il s'intitule seulement : *J. Parix de Alemania* ou *Teutonicus arte Johannes*. De cette dernière désignation, La Serna Santander et d'autres bibliographes ont fait bravement *Joannes Teutonicus*, premier imprimeur de Toulouse!

(1) Voir le registre pour 1480 de la taille de La Daurade dans la « X[me] (*Detzena* ou dizainerie) *de James del Claus* », à la fin.

relever en changeant de métier, devenir relieurs et les plus avisés d'entre eux, entreprendre le commerce plus lucratif de la librairie. On y verra les libraires devenir de plus en plus nombreux, grâce à l'Université et aux ressources intellectuelles de la cité parlementaire. Liberté du commerce des livres imprimés, sous la seule réserve d'acquitter l'impôt ; point de corporation spéciale et jalouse qui pût gêner ce trafic (1), tels furent les avantages qui, de bonne heure, attirèrent à Toulouse les marchands du dehors, lesquels vinrent les uns après les autres y écouler leurs éditions. C'est ainsi que défileront tour à tour Barthélemy Buyer, de Lyon, qui crée un dépôt permanent à l'hôtellerie de la Croix-Blanche (2),

(1) Nous n'avons trouvé dans les registres des Maîtrises et des corps de Métiers de Toulouse de 1464 à 1533 aucune trace de corporation des libraires ou des imprimeurs, ce qui prouve que ces métiers étaient entièrement libres. Les cartiers qu'on appelait à Toulouse des *naipiers* étaient régis par des statuts dès 1466. Ils avaient pour syndics (*bajuli*), Guiraud Cortade et Jean de Vignères (*Johannes de Vigneriis*) et le 8 juin 1467, ils reçurent à la maîtrise Colin Totaysa, Guillerin Claude Andrieu et Jean Dinbudit (*Archives municipales de Toulouse.* — Registre des Maîtrises, *Regestum Intratorum Ministeriorum*, fol. 51 recto). On ignore si les cartes à jouer de Toulouse étaient faites à la main ou imprimées au moyen de blocs xylographiques.

(2) L'hôtellerie de la Croix-Blanche paraît avoir été le rendez-vous des libraires venant du dehors. Buyer en fait son entrepôt à Toulouse de 1481 à 1490. Après lui, viennent d'autres dont nous n'avons pas les noms : « *Los librayres que demoran a lad. hostellaria* », qui se succèdent jusqu'en 1505. L'hôte de la Croix-Blanche est un Allemand, *Johan lo Alaman*. En 1506, l'hôtellerie de la Croix-Blanche parait avoir changé de nom et de propriétaire. Elle est ainsi désignée dans le livre de l'impôt sous cette rubrique : « *Loste de la Crous Blanqua alias de Saint-Cristofe.* » Il y demeure encore un libraire qui a un train de marchandises assez important, car il est taxé à 2 livres sept sous et six deniers, tandis que l'hôtelier ne paye que douze sous et six deniers. En 1507, plus d'enseigne de la Croix-Blanche ni de Saint-Christophe, la maison devient « *l'ostal de James Faure de Castanet.* » Un libraire y tient boutique de 1507 à 1509. Il est inscrit par le receveur municipal sous le nom de « *Mestre Jehan Damus, libraire* » qui n'est autre que celui de « *Johan de Nuss, librayre* » porté au même endroit dans le rôle de 1509. En 1510, arrive un nouveau libraire « *Me Jehan Denys* », qui parait être un proche parent de Toussaint Denis, libraire à Paris. Il se fixe à Toulouse dans la maison de Jacques Faure. Nous l'y suivons jusqu'en 1521 (les registres de la Dalbade manquent

Antoine Koberger, le célèbre et entreprenant imprimeur de Nuremberg en Allemagne, qui avait déjà établi une succursale à Lyon (1), puis Jacques Huguetan (2), Simon Vincent (3), Pierre Maréchal et Barnabé Chaussard (4), Eustache Maréchal (5), venant tous de Lyon, et d'autres moins connus.

après cette date). Il est tour à tour désigné à la même place dans les rôles sous les noms de *Danys, Dyoniso, Dionis, Dionisi* et *Dionyse*. Nous le retrouvons de 1524 à 1528, dans le quartier Saint-Etienne où il paroît avoir acquis un immeuble comme l'indique cette mention : « *Maistre Johan Dionis, librayre en sa maison.* » Quant à Jacques Faure, il n'est pas taxé comme logeur, c'est le « *consenhor* et *senher de Castanet* » et il paye en conséquence une grosse contribution de 10 livres tournois.

(1) La succursale de Lyon était dirigée par Hans Koberger (Voir Oscar Hase : *Die Koberger;* Leipzig, 1885; in-8, p. 284-298). Dans son remarquable ouvrage sur les Koberger, M. O. Hase ne parle pas du séjour de Hans Koberger à Toulouse. La présence de ce dernier est constatée dans cette ville dès 1498. Il est établi dans le quartier Saint-Sernin, première dizainerie, et a son dépôt dans la boutique de Jean Chanadel. Il parait avoir fait ses affaires, car de deux livres, dix sous, taux auquel il est imposé à son arrivée, il est porté plus tard, en 1503, à cinq livres qui sont encore majorées d'une livre sous cette rubrique : « *Johan Colberga lybraire de Lyon; ciens livres,... VI livres. Fuit dessus de una libra.* »

(2) Jacques Huguetan était à Toulouse dès 1497. Il avait son dépôt dans Saint-Pierre-des-Cuisines, chez Jean Penatau, relieur, l'un des signataires de l'accord fait avec les enlumineurs en 1481 (Voir aux *Documents* ci-après). En 1503, nous le trouvons dans un autre quartier, à Saint-Sernin. Comme pour Koberger, dont il est voisin, son négoce est florissant, et il est en conséquence taxé à l'égal de son confrère de Lyon à six livres. Il a pour représentant, en 1507-1508, un nommé Jean Maset, dit *Gagne-petit :* « *Ung apelat Johan Masset alias petit ganh.* » En 1510, il est encore à Saint-Sernin et tient boutique « *en la mayson de Mossieu Anthoni Guisot.* »

(3) Simon Vincent a laissé des traces de son passage à Toulouse de 1507 à 1510. Il s'est installé dans Saint-Sernin « *à la mayson de Guillaume Combret* », et c'est Jean Faure, plus tard imprimeur, (dès 1509), qui est son premier représentant. Vers la fin de l'année 1510, il transporte son dépôt quelques maisons plus loin chez Mathieu Du Mont ou Delmont.

(4) Pierre Maréchal et Barnabé Chaussard sont à Saint-Sernin, chez Jean Parisat, libraire, en la maison de Pierre Bonet, en 1507-1508.

(5) Eustache Maréchal est inscrit dans les rôles de Saint-Sernin de 1521 à 1525 : il est indiqué comme demeurant dans la maison de Jean Galob ou Galop. En 1529 et 1530, il est dans la maison de « *Messire Helias prebstre et collegue de Sancte Katherina.* »

[illegible]

[illegible] ... pendant la Restauration [illegible] ... se prononcera [illegible] ... Le clergé [illegible] ... Toulouse, si bien que [illegible] ... de très grands [illegible] ... Voir Rosc[illegible] ... Les [illegible] ... — On pouvait croire [illegible] ... Marquis de [illegible] ... près de vingt ans après [illegible] ... par M. Du Mege. Le docteur [illegible] ... une lance en faveur de sa [illegible] ... de ses droits bibliographiques. [illegible] ... cette œuvre de réparation nationale.

historique et bibliographique sur les *Origines de l'Imprimerie à Toulouse*, que nous préparons de longue main. Nous avons recueilli des renseignements nouveaux qui nous permettront d'élucider certains points obscurs que n'avait pu résoudre le docteur Desbarreaux-Bernard (1), et de redresser quelques erreurs émises par ce bibliographe (2).

Nous ne terminerons pas ces lignes sans remercier ici publiquement M. Ern. Roschach, le savant continuateur de l'*Histoire générale du Languedoc* de dom Vaissette, archiviste de la ville de Toulouse, et son collaborateur, de la complaisance sans bornes qu'ils ont mise à rechercher et à nous communiquer les registres qui ont servi de base à notre long et pénible travail (3).

(1) Nous donnerons le nom de l'imprimeur anonyme de 1476 et nous interpréterons les majuscules qui se trouvent à la fin de quelques-unes de ses impressions, « véritables sigles dont les mots nous sont inconnus », disait le docteur Desbarreaux-Bernard (Voir l'*Imprimerie à Toulouse;* Toulouse, 1868; in-8, p. 40), dont il avait vainement cherché la signification.

(2) Nous rectifierons entre autres les dates d'exercice de l'imprimeur Jean de Guerlins et l'historique de ses pérégrinations.

(3) Nous avions commencé nos premières recherches pendant l'été de 1868. A cette époque, les Archives municipales sortaient à peine d'un chaos lamentable (Voir Roschach : *Les Archives de Toulouse,* pag. 121-122). Nous les avons continuées à diverses reprises, à mesure que le classement des documents amoncelés pouvait nous le permettre. En 1870, nous fumes en mesure de communiquer à M. le docteur Desbarreaux-Bernard les notes déjà recueillies. Il y trouva les diverses mentions des séjours faits par Barthélemy Buyer au logis de la Croix-Blanche à Toulouse. Les renseignements nouveaux que nous venions de découvrir sur le libraire lyonnais furent publiés par lui dans un travail ayant pour titre « *Barthélemy Buyer, marchand libraire et stationnaire à Toulouse* (1481-1490) » inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Toulouse,* 1873, p. 230 et suiv. Nous y fûmes obligeamment cité. C'est grâce aux notes que nous avions mises à sa disposition, ainsi que l'a constaté M. Roschach (Voir les *Archives de Toulouse,* § VIII. *Les recherches et travaux,* page 135) que, deux ans après, le même bibliographe, à la fin de son ouvrage de l'*Établissement de l'imprimerie dans la province de Languedoc* (Toulouse, Privat, 1875, in-8), a pu dresser des listes d'enlumineurs, de libraires, de relieurs, de parcheminiers et de papetiers. Tous ces documents ont été révisés par nous et complétés dans de larges proportions à l'aide des registres retrouvés depuis. Nous nous étions réservé les notes sur les imprimeurs que nous publions ci-après.

Laissons parler maintenant les documents manuscrits, ces témoins irrécusables du passé.

REQUÊTE
DES ENLUMINEURS DE TOULOUSE AUX CAPITOULS (1)
(1477-1478).

« A Messieurs les Capitolz de la ville de Tholose,

« Supplient humblement Jehan Jehannet, Laurent Robyn, Pierre du Claus, Macé Cochon et Pierre Pasquier, enlumineurs habitans de la présente ville de Tholose, comme en ceste dicte ville de Tholose pieça se feissent par plusieurs docteurs et seigneurs habitans en icelle escripre plusieurs livres *scribentium manu*, moyennant l'escripture desquels livres les enlumineurs estoient entretenuz et passoient leur temps, lesquels enlumineurs payoient tailles et autres subsides de

(1) Ce document, découvert par M. Ern. Roschach, a été publié par lui dans *les douze livres de l'histoire de Toulouse, chroniques municipales*. M. Desbarreaux-Bernard l'a reproduit, en 1868, dans l'*Imprimerie à Toulouse* (p. 137 et 138) et l'a inséré encore en 1875 dans son ouvrage intitulé : *Établissement de l'imprimerie dans la province de Languedoc* (pages 411-413). Mais ce dernier n'en a donné que les deux tiers environ en supprimant la fin. Nous avons collationné le texte sur l'original et nous nous sommes aperçu qu'une ligne entière avait été omise dans sa transcription, passage important dans lequel on trouve le nom de *Guyot Brisson*, stationnaire de l'Université, particulièrement visé dans la pièce, qu'il n'avait désigné que par son prénom.

La date de 1478 (v. style), donnée par MM. Roschach et Desbarreaux-Bernard est celle du jugement d'homologation des Statuts des enlumineurs, rendu sur cette requête par les Capitouls. Elle se trouve dans le préambule inédit que nous transcrivons ici :

STATUTA ILLUMINATORUM LIBRORUM.

« In nomine Dñi amen. Noverunt universi et singuli presentes pariter et futuri. Et anno ab Incarnatione dñi millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo et die decima septima mensis marcii. Cum visa per nobiles viros dominos de Capitulo Tholose palpare et inter se et ejus officiarios consultatis quedam supplicatio sive requesta. Pro parte Illuminatorum librorum presentis urbis et suburbii Tholose hiis diebus in consistorio domus communis Tholose una cum quibusdam articulis suis... dictam artem Illuminatorum librorum continentibus et vid. requeste alligate tradita. Cujus si quidem requeste et articulorum et nos sequitur et est textus.

ladicte ville et faysoient guet et porte et font encore. Et comme vous mesdits seigneurs, estes ou pouvez estre informés, nuls livres à présent se font escripre en ceste dicte de Tholose ne ès autres villes du royaume, senon au molle et par impressure, en enluminant lesquels livres iceux enlumineurs gaignent leur vie et de leurs femmes et petis enfans et paient lesdites tailles et subsides comme dict est, car autre office n'ont de quoy le puissent faire. Or est ainsi qu'il a en ceste presente ville de Tholose une très vénérable et saincte Université en laquelle a deux stationnayres qui de leur office sont relieurs et ont charge de vendre ou faire vendre toutes sortes de livres, des charges et subsides de laquelle ville sont exemps iceulx stationnayres et nulz en paient. Entre lesquels ung en y a nommé Guyot Brisson, lequel desjà troys ou quatre ans, a eu et a encore de présent charge de vendre ou faire vendre tous les livres d'impressure qui dehors pays sont amenez pour vendre, comme d'Allemaigne, Rome, Venise, Paris, Lyon et d'autres bonnes villes, lequel Guyot comme stationnayre devroit vendre lesdits livres sans soy mesler d'enluminer, car ung chacun vivre de son office est de nécessité qui est bien l'opposite. Attendu ce qu'est devant dit et a iceluy Guyot, entreprins et délibéré destruire et mettre à néant et pouvreté lesdictz pouvres enlumineurs, si par vous mesdictz seigneurs, ne leur est donné aucun confort, conseil, ayde et pourvu de remède convenable, humblement requérant icelluy. Car il a trois ou quatre ans que incontinent que aucun d'eulx avoit compaignon besoignant dudit office d'enluminerie, icelluy Guyot les subornoit et faisoit saillir hors de leurs maysons et les tiroit à luy et fait encores et de présent il en a trois ou quatre esquels il

« A Messieurs les Capitolz de la ville de Tholose supplient humblement etc... »

La supplique avait été présentée dès le 16 septembre 1477. Jean de Cabanes, fut nommé rapporteur pour l'examiner avec les statuts. La véritable date est indiquée dans le passage suivant de la délibération préliminaire que l'on trouve après et dont voici un extrait :

« Commissimus domino Johanni de Cabanis assessori nostro qui videat requestam et articulos et inde refferat. Sic actum in consistorio domus communis Tholose die xvi[e] m. (mensis) s. (septembris) anno dñi millesimo quadragentesimo septuagesimo septimo. »

baille ou fait bailler toute la besoigne qu'est en ladicte ville dont il, ne eulx ne payent nulles tailles, ne subsides d'icelle ville, non obstant qu'il ne soit enlumineur, ains est relieur et stationnaire, qui de son office, peut bien vivre sans soy mesler d'office d'autruy, occupant les droiz d'icelluy contre les statuz et ordonnances de ceste dite ville de Tholose, et les enlumineurs qui payent les dites tailles, les subsides et aucune besoigne n'ont, ne ouvrage dont puissent vivre, ne iceux payer, ains ont iceux enlumineurs en cesdits trois ou quatre ans consumé et dégasté tous et chascuns leurs biens, tant que de présent n'ont rien. Et par force et nécessité argent, les conviendra mandier et à vous les mettre pour ung *nichil* (1) esditz subsides ou que ilz s'en aillent ailleurs pour gagner leurs povres vies, de leurs femmes et enfans. Et bien est vrai que Messieurs vos prédécesseurs, jà ung an au plus, firent crier et assavoir par tous les carrefours de ceste presente ville de Tholose, à son de trompe, que nul ne fust si osé de soy mesler que d'un office. Et aussi tous ceulx qui n'avoyent leurs offices jurés, les feissent jurer et feissent leurs statuz et ordonnances comme appartient à leurs offices. Pourquoy, veu l'extorsion faicte par ledict Guyot et autres, auxdits pouvres enlumineurs, retournent à nous, mesdits seigneurs et gouverneurs de ladicte ville, iceulx illumineurs qu'il vous plaise leur vérifier et conformer, par manière de statutz municipaulx et ordonnances, les mémoires et articles *lingua latina fabricatos* lesquels cy-après s'ensuivent pour le bien et utilité de la présent ville et habitans d'icelle et aussi des pouvres enlumineurs, et en iceulx les maintenir et garder comme faictes des autres offices. »

ARCHIVES MUNICIPALES DE TOULOUSE. *Statuts des Métiers*, 1464-1533, 2e registre, fol. 323 et suiv.

Le 16 septembre 1477, les Capitouls assemblés commirent l'assesseur Jean de Cabanes pour examiner cette requête ainsi que les divers articles des statuts des enlumineurs et rédiger un rapport. L'affaire revint le 17 mars 1478 (1479, n. style). Les Capitouls, après en avoir déli-

(1) Quand un contribuable ne pouvait payer, le receveur mettait en regard de sa cote : *Nichil* ou *Nichil habet*.

béré, firent droit à la requête (1) en homologuant lesdits statuts qui furent transcrits sur le registre des *Statuts des Métiers* du Capitoulat, avec copie de la supplique en question.

UNION DES ENLUMINEURS ET DES RELIEURS
1481

In nomine Domini amen. Noverunt universi et singuli presentes et futuri quod anno ab incarnatione Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo primo et die duodecim mensis novembris. Cum visa per nobiles et potentes viros dominos de Capitulo urbis et suburbii Tholose palpataque inter se et nonnullos eorum consiliarios requesta in scriptis suis, supplicatione tam pro parte illuminatorum librorum quam religatorum librorum ejusdem ville Tholose, hiis diebus in consistorio domus communis Tholose, una cum nonnullis capitibus suis, item dictas artes illuminature et religature perspicientibus et continentibus iisdem requeste alligatis tradita. Cujusquidem requeste et articulorum suis capitibus tenores fuerunt tales.

Vobis nobilibus viris dominis de Capitulo Tholose supplicant humiliter vestri cives et incole Laurencius Robyni, Johannes Johanneti, Petrus de Clauso, Matheus Cochon et Petrus Pasquier illuminatores librorum, Johannes Peneteau, Stephanus (*en marge avec renvoi:* Lana et Jacobus Magistri) religatores librorum quod unum inter alios modos seu formulas vivendi in Tholosa fuit ministeria Illuminature librorum et Religature librorum. Quod si quidem officia de se ipsa sunt pauperula et bene modica... Quoniam aliquis ex illuminatoribus religatores existant et aliqui ex religatoribus illuminatores et copia. Et sicuti confidenter traduntur libri ad illuminandum, ita religatoribus ad religandum. Cumque hiis super

(1) « ...Supplicationem prenominatorum illuminatorum videlicet Johannis Janen, Laurencii Robini, Petri de Clauso, Mathei Cochen et Petri Pasquerii et ad utilitatem et bonam famam dicte artis. Et ad laudem, gloriam et honorem Dei omnipotentis patris et filii et Spiritus sancti gloriossimeque Virginis Marie... et totius cetus celestis paridisi. Pariter que ad honorem et laudem Domini nostri Regis... Statuerunt... »

preteritis annis instantibus et requerentibus dictis illuminatoribus alteris supplicantibus fuerint per vos devotia (1) de Capitulo facta, condita et ordinata, nonulla municipalia statuta prout auctoritate vobis premissum est, concessum et dictam artem duntaxat Illuminature perspicientia... et nulla nitione... de arte predicta Religature librorum. Nec provisione aliqua data super observandis fraudibus, dolositatibus, maliciis et abusibus qui dictis in ipsa arte Religature committuntur et qui comitti valent per artifices ejusdem artis et presertim vagabundos et utriusque nundinis discurrentes, tum in devastando libros, illosque sepe numero contractando, alienando, distrahendo... in dampnum non modum eorum dominorum dictique officii et presentis ville Tholose que jurata existit et grandem diffamationem..... Supplicantes tam illuminatores quam religatores bene considerantes digesta communitatis..... Supplicarunt admodum utile usque quod dicti artes suis officia per vos dominos de Capitulo universitatis et de statutis ipse artis religature juxta capita sive *items* presentis requeste alligatos.

Archives municipales de Toulouse. *Statuts des métiers, 1464-1533*, 2e registre, p. 367 et suiv.

Dans cette pièce, les mêmes enlumineurs auxquels se joignent trois relieurs, Jean Penatau, Etienne Laine *(Stephanus Lana)* et Jacques Mestre *(Jacobus Magistri)* exposent aux Capitouls que les offices d'enlumineur et de

(1) Les statuts de 1478 commencent par l'article relatif à cette dévotion érigée dans la chapelle sous le vocable de saint Jean, en l'église du Taur. En voici le texte :

« Memoriale articulorum sive capitum per artifficces Illuminatores librorum Tholose in statuta municipalia redigi recupitorum sive affectatorum.

Primo ad laudem, gloriam et honorem omnipotentis Patris et Filii et Spiritus sancti, gloriossimeque Virginis Marie et totius cetus celestis Paradisi, sub nomineque ac devotione sancti Johannis Evangeliste. Statuerunt et ordinaverunt memorati domini de Capitulo volentibus et requerentibus artifficibus Illuminatorum librorum Tholose. Quod in ecclesia beate Marie de Tauro Tholose et capelle Beati Johannis Evangeliste fiet et constituetur confraria inter ipsos artifices manutenenda et conservanda in qua celebrabuntur misse juxta devotionem ipsorum Illuminatorum ordinanda... »

relieur pris en eux-mêmes (c'est-à-dire exercés séparément) sont de pauvres et bien petits métiers *(officia de se sunt pauperula et bene modica)*, qu'il y a des enlumineurs qui sont en même temps relieurs et des relieurs qui sont enlumineurs *(quoniam aliquis ex illuminatoribus religatores existant et aliquis ex religatoribus illuminatores)*; que de même que l'on confie aux enlumineurs les livres pour les enluminer, on en remet aussi de confiance aux relieurs pour les relier *(sicuti confidenter traduntur libri ad illuminandum, ita religatoribus ad religandum)*;

Faisant observer que la confrérie de dévotion que lesdits Capitouls, dans ces dernières années et sur leur demande, ont permis à la communauté des enlumineurs de fonder et de régler et que les statuts municipaux qu'ils leur ont octroyés ne concernent que le métier ou art de l'enluminure et ne sont pas applicables à l'art de la reliure *(devotia de Capitulo facta condita et ordinata, nonnulla municipalia statuta... dictam artem Illuminature perspicientia... et nulla nitione de arte predicta Religature)* ;

Comme il n'a pas été pris de précaution contre les cas de fraude et de vol, les malices et les abus qui se commettent et peuvent encore se commettre dans la reliure *(...nec provisione aliqua data super observandis fraudibus, dolositatibus, maliciis et abusibus qui dictis in ipse arte Religature committantur et comitti valent...)* par les ouvriers du métier et surtout par les ouvriers vagabonds, roulant d'une foire à l'autre *(per artiffices ejusdem artis et presertim vagabundos et utriusque nundinis discurentes)*, lesquels ne rendant pas le nombre exact de livres à eux remis, les vendant ou les détournant *(illosque sepe numero contractando, alienando, distrahendo)*, font tort à leurs maîtres et jettent un grand discrédit sur le dit office et sur la ville de Toulouse où il y a des jurandes *(...in dampnum non modum eorum*

dominorum dictique officii et presentis ville Tholose que jurata existit et grandem diffamationem);

Les enlumineurs et les relieurs d'un commun accord supplient les Capitouls d'approuver les statuts de l'art de la reliure, suivant les articles annexés à leur requête *(supplicantes tam illuminatores quam religatores... per vos dominos de Capitulo universitatis et de statutis ipse artis religatorie juxta capita sive* items *presentis requeste alligatos.)*

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DES ENLUMINEURS ET DES RELIEURS

1481

Nous extrayons de ces statuts les articles numérotés VII et IX, ce dernier spécialement visé dans la requête ci-dessus.

Défense d'exercer le métier d'enlumineur ou de relieur sans avoir au préalable été examiné et reçu, avoir prêté serment et avoir acquitté les droits d'entrée dans la communauté, sous peine d'une amende de dix livres tournois.

Nullus artifex dicte artis luminature sive religature librorum ausus sit per se, nec per alium, aperte neque secrete, ipsam artem Luminature et Religature aut alteram illarum, in Tholose nec ejus pertanorii exercere, operando manibus propriis, nec alienis operando de ipsa arte Luminature videlicet « de tourneure, florisseure, champissure » ne eciam « de devise » nec de aliis deoratis, nec de alio colore « getons, bastons, vignetes, ystoires, ne autres façons de faire audit office ou art appartenant » nisi preambule examinatus, aprobatus, juratus et admissus in ipsa arte sit et jura intratus de quibus infra fit mentio *exsolvit* et hoc sub pena decem librarum turonensium.

Défense d'employer les ouvriers vagabonds et coureurs qui ne font que tromper les gens de bonne foi, détournent

les livres qui leur sont confiés, les vendent et décampent avec l'argent. A l'avenir, on n'admettra comme ouvriers que ceux qui seront reconnus citoyens de Toulouse ou qui pourront justifier d'un séjour continu d'au moins un an et un jour dans ladite ville.

Item cum mores hominum non prima facie, sed longo tractu temporis et intervallo cognoscitur, pluresque vagabundi ac abusores fraudulenti, lucri cupiditate repleti, mundum discurrere et vagari, animo et proposito deliberatis, decipere quemcumque bone indolis et fidei possessorem et fraudari non cessent, et libros quoscumque ad et pro illuminando recipere, ipsosque libros inde invitis illorum dominis bajulare, contractare, transducere, alienare, et quo ubi volunt vendere, dominosque frustrare, decipere et fraudare et cum pretiis, hospite insalutato, divertere.

Statuerunt quod a cetero nullus valeat admitti in artificem ipsius artis, nisi verus civis Tholosanus existat aut saltem per annum et diem moram continuam traxerit in Tholosa.

A. CLAUDIN.

(A suivre.)

MÉLANGES

DE

BIBLIOGRAPHIE

I

Deux Enlumineurs parisiens du XIII[e] siècle.

Il a été publié, voilà peu d'années, en Angleterre (1), un dictionnaire des artistes du livre, autrement dit de tous ceux qui, peintres, enlumineurs, décorateurs, ont fait du livre, depuis des siècles, une œuvre d'art. Un répertoire de ce genre ne saurait être complet ni définitif, et la France n'a pas la plus belle part dans ce recueil. L'auteur a, entre autres omissions, négligé de se référer à un article de Douët d'Arcq (2) qui fournit des noms nouveaux d'enlumineurs du moyen-âge, extraits par lui de comptes ou chartes conservés aux Archives nationales, et d'autant plus intéressants à relever qu'ils sont égarés pour ainsi dire dans un compte-rendu en apparence insignifiant.

En attendant la deuxième édition du livre anglais, ou un autre travail auquel pourra se livrer quelque érudit plus compétent, nous voulons signaler deux enlumineurs

(1) John W. Bradley, *A dictionary of miniaturists, illuminators, calligraphers and copyists from the establishment of Christianity to the eighteenth Century* (London, 1887-1889, 3 vol. in-8).

(2) *Revue des Sociétés savantes*, 4[e] série, IX (1869), pp. 181-185.

qui vivaient à une époque relativement reculée, et antérieurs à ceux que Douët d'Arcq a déjà fait connaître.

Le premier est un nommé Richard, qui vivait à Paris en 1249. Une discussion s'étant engagée entre ledit Richard et le chapitre de Notre-Dame, au sujet d'une maison léguée au chapitre par un certain Robert Grossetète, un compromis eut lieu ; les parties convinrent de s'en rapporter au jugement de l'archidiacre de Bayeux et de l'archiprêtre de Saint-Séverin, dont la sentence arbitrale nous a été conservée :

Universis presentes litteras inspecturis, magister Thomas, archidiaconus ecclesie Baiocensis, et magister Jacobus, archipresbiter sancti Severini parisiensis, arbitri electi in causa que vertebatur inter canonicos sancte Oportune parisiensis ex una parte, et *Richardum illuminatorem* et Johannam ejus uxorem ex altera, salutem in Domino. Notum facimus quod petentibus coram nobis predictis Richardo illuminatore et Johanna ejus uxore a canonicis predictis sancte Oportune parisiensis domum quandam sitam Parisius, in claustro sancte Oportune parisiensis, quam dicti Richardus et Johanna ejus uxor ad se ratione hereditatis dicte Johanne pertinere dicebant, eo quod dicta domus a Roberto dicto Grosseteste et uxore ejus, avis dicte Johanne, fuerat acquisita ; proponentibus in contrarium dictis canonicis quod Robertus Grosseteste, pater Marie matris dicte Johanne, dictam domum legaverat communitati ecclesie sancte Oportune parisiensis post decessum trium liberorum suorum et pro dicta Maria a qua causam petendi habebant dicti Richardus et ejus uxor dictum legatum factum a dicto Roberto patre suo voluerat et acceptaverat, et promiserat se non contra venturam. Cui insuper Roberto dicta Maria successit in bonis hereditariis, quare legatum factum ab eo, etiamsi ipsum minime approbaset, impugnare non poterat ut dicebant, et per consequens nec heres ejus. Nos, lite coram nobis legitime contestata, auditis confessionibus precium, instrumentis et testibus productis ex parte ecclesie diligenter inspectis, communicato bonorum consilio, dictis Richardo et Johanne ejus uxori super tota dicta domo perpetuum imponimus silentium, absolventes dictos canonicos super dicta domo ab impeti-

tione ipsorum. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillorum nostrorum munimine duximus roborandas. Nos autem, officialis parisiensis, ad petitionem eorumdem arbitrorum presentibus litteris sigillum curie parisiensis duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo nono, die lune post translationem sancti Benedicti (1).

Rien ne nous dit que l'enlumineur Richard habitait le même quartier que la plupart de ses confrères, celui de l'Université (2) ; sans doute l'enlumineur Guillaume n'y demeurait pas davantage. Rien ne le fait supposer dans une autre charte, de 1266, où un certain Robert Le Mire et Julienne sa femme vendent audit Guillaume et à Emeline des Fontaines sa femme un cens sur un terrain situé derrière la courtille Barbette, touchant d'une part à la propriété de Michel Le Comte, d'autre à celle de Roger Langlois, dans la censive de Sainte-Opportune (3).

Nous donnons les principaux passages de cette charte :

Universis presentes litteras inspecturis, officialis Curie parisiensis, salutem in Domino. Notum facimus quod in nostra presencia constituti Robertus medicus et Juliana ejus uxor asseruerunt quod ipsi habebant et percepiebant annis singulis, quatuor terminis Parisius consuetis, septem solidos parisienses tribus denariis minus augmentati census super quodam

(1) *Archives nationales*, S. 1960, n° 6.

(2) Notamment la rue Boutebrie, attenant à la rue de la Parcheminerie, et qui jadis s'est appelée la rue des Enlumineurs.

(3) Cette pièce a donc aussi un intérêt topographique pour l'histoire du vieux quartier du Marais ; nous y voyons l'origine du nom de Michel Le Comte, donné de nos jours encore à une rue sur l'emplacement de laquelle se trouvaient au XIIIe siècle les terrains d'un riche bourgeois de Paris ; nous y voyons aussi quel était alors l'état du quartier situé derrière la Courtille Barbette, ou s'élevèrent plus tard les hôtels de Clisson, de Guise, de Soubise, de Rohan, et où l'on voit aujourd'hui l'Imprimerie nationale et les Archives nationales.

quarterio terre sito in maresiis retro courtilliam Barbette, contiguo terre Michaelis Comitis ex una parte et terre Rogeri Anglici ex altera, in censiva sancte Oportune, quos siquidem septem solidos parisiensium tribus denariis minus annui augmentati census recognoverunt predicti Robertus et Juliana, in jure, coram nobis spontanei non coacti, sed ex vera et certa scientia, se vendidisse et nomine venditionis imperpetuum quittavisse *Guillermo illuminatori* et Emeline de Fontibus ejus uxori ac eorum heredibus pro sexaginta et quindecim solidis parisiensium, jam eisdem venditoribus solutis, numeratis et traditis in pecunia numerata.

. . . .

Pro qua garandia ferenda et pena, si committatur solvenda, dicti venditores quinque solidos parisiensium census quos dicebant se habere et percipere annis singulis super domo que fuit Baldoyni de Muris, in vico de Marivas versus domum comitis Andegavensis contigua domui Bertaudi Anglici, tailliatoris, in censiva Templi Parisiensis, dictis emptoribus et eorum heredibus in contraplegium obligaverunt. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quinto, mense januario (1).

II

La Condamnation de Nicolas Trumeau.

Récemment, MM. Jadart et Claudin se sont tous deux occupés des origines de l'imprimerie à Reims (2), l'un complétant les renseignements recueillis par l'autre. Nicolas Trumeau (3) est l'un des premiers typographes

(1) *Archives nationales*, S. 1975, n° 46.

(2) *Nicolas Bacquenois, le premier imprimeur de Reims* (1552-1560), par H. Jadart : Paris, 1890, in-8 (extr. du *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*).— *Les origines de l'imprimerie à Reims; les trois premiers imprimeurs*, par A. Claudin ; Paris, 1891, in-8 (extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

(3) D'une ancienne famille champenoise qui exerça tout d'abord à Provins. Cf. *Recherches sur les débuts de l'imprimerie à Provins*, par Henri Stein (Paris, 1889), in-8, p. 12.

établis à Reims en 1552; mais l'on ne connaît qu'une seule pièce peu importante, sortie de ses presses, dans le courant de cette même année. M. Claudin, en présence de cet unique travail qui puisse lui être attribué avec certitude, a pensé qu'il disparut de Reims après 1552, au moment de la mort de son père et qu'il retourna à Troyes diriger pour le compte de sa mère l'atelier paternel jusqu'en 1560 environ (1).

Le document (2) que j'apporte ici pour sa biographie me paraît combattre cette hypothèse.

Veu par la Court le procès criminel faict à la requeste du procureur du Roy au siège présidial de Reins, à l'encontre de Nicolas Trumeau, libraire, demourant audit Reins, prisonnier audit lieu, appelant de la sentence de mort contre luy donnée pour raison des cas mentionnez audit procès, ladite sentence oÿ sur ce le procureur général du Roy et tout considéré, la Court a ordonné et ordonne que, sans avoir esgard à l'appel interjetté par ledit Trumeau et différé à icelluy qu'il sera passé oultre à l'exécution de ladite sentence suivant les ordonnances royaulx, et pour ce faire sera ledit procès rapporté par devers les juges qui ont donné ladite sentence, auxquelz icelle Court enjoinct d'icelle faire exécuter selon sa forme et le teneur. (*Signé :*) DE THOU. — DUDRAC.

Cet extrait est du 26 février 1563.

Contrairement à l'opinion exprimée par M. Claudin, je pense que Nicolas Trumeau n'avait pas quitté Reims et n'avait pas pris à Troyes la succession de son père : car il avait un frère, François Trumeau, qui semble bien, lui, avoir continué la direction de la maison troyenne (3) où nous le voyons exercer au moins jusqu'en 1574.

(1) A. Claudin, *op. cit.*, p. 19.

(2) *Archives nationales*, X²ᴬ 130, f° 294.

(3) Voir *Recherches sur l'établissement et l'exercice de l'imprimerie à Troyes*, par Corrard de Bréban, 3ᵉ édition, Paris, 1873, in-8, p. 174.

Que devint donc Nicolas, à Reims, de 1552 à 1563?

En l'absence de documents certains, il sera sans doute difficile de le dire. Mais l'extrême sévérité des juges à son égard permet de supposer qu'il devint suspect d'hérésie, qu'il fut poursuivi, jeté en prison et condamné pour avoir imprimé et mis en vente des livres contraires à la diffusion de la religion catholique et qu'il paya de sa vie l'hostilité dont il fit preuve à l'égard du clergé rémois. Les publications auxquelles il aura voulu attacher son nom auront elles-mêmes été condamnées à la destruction : d'où leur disparition. D'ailleurs le procès durait vraisemblablement depuis plusieurs années lorsque l'appel fut interjeté au Parlement de Paris, et l'imprimerie avait dû être supprimée en vertu d'ordres supérieurs. Je souhaiterais que mon hypothèse fût quelque jour renversée à son tour par la découverte d'un document nouveau, car ce serait un nouvel élément de clarté qui s'introduirait dans l'histoire de la typographie rémoise ; mais je crains fort que les décisions du présidial de Reims pour le milieu du XVIe siècle ne soient irrévocablement perdues.

III

Une Saisie de Livres protestants en 1570.

On a déjà publié plusieurs listes de livres saisis comme séditieux au point de vue religieux, dans le cours du XVIe siècle (1). Dans le même genre, citons une saisie de manuscrits hébreux faite en 1416 à Chabeuil en Dau-

(1) *Bulletin de la Société du protestantisme français*, II, p. 449 et suiv. (livres saisis à Saint-Malo) : — *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, IV, pp. 427-431 (trente volumes saisis à Toulon en 1545); — *Cabinet historique*, XXIV (1878), pp. 77-80.

phiné (1). Ce sont de précieux éléments que ces listes pour reconstituer le tableau, qui ne sera jamais complet, des entraves mises à la liberté de la presse et pour retrouver au moins les titres d'ouvrages complètement disparus aujourd'hui. On a encore pour guides, dans un pareil travail, l'important ouvrage de du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus* (2), la très insuffisante publication de G. Peignot, *Dictionnaire des livres condamnés au feu* (3), et quelques recherches isolées (4) qui dans leur sphère plus modeste peuvent contribuer à nous éclairer sur les progrès accomplis par la Réforme à l'aide du livre et sur les obstacles qu'elle rencontra sur sa route pour sa diffusion.

On surveillait les frontières pour arrêter l'introduction en France des livres luthériens ou calvinistes qui étaient expédiés aux protestants de France par leurs coreligionnaires de Suisse, d'Allemagne, des Pays-Bas ; on traquait les imprimeurs suspects, on perquisitionnait chez les recéleurs, et il n'était fait d'exception en faveur de personne.

Cette fois (20 octobre 1570), ce sont des relieurs qui sont surveillés de près et qui reçoivent la visite des inquisiteurs ; puis Pierre Haultin, dont les relations avec

(1) *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, VI (1874), pp. 253 et suiv. — Voyez aussi dans l'*Annuaire des Archives israélites*, VIII (1891-1892) pp. 30-36, un article de I. Loeb sur une confiscation de livres hébreux à Carpentras en 1754.

(2) Paris, 1725-1736, 3 vol. in-folio.

(3) Paris, 1806, 2 vol. in-8.

(4) Voir notamment *La police des livres au XVIe siècle ; livres et chansons mis à l'index par l'inquisiteur de la province ecclésiastique de Toulouse* (1548-1549), par E. de Fréville ; Paris, 1853, in-8, (extrait du *Bulletin de la Société du protestantisme français*). — *Livres permis et défendus au XVIe siècle*, par L. de Backer, et V. Derode, dans les *Annales du Comité flamand de France*, I, pp. 69-91 ; — et la tentative faite par E. Boutaric dans les *Annales du bibliophile, du bibliothécaire et de l'archiviste* (Paris, 1863, in-8, pp. 3 et suiv.)

les protestants n'étaient pas douteuses, est obligé de laisser pénétrer les agents de la loi dans son atelier d'imprimerie et dans sa fonderie où furent trouvés quantité de livres et ballots destinés à la vente immédiate ou à l'expédition.

Le procès-verbal de cette saisie est instructif et curieux :

L'an mil cinq cens soixante dix, le vingtième jour d'octobre, nous soubz signéz docteurs en la faculté de théologie en l'Université de Paris, nous sommes transportéz, accompaignéz des cappitaines de Marnef et Chuby, capitaines au cartier de l'université, du procureur de ladicte université et autres personnes, en la maison et bouticque de Jehan Bruneau, rellieur de livres, demeurant au Mont Saint Hilaire, à Paris, dicte la Maison Blanche, des appartenance du collége des Lombars, pour illec veoir et visiter quelz livres il rellioit, auquel lieu aurions trouvés les livres qui ensuyvent :

Premièrement douze bibles in-8° avec les psalmes, relliées, non couvertes, de impression de Pierre Hautin à Paris ;

Item ving cinq A.B.C à luy bailléz par la veufve Anthoine Le Clerc, demeurant rue de la Harpe, à l'enseigne de la Gibecière ; lesquelz livres cy dessus déclaréz aurions faict transporter et iceulz bailléz en garde audit cappitaine de Marnef.

Ce fait, nous sommes transportéz rue des Carmes, au logis de François Trepeau, rellieur de livres, demeurant en la maison où pend pour enseigne l'Homme Sauvaige, près l'enseigne de la Truite, auquel lieu avons trouvé les livres qui ensuyvent :

Premièrement trente-sept paires de psalmes et prières, relliéz.

Une grande Bible in-folio, en françois.

Une petite Bible de Hautin, in-octavo, en blanc.

Huict pacquetz de psalmes, en blanc.

Lequel Trepeau nous a dict lesdicts livres avoir esté bailléz pour rellier par Pierre Hautin, imprimeur demeurant rue Sainct-Jacques ; lesquelz livres cy dessus nous avons pareillement faict transporter et iceulx baillé en garde audict cappitaine de Marnef.

D'avantaige nous sommes transportéz au domicile de Laurens Heurtelet, demeurant rue Sainct Jehan de Beauvais, en la maison où pend pour enseigne le Cerceau, auquel lieu aurions trouvé les livres qui ensuyvent :

Savoir trois psalmes et prières en blanc, par Abel Clément; lesquelles y a dict luy avoir esté baillées par Jehan Bruneau, rellieur, pour placer; et lesquelz nous aurions comme les précédentes transportéz et iceulz bailléz en garde audict cappitaine de Marnef.

Ce faict nous sommes transportéz, accompaignéz comme dessus, au domicile de Pierre Hautin, demeurant rue Sainct Jacques, auquel lieu estant arrivéz aurions envoyé quérir le lieutenant du cappitaine Brémant, cappitaine dudict quartier, et en la dicte maison trouvé la quantité des livres cy après déduicte, lesquelz auroient par nous esté bailléz en garde à Mathurin Borny, boullengier, demeurant en ladicte maison; l'inventaire desquelz livres ensuict :

Inventaire des livres trouvéz en la maison de Pierre Hautin, imprimeur demeurant rue Saint Jacques, estans censuréz :

Premièrement sept pacquets de Bibles, de l'impression d'Honorat.

Item ung pacquet de Bibles, de l'impression de Pierre Michel.

Item deux pacquets de Bibles, de l'impression de Perrin, avec plusieurs psalmes.

Item ung pacquet de Ragot.

Item deux pacquetz de Barbier & Courtault.

Item deux de l'impression de Jacqui.

Item ung pacquet auquel y a douze livres de sainctes prières, du sacrement de l'autel, de l'Eucharistie, par Pierre Martyr, quatre Confessions, simple Exposition, quatre Conformité, quatre Bouclier de la foy, quatre Calandrier, et prières vingt-sept livres.

Item quatorze pacquetz de psalmes en françois, en toutes sortes.

Item quatre pacquetz de nouveau testament en françois.

Item l'usage de la religion et discours.

Item Bulinger sur l'apocalypse deux livres.

Item Viret sur le catéchisme.

Item Guy de Bres contre les anabaptistes.

Item institution chrétienne.
Instruction de Viret.
Commentaires de Calvin sur les canoniques.
Prières.
Lechons sur Daniel par Calvin.
Concordance.
Concordance des Évangélistes.
L'histoire ecclésiastique de Bourgoing.
Prières de Martir.
Paraphrases de Bourgoing.
Confession de Bèze.
Dictionnaire de théologie imprimé à Genève.
Exposition du catéchisme par Bourgoing.
Pierre Martyr de l'Eucharistie.
Sermons de Calvin sur les Éphésiens, Corinthiens et Harmonie.
Le baston de la foy.
Catalogus testium veritatis.
Indice de la Bible.
Opuscules de Calvin.
Le bouclier de la foy.
Conformitéz.
Calendrier avec prières.
Calvin sur les actes.
Sermons de Calvin sur Deutéronome.
Response à Piggius aux calomnies.
Sermons sur Timothée.
Résolutions sur contre Gentien Hervet.
Sermons de Valence.
Commentaires sur Moïse par Calvin.
Commentaires sur Josué par Calvin.

En la fonderie dudit Hautin fut trouvé un pacquet de plusieurs livres imparfaictz, savoir est :

Dialecticon.
Opuscules divins.
Quelques feuillés de la Conférance.
Deux Catéchismes et Viret.
Quelques premiers feuillés de Bible et de Psalmes.
Une Bible imparfaicte.
Ung nouveau testament imparfait, avec plusieurs psalmes imparfaitz.

Lesquels livres cy dessus déclarés certifions estre censuréz.

DEMOCHARES, FABER.

Inquisitor fidei. (1).

IV

Condamnations d'ouvrages par le Parlement de Dôle.

Voici encore d'autres renseignements inédits sur des ouvrages poursuivis et condamnés, non plus seulement comme hérétiques, mais aussi comme diffamatoires et injurieux pour un prince ou un monarque ; ils sont tirés d'un registre qui faisait partie de la collection Joursanvault et qui est entré il y a quelques années à la Bibliothèque nationale (2). Ce sont des ouvrages français, dirigés principalement contre la maison d'Espagne, alors en possession de la Franche-Comté. On comprend donc naturellement que le Parlement de Dôle, ému du scandale que pouvaient causer la lecture et le commerce de ces ouvrages sur le territoire espagnol, ait tenu à faire connaître par mandement spécial l'interdiction générale dont ils étaient atteints.

1. — Déclaration et protestation du prince d'Oranges, 1572.

(F° 56)

Sur la remonstrance faicte à la Court souveraine du Parlement à Dôle de la part du procureur général en icelle, disant avoir esté naguères adverty que l'on avoit publié ès pays circonvoisins certain escript contenant déclaration et protestation du prince d'Oranges et aultre ses adhérens sur

(1) *Archives Nationales*, L. 428, n° 9.

(2) Dép[t] des manuscrits, coll[on] Joursanvault, vol. 100.

ce qu'ilz avoint pris les armes, commanceant : *Nous Guillaume par la grace de Dieu, prince d'Oranges et Loys conte de Nassaou,* etc..., lequel escript estoit grandement diffamatoire tant contre excellence de Monseigneur le duc d'Alve, lieutenant et gouverneur et capitaine général pour Sa Majesté, mesme requérant pour ce estre interdict et deffendu à tous de pourter, vendre livre ny avoir ledict escript à telle peine que la dicte Cour trouveroit convenir ; icelle désirant à se pourveoir, a prohibé, interdy et deffendu, interdict, prohibe et deffend à tous, tant libraires que aultres de quelque estat et qualitéz qu'ilz soint, de aporter, vendre livre et avoir en ce pays ledit escript ou aultres semblables faictz et à faire cy après, ordonant à ceulx qui en ont aulcunzs de incontenant les aporter et mestre ès mains du procureur général ou des officiers de Sa Majesté en ses bailliages, pour estre lacéréz et brusléz : le tout à painne de estre chastoyéz et puniz exemplairement ; mandant aux bailliz d'Amont, d'Aval, de Dôle, celuy de Luxeul ou leurs lieutenantz publier cestes par tous les sièges et ressortz de leurs bailliages, afin que persone n'en puisse prétendre cause d'ignorance. Donné et prononcé en l'audience de ladite Court, le vingt troisiesme jour du moys de jung l'an mil cinq cens septante et deux.

2. — *L'Apologie du prince d'Oranges, 1581.*

(F° 96 v°)

Sur remonstrances faites à la Court souveraine du Parlement à Dôle de la part de messire Henry Camuz, docteur ès drois, conseillier du Roy nostre Syre et son procureur général en ladite Court, de ce qu'il avoit esté adverty que en la ville de Genesve et ailleurs s'estoit imprimé ung livre intitulé l'*Appologie du Prince d'Oranges contre Sa Majesté et sa prescription,* contenant diverses impostures et diffamations et scandalez contre Sadite Majesté la très illustre et très ancienne maison d'Austiche, la lecture de laquelle estoit très pernicieuse, damnable & de mauvais exemple, requérant à ces considérations ledict livre d'Appologie estre interdict et deffendu, icelle Court à ces considérations a interdict et deffendu, interdict et deffend à tous les libraires et autres de achepter, vendre, lire, avoir ou pourter en ce pays ledict livre intitulé *Appologye*, ordonnant à tous ayans aulcungs

exemplaires, d'icy endéans huit jours après la publication de ceste, les mettre ès mains du procureur général ou des fiscaulx des bailliages rierre lesquelz seront lesdits exemplaires, pour estre incontinant bruslêz et réduitz en cendre, interdisant à tous et cy après tenir, pourter, lire, manier ny mettre à vente lesdictz livres à peine de l'amande arbitrairement ; si mande ladite Court aux baillys d'Amont, d'Aval, Dôle, celluy de Luxeul et grand juge de Saint-Ouyan de Joux, leurs lieutenans et chascun d'eux, faire publier les présentes rière les sièges et ressortz de leurs bailliages, à ce que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance. Donné et prononcé judicialement audit Dôle, aux arestz de ladite Court, le septiesme jour du mois de septembre l'an mil cinq cens octante et ung.

3. — *Discours sur les moyens de bien gouverner. 1585.*

(F° 120 v°)

Sur la remonstrance faicte à la Court souveraine de Parlement à Dôle de la part du procureur général en icelle, disant que depuis quelque temps ençà avoit esté imprimé et mis en lumière ung volume en langue françoise intitulé *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix ung royaulme ou aultre principaulté*, divisé en trois parties, assavoir : Du conseil, de la religion et de la police que doibt tenir ung prince contre Nicolas Machiuvel, florentin, sans autheur ; dans lequel estoient traitéz plusieurs pointz de la religion calviniste et aultres choses contraires et répugnantes à nostre religion chrestienne, foy catholicque, apostolique & romaine ; la lecture duquel pouvoit causer plusieurs erreurs et hérésies de pernicieux et dangereux succès en ce pays, requérant à ces considérations ledit volume estre prohibé, interdit et deffendu, icelle Court ayant fait valoir et visité ledit volume, et ouÿ le rapport des fiscaulx, a faict et faict interdiction et deffence à tous libraires & aultres de vendre, achepter, lire, avoir et porter en ces pays ledit volume, à peine de confiscation de corps et biens ; ordonnant à tous ayans icelluy, de déans huit jours après la publication de cestes, l'apporter ou envoyer audit procureur général ou au procureur fiscal du bailliage duquel ilz sont ressortifz, ou à leurs substituéz, pour estre publicquement à jour de

marchiefz bruslé et réduit en cendres, auxquelz procureurs ou leurs substituéz et à chascun d'eulx respectivement ladite Court ordonne aussi le faire et poursuyr les transgresseurs et désobéissant sans dissimulation quelconque, et aux baillis d'Amont, d'Aval, de Dôle, celui de Luxeul et leurs lieutenants faire publier cestes par tous les sièges et ressortz de leurs bailliages, afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance. Donné et prononcé judicialement audict Dôle, en l'audiance de ladicte Court, le dernier jour du mois de febvrier l'an mil cinq cens octante cinq.

V

Jacques Foillet et Jean Exertier, imprimeurs à Besançon.

L'histoire de l'imprimerie à Besançon n'a pas encore été écrite, car on ne peut considérer comme un travail de quelque importance la notice de L. de Saint-Agathe, *L'imprimerie en Franche-Comté, son origine et ses développements* (1), simple discours académique où ne pouvait être traité aucun point de détail.

A. Castan, qui aurait pu écrire cette histoire et qui s'est contenté de chercher la lumière sur les origines des l'établissement typographique dans la cité bisontine (2), n'est plus là et sera difficilement remplacé. On regrettera qu'il n'ait pas trouvé le temps d'étudier les pérégrinations de l'imprimeur Jacques Foillet, à la fin du XVIe siècle. Quelques notes rapides, prises dans les registres des délibérations de la ville de Besançon, vont nous permettre de donner quelques détails inédits sur cette question bibliographique.

(1) Besançon, 1872, in-8 de 20 pp.

(2) *Le premier livre imprimé en Franche-Comté*, Besançon, 1880, in-8 (extr. des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*).

Deux typographes nommés Jacques Foillet, originaire de Tarare en Lyonnais, et Jean Exertier, originaire d'Arby (1) en Savoie, avaient précédemment résidé à Genève (2), puis à Bâle, et avaient épousé à Constance des femmes appartenant à la religion catholique (3).

De Bâle Jacques Foillet s'était rendu à Montbéliard, situé à peu de distance, et obtint en 1586 l'autorisation d'y créer un établissement typographique et d'y tenir une boutique de librairie. Le Conseil de régence lui céda un local dans le bâtiment des halles pour y loger ses presses et ses livres (4). C'est là qu'il imprima, de 1587 à 1619, un grand nombre d'ouvrages de littérature et de théologie protestante, tant pour son propre compte que pour des libraires de Bâle et de Francfort. Sa marque était un cerf courant à travers une forêt. Ses premiers soins furent donnés aux *Actes du colloque de Montbéliard,* parus en 1587, et au *Brief recueil du colloque de Montbéliard,* paru en 1588. On trouvera l'indication des principales autres productions de ses presses dans l'article de P.-E. Tuefferd. Il n'est guère d'années où il n'ait donné des preuves de son activité ; toutefois on remarque une lacune entre 1588 et 1591, et dans cet espace de temps il existe un gros volume in-folio, un *Missel de Besançon,* publié par ordre de l'archevêque Ferdinand de Rye, qui parut en

(1) Arby est un hameau de la commune de Mieussy, arrondissement de Bonneville (Haute-Savoie).

(2) E.-H. Gaullieur, dans ses *Études sur la typographie génevoise du* XVe *au* XIXe *siècle,* ne mentionne pas Jacques Foillet et Jean Exertier comme imprimeurs établis à Genève ; peut-être n'y demeuraient-ils qu'en qualité d'apprentis, mais le premier des deux y conserva des relations dont les registres du consistoire génevois font mention (*Bulletin de l'Institut national génevois,* II, 1855, p. 243).

(3) *Archives municipales de Besançon,* BB. 40.

(4) P.-E. Tuefferd, *L'Imprimerie à Montbéliard avant la Révolution française,* dans la *Revue d'Alsace,* 1880, p. 313.

1589, avec le nom de Jacques Foillet, imprimeur à Besançon (1).

C'est que, dans l'intervalle et dès le milieu de l'année 1588, Jacques Foillet, de nouveau associé à Jean Exertier, avait quitté Montbéliard et offert ses services à la ville de Besançon, dans l'espoir sans doute d'y trouver plus de ressources et un meilleur aliment pour ses presses. Besançon n'avait plus d'imprimerie depuis longtemps; on profita de l'aubaine, et les échevins, d'accord avec l'archevêque (2), signèrent avec les nouveaux venus un engagement, la même année 1588, leur promettant une avance de mille francs pour l'impression de nouveaux missels et bréviaires dont la métropole bisontine avait besoin pour les prêtres et paroisses du diocèse. Jacques Foillet et Jean Exertier se mirent aussitôt à l'œuvre et le fameux Missel fut prêt quelques mois après (3).

L'affaire une fois conclue, on s'était aperçu cependant des tendances protestantes de Jacques Foillet. Bien qu'il eût prit soin de déclarer aux échevins de Besançon qu'il arrivait de Bâle, on ne fut pas sans apprendre qu'il avait résidé quelque temps à Montbéliard, travaillé pour le prince de Würtemberg et donné des signes caractérisés de son attachement au luthéranisme. Dès lors considéré comme entaché d'hérésie, il fut suspect aux yeux des Bisontins restés catholiques et dut bientôt abandonner l'officine qu'il venait de créer de concert avec Jean Exertier.

Quant à ce dernier, qui n'avait point passé par Montbéliard et ne comptait à son actif aucune compromission

(1) « Nous avons bien des raisons, dit Duvernoy (*Éphémérides du comté de Montbéliard*, p. 459), de penser que ce Missel a été imprimé à Montbéliard. » Quelles pouvaient être bien ces raisons ? En tout cas elles étaient mauvaises.

(2) *Archives municipales de Besançon*, BB. 40.

(3) La municipalité paya aux deux imprimeurs 1500 francs pour 300 missels, en 1589. (*Idem*, BB. 41).

grave avec les Würtembergeois et les Luthériens, il réussit à conserver sa situation à Besançon et à y diriger (mais pour peu de temps seulement) une officine d'où sortit, en 1591, un *Office de la Vierge*, volume latin aujourd'hui très rare et orné de gravures sur bois. Il en existait un exemplaire dans la bibliothèque de Firmin-Didot.

Pendant ce temps, Jacques Foillet rétablit son ménage à Montbéliard, où ses affaires prospérèrent ; les échevins de Besançon lui intimèrent l'ordre (1) de ne jamais reparaitre dans leur ville, sous quelque prétexte que ce fût (1591).

Après un nouveau temps d'arrêt, l'imprimerie allait renaitre en 1594, à Besançon, par les soins du libraire Nicolas Demongesse (2).

Le nom de Jacques Foillet pourra être désormais rapproché de celui de ces typographes ambulants qui allèrent nombreux, aux XVe et XVIe siècles, faire pénétrer l'art typographique dans des localités grandes et petites chez toutes les nations.

HENRI STEIN.

(*A suivre*).

(1) *Archives municipales de Besançon*, BB. 42.
(2) *Idem*, BB. 43.

LOUVOIS

GARDE DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE

(1684)

Au mois de septembre 1683, la bibliothèque du Roi perdit Colbert ; sa mort y apporta d'assez grands changements : Louvois se chargea de sa direction immédiate et traita de la charge de *Garde* avec Messieurs Colbert qui vinrent d'eux-mêmes la lui offrir ; les provisions en furent expédiées au mois d'avril 1684, en faveur de Camille Le Tellier, appelé l'abbé de Louvois et qui n'avait alors que neuf ans. Nous avons été assez heureux pour retrouver dans le minutier du successeur de Me Debeauvais l'acte de vente de cette charge ; il porte la date du 18 avril 1684 et est ainsi conçu :

Fut présent Jacques Hosdier, escuyer, conseiller et secrétaire du Roy, maison couronne de France et de ses finances, demeurant rue du Mail, paroisse Saint-Eustache, au nom et comme tuteur onéraire de Messire Louis Colbert, abbé de Notre-Dame de Bonport et prieur de Longueville, ci-devant conseiller du Roy, intendant et garde de son Cabinet de livres, manuscripts, médailles et raretez anticques et modernes et de sa bibliothèque, lequel, en la présence et du consentement de haute et puissante Dame Marie Charron, veuve de haut et puissant seigneur Messire Jean-Baptiste Colbert, Chevalier, Marquis de Châteauneuf, baron de Sceaux, Lignières et autres lieux, conseiller du Roy en tous ses conseils, du conseil Royal, commandeur et grand trésorier de ses ordres, Ministre et secrétaire d'Estat et des Commandements de sa Majesté, controlleur général de ses finances, surintendant et ordonnateur général de ses bastiments, arts et manufactures de France, tutrice honoraire du dit Messire Louis Colbert, fils mineur du dit deffunt seigneur et d'elle, demeurant en son hostel, scis à Paris, rue Neuve des Petits-Champs, susdite paroisse, pour ce comparante, et de l'advis de Messire Henri Pussort, chevalier, baron des Ormes Saint-Martin et

autres lieux, conseiller du Roi ordinaire en ses conseils, conseil de la tutelle des enfants mineurs du dit seigneur deffunt et de la dite Dame, demeurant à Paris, rue Neuve Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, a reconnu et confessé avoir eu et reçu comptant de Messire François-Michel Le Tellier, chevalier, Marquis de Louvois, Courtanvaux et autres lieux, secrétaire d'Estat et des Commandements de Sa Majesté, commandeur et chancelier de ses ordres, par les mains de Maitre Symon Boisseau, intendant de ses maisons et affaires, demeurant à Paris, rue Richelieu, susdite paroisse Saint-Roch, à ce présent et acceptant, qui lui a baillé, payé, compté et déllivré, présents les dits notaires soussignés, en louis d'or et d'argent et monnaye, le tout bon, la somme de quatre-vingt-dix mille livres pour la partye qu'il a plu au Roy d'ordonner que ledit seigneur Marquis de Louvois payerait pour la récompense de la dite charge de conseiller du Roy, intendant et garde de son cabinet de livres, manuscriptz, raretez anticques et modernes et de sa bibliothèque, dont ledit Messire Louis Colbert estoit pourveu par brevet de Sa Majesté donné à Versailles le quinze septembre mil six cent soixante-seize, et de laquelle il a ci-devant fait sa démission ès mains de Sa dite Majesté; de la quelle somme de quatre-vingt-dix mil livres le dit sieur Hosdier, au dit nom, se contente et quitte le dit seigneur Marquis de Louvois et tous autres, sans préjudice de la somme de trente mil livres faisant le surplus de la dite récompense, ainsi qu'il a plu à Sa Majesté l'ordonner, pourquoi le dit sieur Hosdier au dit nom, ne pourra s'adresser au dit seigneur Marquis de Louvois.

Fait et passé à Paris, en l'hostel de la dite dame, l'an mil six cent quatre-vingt-quatre, le dix-huitième jour d'avril et ont signé,

M. Charron

Passort *Hosdier*

Baudin *Debeauvais.*

VICOMTE DE GROUCHY.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LE

Supplément du VIANDIER de Taillevent

(MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN)

Depuis qu'ils ont donné leur belle édition du *Viandier* de Taillevent, MM. le baron Pichon et Georges Vicaire ont été informés que, contrairement aux renseignements négatifs qui leur avaient été d'abord communiqués, un manuscrit du précieux traité de cuisine était conservé, et un peu oublié, à la Bibliothèque Vaticane; ils viennent de publier le texte intégral de ce manuscrit, le considérant comme un supplément obligé de leur édition.

Le manuscrit du Vatican (fonds de la reine Christine, n° 776) peut se diviser en deux parties bien distinctes. La première, qui se compose de 24 feuillets, comprend le texte du *Viandier* que nous connaissons déjà par le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, non sans de nombreux et importants changements; la seconde, de 14 feuillets, entièrement nouvelle, est ainsi annoncée : *S'ensuivent aucuns remedes et experiences touchans le fait des vins et autres choses;* elle est consacrée à certaines recettes pour le traitement des vins et à l'art délicat des entremets. L'écriture est de la première moitié du xve siècle (1). C'est sur la première partie que nous insisterons; la comparaison des textes de la Bibliothèque

(1) Nous renvoyons, pour plus de détails sur le manuscrit du Vatican, à l'excellent *Avant-propos* des éditeurs.

Nationale et du Vatican peut présenter quelque intérêt.

Le manuscrit de Rome est d'une rédaction beaucoup plus soignée que son devancier. Et tout d'abord, les matières y sont rangées dans un ordre plus méthodique. En tête, le rédacteur place judicieusement une table détaillée des matières qui manque à la première édition. A la fin, sous ce titre : *Espices qu'il fault à ce present viandier,* il donne une assez longue nomenclature des condiments qui ne sont qu'indiqués, en trois ou quatre lignes, dans le manuscrit parisien. Le « pourcelet ou cochon farsy », relégué à tort après les viandes de venaison dans le premier texte, vient ici, en son lieu et place, après les viandes de boucherie. De même, la « gelée de poisson a lymon et de chair » est mieux placée. Deux paragraphes sur la « poullaille farcie », séparés sans raison par le premier rédacteur, sont ici réunis, comme il convient, en un seul alinéa.

L'orthographe a subi de nombreuses modifications, qui donnent au manuscrit du Vatican une allure beaucoup plus moderne (1). Les formes *lonc, sanc, char* sont partout remplacées par *long, sang* et *chair*. *Uefs, buef, almendes* deviennent *Œufz, beuf, amendes.* Le très archaïque *auxi* a entièrement disparu. La désinence en *iaux* (encore usitée dans nos campagnes) de *chevriaux, aigniaux,* etc., fait place à *chevreaux, aigneaux;* de même, *nouveaulx* se substitue à *noviaux*. Au lieu d'*egret, aveques, Ailmengne, Engleterre, brouche, garnade, siboulle,* le second rédacteur écrit *aigret, avecques* ou *avec, Almaigne* ou *Allemaigne, Angleterre, broche, grenade, ciboulle.* Les impératifs *prennés* et *metés* revêtent la forme

(1) Nous croyons savoir que la date 1420 a été prononcée, à propos du manuscrit de la Vaticane, par un paléographe des plus experts. A ne consulter que les différences d'orthograqhe, il semblcrait que les deux manuscrits soient séparés par un intervalle de temps sensiblement plus considérable.

tout à fait moderne, *prenez* et *mettez*. Quelquefois *veel*, *pel* se retirent devant *veau*, *peau ;* ou encore, *percil*, *escrevices*, devant *persil, escrevisses*.

Pour le style même (si l'on peut parler de style à propos d'un populaire manuel de cuisine), le manuscrit du Vatican l'emporte de beaucoup sur celui de la Bibliothèque Nationale. Phrases mieux agencées, refonte de passages obscurs ou parfois inintelligibles, suppression de répétitions fatigantes ou, en sens inverse, utiles additions, tout trahit une main plus expérimentée. Comparons, par exemple, les deux recettes suivantes :

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	MANUSCRIT DU VATICAN
BOUTURE DE GROSSE CHAR, c'est porc, buef, mouton. Cuit en eaue et sel, et mengier aux aulx blans ou vers, ou au verjus, se elle est fraîche, et, sallée, à la moutarde.	BOULTURE DE GROSSE CHAIR, si est beuf, porc et mouton ; cuit en eaue et en sel, et se mengue, le beuf aux aulx vertz en esté, blans en yver, et le porc et le mouton aussi à bonne sausse verte où il n'y ait point de vin, se la chair est freische et, se elle est sallée, à la moutarde.

Il est clair que, soit pour les détails de la préparation culinaire, soit pour la distinction des saisons, le manuscrit du Vatican a l'avantage.

De même pour le « hochepot de poullaille » :

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	MANUSCRIT DU VATICAN
Metés par membres suffrire en sain de lart, broies pain brullé et vos foies, deffaites de bouillon de buef et metez bouillir aveques vostre grain.	Prenez vostre poullaille et la despeciez par membres, et la mettez souffrire en sain de lart : puis prenez un peu de pain brullé et des foyes de la poullaile, et deffaites de vin et de boullon de beuf, et mettez boullir avec vostre grain.

Au fond, les deux recettes sont identiques; mais la seconde est formulée de façon plus explicite et plus claire; à ce précepte un peu sec « broies pain brullé et vos foies », elle substitue, avec un plus grand souci de la netteté, « prenez un peu de pain brullé et des foyes de la poulaille ».

On lit, dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale : « qu'ils ne boullent pas trop fort *qui* ne se despiècent » et, de même, plus loin : « remués bien *qui* n'arde. » Ces deux *qui* ne présentent aucun sens satisfaisant; le second manuscrit fournit une leçon plus correcte : : « qu'ils ne se despiècent, qu'il ne arde », c'est-à-dire, de peur qu'ils ne se dépècent, qu'il ne brûle. Au lieu de « pijon rosti à toutes les testes » et autres formes analogues, d'une incorrection manifeste, le manuscrit de Rome emploie toujours l'adverbe *atout*, « atout les testes », (avec les têtes). En parlant du « gruiau d'orge », l'auteur du premier manuscrit dit : « aucuns le coulent et broient »; l'auteur du second, qui sait qu'on doit broyer avant de couler, a soin de dire : « aucuns le broient et le coullent ». Nous n'osons pousser plus loin ces comparaisons quelque peu fastidieuses; le lecteur plus curieux pourra se convaincre, par un examen prolongé des deux textes, de la supériorité *littéraire* du second sur le premier.

Il paraît évident que, pour l'orthographe aussi bien que pour le style, l'auteur du manuscrit de la Vàticane a utilisé très fréquemment le *Ménagier de Paris*. La plupart des modifications orthographiques que nous avons signalées, *Allemaigne*, *Angleterre*, la substitution de la terminaison *eau* et *eaulx* à *iau* et *iaulx*, et bien d'autres encore, sont commnues au *Ménagier* et au manuscrit de Rome. Mais il y a plus : assez souvent ce manuscrit emprunte plus volontiers la formule de ses recettes au *Ménagier* qu'au texte original de Taillevent. Ainsi l'alinéa consacré au « soubtil brouet d'Angleterre » com-

mence exactement par les mêmes mots dans le *Ménagier* et dans l'édition du Vatican : « Prenez chastaignes cuites pelées », à la place de « Des chataingres pellées cuites » du premier manuscrit. A la fin de ce même alinéa, les mots « pour donner couleur », qui manquent au texte de la Bibliothèque Nationale, figurent également dans le *Ménagier* et à la Vaticane. On peut faire la même remarque pour le « Brouet vergay » qui commence ainsi dans le premier texte : « Prennés votre grain cuit en eaue et bouillon de buef », tandis qu'on lit dans le *Ménagier :* « Cuisiez telle char comme vous vouldrez en eaue ou un pou de vin », et au Vatican : « Cuisiez tel grain comme vous vouldrez en vin el en eaue ». Ces deux exemples et surtout, dans le dernier, la répétition si probante du « comme vous vouldrez » nous semblent une démonstration suffisante des emprunts faits au *Ménagier* par le second manuscrit. Nous pourrions aisément, du reste, en fournir bon nombre d'autres non moins convaincants; mais ici encore, il faut se borner. Contentons-nous d'ajouter qu'au lieu de *guernon, vistardes, taillés, baqués* et *garde* (qui semblent n'avoir aucun sens), le rédacteur du Vatican, d'accord avec le *Ménagier*, écrit *grenon, outardes, taillis, baconnez* (fumez) et *guede* (sorte d'herbe servant à la teinture). A l'article « ris engoullé », il remplace, toujours comme le *Ménagier*, « cuisez-le » par la leçon beaucoup meilleure « eslisiez-le », c'est-à-dire « choisissez-le, triez-le bien ».

Nous avons réservé pour la fin de ce trop long examen la preuve la plus irrécusable du concours demandé au *Ménagier* par l'auteur du manuscrit de la Vaticane. Le dernier alinéa du chapitre « de poisson de mer plat » est consacré à la perche, dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale. Il avait déjà été parlé de ce poisson dans un chapitre précédent ; toutefois il s'agissait de la perche de rivière, et non de la perche de mer. Néanmoins

le *Ménagier* a vu dans ce second article un double emploi et il a remplacé la perche par la sèche. Le rédacteur du manuscrit de Rome s'est empressé de suivre cet exemple et il a, avec le même sans-façon, dépossédé la perche pour installer la sèche en sa place. Voici d'ailleurs, pour que le lecteur puisse porter un jugement plus motivé, les premières lignes des trois textes :

BIBL. NAT.	MÉNAGIER	MAN. DU VATICAN
PERCHE. Soit par morssiaux despecié, puis la metés en une paielle de fer, et du sel aveques et metés sur le feu, et remuez souvent tant qu'elle soit bien nestoie, et puis la metés en eaue en une nappe et l'espingiés bien.	SEICHE CONRÉE soit pelée, puis despeciée par morceaulx, puis la mettez en une paelle sur le feu et du sel avec, et remuez souvent, et qu'elle soit bien séchée ; puis la mettez en une nappe et l'espraignez bien....	SEICHE. Soit pellée, et par morceaux despeciée, puis la mettez en une paelle de fer et du sel avec, remuez et la retournez souvent tant qu'elle soit bien nettoiée, et puis la mettez en une nappe, et l'espreignez tant qu'elle soit assez seiche...

Que résulte-t-il des observations qui précèdent ? Faut-il attribuer à Taillevent lui-même les importantes corrections du manuscrit de la Vaticane ? Les éditeurs se prononcent pour l'affirmative, non sans alléguer de très valables raisons, dont nous reproduisons les principales : « Il semble qu'on peut, sans témérité, attribuer les modifications dont il s'agit au queu de Charles V et de Charles VI... Nous avons supposé, et cela paraît très probable, que Guillaume Tirel avait composé son *Viandier* entre 1373... et 1380... Or, nous savons aujourd'hui... que Taillevent, très probablement mort en 1395, l'était certainement en 1398. Entre 1373 et 1395, c'est-à-dire dans l'espace de vingt-deux ans, mettons vingt en chiffre

rond, les goûts se modifient; cela se voit continuellement aujourd'hui, et toutes les *Cuisinières bourgeoises* dont les éditions se succèdent les unes aux autres annoncent sur leur titre qu'elles sont « mises au goût du jour ». Qui nous dit que Taillevent, lui aussi, dont le *Viandier* est le prototype de ces mêmes *Cuisinières bourgeoises* n'a pas remanié son traité, ne l'a pas « mis au goût du jour »? Cela n'aurait, en somme, rien que de très vraisemblable. Autre détail qui nous paraît à peu près, pour ne pas dire tout à fait concluant : à l'article *D'autres menus potaiges,* l'auteur, après avoir énuméré un certain nombre de mets qu'il regarde comme trop connus pour en donner les recettes, ajoute : *et des trippes que je n'ay pas mises en mon Viandier, sçait-on bien comment elles se doibvent mengier.* » Donc, les modifications du second manuscrit seraient dues à l'initiative personnelle de Taillevent; les différences d'orthographe et la meilleure rédaction s'expliqueraient par la compétence du scribe qui aurait écrit sous la dictée du maître-queu.

Nous reconnaissons tout ce qu'a de plausible l'argumentation serrée des éditeurs. Toutefois, les changements considérables introduits dans le manuscrit de Rome nous paraissent dépasser la portée d'un maître-queu ou d'un simple copiste ; il convient peut-être d'y voir le travail plus indépendant d'un lettré, ou tout au moins d'un grammairien assez versé dans la connaissance de notre vieil idiome ; certains rajeunissements de phrases, certains traits d'érudition linguistique peuvent-ils être attribués à Taillevent, plus expert sans doute en bonnes sauces qu'en beau langage? L'argument tiré de l'insertion de ces mots : *que je n'ay pas mises en mon Viandier,* ne nous semble pas décisif; le nouveau rédacteur, pour faire croire à la collaboration directe de Taillevent, a pu introduire à dessein ces mots fallacieux, destinés à établir une parenté plus étroite entre l'œuvre originale du

maître-queu et son propre travail; ces supercheries de plagiaires et de faussaires sont bien connues. En outre, la modernité relative de l'orthographe, les progrès du style, quelques menus détails (tels que la substitution de « Roy de France » à « Roy nostre sire ») peuvent donner à penser que le manuscrit du Vatican est postérieur à la mort de Taillevent. Mais il est une raison plus sérieuse qui nous empêche de nous rallier sans quelques réserves aux conclusions des éditeurs. Nous croyons avoir prouvé que l'auteur du second manuscrit a très souvent mis à contribution le *Ménagier*. Or, M. le baron Pichon a établi (1) que ce remarquable traité a dû être composé entre 1392 et 1394 ; d'autre part, la date très probable de la mort de Taillevent est 1395. Il serait donc resté bien peu de temps à Guillaume Tirel pour coopérer à la nouvelle rédaction, et ce serait dans l'extrême vieillesse, presque à la veille de sa mort, qu'il aurait refondu son premier travail!

Au total, nous pencherions pour les conclusions suivantes : le texte primitif, l'édition *princeps* du *Viandier* est et demeure jusqu'ici le manuscrit de la Bibliothèque Nationale ; le manuscrit du Vatican est une édition soigneusement revue et corrigée par un écrivain d'une certaine valeur, soit avec le concours direct de Taillevent, soit plutôt sans ce concours ; enfin l'auteur a utilisé très largement, pour ses judicieuses retouches, le *Ménagier de Paris*.

Nous ne dirons que quelques mots de la seconde partie du manuscrit de Rome. Elle s'ouvre par quelques recettes pour « garir » les vins malades, pour « garder vin d'engressir », pour « l'esclarcir » ou « desroussir ». Les éditeurs pensent qu'aucune raison n'empêche d'attribuer à Taillevent ce court chapitre sur le traitement des vins.

(1) Voir l'*Introduction* de la très savante et très luxueuse édition qu'il a donnée du *Ménagier de Paris* pour la Société des bibliophiles français, 1846.

Ils mentionnent une pièce originale de novembre 1388, constatant que Guillaume Tirel a donné reçu à Jehan Laubigois, maître des garnisons de vins, d'une somme de huit francs pour la vente de onze barils de vin. Le département des vins était donc compris dans les attributions de Taillevent, et on comprend que le premier écuyer de cuisine ait dû se préoccuper des soins que réclame le précieux liquide. Quant au chapitre des entremets et surtout des « entremetz de paintrerie » (1), représentant de curieuses figures, telles que le Chevalier au Cygne, ou « l'image Saincte-Marthe », ou encore « l'image Saint-George et sa pucelle », la collaboration ou au moins l'inspiration de Taillevent semble encore plus probable. Le maître-cuisinier avait dû participer à la préparation du banquet offert par Charles V à l'empereur Charles IV en 1378 ; peut-être aussi, arrivé au plus haut degré de la hiérarchie culinaire, avait-il été chargé du festin des épousailles de Charles VI et d'Isabeau de Bavière en 1385, ou du repas donné à la jeune reine, alors très populaire, lors de son entrée dans sa bonne ville de Paris en 1389. On peut même supposer que Taillevent avait édifié, à l'occasion de ces solennités, quelques-unes de ces merveilles d'architecture friande qui étaient alors l'accessoire ordinaire des banquets royaux ou princiers.

Ainsi munie de son *Supplément*, la nouvelle édition du *Viandier* peut satisfaire aux plus sévères exigences, et il est bien peu de nos vieux textes qui aient été l'objet d'une publication aussi consciencieuse. Dès 1843, M. le baron Pichon s'occupait de Taillevent dans le *Bulletin du Bibliophile ;* il rectifiait déjà quelques erreurs accrédi-

(1) Ce chapitre sur les « Entremets de Paintrerie » est d'autant plus intéressant qu'on ne connaît jusqu'ici aucun autre document relatif à ces ingénieuses inventions.

tées au sujet du maître-queu, plus célèbre que bien connu. Sans doute, il songeait dès lors à donner une édition définitive du *Viandier*. C'est seulement après un demi-siècle, *grande mortalis ævi spatium*, qu'il a réalisé ce dessein ; il s'est adjoint, pour cette tâche délicate, un collaborateur des plus compétents, un érudit doublé d'un connaisseur en l'art de la cuisine, M. Georges Vicaire, auteur d'une *Bibliographie gastronomique* qui fait autorité. Il est résulté de ce concours une édition vraiment magistrale, intéressante à la fois pour les amateurs de cuisine ancienne et pour les philologues curieux de notre vieux langage. Une part d'éloges doit être faite à la librairie Techener, qui n'a rien négligé pour assurer la bonne exécution du livre, et à l'imprimeur M. J. Pigelet, qui a prêté à Taillevent ses plus beaux caractères.

E. DELAPLACE.

L'avant-dernier numéro du *Bulletin du Bibliophile* contenait l'extrait de quelques lettres de l'abbé Jean-Joseph Rive, bibliothécaire du duc de La Vallière (*L'Odyssée d'un Bibliognoste*). Au moment même où se faisait le tirage de ce numéro, mon collaborateur et ami, M. Maurice Tourneux, voulait bien me signaler une pièce intéressante, conservée aux Archives nationales, fonds du Châtelet, liasse 3975, et publiée, en 1881, par M. Étienne Charavay, dans la *Revue des documents historiques*, p. 31-41. C'est le texte même de la plainte que l'abbé Rive porta au criminel le lundi 4 décembre 1780, comme il le dit dans sa lettre du 22 du même mois. Ce document permet d'établir que l'ami de la duchesse de Châtillon qui, dans le 3e verbal, traita notre abbé de *drôle*, de *malhonnête homme*, de *mauvaise tête* et d'*ingrat*, et qui est désigné sous le nom de *marquis d'A****, eut dû être appelé le *comte d'Ancelzi*. — Les faits énumérés dans cette plainte concordent bien, du reste, avec ce que l'abbé Rive écrivait à son ami, le libraire Joseph David, à l'époque même où se passaient ces événements.

H. M.

A PROPOS D'EX-LIBRIS

Ces intéressantes vignettes collées à l'intérieur des livres comme marque de propriété, n'auraient jamais dû quitter les volumes dans lesquels le possesseur primitif les avait fixées, pour leur servir en quelque sorte de passeport. Malheureusement, petit à petit l'usage s'est établi de les enlever, on en fait collection, et de nos jours surtout les amateurs en sont devenus plus nombreux. Pour comble de disgrâce les marchands ou autres personnes qui doivent les décoller, n'ont pas toujours la patience ni l'adresse nécessaire pour mener à bonne fin cette petite opération assez délicate. Sur dix ex-libris la moitié au moins n'en sort qu'avec plus ou moins d'avaries; rien en effet n'est long à détremper comme certaines colles anciennes, rien n'est difficile à manier comme certains papiers une fois mouillés ! Après bien des peines et du temps perdu, le résultat final est souvent d'avoir abîmé un livre, pour n'en tirer après tout qu'un ex-libris défectueux. Depuis un certain temps déjà j'emploie un procédé qui sans être parfait, donne de meilleurs résultats ; je l'ai communiqué à quelques personnes qui s'en trouvent bien aussi : je crois donc être utile à d'autres, en le leur signalant, le voici :

Mettez dans un flacon dix grammes d'acide chlorhydrique, blanc et pur, ajoutez-y 120 grammes d'eau. Pour décoller un ex-libris, prenez un pinceau doux à aquarelle, trempez-le dans cet acide étendu, et appliquez celui-ci sur la pièce à décoller seulement, comme si vous vouliez la couvrir d'une teinte plate ; il faut éviter surtout

d'appliquer le liquide sur le livre lui-même. Lorsque l'ex-libris a été ainsi bien imbibé dans toute son épaisseur, c'est-à-dire au bout de cinq à dix minutes, essayez d'en soulever doucement un des coins avec une lame quelconque ou un cure-dents. Il est rare que la vignette ne se décolle pas alors avec la plus grande facilité ; dans ce cas, une seconde couche d'acide en aurait facilement raison. Une fois décollé, mettez l'ex-libris tremper pendant quelque temps, dans une cuvette d'eau froide, pour lui enlever les dernières traces d'acide ; puis ensuite faites-le sécher comme d'habitude.

Quant au volume, si on ne l'a pas maladroitement mouillé d'acide, il suffit de passer un linge doux et propre sur la place où était l'ex-libris, pour enlever le restant de la colle, qui a été décomposée par l'acide. Dans le cas où l'on n'aurait pas d'acide chlorhydrique on pourrait le remplacer par du vinaigre blanc, pur. Par ce moyen on obtient des ex-libris irréprochables, et l'on n'a pas abîmé les volumes.

Je profite de l'occasion pour rappeler aux intéressés que je continue à recueillir des adhésions pour la réunion des collectionneurs d'ex-libris, en une société dont les avantages sautent aux yeux.

L. Bouland,
95, rue Prony.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Gaston Vuillier. — Les Iles oubliées, les Baléares, la Corse et la Sardaigne. Impressions de voyage illustrées par l'auteur. ***Paris, librairie Hachette et C***[ie]***, 79, boulevard Saint-Germain*****, 1893, gr. in-8 de 6-503 pp. (Prix : 30 francs.)**

Si M. Gaston Vuillier a éparpillé dans des revues ou des journaux importants les jolis récits de voyage qu'il a écrits, les dessins charmants dont il les a illustrés, il n'avait pas jusqu'à présent signé un livre. Celui qu'il publie aujourd'hui est son premier né et il fait son entrée dans le monde avec les meilleures apparences de vitalité. C'est, en effet, un fort beau livre que les *Iles oubliées*, beau par le fond et par la forme.

Gaston Vuillier, dont on a remarqué souvent les œuvres exposées à divers Salons, est un de ces artistes modestes et consciencieux comme il n'en existe, malheureusement, plus guère aujourd'hui. L'art est le seul idéal qu'il poursuive, sans s'inquiéter d'autre chose que de savoir si le dessin commencé, la page écrite, réunissent les conditions qu'il exige d'eux pour mériter de voir le jour. Ennemi des réclames tapageuses et bruyantes, il lutte vaillamment pour sa chère passion, méprisant, comme il convient, les injustices que de mauvais sentiments ont parfois pu faire commettre à son égard. L'auteur des *Iles oubliées* n'est pas seulement un artiste, c'est aussi un écrivain de valeur, et l'on peut dire de lui, comme Alfred de Musset de Théophile Gautier, qu'il a un joli brin de plume à son crayon.

Les descriptions et les récits de M. Gaston Vuillier sont, en effet, écrits dans un style imagé, élégant et clair ; les décors dans lesquels il les encadre ont tantôt un pittoresque gracieux, tantôt une beauté grandiose et l'on sent, à chaque page, entre chaque coup de crayon ou de plume que l'écrivain égale l'artiste. Il ne suffit pas

de voyager, de parcourir tel ou tel pays déjà curieux par lui-même, encore faut-il savoir trouver, au milieu de ses pérégrinations, le point intéressant, et ce que l'œil expérimenté du peintre découvrira le touriste banal passera à côté sans se douter de l'intérêt de ce qu'il délaisse.

Aussi, dans ce gros volume, que de charmantes impressions, notées pour ainsi dire au jour le jour, le lecteur ne rencontre-t-il pas ? que de documents ne trouvera-t-il point sur les mœurs des habitants, leurs traditions, leurs coutumes, leurs manières de se nourrir et de se vêtir ? M. Gaston Vuillier ne s'est pas borné à donner ses impressions personnelles qui sont celles d'un rêveur délicat, à raconter les aventures qui lui sont arrivées aux Baléares, en Corse ou en Sardaigne ; chercheur érudit et infatigable, il les entremêle à chaque instant de renseignements historiques ou géographiques toujours intéressants.

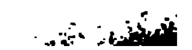
Grâce à son talent si souple et si fin, il nous entraîne à sa suite dans son voyage à travers ces pays aujourd'hui presque oubliés et, quoique peu éloignés de nous, généralement inconnus des excursionnistes français.

Il nous fait parcourir Majorque comme en un rêve enchanté, nous fait admirer des basiliques, des cloîtres et des palais, et nous fait explorer des cavernes féeriques où dorment des lacs translucides.

En Corse, nous étudions des mœurs curieuses et des superstitions populaires étranges. Nous accompagnons l'auteur dans les forêts proondes où errent les derniers bandits ; nous rencontrons des chevauchées macabres, et nous visitons un village habité par des hommes qui semblent des géants.

La Sardaigne, enfin, où survivent d'antiques coutumes, où les races diverses qui l'ont peuplée ont conservé dans leur simplicité les mœurs primitives et les costumes superbes d'autrefois, est pour nous une véritable révélation ; les Italiens eux-mêmes semblent ignorer encore ce pays éblouissant où, nous dit l'auteur des *Iles oubliées*, l'on coudoie familièrement le pourpoint de velours et où le Moyen-Age passe chaque jour à vos côtés, comme si le monde n'avait pas tourné depuis quatre ou cinq siècles.

Tous ceux qui voudront se laisser conduire par M. Gaston Vuillier à travers les iles qu'il a visitées jusque dans les plus petits coins, ne regretteront pas d'avoir entrepris le voyage.... tout en restant assis auprès de l'âtre ; leurs regards seront littéralement attirés par les dessins aussi fidèles qu'artistiques (et il n'y en a pas moins de 253) du poète et leur esprit subira, sans la moindre fatigue, les délicieuses narrations du peintre.



En un mot, le magnifique ouvrage de M. Gaston Vuillier, édité luxueusement par la librairie Hachette, s'adresse, on peut le dire hautement, aux amis des lettres, des arts et du livre.

GEORGES VICAIRE.

Alphonse Labitte. — Les Manuscrits et l'art de les orner. Ouvrage historique et pratique, illustré de 300 reproductions de miniatures, bordures et lettres ornées. *Paris, Charles Mendel, éditeur, 118bis, rue d'Assas,* 1893, in-8 jésus de XI-399 pp. (Prix : 20 fr.)

En publiant ce bel ouvrage qui mérite de fixer l'attention des amateurs, M. Alphonse Labitte a voulu faire pénétrer un peu partout, d'une manière pratique, en même temps que profitable et instructive, le goût des admirables livres calligraphiés et enluminés de toutes les époques, toujours différents, toujours curieux, originaux même parfois dans leur modestie et dans leur naïveté, et qui renferment des milliers de documents importants au point de vue de l'histoire, de la religion et de l'art. C'est une œuvre de vulgarisation qu'il a entreprise, et cette œuvre ne pourra certainement qu'être de la plus grande utilité à tous ceux, bibliophiles, artistes, libraires, qui recherchent et étudient les beaux monuments que nous a légués le Moyen-Age. On trouvera dans cette sorte de guide quantité de documents classés aussi rationnellement que possible et permettant d'apprendre facilement la connaissance des époques. M. Labitte a, du reste, contrairement à ce qu'ont fait ses devanciers, donné dans son beau et bon livre plus de documents provenant de manuscrits d'une valeur moyenne qu'on rencontre encore assez fréquemment et qui atteignent dans les ventes des prix abordables, que des spécimens de livres merveilleux et fort rares. Ce qui ne veut pas dire cependant qu'il ne s'en trouve pas dans son ouvrage; mais, si l'auteur en a reproduit des fac-simile, c'est qu'il a jugé que ces manuscrits rentraient, par leur exécution ou leur ornementation, dans le cadre du renseignement nécessaire à la connaissance d'une époque.

Le livre de M. Labitte est divisé en trois parties : dans la première il donne un aperçu général sur les manuscrits et leur ornementation à toutes les époques ; la seconde contient les descriptions, fac-simile et spécimens de manuscrits du VIIIe jusqu'au XVIIe siècle ; la troi-

sième, enfin, est consacrée à l'enluminure moderne. Trois cents reproductions de miniatures, encadrements, bordures, initiales et écritures accompagnent le texte.

Voilà donc un ouvrage destiné à rendre service à bien des gens, car si les uns peuvent y étudier l'histoire des manuscrits, les autres y trouveront, au point de vue ornemental, une source de précieux renseignements. L'art de la miniature et de l'enluminure est un des arts que la femme pratique aujourd'hui beaucoup ; c'est un art gracieux qui lui convient à merveille et, sous ce rapport, nul livre ne pourra lui être d'un plus grand secours que celui de M. Labitte.

En outre des exemplaires sur papier ordinaire, il a été tiré 10 exemplaires sur papier du Japon, numérotés à la presse. (100 fr.)

G. V.

Catalogue sommaire du Musée des Archives nationales, précédé d'une notice historique sur le palais des Archives, par Jules Guiffrey, avec gravures et fac-similés. *Paris, librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot,* 1893, in-12 de 127 pp.

Voici un petit livre qui sera certainement bien accueilli par tous ceux, curieux ou travailleurs, qui s'intéressent aux richesses que possèdent nos archives nationales ; car si bien aménagées que puissent être les vitrines d'un musée, il est assez difficile de visiter avec fruit les pièces qu'elles renferment si l'on n'a en mains un catalogue qui en donne la description.

M. Jules Guiffrey, dont il serait superflu de rappeler ici les nombreux et savants travaux, était mieux en situation que personne pour dresser ce catalogue, et les visiteurs ne pouvaient trouver un guide plus sûr et plus expérimenté. Après avoir retracé l'historique de ce palais Soubise auquel sont attachés tant de souvenirs, l'auteur nous conduit dans les salles du musée et décrit une à une les pièces inestimables qui y sont exposées. Et, pour ajouter un attrait de plus à son catalogue, il a eu la bonne idée de reproduire en fac-simile quelques unes des signatures de nos rois, de nos grands littérateurs, de nos hommes politiques et de mettre sous nos yeux plusieurs gravures où sont représentées les hôtels d'Olivier de Clisson, de Guise, de Soubise et les merveilleuses décorations de Germain Boffrand.

G. V.

Diocèse de Chartres. — Chronologie des évêques, des curés, des vicaires et des autres prêtres de ce diocèse depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par l'abbé Joseph Beauhaire, curé de Moriers, président de Conférence; lauréat de la Société historique de l'Orléanais..... *Châteaudun, imprimerie J. Pigelet, 3, rue de Blois; Paris, librairie Techener* (H. Leclerc et P. Cornuau), *219, rue Saint-Honoré,* 1892, gr. in-8° de VIII-710 pages, portrait (Prix : 10 fr.)

Les Bénédictins semblaient avoir, jusqu'à présent, conservé pour eux le monopole des travaux ardus et des recherches sans fin; M. l'abbé Joseph Beauhaire vient de prouver que les prêtres du clergé séculier, en dehors des devoirs quotidiens de leur ministère, savent aussi consacrer de longues années à la recherche de documents historiques. Il a fallu, en effet, une patience considérable à M. le curé de Moriers pour mener à bien son entreprise, car il n'a pas relevé moins de 20,000 noms d'archevêques, évêques, curés, vicaires et religieux qui ont, depuis les temps les plus reculés, exercé dans le diocèse de Chartres. Comme le dit Monseigneur Lagrange, le chef hiérarchique de l'auteur, dans une lettre placée en tête du volume, la *Chronologie* n'est pas une simple et sèche nomenclature; à travers tant de noms et de dates, on rencontre quantité de traits, nombre d'anecdotes vivement racontées, piquantes et intéressantes.

Grâce à M. l'abbé Beauhaire, chaque paroisse, chaque établissement religieux voit revivre la série de ses chefs spirituels pendant trois ou quatre siècles, souvent davantage. C'est là une mine féconde pour les travailleurs qui y puiseront les indications précieuses sur des personnages importants et peu connus.

Deux tables alphabétiques, l'une des noms cités, l'autre des matières, complètent l'intéressant ouvrage de M. le curé de Moriers, et permettent aux érudits comme aux autres personnes qui le consulteront, de trouver, sans perte de temps, les renseignements qui leur seront nécessaires.

Ajoutons que l'ouvrage, très bien imprimé, sort des presses de M. Joseph Pigelet, de Châteaudun, et est orné d'un beau portrait de Mgr Lagrange, évêque de Chartres.

G. V.

— Documents concernant les forges du Maine (XVIIIe siècle), publiés par J. Chappée. *Sans lieu ni nom d'imprimeur*, gr. in-8 de 8 pp. Tiré à 25 exemplaires.

— Charte de Maurice, évêque du Mans, concernant le cimetière de Vautorte, 1217 (v. s.), 4 février (publié par M. J. Chappée), *Laval, impr. Moreau*, 1892, gr. in-8 de 2 pp. Tiré à 25 exemplaires.

— Copie d'une lettre missive envoyée dv Mans, Sur les désastres qui sont advenus le cinquiesme iour du mois de May, veille de Sainct Iehan L'euangeliste, 1583. Auecla declaration des hommes qui y ont esté tuez & blessez, en allant au secours dudict de sastre. *A Lyon, par Benoist Rigavd*, 1583. Auec Permission. Pet. in-8 de 10 pp.

Réimpression à 100 exemplaires, dont 10 sur papier du Japon, d'une petite pièce fort curieuse et fort rare, exécutée avec beaucoup de goût par M. A. Goupil, imprimeur à Laval.

— De la valeur des filigranes du papier comme moyen de déterminer l'âge et la provenance des documents non datés par C.-M. Briquet. *Genève, imprimerie Romet, 26, boulevard de Plainpalais*, 1892, in-8 de 13 pp.

G. V.

TABLE DES MATIÈRES

